

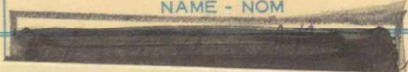
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

J Canada. Parlement. Sénat.  
103 Comité permanent des affaires  
H72 internationales, 1968/69.  
1968/69 Délibérations concernant  
la région des Antilles.

A28

Al DATE

NAME - NOM



A large, blank, cream-colored sheet of paper is placed over the bottom portion of the document. It features faint horizontal lines, suggesting it is a form or a page from a notebook. The paper is slightly wrinkled and has a soft shadow cast to its right.

J

103

H72

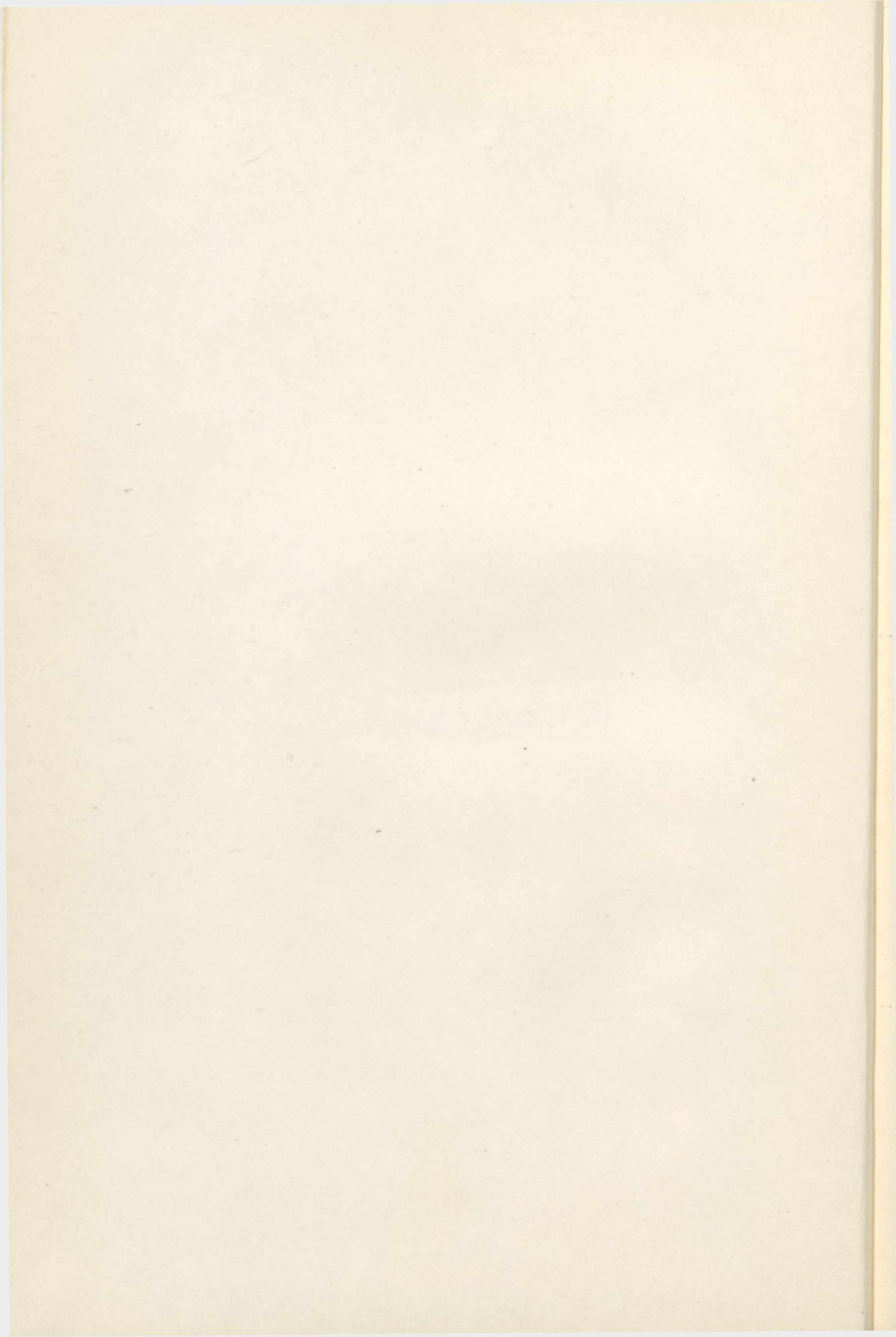
1968/69

A28

A1









Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

# SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

# AFFAIRES INTERNATIONALES

L'honorable JOHN B. AIRD, *président*

N° 1

SÉANCES DU JEUDI 6 FÉVRIER 1969

ET DU JEUDI 13 FÉVRIER 1969

*Concernant*

**LA RÉGION DES ANTILLES**

**TÉMOIN:**

M. Willis C. Armstrong, doyen associé, Faculté des affaires internationales,  
Université Columbia, New York (États-Unis).

LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INTERNATIONALES

*Le président:* L'honorable J. B. Aird

Les sénateurs:

Aird	Grosart	Phillips ( <i>Rigaud</i> )
Bélisle	Haig	Quart
Cameron	Hastings	Rattenbury
Carter	Laird	Robichaud
Choquette	Lang	Savoie
Croll	Macnaughton	Sparrow
Davey	McElman	Sullivan
Eudes	McLean	Thorvaldson
Fergusson	O'Leary ( <i>Carleton</i> )	White
Gouin	Pearson	Yuzyk—(30)

Membres d'office: Flynn et Martin

(Quorum 7)



## ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 19 novembre 1968:

6. Le Comité des affaires internationales, composé de trente membres, dont sept constituent quorum, auquel sont renvoyés, sur proposition, les bills, messages, pétitions, enquêtes, documents et autres questions ayant trait aux relations extérieures et aux relations avec le Commonwealth en général, y compris:
  - (i) les traités et les accords internationaux
  - (ii) le commerce extérieur
  - (iii) l'aide extérieure
  - (iv) la défense
  - (v) l'immigration
  - (vi) les questions territoriales et celles qui concernent les zones limitrophes du rivage maritime.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 19 décembre 1968:

### LE COMITÉ DU SÉNAT SUR LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Les honorables sénateurs Aird, Bélisle, Cameron, Carter, Choquette, Croll, Davey, Eudes, Fergusson, \*Flynn, Gouin, Grosart, Haig, Hastings, Laird, Lang, Macnaughton, \*Martin, McElman, McLean, O'Leary (*Carleton*), Pearson, Phillips (*Rigaud*), Quart, Rattenbury, Robichaud, Savoie, Sparrow, Sullivan, Thorvaldson, White et Yuzyk.

—(30)

\*Membres d'office

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 4 février 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald:

Que le Comité permanent des affaires étrangères du Sénat soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déférées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région des Caraïbes et, à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions; et

que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*  
**ROBERT FORTIER.**

#### LE COMITÉ DU SÉNAT SUR LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Les honorables sénateurs Auld, Bégin, Cameron, Carter, Chouinard, Croft, Davy, Eudes, Ferguson, \*Fryer, Gouin, Grosart, Haig, Hastings, Laird, Lang, Macdonald, \*Martin, McEwan, McLean, O'Leary (Carter), Pearson, Phillips (Wynand), Quinn, Rattenbury, Robichaud, Savoie, Sparrow, Sullivan, Thorvaldson, White et Yavé

(-30)

\*Membres d'office

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 4 février 1963.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald:

Que le Comité permanent des affaires étrangères du Sénat soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déléguées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restriction la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région des Caraïbes et à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions;

## PROCÈS-VERBAUX

Le jeudi 6 février 1969

Le Comité des affaires internationales du Sénat se réunit aujourd'hui, conformément à l'avis de convocation, à 2 heures de l'après-midi et à huis clos, aux fins de son organisation.

*Présents:* Les honorables sénateurs Aird (*président*), Cameron, Carter, Davey, Fergusson, Gouin, Grosart, Haig, Hastings, Lang, Martin, McLean, Pearson, Phillips (*Rigaud*), Quart, Robichaud, Savoie, Sparrow, Sullivan et Thorvaldson—(20).

*Présent, mais non membre du Comité:* L'hon. A. H. McDonald.

*Aussi présent:* M. Peter Dobell, directeur du Centre parlementaire des affaires internationales et du commerce international.

Le président ouvre la séance par une déclaration dans laquelle il fait allusion au discours prononcé par lui au Sénat le 4 février 1969, au cours du débat sur la motion où étaient définies certaines attributions du Comité. L'enquête initiale doit porter sur les relations du Canada avec les pays de la zone des Antilles. Cinq ou six témoins seront entendus et rendront témoignage au sujet de la Partie I avant le congé de Pâques, et le même nombre de témoins comparaitront en rapport avec la Partie II avant la prorogation des Chambres l'été prochain. Il se peut que le Comité soumette un rapport au Sénat par la suite. Le président accueillera volontiers toutes les recommandations que les membres du Comité voudront lui soumettre. Le Comité trouvera peut-être utile de préparer, par roulement, plusieurs membres qui seront ensuite appelés à interroger les divers témoins.

Le président annonce que le Comité commencera par examiner les documents d'étude qui suivent.

1. Le bulletin mensuel de la Banque de Nouvelle-Écosse, août 1968;
2. «The Economics of Development in Small Countries with Special Reference to the Caribbean», par William G. Demas; et
3. «Canada-West Indies Economic Relations», par Levitt et McIntyre.

Des exemplaires de ces documents seront distribués parmi les membres.

A la demande du président, M. Dobell porte la parole au Comité. Il explique comment le Centre parlementaire, si le Comité décide de le conserver, pourra aider à l'enquête poursuivie au sujet des Antilles. Il fait une ébauche du programme avancé en vue de cette enquête et mentionne les noms de plusieurs témoins que le Comité tiendra peut-être à entendre.

Le Comité convient que chaque témoin sera prié de fournir à l'avance un résumé de sa déclaration, lequel sera distribué aux membres du Comité.

Le Comité autorise l'impression de 800 exemplaires en anglais et de 300 exemplaires en français, de ses délibérations.

Le Comité désigne un comité directeur, composé des honorables sénateurs Aird, Grosart, Robichaud et, des sénateurs Flynn et Martin, *membres d'office*.

Le Comité autorise le comité directeur, sous réserve d'une confirmation par le Comité, à négocier des contrats et des accords visant les fournitures et services dont le Comité pourra raisonnablement avoir besoin.

Il est convenu que le Comité se réunira de nouveau le jeudi 13 février, à 10 heures du matin, pour entendre le premier témoin, M. Willis C. Armstrong, doyen associé de la faculté des affaires internationales à l'université Columbia.

Le Comité s'ajourne à trois heures moins un quart de l'après-midi.

ATTESTÉ

*Le secrétaire suppléant du Comité,*  
R. J. Batt

Le jeudi 13 février 1969

Le Comité des affaires internationales du Sénat se réunit aujourd'hui, conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, à 10 heures et cinq du matin.

*Présents:* Les honorables sénateurs Aird (*président*), Carter, Davey, Fergusson, Flynn, Haig, Martin, Pearson, Quart, Robichaud, Sparrow et Thorvaldson—(12).

*Aussi présent :* M. Peter Dobell, directeur du Centre parlementaire des affaires internationales et du commerce international.

Le président définit brièvement le programme tracé pour les prochaines réunions du Comité. Il souligne le fait que le Comité limitera ses études initiales à la zone des Antilles, puis il présente le premier témoin à être entendu à cet égard.

Willis C. Armstrong  
Doyen associé  
Faculté des affaires internationales  
Université Columbia

Le témoin fait un exposé de la question à l'étude, puis il est interrogé à ce sujet et remercié par le Comité.

A midi et demi, le Comité s'ajourne au mardi 25 février 1969, à dix heures du matin.

ATTESTÉ

*Le secrétaire du Comité,*  
E. W. Innes

*Nota:* Une carte géographique de la zone des Antilles est annexée au compte rendu de la présente séance.

## NOTICE BIOGRAPHIQUE

M. Willis C. Armstrong est le doyen associé de la faculté des affaires internationales à l'université Columbia.

Avant de devenir membre du personnel de l'université Columbia, M. Armstrong consacra vingt-huit années de sa carrière au service du gouvernement des États-Unis. Après avoir poursuivi des études post-universitaires portant sur l'histoire de la Russie pendant quelques années, il devint traducteur à l'ambassade américaine à Moscou en 1939. Durant la guerre, il se spécialisa dans les questions relatives aux approvisionnements expédiés en vertu d'un prêt-bail à la Russie soviétique et fut dans la suite nommé directeur de la section russe de la War Shipping Administration. Il retourna au Secrétariat d'État des États-Unis en 1946, où il occupa divers postes relevant du domaine économique et intéressés à la politique commerciale, aux questions de consommation et aux mesures de sûreté particulières au commerce. Délégué par les États-Unis aux colloques internationaux portant sur le caoutchouc de 1950 à 1958, il fit aussi partie de plusieurs autres délégations américaines auprès de réunions d'étude d'autres articles de consommation et de congrès économiques interaméricains. En 1957, il fut un temps adjoint suppléant du Secrétaire d'État, direction des affaires économiques.

M. Armstrong fut nommé en 1958 conseiller en questions économiques auprès de l'ambassade des États-Unis à Ottawa. En 1960, il devenait chef adjoint de mission et consul général surveillant. Il obtint le rang de ministre en 1961. De 1962 à 1964 il occupa le poste de directeur de la division du Commonwealth britannique et des affaires de l'Europe septentrionale au Secrétariat d'État. Nommé ministre des affaires économiques à l'ambassade des États-Unis à Londres, il quitta définitivement le service diplomatique à l'étranger en septembre 1967.

M. Armstrong a obtenu son baccalauréat ès-arts de l'université Swarthmore en 1933 et l'université Columbia lui conféra une maîtrise ès-arts en 1934. Il occupa brièvement une chaire à l'American University de Washington et fut ensuite, pendant douze ans, professeur en questions soviétiques à la School of Advanced International Studies of John Hopkins. En 1956, il obtenait une bourse de la société Rockefeller Public Service Award.

Note. Une carte géographique de la zone des Andes est annexée au compte rendu de la présente séance.

E. W. Linnæus  
Le secrétaire du Comité.

ACTES

A midi et demi, le Comité s'ajourne au mardi 25 février 1909, à dix heures du matin.

Remerciement par le Comité.

Le Comité a l'honneur de remercier M. le Ministre de l'Intérieur pour la lettre qu'il lui a adressée le 15 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 17 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 19 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 21 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 23 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 25 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 27 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 29 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 31 février 1909.

Le Comité a l'honneur de remercier M. le Ministre de l'Intérieur pour la lettre qu'il lui a adressée le 15 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 17 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 19 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 21 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 23 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 25 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 27 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 29 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 31 février 1909.

Le Comité a l'honneur de remercier M. le Ministre de l'Intérieur pour la lettre qu'il lui a adressée le 15 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 17 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 19 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 21 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 23 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 25 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 27 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 29 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 31 février 1909.

Le Comité a l'honneur de remercier M. le Ministre de l'Intérieur pour la lettre qu'il lui a adressée le 15 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 17 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 19 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 21 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 23 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 25 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 27 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 29 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 31 février 1909.

Le Comité a l'honneur de remercier M. le Ministre de l'Intérieur pour la lettre qu'il lui a adressée le 15 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 17 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 19 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 21 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 23 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 25 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 27 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 29 février 1909, et pour la copie de la lettre qu'il lui a adressée le 31 février 1909.

## LE SÉNAT

### LE COMITÉ DES AFFAIRES INTERNATIONALES DU SÉNAT

#### TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 13 février 1969

Le Comité des affaires internationales du Sénat se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin.

Le président: Messieurs, nous inaugurons ce matin une suite de réunions au cours desquelles le Comité étudiera les relations du Canada avec la région des Antilles.

Avant de vous présenter le témoin de ce matin, monsieur Willis Armstrong, permettez-moi de vous faire un bref rapport relativement aux délibérations qui ont eu lieu pendant notre séance d'organisation de jeudi dernier, à l'occasion de laquelle le Comité a décidé de la façon dont il devra procéder au cours des mois à venir.

Nous avons conclu que le Comité des affaires internationales du Sénat devra désormais poursuivre un programme de travail régulier qui comprendra un examen en profondeur des questions de politique étrangère intéressant le Canada. Tous semblent reconnaître que les meilleurs résultats possibles seront atteints si le Comité s'attache à étudier une région en particulier, afin que les rapports entre le Canada et cette région puissent faire l'objet d'un examen spécial. En d'autres termes, le Comité devra se borner à approfondir les questions qui sont d'une importance primordiale pour le Canada, tant en ce qui concerne leur étendue que leur portée à longue échéance.

Selon nous, l'élargissement du rôle du présent comité est un des moyens qui permettra aux sénateurs de jouer un rôle permanent et actif au sein du Parlement de notre pays. Nous n'ignorons pas que la ligne de conduite que nous avons décidé de suivre est nécessairement provisoire; il nous faudra donc faire preuve de souplesse et savoir adapter nos coutumes au fur et à mesure que s'élaborera le programme. A ce sujet, il importe à mon avis que le travail de notre comité et celui du comité des affaires extérieures et de la défense nationale de la Chambre des communes se complètent l'un l'autre.

Pour assurer l'appui nécessaire à notre travail, votre Comité a autorisé la conclusion d'une entente avec le Centre parlementaire des affaires internationales et du commerce international. Le Directeur de ce Centre, M. Peter Dobell, que vous voyez assis à ma gauche, agira à titre de conseiller auprès du Comité et il l'aidera à

élaborer son programme. Il s'est également assuré les services de M. Bernard Wood, actuellement attaché à l'université Carleton, qui remplira la fonction d'adjoint permanent au travail de recherche du Comité après qu'il aura terminé l'ensemble des examens menant à l'obtention de sa maîtrise, au début de mai. Nous croyons que ces dispositions seront de nature à étayer l'efficacité des travaux entrepris par le Comité.

J'ai déjà mentionné que le Comité avait décidé qu'il entreprendrait ses travaux en commençant par une étude des relations entre le Canada et la région des Antilles. Comme vous vous en souviendrez sans doute, étant au Sénat le soir où cette motion fut présentée par le sénateur Martin, j'ai fait quelques observations dont j'aimerais maintenant citer quelques passages qui résumant plus ou moins ma pensée. Le 4 février dernier, je disais donc ce qui suit au Sénat.

Somme toute, je crois que la région des Antilles présente pour le Canada un défi particulier, car on y trouve la plupart des problèmes qui menacent la paix mondiale—étendue, problèmes raciaux, besoins économiques et objectifs politiques et sociaux différents. Dans la mesure où le Canada s'y intéresse, les Antilles lui offrent une occasion unique en son genre de s'en occuper. Non seulement l'étendue de la région se prête-t-elle à la mise en œuvre d'un programme canadien d'une portée considérable et peut-être décisive, mais il s'y manifeste déjà quelque tendance favorisant une présence canadienne. En outre, le retrait de la Grande-Bretagne et le peu d'empressement que montrent apparemment les États-Unis à s'engager davantage dans ce pays le rendent nettement influençable du point de vue géographique, et les efforts canadiens n'y seront pas éclipsés.

Je tiens à vous dire quelques mots au sujet du programme. Ses travaux vont se diviser en deux grandes étapes. Avant le congé de Pâques, le Comité entendra les témoignages de spécialistes qui feront une description de la région en cause et de ses difficultés. Ceci servira de fond de tableau à la seconde étape de notre étude, laquelle examinera les relations qui existent entre le Canada et les pays de cette région.

Nous avons déjà convoqué trois témoins. Outre M. Armstrong, le Comité entendra, le 25 février, M. William Demas, actuellement conseiller économique auprès du premier ministre de Trinidad et Tobago. M. Demas rendra son témoignage à titre personnel car il est l'auteur d'une très intéressante étude portant sur

les difficultés que comporte le développement des petites nations, et dont des exemplaires circulent actuellement parmi les membres. Je comprends en fait que tous nos membres en ont reçu un exemplaire. Il nous parlera des problèmes créés par le développement économique de la région. La semaine suivante, le 3 mars, le Comité entendra M. John Plank, de l'Institut Brookings de Washington, qui fera un exposé des problèmes de l'évolution politique dans cette région. Il s'attardera en particulier sur les agissements des groupes radicaux, étudiant l'effet causé par Cuba sur les pays environnants, et il examinera la perspective d'une réintégration possible de Cuba dans l'ensemble interaméricain.

J'ai déjà mentionné que les membres du Comité ont été invités à lire l'ouvrage de M. Demas. Ils ont également reçu des exemplaires d'une excellente étude faite par la société privée de planification et intitulée «Relations économiques entre le Canada et les Indes occidentales», de même qu'un bulletin mensuel très utile publié en août par la Banque de Nouvelle-Écosse et intitulé «Mise en lumière de l'expansion du Commonwealth des Antilles».

Je m'adresse maintenant au témoin que nous entendons aujourd'hui, M. Willis Armstrong, actuellement doyen associé de la faculté des affaires internationales à l'université Columbia. Étant donné qu'une notice biographique de M. Armstrong a déjà été distribuée parmi les membres, je ne me propose pas de m'étendre davantage sur une carrière aussi distinguée que la sienne. Je juge toutefois qu'il importe de signaler le fait qu'il a occupé plusieurs postes en haut lieu au Secrétariat d'État des États-Unis. Il fut un temps en charge de la division des affaires du Commonwealth britannique, ce qui inclut évidemment celles du Commonwealth des Antilles. En sa qualité de spécialiste en questions économiques, il a aussi acquis une expérience très étendue par rapport aux pays de l'Amérique latine et il compte des rapports personnels avec plusieurs pays de la région des Antilles. M. Armstrong admet lui-même qu'il ne possède pas une spécialisation universitaire à l'égard des Antilles, mais il n'en reste pas moins vrai qu'il est extrêmement bien placé pour entamer nos délibérations au sujet d'une région d'un caractère si complexe.

A la suite de la demande faite par les membres de ce Comité jeudi dernier, M. Armstrong a réussi, dans un bref délai, à rédiger un court exposé des diverses questions qu'il se propose d'aborder. M. Armstrong va maintenant vous faire quelques observations préliminaires et j'espère qu'il insistera, en concluant, sur quelques-unes des difficultés auxquelles les gouvernements doivent faire face lorsqu'ils traitent avec la région des Antilles. Je crois que ce genre de renseignements nous seront d'un grand secours éventuellement lorsqu'il s'agira de définir la politique canadienne à l'égard des Antilles.

Comme le Comité le veut, nous nous en tiendrons à la méthode selon laquelle deux sénateurs auront la préséance lorsqu'on en viendra à interroger M. Armstrong, après qu'il aura terminé sa déclaration. Le sénateur Thorvaldson, autrefois président de ce

Comité, et le sénateur Fergusson ont accepté d'entamer l'interrogatoire. Quand ils auront terminé, il est évident que tous les sénateurs ici présents seront invités à poser leurs questions et à participer au débat général qui s'ensuivra sûrement.

M. Willis Armstrong, doyen associé de la faculté des affaires internationales de l'université Columbia: Monsieur le président, messieurs les sénateurs, c'est pour moi un privilège de même qu'un plaisir de comparaître devant vous. On apprécie toujours le fait de pouvoir s'absenter de l'université pendant une journée.

Je suis en mesure de sympathiser avec les membres des autres universités qui ont à affronter des difficultés. En venant au Canada hier, je croyais trouver un pays empreint d'une grande sérénité, mais quand l'on m'a remis un exemplaire du *Star* de Montréal, à bord de l'avion, j'ai pu constater les sentiments qui règnent à l'université Sir George Williams. Columbia a subi des dégâts elle aussi, bien que moins considérables.

Il va sans dire que la région des Antilles est à la fois attrayante et haute en couleur. Je suppose qu'on doit la considérer du point de vue historique, en étudiant la façon dont elle a été européanisée depuis sa découverte par Colomb.

Les événements qui se sont déroulés dans les Antilles au cours des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles reflètent l'influence de la politique et de l'expansion économique européennes.

La région abonde en épaves de navires qui sombrent jadis, témoins muets des querelles entre Anglais, Français, Espagnols, Hollandais et autres explorateurs maritimes.

Quelques-uns des États obtinrent leur indépendance au début du dix-neuvième siècle, soit les pays d'expression espagnole tels que la Colombie et certaines parties de l'Amérique centrale, mais non Cuba.

Haïti, pays francophone, est aussi devenu indépendant, mais Cuba et Porto Rico sont demeurés espagnols jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle. De ce fait, et parce qu'une large part des intérêts américains qui se trouvent dans la région, vous constaterez que Cuba et Porto Rico sont présentement dans une situation assez étrange car ils se trouvent aux deux extrémités opposées, si je puis dire, du monde d'expression espagnole des Antilles. Cuba, en effet, est sous le régime de Castro tandis que Porto Rico fait partie des États-Unis, sans toutefois être un État lui-même.

Évidemment, la grande majorité de la population des Antilles descend d'anciens immigrants. Les indigènes qui occupaient ces îles à l'origine ont presque tous péri à la suite de leurs contacts avec les Européens. Dans bien des cas, ceci résulta simplement du fait qu'ils n'étaient pas immunisés contre les maladies européennes, particulièrement les maladies infantiles. Après un contact prolongé avec les Européens, il ne restait que peu d'indigènes, du moins sur les côtes.

Les Européens emmenèrent avec eux un grand nombre d'esclaves africains. Exception faite des ports, de la navigation et de la stratégie navale, la région des Antilles vit des produits de l'agriculture tropicale, très



rémunératrice par suite de l'emploi d'esclaves ou de travailleurs insuffisamment payés.

Le trafic des esclaves ayant pris fin dans la région, les normes d'existence n'en demeurent pas moins très peu élevées parmi la population, car on ne peut guère faire autre chose que travailler dans une plantation de cannes à sucre lorsqu'on vit sur une île presque entièrement dépourvue d'activité économique.

Le sucre, le café et la banane sont les principaux produits agricoles de la région. La banane est cultivée à peu près partout aux Antilles. Bon nombre de régions produisent du sucre et sur les hauteurs, où le climat est plus tempéré, la récolte de café est considérable.

Au début du vingtième siècle, les produits miniers et les minéraux prirent une importance énorme. La découverte de puits de pétrole a fait beaucoup pour le Venezuela, de même que les minerais de fer qu'on y a trouvés plus tard en grandes quantités. Le pétrole également a assuré l'expansion économique de Trinidad. L'Amérique centrale ne compte que fort peu de minéraux.

Le reste de l'économie des Antilles dépend de la situation géographique. Un diplomate de Panama m'a déjà dit: «Nous n'avons pas à nous soucier de l'expansion économique. Nous avons notre canal et nous vous ferons verser tant d'argent pour celui-ci que cela réglera tous nos problèmes d'expansion». Cet exemple souligne le fait évident que la république de Panama possède un mode économique spécial qui repose sur un besoin créé par la situation géographique du pays.

De nouveau, Cuba offre un même intérêt stratégique aux yeux des États-Unis ou de toute autre nation qui a, mettons, des intérêts stratégiques d'envergure globale. On ne doit pas oublier que les États-Unis possèdent toujours une base navale à Cuba, que cette base fonctionne activement et qu'elle a joué un rôle dans la transaction qui a assuré à Cuba son indépendance. Les États-Unis et Cuba parlent rarement de cette base navale. Il arrive à l'occasion que quelqu'un réussit à enjambrer la clôture de fil barbelé à un endroit donné, ou à la traverser. Parfois aussi ceux qui essaient de pénétrer l'enceinte n'y réussissent pas. Quoi qu'il en soit, la base existe toujours. Ceci souligne le point que, la puissance maritime conservera son importance, les Antilles continueront à être un objet d'intérêt vraisemblablement pour les pays qui possèdent de fortes marines et des intérêts d'étendue globale, non moins que ce qu'ils jugent être leurs obligations.

Il est évident que l'une des fonctions qui incombent aux régions revêtues d'une importance stratégique consiste à faire des paiements aux pays qui les servent et à retirer des revenus de ceux qui s'intéressent à elles pour cette raison même. A cet égard, les Cubains sont en mesure, vu leur régime actuel, de soutirer, mettons, des bénéfices considérables des placements économiques faits par la Russie soviétique, et cela simplement parce qu'il est avantageux pour la Russie, du point de vue politique, de voir Cuba conserver sa stabilité économique et sa puissance politique, dans le contexte de la situation politique internationale actuelle.

Cela ne veut pas dire que les Russes contrôlent les Cubains mais bien plutôt que Cuba est d'un grand intérêt pour les Russes et que ces derniers font d'assez forts placements monétaires dans ce pays.

La région des Antilles est un tout composite d'une grande variété. La Jamaïque possède son indépendance et ses institutions politiques sont modelées sur celles de la Grande-Bretagne. Il en est de même en ce qui concerne Trinidad et Tobago, et aussi toutes les îles sous le vent et îles du vent, ou Petites Antilles, qui étaient ou sont encore de constitution britannique. Les Bahamas le sont également. Du simple point de vue technique, les Bahamas et les Petites Antilles ne sont pas indépendantes de la Grande-Bretagne mais elles constituent de fait un ensemble de petits pays dont chacun a son caractère propre. Tout récemment, Anguilla annonçait qu'elle était devenue une république indépendante et elle est probablement l'État souverain le plus minuscule qui soit. Je constate que les britanniques envoient un représentant qui parlera avec elle mais l'on peut se demander, je crois, s'il réussira à mettre pied sur son sol. Toutefois, ce ne sera pas la première fois que l'Angleterre aura eu affaire à des colonies rebelles.

Entre les îles sous le vent et les îles du vent se trouvent la Guadeloupe et la Martinique, deux territoires aussi français ou créoles qu'il soit possible de trouver. Il est fascinant de visiter ces endroits et de constater qu'ils sont en réalité des départements de la France, administrés par des préfets tous comme les autres.

Les mêmes conditions se retrouvent en Guyane française, laquelle se trouve à l'extrémité inférieure de la région des Antilles, le dernier point qu'on touche avant d'atteindre le Brésil qui se trouve situé plus bas, au sud-est. La Guyane elle aussi est un département de la France. Il en coûte assez cher à la France de soutenir le fonctionnement de ces trois départements, qui sont surpeuplés et manquent de ressources.

La région contient également quelques îles de nationalité hollandaise. Les Hollandais ont colonisé Surinam, autrement dit la Guyane hollandaise, un endroit extrêmement intéressant et haut en couleur.

Lorsque je visitai Surinam, son premier ministre était un monsieur pesant 305 livres, à la peau fortement pigmentée, et qui ne parlait que le néerlandais. C'était à se demander à qui il pouvait adresser la parole et de quoi il pouvait parler en dehors de la population d'origine hollandaise.

Sur ce territoire hollandais, ou jadis hollandais, bien des habitants sont originaires de l'Indonésie, tout comme une bonne partie des habitants de Trinidad et Tobago sont venus des Indes. Vous trouvez aussi un mélange marqué d'Asiatiques, particulièrement des Hindous, en Guyane, où vivent M. Jagan et ses adhérents, et à Trinidad et Tobago. Être invité à un banquet à Surinam, c'est un peu comme si l'on se trouvait à une assemblée générale des Unions Unies. On y voit des gens venus de tous les coins du monde et qui font tous partie de la population de Surinam; ils parlent joyeusement le néerlandais entre eux et semblent

vivre dans une harmonie parfaite. Ce petit pays isolé sur une île a comme fond de tableau la jungle et la brousse.

Dès votre arrivée au Venezuela vous découvrez une nation très moderne et prospère. C'est même probablement le pays le plus prospère de toute l'Amérique latine. Il abonde en puits pétroliers et autres ressources naturelles. Le coefficient de sa population par rapport aux ressources est peu élevé. Ses institutions politiques représentatives ont fait de grands progrès et son équilibre politique est de haut calibre, en dépit d'une longue suite de régimes dictatoriaux.

D'étape en étape, vous atteignez finalement Haïti. C'est probablement l'endroit le plus dénué de toutes les Antilles. Ses trois millions d'habitants ne parlent que le français et ceux qui désirent améliorer leur sort ne savent, à vrai dire, où aller. À dire vrai, le pays n'a pas d'économie. Un de mes amis, envoyé là, à l'ambassade américaine, à titre d'économiste, m'écrivait que sa présence en ces lieux était un non-sens; l'ambassade n'avait que faire d'un économiste, le pays n'offrant pas la moindre trace visible d'une économie quelconque.

Porto Rico, pour sa part, présente le curieux spectacle de la prospérité que peut faire naître un statut ambivalent, celui d'être hors de la zone d'impôt sur le revenu et à l'intérieur de la zone douanière des États-Unis.

Cette double personnalité a multiplié les possibilités économiques du pays et c'est à elle, dans une large mesure, que l'on doit l'étonnante croissance économique que Porto Rico connaît depuis quelques années.

Les territoires néerlandais, eux, se tirent bien d'affaire. Les deux îles d'Aruba et de Curaçao, au large du Venezuela, si elles ne possèdent guère de richesses naturelles, ont du moins celle, indéniablement précieuses, de leur situation géographique. Et elles réussissent comme ports francs et centres de raffinage de pétrole. L'idée étant de puiser le pétrole au Venezuela, mais de la sortir aussitôt et de le raffiner dans des lieux moins exposés aux nationalisations. Les Vénézuéliens ont fini par mettre un certain frein à cette combinaison en exigeant, avant d'accorder une concession, qu'une partie déterminée du pétrole puisé soit raffinée chez eux, mais une sorte de compromis s'est développé entre les gens qui raffinent à Aruba et les maîtres des pétroles vénézuéliens.

À l'autre bout de la mer des Caraïbes, le Honduras britannique offre aussi une situation des plus passionnantes. Je suis une des rares personnes qui aient visité ce pays. Par un pur hasard, j'y étais le jour où le Guatemala a rompu ses relations avec les Britanniques, en 1963. Ce jour-là, j'étais assis, avec notre consul, au sommet de ruines mayas et nous regardions du côté du Guatemala. Des avions militaires nombreux décollaient et d'autres atterrissaient, si bien que nous nous demandions ce qui se passait. Au retour nous avons appris que le Guatemala avait rompu ses relations diplomatiques avec les Britanniques. La cause de la rupture était la prétention des Guatémaltèques à la totalité du pays et en particulier à Belize. Les gens du Honduras britannique ne le voit pas du même oeil. Ce sont des

Noirs, anglophones, élevés à l'anglaise et habitués aux institutions de type britannique. Au nombre de 90,000, l'idée ne leur sourit pas d'être dominés par trois millions et demi de Guatémaltèques, pour la plupart d'origine indienne et de langue espagnole. Aussi, malgré les difficultés, s'efforcent-ils de maintenir une existence indépendante assez précaire.

On trouve au Honduras britannique des investissements canadiens assez considérables dans les agrumes et, à un degré moindre, des investissements étrangers dans des plantations de canne à sucre. Mais c'est le type du pays lointain et perdu. En 1963, autant que je me rappelle, la seule façon de s'y rendre était par avion de la Jamaïque. Il y avait un avion par semaine, le mardi, qui partait à quatre heures du matin. L'idée semblait être que celui qui devait se rendre au Honduras britannique ne pouvait avoir des objections à partir à quatre heures du matin. On ne pouvait pas, semblait-il, s'imaginer que quelqu'un pouvait vouloir y aller de son plein gré.

Les Britanniques se sont engagés à défendre le pays contre les Guatémaltèques, mais il y a si peu de routes du côté du Guatemala qu'une invasion serait difficile à amener à pied d'œuvre. Le détachement britannique est peu nombreux.

Ce que j'ai dit n'és. que des exemples qui permettent de juger de la diversité de la région et des divisions qui y règnent. Il y a des divisions linguistiques: quatre langues principales se parlent. Il y a des divisions créées par les distances: les communications d'une île à l'autre et même d'un pays à l'autre sont à peine amorcées et elles n'existaient pas avant l'arrivée de l'avion. Et celui-ci a beau relier toutes ces îles et tous ces pays, il n'en reste pas moins un moyen de communication hors de portée de la bourse de la plupart des gens de la région.

Ces pays commerceront peu entre eux, car aucun n'est intéressé à acheter des bananes du voisin puisqu'il en a en abondance lui-même, et de même pour le café et le sucre. Tous ces pays, en effet, doivent pour subsister compter sur la vente de ces trois produits ou d'autres produits qu'ils ont en commun, aux régions industrialisées du monde.

L'industrie la plus importante et la plus prometteuse de ces petits pays, c'est, évidemment, le tourisme. Il y a là une richesse indéniable à exploiter. Le climat est épatant à longueur d'année ou presque, et les plages sont de toute beauté. On ne trouve pas de vastes domaines, mais il y en a d'assez grands et les autochtones vous vendront avec plaisir un terrain pour une maison d'hiver ou un hôtel. La croissance économique d'une petite île ne saurait être ailleurs, à mon sens, que dans l'industrie touristique. Susciter une telle industrie n'est pas chose facile quand on songe aux institutions politiques en place, car une économie fondée sur le tourisme reste toujours une économie satellite et qui vient à trop dépendre du client et de son bon vouloir. Les difficultés ne font pas défaut, par exemple, aux Bahamas où pour la première fois de l'histoire les descendants des anciens pirates, les «Bay Street Boys» comme on les appelle, ont dû céder la puissance politique à un groupe essentiellement de couleur qui bénéficie d'un large appui populaire. Ce groupe de Noirs fait preuve d'un sens aigu des responsabilités en recon-

naissant que l'avenir des Bahamas réside dans le tourisme et les finances et, en même temps, en maintenant leur propre intégrité et en n'abandonnant aucune de leurs idées. Ce n'est pas chose facile.

Les Britanniques n'ont pas abandonné à leur sort leurs territoires, et leur intérêt pour les pays indépendants du Commonwealth n'a pas faibli, mais leur apport est aujourd'hui très restreint. Ils consacrent des fonds aux petites îles, mais bien peu, car ils n'ont pas beaucoup d'argent à dépenser à cette fin. Des difficultés particulières en Guyane ont rendu indispensable à la stabilité politique et à la croissance économique l'appui des Britanniques. Les États-Unis aussi y sont allés de leur écot. Le Venezuela réclame une portion de la Guyane, ou la plus grande partie, ce qui ne laisse pas de poser un problème de caractère spécial.

D'ailleurs les conflits foisonnent entre pays antillais eux-mêmes. Il est reconnu que tout peuple qui habite une île est un peuple qui se méfie de ses voisins. J'ai vu la chose sur la côte du Maine où j'ai séjourné longtemps. J'ai vu une ville de cet État littéralement se diviser en deux sur la question de bâtir une école dans une île plutôt que dans une autre. Les gens des îles antillaises sont comme cela: ils répugnent à collaborer les uns avec les autres. Dans cette île-ci on vous racontera des histoires terribles sur les habitants de cette île-là. Les gens de la Barbade sont d'excellents administrateurs. Aussi les Britanniques ont-ils fait appel à eux pour des travaux d'administration dans d'autres îles. Ce qui provoqua des ressentiments, non pas contre les Britanniques mais contre les gens de la Barbade venus les gouverner. Bien entendu, aujourd'hui, la Barbade est indépendante. Rappelons-nous aussi la défunte Fédération des Antilles. L'idée était excitante et grosse d'avenir, mais, malgré l'appui enthousiaste de la Grande-Bretagne, des États-Unis et du Canada, on n'a pas su éviter l'écueil des oppositions entre peuples d'îles ou de territoires différents.

**Le président:** Je crains que les habitants de la Barbade soient vexés de ne pas se voir sur cette carte.

**M. Armstrong:** Ils y échappent de peu. La Guyane aussi ne figure pas sur la carte, comme vous pouvez le voir. Il y a loin du Guatemala à l'ouest à la Guinée à l'est.

Peut-être devrais-je conclure ma présentation en faisant remarquer qu'une question se pose, celle de l'attitude de ces peuples et vers qui à l'extérieur ils se retournent. Ils n'attendent plus rien de l'Europe si ce n'est, en partie, un marché pour certains de leurs produits et une source assez restreinte de capitaux d'établissement. En effet des capitaux du Marché commun vont au Surinam, des capitaux français, dans les territoires français, et il y a aussi des investissements néerlandais. Ajoutons à cela des capitaux privés britanniques et une quantité assez forte de fonds publics britanniques. Beaucoup d'argent privé britannique entre dans les Bahamas, non pas pour mettre en valeur le pays, mais à cause du climat favorable qu'offre ce pays pour les affaires des grandes corporations et les transactions financières. Force est aux gens de la région de se tourner vers les États-Unis comme la puissance politique et économique la plus considérable et la plus proche. La chose est inévitable, que les États-Unis le veuillent ou non.

Je tiens à bien préciser que je ne parle pas ici au nom du gouvernement des États-Unis. Les vues que j'exprime sont exclusivement les miennes. Pour Cuba, les relations remontent à la guerre hispano-américaine et, depuis la même époque, Porto Rico est une possession des États-Unis. Ceux-ci en outre sont devenus propriétaires des îles Vierges en les achetant au Danemark. Au cours de l'histoire les États-Unis sont intervenus militairement et politiquement dans un certain nombre de pays des Antilles, notamment à Haïti, dans la République Dominicaine, au Nicaragua et au Honduras, et aussi à Panama. Des compagnies américaines ont des investissements imposants au Venezuela et en Colombie et, autant du point de vue stratégique que maritime, les États-Unis ne sauraient se désintéresser de ce qui se passe dans la zone du canal de Panama. Tout cela conduit à des relations ambigües. Les Antillais considèrent les États-Unis comme un client éventuel, comme un bailleur de fonds possible, comme une puissance politique utile et comme quelqu'un de qui on s'attend à recevoir davantage que ce que l'on donne. Si vous faites le compte de la myriade de petits pays indépendants ou semi-indépendants qui peuplent les Caraïbes, vous vous direz que le fonctionnaire chargé des affaires antillaises au Département d'État en a plein les mains, particulièrement depuis l'avènement de Castro. Je ne m'aventure pas ici à départager les droits et les torts, mais le fait demeure qu'il est impossible aux États-Unis de ne pas avoir partie liée avec ces territoires, ne fut-ce qu'à cause de sa situation géographique, de ses 200 millions d'habitants, de sa puissance économique et militaire et du fait que ces pays forment son pas de porte, du moins au regard des stratèges.

Si aux yeux des Antillais les États-Unis apparaissent comme le client et l'investisseur tout désigné, ils ne se dissimulent pas moins que ce pays peut être aussi un problème de taille. Comment, se demandent-ils, maintenir sa propre intégrité, profiter de la situation et rester maître de ses propres affaires.

La question se pose. Les États-Unis ont-ils une politique antillaise? Je crois pouvoir répondre que non. Sans doute ont-ils une politique militaire pour cette région; cela au moins est clair. Au point de vue politique, c'est plutôt un espoir de ne pas voir un autre Cuba. D'ailleurs les États-Unis commencent à rechercher les causes de ce phénomène de Cuba et ce qui pourrait en provoquer un autre semblable. Et ces causes sont là qui crévent les yeux: sous-emploi, surpopulation, pénurie de ressources, manque de capitaux, despotisme politique d'un genre ou de l'autre. Celui, par exemple, qui règne à Haïti inspire une horreur sans bornes. A dire vrai, en matière de politique, les États-Unis s'efforcent d'en avoir une particulière et bien adaptée à chacun des pays. En général, ils ont mis fin aux interventions militaires. La récente exception, l'action en République Dominicaine a été difficile à expliquer aussi bien en Amérique latine qu'ailleurs dans le monde.

**Le sénateur Martin:** Pourriez-vous répéter la dernière phrase. Je n'ai pas entendu.

**M. Armstrong:** Depuis Roosevelt, la politique antillaise des États-Unis s'est voulue une politique de bon

voisinage. Il fut décidé de ne plus intervenir militairement dans les affaires des voisins des Caraïbes. Depuis lors il n'y eut qu'une seule exception, l'intervention dans la République Dominicaine en 1965. Et ce geste obligea les États-Unis à donner des explications à bien des pays. Chose certaine, toutefois, je ne sache pas qu'il y ait chez le gouvernement américain de grands désirs de poursuivre une politique d'intervention. Il en résulte toujours d'une politique plus d'inconvénients que d'avantages.

Les États-Unis s'efforcent de faire naître l'intégration économique des pays de l'Amérique centrale. Il y a eu là le projet d'un Marché commun qui grouperait cinq pays depuis le Guatemala jusqu'à Costa Rica; à ces pays, le président Johnson a proposé un secours financier substantiel si la chose pouvait leur aider à réaliser leur projet de s'unir et de s'industrialiser comme s'il s'agissait d'un même ensemble. Or ce projet marque le pas. Les suspicions nationales et le désir de chaque pays d'en tirer plus que l'autre font que le marché commun est encore loin d'être passé dans les faits.

Les États-Unis ont une politique envers le Venezuela, une autre, envers la Colombie et une autre envers Haïti. Ils en ont une pour Cuba dont l'expression la plus tangible est l'absence de toute liaison aérienne directe avec cette destination. C'est pourquoi pour venir ici j'ai préféré Air Canada aux Eastern Lines, car je n'avais pas le loisir de courir le risque d'une vacance forcée dans les Antilles.

**Le sénateur Martin:** Vous ne croyez pas qu'Air Canada vous aurait conduit à Cuba contre votre gré?

**M. Armstrong:** Aucune compagnie n'est à l'abri de ces déviations, mais Air Canada y a échappé jusqu'ici tandis que les Eastern Lines en ont été les victimes choquées.

La position des États-Unis vis-à-vis le régime de Castro ne cesse de retenir l'attention du gouvernement américain, d'une part, et, d'autre part, de l'Organisation des États américains. Elle repose sur un certain nombre d'hypothèses que le temps ne semble pas vouloir corroborer entièrement.

Il règne entre ces pays un sentiment d'hostilité mutuelle. Il peut être possible d'atténuer ce sentiment et il y a, je crois, des chances que l'attitude des États-Unis évolue quelque peu, encore que je sois loin d'en être sûr. Les réfugiés cubains aux États-Unis sont si nombreux qu'ils sont devenus une force politique par eux-mêmes. Ils peuvent avec d'autres exercer assez de pression sur le gouvernement pour influencer la politique américaine envers Cuba.

A dire vrai, les États-Unis, je pense, aimeraient bien n'avoir pas à s'inquiéter du sort de toutes ces petites îles et de toutes ces principautés des Antilles. Et chaque fois ils se demandent si au contraire ils ne devraient pas s'en occuper activement autant pour des raisons d'ordre militaire que dans l'intérêt d'un assainissement de la région.

Il est difficile d'avoir une société en pleine prospérité, comme celle que nous avons aux États-Unis, avec d'immenses quartiers lépreux dans les villes. Dans le même ordre d'idée, on ne saurait inspirer de l'amitié aux pays antillais quand on tolère si près de soi des poches si considérables de misère humaine. Les événements dans cette région ne peuvent pas ne pas être influencés par l'énorme pauvreté et le retard de ces pays.

Une chose est manifeste dans la politique des États-Unis, c'est le désir de voir plus de pays étrangers aux Antilles s'intéresser davantage au sort de ces îles. L'un des effets les plus déplorables du retrait des Britanniques est qu'ils ne sont plus un facteur d'importance, si l'on peut dire, dans la vie antillaise. De façon générale, les Européens ne jouent aucun rôle qui vaille dans ces contrées. Pour l'URSS, il est difficile de dire ce qu'elle cherche et ce qu'elle apporte. Sans doute ses relations avec Cuba ont une certaine valeur de nuisance, mais pour la Russie elle-même elles ne sont pas sans problèmes. Elle doit se demander parfois quels moyens employer avec son interlocuteur à part de verser toujours davantage de fonds. Tout cela pour dire qu'une seule chose me paraît certaine. Toute déclaration de politique antillaise de la part des États-Unis exprimerait l'espoir de voir le Canada faire preuve de plus d'intérêt et d'activité. Elle exprimerait aussi le souhait de ne pas voir le Canada s'éloigner davantage à cause de ce désir. Sur ce, monsieur le Président, je cède la parole.

**Le président:** Soyez remercié, monsieur Armstrong, de l'exposé si riche en renseignements que vous venez de nous faire. Autant le fonds était substantiel autant la forme était agréable. Vous nous avez fait part de vos vues non seulement avec une indéniable franchise, mais aussi avec un humour des plus plaisants. Votre allusion aux «Bay Street Boys» des Bahamas nous a rappelé les nôtres qui sont à Toronto.

Je demande au sénateur Thorvaldson de commencer les questions.

**Le sénateur Thorvaldson:** Monsieur le Président, permettez-moi de dire à M. Armstrong combien passionnant chacun de nous a trouvé ce qu'il a dit, et que nous avons fort goûté la façon originale avec laquelle il a communiqué en moins de 45 minutes et en peu de mots une mine de renseignements. Souhaitons que le temps ne se montre pas trop avare, car le sujet comporte autant d'intérêt que d'importance.

Tout d'abord, permettez-moi une observation sans conséquence au sujet de Porto Rico. En voyant chaque année et plus particulièrement cette année tant de mes amis, surtout américains, prendre leurs vacances d'hiver à Porto Rico, je me demandais ce qui les attirait là. Tout s'est éclairci pour moi quand vous avez dit que le pays se trouve à l'intérieur de la zone douanière mais à l'extérieur de la zone de l'impôt sur le revenu des États-Unis. Voilà certes un attrait peu négligeable.

La première question que je tiens à vous poser porte sur la stabilité des gouvernements dans cette partie du monde, en particulier ceux de la Jamaïque et des autres îles qui ont appartenu si longtemps à l'Angleterre et qui sont maintenant des républiques.

A mon avis, pour nous Canadiens, la stabilité politique apparaît le facteur déterminant à considérer quand il s'agit de décider si nous pouvons nouer avec ces pays de solides et fructueuses relations commerciales et touristiques. Je ne parle pas nécessairement d'une démocratie totale comme celle que nous avons, car c'est une chose difficile à réaliser dans ces lieux. Même s'il s'agit d'une dictature d'un genre dont nous pouvons nous accommoder, commande-t-elle assez de respect pour maintenir l'ordre public et nous permettre d'établir des contacts et de les multiplier tant dans le domaine du commerce que du tourisme et d'autres domaines. La stabilité politique est la chose dont je suis le plus curieux d'entendre parler.

**M. Armstrong:** On peut dire que dans les territoires britanniques, les anciens comme les nouveaux, on peut tabler sur la stabilité politique. Depuis leur indépendance, la Jamaïque et Trinité ont réussi assez bien à se maintenir. Et la Barbade aussi.

Les difficultés sont survenues dans les petites îles où, par exemple, on a signalé des cas de détournement de fonds publics. La chose est arrivée soit à Saint-Vincent soit à Sainte-Lucie...

**Le président:** Saint-Vincent.

**M. Armstrong:** Saint-Vincent. Il y a eu des difficultés dans les îles Vierges et autour, c'est-à-dire les îles Vierges britanniques, et il y en a encore. Ce sont plutôt des coups d'État d'opérette que de vrais troubles. Et on peut compter sur les Britanniques pour éventuellement assumer leur responsabilité de maintenir l'ordre et de promouvoir une évolution politique rationnelle. Il n'y a là rien qui ne m'inquiète.

En Guyane la situation est quelque peu différente à cause des trois groupes qui s'opposent, les Noirs, les Indiens et les Amérindiens. En outre la conception qu'à M. Jagan du gouvernement penche vers la gauche. Donc s'il prend le pouvoir, on peut s'attendre à ce qu'il applique une politique peu favorable à l'entreprise privée et des mesures du même genre. De l'autre côté, il y a M. Burnham, qui est à vrai dire le chef du groupe noir. Il a la haute main sur le gouvernement et même il vient d'être réélu. Mais la natalité joue contre lui, bientôt il y aura plus d'Indiens que de Noirs et ce peut être sa défaite. Ce n'est pas dire nécessairement que M. Jagan accédera au pouvoir, parce que, entretemps, il peut bien disparaître comme figure politique. Et son successeur indien peut fort bien ne pas être de gauche. La population indienne n'est pas nécessairement pour la gauche, mais cela s'adonne qu'actuellement le chef qu'elle suit l'est. C'est un homme charmant et intelligent.

J'ai déjà eu une conversation avec lui et il est vraiment intéressant.

Je trouve aussi qu'en fait de stabilité politique les gens du Venezuela ont assez bien réussi. Je me trouvais dans ce pays pour un court séjour en 1958, juste après la chute du dictateur Jimenez. C'est une junte de personnalités modérées et conservatrices qui gouvernait. Il était intéressant de converser avec ces gens. A cette époque, il n'existait plus aucune force de police parce que, tous les agents étant des créatures de Jimenez, la foule les avait chassés dès la chute du gouvernement. On ne pouvait voir un agent de police à Caracas. Tout était paisible, mais on se demandait pourtant ce qui arriverait si.

C'est plus tard, je crois, qu'il y a eu des troubles quand le vice-président Nixon a visité le pays. Depuis lors tout semble aller bien pour les institutions démocratiques et des élections libres, et c'est d'autant plus remarquable que ce pays sort d'un siècle de tyrannie.

La situation politique de la Colombie est plus compliquée et des difficultés graves persistent. Mais ce pays possède une élite fort instruite et qui donne raison de se montrer optimiste pour l'avenir.

Pour Panama, bien sûr, la situation est floue actuellement. Mais c'est une situation typique de ce pays, une chicane entre élites pour le pouvoir sans qu'il en découle de grands mouvements sociaux.

A Costa Rica règne depuis longtemps un excellent régime démocratique. Pour le Nicaragua, c'est plutôt une affaire de famille. Le Honduras a une économie assez marginale et primitive, tandis que le Guatemala se débat dans les conflits de droite et de gauche. L'ambassadeur américain qui a été assassiné là était un homme doux et sensé qui voulait aider les Guatémaltèques. Je le connaissais bien.

Il y a en Amérique latine des problèmes constants d'opposition entre militaires et civils, ce qui contre-carre tout effort vers la démocratie. Il en est de même dans l'Amérique centrale. La République Dominicaine connaît un état d'instabilité au sortir d'une dictature de la pire sorte où toute trace de démocratie avait disparue.

Comme je l'ai dit, Haïti supporte une dictature des plus pénibles. Les Haïtiens semblent s'en accommoder en se disant que Papa Duvalier est un grand magicien. Et comme ils croient encore au vaudou et dans la magie, ils l'acceptent comme il est.

Je dirais que les Cubains ont réalisé une forme de gouvernement raisonnablement stable, mais on ne saurait dire qu'il encourage le commerce ou l'investissement privé.

Comme on le voit, les perspectives de stabilité politique varient du tout au tout dans les Antilles.

**Le sénateur Thorvaldson:** A ce sujet, monsieur Armstrong, pour ce qui est du droit de vote dans les Antilles, en Jamaïque, par exemple, y a-t-il le suffrage universel que nous connaissons au Canada ou aux États-Unis, ou les gouvernements se créent-ils par le jeu d'autres pressions politiques?

**M. Armstrong:** Dans tous les territoires qui ne sont pas indépendants, c'est-à-dire dans ceux qui sont encore colonies, sauf erreur, on a le droit de vote sur le plan local. Une partie du gouvernement est élue. Le système colonial britannique est très varié, mais dans certains cas il y a ce qu'on appelle un conseil législatif, dont la moitié des membres sont nommés par le gouvernement britannique et l'autre moitié sont élus. Les minuscules législatures de ces îles n'ont cessé de progresser vers un régime où tout le corps législatif serait élu. Je ne crois pas que le suffrage cause des problèmes là-bas, mais que peuvent-elles faire seules? Pas grand-chose. Elles peuvent s'occuper des affaires de police locales et ainsi de suite et adopter des lois de nature à encourager les investissements, les achats et l'aménagement de propriétés, mais c'est à peu près tout.

Les territoires français ont le droit de vote, mais ils votent aux élections en France. Mais vous savez ce que c'est: on vote pour le parti du centre et on attend les résultats. Ils n'ont pas grand-chose à dire dans leurs affaires locales.

Les territoires hollandais ont le suffrage universel. Je parle des anciens territoires hollandais, du Suriname et des Antilles hollandaises. L'exercice du droit de vote à la Trinité et à Tobago n'est pas, que je sache, soumis à des restrictions.

**Le sénateur Fergusson:** Monsieur le président, je dirai tout d'abord que le Comité est fort redevable à M. Armstrong de sa présence. Il n'y a pas de doute que si nos autres réunions pour l'étude de cette question particulière ressemblent même de loin au commencement de celle d'aujourd'hui, nous aurons toutes les occasions voulues de connaître à fond ce domaine. M. Armstrong possède tellement bien son sujet et a parlé de tant de choses sur lesquelles j'aimerais plus de détails que j'ai de la difficulté à préciser exactement l'objet de mes questions. Je commencerai tout de même par une ou deux questions puis je donnerai la chance à quelqu'un d'autre. J'aimerais savoir si l'écart que j'ai constaté là-bas entre les très riches et les très pauvres diminue quelque peu. La condition sociale des pauvres s'améliore-t-elle? Il me semble que cela exigera un relèvement du niveau d'éducation? A vrai dire, ma question a trait à l'éducation. Selon moi, l'éducation est à la base même du relèvement économique et social de ces pays. Quel est le niveau d'éducation? Y a-t-il amélioration de ce

côté-là? Les Américains y aident-ils, comme le font les Canadiens par l'envoi de professeurs en de nombreux endroits des Antilles et par l'accueil d'étudiants au Canada?

**M. Armstrong:** Eh bien, tout d'abord, je dirai que le Venezuela a un excellent système d'éducation pour un pays d'Amérique latine. On y consacre beaucoup d'argent. Encore une fois, une des difficultés est endémique en Amérique latine. Les étudiants se sont emparés des universités et c'est la grande faiblesse des universités d'Amérique latine: ce pouvoir des étudiants d'engager et de congédier leurs professeurs et de décider de leurs promotions, à toutes fins pratiques. C'est en ce sens qu'on a perdu la maîtrise des universités. Voilà une des raisons pour lesquelles les gens désireux de faire des études supérieures sérieuses vont en Europe ou en Amérique du Nord. Mais ce n'est pas si mal aux niveaux élémentaire et secondaire. Je pense que la Colombie a une norme assez élevée, mais c'est un pays tellement accidenté sur le plan géographique que ses hautes montagnes et ses régions inaccessibles sont cause de difficultés. Le système en vigueur à Costa Rica est très bien. Quant aux autres, ils ne valent pas grand-chose sur le plan pédagogique ordinaire. Les Cubains ont beaucoup fait pour l'éducation depuis l'implantation du régime castriste. L'université de Porto Rico ne ménage pas les efforts pour créer des contacts avec les autres habitants d'expression espagnole dans ce coin. Elle aspire à devenir un centre de formation technologique en contact avec les pays d'Amérique latine, mais, évidemment, les Portoricains et les habitants des îles les plus rapprochées—les îles du Vent et les îles Sous-le-Vent—n'ont pas la même langue. Les Portoricains parlent surtout l'espagnol; beaucoup parlent l'anglais, mais essentiellement c'est l'espagnol qui est leur langue. L'une des difficultés dans cette région c'est que la politique d'aide des États-Unis était axée sur l'Alliance pour le progrès, qui faisait partie de l'Organisation des États américains. Toute l'aide et l'assistance technique disponible était essentiellement destinée aux pays d'Amérique latine et non pas aux territoires britanniques ou ex-britanniques, car les États-Unis semblaient supposer que les Britanniques prendraient soin des leurs. La région était relativement petite et l'on croyait que c'était aux Britanniques de s'en occuper. Il s'est tout de même fait une chose; les États-Unis avaient un programme d'aide pour la Fédération des Antilles, mais avec la dissolution de la Fédération plusieurs programmes de développement ont échoué, précisément parce qu'ils étaient axés sur la Fédération. Les États-Unis aidaient financièrement l'Alliance pour le progrès, à l'exclusion des autres secteurs.

**Le sénateur Fergusson:** Les États-Unis ont-ils aidé financièrement l'Université des Antilles?

**Mr. Armstrong:** Je le pense; ils l'ont certainement appuyée en principe en tout cas. Il y a dans ce coin-là un certain nombre d'universités privées. Nous avons présentement en Guyanne un programme d'aide

considérable, qui n'est pas étranger aux travaux qui s'y font dans les universités et je dirais que, de façon générale, notre programme d'aide accorde beaucoup d'importance à l'éducation. L'éducation est sans contester un grand besoin.

Quand au relèvement social et à l'écart entre les riches et les pauvres, cela se rattache, à mon sens, à la rapidité de la croissance démographique et à la possibilité d'une croissance économique aussi rapide. Dans nombre de ces pays, on peut tout au plus faire croître le P.N.B. aussi vite que la population, si l'on veut qu'il garde sa place. A Haïti cela est impossible, car il n'y a pas de point de départ pour la croissance. Les gens doivent donc avoir un débouché pour sortir de la région, notamment dans les cas où le pays ou l'unité est de trop faible importance pour qu'on puisse espérer une expansion industrielle. Les pays des Antilles ont besoin à la fois d'expansion économique et de lieux d'émigration. Ils se prêtent très bien à l'entreposage, au commerce, aux plantations et au tourisme, mais ils ne peuvent faire vivre une population croissante. Il faut songer à organiser l'émigration de ces territoires vers d'autres lieux où ils pourront s'intégrer au processus industriel. La moitié des Portoricains semblent vivre à New-York et il est à supposer qu'ils sont intégrés au processus industriel.

**Le sénateur Fergusson:** A propos du tourisme et de ses possibilités de développement, il me semble que ces pays n'attirent que les gens très riches. Ils ont de très beaux hôtels luxueux. Ne pourraient-ils pas offrir ces services à la classe moyenne, qui pourrait voyager et rester aux Antilles?

**M. Armstrong:** Je pense que cela se fait. Cela se fait en maints endroits. Cela se fait sûrement à Porto Rico, où l'on peut prendre ses vacances à très bon marché. Il ne faut pas oublier toutefois que les plages et l'espace viennent nécessairement à manquer. Avec l'abondance qui règne en Amérique du Nord, si tous les Nord-Américains décidaient—tous ceux qui peuvent se le permettre—d'aller passer leurs vacances aux Antilles la même année, ont aurait le plus bel embouteillage jamais vu. La population mondiale se multiplie rapidement, mais pas le littoral, non plus que les plages les plus belles, de sorte qu'elles sont très limitées. Mais on trouve encore un grand nombre d'établissements très modestes où passer ses vacances à bon marché dans des endroits comme la Grenade et la Dominique et ainsi de suite. Aux Bahamas, par exemple, Nassau regorge d'établissements relativement modestes. Par exemple, on y trouve un Howard Johnson's.

**Le sénateur Fergusson:** Oui, mais bien souvent on y trouve des hôtels Hilton et autres du même genre.

**M. Armstrong:** Oui, ils sont les premiers. Mais vous en avez ensuite de plus petits plus tard. C'est le cas de Malte, par exemple, qui groupe 300,000 habitants dans deux îles. Le tourisme est le principal facteur

de croissance économique. On commence par de grands hôtels, puis viennent les plus petits. Evidemment, ce pays est dans la zone sterling et a beaucoup de clientèle britannique, mais la même situation peut se présenter dans les petites îles d'ici. Je pense que les maisons d'hiver et d'été sont aussi en vogue là où on pourrait avoir un chalet.

**Le sénateur Fergusson:** Cela augmente aussi. Les gens vont s'y établir pour de bon.

**M. Armstrong:** Oui. Et cela pourrait se produire à Haïti, en république Dominicaine et ailleurs s'il y existait un sentiment de sécurité politique, qu'on ne retrouve pas dans ces pays, comme dans les îles britanniques. Mais certaines îles sont elles-mêmes surpeuplées. La Martinique est très belle, mais elle est bondée de monde et ses villes ne sont pas particulièrement attrayantes. Il y a quelques hôtels luxueux sur la plage et il pourrait y en avoir d'autres, mais on a besoin de capitaux pour construire des routes et assurer d'autres services publics indispensables. La plupart des îles ne sont pas en mesure d'établir elles-mêmes cette infrastructure.

**Le président:** Puis-je signaler la présence de deux membres d'office du Comité: le leader du gouvernement au Sénat, le sénateur Martin, et le sénateur Flynn. Si le sénateur Martin a des questions à poser, il pourrait, je pense, le faire dès maintenant. Nous passerions ensuite au sénateur Flynn.

**Le sénateur Martin:** J'aurais certaines questions à poser, mais je puis bien laisser parler les autres. De fait, j'ai plusieurs questions, mais je suis disposé à attendre que d'autres sénateurs aient pris la parole.

**Le sénateur Thorvaldson:** Nous aimerions sûrement entendre les questions du leader du gouvernement.

**Le sénateur Martin:** Permettez-moi de dire, monsieur Armstrong, que je suis très heureux que le président de notre Comité, en qui j'ai grande confiance et que nous voulons tous appuyer, ait pu vous inviter à témoigner, à titre de premier témoin à comparaître devant le nouveau Comité réorganisé qu'il a établi. Je vois en vous, évidemment, un grand ami du Canada, un homme qui a fait sa marque dans le domaine de la politique étrangère des États-Unis.

Auriez-vous quelques mots à dire au sujet des rapports entre les pays des Antilles, notamment entre les Antilles britanniques d'Amérique latine, à la lumière de l'intérêt de plus en plus vif qu'ils portent à l'Organisation des États américains?

**M. Armstrong:** Oui. Je me souviens que lorsque la Fédération des Antilles a été dissoute et que la Jamaïque a demandé son adhésion à l'O.E.A. on a refusé pendant longtemps de l'admettre. Elle en est maintenant membre. Je pense que la Trinité a demandé ou demande présentement son adhésion. Je présume que la Barbade le fera aussi.

Les contacts que j'ai eus avec l'O.E.A. et l'expérience que j'ai acquise à titre de membre de délégations américaines à diverses reprises m'ont fait comprendre que les territoires britanniques doivent surmonter un immense obstacle institutionnel dans l'esprit des Latino-américains de langue espagnole et portugaise. J'ai constaté les préjugés les plus extraordinaires chez les Latino-américains, qui croyaient, par exemple, que la Jamaïque et la Trinité ne seraient pas vraiment indépendants, mais qu'ils seraient plutôt des agents de l'impérialisme britannique ou quelque chose du genre. L'expression même d'impérialisme britannique dans les circonstances fait sourire.

Néanmoins, il y avait une sorte de bloc mental chez nombre de Latino-américains, qui ont délibérément exclus les anciens territoires européens. Par exemple, l'O.E.A. n'a jamais eu de représentants des territoires britanniques, français ou hollandais, tandis que la Commission économique pour l'Amérique latine, organisme régional de l'ONU, a toujours eu des représentants britanniques, français ou hollandais, car ils faisaient partie de l'hémisphère.

Je pense qu'il faudra un certain temps pour que les Latino-américains se fassent un peu plus à l'idée d'admettre la Jamaïque, la Trinité, la Barbade et d'autres pays.

**Le sénateur Martin:** Où en est présentement la demande de la Jamaïque?

**M. Armstrong:** Elle en est membre, pour autant que je sache.

**Le sénateur Martin:** Et la demande de la Trinité?

**M. Armstrong:** Je ne suis pas sûr. Elle n'est pas encore admise, mais j'ai entendu dire que ses chances sont bonnes.

**Le sénateur Martin:** D'autres pays d'Amérique ont-ils demandé leur adhésion?

**M. Armstrong:** Je ne sais pas si la Barbade a fait une demande ou non, et je n'en suis pas sûr pour ce qui est de la Guyane.

**Le sénateur Martin:** Le nouveau différend du Venezuela avec la Guyane pose-t-il une difficulté constitutionnelle pour la Guyane?

**M. Armstrong:** Je suppose que les Guyanais croient que oui, car ils n'ont aucune raison d'être très enthousiasmés par le Venezuela à l'heure actuelle. Selon moi, ils doivent se dire que leur demande serait rejetée et ils n'en ont probablement pas fait. Je ne suis pas sûr de leur situation exacte.

**Le sénateur Martin:** Sauriez-vous dire quelle serait l'attitude du gouvernement des États-Unis à l'égard d'une demande d'adhésion de la part d'un pays des Antilles?

**M. Armstrong:** Pour autant que je sache, le gouvernement des États-Unis a toujours été en faveur d'une telle adhésion et a tâché de persuader les pays d'Amérique latine d'admettre les pays des Antilles britanniques. Telle est la politique suivie, pour autant que je sache.

**Le sénateur Martin:** Les rapports entre Cuba et les pays des Antilles ne causent pas de difficultés dans ce contexte?

**M. Armstrong:** Je ne le pense pas. Évidemment, Cuba a été expulsé de l'O.E.A. Qu'il ait des chances d'y revenir, c'est évidemment une question de politique qu'il y aurait probablement lieu d'examiner.

Je ne vois pas de rapport spécial entre la question de Cuba et l'adhésion des autres pays. M. Burnham, en Guyane, pourrait penser autrement car il estime peut-être que les liens d'amitié qui unissent M. Jagan et M. Castro sont trop serrés et que cela attirerait des ennuis à la Guyane non seulement de la part du Venezuela, mais aussi de Cuba. C'est peut-être son avis. Je ne sais pas.

**Le sénateur Martin:** Vous avez mentionné l'intérêt de la Grande-Bretagne pour les Antilles et vous avez signalé—je veux vous citer correctement—une perte d'intérêt qui se traduit par une diminution de l'aide économique et des subventions aux Antilles. Vous dites que les Britanniques ne s'intéressent plus autant à l'amitié et à la collaboration, mais il y a, comme vous dites, une diminution de la responsabilité de la Grande-Bretagne.

**M. Armstrong:** Je pense que c'est juste. Je pense que la Grande-Bretagne s'attend à ce que la Jamaïque et la Trinité se tirent d'affaires seules. Les Britanniques ont le reste des responsabilités dans les petites îles, mais ils ne veulent pas y affecter une part appréciable de leur aide étrangère. Il y a bien certain investissements outre-mer. Il ne manque pas d'intérêt politique en général envers l'Amérique latine. Il y a eu, dirais-je, depuis cinq ans, en Grande-Bretagne, un renouveau d'intérêt à l'égard des possibilités commerciales de l'Amérique latine. Des membres du gouvernement britannique ont visité les pays d'Amérique latine et on a encouragé les investissements britanniques dans la région. Un grand nombre de Britanniques semblent croire que les anciens territoires britanniques ont peut-être un peu trop d'argent à dépenser et sont incapables d'en tirer parti. Par ailleurs, estiment-ils, en élargissant leurs intérêts et en prenant pied un peu plus solidement sur les marchés de l'Argentine, du Brésil et du Venezuela, ils pourraient accroître leurs exportations et améliorer dans l'ensemble leur situation commerciale. Ainsi les possibilités commerciales du reste de l'Amérique latine sont un peu plus intéressantes que les obligations croissantes qui semblent s'imposer dans la région des Antilles britanniques.

**Le sénateur Martin:** J'essaie de vous amener à donner votre point de vue sur le rôle que peut jouer



le Canada aux Antilles. Vous avez fait des observations au sujet de l'intérêt politique britannique dans les Caraïbes, intérêt qui se comprend et qui est désirable. Qu'avez-vous à dire au sujet des intérêts politiques et économiques des États-Unis dans les Caraïbes et de la réaction que ces intérêts suscitent dans les Caraïbes en général?

**M. Armstrong:** Vous savez, je crois, qu'il s'agit de rapports très complexes et que dans chaque pays les rapports avec les États-Unis constituent un problème particulier. De façon générale, les États-Unis aimeraient que ces pays puissent se gouverner au moyen d'institutions politiques stables, présentent un taux raisonnable de croissance économique et jouent leur rôle au sein des organismes régionaux, de l'OEA et autres organismes. Voilà pour l'intérêt d'ordre général.

Évidemment, il existe dans cette région des intérêts américains d'ordre commercial et économique mais l'intérêt politique y consiste, je crois, à trouver un moyen de nous éviter d'être entraînés, aussi loin que nous l'avons été dans le passé, comme par exemple, en République dominicaine. Je suis porté à croire que la réaction du public américain contre l'importance de notre engagement en République dominicaine a été assez prononcée. Il s'agissait d'un cas particulier, et l'on pouvait s'interroger sur la valeur du service de renseignements, mais l'attitude américaine actuelle est, je crois, que nous évitions de nous engager aussi dangereusement. Voilà ce que l'on constate en consultant les études effectuées dans le domaine de la politique étrangère dans les universités et en observant l'opinion publique. Le sentiment général est, je crois, que nous sommes intéressés au reste du monde; nous savons qu'il a des problèmes et nous voulons l'aider à les régler mais nous ne voulons pas être entraînés aussi loin que nous l'avons été dans le passé. C'est actuellement l'attitude fondamentale du public: une sorte de réserve en fait d'engagement.

**Le sénateur Martin:** Pourriez-vous nous dire quel est actuellement le niveau de l'aide américaine aux Caraïbes?

**Mr. Armstrong:** Partout dans les Caraïbes?

**Le sénateur Martin:** Oui.

**M. Armstrong:** Cette aide n'est pas considérable. Je ne me souviens pas des chiffres. Il n'y a pas d'aide au Venezuela; l'aide à la Colombie est infime; à Panama, nous participons peut-être à quelques entreprises d'ordre technique. L'aide à l'Amérique centrale se résume à peu comparativement à l'ensemble de notre programme d'aide.

**Le sénateur Martin:** Ils ne participent pas à la Marche du Progrès?

**M. Armstrong:** Ils participent à l'Alliance du Progrès. Nous avons également promis de l'aide à cinq républiques de l'Amérique centrale afin de leur permettre de poursuivre leur projet de marché commun.

**Le sénateur Martin:** Oui.

**M. Armstrong:** Mais je ne crois pas qu'elles aient satisfait à toutes les conditions requises pour pouvoir obtenir l'aide qui leur était offerte. Il s'agissait d'un projet de développement important. Par l'intermédiaire de la Banque interaméricaine de développement, il se fait en Amérique latine nombre de prêts à long terme et à bas intérêt.

**Le sénateur Martin:** Des prêts à long terme et à bas intérêt?

**M. Armstrong:** Des prêts à long terme et à bas intérêt. Et aussi par l'intermédiaire de l'AID. Le réapprovisionnement de l'AID est en cause dans ce cas, et je suppose que nous avons besoin de plus d'argent pour cela. Le dernier Congrès a rogné considérablement notre dernier budget d'aide, et je ne sais pas que la nouvelle administration ait jusqu'à maintenant mis au point une politique d'aide, ni même qu'elle en ait énoncé une. Elle a simplement choisi un administrateur et cet administrateur n'est pas encore entré en fonctions.

**Le sénateur Martin:** De façon générale, n'est-ce pas un fait qu'il y a réduction de l'aide américaine non seulement dans les Antilles latines mais aussi à tous les pays des Caraïbes, y compris les Bahamas?

**M. Armstrong:** Je ne crois pas que nous accordions de l'aide aux Bahamas,

**Le sénateur Martin:** Mais, la Grande-Bretagne, le Canada et les États-Unis avaient un programme conjoint au sujet des petites îles.

**M. Armstrong:** Je n'en suis pas certain. Je sais qu'il y a eu une sorte de relevé conjoint relatif aux besoins.

**Le sénateur Martin:** Oui.

**M. Armstrong:** Et je crois que chez les Anglais et les Américains on espérait généralement que les Canadiens s'en chargeraient, pour ainsi dire.

**Le sénateur Martin:** Oui.

**M. Armstrong:** En toute franchise, je crois que c'est bien employer l'argent que vous destinez à l'aide à l'étranger.

**M. Martin:** Vous savez, évidemment, que le programme d'aide canadien a été augmenté considérablement.

**M. Armstrong:** Oui, je le sais.

**Le sénateur Martin:** Et que la Grande-Bretagne a réduit ses contributions dans les domaines de l'aide à l'étranger parce qu'elle a jugé qu'elle avait d'autres obligations plus onéreuses.

**M. Armstrong:** Oui.

**Le sénateur Martin:** Quelle sont les conséquences de ces faits nouveaux que vous entrevoyez, à titre

d'observateur de cette région, pour les États-Unis et, en particulier, pour nous ici au Canada?

**M. Armstrong:** Eh bien, je crois que cette région a besoin de l'étranger parce qu'elle a besoin d'argent, de capital, et qu'elle a besoin de clients. Elle a besoin de touristes. Les États-Unis ne peuvent éviter d'être un facteur important dans ce domaine, mais il y a suffisamment de place pour les autres; et, je suis porté à croire que la région des Caraïbes est suffisamment intéressante, suffisamment rémunératrice, suffisamment stable, pour que les pays riches de l'hémisphère lui accordent de l'aide. Et je ne pense pas seulement au Canada et aux États-Unis. Le Venezuela devrait aussi aider. J'aimerais que les Vénézuéliens prennent une attitude moins chauvine à l'égard de leurs voisins, parce que leur pays est en mesure d'aider d'autres pays. Ils jouissent d'un bon niveau de vie et ils ont de l'argent. Ils pourraient aider certains autres pays, à condition de le faire d'une manière désintéressée.

Je crois également que le projet multilatéral de la Banque interaméricaine de développement est très important. Je crois qu'il existe aussi un projet d'établissement d'une Banque de développement des Caraïbes; j'ose espérer que ce projet pourra aussi se réaliser.

Nous avons toujours eu tendance à nous tourner vers les Portoricains et à les considérer comme ceux qui pourraient prendre les devants vu qu'ils ont beaucoup progressé dans le domaine du développement technique et de l'éducation et autres secteurs de ce genre et qu'ils ont donné un bon exemple. D'autre part, ils ne sont pas toujours considérés comme suffisamment «kashir» par les autres latino-américains. On les considère comme des personnes «domestiquées» par les États-Unis et qui ne sont pas véritablement des latino-américains. A celui qui écoute un Portoricain ou un Chilien, les gestes et le parler semblent à peu près les mêmes mais beaucoup de latino-américains n'en jugent pas ainsi.

J'ai fait partie de délégations où nous avons avec nous deux ou trois Portoricains représentant le gouvernement ou des universités de Porto-Rico. C'étaient de belles personnalités et ces hommes ont démontré par leurs efforts qu'ils savaient comment traiter avec les habitants de l'Amérique latine de toute une gamme de questions sociales, économiques et autres. Si l'on tient compte de Porto-Rico et des relations étroites qu'entretiennent les États-Unis avec certaines parties des Caraïbes, je crois que nous avons là quelque chose qui peut servir de base.

**Le président:** Monsieur Armstrong, en ce qui concerne la Banque de développement des Caraïbes, Porto-Rico n'a-t-il pas pris un engagement pour une somme de 6 millions de dollars sur un capital de 60 millions?

**M. Armstrong:** Je suis certain qu'il existe un engagement de ce genre. Dans tout projet semblable, les États-Unis, et Porto-Rico en tant que partie des États-Unis, figureront. Mais l'un des objectifs de la

politique américaine est que tous nous fassions davantage pour l'ensemble de la région sur une base multilatérale, de façon à éviter ainsi certains problèmes politiques qu'entraînent des rapports strictement bilatéraux avec chaque pays particulier de la région. Vous le savez, il n'a pas toujours été très intéressant pour les États-Unis d'avoir été obligés d'agir en certains endroits comme ils l'ont fait et je crois que beaucoup de gens sont d'avis que nous devrions donner à ce programme une base plus étendue tout comme nous désirerions obtenir de l'aide en général sur une base plus étendue. Cela ne veut pas dire, évidemment, que les États-Unis cesseraient de contribuer.

**Le sénateur Martin:** Vous n'avez pas les chiffres des investissements dans les différents pays des Caraïbes du Commonwealth britannique? Le niveau des investissements américains, des investissements britanniques, des investissements canadiens? Nous les avons, évidemment, mais vous ne les avez pas?

**M. Armstrong:** Je ne les ai pas, mais je dois dire que les investissements de capital en Jamaïque et à Trinidad et dans les petites îles sont peu considérables. Il y en a dans le pétrole à Trinidad et dans la bauxite en Jamaïque et il y a des investissements canadiens en Guyane dans la bauxite. J'ai visité la mine à McKenzie et c'est un lieu très intéressant.

**Le sénateur Fergusson:** Moi aussi, et je suis de votre avis.

**M. Armstrong:** Il y a de l'argent américain de placé à Surinam dans la bauxite, mais sauf la bauxite, le pétrole et quelques hôtels, nous avons un hôtel de la chaîne Hilton à Trinidad, je ne crois pas qu'il s'y trouve d'investissement considérable de capital américain. Si on examine la région dans son ensemble, on constate que, de tout le capital américain qui y est investi, probablement 90 p. 100 le sont au Venezuela, dans le pétrole ou le minerai de fer ou dans quelque chose de semblable. Les investissements britanniques ne sont pas considérables. Il y a probablement plus de capital britannique investi dans le pétrole au Venezuela que de capital britannique investi dans les anciens territoires britanniques.

**Le sénateur Martin:** Quelle est la position des États-Unis à l'égard des politiques relatives au sucre des Caraïbes, position qui, en fonction de l'aide, constitue l'un de nos grands problèmes?

**M. Armstrong:** Évidemment, aux États-Unis le sucre est un produit régi par l'État. Le gouvernement décide combien il doit en être produit aux États-Unis à partir de la canne à sucre et de la betterave, combien il peut en être importé des territoires américains non continentaux, comme Hawaï et Porto Rico. Nous avons aussi des contingents qui s'appliquent à peu près à tout autre pays producteur de sucre au monde, du T'ai-wan et des Philippines au Brésil et à l'Afrique du Sud. La décision d'accorder un contingentement constitue presque, en n'importe quel temps, un excellent exercice politique. Ce dont

les gens ne se rendent peut-être pas compte, c'est que lorsque nous avons cessé d'acheter du sucre de Cuba, nous ne nous sommes pas mis immédiatement à accroître notre propre production du sucre. Nous avons résisté à la tentation d'augmenter cette production et nous avons réparti le contingentement cubain entre d'autres pays exportateurs de sucre. Je crois que cette façon d'agir indiquait fondamentalement de la largeur d'esprit, parce que des pressions s'exerçaient chez nous pour que nous suppléions nous-mêmes ce brusque manque de sucre cubain. C'est ainsi que nous avons redistribué le contingentement en grande partie dans les Caraïbes et en Amérique latine où nous avons pu fournir à un certain nombre de pays un marché assuré qu'ils n'avaient pas eu auparavant. Nous avons ainsi accru leur marché. Évidemment, le marché mondial du sucre est un marché assez facile, et les États-Unis ne sont pas le seul acheteur. Je crois que les pays en cause ont renégocié la Convention internationale relative au sucre de façon qu'elle fonctionne de nouveau. Pendant un certain temps, les nouvelles négociations ont été bloquées par les Cubains, qui insistaient pour obtenir un contingentement tellement considérable, un contingentement d'exportation, dans le cadre de la convention qu'il n'y avait plus moyen de négocier. Je me souviens d'une réunion relative au sucre tenue à Londres il y a environ trois ans, où, après avoir entendu les Cubains exposer leurs conditions, chacun a regardé les autres et s'est écrié: «Cela veut dire: pas de convention cette année.» Évidemment, on doit être arrivé à un compromis quelconque. Il est dans l'intérêt de tous les pays producteurs de sucre de stabiliser le sucre sur une base internationale, puisque n'importe qui peut produire du sucre n'importe où et que tout le monde le fait, à toutes fins pratiques. Je crois que les États-Unis ont appliqué leur politique du sucre de la façon raisonnée et libérale à laquelle on pouvait s'attendre, peut-être d'une façon plus raisonnée et plus libérale que celle à laquelle certaines personnes s'attendaient.

**Le sénateur Martin:** J'ai d'autres questions mais je vais céder la parole à d'autres honorables sénateurs.

**Le sénateur Thorvaldson:** Monsieur Armstrong, je me demande si l'URSS a remplacé les États-Unis à titre d'importateur de sucre cubain.

**M. Armstrong:** Dans une certaine mesure, oui; mais l'URSS est elle-même exportatrice de sucre, et elle a pris l'engagement d'importer du sucre cubain en signe d'appui à Cuba. Selon toute vraisemblance, elle réexporte ou revend ce sucre ailleurs. Ce que sont les conditions financières, je l'ignore, mais il est concevable, compte tenu du dossier soviétique relatif à son commerce bilatéral, que les Cubains n'obtiennent pas pour leur sucre le prix qu'ils obtiendraient s'ils le vendaient sur le marché libre en échange d'une monnaie convertible. Je ne dis pas que ce soit le cas, mais il est concevable qu'il en soit ainsi.

**Le sénateur Carter:** Je désire poursuivre le sujet du sucre. J'aurais aussi d'autres questions. Lorsque l'on

travaille à l'élaboration de la convention internationale, quels sont les facteurs qui déterminent le prix? Je me souviens d'avoir entendu à la radio, il y a quelque temps un fonctionnaire ou un membre de l'un des gouvernements des Caraïbes, qui était ici, se plaindre que le Canada achetait du sucre de son pays, à un prix inférieur au coût de production. Ce prix international est-il déterminé par le coût de production ou par l'offre et la demande?

**M. Armstrong:** Il n'existe pas de prix international fixe. La Convention internationale traite des contingentements d'exportation et d'importation de sorte que des pays s'engagent à permettre l'importation de certaines quantités tandis que d'autres s'engagent à exporter tant de sucre ou à restreindre leurs exportations. Il y a bien des variantes dans le prix du sucre. Il y a un prix du sucre au sein du Commonwealth par suite d'une entente en vertu de laquelle les Anglais achètent du sucre aux Antilles à un prix plus élevé qui couvre probablement en partie le coût unitaire plus élevé. Je crois comprendre aussi, mais je puis me tromper, qu'au Canada, lorsqu'on achète du sucre, on l'achète au prix du marché mondial. Il existe un prix artificiel élevé dans le cadre de l'entente britannique avec les Antilles mais il ne s'applique pas à tout le sucre. Le prix payé par les États-Unis est plus élevé que celui du marché mondial. Aux États-Unis, nous soutenons le sucre produit au pays. Notre propre système agricole constitue un soutien efficace de cette industrie et le sucre que nous importons bénéficie, évidemment, quant au prix, du soutien du marché qu'offre le régime intérieur. Je dois avouer que je ne connais pas très bien les points particuliers du régime, de sorte que je puis faire erreur à ce sujet, mais c'est l'impression que j'ai.

Le marché comporte un certain nombre de secteurs. Les Français ont leur propre régime pour les prix du sucre, parce qu'ils l'achètent à la Martinique et à la Guadeloupe et qu'ils ont aussi une industrie sucrière intérieure.

Évidemment, au sein du marché commun il existe un régime de soutien des prix en Europe, de sorte que d'un bout du monde à l'autre les prix du sucre sont bien différents.

Je suppose que lorsque le Canada achète du sucre, étant donné qu'il n'existe aucune entente préférentielle, il l'achète au prix du marché mondial.

**Le sénateur Carter:** Certains pays sous-développés, surtout en Afrique, se sont plaints qu'il serait beaucoup mieux que l'Ouest, au lieu de leur donner de l'aide sous forme de distributions, leur accorde cette aide sous forme d'un prix plus élevé que le prix du marché mondial pour les denrées qu'ils peuvent produire. Dans la région des Caraïbes, le sucre est, disons-nous, l'un des principaux soutiens de l'économie. Pensez-vous que ce serait une bonne chose que d'aider ces pays en achetant leurs produits à des prix plus élevés que les prix du marché mondial, ou bien croyez-vous qu'il s'ensuivrait des répercussions qui annuleraient les avantages escomptés?

**M. Armstrong:** La raison pour laquelle je crois en la nécessité d'une convention internationale relative au sucre est que, fondamentalement, la capacité mondiale de production du sucre dépasse de beaucoup la demande. Le sucre est relativement facile à entreposer; on peut par conséquent en accumuler de grandes quantités, ce qui en avilit le prix.

Je crois qu'une convention internationale pour la stabilisation du marché du sucre est une bonne chose. Je crois que cela devrait être suffisant pour permettre à la plupart des pays producteurs de sucre des Caraïbes de se tirer d'affaire. Mais il existe probablement des pays producteurs qui ne devraient pas produire de sucre, ni fonder leur économie sur cette production, parce que les étendues en culture sont trop petites. Pour produire du sucre de façon rentable, il faut mettre en culture de grandes étendues. Avec seulement quelques acres, l'exploitation sera probablement inefficace et le coût sera élevé. Évidemment, dans ces cas, les gens devraient faire autre chose, s'en aller ailleurs ou se lancer dans une autre entreprise vu qu'il n'est pas économiquement sain de continuer à produire de façon non rentable. Donc, je ne crois pas qu'on doive, dans les petites îles des Caraïbes, soutenir l'industrie du sucre au point de détourner les gens d'autres activités économiques plus avantageuses.

Dans toute cette affaire des prix, on entend souvent les Latino-américains dire aux Américains: «Écoutez, vous savez qu'un supplément de trois cents par tasse de café réglerait tous nos problèmes.» Mais ce n'est pas si simple.

Il existe une convention relative au café, qui constitue un effort de stabilisation. Les gouvernements ont beaucoup travaillé à la stabilisation du marché, mais les pays de l'Amérique latine et de l'Afrique n'exercent aucun contrôle sur la production, et la situation dépend en grande partie du consommateur et de la demande globale.

Le café aussi est un produit qui se conserve assez bien. On peut l'entreposer et en arriver à un surapprovisionnement qui menace le marché. La convention relative au café est une oeuvre imparfaite. Elle aide la stabilité, mais elle n'équilibre pas vraiment l'offre et la demande.

Les États-Unis ne peuvent pas dire au Brésil: «Nous allons vous acheter votre café à un prix supérieur à celui du marché» parce que le gouvernement des États-Unis ne peut forcer ses citoyens, pour ainsi dire à le faire. La seule façon de contourner la difficulté serait que le gouvernement se constitue acheteur. Lorsque l'on sait que les États-Unis dépensent plus pour le café que pour tout autre article d'importation, on constate que l'achat par le gouvernement est un projet auquel il faut simplement ne pas songer.

Il ne faut pas oublier que ces pays dépendent de la vente de produits primaires. Les marchés oscillent, les conditions d'échange tendent à se retourner contre les pays moins développés et ainsi ils s'appauvrissent ou ne s'enrichissent pas assez vite. C'est

l'un des grands problèmes de la disparité entre les pays industrialisés et les pays moins développés que nous fait voir la région des Antilles. C'est vrai en Afrique, c'est vrai en Asie et c'est vrai dans toute l'Amérique latine.

Dans les Caraïbes, il semble qu'on doive pouvoir résoudre ce problème. Les pays sont petits, la population n'est pas très considérable et ils s'y trouvent à proximité de l'une des régions les plus riches du monde. D'une façon ou d'une autre, une partie suffisante de ces richesses devrait parvenir à la population de ces petites îles.

**Le sénateur Thorvaldson:** Puis-je faire observer au sénateur Carter que j'ai vécu dans l'Ouest du Canada entre 1930 et 1950 et que le problème du sucre ressemble assez aux problèmes qu'a posés le blé, et qui ont donné lieu à la convention relative au blé, négociée après bien des années de lutte et qui ne cause aucun ennui maintenant.

Le problème est identique à celui de l'Ouest du Canada, où nous avons de grosses récoltes de blé.

**M. Armstrong:** Cela me rappelle qu'à Washington, dans un service que je ne nommerai pas, on disait: «Nous avons une politique ferme, . . . aucune entente internationale sur les produits, nous y sommes absolument opposés en principe, . . . sauf pour le blé et le sucre.»

**Le sénateur Carter:** Je désire revenir à la question soulevée au début par le sénateur Thorvaldson, au sujet de la stabilité politique. Dans votre réponse, monsieur Armstrong, vous avez dit que c'était un peu comme un rapiéçage, que certains pays étaient stables, que d'autres ne l'étaient pas. Parmi les pays stables, vous avez mentionné Cuba. Pour ce qui est de l'avenir, peut-on vraiment s'attendre à beaucoup de stabilité dans les Caraïbes tant que Castro sera là et sera résolu à créer de l'instabilité? Je veux dire, cela fait partie de sa tâche.

**M. Armstrong:** Il est un facteur d'instabilité dans les autres pays bien qu'il maintienne un assez haut niveau de stabilité dans le sien. La question que vous posez est la suivante: après Castro, qu'arrivera-t-il à Cuba? Qui prendra la direction? La situation sera-t-elle la même ou sera-t-elle différente?

Les efforts de subversion des Cubains dans les autres pays des Caraïbes ou dans les pays de l'hémisphère n'ont pas eu beaucoup de succès. Presque tous les agents qu'ils ont placés au Venezuela, par exemple, ont été mis hors d'état de nuire d'une façon ou d'une autre. Leurs efforts en Bolivie étaient manifestement, quelle que soit la version qu'on lise du journal de Che Guevara, mal organisés et très inefficaces. Évidemment, on peut espérer qu'ils ne deviennent pas plus efficaces.

Je crois que dans la plupart des cas lorsqu'il s'agit d'instabilité ou de révolution au lieu d'évolution, il faut considérer ce qui se produit dans le pays en cause. Habituellement un pays n'est pas trop influencé par ce que quelqu'un de l'extérieur peut essayer d'entreprendre à son sujet. Les habitants et surtout ceux de ces petits pays fermés, et ils sont vraiment repliés sur eux-mêmes, auront fortement tendance à rejeter les pressions de l'extérieur peu importe d'où elles viennent en se disant: «Nous voulons régler nos propres difficultés comme nous l'entendons». Aussi je ne crois pas que des pressions de l'extérieur soient bienvenues sauf lorsqu'un groupe local influent peut utiliser l'aide de l'extérieur.

Je suppose que l'un des pires exemples d'instabilité se trouve au Guatemala où s'est produit comme une polarisation de la pression politique, de la droite et de la gauche, avec à l'occasion une certaine disposition à s'assassiner mutuellement. La Colombie s'est un peu trouvée aussi dans cette situation.

**Le sénateur Carter:** Attribuez-vous l'insuccès de Castro au fait qu'il n'a pas réussi à coordonner ses efforts et à la vigilance des pays qu'il a essayé d'influencer? Diriez-vous que son insuccès provient du peu de succès qu'il a rencontré chez lui dans le domaine économique?

**M. Armstrong:** Oh, oui. Son régime n'a pas connu le succès qu'il prédisait et la nouvelle s'est répandue. Le sucre est même rationné pour les Cubains et presque tous les autres aliments sont rationnés et en vérité ils n'ont pas grand chose à manger. Il n'y a pas de lait ou il n'y en a pas assez. Ils sont vraiment dans l'embarras.

Mais je crois qu'il faut reconnaître que Castro a construit beaucoup d'écoles. Il a probablement obtenu l'appui d'un grand nombre de Cubains qui sont demeurés. Beaucoup cependant qui n'aimaient pas le régime ont quitté Cuba. Environ un demi-million de Cubains se sont réfugiés aux États-Unis. Je ne connais pas le nombre exact, c'est un nombre approximatif. C'est au point cependant où Miami en partie est devenue une ville cubaine, ce qui n'était sûrement pas le cas avant Castro. Les gens qui s'y objecteraient le plus ne sont pas là et ce qu'en dehors ils disent de ce qui se passe à l'intérieur de l'île tend à réduire l'attrait du régime cubain.

Je ne sais si vous vous souvenez d'une caricature où l'on voyait M. Mikoyan au Kremlin. Il revenait d'un voyage à Cuba et il présentait son rapport à Brezhnev ou à quelqu'un d'autre. On lisait en légende: «Naturellement, il ne faut jamais oublier que c'est un cinglé».

Comme je l'ai déjà dit, je crois que les relations entre Russes et Cubains ne sont pas sans difficultés. La Révolution cubaine, pour l'appeler ainsi, dans son application interne, faisant porter l'accent sur certains buts à atteindre, ressemble beaucoup au régime soviétique des premières années, des années 1920, alors que les approvisionnements étaient assez bas, la production industrielle en mauvais état et que la

situation enfin était assez mauvaise. Ce n'est peut-être pas la meilleure façon de commencer à travailler à l'expansion économique.

Je ne crois vraiment pas que l'exemple cubain ait à court terme des répercussions dans quelque autre pays à moins que de très bonne raison ne les rendent possibles. Je crois que tout peut arriver à Haïti, mais les mêmes choses se produiraient même si Cuba n'existait pas.

**Le sénateur Thorvaldson:** Vous soutiendriez alors, monsieur Armstrong, que les menées subversives cubaines dans cette région étaient plus importantes il y a deux ou trois ans qu'elles ne le sont maintenant. Il me semblerait, selon ce que j'ai lu, qu'elles se font de moins en moins fortes, surtout depuis la capture de Che Guevara. Je voudrais rappeler l'une de vos meilleures observations d'aujourd'hui. Vous parliez des agitateurs cubains et vous avez dit qu'ils avaient été pris ou bien qu'on en avait disposé d'une autre façon.

**M. Armstrong:** Lorsque vous voyez comment cela fonctionne, vous comprenez pourquoi il est un peu plus difficile pour les Cubains de trouver des volontaires.

**Le sénateur Robichaud:** Monsieur le président, j'aurais une proposition à faire. Il pourrait être utile aux membres du Comité d'avoir un exemplaire réduit de la grande carte qui est là devant.

**Le président:** Je vous remercie de la proposition, monsieur le sénateur. Nous y travaillons et nous espérons pouvoir vous distribuer ces cartes bientôt.

**Le sénateur Robichaud:** Vous avez mentionné à diverses reprises, monsieur Armstrong, la politique des États-Unis relative aux programmes d'aide aux pays étrangers et il a été surtout question de Porto-Rico. Est-il vrai que dernièrement le gouvernement des États-Unis a dévoilé un important programme d'aide pour Porto-Rico? Si c'est exact, pourriez-vous nous parler un peu de son application? S'agit-il de prêts ou de subventions directes? Si j'ai bien compris, il s'agit surtout d'entreposage de produits alimentaires et de l'expansion de l'industrie de la pêche aux environs de Porto-Rico.

**M. Armstrong:** Il s'agit d'un programme interne. Tout ce qui touche Porto-Rico relève de programmes internes et non de programmes relatifs à Porto-Rico.

**Le sénateur Robichaud:** Il s'agit d'aide du gouvernement des États-Unis cependant.

**M. Armstrong:** Mais au même titre qu'un programme d'aide à la région des Appalaches ou qu'un programme d'aide aux victimes d'un ouragan au Texas ou d'une inondation en Californie. Porto-Rico bénéficie de plusieurs programmes comme l'aide à la pêche et autres, mais le principal encouragement donné à l'économie de Porto-Rico a commencé avec

l'impôt d'assistance, ce qui a encouragé les gens à s'y rendre et à se lancer en affaires. Le climat commercial est très satisfaisant mais il ne s'agit pas d'un programme d'aide à un pays étranger. Si vous revenez aux années de l'administration Roosevelt, et que vous pensez à ce que l'on écrivait alors de Porto-Rico vous vous souviendrez que les Américains ont été horrifiés de découvrir quelle pauvreté pouvait régner chez eux à Porto-Rico. Le pays était vraiment un taudis. Une sorte de conscience sociale générale s'est réveillée au cours des années 1930 et l'on a depuis déployé des efforts considérables pour aider Porto-Rico et encourager les Porto-Ricains à s'aider eux-mêmes. De fait ils ont bien réussi.

Porto-Rico naturellement possède une soupape de sûreté que n'ont pas les autres pays des Caraïbes. Le pays peut exporter, si l'on peut ainsi s'exprimer, son surplus de population. On le retrouve en grande partie à New York. Haïti par exemple n'a pas cette chance et les endroits où les immigrants haïtiens voudraient aller ne leur sont pas aussi ouverts que les États-Unis le sont pour les Porto-Ricains.

**Le sénateur Davey:** Monsieur Armstrong, une chose qui m'intéresse, c'est le nombre de Cubains aux États-Unis. Vous en avez parlé dans votre discours et il y a un instant vous avez dit qu'ils seraient environ un demi-million. Ils ne sont probablement pas tous classifiés comme réfugiés. Je voudrais savoir quelle est leur influence? Est-ce un facteur d'importance notable aux États-Unis? Quels sont leur but, leur objet et soutiennent-ils la thèse de l'invasion?

**M. Armstrong:** Il y a probablement quinze ou vingt nuances d'opinion parmi les Cubains aux États-Unis. Il y a beaucoup de Cubains qui sont venus au cours des années et qui se sont installés en Floride surtout. Il faut les compter dans l'expansion démographique des États-Unis. Beaucoup d'autres sont arrivés depuis la prise du pouvoir par Castro. Quelques-uns sont des parents de personnes qui étaient déjà aux États-Unis. D'autres sont de véritables réfugiés politiques. Quelques-uns, vous savez, ont ramé de la Havane à Key West.

J'étais à Key West en 1962, et l'on pouvait voir les petites embarcations que ces gens avaient utilisées pour traverser. Il existe maintenant un service aérien régulier pour réfugiés. Le réfugié doit attendre environ un an et demi mais son tour vient et il y a un grand nombre de Cubains qui veulent désespérément quitter leur pays.

C'est une autre chose qui diminue l'attrait que pourrait exercer Cuba. Cela finit par se savoir. Dernièrement un groupe s'est réfugié à Guantanamo et l'on a transporté ces personnes par avion aux États-Unis.

Il existe une aile terroriste de l'association des Cubains réfugiés qui a proféré des menaces et parfois commis des actes répréhensibles à l'égard de représentants de pays qui commercent avec Cuba comme le Royaume-Uni et le Canada. Aux États-Unis des

mesures rigoureuses ont été prises contre ces terroristes et des services spéciaux de protection ont été mis sur pied. Les terroristes ne reçoivent aucun encouragement. Nous avons eu, il est vrai, l'épisode infortuné de la baie des Cochons. De nombreux réfugiés cubains ont pris part à l'expédition. Elle a été mal conduite et n'a pas donné de résultat. Aucun homme politique je pense, ne déclarera ouvertement que nous ne sommes pas intéressés à voir se produire des changements dans l'administration politique cubaine. Par contre, je suis sûr que personne ne songe à organiser ou à entreprendre quoi que ce soit à ce sujet. On a reconnu tacitement que le gouvernement de Castro a survécu et qu'il reçoit l'appui de la majeure partie de la population. La situation n'est pas brillante et ceux qui ne l'aiment pas peuvent sortir et ils le font. La majeure partie des Cubains qui viennent aux États-Unis s'établissent au pays et deviennent des citoyens américains.

**Le sénateur Davey:** Quelle est la raison principale de cette piraterie?

**M. Armstrong:** Il y aura toujours des écerclés et des malades et aussi des gens qui, d'une façon ou d'une autre, veulent quitter les États-Unis pour trouver un autre milieu. Beaucoup ne savent pas ce qui les attend à Cuba et la majorité d'entre eux sont assez malheureux par la suite. Si vous supposez cependant que vous n'avez pas affaire à un écerclé et que cet homme s'empare d'un avion, quelle en serait la raison? S'il veut se rendre à Cuba à bord d'un avion commercial, il doit se rendre à Mexico et de là monter à bord d'un avion qui fait le service Mexico-Cuba. C'est un long détour et c'est coûteux. Il en revient moins cher d'acheter un revolver. Naturellement la société aérienne perd de l'argent parce qu'elle doit payer les droits d'atterrissage, refaire le plein de carburant, etc. Moi, je pense qu'il faudrait essayer de mettre au point un certain échange aérien entre Cuba et les États-Unis qui réglerait ces difficultés. Si nous avions des vols réguliers en partance de Miami comme par le passé, ils pourraient être contrôlés et il serait possible de savoir qui entre au pays et qui en sort. J'espère que nous en arriverons à quelque chose du genre parce que la situation présente est ridicule. Apparemment les Cubains ne s'en inquiètent pas mais je voudrais voir la situation s'améliorer. Il faudrait que les États-Unis cherchent d'une certaine façon à régulariser leurs relations avec le régime cubain. Le régime ne se désintègrera pas. Il ne disparaîtra pas. Il existe et si nous ne voulons pas avec lui nous livrer à un commerce régulier, libre à nous, mais il, faudrait au moins essayer d'établir un lien aérien de quelque sorte pour que les gens puissent aller et venir.

**Le sénateur Davey:** J'aurais une question à poser qui n'est peut-être pas une question mais plutôt une observation. Au sujet de ce que disait le sénateur

Fergusson relativement au tourisme, pourriez-vous nous exposer maintenant, et je suppose qu'il varie, quel est le pourcentage de la contribution du tourisme à l'économie de cette région?

**M. Armstrong:** Je croirais qu'à Porto Rico et dans la plupart des petites îles de l'archipel il représente un très fort pourcentage du produit national brut. Pour leurs réserves de change étranger, c'est probablement l'élément le plus important.

**Le président:** Je pourrais vous apporter une réponse partielle. Par exemple aux Barbades les revenus du tourisme sont plus élevés que ceux provenant de la production du sucre de canne.

**Le sénateur Davey:** Serait-ce la moitié?

**M. Armstrong:** Ce pourrait bien être la moitié dans ces petits pays. Mais il n'y a pas encore de tourisme dans des pays comme la République Dominicaine et Haïti. La beauté des paysages est là et il y a beaucoup plus d'espace que dans les petites îles. On pourrait donner de l'expansion à cette industrie mais cela ne s'est pas produit à cause des conditions politiques. Cuba recevait beaucoup de touristes mais elle n'offre plus d'attrait. La Jamaïque et la Trinité possèdent une assez bonne industrie du tourisme. Naturellement plus éloignées sont les îles, plus cher coûte le billet d'avion.

**Le sénateur Davey:** Toujours selon ce que disait le sénateur Fergusson, il semblerait que ce n'est pas un endroit pour le touriste de classe moyenne. Ne pourrait-on pas étudier plus profondément cette situation?

**M. Armstrong:** Naturellement les tarifs aériens ont tendance à décroître du moins comparativement aux niveaux des prix généraux. Ce sont les tarifs peu élevés qui ont permis à tant de Porto Ricains de se rendre à New York et au flot de touristes américains de visiter Porto Rico. Et comme vous le savez le citoyen moyen peut aller passer des vacances à Porto Rico et les Porto Ricains de la classe la moins favorisée peuvent économiser suffisamment pour payer leur voyage d'aller à New York où ils reçoivent de l'aide du bien-être social s'il ne peuvent se trouver d'emploi. Les tarifs baisseront encore. Il faut dire que les tarifs d'Air Canada pour se rendre aux Barbades ou à la Trinité ne sont pas tellement élevés. Je crois qu'il en coûte moins cher d'aller de Montréal à la Trinité que si le départ se faisait de New York ou de Miami. C'est probablement parce qu'il s'agit de pays qui font partie du Commonwealth. C'est comme les tarifs britanniques à destination de Malte. Il en coûte la moitié moins cher que pour aller en Italie ou en Suisse.

**Le sénateur Pearson:** J'aurais une question à poser au sujet du Honduras. Pourriez-vous nous dire pourquoi il se trouve dans une situation financière aussi difficile et pourquoi les gens ne peuvent faire mieux? Est-ce dû à la géographie, au sol, à quoi?

**M. Armstrong:** Voulez-vous parler du Honduras ou du Honduras Britannique?

**Le sénateur Pearson:** Du Honduras Britannique.

**M. Armstrong:** La population du Honduras Britannique est très faible. Seulement 90,000 habitants et c'est comme si quelques personnes s'étaient rassemblées là pour y vivre. Ce n'est pas un mauvais endroit. Le sol est bon pour la culture de la canne à sucre, des agrumes et autres genres de cultures. Il est sous-utilisé et sous-occupé. Le climat n'est pas mauvais. Il faut tenir compte cependant d'un désavantage important. Le Honduras Britannique se trouve sur la trajectoire des ouragans et par deux fois je pense sa capitale a été presque anéantie par une combinaison d'ouragan et raz de marée et cela a ralenti son expansion. On est à construire une capitale à environ 10 milles à l'intérieur des terres. Lorsque l'on aura ce centre administratif il ne sera plus exposé à ces destructions qui étaient causées par des raz de marée consécutifs à des ouragans. J'avais un ami, consul américain qui se trouvait là lors d'un de ces ouragans et il a vécu une véritable expérience. L'ouragan a fait de nombreuses victimes, démoli des édifices et anéanti la moitié de la résidence du gouverneur. Lorsque j'y suis allé, j'ai été invité à dîner chez le gouverneur et nous avons dîné dans le hall parce que l'une des ailes de la résidence avait été arrachée il y avait trois ans.

Lorsqu'ils pourront se protéger un peu mieux contre ces ouragans il pourra être question d'expansion. Ils ont grandement besoin de capital étranger. Des gens ont investi de l'argent dans la culture des agrumes au Honduras Britannique et je ne vois pas pourquoi ils ne réussiraient pas. Le climat est bon et c'est un endroit plaisant.

**Le président:** Plusieurs banques canadiennes ouvrent des agences au Honduras Britannique aussi.

**Une voix:** Ce serait un bon endroit alors pour des placements canadiens?

**M. Armstrong:** Je ne veux pas m'immiscer dans les affaires internes du Canada.

**Une voix:** Si nous le faisons, pourquoi ne le feriez-vous pas?

**M. Armstrong:** Pour avoir droit aux tarifs de préférence je crois que les produits doivent être débarqués dans un port canadien. Les expéditions en provenance du Honduras Britannique se font plus efficacement par les États-Unis puisque le Honduras se trouve immédiatement au sud du centre des États-Unis. C'est une question d'administration. Les gens m'en ont parlé lorsque j'y suis allé et ils se plaignaient du fait que les produits de leurs pays ne pouvaient bénéficier des tarifs canadiens de préférence accordée aux pays du Commonwealth à cause de ces exigences relatives au port de débarquement. Je ne sais si c'est vrai ou non.

**Le sénateur Quart:** Monsieur le président et vous aussi, monsieur Armstrong, une seule question au

sujet du tourisme. Reconnaissez-vous que le Venezuela est l'endroit le plus dispendieux. Les quelques fois où j'y suis allée, il m'a semblé que les prix étaient plus élevés qu'ailleurs. J'ai gardé un très vif souvenir de l'hôtel Tomanaco, à Caracas, où le prix d'une consommation était d'environ \$3.50. Je m'en souviens et je sais que des plaintes avaient alors été formulées.

Au Venezuela, la plupart des gens préfèrent s'occuper du pétrole que d'agriculture. Nous étions là au moment où des groupes d'Italiens rentraient chez eux. On avait importé d'Italie de la main-d'oeuvre pour travailler dans les fermes alors que les Italiens se croyaient embauchés pour l'industrie pétrolière. Ce jour-là, il y eut de violentes protestations sur le quai. Ne diriez-vous pas que pour les touristes c'est l'endroit le plus cher?

M. Armstrong: En effet, je me souviens qu'au Venezuela, il y a quinze ans, le prix d'une nécessité aussi vitale qu'un martini était \$1.50.

L'hon. Mme Quart: Oui, je m'en souviens, c'était terrible.

M. Armstrong: Maintenant, c'est \$4, j'en suis sûr. C'est ce qui effraie les touristes; et puis, les Vénézuéliens n'ont pas besoin des touristes pour faire de l'argent. Ils ont du pétrole et du minerai de fer. Leurs coûts sont terriblement élevés, mais pour contourner eux-mêmes cette difficulté, ils s'imposent à la plupart d'entre eux un taux global d'impôt sur le revenu de 10 p. 100, ou tout au moins, ils avaient l'habitude de le faire.

Mais avec une économie plus diversifiée, plus d'industries de fabrication et autres industries de ce genre, ils arriveront, je suppose, à couper le coût élevé des importations; mais les coûts de ces industries demeureront très élevés, parce que leurs coûts sont fort élevés. De tous les pays que j'ai visités, c'est celui où les prix sont les plus élevés. Une fois que les prix ont atteint un tel niveau, il est difficile de les faire baisser; ce qui signifie que les touristes ordinaires ne pourront y aller.

L'hon. Mme Quart: Nous nous sommes opposés à une autre chose. En route pour Buenos Aires, notre avion a atterri deux fois pour faire le plein d'essence. Je parle de Caracas, où il faisait une chaleur écrasante et où on nous a conduits comme un troupeau à l'aérogare. Il s'agissait d'une mission officielle des Nations Unies concernant le statut de la femme américaine. Nous avons laissé nos effets personnels à bord de l'avion. La représentante des États-Unis était fort ennuyée car, disait-elle, il aurait été désastreux qu'on touchât à sa serviette. Néanmoins, on nous a escortés comme un troupeau de bestiaux à l'aérogare où on nous a interdit de bouger. Et pourtant, nous avons vu des Vénézuéliens à qui on permettait de monter à bord du jet et de le visiter. Il nous fallait presque faire des excuses pour aller ailleurs. On nous a entassés ensemble. Cela nous a semblé plutôt étrange.

M. Armstrong: Les manières des aéroports sont toujours étranges.

L'hon. Mme Fergusson: Puis-je poser une question? Si les Américains traitent Porto Rico de la même manière que certaines autres régions, notamment Appalachia, comment se fait-il qu'ils n'y imposent pas d'impôt sur le revenu?

M. Armstrong: Parce que les concessions d'impôts ont été considérées tout simplement comme un moyen d'encourager les investissements à Porto Rico. C'est plus simple et moins coûteux que d'affecter certaines sommes d'argent à des fins précises pour les donner, disons, à Porto Rico. Dans de nombreux pays, il est tout à fait normal d'utiliser cette formule d'exemption d'impôt pour stimuler le développement.

L'hon. M. Martin: J'aimerais, si possible, revenir au point où nous nous sommes interrompus. Nous parlions de la réduction de l'aide économique de la Grande-Bretagne aux îles antillaises du Commonwealth, de l'étendue de l'aide américaine et de l'accroissement du programme d'aide canadien.

Avez-vous des commentaires à formuler, monsieur Armstrong, sur la proposition que le Canada a faite lors de la conférence des pays du Commonwealth tenue à Ottawa, il y a deux ans et demi, à propos de l'aide économique du Canada à ces pays, sur l'étendue de cette aide et sur ce qui pourrait le plus les intéresser dans le domaine le plus important pour eux, c'est-à-dire le commerce du sucre. Êtes-vous au courant de cette proposition?

M. Armstrong: Je ne suis pas très au courant de cela. Je me souviens d'une réunion de ce genre et d'offres d'aide; mais je me souviens aussi de la réaction des pays antillais: ils voulaient obtenir une garantie pour le sucre.

L'hon. M. Martin: Oui.

M. Armstrong: Encore une fois, au sujet du sucre, on a tort, je pense, de protéger ainsi un petit groupe de producteurs qui veut maintenir les prix à un haut niveau rendant tout changement impossible dans une économie où l'activité est réduite. Prenons comme exemple une des îles des Antilles, disons Grenade, où il coûte deux fois plus cher pour cultiver la canne à sucre que dans la République dominicaine ou à Porto Rico. Si vous fixez le prix tellement élevé ou si vous protégez tellement le marché, alors, vous avez tout un groupe de gens qui ont tout intérêt à maintenir quelque chose fondamentalement irréalisable à long terme au sens économique. Il faut, je pense, permettre plus de latitude pour effectuer des changements. Je n'aime pas réellement ce genre de mesures préférentielles, parce que cela donne au marché mondial du sucre un aspect disparate. Je crois davantage à un accord général sur le sucre propre à en stabiliser le prix.

L'hon. M. Martin: Pourrions-nous conclure des accords internationaux sans la participation de Cuba?

M. Armstrong: Vous ne pourriez conclure un bon accord sans Cuba, mais, apparemment, un nouvel accord a été négocié avec la participation de Cuba.

L'hon. M. Martin: Quand cela est-il arrivé?



**M. Armstrong:** L'an dernier, je pense. Je ne suis pas tout à fait à la page au sujet du sucre. En qualité de fonctionnaire, je n'ai jamais trouvé que le sucre était un sujet passionnant. J'ai cherché à l'oublier dès que j'ai cessé d'être fonctionnaire, franchement, ce n'est pas pour moi un sujet réjouissant. Autant que je sache, un nouvel accord international sur le sucre a été négocié et Cuba a dû modifier sa position de principe pour en arriver à cette conclusion.

**L'hon. M. Martin:** Sauf erreur, un nouvel accord a été négocié, mais les pays antillais se plaignent encore au sujet du prix, n'est-ce pas?

**M. Armstrong:** Ma foi, les plus petits pays, les îles britanniques et ainsi de suite, vont, je pense, continuer de se plaindre encore longtemps parce que leur sucre leur coûte probablement plus cher et que les prix du marché mondial ne sont pas particulièrement rémunérateurs. Ils n'ont pas réussi à obtenir l'engagement des Britanniques de leur acheter une quantité croissante de sucre à un prix plus élevé. Naturellement, ils se tournent vers le Canada pour voir si le Canada consentirait à acheter une partie de leur sucre à un prix plus élevé.

Vous savez, je vois comment cette politique pourrait être bonne à court terme, malheureusement, les politiques à court terme se transforment toujours en politiques à long terme; or celles-ci peuvent bloquer un ensemble de rapports qui ne sont pas fondamentalement sains du point de vue économique et qui, par voie de conséquence, ne sont pas nécessairement dans l'intérêt d'un petit pays qui veut obtenir pour son sucre deux fois plus que tout autre pays. Vous pouvez le plaindre. J'ai eu un entretien de ce genre avec le gouvernement de l'Île Maurice qui est sur le point d'obtenir son indépendance. Il n'y a rien dans cette île, sauf du sucre et sa population qui ne peut aller nulle part; de plus, elle n'a pas un marché suffisant pour son sucre. Vous ne pouvez vous empêcher de plaindre un petit pays qui n'a rien à vendre, sauf du sucre. Mais à la longue, ce n'est pas nécessairement lui rendre service que de lui garantir un prix deux fois plus élevé qu'il en coûte ailleurs pour cultiver la canne à sucre. Mais vous n'avez pas le coeur de refuser, vous n'osez pas lui dire cela.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur Armstrong, vous avez parlé de la normalisation des relations avec Cuba. Bien entendu, Cuba joue un très grand rôle dans toute cette région. Consentiriez-vous à dire ce que le Canada pourrait faire, par exemple, pour aider à normaliser ces relations?

**M. Armstrong:** Ma foi, je n'en sais rien. En ce qui concerne la normalisation des rapports dans le contexte actuel, je veux qu'on comprenne bien que je ne préconise rien, en ce moment, pour le gouvernement des États-Unis. Tout ce que je dis, c'est qu'avec le temps, la nécessité de normaliser les relations deviendra apparente. C'est un problème que les Américains devront résoudre pour eux-mêmes et que les Cubains devront aussi résoudre pour eux-mêmes, parce que ce problème ne se pose pas seulement dans un camp, vous le savez.

Je pense que le moment de tenir un débat calme, disons, concernant la politique des États-Unis envers Cuba, n'est pas encore venu. A mon avis, ce problème touche la corde sensible. Il est chargé de passion de tous les côtés et, à mon sens, le temps n'est pas venu de tenir des discussions calmes. Néanmoins, il faudrait je pense, les encourager.

Je suis maintenant un universitaire. J'ai toujours cru aux discussions calmes, surtout avec les étudiants, mais la difficulté est parfois d'obtenir un traitement réciproque. Il faut débattre calmement tous les aspects des problèmes difficiles à résoudre, et Cuba n'est pas le seul. Mais je crois qu'il est encore trop tôt en ce qui concerne Cuba. Trop de Cubains ont émigré aux États-Unis et qui, probablement, deviendront de bons Américains et seront de meilleurs Américains s'ils ne sont pas exacerbés par ce problème en ce moment. C'est ce que je pense.

Il faut du temps pour changer une situation de ce genre, et Cuba sera peut-être dirigé différemment un jour et les esprits seront peut-être moins agités de ce côté. Il faut un certain temps, je pense.

**L'hon. M. Carter:** J'aimerais revenir au problème soulevé par l'hon. M<sup>me</sup> Fergusson à propos de l'enseignement. Vous avez dit que le pouvoir étudiant était grand dans les universités des Antilles, surtout au Venezuela. Combien de pays sont dotés d'universités dans cette région? Chaque pays a-t-il son université? Ce qui m'intéresse le plus, s'il y a des universités dans les Antilles, c'est de savoir ce qu'elles font? Dispensent-elles l'enseignement à l'élite seulement ou appliquent-elles des programmes d'extension de l'enseignement?

**M. Armstrong:** Au Venezuela, une grande partie de la population a accès aux universités; cela est vrai aussi en Colombie, je pense. La Colombie a des normes d'instruction assez élevées. Il y a aussi des universités dans de petits pays des Antilles. L'autre jour, je me suis entretenu avec un professeur de l'Université de Managua au Nicaragua. Je lui ai demandé qui fréquentait l'Université et il m'a répondu que seule l'élite la fréquentait. Mais, voyez-vous, le Nicaragua est comme cela; c'est un reflet du pays. Le Costa Rica est bien différent; c'est un pays très démocratique où les normes d'instruction sont élevées.

Vous savez, il est difficile de généraliser au sujet de ce genre de choses et il faut être très prudent avant de porter un jugement sur les universités. Par exemple, à l'Université Columbia, nous avons acquis une certaine expérience des étudiants étrangers, de ceux de l'Amérique latine et d'ailleurs, et nous avons notre propre système d'évaluation de leurs dossiers. Si un étudiant nous annonce qu'il a obtenu un doctorat en philosophie de telle ou telle université, nous lui disons que c'est très bien. Mais alors, nous faisons nos propres calculs et nous pouvons découvrir que son diplôme équivaut à un baccalauréat d'un collège de deuxième ordre, ou quelque chose du genre. Mais on ne peut dire cela à notre étudiant. Il faut se servir de jugement et lui dire qu'à notre avis,

# RÉGION DES ANTILLES





Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

## SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ

DES

# AFFAIRES INTERNATIONALES

*Président suppléant: L'honorable Gunnar S. Stenlundson*

ET

SÉANCE DU MARDI 11 FÉVRIER 1969

CHRONIQUE

LA RÉGION DES ANTILLES

TÉMOIN:

M. William G. Deans, chef de la Division de la planification économique,  
Bureau du premier ministre de Trinité et Tobago, Antilles.

29796-1





Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

# SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ

DES

## AFFAIRES INTERNATIONALES

*Président suppléant: L'honorable Gunnar S. Thorvaldson*

---

N° 2

---

SÉANCE DU MARDI 25 FÉVRIER 1969

*Concernant*  
LA RÉGION DES ANTILLES

---

TÉMOIN:

M. William G. Demas, chef de la Division de la planification économique,  
Bureau du premier ministre de Trinidad et Tobago, Antilles.

COMITÉ DU SÉNAT SUR LES AFFAIRES INTERNATIONALES

Président: L'honorable J. B. Aird

Les honorables sénateurs

Aird	Grosart	Phillips ( <i>Rigaud</i> )
Belisle	Haig	Quart
Cameron	Hastings	Rattenbury
Carter	Laird	Robichaud
Choquette	Lang	Savoie
Croll	Macnaughton	Sparrow
Davey	McElman	Sullivan
Eudes	McLean	Thorvaldson
Fergusson	O'Leary ( <i>Carleton</i> )	White
Gouin	Pearson	Yuzyk—(30)

Membres d'office: Flynn et Martin

(Quorum 7)

TRMOIN:

M. William G. Demas, chef de la Division de la planification économique,  
Bureau du premier ministre de Trinitad et Tobago, Antilles.

## ORDRES DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, en date du mardi 19 novembre 1968:

Le Comité des affaires internationales, composé de trente membres, dont sept constituent quorum, auquel sont renvoyés, sur proposition, les bills, messages, pétitions, enquêtes, documents et autres questions ayant trait aux relations extérieures et aux relations avec le commonwealth en général, y compris:

- (i) les traités et les accords internationaux
- (ii) le commerce extérieur
- (iii) l'aide extérieure
- (iv) la défense
- (v) l'immigration
- (vi) les questions territoriales et celles qui concernent les zones limotrophes du rivage maritime.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, en date du jeudi 19 décembre 1968:

### COMITÉ DU SÉNAT SUR LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Les honorables sénateurs Aird, Bélisle, Cameron, Carter, Choquette, Croll, Davey, Eudes, Fergusson, \*Flynn, Gouin, Grosart, Haig, Hastings, Laird, Lang, Macnaughton, \*Martin, McElman, McLean, O'Leary (*Carleton*), Pearson, Phillips (*Rigaud*), Quart, Rattenbury, Robichaud, Savoie, Sparrow, Sullivan, Thorvaldson, White et Yuzyk.—(30)

\*Membre d'office.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, en date du mardi 4 février 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald:

Que le Comité permanent des affaires étrangères du Sénat soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région des Caraïbes et à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions; et

que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*  
**ROBERT FORTIER.**

Extrait des procès-verbaux du Sénat du Canada—en date du jeudi 13 février 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le Comité permanent du Sénat sur les affaires étrangères et le Comité permanent du Sénat sur les affaires juridiques et constitutionnelles aient le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

*Assistant greffier,*  
**ALCIDE PAQUETTE.**



## PROCÈS-VERBAL

Le mardi 25 février 1969  
(3)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité des affaires internationales du Sénat se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

*Présents:* Les honorables sénateurs Bélisle, Carter, Choquette, Croll, Davey, Eudes, Fergusson, Gouin, Grosart, Haig, Laird, Martin, McLean, Pearson, Quart, Rattenbury, Robichaud, Sparrow et Thorvaldson—(19).

*Présents mais ne faisant pas partie du Comité:* Les honorables sénateurs McDonald (*Moosomin*) et Prowse—(2).

*Aussi présents:* Monsieur Peter Dobell, directeur du Centre parlementaire des Affaires internationales et du Commerce extérieur.

Sur motion, l'honorable sénateur Thorvaldson est élu *président intérimaire*.

Le président intérimaire nomme les témoins qui comparaitront éventuellement devant le Comité au cours de l'étude de la région des Caraïbes. Puis il présente les témoins d'aujourd'hui:

M. William G. Demas,

Chef de la Division de la planification économique,

Bureau du premier ministre de Trinidad et Tobago,

Antilles.

Le témoin formule une déclaration générale sur la région des Caraïbes; le Comité l'interroge sur ce sujet, puis le remercie de son exposé.

A 1 heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 4 mars 1969, à 11 heures du matin.

**ATTESTÉ:**

*Le secrétaire du Comité*  
E.W. Innes

## NOTICE BIOGRAPHIQUE

Monsieur William G. Demas est né à Trinidad le 14 novembre 1929. Il a fait ses études à «*Tranquility Boy's Intermediate Government School*» et à «*Queen's Royal College*» de Trinidad. Puis il a étudié l'économie à «*Emmanuel College*», à l'université de Cambridge et a été reçu Maître ès Arts en 1955. Pendant ses études à Cambridge, monsieur Demas a aidé le Dr Prest de «*Christ College*» à préparer le «*Plan fiscal des Caraïbes britanniques*».

Plus tard, monsieur Demas a été nommé :

Agent de recherches à «*Queen Elizabeth House*» d'Oxford (1955-1957)

Conseiller de la Commission des Antilles chargée d'étudier «*L'influence de l'intégration européenne sur le commerce antillais*», à Londres (1957-1958)

Représentant des Antilles aux réunions du GATT, à Genève (1958)

Conseiller technique temporaire, ministre des finances du gouvernement de Trinidad et Tobago (1959)

Adjoint intérimaire du conseiller économique, ministre des finances du gouvernement de Trinidad et Tobago (1959)

En 1960, on le nomme chef de la Division de la Planification économique dans le bureau du premier ministre du gouvernement de Trinidad et Tobago, fonction qu'il assume actuellement.

En 1964, il devient premier Associé de recherches au Centre de développement des études sociologiques à l'université McGill, et en 1966, il est professeur externe à la même institution.

## LE SÉNAT COMITÉ DES AFFAIRES INTERNATIONALES TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 25 février 1969

Le Comité des Affaires internationales du Sénat se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

Le président intérimaire (le sénateur Gunnar Thorvaldson): Honorables sénateurs, je vous remercie. Qu'on me permette tout d'abord d'exprimer notre grand regret d'apprendre que le distingué président du Comité, M. le sénateur Aird, est malade à Toronto et que, par conséquent, il ne pourra pas être avec nous ce matin. Je suis certain que tous les membres du Comité reconnaissent l'immense travail qu'a accompli monsieur le sénateur Aird pour organiser ces études.

Nous en sommes à la deuxième série des réunions du Comité chargé d'examiner les relations du Canada avec la région des Caraïbes.

Le Comité des Affaires internationales du Sénat a l'honneur d'accueillir en qualité de témoin M. William Demas, conseiller économique du premier ministre de Trinidad et Tobago. Je voudrais ajouter que M. Demas est venu au Canada spécialement pour comparaître devant le Comité. Je suis assuré que le Comité apprécie beaucoup qu'il ait bien voulu nous consacrer un temps si précieux.

On a demandé à M. Demas d'exposer les problèmes généraux que soulève le développement de toute la région. Pour ce faire, il possède toutes les qualités requises. Son poste actuel à Trinidad et Tobago lui permet d'approfondir ces problèmes du point de vue du gouvernement.

Sa nomination au poste de premier associé de recherches au Centre de développement des études sociologiques à l'université McGill en 1964, et plus tard en qualité de professeur externe à la même institution en 1966, lui a fourni l'occasion d'examiner et de scruter davantage ces problèmes avec un esprit plus indépendant.

Son livre «The Economics of Development in Small Countries, with Special Reference to the Caribbean» a exposé certaines de ses conclusions.

Des membres du Comité en ont déjà reçu quelques exemplaires. M. Demas connaît surtout les problèmes qui concernent le développement des Caraïbes du Commonwealth; et tel est le sujet principal de sa causerie.

Je dois ajouter que M. Demas se présente devant le Comité plutôt en qualité d'expert qu'en celle de fonctionnaire du gouvernement de Trinidad et Tobago. Pour protéger cette dernière fonction, que M. Demas soit libre de répondre ou de ne pas répondre aux questions qu'il jugerait embarrassantes. J'ai la conviction que les honorables sénateurs sauront respecter la position de M. Demas.

Avant de donner la parole à M. Demas, permettez-moi de communiquer au Comité les noms des futurs témoins. Après la comparution, le 4 mars, de M. John Plank dont on connaît déjà le sujet, le Comité accueillera, le 11 mars, M. Alex MacLeod, ressortissant canadien qui est gouverneur de la Banque de Trinidad et Tobago. M. MacLeod parlera des «perspectives de coopération politique et économique dans la région des Caraïbes». Le 18 mars, le Comité entendra le témoignage du professeur Doxey, Canadien qui effectue actuellement des recherches dans la région des Barbades. Le professeur vous exposera: «Le Commerce extérieur et les relations d'assistance dans les Caraïbes». Nous entendrons probablement un autre témoin avant les vacances de Pâques, mais les dispositions n'ont pas encore été prises.

Le secrétaire du Comité vous a déjà remis un bref exposé des principales questions que M. Demas se propose de traiter. Pouvons nous rafraîchir la mémoire, je vais les rappeler. Ce sont: le développement historique de l'économie des Caraïbes; les caractères contemporains de l'économie de cette région qui comprennent: a) son héritage politique et b) son peu d'étendue; et l'influence qu'exercent actuellement les forces économiques externes sur les Caraïbes.

Pour qu'on les enregistre, je vais lire la courte liste de livres que M. Demas a recommandés :

Gordon Lewis: *The Growth of the Modern West Indies*

Brewster et Thomas: *Dynamics of West Indian Integration*

Lloyd Best: *The Caribbean—an Over View: études sociales et économiques (numéro spécial sur les relations entre le Canada et les Caraïbes)*

Dudley Seers: *Cuba—an Economic and Social Study*

Gordon Lewis: *Puerto Rico*

A. McIntyre: *Aspects of Trade and Development in the Commonwealth Caribbean ECLA (1965)*

Eric Williams: *Capitalism and Slavery*

Gouvernement de Trinidad et Tobago: *Draft Third Five-Year Plan, 1969/1973, Chapitre I*

Et maintenant, monsieur Demas, voulez-vous présenter un exposé préliminaire avant que les membres du Comité vous interrogent?

M. William Demas, Conseiller Économique du Premier Ministre de Trinidad et Tobago: Merci beaucoup, monsieur le président. Je voudrais exprimer toute la joie que je ressens de pouvoir, ce matin, adresser la parole à cet auguste organisme qu'est le Comité des Affaires internationales du Sénat canadien. A mon avis, c'est une très bonne occasion pour quelqu'un des Caraïbes de présenter son opinion qui est, pour ainsi dire, un point de vue indigène sur les problèmes antillais.

Comme M. le président vient de le souligner, je vais vous entretenir de trois sujets principaux: l'histoire des Caraïbes, c'est-à-dire, spécialement l'histoire économique; les caractères contemporains de l'économie des Caraïbes; et finalement, l'influence qu'exercent actuellement les forces économiques externes sur les Caraïbes.

Permettez-moi de déterminer la portée de mes remarques. Ce matin, je parlerai principalement des Caraïbes du Commonwealth. Cependant, je suis prêt à répondre, pendant le temps réservé aux questions et réponses, aux questions portant sur d'autres pays des Caraïbes, comme les îles étrangères au Commonwealth et les territoires continentaux du Venezuela, de la Colombie et de l'Amérique Centrale.

A mon avis, il est très important d'examiner tout d'abord le développement historique de l'économie

antillaise, car on ne saurait comprendre la situation économique d'un pays, sans connaître au moins dans les grandes lignes comment il est parvenu à son état actuel. Je crois que cela s'applique davantage aux Antilles ou aux Caraïbes du Commonwealth qu'à tout autre pays ou groupe de pays dans le monde, car l'économie antillaise, je le répète, n'a pas changé beaucoup depuis ses débuts, il y a environ trois siècles. Je n'entrerai pas dans les détails, car la plupart d'entre-vous connaissent très bien, je crois, les grandes lignes de cette histoire économique. On doit remarquer surtout que les Caraïbes n'ont jamais eu une économie autonome bien à elles. Depuis le tout début, cette économie était le prolongement de celle de la métropole. En réalité, on a fondé les colonies antillaises pour servir les intérêts du mercantilisme britannique.

Lorsqu'on examine l'occupation britannique des îles des Caraïbes au dix-septième siècle, on s'aperçoit qu'on a voulu tout d'abord créer une économie semblable à celle qui prévalait alors en Nouvelle-Angleterre. On visait à établir une économie de petits agriculteurs britanniques qui récoltaient le coton, l'indigo et le tabac. Voilà ce qui s'est produit en Jamaïque dont l'Angleterre s'est emparée à l'époque de Cromwell; c'était, je crois, en 1665 Saint Kitts et la Barbade. Cette économie a recruté son personnel parmi ceux qui ont quitté l'Angleterre pour des raisons surtout politiques et religieuses. Vous connaissez tout cela.

Le facteur, cependant, qui a révolutionné profondément cette économie est la récolte de la canne à sucre qu'on avait importée du Brésil. C'est de ce pays que les Hollandais l'introduisaient dans les Antilles. Après que les Caraïbes britanniques eurent commencé à récolter la canne à sucre, le caractère tout entier de leur économie s'est modifié. A partir d'une économie de petits agriculteurs indépendants comme on en trouvait en Nouvelle-Angleterre, les Caraïbes se sont acheminées vers une situation où les plantations de canne à sucre dominaient leur vie économique et où la main-d'œuvre employée à cette culture se composait d'esclaves importés d'Afrique, contre leur volonté, naturellement.

Or, l'économie antillaise de la canne à sucre florissait dans la deuxième partie du dix-septième et pendant le dix-huitième siècle. En réalité, le dix-huitième siècle a été l'âge d'or de l'économie de la plantation de la canne à sucre aux Caraïbes. Les propriétaires de plantations ainsi que leurs dépendants ont amassé de grandes richesses qui ont contribué puissamment au financement de l'économie britannique en période de développement pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle.

Cette contribution des plantations antillaises de canne à sucre au financement de la révolution industrielle de l'Angleterre à la fin du dix-huitième siècle, fait le sujet des livres mentionnés, celui d'Eric William: *Capitalism and Slavery*.

Soit dit en passant, Eric William est aujourd'hui premier ministre de Trinidad et Tobago. Il écrivait ce volume il y a plus de vingt ans.

Je voudrais souligner qu'au début, l'économie de la canne à sucre n'a pas contribué au développement des colonies antillaises en tant qu'unités économiques autonomes. Les colonies antillaises d'alors n'étaient qu'un endroit que l'Angleterre jugeait propre à la culture de la canne à sucre. Ceci a contribué au développement de certaines caractéristiques de l'économie des Antilles. L'une de ces caractéristiques était que toutes les décisions concernant les investissements dans les Antilles provenaient non des Antilles mais de Londres, de la métropole, siège de la société commerciale qui a joué alors un grand rôle dans le financement de la production de la canne à sucre. Cette société commerciale décidait de l'expansion de la production, du capital à investir dans l'achat des esclaves en Afrique, de la réduction de la production, et ainsi de suite.

Deuxièmement, les plantations appartenant à des forains, cela signifiait que la consommation l'emportait sur l'investissement aux Caraïbes. Le planteur de canne à sucre après s'être enrichi, se retirait en Angleterre où il jouissait d'un très haut niveau de consommation. Il avait aussi plusieurs parents à qui il accordait généreusement des dotations et des legs et qui, naturellement, se partageaient les profits avant de songer à réinvestir.

Au point de vue historique, cette priorité accordée à la consommation plutôt qu'à l'investissement constitue une caractéristique très importante de l'économie antillaise. De plus, dans la mesure où l'on s'occupait d'investissement, la décision à ce sujet provenait non des Antilles, mais de la métropole. En d'autres termes, dès le début de la plantation de canne à sucre, les Antilles ne formaient pas une unité économique autonome. Voilà probablement le point central.

L'économie de la canne à sucre a commencé à décliner vers la fin du dix-huitième et le commencement du dix-neuvième siècle. Vous savez tous que la Grande-Bretagne délaissait alors le mercantilisme pour se tourner vers le libre-échange. Vers 1800, le libre-échange était en vogue; les théories d'Adam

Smith, de David Ricardo et autres attaquaient l'ancien système restrictif qui s'était effondré devant les économies américaines.

Vous savez que les restrictions imposées par le mercantilisme britannique ont été l'un des facteurs qui ont amené la guerre de l'Indépendance américaine de 1776.

Cependant, les planteurs antillais profitaient du mercantilisme en faisant protéger leurs ventes de canne à sucre. Le marché britannique leur accordait la préférence sur de nouveaux concurrents, comme Java dans les Grandes Indes; mais la nouvelle classe industrielle de Grande-Bretagne désirait le libre-échange pour tous les produits agricoles et voulait donc abolir le monopole antillais.

L'attaque contre le système mercantile et surtout contre les intérêts antillais a entraîné l'émancipation des esclaves, l'abolition de l'esclavage en 1834 et l'établissement du libre-échange en 1846. Ces deux décrets ont asséné un coup écrasant à l'économie antillaise de la canne à sucre. Néanmoins cette économie a survécu, grâce en grande partie à l'importation peu coûteuse de la main-d'œuvre indienne—au début c'était l'Afrique, puis l'Inde—et ce, pendant quelque 70 ans, de 1847 environ jusque vers 1917, grâce au système de contrat synallagmatique, en vertu duquel on importait de l'Inde des ouvriers qui s'engageaient à travailler un certain nombre d'années dans la plantation de canne à sucre. Ce système s'est perpétué surtout à Trinidad et dans la Guyane, et si l'économie de la canne à sucre a réussi à y survivre, elle le doit en grande partie au travail forcé des Indiens.

L'économie languissante a affronté une autre grande crise juste avant la Deuxième Guerre Mondiale en 1938, lorsque le marasme mondial a fait baisser le prix du sucre de canne et lorsque le peuple antillais, dans une nouvelle prise de conscience politique, a réclamé une plus grande reconnaissance de la main-d'œuvre, la formation de syndicats et l'établissement d'un gouvernement autonome.

La Grande-Bretagne voyait clairement en 1938 que les événements de la première partie du dix-neuvième siècle—c'est-à-dire l'émancipation de l'esclavage et le libre-échange—n'avaient pas contribué fondamentalement à une reconstruction économique, sociale et politique de la société antillaise. Le système avait abouti à une faillite presque cent ans après l'effondrement de la vieille économie des plantations fondée sur l'esclavage.

Certes, autrefois comme aujourd'hui, lorsque la Grande-Bretagne affrontait une crise, soit chez-elle ou dans une de ses possessions elle nommait une

commission royale d'enquête. Il en est résulté que la Commission royale d'enquête sur les Antilles, en 1938, la Commission Moynes, ainsi nommée à cause de son président Lord Moynes, est devenue l'un des documents les mieux connus de l'histoire antillaise. La Commission déclarait d'une façon très catégorique que l'avenir économique des Antilles consiste à établir une forte classe de petits agriculteurs, une forte paysannerie, et croyait que l'industrie de la canne à sucre n'offrait pas beaucoup d'espoir de fonder une économie solide dans les Antilles. Elle a aussi recommandé que la Grande-Bretagne joue un rôle plus positif en subvenant aux dépenses d'ordre social des Antilles. On a préféré accepter la seconde partie de la recommandation plutôt que la première et il en est résulté qu'en 1945 après la guerre, la Grande-Bretagne introduisait aux Antilles une politique coloniale de développement et de bien-être et commençait à dépenser plus d'argent qu'auparavant pour des entreprises comme les projets sociaux, les projets de bien-être et d'infrastructure. En même temps, après 1945 le régime politique faisait une place plus large à la représentation populaire, et dans la suite, plusieurs gouvernements populaires une fois parvenus au pouvoir ont mis l'accent sur l'industrialisation. De fait, le gouvernement avait obtenu en grande partie son autonomie lorsqu'il a accédé à l'indépendance il y a quelques années. Mais lorsque la représentation populaire a eu son mot à dire dans l'élaboration de la politique, les gouvernements se sont préoccupés du développement industriel. Ils ont cru que c'était l'essentiel et ils ont été influencés en grande partie par le développement industriel en cours à Porto-Rico. Cette politique se fondait sur l'octroi de stimulants fiscaux pour attirer le capital étranger et pour établir des installations industrielles dans les îles.

Qu'est-il arrivé depuis 1945? Les grandes îles, surtout la Jamaïque, Trinidad et Tobago, ont fait effort pour s'industrialiser. Le secteur industriel a connu une croissance très rapide. Malheureusement, il n'a pas exercé une grande influence sur l'économie locale. Premièrement, on a importé la plus grande partie des matières premières. Deuxièmement, le processus de production d'alors faisait un grand appel au capital et était très mécanisé, de sorte qu'il a empêché la création de nombreux emplois. Finalement, le revenu des industries nouvelles n'a pas eu de grandes répercussions sur l'économie nationale, parce que les propriétaires des usines vivant à l'étranger drainaient une grande partie des profits hors du pays.

Ainsi, pour ces trois raisons, le développement industriel, même s'il a été considérable en Jamaïque, à Trinidad et Tobago, n'a pas eu de grandes réper-

cussions sur l'économie locale en fonction soit de l'emploi, soit de l'utilisation des matériaux locaux et d'autres contributions locales, soit de la conservation au pays d'une grande partie de son revenu.

D'autre part, la population augmentait très rapidement et le chômage s'accroissait en proportion de la main-d'œuvre. De plus, l'agriculture nationale, par opposition à l'agriculture d'exportation n'a pas remporté le succès escompté.

Permettez-moi d'expliquer ce que j'entends par le terme «agriculture nationale» relativement aux Antilles. Depuis l'époque de l'abolition de l'esclavage, un autre régime s'est développé aux côtés de celui des plantations; c'est le régime de la petite propriété que d'anciens esclaves et des Indiens ont établi après l'expiration de leur contrat synallagmatique. Ils ont produit des récoltes d'exportation—canne à sucre et bananes, cacao et café—en plus des aliments nécessaires au pays, légumes et autres. Mais ce secteur ne s'est jamais caractérisé par sa grande efficacité, car la culture n'a jamais employé de techniques modernes, n'a jamais manifesté d'habileté et, ce qui semble plus fondamental, n'a jamais reçu des autorités beaucoup d'encouragement et de support.

Le secteur agricole national, parce que différent du secteur organisé de la plantation, est devenu l'enfant délaissé de l'économie et ce n'est que tout récemment, avec la montée des gouvernements populaires, qu'on s'occupe sérieusement de ce secteur très, très important de production de l'alimentation nationale. On s'en occupe activement, mais il reste une longue route à parcourir avant de transformer complètement ce secteur et avant de vaincre ce goulot d'étranglement qu'il constitue pour le développement économique des îles.

Finalement, l'industrie du tourisme s'est développée dans quelques petits territoires, en particulier dans les îles du Vent et dans les îles sous le vent, ainsi qu'en Jamaïque et dans les Barbades. Personnellement, à l'instar de plusieurs autres personnes des Caraïbes, j'ai des sentiments mitigés sur l'industrie du tourisme. Lorsqu'on pense que plusieurs de ces îles ont une superficie très réduite, surtout les îles du Vent et les îles sous le Vent, on voit facilement quelles répercussions une industrie du tourisme peut avoir sur toute la structure et le climat de la société. Dans un plus grand pays où il y a beaucoup de tourisme, comme la Suisse ou l'Italie, par exemple, il est en un sens possible d'isoler l'industrie touristique de la vie de tous les jours. Mais, dans une île des Antilles où il y a beaucoup de tourisme, cette industrie

tend à dominer l'économie du pays et à donner le ton à toute la vie sociale.

Cette observation vaut sur le plan social, et non sur le plan économique. Il y a certainement des critiques à faire sur l'industrie touristique du point de vue économique et vous voudrez sans doute les signaler dans vos questions, mais je suis d'avis que les déficiences sociales de l'industrie touristique sont beaucoup plus importantes et qu'il faut absolument élaborer, avant qu'il ne soit trop tard, des plans d'action qui auront comme résultat une industrie touristique exempte des conséquences sociales indésirables qui se sont produites dans le cadre d'une industrie touristique exerçant son action dans de petites îles.

Si donc on jette un coup d'œil sur l'économie actuelle des Antilles, on peut découvrir deux importantes séries de caractéristiques. La première résulte de ce qu'on pourrait appeler l'héritage historique. Aujourd'hui, après une période de trois ans au cours desquels les Antilles ont pris contact avec l'économie mondiale moderne, leur économie demeure toujours dépendante. Elles n'ont pas, de fait, une économie autonome; elle n'est même pas viable. Elle dépend principalement de certains facteurs externes. Dans le domaine du commerce, l'économie de ces pays dépend d'une préférence continue sur le sucre, les fruits agrumes et les bananes, principalement de la part de la Grande-Bretagne, mais aussi dans une certaine mesure de la part du Canada. Dans le domaine des investissements, une grande partie des actifs productifs des Antilles appartiennent à des étrangers et à des sociétés étrangères et non à des Antillais. De fait, si l'on dresse le bilan de la propriété, on peut se rendre compte qu'il ne s'est produit aucun changement dans les Antilles au cours des trois derniers siècles.

L'industrie du sucre est encore en grande partie entre les mains d'intérêts étrangers, et il en va de même pour nombre de nouvelles industries qui y ont été attirées par les nouvelles politiques destinées à attirer des investissements. Le système financier et les institutions financières sont en grande partie en des mains étrangères. La presse et les grands moyens de communication sont aussi entre les mains d'intérêts étrangers.

Si l'on étudie les techniques de production qui ont cours aux Antilles, on constate encore que toutes les technologies importantes sont axées principalement sur l'augmentation des capitaux; elles ne sont pas, par conséquent, adaptées à la situation antillaise où il y a un surplus de main-d'œuvre par rapport au capital.

En résumé, l'économie demeure aussi dépendante qu'elle l'était auparavant et elle semble incapable d'engendrer par ses seuls moyens le moindre changement. Nous voyons très clairement à l'heure actuelle les résultats de cet héritage historique. D'un autre côté, il est très difficile dans plusieurs secteurs, surtout dans celui de la fabrication, de procéder à une transformation de l'économie en raison de la superficie très limitée de la plupart des îles. Il en résulte donc la nécessité de recourir à la coopération économique ou à l'intégration économique qui grouperait plusieurs îles. De fait, on vient de mettre en vigueur un plan d'intégration économique, l'Association de libre-échange des Antilles, qu'on désigne couramment par le sigle CARIFTA (Caribbean Free Trade Association). Il est encore trop tôt pour évaluer l'envergure que cet organisme connaîtra, mais on fonde déjà de grands espoirs sur CARIFTA.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de poursuivre plus loin mon exposé. Je crois vous avoir suffisamment renseignés et il me tarde de répondre à vos questions.

**Le président suppléant:** Je vous remercie, monsieur Demas. Monsieur le sénateur Grosart, je sais que vous êtes du nombre des membres ici présents qui ont lu le livre de M. Demas et je vois que vous en avez un exemplaire en votre possession. Vous aimeriez peut-être procéder à l'interrogatoire du témoin.

**Le sénateur Grosart:** Je vous remercie, monsieur le président. Après avoir lu le livre, je me rends compte qu'il était superflu de votre part de nous présenter M. Demas comme un érudit. En vérité, après en avoir lu la première moitié, j'ai jugé à propos de consulter un dictionnaire de jargon économique pour être certain de bien comprendre la pensée de M. Demas. Je me fais l'interprète de mes collègues pour remercier M. Demas d'avoir bien voulu se présenter devant le Comité et nous avoir brossé un tableau si complet de la situation économique actuelle des Antilles.

Avec votre permission, monsieur le président, je vais m'en tenir dans mon interrogatoire aux pays des Antilles qui font partie du Commonwealth. C'est de cette partie des Antilles qu'il s'agit surtout dans le livre de M. Demas et c'est aussi cette partie que je connais le mieux. Ma première question fait suite à la dernière remarque de M. Demas au sujet de CARIFTA. La plupart de ceux qui ont examiné l'économie des Antilles du Commonwealth sont venus à la conclusion que le point de départ essentiel est une intégration économique ou la préparation d'un système viable de régionalisme économique.

Pourriez-vous nous décrire la situation actuelle de la CARIFTA en ce qui concerne les pays antillais membres du Commonwealth qui en font partie, les avantages que vous y voyez pour la solution de certains des problèmes qui se posent, comme, par exemple, une agriculture domestique qui suffirait aux besoins locaux, le remplacement des produits d'exportation et le commerce inter-régional et ce que la CARIFTA pourrait faire pour stimuler les placements étrangers.

M. Demas: Il y a actuellement onze pays membres de la CARIFTA: les dix membres de l'ancienne Fédération des Antilles, c'est-à-dire la Jamaïque, Trinidad et Tobago, les Barbades, les Îles du Vent et les Îles Sous-le-Vent de même que le nouveau pays membre, qui ne faisait pas partie de la Fédération, soit la Guyane, anciennement connue sous le nom de Guyane anglaise. Le Honduras britannique, que le gouvernement local appelle maintenant Belize, a fait connaître son intention d'étudier la structure de la CARIFTA pour décider s'il y a lieu ou non d'y donner son adhésion.

Pour le moment la CARIFTA n'est qu'une région de libre-échange. Toutes les barrières tarifaires ainsi que les restrictions quantitatives sur le commerce entre les pays-membres ont été abolies, mais chaque membre conserve ses propres tarifs à l'égard des autres pays. Ce n'est pas une association douanière; ce n'est qu'une région de libre-échange. Bien que les dirigeants des pays en cause aient manifesté leur intention d'étudier l'opportunité d'établir une association douanière (c'est-à-dire un tarif extérieur commun), le grand problème de la CARIFTA est pour le moment l'écart de profit qui existe actuellement entre les pays plus développés et ceux qui sont en voie de développement. L'emploi que je fais ici de l'expression «développé» est plutôt relatif, car tous les pays des Antilles sont en voie de développement. D'un côté la Jamaïque et Trinidad, et dans une certaine mesure les Barbades et Tobago, sont plus avancés sur le plan industriel que ne le sont les Îles du Vent et les Îles Sous-le-Vent, et il est naturel que les Îles du Vent et les Îles Sous-le-Vent désirent obtenir autant d'avantages que les pays qui sont plus avancés dans la voie du développement. On a, par conséquent, intégré dans la CARIFTA des ententes qui assurent certains avantages aux pays moins développés comme les Îles du Vent et les Îles Sous-le-Vent.

Une de ces ententes est le protocole spécial pour la mise en marché des produits agricoles, en vertu duquel les pays-membres de la CARIFTA sont tenus d'accepter les importations de certaines denrées des pays voisins avant de les importer du monde extérieur. Cette entente agricole a été conçue en vue d'assurer aux petits pays qu'ils seront les premiers à bénéficier de l'exportation de leurs produits agricoles et alimentaires aux pays plus importants de l'Association.

Une autre porte sur la liste des produits réservés on accorde aux pays en voie de développement une plus longue période de temps pour abolir les tarifs douaniers sur ces produits. Permettez-moi de vous expliquer ce que je veux dire par «liste des produits réservés». Tous les échanges sont libres, sauf pour une vingtaine de produits. Les tarifs sur ces quelque vingt produits ne seront pas abolis immédiatement mais graduellement. Cette liste de produits réservés a été établie surtout en vue de résoudre les problèmes des petites Îles, que ce soit des problèmes de revenus ou le problème de créer une situation qui permettra à ces petits pays de fabriquer des produits industriels. Voilà un autre moyen de remédier à la situation économique des petites îles.

La troisième entente, qui ne fait vraiment pas partie du traité CARIFTA, est le projet d'établissement d'une Banque de développement des Antilles, qui aura un capital d'environ 65 millions de dollars (E.-U.) et à laquelle on demanderait au Canada et à la Grande-Bretagne de participer à titre de membres non régionaux. Cette banque aurait un fonds de prêts à conditions faciles et il est prévu qu'une grande partie de ce fonds irait aux pays les moins développés.

Voilà donc les trois principaux moyens par lesquels on espère que les Îles du Vent et les Îles Sous-le-Vent pourront profiter de la CARIFTA. À l'heure actuelle, cependant, on a vu au sein de la CARIFTA un accroissement considérable des échanges inter-régionaux et, si l'on oublie pour un instant les difficultés qu'entraîne une association de libre-échange, la CARIFTA a bien réussi jusqu'à maintenant et ce n'est qu'un début. L'établissement d'une région de libre-échange ne suffit pas pour produire une intégration réelle des Antilles; il doit y avoir un tarif extérieur commun et on doit organiser ce qu'on appelle des industries régionales intégrées, c'est-à-dire des industries qui puisent leurs matières premières dans la région même où elles fonctionnent et qui ont besoin d'un marché régional suffisant pour pouvoir produire sur une base économique. On fait présentement des études sur les industries régionales intégrées et des études semblables auront lieu prochainement sur le tarif extérieur commun.

Il est nécessaire aussi que les pays membres s'entendent sur leur politique de concessions en vue d'attirer des capitaux, car l'un des problèmes actuels dans le développement des Antilles est qu'il existe actuellement entre les îles une véritable concurrence: c'est à qui sacrifiera le plus de ses revenus pourtant si nécessaires à leur prospérité, sous forme de concessions fiscales aux investisseurs locaux et étrangers. Ces concessions ont été extrêmement onéreuses pour le trésor public avec le résultat que les gouvernements ont dû hausser les taxes indirectes, qui retombent sur le consommateur et qu'il a fallu compter de plus en plus sur l'aide extérieure pour



financer les immobilisations. On a la preuve que l'investisseur étranger profite de la situation pour dresser une île contre l'autre. Il est absolument nécessaire, pour en arriver à une véritable intégration économique, qu'il y ait une entente générale entre les gouvernements sur le montant maximum de concessions qu'ils devraient accorder à l'investisseur étranger.

Je suis d'avis que l'avenir de la CARIFTA est très clair. Il l'est, du moins, en théorie. Il y a toujours des difficultés, naturellement, lorsque plusieurs gouvernements tentent d'établir des politiques communes, mais il se peut que la malheureuse aventure de la Fédération servira d'expérience et qu'elle aidera à surmonter certaines des difficultés auxquelles on peut s'attendre.

**Le sénateur Grosart:** Serait-il juste de décrire la CARIFTA pour le moment comme une forme très limitée d'intégration économique?

**M. Demas:** Oui, vous avez parfaitement raison.

**Le sénateur Grosart:** Les projets visant à en faire un marché commun sont-ils bien avancés?

**M. Demas:** A l'heure actuelle, les plans ne sont qu'au stade des études. Les gouvernements en cause ont demandé à la Commission économique de l'Amérique latine (CEAL) de faire un certain nombre d'études dans des domaines tels que les industries régionales intégrées, l'harmonisation des adoucissements fiscaux comme moyen d'attirer des investissements et l'établissement d'industries dans les pays moins développés. Les gouvernements se sont aussi entendus pour faire l'étude d'un tarif extérieur commun. Des études ont donc lieu à l'heure actuelle et elles seront suivies par d'autres en vue de renforcer la CARIFTA et d'en faire un véritable marché commun.

**Le sénateur Grosart:** Les structures présentes de la CARIFTA lui permettent-elles de procéder à une planification économique régionale, particulièrement en ce qui a trait à la répartition des industries?

**M. Demas:** Plusieurs chefs de gouvernements, qui se sont rencontrés en 1967 pour étudier ces questions, ont adopté une résolution très importante. Une des clauses de la résolution porte que tous les efforts possibles soient tentés pour installer des industries viables dans les pays les moins développés. On peut donc dire qu'on s'est engagé à installer des industries dans ces pays.

On attend le résultat des études entreprises par la CEAL (Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine) avant de décider sur l'endroit où l'on devra établir telle ou telle industrie.

**Le sénateur Grosart:** Voyez-vous dans l'intégration le moyen principal de réaliser la transformation et la restructuration de l'économie des Antilles que vous avez prônées si fortement en vue d'assurer l'avenir de la région?

**M. Demas:** C'est assurément un moyen très important. Je ne dis pas, cependant, que c'est le principal moyen, et pour deux raisons. En premier lieu, on ne peut aménager un secteur industriel vigoureux en prenant chaque île comme unité économique. Les marchés de chaque îles sont beaucoup trop petits. La plus grande île est la Jamaïque, avec une population de deux millions d'habitants, et le revenu par tête est d'environ \$400 (E.-U.) par année. Les îles les plus riches sont Trinidad et Tobago, qui ont un revenu par tête d'environ \$600 (E.-U.) et dont la population est d'un million d'habitants.

La Guyane a une population de 700,000 habitants seulement et les Barbades n'ont que 250,000 de population. Les îles du Vent et les îles Sous-le-Vent ont ensemble une population de 450,000 habitants. Toutes les îles, même les plus grandes, sont trop petites pour supporter une économie hautement industrialisée. Il faut absolument le marché combiné de cinq millions de personnes pour se lancer sur la voie d'un développement industriel assuré.

En second lieu, les petites îles n'ont aucun espoir de transformation économique à moins qu'elles ne s'intègrent aux plus grandes. Autrement, tout ce que les petites îles peuvent faire, en vertu de la politique actuelle, c'est d'espérer que l'industrie du tourisme ira en grandissant.

Le tourisme peut apporter la richesse et des revenus plus élevés, de même que la création d'un plus grand nombre d'emplois. Je ne peux nier ces faits, mais je crois que l'économie basée sur le tourisme en est une qui est très particulière et qui entraîne des problèmes sociaux inquiétants. De fait, je suis porté à croire que les petites îles, par une trop forte concentration sur le tourisme, adoptent la solution la plus facile et ne s'attaquent pas sérieusement au grand problème, qui est de relever la productivité agricole, surtout dans cette partie du secteur agricole qui fournit l'alimentation à l'ensemble du marché. Aucun pays des Antilles n'est venu à bout de ce problème, qui consiste à préparer une agriculture régionale prospère. A mon avis, c'est là la grande priorité.

**Le sénateur Grosart:** C'est là une des recommandations du rapport Moyne.

**M. Demas:** Ce rapport n'est plus d'actualité, mais je crois véritablement qu'on devrait faire des efforts pour en arriver à former un secteur agricole qui serait viable du point de vue économique. Je crois que les Antilles ont connu trop d'expériences né-

fastes avec les grandes plantations. Cela est certainement vrai pour la Jamaïque, Trinidad et la Guyane. On fait actuellement des efforts pour bâtir des secteurs agricoles de petite et de moyenne envergure. La chose n'est pas facile et elle demande beaucoup de temps, parce que le petit cultivateur a besoin de beaucoup de services. Il a besoin de crédit à longue échéance, de services d'extension, de facilités de mise en marché et d'un grand nombre d'autres services. La tâche est très difficile, mais elle doit être accomplie.

**Le sénateur Grosart:** Y a-t-il à l'heure actuelle des restrictions sur le déplacement de la main-d'oeuvre et sur l'immigration en général?

**M. Demas:** Oui, il y en a. Chaque pays insulaire a ses propres lois sur l'immigration et tout ressortissant étranger, qu'il soit des Antilles ou du monde extérieur, doit avoir un permis de travail.

**Le sénateur Grosart:** Les permis sont-ils accordés selon la disponibilité des emplois?

**M. Demas:** Non, plutôt selon la pénurie de la main-d'oeuvre. Les permis sont accordés selon le besoin de main-d'oeuvre technique qualifiée dans les pays en cause.

**Le sénateur Grosart:** Y a-t-il une pénurie de travailleurs qualifiés?

**M. Demas:** Oui, il y a une grande pénurie de main-d'oeuvre, surtout dans les domaines techniques. Cela m'amène à parler du problème de l'émigration de la main-d'oeuvre qualifiée. Ce problème est aujourd'hui d'une grande importance pour les Antilles, car nous voyons partir un très grand nombre de travailleurs qualifiés, particulièrement vers l'Amérique du Nord, soit au Canada soit aux États-Unis. Ce qui différencie l'émigration des Antilles de celle des autres pays en voie de développement, c'est qu'elle comprend non seulement des personnes d'une grande valeur comme des médecins et des ingénieurs, mais aussi des personnes de classe moyenne, des personnes qu'on pourrait désigner comme les officiers non brevetés du développement, tels que des techniciens, des infirmières et des institutrices. Il y a un institut technique gouvernemental à Trinidad et, au cours des deux dernières années, on a vu 80 p. 100 des diplômés de cet institut se diriger vers l'Amérique du Nord.

**Le sénateur Grosart:** Monsieur Demas, vous revenez très souvent dans votre livre sur le ralentissement de l'économie à compter des années 50 et du début de la présente décennie jusqu'à nos jours. Vous dites que la raison de cet état de choses est la diminution de l'exportation des matières premières. Serait-ce que certaines de vos matières premières sont épuisées?

**M. Demas:** C'est cela. Mais les choses ont changé depuis que j'ai écrit ce livre. Il a été publié en 1964 et nous sommes maintenant en 1969. Il y a eu depuis 1964 un accroissement considérable de la production de pétrole à Trinidad.

Si on se base sur l'expérience de Trinidad, il faut être prudent pour prédire un épuisement des réserves de pétrole car, si l'on jette un coup d'oeil sur le passé, c'est-à-dire depuis qu'on a trouvé du pétrole à Trinidad en 1911, on verra qu'on a prêté à peu près tous les cinq ans que les réserves de pétrole s'épuisaient et qu'on en a toujours trouvé d'autres. On a exprimé l'espoir de trouver du pétrole au large des côtes est et nord de Trinidad et ces espoirs semblent fondés. Cela vaut pour le gaz naturel tout autant que pour le pétrole. Cette peur de voir s'épuiser les réserves de pétrole de Trinidad et de Tobago n'était pas fondée.

**Le sénateur Grosart:** Et en ce qui a trait à la bauxite?

**M. Demas:** Autant que je le sache, il n'y a pas de raison de croire que les réserves de bauxite de la Jamaïque ou de la Guyane seraient en voie d'épuisement.

**Le sénateur Grosart:** Le marché est-il à la baisse?

**M. Demas:** Il ne l'est certainement pas, car l'aluminium connaît à l'heure actuelle le marché le plus florissant.

**Le sénateur Grosart:** Si ces deux matières premières maintiennent leur place dans les marchés internationaux, croyez-vous qu'on pourrait bientôt atteindre un produit national brut plus considérable?

**M. Demas:** Cela dépend d'un grand nombre de facteurs, dont deux sont très importants: les arrangements fiscaux que les gouvernements des Antilles peuvent conclure avec les grandes sociétés internationales et la possibilité de pouvoir raffiner ces matières premières aux Antilles. Selon que la production d'un minerai augmente, le pays en cause bénéficie dans la même mesure et il peut conclure de meilleures ententes fiscales. Il est très important que les pays des Antilles qui sont riches en minerais puissent négocier avantageusement avec les sociétés internationales et qu'ils puissent conclure les meilleures ententes en fait d'impôt sur le revenu et en matière de redevances. Il est évidemment très clair que les pays des Antilles qui ont des ressources minières n'ont pas encore conclu les meilleures ententes possibles.

Je répète encore une fois qu'il est nécessaire qu'il se fasse de plus en plus de raffinage de matières premières dans les Antilles.

Dans le cas du pétrole, par exemple, le raffinage se fait à Trinidad. Le raffinage revêt maintenant une très grande importance. Mais je crois qu'on peut aller plus loin et tenter d'édifier une industrie pétrochimique à partir des produits qui sortent des raffineries.

A l'heure actuelle, le gouvernement met au point les plans de ce genre d'industrie pour Trinidad et Tobago.

Dans le cas de la bauxite, il est important de produire non seulement la bauxite mais aussi l'alumine et l'aluminium. C'est ainsi que la présence de ces ressources naturelles rapportera le plus aux Antilles, si une plus grande partie de la transformation se fait dans cette région, et si, par conséquent, on ajoute à la valeur du produit à l'intérieur même de la région.

**Le sénateur Grosart:** C'est ce que disent les économistes canadiens de notre propre problème, depuis cent ans. Une dernière question sur ce très intéressant exposé et sur ce livre très instructif.

Vous faites souvent allusion au problème des préférences. Tous les pays en voie de développement non seulement ceux de cette région semblent s'entendre pour dire qu'un régime viable de préférences est essentiel à leur développement.

A un moment donné, le Canada était porté à vous conseiller de ne pas demander trop de préférences, pour ne pas enlever toute élasticité à votre structure économique.

Néanmoins, les pays en voie de développement semblent insister sur ces préférences. Vous signalez, par exemple, par rapport au Canada, le problème du Transport, c'est-à-dire que les produits des Indes occidentales qui pourraient jouir d'un taux préférentiel au Canada sont transportés en transit par les États-Unis et, par conséquent, en vertu de nos règlements, ne sont plus admissibles à ce taux préférentiel.

Est-ce à dire qu'il serait urgent pour les rapports entre le Canada et les Antilles du Commonwealth d'établir un meilleur système de transport qui reliait directement les Antilles du Commonwealth et le Canada?

**M. Demas:** Oui, c'est certainement mon avis. Avant la Seconde Guerre mondiale, au cours des années trente, par exemple, les Antilles ont exporté de grosses quantités de fruits, bananes, agrumes et le reste, au Canada et ont joui de taux préférentiels. Mais ces exportations sont virtuellement réduites à néant à l'heure actuelle, en grande partie à cause de la pénurie des moyens de transport ou d'ententes au sujet des moyens de transport.

Je crois que la chose a fait l'objet de discussions à la Conférence canado-antillaise en 1966 et si je ne

m'abuse, le gouvernement canadien s'est engagé à étudier la question. Je présume que ces études ont été effectuées, mais j'ignore tout de ce qui a pu en résulter.

**Le sénateur Rattenbury:** J'ai été frappé par une observation de M. Demas au sujet de la réunion des Chefs d'État qui a eu lieu l'an dernier, et j'émetts ces propos avant de poser ma question, monsieur le président, réunion à laquelle on a avancé qu'il serait peut-être souhaitable de pousser l'industrie dans les îles moins évoluées que les autres.

La chose pourrait très bien s'appliquer aux premiers ministres des provinces du Canada, qui pourraient encourager les provinces «riches» à pousser l'industrie des provinces «moins riches», vu la similitude du problème.

Toutefois, pour en revenir à la CARIFTA un instant, si vous me le permettez, les expéditions d'une île à l'autre causent-elles des problèmes? Par exemple, des Antilles de l'Est à la Jamaïque, pour établir dans quelle mesure un produit répond aux exigences de la CARIFTA, le pays d'origine est-il assujéti à des exigences de base en ce qui concerne les éléments qui composent ce produit fini?

**M. Demas:** Oui, en effet. Toute région de libre commerce, vous le savez, a ces règles relatives à l'origine. Nous avons pris comme règle fondamentale d'origine le critère de 50 p. 100 de la valeur. Cinquante-pour cent du prix à l'exportation du produit doit être de production locale. Autrement dit, si plus de 50 p. 100 du prix à l'exportation de la marchandise consistent en matériaux importés, le produit ne pourrait être admissible au commerce libre dans les autres territoires. C'est une règle fondamentale, à laquelle s'ajoutent deux règles secondaires.

La première règle secondaire veut que certains matériaux de base soient considérés d'origine régionale qu'ils soient produits dans la région ou à l'extérieur. Bien entendu, cette mesure tient compte du fait que dans bien des industries, nous devons utiliser des matériaux importés.

La deuxième règle secondaire est la liste des transformations. Il s'agit d'une liste des transformations industrielles qui, après avoir été effectuées dans la région même, permettent au produit d'être considéré d'origine régionale. La liste de transformations n'est pas encore tout à fait au point, mais le sera sous peu.

**Le sénateur Rattenbury:** Il y a actuellement du grabuge là-bas à ce sujet et les expéditions sont paralysées.

**M. Demas:** Oui, c'est juste. On a avancé toutes sortes d'allégations. Le système est assez complexe. C'est un point en faveur de l'établissement d'une

union douanière. Avec une union douanière, il n'est habituellement pas nécessaire de trancher la question de l'origine.

**Le sénateur Rattenbury:** Puis-je poser une autre question? Vous avez mentionné le tourisme et les répercussions sociales et, si je ne m'abuse, les répercussions économiques. Vous approuvez les premières et désapprouvez les dernières ou vous nourrissez des réserves à ce sujet. Pourriez-vous expliciter?

**M. Demas:** Oui. Prenons l'aspect économique du tourisme, dont je n'ai vraiment pas parlé. Le problème économique que pose le tourisme dans les Indes occidentales vient de ce qu'une grande partie du revenu dépensé par les touristes dans les îles retourne à l'étranger. Par exemple, une forte quantité de la nourriture que servent les hôtels est importée, nombre des matériaux de construction dont on se sert pour la construction des hôtels sont aussi importés. Par conséquent, la majorité des recettes brutes du tourisme ne demeure pas à l'intérieur du pays mais retourne à l'étranger, de sorte que les répercussions réelles du tourisme sur l'économie domestique ne représentent qu'une fraction des dépenses totales du touriste.

Cela signifie, du point de vue des programmes touristiques, qu'il faut suppléer à ces derniers par un programme agricole, de façon qu'une plus forte proportion de la nourriture servie dans les hôtels soit de production locale.

A mon avis, ce problème peut se régler par des programmes appropriés. Il s'agit d'augmenter la proportion des dépenses touristiques qui pourront rester au pays.

Passons maintenant au problème social, encore plus difficile à régler. Par exemple, la plupart des meilleures plages d'une petite île sont réservées par les hôtels. Encore une fois, dans quelques unes des petites îles, de nombreux constructeurs d'hôtels insistent pour s'approprier les droits exclusifs d'accès aux plages, ce qui signifie que les gens de la place ne peuvent vraiment pas profiter de leurs propres plages qui leur sont interdites.

**Le sénateur Rattenbury:** Seulement dans les petites îles?

**M. Demas:** Plutôt dans les petites îles.

**Le sénateur Rattenbury:** Certainement pas à la Barbade et à la Jamaïque.

**M. Demas:** Je ne suis pas très au courant de la situation à la Barbade et à la Jamaïque à ce sujet mais à Trinidad, nous nous sommes vivement opposés à cette formule. Nous ne croyons pas que les avantages de ce procédé sont proportionnels aux avantages économiques du tourisme.

Encore une fois, le tourisme mène à l'établissement de casinos, qui pourrait donner lieu à toutes sortes de répercussions, non seulement du point de vue en ce qui concerne les moeurs ou l'incitation au jeu, mais en raison de ce qui peut se passer avec le genre de personnes qui veulent des casinos et le genre de personnes qui fréquentent les casinos et bien d'autres choses qui peuvent se passer dans ces cas. Je vous fais grâce des détails.

**Le sénateur Rattenbury:** Nous vous en savons gré.

**M. Demas:** La situation pose un problème social dans les Indes occidentales mais je crois que le problème réel est de trouver quelque mesure propre à réduire les effets sociaux néfastes du tourisme. Il s'agit d'un problème concret très important que bien peu de pays des Indes occidentales ont songé à étudier, encore moins à résoudre.

**Le sénateur Grosart:** Puis-je poser une question subsidiaire? Les ressortissants de ces pays possèdent-ils un nombre important des établissements touristiques?

**Le sénateur Rattenbury:** Oui.

**M. Demas:** A la Barbade, sauf erreur, nombreux sont les habitants du pays qui possèdent de tels établissements parce que la majorité des hôtels sont en réalité des maisons ordinaires transformées en maisons d'accueil. Mais dans le cas des hôtels de luxe, ce sont habituellement des chaînes internationales qui en sont les propriétaires. La plupart des investissements dans l'industrie touristique viennent de l'étranger.

**Le sénateur Rattenbury:** Mais le plus grand hôtel de Trinidad appartient à une personne de la place, n'est-ce pas?

**M. Demas:** Oui, l'Hôtel Hilton appartient à part entière au gouvernement, mais celui-ci en a adjudé par contrat la gérance à la chaîne Hilton.

**Le sénateur Davey:** Monsieur Demas, pourriez-vous nous donner des conseils sur notre propre problème très réel des propriétaires étrangers. Quelle est l'importance des établissements de propriété étrangère dans les Caraïbes? Quels sont les pays étrangers qui dominent en réalité l'économie? Si je ne me trompe pas, vous dites qu'aucun règlement pour ainsi dire, ne régit l'exploitation étrangère. On en a probablement envisagé certains, mais en a-t-on mis à l'essai? Comment l'économie pourrait-elle subsister sans cet apport massif de capital étranger? Finalement, une question banale, monsieur Demas. J'aimerais que vous nous disiez quelques mots sur l'exploitation étrangère des organes de diffusion, domination, sauf erreur, que vous avez déclarée totale.

**M. Demas:** La question est fondamentale et de très grande portée. Le problème des Indes occidentales

vient de ce que l'exploitation étrangère, exploitation qui n'est pas entre les mains de ressortissants des Indes occidentales, en a toujours, comme j'ai essayé de l'indiquer, caractérisé les économies. Ces économies ont toujours été ce que l'on pourrait appeler des économies satellites, des prolongements d'économies étrangères. Pour une large part de l'histoire économique des Indes occidentales, l'institution prédominante était la plantation de sucre, propriété des résidents britanniques ou des entreprises britanniques et plus tard des compagnies britanniques.

Deux faits du XX<sup>e</sup> siècle sont venus raffermir cette tendance de l'exploitation étrangère. Le premier est l'exploitation des minéraux, le pétrole à Trinidad et la bauxite à la Jamaïque et en Guyane, par des sociétés internationales d'outre-mer. Le deuxième est la politique d'expansion industrielle des gouvernements régionaux, axée sur l'encouragement des succursales de compagnies étrangères au moyen de concessions de taxes. Ainsi, alors qu'aux XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, l'unité de production typique des Indes occidentales était la plantation de sucre, de propriété étrangère, aujourd'hui, cette unité devient les grandes sociétés internationales.

L'exploitation étrangère a toujours été présente dans l'évolution des Indes occidentales depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Ce qui nous amène à nous demander si il y a eu choix ou s'il y a encore choix. A mon sens, il faut être très prudent. Toute importante compagnie d'aujourd'hui, en quelque pays que ce soit, par définition, a connu des débuts très modestes. Aujourd'hui, une compagnie qui affiche, mettons, une valeur nette de 100 millions de dollars, doit avoir débuté il y a quelque temps, avec une valeur nette, mettons, de \$1,000.

La croissance se fait à l'aide de l'intérêt composé, procédé selon lequel on réutilise les bénéfices pour l'expansion et l'une des raisons de l'expansion continue de l'exploitation étrangère dans les Indes occidentales est simplement le fait que le phénomène a toujours existé dans ces pays et qu'il se prolonge par lui-même: plus les bénéfices sont importants, plus leur réaffectation sera importante. Par conséquent, l'exploitation étrangère s'intensifie.

Un corollaire de cette forme de mainmise et de dépendance de l'économie a été l'échec des Indes occidentales à édifier des institutions qui auraient pu mobiliser les épargnes domestiques. Ce n'est qu'au cours des dernières années que l'idée de réforme financière et de l'établissement de banques d'expansion industrielle se dessine dans les esprits. Mais la structure globale propre à mobiliser les épargnes et à faire produire les épargnes au pays même a toujours été absente, ce qui a permis à l'exploitation étrangère de se perpétuer par elle-même et devant ce fait, nous sommes portés à nous poser des questions, comme celle que vous venez de poser, savoir, quelle autre possibilité existe-t-il?

Je suis d'avis qu'il y a certainement d'autres possibilités. L'une est que les gouvernements et que les autorités publiques, de propos délibéré, édifiant des institutions qui mobiliseront les épargnes lesquelles, à leur tour, seront investies, non seulement dans des valeurs à intérêt fixe, mais dans des capitaux spéculatifs, un capital-actions. Cette structure est extrêmement importante et les gouvernements doivent y jouer un rôle de premier ordre, soit en établissant ou en supportant les institutions ou, par l'intermédiaire de leur politique budgétaire, en se servant de l'excédent des recettes des taxes sur les dépenses courantes pour financer l'expansion industrielle, agricole et touristique.

Je ne crois pas qu'il soit question d'un choix bien tranché. Je ne crois pas qu'il faille interdire complètement les capitaux étrangers, mais il faudrait s'efforcer de mettre en valeur les sources locales de capitaux. Personnellement, c'est toujours, à mon avis, la meilleure forme d'aide économique étrangère, particulièrement dans le cas des Indes occidentales. Si les organismes étrangers et si les pays qui leur fournissent de l'aide veulent vraiment l'autonomie économique des Indes occidentales ils doivent deviser les moyens d'édifier des institutions qui peuvent assurer des capitaux domestiques aux propriétaires du pays.

**Le sénateur Grosart:** Pourriez-vous dire si le pourcentage de l'exploitation étrangère des éléments du PNB ou du PND des Indes occidentales est supérieur ou inférieur à ce qu'il est au Canada?

**Le sénateur Prowse:** Qu'il nous donne le pourcentage, nous pourrions faire les calculs nous-mêmes.

**M. Demas:** J'aimerais terminer ma réponse au sénateur Davey. Un des traits de l'économie actuelle des Indes occidentales est le retard avec lequel l'exploitation étrangère s'est imposée comme un problème. Par conséquent, aucune donnée officielle n'existe sur le sujet. En réalité, on poursuit actuellement une étude sur la question, par rapport à la CARIFTA.

Dans le programme de la CARIFTA, les ministres ont pris entre autres décisions celle d'étudier les répercussions de l'exploitation étrangère sur l'économie des pays faisant partie du programme CARIFTA, afin de pouvoir élaborer des programmes coordonnés. On effectue donc une étude en ce moment. Aucune donnée précise n'existe à l'heure actuelle, uniquement des données d'ordre qualitatif.

Dans les pays tels que Trinidad et Tobago, l'industrie du pétrole appartient à des intérêts étrangers, l'industrie du sucre est en mains étrangères et la plupart des nouvelles manufactures établies sont de propriété étrangère.

**Le sénateur Davey:** Voulez-vous dire que tout est en mains étrangères?

**M. Demas:** La plupart des industries, pas la totalité. La majeure partie des capitaux investis dans la fabrication viennent de sociétés étrangères.

Un des quotidiens de Trinidad appartient à la chaîne Thompson. Je crois que Lord Thompson est de nationalité ou d'origine canadienne. Une partie du poste de télévision appartient à la chaîne Thompson et une autre est anglaise, 10 p. 100 des actions appartenant au gouvernement de Trinidad et Tobago. Toutes les banques commerciales de ces pays sont en mains étrangères et toutes les compagnies d'assurance-vie le sont aussi, à une exception près. Du point de vue qualitatif, un coup d'oeil suffit à révéler que la majeure partie de l'économie appartient à l'étranger, et ce n'est que dernièrement qu'on tente de mesurer de façon précise cette prédominance étrangère.

Le gouvernement de Trinidad et Tobago vient de formuler certaines lignes de conduite au sujet de la mainmise étrangère. Tout d'abord, il veut établir une compagnie de pétrole nationale qui possédera des titres dans un certain nombre de domaines d'exploitation, et le premier titre portera sur certaines propriétés pétrolifères, possédées et dirigées par *British Petroleum*. Ce sera le premier titre de la compagnie nationale de pétrole.

Dans le domaine du sucre, le gouvernement de Trinidad et Tobago vient de faire l'acquisition d'une plantation de sucre relativement peu importante qui appartenait à une compagnie britannique. Dans le domaine de la diffusion, le gouvernement a décidé de faire l'acquisition des postes radiophoniques appartenant à Lord Thompson et il obtiendra aussi la majorité des actions d'un poste de télévision dans lequel jouent des titres Thompson.

De sortes qu'on met actuellement certaines mesures à exécution pour étendre l'exploitation domestique et, par conséquent, pour permettre au pays de diriger l'économie et la société.

Je sais que les possessions étrangères au Canada sont plutôt nombreuses. J'ai lu le dernier rapport du groupe spécial chargé d'étudier la mainmise étrangère, mais j'ai oublié ce nombre.

**Le sénateur Grosart:** Le rapport Watkins.

**Le président suppléant:** Est-ce que cela répond à votre question, sénateur Davey?

**Le sénateur Davey:** Très bien, merci.

**Le sénateur Prowse:** Monsieur Demas, j'imagine que la valeur de l'exploitation pour tout pays est la valeur qu'il a ajoutée et qu'il peut retenir au pays même. Êtes-vous d'accord avec cela?

**M. Demas:** Entièrement d'accord, et cette valeur est très importante dans les Indes occidentales. Les chiffres relatifs à l'exportation sont trompeurs parce que certains chiffres, ceux du pétrole, mettons, peuvent revêtir des proportions énormes sur papier et dans les déclarations de commerce, mais après analyse, et après un examen du revenu tiré du pétrole à l'intérieur du pays, vous constatez qu'une seule fraction des recettes brutes demeure dans le pays. De fait, le pétrole contribue à l'économie de Trinidad et de Tobago de deux façons: par les salaires et traitements versés aux gens de la place; et par les taxes que perçoit le gouvernement. Si vous additionnez ces deux facteurs, vous découvrez que l'apport de cette industrie à l'économie est de beaucoup inférieur à ce que laissent entendre les chiffres à l'exportation. C'est la même chose pour nombre d'autres industries. Sur le plan national, un large fossé sépare le produit national et le produit domestique, et cela, dans tous les pays.

**Le sénateur Prowse:** En passant, pourriez-vous nous donner la proportion du pétrole exporté à l'état brut pour être raffiné ailleurs et par rapport à ce que vous pouvez exporter à l'état raffiné, fini ou semi-fini, état qui comporte plus de valeur?

**M. Demas:** L'industrie pétrolifère de Trinidad et Tobago s'efforce de raffiner le produit brut du pays. Un très faible pourcentage, quelque chose comme 5 p. 100, de pétrole brut, produit au pays, est exporté à l'état brut, au Canada, pour une certaine raison. Le Pays a conclu une entente avec B.P. selon laquelle un certain montant de pétrole brut doit être livré au Canada, mais abstraction faite de cela, tout le pétrole brut est raffiné sur place et une bonne partie est importée pour être raffinée au pays.

**Le sénateur Prowse:** Vous importez du pétrole pour le raffiner?

**M. Demas:** Oui.

**Le sénateur Prowse:** Est-ce que cela compense l'exportation de 5 p. 100.

**M. Demas:** Non, les accords relatifs au raffinage du pétrole brut importé sont plutôt inusités. Les gains que nous retirons du raffinage au pays du pétrole brut importé ne font pas réellement partie, du moins ne sont pas considérés comme faisant partie de l'économie domestique.

Une grande compagnie internationale importe le pétrole brut du Vénézuéla et du Moyen-Orient et le raffine à Trinidad puis l'expédie à son bureau principal à New-York. Notre pays bénéficie dans ce cas des frais de transformation seulement, moins le prix coûtant du pétrole à la raffinerie. Il s'agit là d'un arrangement spécial pour le raffinage du produit brut.

**Le sénateur Prowse:** La raffinerie étant la propriété de capitalistes étrangers, ceux-ci font un bénéfice considérable et une grande partie de la valeur ajoutée sort du pays?

**M. Demas:** Oui.

**Le sénateur Prowse:** Parlez-nous de la bauxite. En fait-on la transformation dans votre pays?

**M. Demas:** La bauxite provient de la Jamaïque et de la Guyane. Il y a un certain temps, on n'en tirait qu'un faible pourcentage d'alumine sur les lieux, la plus grande partie en Jamaïque. Récemment, la Jamaïque a conclu de nouveaux accords prévoyant une plus forte partie du raffinage sur les lieux. Ce fut là un succès remarquable. Toutefois, on ne produit l'aluminium ni en Jamaïque, ni en Guyane, on s'y arrête au stade de l'alumine. Si la transformation de l'aluminium y était faite complètement, une partie considérable de la valeur ajoutée profiterait à l'économie locale.

**Le sénateur Prowse:** Il en résulterait probablement un plus grand nombre d'emplois.

**M. Demas:** Oui.

**Le sénateur Prowse:** Les raffineries sont-elles des établissements modernes, automatisés, et n'employant que relativement peu de main-d'œuvre?

**M. Demas:** Oui, en réalité, elles exigent de fort capitaux et n'emploient que très peu d'ouvriers. C'est pourquoi les impôts payés par ces compagnies minières ont une telle importance. Elles n'emploient qu'une faible main-d'œuvre et le pays doit se contenter des impôts qu'il perçoit.

**Le sénateur Prowse:** Nous avons ici des problèmes semblables. Quelles redevances et quels impôts percevez-vous du pétrole?

**M. Demas:** Trinidad est pour ainsi dire le seul producteur de pétrole de toutes les Antilles et les redevances y sont de 10 p. 100 de la valeur à l'entreposage, basée sur les prix courants du Golfe.

**Le sénateur Prowse:** Il s'agit du prix du pétrole livré aux ports américains du Golfe.

**M. Demas:** Oui, 10 p. 100 du prix courant.

**Le sénateur Prowse:** Et quels sont les impôts?

**M. Demas:** Un impôt sur le revenu de 45 p. 100 frappe les bénéfices nets des corporations. Cet impôt s'applique généralement au pétrole.

**Le sénateur Prowse:** Sur les bénéfices nets?

**M. Demas:** Oui.

**Le sénateur Prowse:** Permettez-vous aussi une déduction pour la dépréciation?

**M. Demas:** Oui.

**Le sénateur Prowse:** A quel taux?

**M. Demas:** Cela varie. Normalement, un taux garanti de dépréciation est négocié entre les autorités et les compagnies individuelles. Puis il y a des allocations spéciales à l'industrie du pétrole. Une allocation est accordée aux puits sous-marins; elle est, je pense, l'équivalent de 20 p. 100 de la valeur du pétrole brut.

**Le président suppléant:** C'est une espèce d'allocation d'épuisement?

**M. Demas:** Oui, on la désigne sous le nom d'allocation d'épuisement, mais elle diffère de l'allocation d'épuisement connue aux États-Unis, vu qu'à Trinidad et à Tobago, c'est la Couronne qui est propriétaire des gisements pétrolifères et qui accorde des concessions aux compagnies. Je ne pense pas, monsieur le président, qu'on puisse l'assimiler à l'allocation d'épuisement des États-Unis qui est une compensation accordée au propriétaire des ressources pour l'épuisement de celles-ci. Dans le cas de l'allocation négociée à Trinidad, c'est le gouvernement qui est le propriétaire des ressources. Dans ce cas, il s'agit plutôt d'une forme d'encouragement que d'une allocation d'épuisement.

En outre, on accorde une allocation initiale. La compagnie qui fait un nouvel investissement de remplacement, bénéficie cette année-là d'un rabais de 20 p. 100 sur son impôt sur le revenu. De sorte que les allocations accordées aux investissements de capitaux sont très généreuses.

**Le sénateur Prowse:** Ces allocations doivent-elles être négociées fréquemment? Doit-on les négocier annuellement, ou seulement au début de la concession?

**M. Demas:** Les allocations à l'industrie du pétrole sont fixées par la loi. La seule allocation négociable est celle de l'usure annuelle. Toutes les autres sont déterminées par la loi.

**Le sénateur Prowse:** Pour ces allocations, vous ne reconnaissez pas le principe qu'il s'agit d'une ressource épuisable, vu que celle-ci appartient à la Couronne.

**M. Demas:** C'est exact.

**Le sénateur McLean:** En réponse à la question du sénateur Rattenbury sur l'économie du tourisme, vous avez dit qu'il y a une déperdition vu que les hôtels doivent importer les denrées alimentaires. Est-ce que les îles pourraient produire ces denrées et ne le font pas, ou est-ce que les hôtels n'achètent pas les produits domestiques?

**M. Demas:** Ces deux raisons militent à la fois. En premier lieu, la production des îles est insuffisante aux besoins de l'industrie hôtelière. D'autre part, même si l'on produit certaines denrées, les hôtels désirent offrir aux touristes les aliments auxquels ils sont habitués et en conséquence, ils importent les produits de Miami ou de la Californie. En d'autres termes, les hôteliers n'acceptent aucun risque et offrent aux visiteurs les menus auxquels ils sont habitués aux États-Unis ou au Canada, de préférence aux plats locaux.

De sorte que ces deux facteurs entrent en ligne de compte. Trinidad et Tobago ont essayé, par l'entremise de l'agence de vente du gouvernement, de persuader les hôteliers d'acheter une plus forte proportion de denrées locales et il semble y avoir une certaine amélioration, mais il reste beaucoup à faire.

**Le président suppléant:** Sénateur Martin, désirez-vous poser une question?

**Le sénateur Martin:** Merci, monsieur le président. Quelles sont les importations au Canada de bauxite de la Jamaïque et de la Guyane en comparaison avec celles des États-Unis? Avez-vous ce renseignement?

**M. Demas:** Je sais que l'ALCAN exploite des gisements en Guyane et à la Jamaïque, mais Kayser et Reynolds ont aussi des exploitations en Jamaïque. Je pense que la plus forte partie de la bauxite de la Jamaïque est exportée aux États-Unis, tandis que la plus forte partie de la production de la Guyane va au Canada. Mais je ne pourrais de mémoire vous donner des chiffres précis.

**Le sénateur Martin:** Mais en Guyane, les opérations canadiennes sont plus considérables que celles des États-Unis?

**M. Demas:** C'est exact.

**Le sénateur Martin:** J'aimerais connaître les résultats de la comparaison, vu que vous avez mentionné la possibilité d'une plus forte rationalisation pour les fins domestiques.

Vous avez exprimé certaines réserves quant à l'industrie touristique et à ses effets sociaux aussi bien qu'économiques. Que seriez-vous disposé à faire, monsieur Demas, quant à l'aspect négatif des effets sociaux? Songeriez-vous à imposer des limites à l'industrie?

**M. Demas:** Pour ce qui est de Trinidad et Tobago, l'industrie privée locale reproche au gouvernement de se montrer trop tiède envers le tourisme. Mais je ne pense pas que ce soit exact. Toutefois, nous avons exigé certaines sauvegardes pour la population locale. Voici la politique que nous avons adoptée:

- (1) Interdiction d'établissement de casinos;
- (2) Aucun droit exclusif d'utilisation des plages;
- (3) Aucun droit exclusif pour les colonies ou quartiers résidentiels de touristes;
- (4) Aucune disparité de traitement dans les hôtels à l'égard de la population locale.

Si l'on accepte ces conditions, il y a lieu à une expansion considérable du nombre des hôtels et des visiteurs. Ces conditions me paraissent raisonnables.

**Le sénateur Grosart:** Quelle est votre définition du mot «exclusif» dans ces conditions?

**M. Demas:** Du droit exclusif d'utilisation des plages?

**Le sénateur Grosart:** Oui.

**M. Demas:** L'exclusivité permet aux propriétaires des hôtels d'exclure la population locale de leurs établissements et des plages. C'est ce que nous voulons dire. On doit avoir libre accès aux hôtels et aux plages.

**Le sénateur Rattenbury:** Pourquoi impose-t-on cette condition à Trinidad seulement et non dans les autres îles?

**M. Demas:** Je ne saurais répondre à cette question. Mais c'est ce que nous désirons à Trinidad.

**Le sénateur Rattenbury:** Mais cela n'existe pas dans les autres îles?

**M. Demas:** Quoi?

**Le sénateur Rattenbury:** La condition d'exclusivité. Je connais très bien les îles et je n'ai constaté aucun cas d'exclusion de la population locale des plages.



M. Demas: Oui.

Le sénateur Rattenbury: Où?

M. Demas: Je ne mentionnerai pas de noms car ce serait peut-être déplaisant, mais il existe quelques endroits où seulement deux ou trois personnes choisies de la localité sont admises. En réalité, c'est une forme d'exclusion subtile. Je ne citerai pas de noms, mais c'est un fait et tous les Antillais le savent. Je ne mentionnerai aucune île ni aucun hôtel en particulier car ce serait peut-être odieux.

Le sénateur Martin: Vous avez parlé surtout de Trinidad et de Tobago, mais je songe maintenant à tout le Commonwealth des Caraïbes. Pourriez-vous nous dire quelle proportion du produit national brut dépend du tourisme pour l'ensemble? Par exemple, le tourisme est l'un de nos principales formes d'exportation et il constitue une forte partie de notre produit national brut. Approximativement, quelle est la proportion du tourisme dans le produit national brut du Commonwealth des Caraïbes?

M. Demas: Naturellement, cela varie selon les îles. Pour la Barbade, la proportion est très forte; il constitue peut-être jusqu'à 20 p. 100 du produit national brut, tandis que le pourcentage est beaucoup plus faible pour Trinidad et Tobago. Toutefois, pour tout le Commonwealth des Caraïbes, je risquerais une estimation très osée de 10 p. 100. C'est là un chiffre très peu fiable.

Le sénateur Martin: Vous ne vous opposez pas au tourisme mais vous insistez sur l'établissement de certaines règles qui ont pour but d'assurer que la population locale ne sera pas traitée de façon défavorable?

M. Demas: C'est bien cela.

Le sénateur Martin: Vous désirez encourager l'utilisation des produits locaux?

M. Demas: Des produits locaux.

Le sénateur Martin: Vous ne vous opposez pas au tourisme même?

M. Demas: Non, je ne m'oppose pas à cette industrie même.

Le sénateur Martin: N'est-il pas vrai que les études économiques prévoient une augmentation formidable de cette industrie au cours des dix prochaines années?

M. Demas: Oui. Elle augmente de 14 p. 100 par année, ce qui est un taux très élevé attribuable aux revenus élevés des Nord-Américains et à l'utilisation des grands avions à réaction et aux autres facteurs de cette nature.

Le sénateur Martin: Vous avez mentionné la CARIFTA. Je veux parler de l'insuccès de la fédération. Y a-t-il quelque analogie entre le fondement politique de CARIFTA et celui du Traité de Rome? A-t-on quelque objectif indirect?

M. Demas: Non, aucun objectif politique indirect n'a été inclus dans l'accord CARIFTA. C'est un simple instrument économique qui a pour ultime objectif la création d'une communauté caraïbéenne viable. En même temps, particulièrement dans les Caraïbes de l'est, il existe un certain sentiment en faveur d'une coopération économique plus étroite. Bien que les motifs puissent paraître purement économiques, on nourrit dans cette partie de l'est des Caraïbes un certain attachement sentimental à l'idée de la réunion des divers pays, même pour de simples raisons économiques. Toutefois, le traité ne contient aucune déclaration formelle d'objectifs politiques à long terme.

Le sénateur Martin: Y a-t-il quelque objectif économique dans l'appui croissant que l'on constate chez les pays souverains du Commonwealth des Caraïbes à la participation à l'Organisation des États américains?

M. Demas: A l'heure actuelle, deux pays sont membres de l'Organisation des États américains, Trinidad et Tobago et la Barbade. La Jamaïque n'a encore pris aucune décision. La Guyane ne pourrait sans doute pas y être admise, même si elle le désirait.

Le sénateur Martin: A cause de la querelle de frontières?

M. Demas: A cause de son différent frontalier avec le Vénézuéla. Il est certain que les populations de Trinidad et de Tobago ont accepté naturellement la participation à l'Organisation des États américains, plus pour des raisons géographiques que pour des raisons sentimentales. C'est un développement naturel qui ressort des facteurs géo-politiques, mais en même temps il n'existe ni tendance politique ni antagonisme à l'idée de l'Organisation des États américains.

Le sénateur Martin: Je voulais savoir s'il existe un motif économique aussi bien qu'un motif politique.

**M. Demas:** Oui, il existait un motif économique dans le cas de Trinidad et Tobago, qui ont accès aux fonds de l'Alliance pour le Progrès, particulièrement par la Banque de développement inter-américain. En même temps, on entrevoit des possibilités de commerce avec la région latino-américaine de libre-échange et avec le Marché commun de l'Amérique centrale. Jusqu'à présent, Trinidad et Tobago ne se sont intéressés qu'aux questions financières, en particulier à leur participation à la Banque de développement inter-américain. Rien de concret n'a encore été réalisé quant aux possibilités de relations avec le bloc latino-américain ou avec le Marché commun de l'Amérique centrale, mais il existe des possibilités à long terme.

**Le sénateur McDonald:** Monsieur Demas, en parlant de l'industrie touristique des Caraïbes vous avez mentionné qu'une forte partie de l'argent provenant de cette source va à d'autres parties du monde, surtout à cause des importations de denrées alimentaires en vue de répondre aux goûts habituels des touristes. Il me semble que les Caraïbes pourraient produire presque tous les fruits et les légumes consommés par la population locale aussi bien que par les touristes. Ai-je raison?

**M. Demas:** Lorsque vous dites «pourraient produire» je suis d'accord avec vous. Le potentiel agricole des Caraïbes n'a pas encore été utilisé complètement et il y a d'excellentes perspectives de production des denrées requises par l'industrie touristique et aussi par la consommation locale. Il existe un vaste champ ouvert dans toutes les Antilles non seulement à la substitution de denrées locales aux importations, mais j'ai expliqué pourquoi le secteur agricole de l'économie est sous-développé. La réponse se trouve simplement dans le fait qu'au cours des siècles les gouvernements coloniaux ont toujours concentré leur recherche et leur aide aux plantations, en particulier à celles de canne à sucre. Ce n'est que tout récemment, disons depuis dix ans, qu'on a tenté des efforts sérieux en vue de la solution du problème de la production locale des denrées alimentaires. Le progrès est lent. On a déjà obtenu quelques résultats, mais ce sera long.

**Le sénateur McDonald:** Quelle différence économique existe-t-il entre le rendement de la canne à sucre et le rendement de la culture maraîchère d'une acre ou d'un lopin de terre?

**M. Demas:** Tout dépend du genre de culture. La culture maraîchère est intensive et une faible étendue de terre peut rapporter un revenu considérable. En général, toutefois, la culture de la canne à sucre offre

un avantage, c'est qu'elle fournit du travail à une nombreuse main-d'œuvre. Mais cette situation disparaîtra bientôt, car les compagnies sucrières désirant comprimer les prix de revient tentent d'introduire les moissonneuses mécaniques. Elles ont commencé de le faire à Trinidad, mais le gouvernement a mis un frein à cette initiative en attendant le rapport d'une commission d'enquête sur la mécanisation de la récolte de la canne à sucre. Dans plusieurs des autres territoires on a interdit cette méthode, mais les compagnies prétendent que c'est le seul moyen de réduire les frais de production et de soutenir la concurrence. Si l'on permet le recours à la mécanisation, l'un des arguments économiques majeurs en faveur de l'industrie sucrière perdra une grande partie de sa valeur.

**Le sénateur McDonald:** Quel est le pourcentage des viandes de bœuf ou de volaille, importées dans la région des Caraïbes qui fait l'objet de notre discussion?

**M. Demas:** Le Commonwealth des Caraïbes importe de grandes quantités de viandes rouges, c'est-à-dire de bœuf, de mouton, et ainsi de suite. Bien qu'une ou deux îles produisent suffisamment de volaille pour suffire à leurs propres besoins, je ne pense pas que la plupart des îles puissent jamais produire les viandes dont elles ont besoin. Si l'intégration se réalise, nous devons importer la viande de bœuf de la Guyane ou du Honduras britannique (Belize). Il est possible d'accroître rapidement la production de la volaille, mais la solution du problème n'est qu'apparente, car il faut importer les aliments des poulets. En réalité, bien que Trinidad et Tobago aient presque totalement éliminé les importations de volaille, nous dépensons actuellement environ 80 p. 100 du revenu de l'aviculture au paiement des importations des aliments. A moins que l'on puisse trouver une solution à ce problème de l'alimentation, la substitution de la production locale aux importations sera plus apparente que réelle.

**Le sénateur McDonald:** Comment se compare le coût de la viande de bœuf importée avec celui de la production locale?

**M. Demas:** Je ne saurais le dire à l'improviste, mais Trinidad pourrait importer économiquement la viande de bœuf de la Guyane si ce n'était de la fièvre aphteuse endémique dans les hautes régions, près de la frontière du Brésil. Autant que je sache, le bœuf de la Guyane peut être importé économiquement à Trinidad, bien que je ne puisse vous donner des chiffres précis.

**Le sénateur McDonald:** Concurrentiel avec la production de qui, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie?

**M. Demas:** De la Nouvelle-Zélande et de l'Australie.

**Le sénateur Gouin:** J'ai écouté avec un vif intérêt les observations de M. Demas. Il a sans nul doute une excellente instruction et formation, mais je voudrais lui poser une question au sujet de l'enseignement et du bien-être social à Trinidad. Avant d'étudier à Cambridge, M. Demas a obtenu un diplôme du Queens Royal College de Trinidad. Est-ce l'université ou l'équivalent d'un baccalauréat ès arts, et en tout cas y a-t-il des universités à Trinidad ou aux Antilles? S'il n'y a pas d'université qui permette d'étudier les sciences techniques ou la médecine par exemple et les questions concernant les hôpitaux, où les gens de Trinidad vont-ils pour obtenir cette formation?

**M. Demas:** Pour répondre à votre première question, le Queens Royal College est une école secondaire comme vous l'appelleriez au Canada. Ce n'est pas un niveau universitaire. Si vous envisagez le régime d'instruction aux Antilles, vous constaterez qu'il est calqué dans une très grande mesure sur le régime britannique. Il y a d'abord l'école primaire pour les petits de cinq ou six à 11 ans, l'école secondaire pour ceux de 12 jusqu'à 17 ou 18 ans et ensuite il y a l'université. Pour le moment, l'instruction primaire est gratuite et obligatoire dans toutes les Antilles et dans la plupart des îles tout le monde je crois fréquente l'école primaire.

L'instruction primaire est plus ou moins complète en ce sens que presque tous la fréquentent gratuitement. Le niveau secondaire demeure sélectif du fait que l'entrée dans les écoles secondaires dépend, dans la plupart des territoires, du résultat d'un examen de passage spécial pour y entrer. Après quoi, bien entendu, c'est l'université. Il y a une Université des Antilles dotée de filiales. Le centre principal universitaire est à la Jamaïque mais il y a des campus à Trinidad et à la Barbade. A une époque la Guyane participait à l'Université des Antilles mais il y a quelques années sous un gouvernement antérieur elle a décidé d'ouvrir sa propre université. Le régime d'enseignement n'est pas très bien adapté aux conditions antillaises. Il est encore en grande partie d'orientation britannique. Si l'on prend, par exemple, l'école secondaire, on y trouve une prédominance des sujets classiques.

La grande lacune de l'enseignement antillais à tous les niveaux c'est l'insuffisance d'instruction technique et professionnelle. Voilà peut-être la faiblesse centrale. Cependant, au niveau universitaire il y a une faculté des sciences techniques et de l'agriculture située à Trinidad et une faculté de médecine à la Jamaïque. Cependant, les deux facultés de Trinidad celles des sciences techniques et de l'agriculture, de même que les facultés de sciences estiment qu'elles ne recrutent pas suffisamment d'étudiants. Un trop grand nombre de diplômés à la fin du régime secondaire préférèrent encore étudier pour obtenir un diplôme ès arts ou dans des matières connexes au lieu d'étudier les sciences ou les sujets techniques. Cela se produit à cause des faiblesses et de l'orientation du système scolaire secondaire. Nous insistons encore trop sur les arts traditionnels et nous manquons d'établissements suffisants pour dispenser une formation scientifique. D'un point de vue scolaire, le niveau de l'instruction à mon avis est relativement élevé mais pour ce qui est de produire de la main-d'œuvre spécialisée, il n'y a pas vraiment commencé à répondre aux besoins véritables de la région. En outre, même lorsque les nouveaux instituts techniques forment des artisans spécialisés, une foule d'entre eux ont été enclins récemment à émigrer en Amérique du Nord—au Canada et aux États-Unis.

**Le président suppléant:** A propos de notre ajournement, nous avons dit aux gens de Radio-Canada qui attendent à l'extérieur que nous en aurions terminé avec M. Demas peu avant une heure. Nous pourrions donc peut-être terminer avec les questions du sénateur Martin et de la sénatrice Fergusson.

**Le sénateur Martin:** Je n'ai qu'une seule question à poser. Nous avons eu l'honneur d'entendre ce matin un personnage des Antilles qui est vraiment une autorité. Les questions et les réponses ont porté généralement sur les sujets qui ne se rattachent pas nécessairement aux rapports entre la Canada et l'un des pays antillais du Commonwealth. M. Demas est au courant sans doute de l'intérêt nouveau manifesté par les autorités canadiennes en particulier aux Antilles du Commonwealth comme l'a montré la conférence d'il y a deux ans. Quelles initiatives M. Demas demanderait-il au comité de prendre pour marquer, comme il l'entend, l'essor des rapports entre le Canada et les pays antillais du Commonwealth du point de vue économique, y compris l'aide ainsi que du point de vue politique, d'une façon générale?

**M. Demas:** C'est une question d'une portée considérable, monsieur l'Orateur. Cependant, je ferai de mon mieux pour y répondre aussi brièvement que possible. Du point de vue économique je dirais géné-

ralement parlant que le Canada pourrait aider le mieux les pays antillais du Commonwealth de la façon suivante: d'abord, l'exode des cerveaux. Je le répète c'est une question qui nous préoccupe énormément. Même si je ne suis pas sûr qu'il y ait des réponses positives, selon moi il faut certes réfléchir énormément aux voies et moyens d'empêcher les gens ayant une formation professionnelle de quitter les Antilles pour le Canada. Je le répète, l'exportation des compétences nous nuit davantage qu'à la plupart des autres pays émergents parce que ce n'est pas seulement l'élite, les professions extrêmement spécialisées mais aussi la main-d'œuvre moyennement spécialisée qui quitte notre pays. On a aussi le problème des gens qui vont étudier à l'étranger en Amérique du Nord—aux États-Unis et au Canada et qui décident ensuite d'y rester pour acquérir de l'expérience dans leur domaine d'étude particulier. Bien entendu, un très petit nombre reviennent parce qu'il s'habituent à un certain traitement et ainsi de suite.

C'est un problème extrêmement complexe mais à mon sens il n'est pas en principe insoluble et le Canada pourrait participer à l'émergence des Antilles en considérant de concert avec les Antilles les voies et les moyens d'arrêter un trop fort exode de main-d'œuvre spécialisées des Antilles vers le Canada tout en facilitant l'immigration de la main-d'œuvre moins spécialisée. Autrement dit l'exode des cerveaux aux Antilles est dans un sens un problème d'immigration. On peut le décrire comme une structure en matière de spécialisation des immigrants qui diffère énormément de la structure des Antillais spécialisés parce qu'on trouvera dans tout échantillon-type d'émigrants des Antilles au Canada une plus forte proportion de main-d'œuvre spécialisée que dans un groupe-type pris parmi la population des Antilles. Voilà un domaine où notre économie est particulièrement faible. Elle ne peut garder son personnel spécialisé, elle les perd au profit des États-Unis et du Canada.

Ce problème me semble probablement tout aussi important et probablement même plus important que l'aide économique que reçoivent les Antilles. Il faudra donc d'abord prendre des mesures pour régler ce problème complexe de l'exode des cerveaux.

Deuxièmement, le Canada peut assurément accroître son aide aux Antilles mais selon moi il devrait de plus en plus la rattacher aux objectifs de collaboration économique et d'intégration économique à la région. Qu'il me soit permis de souligner, monsieur le président, que ces opinions sont les miennes, qu'elles ne sont pas les opinions politiques du gouvernement. Ce sont celles d'une personne qui s'intéresse à l'expansion économique antillaise.

Dans le domaine de l'aide, je puis proposer, à nouveau en mon nom personnel, certaines améliorations d'ordre technique. Par exemple—toujours à titre personnel—je ne vois pas pourquoi le Canada ne pourrait pas tenter l'expérience d'une aide destinée à des programmes différents de l'aide à l'aménagement des projets, dans une région choisie comme les Antilles du Commonwealth.

Je connais tous les arguments invoqués contre l'aide au programme, notamment que le pays donateur n'a pas autant l'occasion de surveiller l'utilisation de ses fonds d'aide qu'il l'aurait en vertu d'une aide accordée pour la construction de projets précis. J'admets ce point de vue. Mais je ne vois aucune raison pour laquelle disons à titre d'expérience, mettons pour une période de cinq ans soit la période d'un projet de développement, le Canada ne pourrait pas tenter dans un pays des Antilles du Commonwealth d'accorder de l'aide à la réalisation de programmes, après avoir examiné les projets d'expansion de l'ensemble du pays, et ses besoins de financement extérieur, en décidant de financer une proportion de ces besoins en financement extérieur et mettant simplement à sa disposition les fonds nécessaires sur une période de cinq ans.

Bien entendu on peut stipuler un contrôle afin de voir comment les fonds sont dépensés, de quelle manière le programme est appliqué et ainsi de suite.

Bien entendu, si le gouvernement du Canada n'est pas satisfait de l'utilisation de l'aide destinée aux programmes, il peut toujours y mettre un terme et revenir à l'aide aux projets. Ce n'est là qu'un exemple visant à expérimenter les voies et les moyens d'améliorer d'un point de vue technique l'aide accordée. Vous le savez—ce n'est pas seulement vrai de l'aide du Canada, de l'aide aux projets, qu'elle provienne d'un pays ou d'un organisme international, elle exige des deux parties énormément de temps et astreint le donateur et le donataire à quantité de paperasserie, de surveillance et ainsi de suite. C'est donc à mon avis un exemple où dans un domaine on pourrait améliorer, d'un point de vue technique, l'aide accordée.

**Le sénateur Grosart:** L'aide canadienne ne s'est-elle pas orientée dans ce sens de façon significative ces dernières années?

**M. Demas:** Non, c'est encore de l'aide à des projets, vraiment.

**Le sénateur Martin:** La valeur des projets en dollars a bien monté.

**M. Demas:** Oui, la valeur en dollars a bien monté mais elle est toujours liée à des projets précis. On ne l'accorde pas pour financer le programme général du pays.

**Le sénateur Grosart:** Notre aide générale sert à un bon nombre de «programmes» aux Antilles.

**M. Demas:** Oui, c'est une question de sémantique. Quand je parle de l'aide à des programmes, je ne veux pas dire de l'aide destinée à un secteur de l'économie par rapport à un projet précis. Je ne veux pas dire de l'aide destinée à un programme d'enseignement par rapport à une école. Le Canada s'achemine dans cette voie maintenant lorsqu'on envisage l'ensemble du secteur. Je songe au contraire à un sens beaucoup plus vaste de l'aide de programmes qui consisterait à accorder de l'aide pour le programme tout entier. Par exemple, si un gouvernement antillais du Commonwealth projette sur une période de cinq ans de dépenser 100 millions à des programmes d'investissement et qu'il peut fournir, mettons, 50 millions de ses propres ressources, imposition et emprunts locaux, il lui reste 50 millions qui peuvent être comblés ou qu'il reste à combler par des sources étrangères de fonds. Sur ce montant de 50 millions, il peut emprunter mettons 10 millions à des sources privées de capitaux et il peut obtenir mettons 30 millions de sources bilatérales et multilatérales. Ce que je cherche à dire c'est que le Canada pourrait fournir les 10 millions qui restent pour financer le projet de développement général du pays. Voilà ce que je veux dire par aide aux programmes donc il s'agit d'un problème de sémantique.

**Le sénateur Grosart:** Je crois que notre ministère donne un sens différent à «l'aide aux programmes».

**M. Demas:** Oui, c'est un problème de sémantique. Pour terminer, monsieur le président, dans le domaine des dépenses d'établissement, entre le Canada et les Antilles, à la différence de l'aide, il importerait que des capitaux privés—dans la mesure où le gouvernement peut influencer les initiatives des entreprises privées—affluent du Canada aux Antilles de manière à ne pas perpétuer le caractère traditionnel de l'économie antillaise et à ne pas aboutir à ce que des entreprises canadiennes et des résidents canadiens détiennent la propriété exclusive des biens productifs des Antilles.

Par exemple, des opérations spéculatives mixtes seraient une forme progressiste et fort utile de placements par des compagnies privées canadiennes aux Antilles.

D'autre part, je ne vois pas pourquoi le gouvernement du Canada ne pourrait accorder de l'aide aux gouvernements pour leur permettre de participer, de concert avec les immobilisations du secteur privé, à des entreprises productives.

Autrement dit, à mon sens les programmes canadiens aux Antilles devraient être axés vers une diversification de l'économie et une transformation de la tendance traditionnelle selon laquelle l'économie antillaise appartient à des étrangers.

**Le sénateur Grosart:** Dites-vous en réalité M. Demas que notre aide devrait être inconditionnelle?

**M. Demas:** Non, c'était une question différente. Je n'opposais pas l'aide conditionnelle à l'aide inconditionnelle mais plutôt de l'aide accordée pour appuyer des projets d'expansion générale par opposition à l'aide qui se rattache à un projet particulier d'expansion. Je ne traitais pas de la question de savoir si l'aide canadienne devrait être assujettie à l'utilisation de biens et de services canadiens ou utilisée à n'importe quelle fin. Je ne suis pas prêt à me prononcer sur la question de savoir si elle devrait être assujettie à l'utilisation de biens canadiens.

**Le sénateur Grosart:** N'est-il pas exact que le financement de programmes comporte un élément moins conditionnel que le financement de projets?

**M. Demas:** Non, à mon avis c'est vrai de l'aide à des projets spéciaux.

**La sénatrice Fergusson:** Honorables sénateurs, monsieur le président, j'ai quelques questions à poser mais je sais que le temps est écoulé. M. Demas doit se rendre compte sans doute d'après l'attention absorbée avec laquelle nous l'avons écouté ce matin que les Canadiens s'intéressent profondément aux moyens qui leur permettent d'aider à l'expansion des Antilles.

Je suis heureuse d'avoir l'occasion de dire combien nous savons gré à M. Demas du temps et des renseignements détaillés qu'il nous a donnés ce matin et de ses réponses et explications très pertinentes à nos questions. Il est assez facile de faire un discours mais il n'est pas toujours facile de donner des réponses claires aux questions surtout lorsqu'on ignore ce qu'elles vont être.

A cause de son livre, que nous sommes heureux d'avoir comme référence et qui nous sera énormément utile je le sais dans notre étude, nous avons l'impression de connaître M. Demas et nous nous sommes rendus compte de ses connaissances approfondies en matière économique généralement et en particulier de la situation économique aux Antilles. Quiconque l'a écouté ce matin est d'avis comme moi que le gouvernement de Trinidad et Tobago est extrêmement chanceux d'avoir comme directeur de sa





Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

## SÉNAT DU CANADA

### DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ

DES

# AFFAIRES INTERNATIONALES

*Président: L'honorable JOHN B. AIRD*

N° 3

SÉANCE DU MARDI 4 MARS 1969

*Concernant*

LA RÉGION DES CARAÏBES

TÉMOIN:

M. John N. Plank, Agrégé senior de l'Institut Brookings,  
Washington, D.C.

## LE COMITÉ DU SÉNAT SUR LES AFFAIRES INTERNATIONALES

Le président: L'honorable J. B. Aird.

Les honorables sénateurs:

Aird	Grosart	Phillips ( <i>Rigaud</i> )
Bélisle	Haig	Quart
Cameron	Hastings	Rattenbury
Carter	Laird	Robichaud
Choquette	Lang	Savoie
Croll	Macnaughton	Sparrow
Davey	McElman	Sullivan
Eudes	McLean	Thorvaldson
Fergusson	O'Leary ( <i>Carleton</i> )	White
Gouin	Pearson	Zuzyk—(30)

Membres d'office: Flynn et Martin

(Quorum 7)

Concernant

LA RÉGION DES CARAÏBES

TÉMOIN:

M. John N. Plank, Agrégé senior de l'Institut Brookings,  
Washington, D.C.



## ORDRES DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 19 novembre 1968:

Le Comité des affaires internationales, composé de trente membres, dont sept constituent quorum, auquel sont renvoyés, sur proposition, les bills, messages, pétitions, enquêtes, documents et autres questions ayant trait aux relations extérieures et aux relations avec le commonwealth en général, y compris:

- (i) les traités et les accords internationaux
- (ii) le commerce extérieur
- (iii) l'aide extérieure
- (iv) la défense
- (v) l'immigration
- (vi) les questions territoriales et celles qui concernent les zones limitrophes du rivage maritime.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 19 décembre 1968:

### LE COMITÉ DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Les honorables sénateurs Aird, Belisle, Cameron, Carter, Choquette, Croll, Davey, Eudes, Fergusson, \*Flynn, Gouin, Grosart, Haig, Hastings, Laird, Lang, Macnaughton, \*Martin, McElman, McLean, O'Leary (*Carleton*), Pearson, Phillips (*Rigaud*), Quart, Rattenbury, Robichaud, Savoie, Sparrow, Sullivan, Thorvaldson, White et Yuzyk. (30)

\*Membres d'office

Extrait des procès-verbaux du Sénat, mardi 4 février 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald:

Que le Comité permanent des affaires étrangères du Sénat soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région des Caraïbes et, à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions; et que ledit comité soit autorisé à retenir les

services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*  
**ROBERT FORTIER.**

Extrait des procès-verbaux du Sénat du Canada, jeudi 13 février 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le Comité permanent du Sénat sur les affaires étrangères et le Comité permanent du Sénat sur les affaires juridiques et constitutionnelles aient le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier adjoint,*  
**ALCIDE PAQUETTE.**

## PROCÈS-VERBAL

Le mardi 4 mars 1969

(4)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité du Sénat sur les relations extérieures se réunit aujourd'hui à 11 heures et 5 minutes du matin.

*Présents:* Les honorables sénateurs Aird (*président*), Belisle, Carter, Davey, Eudes, Grosart, Haig, Lang, Macnaughton, Quart, Robichaud, Sparrow et Thorvaldson—(13).

*Aussi présents:* M. Peter Dobell, directeur du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur.

Sur la proposition du sénateur Haig,

*IL EST DÉCIDÉ:* Que le Comité du Sénat sur les relations extérieures s'entende avec le *Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur* afin d'en obtenir de l'aide dans les recherches ainsi que d'autres services, à compter du 6 février 1969.

Le président du Comité (sénateur Aird) remercie le sénateur Thorvaldson pour avoir agi à titre de Président au cours de la séance du Comité le 25 février 1969.

Le président présente alors le témoin:

M. John N. Plank,

Agrégé senior de l'Institut Brookings,

Washington, D.C.

Le témoin donne un exposé relativement à la région des Antilles, avec une mention spéciale visant Cuba; il est interrogé sur cet exposé et d'autres sujets connexes.

Le président appelle l'attention des membres du Comité sur la présence de l'honorable Eric Gairey, premier ministre de Grenada, Antilles.

Le Comité remercie M. Plank de son apport aux études du Comité.

A 1 heure et 5 minutes de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à 11 heures du matin, le mardi 11 mars 1969.

*COPIE CONFORME:*

*Le secrétaire du Comité,*  
E.W. Innes



## NOTES BIOGRAPHIQUES

**M. John N. Plank**, agrégé senior de l'Institut Brookings dans le programme des Études sur la politique étrangère, est un ancien directeur de l'Office des recherches et d'analyse des Républiques américaines au Bureau des renseignements et des recherches du Département d'État. Avant d'entrer au service du gouvernement, il a été professeur des Affaires de l'Amérique latine à l'école Fletcher de droit et de diplomatie et a enseigné les sciences politiques aux universités d'Harvard et de Northwestern. Il a reçu un baccalauréat ès arts et un doctorat en philosophie de Harvard ainsi qu'une maîtrise ès arts du Collège Haverford; il est chargé, à l'Institut Brookings, de l'organisation des recherches et des activités connexes relatives aux aspects non économiques du développement des pays émergents. M. Plank a écrit des articles et des essais sur les relations interaméricaines et il a publié un ouvrage intitulé: *Cuba and the United States: Long Range Perspectives*.

... question de res...  
... Votre Comité de direction a recommandé au  
... Comité du Sénat sur les relations étrangères de  
... l'Assemblée avec le Comité parlementaire des affaires  
... étrangères et du commerce extérieur afin d'établir  
... de l'aide et recherches et autres services à compter  
... du 6 février 1967. Cette question a été soigneuse-  
... ment étudiée au Comité, le 10 et le Comité de  
... direction formule cette recommandation des Plank  
... Non qu'elle soit corrigée. J'attends une motion  
... tendant à l'adoption de cette recommandation.

Le sénateur Lang: Je le propose.

Le sénateur Lang: Je l'appuie.

Le président: Est-elle agréée?

Des voix: Entendu.

Le président: Je m'excuse pour l'indisposition dont  
... j'ai souffert la semaine dernière. J'ai eu une forte  
... attaque de bronchite et je remercie le sénateur  
... Richardson d'avoir bien voulu agir à titre de pré-  
... sident intérimaire et aussi de l'excellente façon dont  
... il a dirigé les délibérations du Comité. Le procé-  
... dent est que j'en ai le rôle de président chose et je vous  
... consigner ici nos remerciements au sénateur Rich-  
... ards.

La semaine dernière, le Comité a entendu des  
... témoignages et a examiné longuement des rapports sur les  
... caractéristiques et les problèmes économiques de la  
... région des Antilles. Aujourd'hui nous en discutons  
... les caractéristiques et les problèmes d'après le rapport.

Le Comité est ravi d'avoir ici M. John Plank  
... de l'Institut Brookings, à Washington, D.C. Comme  
... on peut le constater par les notes biographiques que  
... vous ont été distribués, M. Plank s'est consacré prin-  
... cipalement à étudier les problèmes de l'Amérique latine  
... et des Antilles. Il est donc tout heureux qu'il ait pu  
... venir à Ottawa pour nous faire profiter de sa con-

... maintient et de son expérience...  
... qui existent dans ces régions...  
... que peut le développement...  
... traité unique de la région...  
... qu'il contient de plus...  
... par la ligne de...  
... adopter le...  
... l'évolution possible...

Ce matin, je remercie le sénateur...  
... Bien qu'il soit...  
... d'être...  
... reconnaissant...  
... qu'il vous...  
... à poser...  
... pour...  
... l'air...  
... conclure...  
... sur...  
... mais de la...

Monsieur Plank:

M. John Plank, Brookings Institution, Washington,  
... D.C. Je suis très heureux d'avoir le sénateur  
... Honorable...  
... main...  
... des...  
... des...  
... les...  
... le...  
... le...  
... le...  
... le...

... M. Daniel...  
... le plus...  
... que...  
... les...  
... la...  
... les...  
... les...  
... les...  
... les...  
... les...



## LE SÉNAT

### LE COMITÉ DU SÉNAT SUR LES RELATIONS EXTÉRIEURES

#### TÉMOIGNAGES

Le mardi 4 mars 1969

Le Comité du Sénat sur les affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

**Le président (sénateur John B. Aird):** Honorables sénateurs, je demanderai d'abord au témoin de nous excuser si nous avons à régler une question de routine. Votre Comité de direction a recommandé au Comité du Sénat sur les relations extérieures de s'entendre avec le Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur afin d'obtenir de l'aide en recherches et autres services à compter du 6 février 1969. Cette question a été soigneusement étudiée au Comité, je crois, et le Comité de direction formule cette recommandation dans l'intention qu'elle soit consignée. J'attends une motion tendant à l'adoption de cette recommandation.

**Le sénateur Haig:** Je la propose.

**Le sénateur Lang:** Je l'appuie.

**Le président:** Est-elle agréée?

**Des voix:** Entendu.

**Le président:** Je m'excuse pour l'indisposition dont j'ai souffert la semaine dernière. J'ai eu une forte attaque de bronchite et je remercie le sénateur Thorvaldson d'avoir bien voulu agir à titre de président intérimaire et aussi de l'excellente façon dont il a dirigé les délibérations du Comité. Le procès-verbal que j'en ai lu est de première classe et je veux consigner ici nos remerciements au sénateur Thorvaldson.

La semaine dernière, le Comité a entendu des témoignages et a assez longuement discuté sur les caractéristiques et les problèmes économiques de la région des Antilles. Aujourd'hui nous en discuterons les caractéristiques et les problèmes d'ordre politique.

Le Comité est favorisé d'avoir ici M. John Plank, de l'Institut Brookings, à Washington, D.C. Comme on peut le constater par les notes biographiques qui nous ont été distribuées, M. Plank s'est occupé activement à étudier les problèmes de l'Amérique latine et des Antilles. Il est donc fort heureux qu'il ait pu venir à Ottawa pour nous faire profiter de ses con-

naissances et de son expérience à ce stade de nos délibérations.

Je crois comprendre que le secrétaire du Comité a déjà distribué à chacun d'entre nous un exemplaire de l'exposé de M. Plank intitulé «Neighbourly Relations in the Caribbean», qui trace un tableau des mentalités et des systèmes politiques très différents qui existent dans cette région. Il décrit les problèmes que pose le développement politique, précise les traits uniques de la géographie de cette région et, ce qu'il contient de plus important, il propose des idées sur la ligne de conduite opportune que pourraient adopter le Canada et les États-Unis pour contribuer à l'évolution politique de cette région.

Ce matin, je discutais de cet exposé avec M. Plank et, bien qu'il date de quelques années, je crois que ceux d'entre vous qui ont eu le temps de le lire, reconnaîtront qu'il est encore d'actualité. Je crois qu'il vous aura inspiré un grand nombre de questions à poser. Pour ordonner nos délibérations et pour suivre les instructions de notre comité de direction, j'ai demandé au sénateur Lang s'il voulait bien conduire la période des questions quand M. Plank aura terminé son exposé, après quoi nous procéderons de la façon ordinaire.

Monsieur Plank?

**M. John Plank, Brookings Institute, Washington, D.C.:** Je vous remercie bien, monsieur le président. Honorables sénateurs, je suis très heureux et non moins honoré de me trouver ici. Au cours des deux derniers jours, j'ai contracté le pire des rhumes. Je souhaiterais que nous fussions dans la région des Antilles au lieu de nous contenter d'en parler. Je ne peux malheureusement pas suggérer d'aller tenir notre réunion à Anguilla ou dans les environs. Je suis enchanté d'être ici et je vous demanderais d'excuser ma voix rauque.

Dans les conversations antérieures avec M. Dubell sur ce qu'il serait le plus approprié pour moi de traiter ici, il a été convenu que je pourrais étudier avec vous en premier lieu, en vue d'une discussion élaborée entre nous tous, les trois sujets suivants: la question de l'évolution politique dans les Antilles; les perspectives de violence révolutionnaires dans cette région; et évidemment, dans le contexte du deuxième point, le rôle que joue aujourd'hui Cuba dans les

Antilles, les perspectives de la réintégration de Cuba dans le complexe plus étroitement défini de la famille antillaise et dans le concept plus largement défini de la famille que constitue l'hémisphère occidentale.

Comme vous avez déjà en mains l'exposé que j'ai préparé il y a quelques années, je veux ce matin consacrer plus de temps à la question de Cuba qu'aux deux autres sujets figurant à notre ordre du jour. Permettez toutefois que je traite brièvement les deux premiers points, c'est-à-dire la question de l'évolution politique dans la région des Antilles et la nature des violences qui semblent s'y dessiner.

Le défi que pose l'évolution politique dans les Antilles doit évidemment être considéré tant du point de vue des perspectives internes des pays indépendants eux-mêmes que dans le sens plus large de toute la région. Dans leur économie interne ces sociétés ont à faire face à tous les problèmes qu'ont à résoudre les pays qui se développent dans le monde entier, bien qu'à des degrés évidemment fort différents.

L'ouvre ici une parenthèse ou deux. Comme la plupart des Américains, c'est de l'Amérique latine que je pénètre aux Antilles. C'est-à-dire que, jusqu'à ce que les vents changeants aient amené les dépendances britanniques vers notre façon de vivre, les Antilles, du point de vue des États-Unis, s'arrêtaient surtout à l'Hispaniola ou à Porto-Rico, et nous n'étions pas préparés, au moment où Trinidad et Tobago, la Barbade, la Jamaïque et la Guyane parvenaient à l'indépendance, à les incorporer, psychologiquement ou intellectuellement, aux Antilles. Ce fut là pour nous un problème intellectuel. C'est justement le contraire du problème qui, j'ai des raisons de le croire, s'impose aux Canadiens qui, en songeant aux Antilles, sont portés à les concevoir comme possessions britanniques ou comme anciennes dépendances de l'Angleterre.

La diversité de la région est évidente quand on voit dans les Antilles des sociétés aussi différentes que Haïti, d'une part, et la Barbade, d'autre part, l'une qui se caractérise par les normes les plus conventionnelles d'une société assez hautement développée, l'autre qui, à bien des égards, se trouve parmi les sociétés les plus retardataires du monde. Néanmoins, à la Barbade comme en Haïti existent tous les problèmes classiques que doivent affronter les pays qui sont aujourd'hui en voie de développement: poussée des populations, chômage massif, expectatives croissantes, exigences dans les domaines de l'éducation et des services, enfin tout l'éventail des revendications.

Le défi que pose le développement politique s'impose aux dirigeants de ces sociétés, en dépit de leurs ressources très limitées, sous forme de trois revendications auxquelles il faut répondre en même temps, même si elles sont incompatibles et parfois à peine conciliables; on veut la paix intérieure, on aspire au progrès et au développement économique, qui caractérisent aujourd'hui les succès d'une société; enfin, et de plus en plus, les basses couches de la population exigent de participer tangiblement à l'ad-

ministration. Les contraintes et les tensions et les réclamations qui s'exercent sur les autorités politiques sont effarantes dans le domaine des exigences.

Vous le savez grâce à votre expérience personnelle, à vos lectures et aux témoins que vous avez entendus, les anciennes dépendances britanniques de cette région sont beaucoup mieux en mesure de relever ce défi que les pays des Antilles d'origine latine, car les premières ont hérité de meilleures compétences administratives, d'institutions ordonnées, d'habitudes et de mœurs plus appropriées aux exigences de modernisation que ces derniers. La Barbade, Trinidad-Tobago et la Jamaïque, en dépit de leurs graves problèmes qui s'aggraveront, sont encore en meilleure posture pour en résoudre les aspects politiques que le reste des territoires de cette région. Je suis certain que vous avez longuement discuté, au cours de vos réunions antérieures, le fait que la Guyane se trouve dans une situation bien spéciale découlant d'un ensemble compliqué de divisions idéologiques dominant les divisions raciales. Haïti est probablement la seule société au monde au taux de croissance assez constamment négatif depuis 1804, soit une république vraiment extraordinaire. La République dominicaine, sa voisine, se situe entre Haïti, d'une part, et des sociétés les plus hautement développées comme la Jamaïque, d'autre part.

Nous pourrions, au cours de la période des questions, entrer dans autant de détails qu'on le jugera opportun et utile quant aux défis à relever dans le développement politique de la région, mais je tiens dès maintenant à étudier ce que je considère comme la racine de nos inquiétudes actuelles. Même si, dans leur étendue interne, ces sociétés sont en mesure de maintenir l'ordre, il leur est presque impossible d'entrevoir un progrès réel dans le domaine matériel, ou d'atteindre à une véritable souveraineté telle qu'il est convenu de l'entendre, car elles sont trop étriquées et ne forment effectivement que des États minuscules. Le défi que constitue le développement politique au niveau extérieur est donc purement régional: que peut-on faire pour permettre à ces entités culturelles et si diversement hétérogènes de parvenir à un genre d'accommodement politique, tant entre elles qu'à l'égard des États plus puissants qui les entourent: le Canada, les États-Unis, le Mexique, la Colombie, le Vénézuéla? Quelle sorte d'ajustement ou d'arrangement politique peut-on réaliser qui leur permettrait dès le début de maintenir leur intégrité culturelle, leur autonomie, leurs aspirations et leur identité nationales tout en leur permettant en même temps de réaliser un progrès économique suffisant et atteindre un niveau de bien-être acceptable pour leurs citoyens?

Il nous est assez facile de contourner la question en disant que CARIFTA ou une association de libre-échange résoudra le problème. Il nous est assez facile de dire qu'il ne se pose ici aucun problème politique ou que, de toute façon, ces problèmes d'ordre politique ne doivent pas inquiéter l'Amérique ou le Canada, ni les populations qui se trouvent hors du territoire en cause. Comme question de fait, nous le



savons, dans le monde d'aujourd'hui, les décisions d'ordre économique de ce genre qui doivent se prendre conformément à CARIFTA, grâce aux efforts de la fédération antérieure, ou à LAFTA (si jamais CARIFTA forme une association véritable avec LAFTA), comportent d'immenses implications politiques; et des décisions d'ordre politique encore plus difficiles devront se prendre plus tard.

Je n'ai pas de réponse toute faite. Mais je crois que nous devons reconnaître le défi tel qu'il se pose, et il faut y réfléchir d'une façon constructive, non seulement aux États-Unis, non seulement à Porto-Rico, mais aussi dans les autres États de cette région qui pourraient éventuellement jouer un rôle constructif.

Pour en venir brièvement à mon deuxième point, c'est-à-dire la possibilité de recours à la violence et les ferments de révolution qui grondent aujourd'hui dans la région des Antilles, là aussi la situation varie considérablement d'une population à l'autre.

Duvalier, qui régenté Haïti, est un septuagénaire. Il a maintenu son contrôle en affaiblissant les commandes et les structures des institutions haïtiennes, surtout celles qui sont importantes dans le fonctionnement d'un État moderne formé d'une seule nation. Une fois disparu, il laissera probablement derrière lui un héritage de chaos et d'anarchie. Il est très peu probable qu'une société déchirée comme l'est aujourd'hui celle d'Haïti devienne la proie d'idéologies communistes, mais on peut franchement prévoir qu'Haïti tombera dans un bain de sang, dans quelque chose d'épouvantable à imaginer.

La République dominicaine est lancée dans une course très précaire de développement institutionnel. A l'heure qu'il est, les Dominicains sont las de lutter et se contentent tant bien que mal de la tranquillité que leur assure Balaguer, mais leur situation demeure instable.

En ce qui concerne la Jamaïque, nous connaissons le ferment de violence qui y gronde. D'après les renseignements que je possède, cette violence traduirait toutefois le genre ordinaire d'agitation sociale engendrée par plusieurs causes, dont le chômage et la surpopulation: elle ne semble pas émaner d'une idéologie déterminée. La situation de la Guyane a déjà été soulignée. Les possibilités d'agitation civile se fondent sur la confrontation entre Jagan et ses partisans, d'une part, et Burnham et les siens, d'autre part.

On parle constamment de Cuba dans presque toutes les discussions portant sur les Antilles. Mais il ne joue vraiment pas un rôle déterminant dans l'agitation qu'on constate présentement ou qu'on verra vraisemblablement plus tard dans les Antilles. Telle ne fut pas toujours la situation de certains des États latins des Antilles, soit la République dominicaine et Haïti. Au cours des années qui ont suivi son accession au pouvoir en 1959, Castro a tenté de fomenter des soulèvements dans la République dominicaine et en Haïti, comme au Panama, dans quelques autres

pays de l'Amérique centrale et au Vénézuéla. Entre 1959 et 1962, alors qu'il fut rayé de la liste de l'Organisation des États américains à la suite de son comportement, il a d'une manière flagrante violé des souverainetés nationales par ses efforts pour exporter des activités insurrectionnelles de subversion, activités qui ont atteint leur point culminant en 1964, année où, vous vous en souvenez, on découvrait une cache massive d'armes cubaines au Vénézuéla. Le comportement de Fidel s'est depuis fort modéré. Même lorsqu'il ne négligeait aucun effort pour exporter la violence, en effet, les résultats de son indéniable aptitude à lancer et à diriger des insurrections dans les pays où s'exerçait son activité furent très, très réduits.

Quant aux territoires de la Martinique et de la Guadeloupe, ou, aux mêmes fins, en Haïti, je crois qu'il vaut la peine de ne pas oublier, si mes informateurs ont raison, que les agissements communistes dans ces territoires émaneraient de Paris et non pas de la Havane.

Simplement par le fait de son existence, Cuba est constamment une cause d'irritation, particulièrement pour les États-Unis et les États continentaux de l'Amérique latine. On entend sans cesse ces échos agaçants de Cuba et de son affiliation à deux puissances, l'URSS et la Chine rouge, en dehors de l'hémisphère occidentale, et de sa dépendance économique, dans le premier cas, ainsi que sa sympathie idéologique dans le second cas (aussi bien que la Corée du Nord et le Vietnam du Nord). Aussi longtemps que se prolongera cette situation, elle ne manquera pas de demeurer irritante. Mais nous ne devrions pas exagérer le rôle de Castro dans l'agitation que nous constatons et que nous verrons probablement s'intensifier dans les Antilles.

Ce que je voudrais maintenant réussir, c'est d'établir aussi honnêtement que je le puis la nécessité d'un accommodement avec Castro et la réintégration de Cuba dans l'hémisphère occidentale.

Je dirai d'abord que, comme on le voit aujourd'hui dans l'attitude de Washington, la politique actuelle de notre hémisphère à l'égard de Cuba est jugée maladroite. On la critique régulièrement comme étant trop molle ou trop dure ou, dans une autre perspective, comme étant stérile et statique. Néanmoins, selon le point de vue du Président, il y a toutes sortes de raisons pour lesquelles ce n'est pas le bon temps pour les États-Unis et leurs alliés de l'hémisphère occidental de songer à modifier notre attitude envers Cuba. Sauf en ce qui concerne les détournements croissants d'avions vers Cuba, l'intérêt du public s'atténue à l'égard de cette île. Les espérances de Fidel de transformer les Andes en une Sierra Maestia ont été flétries: Cuba est très effectivement isolé du reste de l'hémisphère et les perspectives économiques de l'île ont été obscurcies. Comme notre politique était surtout destinée à frustrer Castro, et non pas nécessairement à le renverser, elle n'a pas été sans succès.

De plus, Washington ne doit pas oublier que sa politique à l'égard de Cuba en est une de toute l'hémisphère et non pas seulement des États-Unis, et comme ceux-ci se sont évertués à persuader plusieurs pays de l'Amérique latine d'adopter et d'appliquer cette politique, il serait difficile d'en obtenir une révision qui aurait pour objet la réincorporation et la réintégration de Cuba. Les efforts qu'on mettrait à y parvenir soulèveraient aujourd'hui toutes sortes de réactions dans l'hémisphère occidentale, précisément à un moment où il se trouve que des événements de nature différente compromettent les relations inter-américaines: nationalisme croissant et anti-américanisme, recrudescence de l'autoritarisme, imbroglio péruvien. Pourquoi soulever de nouveau la question cubaine?

Enfin, quelle autre politique acceptable pourrait-on concevoir? Peut-être la politique actuelle est-elle encore la meilleure à maintenir, toutes choses considérées.

Je n'en crois pas moins qu'il vaudrait la peine de songer à l'opportunité de ramener Cuba dans l'hémisphère occidentale et aux moyens d'y parvenir. Il me semble qu'à Washington aussi bien qu'ailleurs dans notre hémisphère se dessine modérément une inquiétude quant au prix croissant que nous coûte le maintien de notre politique actuelle. C'est une politique que nous poursuivons depuis 1962 et le règlement de la crise des missiles. C'est une politique qui renforce plusieurs aspects du régime de Fidel qui nous impressionnent moins et sont plus dommageables au peuple cubain.

On peut comprendre, par exemple, que notre politique actuelle est presque idéalement conçue pour répondre aux besoins et aux intentions de Fidel. Il peut ainsi s'attribuer tout le mérite de ses accomplissements et laisser aux États-Unis toute la responsabilité de ses propres frustrations et de ses déceptions. De plus, dans la mesure où il est un homme aux prétentions totalitaires qui essaie de créer «un nouvel homme cubain», s'il s'enferme à clef à l'intérieur de son pays il peut d'autant mieux se justifier en déclarant que Cuba est assiégé de l'extérieur, surtout par les États-Unis.

En second lieu, il est évident que notre politique actuelle à l'égard de Cuba—et je parle ici de celle de Washington—n'est plus conciliable avec ce que cette administration semble tenter d'accomplir ailleurs dans le monde. L'attitude de Nixon envers le monde est une approche amicale, une encourageante compréhension internationale. Sa position n'a rien de brutal. Nous tentons actuellement des efforts en vue de résoudre plusieurs problèmes importants avec l'Union soviétique.

Il apparaît que nous n'afficherons plus cette attitude intransigeante, cette hostilité irréversible envers la Chine rouge. Nous nous efforçons de nouer des relations plus efficaces avec nos alliés d'Europe et d'ailleurs. Cuba sera-t-il le seul pays à exclure de cette main tendue, de ces efforts pour parvenir à une entente et à des accommodements?

Troisièmement—et c'est la dernière observation que je veux formuler à ce sujet—l'efficacité de notre politique commence à s'éroder. Je sais que vous, Canadiens, avez remarquablement collaboré avec les États-Unis dans l'application d'une politique de l'hémisphère occidentale à l'égard de Cuba. Je sais également qu'il y a eu ici quelques protestations à ce sujet. Les Européens semblent avoir hésité à commercer avec Cuba, moins pour avoir protesté contre l'alliance militaire entre ce pays et l'Union soviétique ou contre la fait que Cuba exportait une idéologie révolutionnaire et la violence que parce que ce pays n'était pas en mesure de payer ses importations.

Mais tout cela s'amenuise sans aucun doute. Le Japon, comme on l'annonçait récemment, tend à nouer des relations commerciales plus importantes avec Cuba. Je crois qu'en général cette politique deviendra de plus en plus gênante pour nous. Elle nous coûte plus cher que les bénéfices que nous en retirons.

Que gagnerions-nous à réintégrer Cuba, si jamais c'est possible? Cette initiative nous assurerait des avantages considérables.

Le premier et le plus évident de ces avantages serait la cessation de ces détournements d'avions qui constituent un problème non seulement pour les États-Unis, comme vous le savez, mais aussi pour la Colombie et le Venezuela et, à l'occasion, au Mexique. A ma connaissance, le Canada n'a pas été affecté par de tels incidents.

**Le président:** Une seule fois, monsieur Plank, et indirectement, lors d'une envolée de Moncton à Montréal, mais sans grave conséquence.

**M. Plank:** A-t-on détourné l'avion jusqu'à Cuba?

**Le président:** Non, il a atterri à Montréal.

**M. Plank:** Excellent pilotage.

**Le président:** Il manquait d'essence.

**M. Plank:** En second lieu, évidemment, cela contribuerait à assouplir en général les tensions dues à la guerre froide; cela supprimerait un aspect éventuellement sérieuse des frictions et des mésententes avec l'Union soviétique. Il est indéniable que personne espère revoir la récurrence de l'inquiétante situation que nous avons eue en octobre 1962. Un accommodement avec Cuba serait un élément de la très vaste conjoncture qui contribuerait à atténuer les tensions dans le monde entier.

Voici un point sur lequel il m'intéresserait grandement de connaître l'opinion des honorables sénateurs: je crois qu'on ne peut en douter, le Canada

serait très heureux de voir arriver la normalisation des relations, c'est-à-dire que les Canadiens se sentiraient plus à l'aise si la politique commerciale se détachait des questions idéologiques.

Je sais que les pays de l'Europe occidentale seraient plus satisfaits; je crois que le Japon le serait également. A mon avis, une telle normalisation avancerait les États-Unis dans ses relations avec ces pays.

Dans le tiers monde, notre politique envers Cuba a contribué à représenter Fidel sous les traits d'un chef de petit pays essayant d'imposer son indépendance à une grande puissance comme les États-Unis, soit une situation dont Castro s'évertue sans cesse à répandre l'image.

Pour des raisons historiques, culturelles et géographiques, il est évidemment incontestable que Cuba se rattache à l'hémisphère occidentale. Les Cubains, dans leur force intérieure, savent qu'il en est ainsi et se rendent compte de l'anomalie de leur présente situation, tant vis-à-vis de notre hémisphère que vis-à-vis de l'Union soviétique.

Il vous intéressera de noter que, dans des pays, où, il y a deux ou trois ans, vous n'auriez pu entendre aucune voix autorisée même soulever l'éventualité d'en arriver à une entente quelconque avec Fidel, il en est maintenant question. Il en est ainsi non seulement au Chili, où cette tendance existe depuis longtemps—ou dans l'Uruguay, ou au Mexique—mais aussi dans des pays comme le Pérou, la Colombie, même le Vénézuéla qui fut la première cible de l'hostilité de Fidel depuis de longues années. On entend maintenant des voix autorisées qui soulèvent au moins la question de savoir si l'on doit ou non accepter Fidel, le communisme et tout le contexte dans notre hémisphère. On n'est pas moins anti-communiste qu'auparavant. Ce qu'on conteste, c'est l'efficacité de notre politique actuelle.

A quel prix verrions-nous Cuba réintégrer notre hémisphère? Le coût d'un accommodement serait substantiel, bien que loin d'approcher celui que mentionnent souvent certains éléments de l'Amérique latine et des États-Unis. C'est-à-dire qu'on verrait diminuer ce qu'il nous en coûte en stratégie pour assurer notre sécurité nationale.

La plupart d'entre nous admettront que la menace stratégique provenant de Cuba s'est pratiquement effacée quand fut résolue la crise des missiles en octobre 1962.

Ceux qui ne partagent pas cette opinion—de forts groupes de réfugiés cubains et quelques partisans têtus de la guerre froide—nous disent depuis plusieurs années que toutes les cavernes de Cuba sont déjà remplies de missiles balistiques de portée moyenne. On ne voit pas très bien comment cette menace grandira par suite de la normalisation de nos relations avec Cuba. Franchement, je ne crois pas non plus

que, si nous réussissions à ramener Cuba dans l'hémisphère occidentale, cela ne voudrait pas dire que celle-ci ouvrirait nécessairement toutes grandes ses portes aux menées subversives et insurrectionnelles de Fidel et de ses cohortes. D'abord, nous ne devrions pas exagérer l'aptitude de Fidel à faire des siennes dans notre hémisphère. Nous ne devrions pas non plus exagérer sa véritable intention et les moyens brutaux dont il veut réellement se servir pour exporter la subversion. La triste expérience de Che Guevara en Bolivie le confirme. Il n'était accompagné que de 20 Cubains, et c'était supposé être là un effort sérieux pour rééditer un Vietnam dans l'Amérique latine. Ceux d'entre vous qui ont lu son journal personnel savent que Che Guevara n'a reçu de son pays qu'une aide minime.

Le discours qu'a prononcé Fidel le 2 janvier 1969, à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de son accès au pouvoir, fait preuve de modération et du souci d'orienter sa politique vers la solution des problèmes intérieurs. C'était avant tout un appel à la discipline cubaine, une exhortation à concentrer les efforts sur les défis à relever dans Cuba même; il n'y était pas question d'aventures dans notre hémisphère.

Qui plus est, les racines de la subversion et de la révolte dans les pays de l'Amérique latine se trouvent dans ces pays mêmes et non pas à La Havane. C'est pourquoi, selon moi, il y a peu de risques que nos accommodements avec Fidel accroissent considérablement son aptitude à allumer une révolution dans notre hémisphère.

La véritable rançon d'un tel accommodement, à mon avis, est d'ordre politique et idéologique, tant du côté de Fidel que du nôtre. Dans le domaine de la politique il va de soi que nous devons jeter beaucoup de lest car depuis 1961—ou 1960 à vrai dire—nous nous sommes ouvertement engagés à miner le régime de Fidel Castro et toutes ses implications.

Toute initiative de notre part, même soigneusement conçue et appliquée, serait interprétée, dans tout notre hémisphère et même aux États-Unis, comme un revirement radical, un véritable changement d'attitude, et on s'y attaquerait certainement de la gauche comme de la droite, peut-être pas comme à une trahison mais certainement comme à une véritable violation de la Doctrine Monroe, comme un affront au Drapeau américain, et ainsi de suite.

Parmi les groupes américains de la gauche—les étudiants de la Société démocratique, les Panthères noires—il y en aurait plusieurs qui seraient consternés de voir se dessiner un mouvement vers l'accommodement; ils insisteraient sur le fait qu'aucun accord honorable ne peut se réaliser entre le Cuba de Fidel Castro et une société aussi corrompue et pourrie que les États-Unis d'Amérique. Il y aurait aussi des régimes de l'Amérique latine, comme ceux qui sont actuellement au pouvoir au Brésil, en Argentine, au Paraguay et dans l'Honduras, qui seraient bouleversés. Et d'autres groupes dirigeants, comme les propriétaires fonciers, quelques hommes d'affaires,

quelques hommes d'église, quelques militaires, seraient alarmés de voir venir une telle normalisation de la situation.

Bien des réfugiés cubains deviendraient probablement presque hystériques en appréhendant que tout accommodement serait la fin de leur espoir de réussir une invasion militaire massive du pays de Fidel.

Reconnaissons qu'il nous faudrait accepter plusieurs conditions posées par Fidel, si nous voulons en venir à un accord. Il nous faudrait admettre le fait qu'il a établi un régime durable, le fait que son genre de communisme devrait être toléré dans notre hémisphère durant un avenir indéfini; comme une des rançons d'une telle normalisation, nous aurions à nous engager à respecter l'intégrité de son régime. Telles seraient ses conditions. Je suis certain qu'elles seraient les mêmes sur lesquelles insisterait l'Union soviétique, si nous voulions en arriver à un accord.

A supposer que nous soyons prêts à amorcer un accommodement, je crois que nous pourrions compter sur la collaboration de l'Union soviétique. Au cours des dernières années, celle-ci a laissé entendre ici et là qu'elle aimerait voir se normaliser les relations entre notre hémisphère et Cuba, et vous n'ignorez pas que la politique soviétique tend à régulariser ses propres relations avec toutes les parties de notre hémisphère dans les domaines du commerce et de la diplomatie. L'Union soviétique n'a pas caché, à diverses reprises, qu'elle n'apprécie guère la rhétorique révolutionnaire de Fidel, l'orientation de celui-ci vers Pékin en ce qui concerne les mesures à prendre pour opérer un changement rapide et radical en Amérique latine.

De la part de Cuba les concessions seraient également très substantielles; je le répète, certains aspects de sa politique actuelle s'accordent parfaitement avec les exigences et les intentions de Fidel. Comme conditions de la réintégration du pays de Fidel dans notre hémisphère, nous avons insisté, dans le passé, sur deux points: en premier lieu, qu'il renonce à son alliance militaire avec l'Union soviétique et, deuxièmement, qu'il mette un terme à ses efforts pour exporter sa révolution et la violence révolutionnaire.

Depuis 1964, Fidel n'a manifesté publiquement aucun intérêt à l'égard de ces conditions ou de cette éventualité non plus qu'en ce qui concerne les autres questions qui s'interposent entre notre hémisphère et lui-même.

Toute initiative tendant à un accord imposerait à Fidel un renoncement psychologique qu'il lui répugnerait de consentir après tant d'années d'efforts incessants pour bâtir et maintenir sa réputation d'ultra-radical du tiers monde. On ne peut certainement pas s'attendre à ce que Castro viennent en rampant jusqu'à la table de conciliation où il prendrait place parmi nous. C'est pourquoi il me semble que nous devrions le laisser donner libre jeu à l'emphase de ses discours, à ses appels à la révolution, en attendant que ses actes prennent le pas sur ses paroles. A mon avis, son discours du 2 janvier est symbolique ou significatif à cet égard; il faut aussi

tenir compte du peu d'aide qu'il a récemment fournie à l'Amérique latine en formation militaire, en matériel, en argent ou sous d'autres formes.

D'après moi, si nous pouvions annoncer une entrevue avec Fidel, et ce serait le premier pas à faire, et si nous faisons part à nos associés de l'OEA que, en ce qui concerne Washington, il est question d'une réévaluation fondamentale de notre politique envers Cuba, nous aurions beaucoup plus d'appui, de la part de cette organisation, que nous aurions pu en attendre avant le fait accompli. Telle est mon sentiment, car il y a toutes sortes d'opinions circulant dans toutes les parties de notre hémisphère et dont émane l'impression croissante que notre politique actuelle est stérile, improductive et ne nous mène nulle part; qu'au lieu de nous lancer des imprécations d'une rive à l'autre, nous devrions songer à nous engager dans des conversations constructives plutôt que d'essayer de ruiner le régime de Fidel; nous devrions tenter d'amener Castro à discuter et à négocier des solutions acceptables.

Il ne faut pas oublier que Fidel a conscience d'avoir très favorablement le temps de son côté. Il sait qu'aussi longtemps la politique de notre hémisphère se manifesterait ouvertement contre lui comme à l'heure qu'il est, il peut compter sur l'appui de l'Union soviétique. Celle-ci ne le laissera pas tomber. Un million de dollars par jour est une somme vraiment imposante, mais elle ne dépasse réellement pas ce que les États-Unis versent annuellement sous forme de subventions fédérales à Porto-Rico. Elle ne constitue pas ce que l'Union soviétique considérerait comme un fardeau intolérable. De plus, j'en suis convaincu, Fidel croit que le temps travaille pour lui et non pour nous, vu qu'il voit notre hémisphère, et surtout les États-Unis, engagée dans un cul-de-sac et qu'avec le temps s'anémie de plus en plus la politique économique qui le boude; que même si le Canada continue vraisemblablement de suivre les États-Unis dans cette politique, il est fort peu probable que les autres pays d'Europe, d'Asie et surtout le Japon persévéreront dans le même sens; et, avec le temps, même si les États-Unis s'évertuent désespérément à maintenir leur politique d'exclusion, d'isolement, Cuba, dès qu'il atteindra le niveau de production de dix millions de tonnes de sucre—ce qui ne peut tarder—nouera de plus en plus de relations commerciales non seulement avec la Grande-Bretagne, mais avec la France, l'Italie et tous les pays de l'Europe occidentale aussi bien que de l'Europe orientale.

J'en conclus donc en recommandant que nous profitons du problème posé par les détournements d'avions, qui a beaucoup d'importance pour les deux parties en cause—soit les États-Unis et Cuba—pour s'asseoir à une table et entrer en dialogue honnête avec Fidel. Si ce pouvait être là une entrée en matière dont s'ensuivraient des discussions de portée beaucoup plus vaste, alors finalement, après des discussions extrêmement pénibles et difficiles, on pourrait en arriver à une intégration de Cuba dans notre hémisphère.

Un point que je n'ai pas souligné, et sur lequel je voudrais terminer mon exposé très brièvement à l'appui de l'intégration de Cuba, porte en particulier sur les Antilles. Vous avez entendu M. Demas parler de CARIFTA et, naturellement, vous connaissez suffisamment la région pour savoir quels efforts la Fédération des Antilles a déployés et quelles formules ont été proposées pour réaliser la véritable intégration économique de la région. Si nous parvenons à rétablir un dialogue constructif avec Cuba, il sera possible d'introduire Cuba dans la planification économique à long terme de la région. Je crois qu'il est souverainement important d'inclure Cuba dans une telle planification régionale.

Le premier ministre Barrow a dit il y a plusieurs années, et on ne peut pas le répéter trop souvent, qu'il est insensé de parler d'une fédération des Antilles s'il y a là un géant qui dort en ce moment mais qui, d'un jour à l'autre, peut faire le dumping de 10 millions de dollars de sucre sur le marché mondial, en concurrence directe avec les autres États de la région, dont les moyens de production ne sont pas encore assez diversifiés. De plus, Cuba a des capacités respectables de production dans les industries de fabrication et de transformation de même que dans les richesses de son sous-sol. Un retour de Cuba dans l'hémisphère et dans les courants commerciaux accrus des autres pays de l'Occident fausserait les accords régionaux qu'on aura pu conclure à moins que la planification des Antilles ait constamment tenu compte de Cuba. Partout dans les Amériques on présume qu'un jour ou l'autre Cuba reviendra dans l'hémisphère. Je crois qu'il faudrait préparer rapidement la réintégration future de Cuba et qu'il faudrait consentir l'effort requis pour en arriver vite à un accommodement avec Cuba. Je crois qu'il nous faudrait commencer. Le moment est propice, grâce au problème de la piraterie aérienne, et j'espère beaucoup que Washington commencera de le comprendre et profitera de l'occasion que fournit l'épidémie de détournements d'avions sur Cuba. Je n'ai pas la prétention de dicter au Canada le rôle qu'il pourrait jouer dans cela. Mais là encore, en ce qui concerne les intérêts du Canada, j'incline à croire qu'en général le Canada sera bien avisé d'éviter toute immixtion directe dans l'hémisphère partout où les États-Unis sont mêlés à un conflit. Cependant, je crois que c'est là une chose que nous pourrions maintenant discuter en détail au cours de notre période de discussion.

Merci beaucoup de votre attention.

**Le président:** Nous vous remercions beaucoup, monsieur Plank, de cette dissertation très complète et très franche.

Avant de donner la parole au sénateur Lang, je voudrais formuler l'espoir qu'en répondant aux diverses questions que vous poserez les sénateurs vous trouverez moyen de nous fournir une description de la Brookings Institution et de ses rapports avec ceux qui exercent le pouvoir à Washington. Il est évident que la plupart des opinions que vous avez exprimées ici ce matin, sinon toutes, sont à la fois des opinions personnelles et des opinions d'un membre de cette

institution, mais étant donné que le rôle des organismes comme la Brookings Institution suscite de nouveau un grand intérêt au Canada, je crois qu'il serait utile pour nous d'obtenir des renseignements à ce sujet.

**M. Plank:** M'accordez-vous cinq minutes pour le faire dès maintenant?

**Le président:** Si vous voulez.

**M. Plank:** La Brookings Institution possède un caractère unique aux États-Unis, car elle se définit elle-même comme pont entre le monde du savoir et le monde de la politique. Les critères de nos labours scientifiques à la Brookings sont ceux d'une université autant qu'ils peuvent l'être, mais à la Brookings, et c'est ce qui nous distingue des universités, «l'art pour l'art» n'existe pas. Les sortes de questions, auxquelles la Brookings Institution s'intéresse sont les sortes de questions qui offrent un intérêt, immédiat ou non, pour les orienteurs de la politique, pour les hommes politiques et pour ceux qui ont la responsabilité de gouverner notre société. Nous sommes divisés en trois sections ou programmes. En premier lieu, nous avons notre programme d'études économiques; c'est le programme qui a surtout contribué à faire la réputation de la Brookings Institution. C'est une somme très considérable d'études sur la fiscalité, la gestion fiscale, l'analyse du revenu national et autres questions de ce genre. En second lieu, nous avons un programme d'études gouvernementales, c'est-à-dire que nous étudions directement les problèmes politiques et gouvernementaux, des États-Unis, ceux du gouvernement central, des États et des localités, qui deviennent de plus en plus «mégapolitaines» pour employer l'expression à la mode, les problèmes de nos villes, les problèmes de migration, les problèmes de bien-être, etc. Enfin, nous avons un programme d'études sur la politique étrangère qui porte principalement sur les questions de politique intéressant le département d'État ou l'Agence pour le développement international, le département de la Défense, le Congrès, etc.

Une autre caractéristique intéressante de la Brookings Institution, c'est que 80 p. 100 de son revenu provient du secteur privé. Nous nous sommes nous-mêmes imposé une limite qui nous empêche d'accepter plus de 20 p. 100 de nos fonds du gouvernement des États-Unis ou de toute autre source gouvernementale; nous n'acceptons pas de fonds non plus d'entreprises priées qui voudraient nous faire des études pour leur compte. Nos revenus proviennent en grande partie de notre propre capital de dotation, lequel dépasse de beaucoup les 20 millions de dollars. Des revenus additionnels nous viennent sous forme de subventions que nous accordent les fondations pour des travaux particuliers.

Incidemment, l'Institution ne fait pas de recherches secrètes. Elle se réserve le droit de publier tous les résultats de ses travaux de recherche.

Bien qu'elle ait la réputation d'être une création de «l'établissement», elle a aussi une réputation d'ob-

jectivité et la réputation d'être disposée à prendre des positions sur les questions controversées, soit dans ses publications, soit dans les déclarations publiques de ses membres. Rares sont ceux qui reprochent à la Brookings Institution d'être à genoux devant le gouvernement des États-Unis et on ne l'accuse pas régulièrement non plus d'être constamment dans l'opposition. Elle a réussi à conserver cet équilibre au cours des années.

Il y en a beaucoup parmi nous à Washington qui sont réjouis d'apprendre qu'il est question à Ottawa et ailleurs au Canada d'établir une institution correspondante. Si vous croyez possible de penser à établir une institution correspondante, mes meilleurs vœux de succès vous accompagnent. Si vous y parvenez, vous aurez obtenu un résultat merveilleux.

**Le président:** Avez-vous des questions à poser sur la Brookings Institution?

**Le sénateur Laird:** Qui dirige actuellement la Brookings Institution?

**M. Plank:** Son nom est Kermit Gordon. C'est un ancien professeur du Williams College et un ancien directeur du Bureau du budget.

**Le sénateur Grosart:** Depuis combien de temps l'institution existe-t-elle?

**M. Plank:** Sous diverses formes, depuis fort longtemps. L'organisme qui l'a précédée fut créé en 1917, mais elle existe plus ou moins sous sa forme actuelle depuis 1927.

**Le sénateur Bélisle:** Vous avez dit tantôt que vous aviez un capital de dotation de 20 millions de dollars. Cet argent est-il venu du secteur privé ou du gouvernement.

**M. Plank:** Du secteur privé. Je dois dire qu'il y a deux ans nous avons reçu une subvention additionnelle de \$14,000,000 de la Fondation Ford, ce qui a porté notre capital au chiffre que j'ai mentionné. Notre budget de fonctionnement est d'environ 5 millions de dollars, je crois, dont une grande partie vient de dotations faites pour des fins particulières ou des projets particuliers. Notre capital ne sert pas seulement à des études, mais aussi à l'expansion des moyens matériels, etc.

**Le sénateur Carter:** Quel est votre personnel?

**M. Plank:** Notre équipe professionnelle compte environ 80 membres à plein temps, mais la production de l'effort de recherche de la Brookings est beaucoup plus forte, car une grande partie du travail est faite à contrat par des gens qui font leurs recherches au dehors. Par exemple, vous connaissez tous Harry Johnson, qui a fait une étude pour la Brookings, mais il ne résidait pas chez nous quand il l'a faite. Il venait de temps en temps. Nous publions probablement 20 ou 30 ouvrages par année.

**Le président:** Monsieur le sénateur Lang?

**Le sénateur Lang:** Monsieur Plank, vous avez anticipé dans vos remarques aujourd'hui la plupart des questions que j'aurais pu soulever. Vos propos nous ont clairement fait voir la crise de conscience que les États-Unis traversent au sujet de Cuba. Nous avons maintenant une bonne perspective du complexe des Antilles. Je sollicite vos vues quant à la position politique du Canada vis-à-vis ces pays en général et, en particulier, dites-nous pourquoi nos intérêts devraient être orientés vers ces problèmes plutôt qu'ailleurs. Je songe d'abord aux pays immédiatement concernés, en plus des États-Unis, le Mexique et le Venezuela, que vous avez mentionnés, et d'autres qui, géographiquement, sont plus intéressés, il me semble, au complexe des Antilles que nous, car nous sommes géographiquement éloignés. Cependant, nous sommes tous très conscients de la nécessité d'une participation quelconque, comme notre politique d'aide extérieure l'indique clairement. Je voudrais parfois qu'il nous soit donné de nous voir nous-mêmes tels que les autres nous voient.

Sans un voisinage géographique, quelles sont à votre avis les considérations qui doivent peser sur la politique du Canada.

**M. Plank:** Avouez qu'il est difficile pour un Américain de parler pour vous. . .

**Le sénateur Lang:** C'est maintenant M. Plank de la Brookings Institution qui parle!

**M. Plank:** Étant donné que les Britanniques sont maintenant sortis de cette région—et je parle maintenant du Commonwealth des Antilles—je voudrais vous voir manifester un intérêt plus intense, mais c'est là une position égoïste. Les Britanniques sont partis assez rapidement et, dans un sens, vous pourriez jouer le rôle d'un État recueillant une succession. Je crois que ces territoires ne peuvent pas survivre dans un état de prospérité convenable sans l'équivalent d'un lien de parenté avec une métropole. Il leur faut un lien quelconque avec une grande puissance, non seulement à cause du marché que cette grande puissance fournirait mais aussi à cause de l'aide systématique qu'elle fournirait à ces territoires pour se développer.

C'est une question extraordinairement complexe, mais je me suis arrêté à songer que, par un système d'accès préférentiel aux produits, qui aurait pour effet de rendre les productions complémentaires, vous pourriez systématiquement aider à encourager le commerce entre ces anciennes dépendances britanniques, dans la mesure où il peut l'être entre ces petites îles, en ce qui concerne la production et la distribution. Vous n'avez aucune grave obligation de le faire.

Autrement dit, si le Canada n'assume pas un rôle important dans les Antilles, aucun intérêt national impérieux ne vous forcera à le faire.

Du point de vue stratégique, dans la mesure où les considérations de ce genre peuvent compter, cette région est sous les canons des États-Unis. Du point de vue économique, vous obtiendrez toujours de toute façon les produits qu'elle exporte et vous avez au demeurant d'autres sources d'approvisionnement. Économiquement, cette région n'a donc pas une importance critique pour vous. Le tourisme est une autre affaire. Du point de vue récréatif, je crois que les Canadiens considèrent les anciennes possessions britanniques comme des lieux attrayants à visiter, mais je suis incapable d'invoquer des arguments écrasants, de politique internationale ou d'intérêt économique, pour que le Canada joue dans cette région un plus grand rôle qu'à l'heure actuelle. Je crois que, traditionnellement, et je le dis sans aucune réserve, le Canada laisse des considérations humanitaires et morales guider ses décisions en politique étrangère. Quand vous jouez un rôle de pacification dans le monde, ce que vous avez fait remarquablement bien depuis la dernière guerre, vous ne le faites pas simplement parce que vous êtes tenus de le faire; vous le faites parce que c'est un rôle international constructif que le Canada peut et doit jouer. De même, si vous voyez ces petites îles en danger de courir vers un désastre, ce que je considère avec crainte comme à peu près inévitable si d'autres pays de la région ne se mettent au travail et ne les aident, à moins que pour des raisons humanitaires vous ne jugez pas qu'un tel désastre soit intrinsèquement indésirable... Me voilà embourbé dans ma syntaxe. Je crois qu'il y a des raisons humanitaires pour que le Canada joue un rôle important dans cette région. Je crois qu'il servirait ainsi les intérêts de l'hémisphère, les intérêts de la paix mondiale et de la liberté dans le monde. Bref, je crois que le Canada devrait assumer une part de responsabilité pour le bien-être de ces petits territoires.

D'autre part, il est clair que les États-Unis, en l'absence d'aide du Canada, du Mexique et du Venezuela, vont exercer leur influence sur cette région.

Comme l'a fait observer M. Armstrong, les États-Unis n'ont vraiment pas de politique antillaise, mais les intérêts stratégiques que nous pouvons avoir là, nous les défendrons à tout prix ou presque. Nous avons adopté pour dogme qu'aucun autre Cuba ne doit émerger, mais en ce qui concerne les relations de coopération en général entre les anciennes dépendances britanniques, les pays latins de la région et les pays de l'Amérique centrale, leur situation serait bien plus confortable si, en plus des États-Unis et de leur rôle politique, il y avait des présences importantes comme celle du Canada et des autres pays de l'Amérique latine continentale que j'ai mentionnés.

Je me rends compte, sénateur, que le Canada est orienté surtout vers l'hémisphère nord, non pas vers l'Ouest. Il est possible pour moi de préconiser un plus vif intérêt de la part du Canada pour les Antilles en invoquant des raisons humanitaires plutôt que des raisons stratégiques ou économiques plus convaincantes.

**Le sénateur Thorvaldson:** Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire à poser. Quand vous parlez d'un rôle plus important pour le Canada, parlez-vous essentiellement d'accroître son commerce avec ces pays où d'y faire des placements canadiens?

**M. Plank:** Les deux, je crois. Naturellement, cette question a besoin d'être étudiée et analysée longuement, et nous essayons en ce moment de concevoir les formes d'investissement les moins offensantes et les plus utiles pour ces pays, car telle est l'ambivalence que doivent avoir les placements qui s'accumulent partout dans le tiers monde. Les habitants de ces pays savent qu'ils ont besoin de capitaux, mais ils savent aussi qu'ils peuvent payer ces capitaux très cher avec l'idée qu'ils ont de leurs intérêts nationaux.

Les produits traditionnels des Antilles et l'économie canadienne sont plus complémentaires que ces produits ne peuvent l'être au regard de l'économie des États-Unis, à plus forte raison au regard de l'économie des autres pays de l'Amérique latine ou au regard d'un pays des Antilles par rapport aux autres. Je crois que les changements requis dans les courants commerciaux devraient, du moins pour un temps, consister à donner un accès préférentiel à leurs produits sur vos marchés. J'ignore quelles sont les obligations commerciales du Canada envers les produits des pays situés hors de cette partie du Commonwealth, mais je souhaite fort qu'il soit possible d'accorder une attention spéciale et des privilèges spéciaux à ces territoires des Antilles.

Dans toute cette question, je me heurte à un mur quand il s'agit du Canada et des Antilles latines. Je conçois que les Canadiens puissent être fort bien disposés à jouer un rôle paternel et très constructif vis-à-vis les anciennes dépendances britanniques. Mais j'ai du mal à vous persuader vous, les Canadiens, de jouer un rôle plus important dans le reste des Antilles, où vous êtes exposés à rencontrer toutes sortes de difficultés. Je parle de la République dominicaine, je parle de Haïti, je parle de Cuba. Mais en ce qui concerne les anciennes dépendances britanniques, je crois que le Canada servirait ses propres intérêts en établissant des relations spéciales avec elles.

**Le sénateur Macnaughton:** Monsieur le président, je crois que ma question fait presque suite à celle-là. Monsieur Plank, êtes-vous au courant de la CDC, la Commonwealth Development Corporation?

**M. Plank:** Oui.

**Le sénateur Macnaughton:** Sans pouvoir l'affirmer, je présume que graduellement, d'année en année, la Grand-Bretagne cessera de soutenir cet organisme. Il me semble que cet organisme servait à verser beaucoup de lubrifiant dans les rouages ou les mécanis-

mes politiques et économiques des possessions britanniques. Qu'en pensez-vous?

M. Plank: A quel point de vue?

Le sénateur Macnaughton: Est-ce que nous devons recueillir les morceaux? Autrement dit, nous faudrait-il investir des capitaux?

M. Plank: Je sais que, par habitant, le Canada fait déjà plus que sa juste part dans l'aide des pays avancés aux pays sous-développés.

Me permettez-vous de m'étendre vraiment sur ce sujet? Je m'inquiète beaucoup de l'avenir des états lilliputiens. Je suis sûr que certains d'entre vous s'en inquiètent aussi, bien qu'il soit plus facile pour les citoyens de pays comme les États-Unis et le Canada que pour les autres de ne pas s'en soucier. Ce que j'invite vraiment le Canada et les Canadiens à faire, c'est de penser comme les habitants des autres pays du monde, et en particulier de rencontrer à l'occasion les dirigeants des pays des Antilles et de discuter avec eux des nouvelles formes d'association politique ou d'association économique qui permettraient à ces petits peuples—petits par suite de l'insuffisance de leurs ressources—de conserver leur intégrité comme sociétés et en même temps de profiter du progrès industriel et social.

Je ne veux nullement insister sur le cas de Porto Rico qui est unique, mais je dois dire que le cas de Porto Rico s'est réglé exactement de cette façon. Les États-Unis et Porto Rico reconnurent qu'il existait une situation intolérable du point de vue américain. Il n'était pas intolérable du point de vue militaire, mais il était intolérable du point de vue des États-Unis que Porto Rico fût un immense taudis à leur propre porte. Nous avons eu le bonheur que des hommes comme le gouverneur Luis Munoz de Porto Rico et Rex Tugwell des États-Unis continentaux s'appliquèrent à concevoir les stimulants et les innovations dont les deux côtés bénéficieraient, qui ne feraient pas plus violence que nécessaire à l'intégrité culturelle de Porto Rico et qui, en même temps, permettraient à Porto Rico de participer aux avantages de l'économie du continent.

L'histoire de Porto Rico est lumineuse. C'est l'histoire d'un grand succès. Elle ne se traduit pas directement pour le reste des Antilles, mais il faut faire appel à la même sorte d'imaginations créatrices, qui ne peuvent s'éveiller que par des entretiens répétés au cours d'une certaine période entre dirigeants généreux du nord et du sud, dirigeants de grands et de petits états, qui trouveront ce qu'il faut faire, après quoi il restera la longue tâche d'éduquer le public. Je cherche avant tout un moyen de surmon-

ter les réticences que la petitesse impose aux pays comme la Trinité, la Barbade, ou même comme la Jamaïque.

Le plus riche des pays de la région dont nous parlons actuellement est Cuba. Quand Cuba a affirmé son indépendance et s'est libéré, surtout des États-Unis, en 1959, nous avons vu qu'elle n'a pas pu faire autrement que se soumettre à une dépendance encore plus grande vis-à-vis l'Union soviétique. Au fond, je pense que l'objectif à long terme devrait être une sorte d'association politique entre tous les États des Antilles, y compris le Canada.

Le sénateur Lang: Monsieur Plank, comme point de départ, que penseriez-vous de l'entrée du Canada dans l'Organisation des États américains? Notre position serait-elle plus forte, plus faible ou plus compromise?

M. Plank: Nous nous heurtons là à une complication du fait que l'OEA embrasse tout l'hémisphère, sauf le Canada et aussi, temporairement, Cuba. Tous les autres États, depuis l'Argentine jusqu'aux États-Unis, en sont membres. Les problèmes qui surgissent là, et qui nous préoccupent ici aujourd'hui, les problèmes dont les Canadiens sont conscients ne sont pas des problèmes reconnus comme ayant de l'importance par tous les Argentiniens, les Brésiliens, les Chiliens, c'est-à-dire quand ils sont vus de la partie sud de l'Amérique du Sud. Malgré des liens historiques lointains et malgré certains liens sentimentaux de culture, les Antilles sont des territoires de deuxième classe aux yeux de la plus grande partie de l'Amérique du Sud. Les Argentiniens savent à peine où sont les territoires dont nous parlons et ne s'en soucient guère. L'Organisation des États américains, comme institution, s'occupe d'un ensemble de problèmes et de questions dont le Canada n'a pas à s'inquiéter. Dans les Antilles, je crois que le rôle particulier du Canada consisterait à déployer un effort positif et très énergique, de concert avec les autres pays, pour travailler à favoriser ou rendre possible l'avancement des pays des Antilles.

Tout cela dit pour séparer l'Amérique du Sud de la question qui nous occupe. J'exprime ici une opinion personnelle et non celle de la Brookings Institution. En considérant l'ensemble des problèmes et des questions hémisphériques, je suis depuis longtemps convaincu que le Canada est mieux en mesure de jouer un rôle constructif en dehors de l'OEA qu'il ne le serait comme membre. Le Canada est un agent libre. Le Canada peut, s'il le veut, prendre une position indépendante, s'associer aux États-Unis ou s'en dissocier sur toute question particulière et sur tout problème particulier, mais si le Canada entrait dans l'OEA, il serait obligé d'opter pour l'un ou l'autre côté sur un certain nombre de questions susceptibles d'être embarrassantes, c'est-à-dire de s'aligner avec les États-Unis ou avec les États de l'Amérique latine. Je



peux prévoir plusieurs désavantages et fort peu d'avantages à obtenir en retour pour le Canada ou le reste de l'hémisphère.

Le Canada n'a pas besoin d'entrer dans l'OEA pour jouer le rôle constructif dont je parle sur le plan hémisphérique. Je sais que Washington voudrait vous voir entrer, mais je suis d'avis que vous pouvez jouer un meilleur rôle, et un rôle qui servira mieux votre intérêt national, en restant à l'écart.

**Le président:** Avez-vous des questions à ajouter à celle du sénateur Lang sur l'Organisation des États américains?

**Le sénateur Grosart:** Plus tard.

**Le sénateur Lang:** Je n'avais pas fini. Monsieur Plank, l'expérience tentée par les États-Unis à Porto Rico a résolu le grave problème qui existait là. Le Canada pourrait fort bien jouer un rôle plus actif, dans les anciennes îles britanniques par exemple, mais les problèmes de l'ensemble des Antilles nous concernent encore tous, n'est-ce pas?

**M. Plank:** Oui.

**Le sénateur Lang:** S'occuper d'une partie seulement serait un palliatif. Est-ce qu'on prévoit que le développement de Porto Rico sous les auspices des États-Unis aura un effet bienfaisant sur d'autres pays, ce qui nous permettrait d'espérer que, si nous contribuons à l'avancement des anciennes îles britanniques, il y aura des «retombées» qui bénéficieront à l'ensemble de la région.

**M. Plank:** Vous voulez dire des «retombées» venant des anciennes possessions britanniques?

**Le sénateur Lang:** Oui.

**M. Plank:** Je l'espère. Je crois que tel était aussi l'espoir du premier ministre Barrow. Il comptait établir des rapports efficaces avec les Antilles latines, d'abord parce qu'il croyait que l'intérêt permanent de la Barbade le demandait et, ensuite, parce qu'il pensait que la Barbade avait quelque chose d'important à offrir. Nous parlons des effets à attendre si nous parvenons à créer des économies fortes et viables, à caractère complémentaire, dans les anciennes dépendances britanniques.

En ce qui concerne Porto Rico, vous savez sans doute que les gens de Porto Rico eux-mêmes s'attribuent ce rôle. En fait, ils se considèrent comme les principaux moteurs du progrès, comme le centre bancaire et comme le foyer des talents administratifs et autres de toute la région des Antilles, y compris les anciennes dépendances britanniques et les îles latines. Si bien que, par suite de la proximité de Porto Rico, il y a quelques Antillais qui parlent de l'impérialisme portoricain. Dans ce contexte régional, Porto Rico est la plus puissante entité.

Je pense que, si l'on parvenait à relever les anciennes dépendances britanniques, non seulement par le commerce mais aussi en leur fournissant la mobilité dont elles ont besoin pour les migrations, la jalousie à l'égard de Porto Rico se trouverait réduite au minimum, et qu'il s'établirait des relations plus constructives entre les anciennes possessions britanniques et Porto Rico. A partir de cette position de meilleur équilibre dans les Antilles, on pourrait entreprendre d'établir de meilleures relations avec la République dominicaine et Haïti.

J'ai un dernier point à mentionner. L'hémisphère redoute le moment où le régime Duvalier croulera et se demande ce qu'on pourra faire pour réhabiliter ce pays. Là se trouve la plaie la plus horrible de l'hémisphère. Là se trouvent quatre millions d'âmes dans un territoire qui ne pourrait pas en faire vivre convenablement deux millions. Si nous ne pouvons rien faire de plus que les empêcher de mourir de faim par une dramatique mission de secours, une émigration massive sera nécessaire et il faudra ouvrir de nouveaux territoires aux populations des régions surpeuplées. Je présume que le Canada et les États-Unis devront étudier avec soin les moyens à prendre pour résoudre le problème du surpeuplement afin que ces îles accèdent au rang économique voulu pour s'assurer un degré de bien-être convenable.

**Le sénateur Lang:** J'imagine que cela s'applique aussi beaucoup à la Barbade.

**M. Plank:** Cela s'applique partout. Cela s'applique à la Trinité. Cela s'applique à la Barbade.

**Le président:** J'ai reçu des notes des sénateurs Carter et Thorvaldson m'avisant qu'ils désirent poser des questions. Je recevrais d'autres notes semblables avec plaisir.

**Le sénateur Carter:** M. Plank m'a intrigué en disant qu'il faudrait tenter de réintégrer Cuba dans l'hémisphère occidental. En l'écoutant, j'essayais d'établir mentalement ce qu'il en coûte à la Russie et ce qu'elle en tire. Je pourrais peut-être obtenir un peu d'aide de M. Plank à ce sujet, car certains des avantages m'échappent. Les deux avantages qui sautent aux yeux, si je l'ai bien entendu, sont: premièrement, nous pourrions peut-être mettre fin aux détournements d'avions et utiliser cette entrée en matière pour toute l'opération; deuxièmement, nous pourrions peut-être empêcher Cuba de bouleverser le commerce en pratiquant le dumping du sucre et d'autres produits. Tels sont les avantages. En examinant le coût, je trouve un million de dollars par jour, ce qui fait 365 millions de dollars par année. Même si l'économie russe est énorme, elle ne grandit pas aussi rapidement aujourd'hui qu'il y a plusieurs années. Les Russes ressentent beaucoup plus ces dépenses maintenant qu'auparavant. Nous prendrions à notre charge ce fardeau de 365 millions de dollars et peut-être beaucoup plus si nous aidons le peuple cubain à améliorer son sort. Ensuite, il me semble que nous nous trouverions à délivrer la Russie et la

Chine d'un grand embarras, car Cuba doit être un terrible embarras politique et idéologique pour la Russie et la Chine. Nous les soulagerions de cela.

M. Plank nous a dit que nous aurions plusieurs situations explosives à Haïti et dans la République dominicaine, et il y a un parti communiste bien organisé dans la Guyane, dirigé par Cheddi Jagan. Si nous soulageons la Russie de ce fardeau de 365 millions de dollars, qui nous dit qu'elle n'utilisera pas immédiatement cet argent pour commencer des opérations pour exploiter ces situations explosives en Guyane et ailleurs? Il me semble que tout le projet est fondé sur une immense confiance dans la Russie. Après ce qui s'est passé il y a quelque temps en Tchécoslovaquie, où la Russie était considérée comme une amie et presque comme une libératrice, je me demande si vous pourriez nous dire deux choses. D'abord, sur quoi s'appuie cette confiance dans la Russie? Ensuite, y aurait-il d'autres avantages pour l'hémisphère occidental en plus des deux que vous avez mentionnés?

M. Plank: Pour répondre à votre première question, je crois qu'il faut simplement ramener le tout à un article de foi. Dans le passé, nous supposions que les Russes, en ayant recours à la subversion et en s'emparant par les armes des territoires situés près de leurs frontières, avaient entrepris de réaliser littéralement l'objectif avoué par Krouchtchev: «Nous allons les enterrer».

Sur le terrain des faits jusqu'ici, particulièrement en Amérique latine, au cours des derniers mois et des dernières années, nous constatons que les Russes s'écartent de la notion d'insurrection, en partie parce qu'ils reconnaissent la supériorité des forces disponibles pour combattre l'insurrection, et en partie aussi parce qu'ils ont maintenant une gamme différente d'intérêts en Amérique latine. Ils viennent de conclure des accords de commerce avec la Colombie et le Pérou; ils sont sur le point d'en conclure un avec le Venezuela; il y a aussi l'accord de commerce avec le Chili. Je crois qu'ils renoncent à l'idée de soutenir l'insurrection; ce n'est par leur voie. C'est l'une des causes de la rupture entre Pékin et Moscou.

Vous parlez de les soulager de l'embarras de déboursier 365 millions de dollars par année pour Cuba. L'autre jour, j'avais l'occasion de m'entretenir avec un officier de l'ambassade soviétique à Washington, qui suivait avec le plus grand intérêt, comme vous pouvez l'imaginer, le déroulement de notre querelle avec le Pérou. Il a demandé combien valait en dollars le contingent de sucre alloué au Pérou; il connaissait le montant, environ 45 millions de dollars par année. Il s'est informé du programme d'aide, 15 à 20 millions de dollars par année. A son avis, et il parlait à titre de simple Russe et non de porte-parole officiel, l'Union soviétique non seulement pouvait mais voulait fournir ces montants à la place des États-Unis. Mais il trouvait inquiétante la possibilité que le Brésil ne s'engageât dans la même direction que le Pérou. Je ne veux sûrement pas prédire que le Brésil s'engagera dans cette direction, ou que d'autres pays de

l'Amérique latine le feront. Mais la montée du nationalisme dans cette région peut facilement tourner en hostilité pour les États-Unis et faire naître le désir de rendre ces pays moins dépendants de l'économie des États-Unis. Pour sa part, ce Russe ne goûtait pas la perspective de l'Union soviétique fût appelée à prendre la place des États-Unis comme source de capitaux et d'aide économique pour le développement de l'Amérique latine.

D'autre part, étant donné la nature de l'économie soviétique et du régime totalitaire soviétique, il est plus facile là-bas que dans notre société de prendre les décisions de ce genre: déverser 365 millions de dollars par année dans Cuba, donner 60 millions de dollars de plus au Pérou ou augmenter les montants actuellement alloués à l'Afrique ou au Moyen-Orient, des décisions que les Russes trouvent nécessaires ou à propos pour leurs propres raisons politiques. Et ils peuvent tout aussi bien décider de réduire comme d'accroître cette sorte de subventions plus ou moins directes.

Si, par un moyen ou l'autre, nous soulageons l'Union soviétique de sa responsabilité de fournir 365 millions de dollars par année à Cuba, je ne suis pas convaincu que cet argent servirait aux fins que vous avez mentionnées dans d'autres pays du tiers monde. Rien ne me permet de supposer qu'il en serait ainsi.

Accordez-moi quelques instants pour partager avec vous une inquiétude dominante. Pour l'avenir, le vrai problème que nous affrontons dans le monde, et je pense que vous tous dans cette salle l'admettez, c'est le déséquilibre grotesque, presque obscène qui existe entre le Nord développé et le Sud sous-développé, c'est-à-dire entre les pays comme le Canada, les États-Unis et les États d'Europe d'un côté et les pays du tiers monde de l'autre. Aussi longtemps qu'une somme insensée de ressources, d'attention et d'énergie sera consacrée de part et d'autre—je songe surtout aux États-Unis et à l'Union soviétique mais sans exclure les autres—à des actes inspirés par une hostilité réciproque, la peur et les suspensions, des actes comme l'accumulation d'armements et le reste, nous qui habitons les parties les plus développées du monde nous n'aurons pas les moyens voulus—même en supposant que nous serions disposés à les employer si nous les avions—pour combattre avec succès le problème de faire résorber cette injustice mondiale, ce scandale mondial. C'est là le problème dont on a parlé à New Delhi, la sorte de problème que Barbara Ward dresse constamment devant nous, le problème aussi auquel Lester Pearson et d'autres se sont consacrés. Il me semble qu'une détente est absolument indispensable dans la guerre froide. Je suis sûr que le Président Nixon, pour sa part, a pour position que nous devons absolument, nous et les Soviétiques, commencer d'agir de bonne foi les uns envers les autres.

Je sais que la question tchécoslovaque nous a tous fait passer par des tranches. L'intervention en Tchécoslovaquie a profondément bouleversé tous ceux d'entre nous qui avions cru que les tensions allaient se relâcher et que le rapprochement progressif se ramènerait pas à une simple question de mots. D'ailleurs, rares sont les Russes qui se refusent à le reconnaître.

Pour ma part, j'estime qu'il nous faut, sans relâche, faire en sorte de minimiser ces différends, d'amoin-drir ces tensions, si tant est que nous voulions nous attaquer aux problèmes qui, en ce bas monde, sont de nature à nous préoccuper au premier chef et qu'il importe de considérer comme transcendendant toute question d'intérêt purement national.

Nous voici en train de discuter ce matin de sociétés aux yeux de qui les conceptions traditionnelles de la souveraineté nationale ne pèsent pas très lourd. C'est ainsi que nous parlons de la Trinité, de Tobago, des Barbades. Il s'agit de pays qui se trouvent à la merci de puissances d'ordre stratégique et économique qui leur échappent en grande partie.

Laisant libre cours à mon imagination, je me plais à me représenter un mode inédit d'administration internationale qui permette de sauvegarder une autonomie politique réelle dans le cadre de superstructures internationales et en vertu d'un comportement international qui soient éminemment propres à servir au mieux les intérêts de l'humanité. Certes, je m'en voudrais qu'on me taxe de romantisme; il me faut cependant vous dire sur quelles prémisses je m'appuie lorsque je réclame un accord aussi bien avec Fidel qu'avec l'URSS elle-même. Disons qu'il s'agit de préoccupations à longue échéance, d'une espèce de prévoyance, sans laquelle, à mon sens, la ruine ne cessera de menacer secteur sur secteur.

**Le sénateur Carter:** Ma question comprend deux parties, dont voici la seconde: outre l'élimination des actes de piraterie et la prévention du bris par Cuba d'une éventuelle entente commerciale, est-ce que cela doit nous rapporter quelque chose? Sont-ce là les deux seuls bienfaits que nous puissions escompter, à part ceux dont il vient d'être question?

**M. Plank:** Je ne le crois pas davantage. J'estime d'ailleurs qu'il s'agit effectivement de deux bienfaits considérables. Je crois en effet qu'il importe de faire rentrer Cuba dans la zone commerciale de notre hémisphère non seulement parce qu'en cas d'échec, il s'ensuivrait des répercussions fâcheuses sur l'économie de cette région, mais aussi parce que Cuba peut contribuer de façon valable au progrès économique harmonieux de ce territoire. Pour ma part, j'y vois un très grand avantage.

En voici un autre: si l'on considère la situation d'un point de vue assez étroit, selon la perspective américaine, force nous est de reconnaître que Cuba pose effectivement un problème aux États-Unis. A supposer qu'on s'avise, à Washington, de conclure avec Cuba soit un accord, soit une entente, on peut penser qu'à la longue, on supprimerait du coup un

sujet de désaccord entre Noirs et Blancs, entre jeunes et vieux, entre nos soi-disant réactionnaires et nos soi-disant progressistes radicaux. Je ne crois pas qu'on puisse passer outre à ces considérations.

J'estime que si l'on venait à s'entendre avec Castro, on réussirait par là-même à modérer ou encore à réfréner certains éléments d'Amérique latine qui sont trop enclins à rejeter le blâme de tout acte insurrectionnel ou de tout plaidoyer en faveur d'une réforme radicale sur la malveillance et les machinations de Fidel Castro. Voilà d'ailleurs un comportement tout à fait caractéristique d'importantes couches à mentalité traditionaliste du continent méridional. Si Fidel lui-même ainsi que ses gens détenaient encore le privilège de se déplacer en toute liberté dans l'hémisphère septentrional, il incomberait alors à ces mêmes forces traditionalistes de ne pas imputer tous les péchés de la région à Fidel, qui s'est rendu notoire par ses instigations révolutionnaires. Actuellement, ça n'avance à rien de proclamer au Guatemala qu'il faut rechercher les causes du malaise qui y sévit dans les intrigues et les agissements de Fidel. C'est à la fois futile et contraire à la vérité. Mieux vaut donc envisager au mérite les difficultés que traverse le Guatemala, c'est-à-dire les prendre pour des problèmes typiquement guatémaltèques, sans chercher à charger ni Fidel ni qui que ce soit de tous les péchés d'Israël. Je peux donc concevoir qu'on tire d'un rapprochement éventuel tout un éventail d'avantages, outre les deux dont il a déjà été question.

**Le sénateur Carter:** Je vous accorde qu'il nous faut prendre l'initiative, que c'est à nous de foncer. Fort bien. Mais, j'ai peine à concevoir qu'on puisse entamer des discussions valables avec un pays qui met le commerce au service de ses visées idéologiques, à moins que vous ne croyiez qu'il s'apprête à changer ses manières de voir.

**M. Plank:** C'est aussi ce que croient les États-Unis. C'est même là le fondement de toute notre politique à l'égard de Cuba. Nous sommes restés fidèles à cette politique dans l'espoir bien vain qu'en fermant nos marchés à Fidel et qu'en lui refusant nos pièces de rechange, nous réussirions peu à peu à ébranler son pouvoir et que même nous assisterions peut-être au renversement de son régime. Ma remarque s'appuie donc sur la prémisse qu'il faut bien reconnaître désormais que cet espoir n'a pas beaucoup de fondement dans la réalité.

Les Russes ne l'abandonneront pas à son sort, tant et aussi longtemps que le prix de cette désertion serait l'effondrement du «premier État socialiste des deux Amériques». Les politiques de retrait économique ne sont pas non plus aussi efficaces qu'on a bien voulu le croire. L'Europe—l'Espagne, la Belgique, l'Allemagne, la France, pour ne citer que ces pays—est disposée à faire du commerce avec le régime de Castro. Puisqu'il en est ainsi, il ne me reste qu'à poser la question suivante: Comment nous accommoder de la situation de façon à en tirer tout le parti possible, sans qu'il nous en coûte trop cher?

**Le sénateur Thorvaldson:** Monsieur Plank, ma question se situe dans le domaine des données économi-

ques de la vie, relativement au maximum d'améliorations que le Canada peut apporter aux Antilles. Voilà pourquoi j'aimerais revenir, avec votre permission, à ce million de dollars que les Russes, nous dit-on, versent quotidiennement à Cuba et que les États-Unis investissent à Porto-Rico. Voici donc ma question: de quelles données économiques précises dispose-t-on pour ce qui est des fonds russes? S'agit-il d'une forme d'investissement? D'un don charitable? Ou encore, s'agirait-il d'un quelconque quiproquo? Est-ce que les montants ainsi versés constituent une dette? Est-ce que Cuba ne contracte ainsi aucune obligation? De même, pour ce qui est des sommes que les États-Unis dépensent à Porto-Rico, est-ce qu'elles constituent un écart en moins dans la balance du commerce? Ou bien s'agit-il d'une espèce de placement, de présent?

**M. Plank:** Depuis six, sept ou huit ans, nous entendons parler de ce million de dollars quotidien. C'est une donnée sûre. C'était une donnée sûre au moment où on l'établissait. C'est aussi un chiffre facile à retenir. J'ignore à quel moment on est revenu sur cette donnée. C'est une somme qu'il est très difficile de décomposer en facteurs. Les Russes ne mettent pas, pour leur part, ce chiffre en question. Du moins, ceux à qui j'en ai parlé ne contestent pas qu'il leur en coûte environ un million par jour pour maintenir Cuba à flot.

**Le sénateur Thorvaldson:** Mais, ne s'attendent-ils pas à rentrer dans leurs fonds?

**M. Plank:** Pas du tout.

**Le sénateur Thorvaldson:** Ce sont donc des fonds perdus.

**M. Plank:** En effet. Je ne saurais vous dire comment on s'y prend pour calculer ce montant. Les Russes achètent à Cuba, à un prix de faveur, du sucre dont ils peuvent se passer. J'ignore si le produit de cette vente fait partie de la somme en question; je ne sais pas davantage si l'on tient compte de certaines autres formes d'aide, comme le transport et le reste. Quant au montant que je citais à propos de Porto-Rico, je puis dire qu'il n'était question que du transfert direct de fonds fédéraux. Si on a ainsi transféré ces fonds, c'est afin de faire une approximation, d'établir un ordre de grandeur, de se faire une idée du montant que la Russie investit effectivement à Cuba. Sont inclus dans l'estimé des sommes qu'on verse à Porto-Rico les contributions à l'assurance sociale, montants que le gouvernement fédéral verse directement à Porto-Rico. En fait, on fait passer chaque année du continent américain à Porto-Rico un montant de beaucoup supérieur à 350 millions de dollars. Mais, il est difficile d'établir le montant exact. Il faut tenir compte des tarifs de préférence dont bénéficient les Porto-Ricains, des remises qu'on verse aux citoyens porto-ricains qui habitent aux États-Unis et qui envoient une partie de cet argent à Porto-Rico, des exemptions spéciales d'impôts, et le reste.

**Le sénateur Thorvaldson:** Combien de personnes ces mesures touchent-elles? Quel est le chiffre de la population?

**M. Plank:** La population de Porto-Rico atteint les deux millions et demi, tandis que celle de Cuba se chiffre par environ huit millions. Par tête, nous investissons donc plus à Porto-Rico que la Russie n'investit à Cuba. Mais, monsieur le sénateur, ce n'est pas ce que j'essayais de dire. Cependant, il se trouve qu'aux yeux d'un Américain, 350 millions de dollars paraissent un montant énorme; mais, lorsqu'on fait remarquer que c'est ce que nous investissons annuellement à Porto-Rico, on commence alors à mieux comprendre, à saisir la portée de cette dépense.

**Le sénateur Carter:** Je veux seulement souligner quelque chose. A considérer l'importance relative de l'économie américaine et de celle de la Russie, on constate que l'économie américaine est trois fois plus considérable que celle de l'Union soviétique; c'est donc dire qu'en fonction de l'économie américaine, ces 365 millions de dollars équivalent en Russie à quelque 120 millions de dollars.

**M. Plank:** Vous avez parfaitement raison, monsieur le sénateur.

**Le sénateur Carter:** C'est dire que nous avons affaire à un ordre de proportionnalité différent.

**Le sénateur Belisle:** Alors que je me trouvais à Hawaï, il y a de cela trois ans, le bruit courait que Porto-Rico allait devenir le 51<sup>e</sup> État américain; j'aimerais donc vous poser la question suivante: est-ce pour cette raison que l'on dépensait 1 million de dollars chaque année à Porto-Rico?

**M. Plank:** Vous êtes sûrement au courant de ce qui s'est passé à Porto-Rico. Trois factions s'y affrontent. La première cherche depuis plusieurs années à obtenir l'indépendance totale de cette île; il s'agit d'une infime minorité, dont les effectifs vont sans cesse décroissant. La deuxième est connue sous le nom de Parti étatique; jusqu'aux dernières élections, c'était le parti de Ferré, l'homme qui fut porté au poste de gouverneur de Porto-Rico l'automne dernier. La troisième, qui est aussi la plus importante, est le Parti démocrate populaire de Muñoz Marín. C'est précisément ce dernier parti qui, de concert avec les États-Unis, a mis au point cette formule de communauté américano-porto-ricaine, que les Porto-Ricains ont déjà ratifiée par deux plébiscites. Naturellement, aucune irrégularité n'est venue entacher l'élection de Ferré; cependant, sa victoire a découlé directement d'une scission au sein du Parti démocrate populaire. A ma connaissance, rien n'indique que les Porto-Ricains soient désireux que leur pays se transforme en État américain; mes amis porto-ricains ne m'ont d'ailleurs rien rapporté en ce sens.

Le Parti étatique porto-ricain correspond au Parti républicain américain, tandis que le Parti démocrate populaire correspond au Parti démocrate américain. Il semble qu'une majorité de citoyens porto-ricains souhaitent que l'on s'en tienne au statu-quo, c'est-à-dire au régime communautaire. Il se peut que cela change; mais, je n'ai certes pas voulu rapporter le

million de dollars dont il a été question à Porto-Rico dans l'intention que ce pays devienne le 51<sup>e</sup> État américain.

Aux États-Unis, on n'est pas très intéressé à ce que Porto-Rico devienne le 51<sup>e</sup> État de la fédération américaine. Je crois que c'est aux Porto-Ricains eux-mêmes qu'il appartient d'en décider. Par deux fois déjà, le peuple porto-ricain s'est prononcé. Les Porto-Ricains sont d'ailleurs à même de tenir un troisième plébiscite, quand bon leur semblera. S'ils veulent que leur pays devienne un État de la fédération américaine, leur vœu sera exaucé. Les États-Unis sont disposés à donner à Porto-Rico le statut d'État de la fédération américaine; toutefois, nous ne faisons rien pour qu'ils penchent d'un côté plutôt que de l'autre.

**Le sénateur Grosart:** Monsieur Plank, je veux tout d'abord soulever une question d'intérêt sémantique. Je vous ai entendu faire usage de l'expression «*britannique*».

**M. Plank:** Je le regrette. J'espère qu'elle sera biffée de la traduction sténographique. Quoi qu'il en soit, je n'y attachais aucun sens péjoratif.

**Le sénateur Grosart:** Je crois que voilà une expression que, normalement, on n'emploie pas au Canada, sauf peut-être au Ministère des Affaires étrangères. Et je suis un peu troublé à la pensée qu'il puisse y avoir des gens capables d'amener le sénateur Lang à s'en servir.

Nous parlons de «*Commonwealth-Antilles*». Peut-être êtes-vous d'avis que les îles qui forment le Commonwealth-Antilles ont de meilleures chances de trouver solution à leurs difficultés en tant que membres du Commonwealth plutôt qu'en tant qu'«*britanniques*»?

**M. Plank:** Je préfère m'en tenir à l'expression «*Commonwealth*». Cependant, j'estime, n'est-ce pas, que la réponse à votre question dépend pour une bonne part de ce que sera l'avenir de ce Commonwealth.

**Le sénateur Thorvaldson:** Elles font encore partie du Commonwealth.

**M. Plank:** En effet.

**Le sénateur Grosart:** Il n'y a pas d'organisme international au monde dont l'existence ne dépende de ce que sera son avenir.

**M. Plank:** Je vous l'accorde.

**Le sénateur Grosart:** Puis-je vous prier d'explicitier votre réponse?

**M. Plank:** J'ignore au juste ce qu'il faut inclure dans le Commonwealth. Il est évident, n'est-ce pas, monsieur le sénateur, que pour de multiples raisons, la Grande-Bretagne est en train de se retirer de ce secteur. Elle se retire dans la mesure même où elle réduit l'aide financière qu'elle apporte directement; elle semble aussi se retirer dans la mesure où elle modifie ses politiques d'émigration; bref, elle se retire de toute sorte de façons.

**Le sénateur Thorvaldson:** Est-ce que vous mettriez les placements dans cette même catégorie? Est-ce

que la Grande-Bretagne est en train de retirer ses placements?

**M. Plank:** Il se trouve que je n'en ai pas la moindre idée. Vraiment, je n'en sais rien. Je ne saurais dire.

**Le sénateur Grosart:** La vérité, je pense, c'est que les capitaux britanniques n'y affluent plus aussi abondamment.

**Le sénateur Thorvaldson:** Serait-il juste de dire que pendant deux cents ans environ, période durant laquelle la Grande-Bretagne constituait véritablement les gouvernements de ces pays, ces placements restaient relativement sûrs, qu'ils étaient protégés et soustraits aux exigences d'un gouvernement populaire — c'est-à-dire relativement au passé?

**M. Plank:** Parfaitement. Vous avez certainement raison. Pendant de nombreuses années, tant et aussi longtemps que ces pays se trouvaient directement reliés à Whitehall et au Parlement de Londres, il y avait certains moyens de diriger les politiques domestiques.

**Le sénateur Thorvaldson:** Et, à la vérité, sous ce rapport, on peut penser, dans le contexte des événements actuels au Pérou, en ce qui a trait à l'International Petroleum Company, on peut penser, dis-je, que les Britanniques ne risquaient pas grand chose naguère, mais que désormais, tout est incertain. Peut-on l'affirmer sans se tromper? Autrement dit, pour ce qui est des Britanniques, la sécurité des placements dans ces pays n'est plus actuellement ce qu'elle était lorsqu'ils détenaient le pouvoir.

**M. Plank:** Je crois que je suis d'accord. J'ajouterais que l'on peut faire la même constatation, dans une certaine mesure, quant aux placements que le Canada y fait. Je pense même qu'on peut en dire autant du tiers-monde dans sa totalité. Cela s'applique à coup sûr aux placements américains. Depuis deux ou trois ans, les placements de capitaux américains privés ont augmenté considérablement en Amérique latine. Mais, on sait d'avance, et il faut qu'on le sache, qu'il s'agit là d'un placement de capital qui représente un risque véritable, dans la mesure où les placements ne sont nullement garantis dans ces pays à l'heure actuelle, sauf pour ce qui est des garanties qu'offrent les lois américaines de l'impôt et les programmes américains de garantie des placements.

**Le sénateur Thorvaldson:** Monsieur Plank, le Canada a beaucoup investi dans ces régions ces derniers temps. Vous avez sans doute entendu parler de ces gens qui ont placé des capitaux considérables dans le sud et de ces autres qui s'intéressent aux installations touristiques, et le reste.

On se heurte à une difficulté réelle, car on ne sait pas au juste ce qu'on pourra faire de ces capitaux. En effet, il se peut évidemment qu'on imite Cuba, qui a failli à ses engagements et confisqué les capitaux.

**Le président:** Avant d'aller plus loin, qu'on me permette de faire remarquer aux membres de ce Comité que le Premier Ministre Geary se tient actuellement à l'arrière de la salle. Qu'il soit le très bienvenu.

**Les honorables sénateurs:** Très bien! Très bien!

**Le sénateur Grosart:** Eu égard aux questions que je pose, il est sans doute bon que le Premier Ministre Eric Geary — que j'ai l'honneur de connaître — soit accompagné de M. James Walker, l'assistant parlementaire du Premier Ministre, qui est aussi président de la Section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth.

Prenant le Commonwealth tel qu'il est actuellement, sans trop vous préoccuper de son avenir, puisqu'il y a la conférence annuelle des premiers ministres des pays du Commonwealth, puisqu'il compte une centaine d'organismes, tant scientifiques et culturels que commerciaux, et le reste — le Commonwealth est actuellement viable —, croyez-vous que le Commonwealth soit susceptible de jouer un rôle important dans le progrès du Commonwealth-Antilles? Autrement dit, croyez-vous que les rapports avec le Commonwealth, l'histoire du Commonwealth, les traditions du Commonwealth — autant d'éléments qui impliquent le Canada d'une manière différente des États-Unis ou de tout autre pays — croyez-vous, dis-je, que ces facteurs soient importants?

**M. Plank:** Je vous l'accorde, puisqu'il le faut. Monsieur le sénateur, permettez-moi de répéter, à l'appui de ce que je viens de dire, ce que je disais au tout début.

C'est comme un tout que j'aborde la question des Antilles, comme un tout qui se rattache à l'Amérique latine. Je n'ai jamais approfondi les affaires du Commonwealth, j'ai surtout étudié les questions latino-américaines, et je me suis intéressé de plus près à certaines régions de l'Amérique latine. Voudriez-vous me donner à entendre que les pays antillais doivent se rattacher de préférence, voire même exclusivement, au Commonwealth? Ce que j'ai proposé, et j'ai cru comprendre que le Premier Ministre Barrow a fait une proposition identique, c'est que l'on considère cette région comme un tout, ce qui comprend aussi bien les Antilles latines que le Commonwealth-Antilles.

**Le sénateur Grosart:** Ce ne sont pas là des réalités qui s'excluent mutuellement.

**M. Plank:** On peut faire les distinctions nécessaires, bien que CARIFTA ne soit pas encore directement relié à LAFTA, sauf pour ce qui est de la Trinité et de Tobago. Les pays du Commonwealth pourraient faire partie de l'Alliance pour le progrès — après s'être joints à l'OEA. Il faut donc conclure que ces réalités ne s'excluent pas mutuellement.

Je m'en voudrais de perdre de vue qu'il puisse en être ainsi — il se peut que nous ne soyons pas d'accord à ce sujet —; j'estime que l'avenir des pays antillais du Commonwealth se bâtera de concert avec les autres pays antillais, pays qui se font la concurrence sous le rapport de l'exploitation, qui aliment les mêmes marchés et qui dépendent des mêmes sources d'approvisionnement.

Je souhaite que, dans tous les secteurs possibles, on coordonne ses efforts partout dans cette région. En revanche, je ne souhaite pas que le Commonwealth

contrecarre, par exemple, les efforts des autres pays, ceux des États-Unis, du Mexique, du Venezuela par exemple, dans l'application de leurs programmes de progrès à longue échéance.

Je me demande si cela répond bien à votre question.

**Le sénateur Grosart:** Si je ne m'abuse, vous venez de vous contredire quelque peu, car il y avait un vide à combler dans la région à laquelle je faisais allusion, vide que devait combler un État métropolitain.

**M. Plank:** Effectivement.

**Le sénateur Grosart:** Je me permets d'ajouter à ce que je viens de dire que, pour ma part, je préfère, dans de telles circonstances, que ce soit un groupe d'États métropolitains plutôt qu'un seul État métropolitain.

**M. Plank:** Mais, naturellement, monsieur. Ce que je disais, c'est qu'en l'absence de toute espèce de travail que pourraient accomplir en collaboration certains États comme le Canada, les États-Unis, le Mexique, la Colombie et le Venezuela, les États-Unis se chargeront de définir leurs propres intérêts dans cette région. D'ailleurs, en avril et en mai 1965, on a pu voir comment les États-Unis peuvent s'y prendre pour définir leurs intérêts dans cette région. Les États-Unis agiront unilatéralement et s'arrogeront la responsabilité de superviser cette région. S'il est vrai que les États-Unis considèrent qu'ils se trouvent ainsi à recueillir la succession de la Grande-Bretagne, pour des raisons de sécurité nationale et autres, je crois qu'il faut le regretter. Mais, s'il y a une autre solution, telle qu'elle permette à certains États de se partager la responsabilité d'assurer le bien-être de cette région et de définir de concert avec les pays antillais les politiques qui affecteront ces derniers, je crois que cette solution est de beaucoup préférable.

Voilà ce que je voulais souligner.

**Le sénateur Grosart:** Estimez-vous que les politiques du Canada doivent ne viser que le Commonwealth-Antilles, au lieu d'embrasser l'ensemble des pays antillais?

**M. Plank:** Je crois qu'il s'agit d'un choix que ce Comité-ci doit précisément mettre en question. En raison des liens culturels et institutionnels qui vous rattachent au Commonwealth-Antilles, je crois que, de toute évidence, il vous faut vous rapprocher des pays du Commonwealth-Antilles. Mais, je suis plutôt enclin — et c'était explicite dans mes commentaires — à embrasser cette région dans sa totalité. Je crois que vous feriez mieux de vous préoccuper de la région toute entière, au lieu de séparer les intérêts canadiens dans le Commonwealth-Antilles des intérêts du Commonwealth-Antilles dans l'ensemble des Antilles. Dans la mesure où les rapports que vous entretenez avec la région en question sont d'ordre préférentiel, dans la mesure où, à supposer que vous fassiez certains placements à la Jamaïque, le Canada estime s'acquitter convenablement de ses devoirs envers la Jamaïque sous le rapport du progrès économique, on comprend parfaitement le bien-fondé de cette attitude. En revanche, si le Canada est d'avis qu'il doit tout mettre en oeuvre pour que non seulement cette

région entière survie, mais qu'elle atteigne à certains niveaux minimums de bien-être et qu'elle s'assure un avenir viable, je crois que la fusion de ces politiques est susceptible de se présenter sous un jour nouveau.

**Le sénateur Thorvaldson:** Le Canada n'a pas la moindre raison de vouloir jouer un rôle actif à Porto-Rico. Ce sont vos propres propos, n'est-ce pas? Le Canada ne s'intéresse pas davantage à Cuba. Monsieur le sénateur Grosart, je crois qu'on pourrait reformuler votre question à la lumière de ces remarques, n'est-ce pas?

**M. Plank:** Reprenons rapidement le cas de Cuba. A supposer que Cuba se réintègre—d'ailleurs, chacun suppose qu'un jour, Cuba reviendra, car personne ne pense que Cuba continuera de vivre indéfiniment dans son isolement actuel—, j'ai grand espoir que le Canada joue son rôle à Cuba, de façon à éviter un retour à la situation pré-castriste, alors que Cuba se trouvait dans un état de dépendance économique totale et abjecte, et le reste, à l'égard des États-Unis, dépendance qui, entre autres, a permis à Fidel de prendre le pouvoir. Il en a d'ailleurs déjà été question.

**Le sénateur Thorvaldson:** Vous voulez parler de l'hégémonie économique des États-Unis?

**M. Plank:** Parfaitement.

**Le sénateur Thorvaldson:** Antérieurement à l'ère Castro.

**M. Plank:** Et qui se traduisait non seulement en facteurs d'ordre économiques, mais aussi en facteurs d'ordre stratégique, politique et culturel. Il se trouve que les États-Unis ont retiré aux Cubains leur propre vie nationale. A toute fin pratique, il s'agissait de la pire espèce de colonie, car aucun des devoirs du colonisateur ne nous incombait.

**Le sénateur Grosart:** On ne s'expose donc pas nécessairement au danger de la polarisation parce qu'on s'intéresse à telle ou telle région en particulier, tout en considérant l'ensemble du problème.

**M. Plank:** Précisément.

**Le sénateur Grosart:** Il ne s'agit pas de savoir si le Canada, pour reprendre l'expression du sénateur Thorvaldson, doit s'infiltrer dans tel ou tel pays. Voici ce qui me préoccupe actuellement: serait-il bon que nous définissions certaines politiques à l'égard de la situation cubaine, par exemple? J'aurais bien aimé que la voix du Canada se fasse entendre plus souvent pour ce qui est du droit international, du droit maritime, des raisons d'enfreindre le droit international, notamment du droit maritime américain, qui a son histoire propre. J'aurais aimé que l'on compare d'un peu plus près Suez et Cuba. Il me semblait à l'époque que le Canada se trouvait dans une situation avantageuse pour se livrer alors à une comparaison de ce genre.

Je reviens donc à ma question: Croyez-vous que les Canadiens doivent définir certaines politiques quant à la question politique antillaise?

**M. Plank:** Si, en ma qualité de citoyen américain, je puis me permettre de me prononcer, je le crois en effet.

**Le sénateur Grosart:** Encore une question. Personne n'ignore les liens très étroits qui rattachent les pays du Commonwealth-Antilles à ce qu'on appelle souvent la Tradition de Westminster. Il est des pays du Commonwealth qui se sont rendu compte que ces liens ne sont pas parfaitement viables dans le cadre de leur système constitutionnel actuel. Est-ce que vous croyez que la démocratie parlementaire de Westminster soit un régime politique viable dans ces petites îles?

**M. Plank:** Pour ce qui est du Commonwealth-Antilles, pour reprendre cette expression, je le crois en effet.

Je pense qu'il faut essayer toute sorte de solutions. Autre raison pour laquelle le Canada, s'il désire que cette tradition se prolonge, doit, en toute conscience, prendre une part importante des responsabilités, de façon à assurer le bien-être de cette région.

Hélas, les besoins de l'homme sont hiérarchisés: il faut manger; il faut de l'ordre; ce ne sont là que les besoins les plus fondamentaux. Personne n'aime répéter que la démocratie est un luxe qu'il faut réserver seulement soit à ceux qui peuvent s'assurer de revenus d'un certain niveau, soit à ceux qui, tout au long des siècles, se sont façonné certains modes de vie en société. Je crois qu'en plusieurs endroits des Antilles, aussi bien que dans certaines régions de l'Amérique latine, le simple défi, que pose la survie aussi bien de l'individu que de la nation, est tel que, dans le domaine politique, les usages à la Westminster ne fonctionnent pas du tout.

J'aimerais faire une petite digression. En effet, le cas du Pérou nous fournit l'exemple de ce qui peut survenir. Plusieurs années durant, le Pérou fut dirigé par une administration civile censément démocrate, qui n'a somme toute pas accompli grand chose. Le Chili se trouve dans une situation analogue. Il est beau d'affirmer sur le mode oratoire: «Il nous faut conserver la démocratie de type conventionnel, quel qu'en soit le prix sous le rapport du rendement, de l'adhésion populaire et de l'efficacité.» Les tribuns américains avaient constamment ces mots à la bouche. Mais, je crois qu'il faut soumettre toute cette question à un examen critique, à la lumière des événements qui se sont déroulés dans les États africains et dans plusieurs États sud-américains. Et il n'est pas exagéré de dire qu'un régime autoritaire à tendances modernistes est susceptible d'accomplir plus que ces régimes soi-disant démocratiques qui se conforment servilement à la tradition de Westminster ou à quelque tradition analogue, lorsqu'il s'agit de rendre sa dignité à un peuple, d'en relever le niveau de bien-être, de le mettre à même de vraiment se réaliser et de rendre des gens à la véritable condition humaine.

Il serait tragique que certains pays comme la Barbade, la Trinité et la Jamaïque en viennent à sacrifier une telle tradition à l'indépendance. Le prix de cette indépendance serait trop onéreux. Mais, le fait de n'être pas forcé de consentir à ce sacrifice est le prix d'une obligation qui incombe au Canada, aux États-Unis et à quelques autres pays, si tant est qu'on veuille vraiment aider les pays antillais pendant qu'ils s'occupent de redresser leur économie, au fur et à mesure qu'ils établissent des relations d'un genre

inédit avec les pays évolués du monde entier; et j'affirme que nous devons être disposés à en faire les frais.

**Le sénateur Grosart:** Je préférerais de beaucoup poser ma dernière question au Premier Ministre Geary, car je sais qu'il y a réfléchi. Je m'adresserai cependant de nouveau à monsieur Plank. Croyez-vous que le Canada aurait raison de proposer qu'on fasse passer l'actuelle association que l'on estime à environ une demi-douzaine de ces îles antillaises de la domination du Royaume-Uni sous celle du Canada?

**M. Plank:** Monsieur le président, dois-je répondre à cette question?

**Le président:** Nullement. Dans l'état actuel des choses, je crois, monsieur le sénateur Grosart, qu'il vaut mieux retirer cette question.

**Le sénateur Grosart:** Jamais je n'arriverai à tirer une réponse de qui que ce soit.

**Le sénateur Sparrow:** Monsieur Plank a déjà fait allusion à l'échec total et aux échecs partiels du régime Castro. Je me demande s'il peut nous dire en deux mots ce que sont ces échecs. J'oserai même lui demander de comparer le progrès accompli dans les autres pays antillais à celui de Cuba depuis l'instauration du régime Castro.

**M. Plank:** Certainement, monsieur le sénateur. En fait, je situerai cette comparaison sur le terrain suivant: à l'origine, on avait conçu les politiques d'une façon à la fois étroite et négative. Je veux dire que ces politiques visaient à faire pâlir l'étoile de Fidel, à l'empêcher de progresser librement dans le secteur économique et à lui compliquer la tâche, s'il s'avisait jamais d'organiser des activités révolutionnaires ailleurs dans l'hémisphère méridional. Je le répète, ces politiques étaient de caractère surtout négatif. De ce qui précède, on peut conclure que, dans le cadre des politiques telles qu'on les avait définies à l'origine; on a remporté certains succès, car ces politiques l'ont effectivement empêché de réussir dans ces divers domaines.

Cependant, je crois que, si l'on fait la part des choses—et je crois que cela est de nature à nous inciter à revisiter toutes nos politiques à l'égard du Cuba—, force nous est de reconnaître que Fidel a remporté des succès éclatants dans de nombreux domaines, notamment celui du bien-être social, de l'éducation et de la santé. Mais, ce qui importe au premier chef—nous parlions tout à l'heure de la condition de dépendance abjecte de Cuba à l'égard des États-Unis, c'est qu'il ait réussi, grâce en partie à l'émigration d'un demi-million de Cubains, citoyens qui se seraient mis en travers de ses projets, à faire de ce peuple un peuple fier, qui a confiance en son étoile, une nation qui tranche vraiment. Le peuple cubain forme même l'une des vraies nations d'Amérique du Sud. Le Cubain a vraiment le sens de son identité nationale, le sentiment de sa personnalité propre. Si Fidel devait monter à la tribune pour déclarer: «Nous combattons sur les pistes d'atterrissage; nous nous battons dans les champs; nous livrerons des combats de rue!», le peuple cubain réagirait comme réagissait en 1940 le peuple britannique

aux paroles de Winston Churchill. Cela ne veut pas dire qu'il ne le doive qu'à lui-même; mais, voilà: il se trouve que le peuple cubain a subi de profondes transformations. J'ignore s'il y a lieu de s'en féliciter. Tout n'est pas dit. Considérons par exemple le revenu par tête. Inutile de préciser que le revenu par tête est plus élevé au Venezuela qu'à Cuba. Le revenu annuel par tête est à Cuba peut-être de 100 dollars inférieur à ce qu'il était en 1959; mais, les modes de répartition sont diamétralement différents à l'heure actuelle, il faut le dire, de ce qu'ils étaient en 1959; il ne fait pas de doute qu'ils diffèrent aussi de ce qu'ils sont au Venezuela. Voilà pourquoi, à ne considérer que les mérites intrinsèques du régime castriste, je ne dirais pas que la tentative de Fidel se soit soldée par un échec. Et, si je considère la situation avec un recul suffisant, je suis sûr que lui-même ne pense pas avoir échoué. Il croit même qu'à de multiples égards, il a bel et bien réussi, car n'a-t-il pas atteint la plupart des objectifs qu'il s'était fixés au départ? Il ne fait pas de doute qu'il a effectivement transformé la société cubaine.

**Le sénateur Haig:** Et, s'il venait à disparaître?

**M. Plank:** Qui sait? On estime en général que la question de la succession ne tombe pas dans le domaine du prévisible. Presque tout dépendra de la sorte de mort qu'il affrontera; s'il tombe sous les balles d'un assassin sur le sol même de Cuba, ça ne sera pas le même chose que s'il trépasserait tranquillement dans son lit. A l'heure actuelle, on croit un peu partout que, le cas échéant, c'est l'armée qui prendrait le pouvoir et que Dorticos, devenu président, accéderait au pouvoir suprême à titre de personnage purement décoratif. Mais, je crois qu'on ferait en sorte d'assurer la continuité de l'oeuvre de Castro. Naturellement, il ne manquera pas de gens pour souhaiter qu'il en aille autrement. Souvenez-vous des circonstances qui ont entouré la disparition de Staline. On croyait alors que sa mort provoquerait d'interminables crises autour du pouvoir au sein des échelons supérieurs de la hiérarchie soviétique.

Il ne fait aucun doute qu'à l'heure actuelle, c'est Fidel qui exerce effectivement le pouvoir à Cuba. Mais, les Cubains ont évolué; ils se sont organisés; ils se sont donné des institutions. On a certes l'impression que le régime va durer, même si peut-être le «charisme» passe.

**Le président:** Monsieur Plank, vous vous rendez compte, n'est-ce pas, qu'il est dangereux de prononcer le mot «charisme» au pays?

**Le sénateur Davey:** Monsieur Plank, croyez-vous que la presse américaine donne une idée fidèle de la situation cubaine actuelle?

**M. Plank:** La presse américaine est loin d'être unanime sous ce rapport; les réalités changent d'un journal à l'autre. Voici ce que je veux dire: pour peu qu'on lise tous les journaux, on voit qu'il s'en dégage une espèce de perspective qui, en quelque sorte, permet de se faire une idée de la complexité de la situation considérée globalement.



**Le sénateur Davey:** Permettez-moi de préciser ma question. A mon sens, il y a beaucoup d'Américains —peut-être sont-ils même en majorité—qui se font de Cuba une idée stéréotypée qui est loin de se rapporter à la description que vous nous en avez donnée en réponse à la question qu'on vous posait tout à l'heure. Est-ce que vous êtes d'accord? Si vous êtes d'accord, alors comment l'expliquer?

**M. Plank:** Vous voulez dire que la presse ne donne pas une image fidèle de la situation?

**Le sénateur Davey:** Je crois que les Américains s'font une idée stéréotypée de Cuba, image qui diffère de la description que vous nous en avez fournie.

**M. Plank:** Il s'agit d'un trait de... comment dirais-je... notre caractère national. Lorsqu'il s'agit de Cuba, nous nous trouvons pris dans une espèce de carcan idéologique. Cuba est un Etat communiste; or, par définition, un Etat communiste qui aurait ses bons côtés ou qui serait au service des intérêts de l'humanité est une contradiction dans les termes. Le grand public américain est très peu au courant de ce qui se passe à Cuba; d'ailleurs, il ne s'en soucie guère. Parce que Cuba est communiste, Cuba n'a rien qui vaille. Je ne crois pas pouvoir m'aventurer beaucoup plus loin dans ma réponse à votre question. Cependant, il est un événement qui pourra peut-être transformer les notions stéréotypées de la nation. En effet, le Secrétariat d'Etat permet désormais beaucoup plus facilement aux citoyens américains de se rendre à Cuba. On permet actuellement aux universitaires, aux journalistes et aux étudiants d'aller à Cuba. Il en résulte que ces gens emportent de leur voyage une image beaucoup plus juste de ce qui se passe effectivement à Cuba. Il s'agit bien sûr d'un Etat totalitaire, où le régime coûte très cher en libertés humaines que vous et moi chérissons. Mais, le tableau n'est pas entièrement sombre. Car, aux yeux du Cubain moyen, il s'agit d'un régime infiniment préférable aux conditions de vie sous le régime Batista.

**Le président:** Je vais maintenant donner la parole au sénateur Lang. Mais, auparavant, j'aimerais, pour ma part, faire remarquer que l'universitaire — si je puis vous appeler par votre nom — se distingue par ceci qu'il s'exprime sur le mode suivant: «D'une part, voici l'état de la situation... et, d'autre part...». Il est rare qu'on entende l'universitaire affirmer: «Je crois.» Certes, vous avez fait ce matin de nombreuses déclarations qui représentent autant de prises de position personnelles. Voilà pourquoi, au nom des membres de ce Comité, je veux vous dire que nous vous sommes reconnaissants d'avoir osé prononcer devant nous ces paroles: «Je crois.»

**Le sénateur Lang:** Voilà précisément ce que je voulais dire à monsieur Plank en le remerciant. Il y a une chose qui me vient actuellement à l'esprit. Il s'agit d'un élément mineur d'intérêt local. Il y a

quelques jours, une émeute avait lieu à Montréal, au cours de laquelle un jeune *Jagan* fut arrêté; on commence actuellement à se demander sérieusement au Canada si l'on ne considère pas ce pays comme un terrain propice à l'exportation de révolutionnaires en provenance des Antilles. Dans le cas qui nous occupe, croyez-vous que cette crainte soit fondée?

**M. Plank:** Je crois qu'il est très dangereux de se faire de pareilles idées. Je ne crois pas que l'idée qu'il existe certains complots montés de propos délibéré dans les Antilles ne nous même à grand chose. Cette idée est répandue aux États-Unis. Naturellement, ça devient tellement plus facile lorsqu'on peut relier l'agitation étudiante à quelque notion de conspiration internationale. Le problème s'en trouve d'autant simplifié pour la plupart d'entre nous. Il ne faudrait pas non plus se leurrer; il y a effectivement certains éléments voués à la conspiration aussi bien à Cuba qu'aux États-Unis; on compte au nombre de ces éléments une foule de Cubains sans emploi qui aimeraient pouvoir se glorifier d'avoir causé des émeutes du genre de celles qui se sont produites à l'Université Sir-George-Williams et à l'Université Columbia. Mais je crois que, ce faisant, on rend à Castro et aux communistes ce qui n'est ni à Castro ni aux communistes. Ils ne disposent ni du pouvoir nécessaire ni d'un nombre suffisant de prosélytes. Je ne connais pas les tenants et les aboutissants de l'émeute de Sir-George-Williams; mais, si je ne m'abuse, ces événements mettaient en cause aussi bien des questions de couleur que le syndrome général qui caractérise l'agitation étudiante visant la gestion des universités. Mais, je crois que rien ne m'autorise à vous donner à croire que les éléments fauteurs de troubles qui se trouvent impliqués dans cette affaire se rattachent aux éléments révolutionnaires antillais. Ainsi que je viens de le dire, je crois que rien ne nous autorise à le penser. Il reste qu'il faudrait que je sois mieux informé des données de cette affaire. On peut normalement s'attendre à ce que les gens qu'on associe à une conspiration communiste se réclament de mouvements de ce genre; d'ailleurs, ils ont toutes les raisons du monde de le faire.

**Le sénateur Lang:** si vous me le permettez, en vous remerciant de vous être rendu ici, j'aimerais ajouter quelques mots aux remarques de monsieur le président. Vous nous avez démontré que le peuple américain sait faire preuve de beaucoup d'altruisme, renforçant ainsi la foi que j'ai toujours eue en cette qualité de nos voisins du sud. Il arrive souvent qu'à l'heure actuelle, leurs conceptions en matière politique soient complètement erronées. J'espère qu'au Canada, nous ne commettrons jamais pareilles erreurs; d'ailleurs, ce que vous venez de nous dire aujourd'hui nous empêchera de tomber dans ce même panneau. Je veux vous dire jusqu'à quel point nous sommes heureux de vous compter parmi nous en ce moment.

**M. Plank:** Merci beaucoup.

Le Comité lève la séance.

Le premier... (text continues in French, appearing as bleed-through from the reverse side of the page)

Le premier... (text continues in French, appearing as bleed-through from the reverse side of the page)



Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

## SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

# AFFAIRES INTERNATIONALES

*Président:* L'honorable JOHN B. AIRD

Fascicule 4

\*Membres d'office.

SÉANCE DU MARDI 11 MARS 1969

*Concernant:*

LA RÉGION DES CARAÏBES

TÉMOINS:

M. Alexander N. McLeod, Gouverneur de la Banque centrale de la Trinité  
et de Tobago, La Trinité, Indes occidentales.



COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Président: L'honorable J. B. Aird

Les honorables sénateurs:

Aird  
Belisle  
Cameron  
Carter  
Choquette  
Croll  
Davey  
Eudes  
Fergusson  
Gouin

Grosart  
Haig  
Hastings  
Laird  
Lang  
Macnaughton  
McElman  
McLean  
O'Leary (*Carleton*)  
Pearson

Phillips (*Rigaud*)  
Quart  
Rattenbury  
Robichaud  
Savoie  
Sparrow  
Sullivan  
Thorvaldson  
White  
Yuzyk—(30)

Membres d'office: Flynn et Martin

(Quorum 7)

\_\_\_\_\_

Fascicule 4

\_\_\_\_\_

SEANCE DU MARDI 11 MARS 1968

\_\_\_\_\_

Concours:

LA RÉGION DES CARAÏBES

\_\_\_\_\_

TÉMOINS:

M. Alexander N. Meleod, Gouverneur de la Banque centrale de la Trinité et de Tobago, la Trinité, Indes occidentales.

## ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, Mardi 19 novembre 1968:

Le Comité des affaires internationales, composé de trente membres, dont sept constituent quorum, auquel sont renvoyés, sur proposition, les bills, messages, pétitions, enquêtes, documents et autres questions ayant trait aux relations extérieures et aux relations avec le commonwealth en général, y compris:

- (i) les traités et les accords internationaux
- (ii) le commerce extérieur
- (iii) l'aide extérieure
- (iv) la défense
- (v) l'immigration
- (vi) les questions territoriales et celles qui concernent les zones limitrophes du rivage maritime.

\* \* \*

Extrait des procès-verbaux du Sénat, Jeudi 19 décembre 1968:

### LE COMITÉ PERMANENT (Sénat) DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Les honorables sénateurs Beaubien (Bedford), Benidickson, Bourget, Bourque, Desruisseaux, Dessureault, Everett, \*Flynn, Gouin, Grosart, Haig, Hastings, Laird, Leonard, MacDonald (Queens), \*Martin, Méthot, Molson, McDonald, McLean, Nichol, Paterson, Pearson, Phillips (Rigaud), Phillips (Prince), O'Leary (Antigonish-Guysborough), O'Leary (Carleton), Sparrow et Walker. (30)

\*Membres d'office.

\* \* \*

Extrait des procès-verbaux du Sénat, Mardi 4 Février 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald:

Que le Comité permanent des affaires étrangères du Sénat soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déférées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région des Caraïbes et, à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions; et

que le dit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer

et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

*greffier du Sénat,*

ROBERT FORTIER.

Extrait des procès-verbaux du Sénat du Canada—Jeudi 13 février 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le Comité permanent du Sénat sur les affaires étrangères et le Comité permanent du Sénat sur les affaires juridiques et constitutionnelles aient le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

*Secrétaire adjoint,*

Alcide Paquette.

# PROCÈS-VERBAL

MARDI le 11 mars 1969

(5)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

*Présents:* Les honorables sénateurs Aird (*président*), Bélisle, Carter, Davey, Eudes, Fergusson, Grosart, Haig, Laird, Macnaughton, Martin, McElman, McLean, Robichaud, Sparrow et Sullivan. (16)

Le Comité reprend l'étude de la région des Antilles.

Le président (sénateur Aird) présente le témoin:

M. Alexander N. McLeod,

Gouverneur de la Banque centrale de la Trinité et de Tobago,

La Trinité, Indes occidentales.

M. McLeod fait une déclaration, est interrogé au sujet de celle-ci et reçoit des remerciements pour son exposé.

A 1 h. 10 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 18 mars 1969, à 11 heures du matin.

**ATTESTÉ:**

*Le secrétaire du Comité,*

E. W. Innes.

## BIOGRAPHIE

ALEXANDER NORMAN MCLEOD

### *Citoyenneté:*

Citoyen canadien de naissance, est né à Arcola (Saskatchewan) le 6 mai 1911.

### *Education:*

Bachelier ès arts, mathématiques, 1933, Université Queen, Kingston (Ontario).

Bachelier ès arts, avec spécialisation en économique, 1940, Université Queen, Kingston (Ontario).

Maîtrise en administration publique, 1946, Université Harvard, Cambridge (Massachusetts).

Doctorat en philosophie, économique, 1949, Université Harvard, Cambridge (Massachusetts).

Prix: Boursier Adam Shortt, U. Queen, 1938; bourse de l'Université Queen, 1939; médaille en Économie, Queen, 1940; boursier Littauer, Harvard, 1945-1946 et 1946-1947.

Thèse (Ph.D.): Maintien de l'embauche et des revenus au Canada, Université Harvard, 1949, publiée sur micro-fiches par les presses de l'Université de Rochester, Rochester (N.-Y.), 1955.

### *Expérience:*

Depuis mai 1966, gouverneur de la Banque centrale de la Trinité et de Tobago, à Port of Spain, la Trinité, Indes Occidentales; de décembre 1955 à avril 1966, économiste en chef pour la Toronto-Dominion Bank; de juin 1947 à décembre 1955, économiste pour le Fonds monétaire international, à Washington (D.C.); antérieurement économiste au ministère canadien des Finances, à Ottawa (Ontario).

### *Missions:*

Haïti, 1948. Membre d'une mission des Nations Unies. Voir *Mission à Haïti*, un rapport des Nations Unies, publié en 1949. Honduras, 1949. Établissement de la Banque centrale du Honduras. Costa Rica 1949. Mission du Fonds monétaire international. Libye 1950 et 1951. Il conseille le Commissaire de l'ONU sur l'établissement d'un nouveau système monétaire au moment de l'indépendance de la Libye. Nicaragua, 1952. Mission du Fonds monétaire international. Arabie Séoudite, 1952 à 1954. Directeur de la recherche de l'Agence monétaire d'Arabie, nouvellement formée (soit la Banque centrale), avec le rang de gouverneur adjoint, 1954 et 1955. la Mission du Fonds monétaire international.

### *Publications:*

"A Problem in Philosophy", *Journal of Philosophy*, 19 novembre 1936. "The Financing of Employment—Maintaining Expenditures", A.E.R., septembre 1945. "Proportionality, Divisibility and Economics of Scale: A Comment", Q.J.E., février 1949. "Local Currency Proceeds of an Import Surplus", I.M.F. *Staff Papers*, février 1950. "Trade and Investment in Underdeveloped Areas; A Comment", A.E.R., Juin 1951. "Currency Unification in Libya", I.M.F. *Staff Papers*, novembre 1952 (avec G. A. Blowers). "Agenda for a National Monetary



Commission—Discussion”, A.E.R., mai 1958. “Canada’s Industrial Opportunities”, *American Banker*, octobre 1959. “The Mysteries of Credit Creation”, *The Canadian Banker*, hiver de 1959. “Security-Reserve Requirements in the United States and the United Kingdom: A Comment”, *The Journal of Finance*, décembre 1959. “What Management Should Know About Interest Rates”, *The Business Quarterly* (Université Western Ontario), printemps de 1960; “Credit Expansion in an Open Economy”, *The Economic Journal*, septembre 1962. “New Challenges For Central Banking”, *The Commerce Journal*, (Université de Toronto), 1963. “Tight Money—Easy Money—What Do They Mean?”, *The Canadian Chartered Accountant*, octobre 1963. “The Canadian Dollar and Its Role in Canada’s International Trade”, *International Business Management Lectures 1962* (Collège universitaire de Waterloo). “Capital Mobility and Stabilization Under Fixed and Flexible Exchange Rates: A Comment”, *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, août 1964. “Some Observations on Trade Credit and Monetary Policy”, *The Economic Journal*, septembre 1964. “What is Banking?”, *The Canadian Banker*, automne 1964. “Offshore Banking”, *The Canadian Banker*, printemps 1965. A CRITIQUE OF THE FLUCTUATING-EXCHANGE-RATE POLICY IN CANADA, *The Bulletin*, de C. J. Devine Institute of Finance, Université de New York, No. 34-35, Avril-juin 1965. “Technical Controls over Bank Deposits in Britain”, *Oxford Economic Papers*, juillet 1966. Contributions à *Encyclopaedia Britannica*.

... Les possibilités de coopération politique et économique dans la Région des Antilles... Il se s'agit de examiner les raisons et projets... à une telle coopération, autrement dit, ce sera un historique. Ensuite il parlera des raisons... de la coopération et des améliorations... pour l'avenir. Il sera en mesure de donner... aperçu des difficultés et limitations de la coopération économique et politique dans cette région.

... En dit en passant, un des avantages qui... au président de ce Comité, c'est de pouvoir passer... heures ou deux avec le témoin avant l'ouverture... de la séance. Et je suis convaincu qu'une des... façons pour le Canada d'aider les autres... peut-être d'avoir expatrié M. Malouf à la... Trinité. Je pense que la réunion d'aujourd'hui sera à la fois instructive et profitable.

Qu'on me permette maintenant de donner les grandes lignes de la remarquable carrière que a vécu M. M. Leod sa présente nomination. Né au Canada, il a occupé des postes d'économiste au ministère canadien des Finances, au Fonds monétaire international et, comme en fait foi mes notes, dans une banque à charte du Canada. Sous le nom de Malouf, je dirai qu'il s'agit de la Banque Trinité-Dominion. Il a aussi pris part à plusieurs missions nationales et internationales traitant de l'établissement d'institutions et de systèmes bancaires dans les pays en voie de développement.

... Sa très impressionnante biographie a été distribuée aux membres du Comité et j'espère que vous l'aurez tous en main.

... Les possibilités de coopération politique et économique dans la Région des Antilles... Il se s'agit de examiner les raisons et projets... à une telle coopération, autrement dit, ce sera un historique. Ensuite il parlera des raisons... de la coopération et des améliorations... pour l'avenir. Il sera en mesure de donner... aperçu des difficultés et limitations de la coopération économique et politique dans cette région.

... En dit en passant, un des avantages qui... au président de ce Comité, c'est de pouvoir passer... heures ou deux avec le témoin avant l'ouverture... de la séance. Et je suis convaincu qu'une des... façons pour le Canada d'aider les autres... peut-être d'avoir expatrié M. Malouf à la... Trinité. Je pense que la réunion d'aujourd'hui sera à la fois instructive et profitable.

Qu'on me permette maintenant de donner les grandes lignes de la remarquable carrière que a vécu M. M. Leod sa présente nomination. Né au Canada, il a occupé des postes d'économiste au ministère canadien des Finances, au Fonds monétaire international et, comme en fait foi mes notes, dans une banque à charte du Canada. Sous le nom de Malouf, je dirai qu'il s'agit de la Banque Trinité-Dominion. Il a aussi pris part à plusieurs missions nationales et internationales traitant de l'établissement d'institutions et de systèmes bancaires dans les pays en voie de développement.

... Sa très impressionnante biographie a été distribuée aux membres du Comité et j'espère que vous l'aurez tous en main.

M. A. A. Leod (gouverneur de la Banque Centrale de la Trinité et de Tobago) a été nommé président de ce Comité. Je suis sûr, je suis sûr que vous serez intéressés par ce fait et par plaisir de connaître une personnalité qui a participé aux travaux de votre Comité. Pour ce qui concerne le président, son portefeuille sera le même, c'est-à-dire que je vous donnerai un aperçu de son rôle. Vous serez tous très intéressés par ce fait et par plaisir de connaître une personnalité qui a participé aux travaux de votre Comité. Pour ce qui concerne le président, son portefeuille sera le même, c'est-à-dire que je vous donnerai un aperçu de son rôle. Vous serez tous très intéressés par ce fait et par plaisir de connaître une personnalité qui a participé aux travaux de votre Comité.



## LE SÉNAT

### LE COMITÉ DES AFFAIRES INTERNATIONALES

#### TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 11 mars 1969

Le Comité sénatorial des affaires extérieures se réunit à 11 heures du matin.

**Le Président (le sénateur John B. Aird):** Honorables sénateurs, notre Comité a aujourd'hui l'avantage d'entendre le témoignage de M. Alexander McLeod, gouverneur de la Banque centrale de Trinité et Tobago. M. McLeod va d'abord faire une déclaration à l'ouverture de cette séance. Le titre en est "Les possibilités de coopération politique et économique dans la Région des Antilles"; il va surtout examiner les ententes et projets anciens visant à une telle coopération, autrement dit, ce sera un historique. Ensuite il parlera des ententes actuelles de coopération et des améliorations qui se dessinent pour l'avenir. Il sera en mesure de donner au Comité un aperçu des difficultés et limitations de la coopération économique et politique dans cette région.

Soit dit en passant, un des avantages qui échoient au président de ce Comité, c'est de pouvoir passer une heure ou deux avec le témoin avant l'ouverture de la séance. Et je suis convaincu qu'une des meilleures façons pour le Canada d'aider les Antilles est peut-être d'avoir expatrié M. McLeod à la Trinité. Je pense que la réunion d'aujourd'hui vous sera à la fois instructive et profitable.

Qu'on me permette maintenant de donner les grandes lignes de la remarquable carrière qui a valu à M. McLeod sa présente nomination. Né au Canada, il a occupé des postes d'économiste au ministère canadien des Finances, au Fonds monétaire international et, comme en font foi mes notes, dans une banque à charte du Canada. Sans la moindre hésitation, je dirai qu'il s'agit de la banque Toronto-Dominion. Il a aussi pris part à plusieurs missions nationales et internationales traitant de l'établissement d'institutions et de systèmes monétaires dans les pays en voie de développement.

Sa très impressionnante biographie a été distribuée aux membres du Comité et j'espère que vous l'avez tous en main.

M. McLeod a préparé une étude documentaire instructive, intitulée: "Les possibilités de coopération politique et économique dans la région des Antilles"; il l'a préparée expressément pour le Comité. Je sais que cette étude est arrivée à vos bureaux un peu tard, mais j'espère faire mieux à l'avenir.

D'autre part, vous conviendrez avec moi que cet exposé vous sera très utile, tant parce qu'il nous permettra de poser des questions plus précises aujourd'hui que parce qu'il aidera nos travaux futurs. M. McLeod a aussi soumis le texte d'un discours qu'il a prononcé en 1964 et qui s'intitule: "Helping the Developing Nations to Enter the Twentieth Century". Le secrétaire a distribué d'avance ces deux documents.

Monsieur, c'est du fond du cœur que je voudrais vous remercier d'être venu d'aussi loin que la Trinité pour nous aider à faire l'examen des rapports entre le Canada et les Antilles, et nous apprécions grandement ce geste de votre part.

Conformément à notre propre procédure et respectueux des directives de notre comité directeur, je demanderais au sénateur Robichaud d'ouvrir le débat aujourd'hui; de plus, j'espère bien que tous les honorables sénateurs voudront participer à l'interrogatoire et à la discussion.

Le Comité directeur m'a fait une autre suggestion, et c'est que nous pourrions peut-être accorder au premier questionneur un peu plus de latitude et que nous essayions de réduire au minimum nos questions supplémentaires. Monsieur McLeod?

**M. A. N. McLeod (gouverneur de la Banque Centrale de la Trinité et de Tobago):** Merci infiniment, monsieur le président. Quant à moi, je puis dire en toute sincérité qu'il me fait grand plaisir de pouvoir être parmi vous et de participer aux travaux de votre Comité. Peut-être, monsieur le président, me pardonneriez-vous la petite réclame que je vais faire au sujet de ma région. Vous voyez mon teint basané? J'ai participé à une course de voiliers en fin de semaine dernière. Vous comprenez maintenant que si vous venez par chez nous, vous pourrez jouir de cet avantage à l'année longue.

Monsieur le président, j'aimerais faire un bref résumé de certaines considérations d'ordre plus général qui ne figurent pas dans mon exposé documentaire; je pourrais ensuite résumer une partie du texte documentaire, en ajoutant quelques considérations ici et là. Je dois dire sans tarder qu'une bonne partie des données contenues dans mon exposé documentaire ont été réunies par mes collègues à la Trinité. Il faut dire que l'un d'eux est un Jamaïcain qui nous aide actuellement à la Banque Centrale. Il faut leur attribuer une bonne part de crédit pour tout ce qui a de la valeur dans mon exposé. Naturellement, j'accepte le blâme pour toute omission ou insuffisance que vous constaterez dans ce mémoire.

Lorsqu'on examine les problèmes d'une région en voie de développement, on aperçoit d'importantes similarités et d'importantes différences entre les diverses régions du monde. Dans les pays en voie de développement de l'Amérique latine, des Antilles, du Moyen Orient ou d'ailleurs, vous constatez que les problèmes sont assez semblables. Pourtant, les différences sont passablement grandes,—j'y reviendrai dans un moment, et il importe de les comprendre pour éclairer les problèmes que vous étudiez ici présentement.

Avant de passer à ces considérations, un autre commentaire que j'aimerais faire, c'est de signaler que dans cette région particulière des Antilles, il y a à peine quelques générations, la richesse relative était beaucoup plus grande qu'elle semble l'être maintenant. C'est-à-dire qu'il s'agissait alors des îles du sucre, des îles des épices où se trouvaient de nombreux produits exotiques cultivés ou produits et apportés aux marchés européens. Il y avait toutes sortes de denrées: l'indigo, le bois de teinture, le coton et nombre d'autres produits exotiques. A une époque, la région passait pour très riche. En effet, en France, on disait: "riche comme Créole" en songeant surtout à Haïti. Maintenant, avec le temps, cette région a connu son déclin.

Soit dit en passant, je dois aussi rappeler que le Canada a des liens avec la Guadeloupe et la Martinique. Vous vous rappelez qu'au traité de paix,—je crois qu'il s'agissait du traité de Bruxelles, vers 1775, mais je peux me tromper, n'étant pas un historien,—lorsque le Nouveau Canada a finalement été cédé à la Grande-Bretagne et que certaines autres possessions qui avaient été prises furent remises à la France, la Guadeloupe et la Martinique étaient de ce nombre. C'étaient de riches îles sucrières, jugées importantes. Sauf erreur, c'est l'événement qui a amené un éminent écrivain français à chasser le Canada de ses préoccupations avec sa boutade sur

"les quelques arpents de neige". Si les conditions changeantes ont entraîné un changement de circonstances, comme la mise au point de succédanés synthétiques pour plusieurs de ces produits, et si l'on considère le développement de sources d'approvisionnement concurrentielles, il peut être important que nous nous rappelions le passé.

Je voudrais faire quelques observations au sujet de certaines différences qui existent entre les pays en voie de développement, dans la seule optique de la région des Antilles. Je dirais qu'il y a trois genres de différences: l'histoire, la culture et la politique. Certains seraient portés à rattacher les facteurs économiques aux différences de culture, alors que d'autres les rattachent aux différences de culture de la société.

Historiquement et sans verser dans l'arbitraire, on peut diviser la région en trois groupements fort différents. Le premier ne comporte qu'un pays: Haïti. J'ai dit qu'autrefois Haïti était une des plus riches îles; elle est maintenant l'une des plus pauvres. Haïti a été l'un des premiers pays à avoir sa révolution, qui fut sanglante. Je ne me rappelle plus les dates; nos historiens peuvent nous aider à cet égard, mais les troubles ont commencé vers 1790 et deux hommes ont émergé en tant que chefs de la révolte des esclaves: Toussaint Louverture et Henri Christophe. Je crois que la déclaration d'indépendance a eu lieu en 1804, mais seulement après plusieurs années de lutte.

L'important c'est que la révolte des esclaves ait réussi, ce qui chassa tous ceux qui avaient du talent pour l'administration et les professions et enfin tout l'"Etablissement" ou Bourgeoisie, comme nous l'appellerions de nos jours je pense. Cela a signifié, voyez-vous, qu'il a fallu reculer et recommencer à préparer des compétences.

Le deuxième groupe serait celui des Espagnols et des Portugais dont les colonies acquièrent leur indépendance entre 1810 et 1820 à quelques exceptions près. Cuba, par exemple, n'a acquis son indépendance que cent ans plus tard. Néanmoins, il y a une importante différence entre ces colonies et Haïti en ce sens que, malgré les luttes prolongées et sanglantes dans certains cas, mais non dans tous, les administrateurs et les professionnels pour la plupart sont restés sur place. De toute façon, c'était, contrairement à ce qui s'est passé en Haïti, une transition beaucoup plus pacifique vers l'indépendance. Le mot "pacifique" est peut-être mal choisi; mais le résultat a apporté moins de dérangement.

Le troisième groupe est celui des colonies britanniques qui ont acquis leur indépendance

beaucoup plus tard et plus paisiblement. La locution "plus paisiblement" n'est pas exagérée ici. Mais même dans ce groupe il y a d'importants contrastes. La Jamaïque, par exemple, a été sous l'influence prépondérante de la Grande-Bretagne depuis environ 1655. La Trinité, par contraste a été conquise des Espagnols en 1797. A vrai dire, la Trinité a eu une culture française pendant cent ans. Les Espagnols n'avaient pas colonisé la Trinité bien efficacement et, sous la pression des guerres et des différends entre les puissances impériales, ils sentirent qu'ils étaient de plus en plus vulnérables aux attaques. Ils invitèrent donc chez eux un bon nombre de gens des îles voisines, surtout des îles françaises, de sorte que pendant peut-être un siècle la vraie langue de la Trinité n'était pas l'espagnol, et sûrement pas l'anglais, mais bien le français ou un patois du français.

Tous ces événements créèrent des différences dans la mosaïque de ces pays que vous pouvez reconnaître aujourd'hui, et elles ont une portée sur les problèmes qui se posent à nous.

Il y a d'importantes différences de culture. Dans plusieurs régions de l'Amérique du sud, de l'Amérique Centrale et de Haïti, vous avez une agriculture qui suffit à peine à nourrir son homme: ces gens ne sont qu'en marge de l'économie des marchés; des gens qui cultivent à peine pour leurs propres besoins, même s'ils apportent une partie de leur récolte au marché local, la vendent pour du comptant et s'empressent d'acheter autre chose qu'ils ne peuvent cultiver eux-mêmes. C'est un genre d'exploitation très différent de ce que l'on trouve dans la plupart des Antilles du Commonwealth, par exemple, et la plupart des îles.

Une autre différence importante est la présence des "latifundia" ou grandes propriétés ou plantations. Celles-ci varient considérablement d'un pays à l'autre. Comme exemple de contraste, il y a Costa Rica, où vous avez un volume considérable de production même pour le café et d'autres denrées semblables,—et le café est la principale récolte exportée,—mais un volume considérable de la production demeure aux mains de producteurs indépendants et relativement petits, mais dans le reste de l'Amérique Centrale il se trouve un bon nombre de grandes propriétés ou latifundia. Dans les îles des Antilles, vous aviez également de grosses plantations, bien qu'elles aient différé à maints égards des latifundia de l'Amérique centrale, et il s'est fait naturellement une plus forte transition vers d'autres genres de récoltes.

Il y a également d'importantes différences, à savoir si le mélange culturel dans tel pays résulte de la pénétration d'une culture européenne dans une

culture amérindienne, ce qui est le cas dans la plus grande partie de l'Amérique Centrale, ou à savoir s'il existe une culture africaine comme c'est le cas dans les Antilles où, comme vous le savez tous, il y a eu une importation considérable d'esclaves d'Arique et, plus tard dans plusieurs pays, l'importation d'une main-d'œuvre liée par contrat, venant surtout des Indes.

Dans certains de ces pays, il existe des agglomérations amérindiennes qui sont pour la plupart non intégrées. En d'autres pays, comme l'Équateur, qui ne fait pas partie de notre propos en ce moment, vous trouvez des situations analogues. Ces peuples ont des traditions culturelles dont ils sont très fiers. Ils ont résisté aux intrusions des Espagnols par les armes pour commencer et pacifiquement par la suite et vous constatez, en parcourant ces pays, qu'on emploie le mot "indio" et "ladino" qui signifient "peuple", sans référence particulière à l'origine raciale mais à des modes de culture. "Indio" signifie celui qui observe les traditions héritées de ses ancêtres indiens. Ladino désigne celui qui a accepté la culture occidentale. Je peux vous montrer une photo prise à Chichicastenango, au Guatemala, où vous verrez des gens d'origine raciale identique, mais dont certains portent le costume occidental et ont de toute évidence suivi les traditions occidentales, et d'autres qui sont vêtus selon la tradition et qui n'ont pas adopté nos traditions.

On note également des différences marquées dans les caractéristiques nationales de pays qui sont de proches voisins. Je reviens à l'exemple de l'Amérique Centrale. Dans presque toute cette région, la population vit sur les terres hautes plus propices à la santé et où les gens sont plus actifs. Au Nicaragua, au contraire, la population préfère les terres plus basses; ces gens sont quand même très actifs et joyeux, ils s'extériorisent davantage, alors que leurs voisins sont plus réservés. Il y a donc d'importantes différences entre des gens qui, à première vue, vous paraîtraient posséder des caractéristiques semblables.

Les différences en politique sont aussi très importantes. Une des choses qu'il importe de se rappeler, c'est que la démocratie est très superficielle là-bas. C'est dire que le véritable pouvoir appartient à un nombre relativement faible de personnes, c'est-à-dire la bourgeoisie. Néanmoins, ces gens emploient la terminologie démocratique, ils en connaissent le langage et ils s'en servent, ils ont l'appareil démocratique, mais il ne faut pas nécessairement interpréter cela dans le sens que nous connaissons par l'habitude, ni parce qu'il y aurait une entente réelle et fondamentale dans le peuple ainsi que la volonté d'accepter la décision du scrutin comme moyen de régler cer-

tains différends. Dans d'autres de ces pays, la démocratie existe de façon beaucoup plus réelle. C'est dans la plupart des cas assez différent de ce que nous connaissons sous le régime britannique, mais la démocratie existe et fait d'importants progrès.

Je dois ajouter, après avoir dit que dans bien des cas la démocratie n'est que superficielle, qu'il faut comprendre la situation. J'en ai fait mention dans une causerie que j'ai donnée il y a près de cinq ans et que le président a appelée. Même avec les meilleures intentions au monde, un groupe d'hommes qui assument le pouvoir avec le désir d'améliorer les choses rencontrent de telles difficultés lorsqu'ils cherchent à imprimer à tout un peuple le mouvement en avant qu'il est peut-être compréhensible que dans leur frustration certains aient recours à des moyens antidémocratiques pour obtenir des résultats. Je ne cherche pas à défendre cette théorie, j'en parle comme d'une situation qui existe.

Je veux maintenant attirer votre attention sur la situation réelle dans les Antilles du Commonwealth. Pour diverses raisons, les liens du Canada avec les Antilles du Commonwealth sont, je crois, assez serrés. Il arrive en outre que cette région est relativement à l'aise économiquement parlant. Vous noterez que j'ai dit "relativement". Vous rencontrez là-bas très peu d'agriculture de subsistance. La moyenne du revenu par habitant est relativement élevée. Vous comprendrez sans difficulté, j'en suis sûr, combien il est difficile de faire des comparaisons vraiment significatives dans ce cas-ci alors que vous devez tenir compte d'éléments intangibles, mais statistiquement mesurables.

Un autre point intéressant au sujet des Antilles du Commonwealth, c'est de voir à quel point les gens sont, même inconsciemment, britanniques à bien des égards. Je pense que la façon dont la Grande-Bretagne a administré les affaires de ses colonies et autres dépendances pourrait être améliorée. Tâchons cependant de juger de la conduite des gens par les normes acceptées de leur époque et non par nos normes actuelles, tout comme nous souhaitons que nos descendants nous jugent selon les normes de notre époque et non d'après les normes sans doute plus élevées qu'on aura atteintes dans l'avenir. Je crois que c'est tout au crédit des Anglais d'avoir réussi dans leurs colonies à obtenir que la population devienne si inconsciemment britannique, et c'est peut-être là l'expression la plus descriptive. Nous conduisons nos voitures à gauche de la route. Si vous passez devant Queen's Park Savannah à Port of Spain un dimanche à pareille heure, vous verrez probablement une vingtaine de parties de cricket. Un grand nombre de gens ont reçu leur éducation en Angleterre; le Canada aussi est bien vu, malgré ses

hivers froids. Beaucoup de nos gens sont allés aux États-Unis. Les institutions politiques de Grande-Bretagne ont été adoptées et utilisées, je pense, avec compréhension et même avec ardeur.

J'ai été fort impressionné lorsque j'ai rencontré deux ou trois personnes qui conversaient fort sérieusement à un cocktail il n'y a guère longtemps. L'un d'eux était un ancien député au Parlement, mais il n'était plus alors dans la politique. Il s'entretenait avec un membre du Conseil des ministres et lui donnait un peu de misère, comme on dit par chez nous, un peu de... bien, peut-être est-ce le meilleur terme.

#### Le Président: Du fil à retordre ?

**M. McLeod:** Oui, il donnait du fil à retordre au sujet de certains domaines où il lui paraissait que le gouvernement n'accordait pas assez d'attention à des détails comme ses rapports avec la presse, les principes de la démocratie parlementaire et ainsi de suite. Il est clair que ces gens avaient discuté de ces sujets, ils en connaissaient les implications, savaient apprécier ces choses qu'ils traitaient avec sérieux. Je ne crois pas que vous trouviez bien des endroits au monde de nos jours où dans les pays en voie de développement on discute de telles choses.

Je m'excuse si je me suis écarté quelque peu de... je ne regrette pas les propos que j'ai tenus, mais seulement d'avoir pris un peu plus de temps que j'aurais voulu, mais ce sont là des choses qu'il vous importe de connaître, je pense, si vous voulez comprendre les problèmes de la région et les différences qui existent entre les divers membres de la région.

Je vais donc passer en revue, assez rapidement, les points essentiels que j'ai essayé de développer dans le document que je vous ai soumis.

Je tiens d'abord à faire remarquer qu'on manifeste un intérêt très généralisé pour toutes espèces d'intégration, tant politique qu'économique, dans toute la région,—non seulement celle des Antilles mais de tout l'hémisphère. Une partie de cette tendance peut être retracée aux tout débuts. L'Organisation des États américains, par exemple, peut retracer ses antécédents jusqu'à Simon Bolivar qui avait une grande clairvoyance. Et même dans ces tout débuts, il y a près de 150 ans, on prévoyait l'importance des rapports économiques, sociaux et culturels.

D'autres organisations internationales qui sont très actives dans cette région comprennent la Commission économique pour l'Amérique latine, qui a beaucoup travaillé à former les diverses associations économiques régionales comme le Marché commun de l'Amérique centrale et la Banque interaméricaine

d'expansion, organisation relativement nouvelle qui a été fondée en 1950. De plus, nous ne devons pas oublier l'importance des nombreuses organisations d'hommes d'affaires qui travaillent plus ou moins calmement à l'entente mutuelle et à la coopération.

Il n'y a aucun doute, cependant, que l'attention publique porte principalement sur la Zone de marché libre de l'Amérique latine (LAFTA), sur le Marché de l'Amérique centrale (CACM) et, maintenant, sur la Zone de marché libre des Caraïbes (CARIFTA). Ces organismes sont d'une orientation essentiellement économique, même si l'on y relève des aspirations et des effets politiques.

Même si les techniciens peuvent se livrer à d'importantes distinctions entre les zones franches de commerce, les unions douanières et les marchés communs, il est bien évident que les différents groupes que j'ai mentionnés envisagent une intégration économique plutôt complète, du moins ces derniers temps. Cela devient une question de méthode, savoir si l'on doit commencer au niveau de la zone franche entre ces groupes, alors qu'un autre groupe peut découvrir un avoir commun plus considérable et préférer une organisation plus ambitieuse pour une communauté plus restreinte.

**Le sénateur Martin :** Le témoin pourrait-il nous donner les noms des pays appartenant à CARIFTA ?

**M. McLeod :** Oui, je le pense. Cette organisation commence par grouper la Guyane, la Barbade et Antigua. Je crois même que je les mentionne ici.

**Le sénateur Martin :** Oui, à la page 3.

**M. McLeod :** Presque tout le groupe y appartient, sauf le Honduras britannique, les Iles Vierges et, ainsi de suite.

**Le sénateur Martin :** Cela comprend-il le Guatemala ?

**M. McLeod :** Non. Pour le moment, CARIFTA est un groupe de membres du Commonwealth, mais on s'est interrogé sur la possibilité de l'admission de membres n'appartenant pas au Commonwealth.

Actuellement, il s'agit de Trinidad et Tobago, de la Jamaïque, de toutes les Iles sous le vent et de

toutes les Iles du Vent, de même que des trois membres fondateurs, la Guyane, la Barbade et Antigua. Les Iles du Vent et les Iles sous le Vent la Jamaïque et Trinidad et Tobago constituent les dix membres originels de la fédération.

Dans tous les cas, leurs projets dépassaient leurs possibilités, pour autant qu'il s'agisse de leur rapidité d'action. C'est là quelque chose de bien humain et, en réalité, il est certainement bien souhaitable que nos désirs dépassent notre potentiel.

Les pays appartenant à ces zones discutent, recherchent une certaine coordination, et quelques-uns des groupes moins nombreux, comme la communauté andine, mentionnée à la page 2, et qui comprend la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela, ont tenté de se grouper, parce que le départ au ralenti de LAFTA les décourageait. On a invité Trinidad et Tobago à se joindre au groupe, et il y en a d'autres, les membres de LAFTA et du Marché commun de l'Amérique centrale, par exemple, qui tentent également de coordonner leurs efforts. On a envisagé la possibilité d'interrelations entre tous les groupes que j'ai mentionnés.

On considère généralement le Marché commun de l'Amérique Centrale comme l'organisation la plus prometteuse de tous les groupes régionaux de pays en voie de développement. On y découvre certainement une liste impressionnante de travaux mixtes et l'on a atteint des succès importants dans de nombreux domaines touchant le commerce, la finance, la planification mixte, etc.

Je n'ai pas insisté sur les difficultés rencontrées. Même si le groupe que je viens de citer possède une association traditionnelle et une longue histoire de collaboration, et ceci constitue sans aucun doute le facteur qui a permis un progrès rapide, même s'il possède d'autres avantages, il a connu ses difficultés et ce sont des difficultés que vous pouvez vous imaginer. Il était peut-être heureux, au début, que l'industrialisation soit peu avancée, parce qu'il existait alors une moindre crainte qu'une industrie établie dans un pays donné fût appelée à disparaître. Mais le groupe a rencontré des difficultés comme celle de la teneur en matériel d'origine locale exigée pour établir qu'un produit est de fabrication locale. On a prétendu qu'on importait des chemises de Hong Kong, qu'on remplaçait l'étiquette et que l'on considérait cela comme une extension de la manufacture locale. Les revenus ont aussi connu des difficultés parce que l'augmentation du commerce régional sur une base de libre-échange et le déplace-

ment de commerce de l'extérieur ont des répercussions sur les revenus. On ne s'entendait pas sur l'emplacement des industries. Cela, comme question de fait, constitue l'un des problèmes majeurs du Marché commun de l'Amérique centrale. On a recherché des décisions régionales, comme l'emplacement d'une industrie dans un pays, d'une autre chez un voisin, pour provoquer un effet d'équilibre.

Au point de vue théorie du commerce international vous pourriez penser que c'est manquer de réalisme. Vous pouvez prétendre que le pays fournissant les avantages naturels les plus considérables devrait recevoir ces industries, même si vous devez finir en envoyant toutes les industries dans un même pays. Mais qu'en retireraient les autres? Le Honduras n'y gagne pas à importer des marchandises d'El Salvador au lieu des États-Unis à moins qu'il ne s'agisse d'un *quid pro quo*; l'idée générale de l'opération est de développer de nouveaux talents et de modifier la structure des talents relatifs et des avantages comparables, et ainsi de suite. De toute façon on a rencontré des difficultés.

J'aimerais maintenant passer à d'autres sujets, que j'aborde plus loin dans mon mémoire, touchant les buts, les problèmes et les instruments, et j'y reviendrai ensuite à la région des Caraïbes.

Si l'on considère l'expérience de ces différents groupes il faut reconnaître que l'inspiration qui les a lancés persiste toujours. Il existe sûrement une occasion de relever le niveau de vie de tous les membres; et, évidemment, on élève le niveau de vie en accroissant d'abord la production et les débouchés. Il existe une véritable occasion d'accroître le volume de la production et de hausser le niveau de vie de ces pays en développant plus généralement les possibilités de la population au moyen de la formation et de l'instruction, en lançant dans la production des ressources actuellement inutilisées, en adaptant les techniques déjà connues et, évidemment, en utilisant les capitaux et les méthodes de l'extérieur. En réalité, les frais de ce programme devraient s'amortir par eux-mêmes parce qu'on ajoute à la capacité de production de la population, donc à sa capacité de consommation.

C'est en tentant de transformer ce rêve en réalité que les difficultés apparaissent. On rencontre évidemment l'ensemble inévitable des problèmes qui se rapportent aux simples procédés physiques de production, comme l'assemblage des facteurs de production, la formation des individus, l'obtention des capitaux, la mise en marche, qui constituent réellement les éléments d'une opération susceptible de produire suffisamment et de vendre avec profit.

Ces problèmes sont assez difficiles, franchement, mais je crois qu'une étude de l'expérience dans cette région et en d'autres régions confirmerait ma thèse quand j'ai dit que les problèmes de comportement sont bien plus importants. Il s'agit d'une complète transformation sociale, et une transformation qui touche tous les aspects de cette opération. Cette transformation est beaucoup plus difficile à réussir que le simple changement de l'aspect matériel des choses.

Vous vous rappelez les romans et les discussions familiales d'une génération passée touchant les problèmes des nouveaux immigrants aux États-Unis et au Canada; je pense bien que la plus grande partie des œuvres touchait les États-Unis, et aussi les difficultés rencontrées par ces gens qui faisaient la transition du milieu européen au milieu nord-américain. Cette transition était relativement simple. La différence entre le mode de vie antérieur et le mode de vie suivant ne semblait pas être tellement grande. Ils découvraient évidemment de plus grandes possibilités, parce que celles qu'ils avaient abandonnées n'étaient pas satisfaisantes, mais ils ont subi ce que nous appellerions un "choc culturel". Le changement était brutal pour ces gens. La première génération avait hérité des valeurs certaines auxquelles elle pouvait s'accrocher, mais la nouvelle génération avait tendance à rejeter ces valeurs traditionnelles que les parents avaient apportées d'Europe, et pourtant il n'existait pas encore d'ensemble de valeurs auxquelles le nouveau milieu pouvait les attacher. Cela représentait de grandes difficultés. Nous parlons aujourd'hui du fossé entre les générations, mais il existait certainement à cette époque. La seconde génération d'immigrants faisait certainement face à un problème extrêmement difficile, surtout lorsqu'elle tentait de s'adapter au nouveau milieu.

Dans cette optique, si vous pensez à une société à laquelle nous tentons de faire accomplir en une seule génération le progrès que l'Europe a pris 200 ans à réaliser, vous comprendrez que ce sont là les vrais problèmes. Telles sont les difficultés qui ont ralenti les efforts vers une intégration politique, économique et généralisée.

Toute tentative d'intégration suscite ainsi des problèmes économiques considérables, surtout dans le cas de pays qui se sont déjà aventurés dans la voie du développement économique. Ils ont déjà consacré beaucoup de temps, de soucis et d'argent à un certain domaine qui, peut-être, ne serait pas aussi rentable dans une optique régionale, si on se plaçait dans un contexte plus vaste. On rencontre



aussi tous les problèmes sociaux que j'ai déjà mentionnés au sujet de l'adaptation aux idées et aux valeurs morales. On retrouvera évidemment aussi des intérêts privilégiés et spéciaux qui ont des positions à défendre, intérêts économiques, politiques et sociaux. Il n'est pas juste, cependant, je crois, de rejeter toute la responsabilité sur l'obstruction et les "intérêts acquis", et j'emploie l'expression "intérêts acquis" dans un sens non-péjoratif, mais pour représenter simplement des positions établies. Plusieurs hommes courageux vont interroger l'avenir et trembler devant leurs constatations. Ce n'est certainement pas facile. Même si l'on admet les frais et les risques d'un changement, il existe quantité de problèmes véritables quand on veut procéder à une distribution équitable des frais parmi les participants, et quand on veut procéder à une répartition équitable des bénéfices parmi ces mêmes participants.

En envisageant la Fédération des Antilles sous cet angle, il est un livre qui, je crois mériterait votre attention parce que vous y trouverez une bonne documentation sur plusieurs des problèmes que je vous ai exposés. J'ai attiré l'attention de votre secrétaire sur un volume de Mordecai, *The West Indies, the Federal Negotiations*. Je ne pense pas que plusieurs d'entre vous tiennent à le lire en entier, mais un coup d'œil aux deux premiers chapitres vous montrera certains des problèmes envisagés. C'est une région où vous pouvez retracer des tentatives de fédération qui remontent à environ deux siècles inspirées surtout par les administrateurs, par les commerçants et les gens des plantations des îles eux-mêmes, ou venant du Colonial Office, à Londres, et visant à la simplicité et l'économie dans l'administration. Voilà qui est certainement logique en soi, parce qu'il n'y a pas de mal à vouloir l'efficacité et à désirer l'économie.

Au cours des années de l'entre-deux guerres, un nouveau phénomène a fait son apparition lorsque deux chefs locaux se sont manifestés et ont adhéré à l'idée de fédération. Leur conception s'apparentait à leurs efforts vers une interdépendance accrue et une autonomie politique augmentée. On envisageait cela comme le plus grand espoir d'avancement, tandis que le *Colonial Office* tentait d'y résister soutenant qu'il voulait avoir la preuve de quelque succès en administration et la démonstration que ces économies pouvaient se subvenir par elles-mêmes financièrement. Je n'ai pas l'intention de défendre complètement ces idées, mais elles s'inspiraient de beaucoup de raison. On dénotait des conflits d'opinions entre

les colonies elles-mêmes et entre les mandarins—si l'on peut encore utiliser ce vocable—c'est à dire les chefs responsables des affaires et du commerce, et la masse de la population, qui ne posséderait encore aucune liberté d'expression, ou si peu que pas.

Durant la Deuxième guerre mondiale, on assista au début des relations véritables entre ces îles par l'entremise du *Colonial Development and Welfare Organization* et la Commission anglo-américaine des Caraïbes. On doit admettre, à ce stade, que les contacts étaient beaucoup plus directs et immédiats entre les îles et les pays et la Grande-Bretagne, et en certains cas avec New York ou l'Amérique du Nord, qu'ils ne l'étaient entre eux. Cela est encore vrai des communications. Il est beaucoup plus facile de passer d'une de ces îles à New York et à Londres que d'aller d'une île à l'autre, à moins qu'elles ne se trouvent bien rapprochées, par avion, par bateau ou par n'importe quel moyen de transport. Les communications intérieures n'ont jamais été importantes, sauf peut-être dans la région orientale où la plupart des îles sont à des distances raisonnables. A l'époque, les îles envisageaient la fédération en tant qu'aspiration politique et non pas seulement comme une réalité économique, tout en reconnaissant les avantages d'une intégration économique.

La fin de la guerre a amené un changement d'attitude subit à Londres à cause des nombreux problèmes qui confrontaient la Grande-Bretagne à cette époque et l'admission d'une évolution de la pensée en de nombreux coins du monde. Cet ensemble de facteurs signifiait que la Grande-Bretagne était soudainement disposée à admettre beaucoup plus rapidement l'idée de fédération sans insister autant qu'auparavant sur la relation entre l'indépendance politique et l'idée de fédération.

A la même époque, à l'intérieur de cette zone, se dessinaient le développement de la fierté nationale et l'apparition des programmes individuels d'évolution. Dans la plupart des pays, la législation des "industries primaires" remonte à cette époque et les choses ont commencé à remuer plus rapidement. Plusieurs de ces pays ne possédaient encore qu'une liberté limitée et une autonomie restreinte de gouvernement. Comme ces progrès se faisaient de façon plutôt pacifique, l'évolution constitutionnelle dans certains de ces pays allait plus rapidement que le concept de fédération. On assista à tous les tiraillements des intérêts politiques établis dans les différents pays et des intérêts économiques, à la reconnaissance d'un désir de collaboration en vue d'une intégration dans une région plus vaste, et en

même temps on était aux prises avec les limitations très humaines des problèmes quotidiens dans l'atteinte de ce but.

Je crois que ceci constitue une évaluation très honnête des problèmes. Je répète souvent que nous, humains, sommes trop humains. Nous avons toutes les faiblesses de l'homme et nous avons aussi tous ses espoirs et ses aspirations mais notre fragilité constitue souvent un obstacle à la réalisation de nos espoirs.

En revenant à ce que j'ai écrit, je crois à la validité de leurs aspirations. Je crois qu'ils ont d'excellentes chances de réussite. Le problème est de répondre aux difficultés de comportement dans ces régions. Les instruments disponibles que nous avons mentionnés ont permis une avance marquée vers la réalisation de ces buts, mais il est également clair que ce ne sont pas des panacées magiques qui vont résoudre tous ces problèmes.

Où nous dirigeons-nous maintenant? Il est évident, je pense, que nous pouvons nous attendre à ce que les pays en voie de développement dans les Caraïbes, et une fois encore je pense à toute la région et non seulement aux pays du Commonwealth, prennent une part plus considérable de responsabilité dans leur propre évolution. Ceci, je pense, est admis et reconnu dans la région. Une aide intelligente de la part de pays amis situés en dehors des Antilles peut cependant faire toute la différence entre la réussite et la faillite. Il est évident que les différentes formes d'assistance actuellement disponibles, dons en argent, aide technique, prêts et enseignement, peuvent apporter une aide matérielle, surtout dans ce que nous appelons des projets d'infrastructure comme ceux qui fournissent les services nécessaires à la société.

Même ici, nous devons être très prudents en ne proposant pas pour cette région ce qui conviendrait à une économie plus développée. Nous ne devons pas oublier la nécessité de faire le meilleur usage des ressources locales. Je l'ai déjà mentionné, il est possible d'utiliser davantage les petits schooners qui ont traditionnellement sillonné les eaux des Caraïbes. En réalité, je crois savoir que les spécialistes du transport visent à perfectionner l'usage des petits schooners pour les transformer en facteurs d'alimentation et ainsi de suite. C'est un exemple de la façon d'utiliser les ressources locales, les talents locaux et les industries locales d'une façon qui ne conviendrait pas à une économie plus développée.

J'ai également utilisé dans mon mémoire l'expression "suprastructure". Je ne sais pas si quelqu'un

l'a déjà utilisée mais elle correspond certainement bien à l'expression mieux connue d'infrastructure parce que le but de l'infrastructure est de permettre une évolution naturelle de la suprastructure qui s'y ajoute. C'est bien ce qu'elle est censée faire, fournir l'appui aux éléments productifs de la société, même si ce n'est pas toujours juste. Ces services publics et les autres parties de l'infrastructure sont également productifs. Les gens sont prêts à payer et ces services se révèlent nécessaires.

Le but réel du développement est de mettre le produit fini sur une base concurrentielle et efficace.

**Le Président :** Si vous me le permettez, monsieur McLeod, je crois que votre définition à la page 7 est excellente :

"Je suggère que ce mot soit utilisé pour décrire l'ensemble général des possibilités de production de marchandises et de services en vente sur le marché local et à l'étranger à des conditions commerciales."

Je crois que les mots-clé sont "conditions commerciales." Je pense que cela est bien expliqué.

**M. McLeod :** Je vous remercie, monsieur le président. Je crois souhaitable de le consigner au dossier parce que j'y ai bien pensé avant de mettre ces mots ensemble. Comme je l'ai signalé dans mon mémoire, il peut exister un certain degré de chevauchement entre l'infrastructure et la suprastructure parce que certains des services publics peuvent très bien tomber sous l'une ou l'autre de ces catégories.

Maintenant, pour apporter plus de détails, j'ai suggéré la possibilité de faire participer plus d'industries des petits pays en voie de développement à la production en fractionnant cette production. Il semble que l'industrie tende aujourd'hui à se développer en des unités plus considérables et, évidemment, il devient toujours de plus en plus difficile pour un petit pays de recueillir le capital de base ou de payer son admission à l'une de ces industries supérieures. La décentralisation de la production de certains éléments peut être considérée comme une solution. Même les pays industrialisés trouvent beaucoup d'avantages à cette solution. Beaucoup de pièces de bicyclette venant du Japon sont mêlées aux bicyclettes fabriquées ici au Canada. J'ai mentionné les accords sur l'industrie de l'automobile entre le Canada et les Etats-Unis. On y trouve de grandes possibilités et aussi de grandes difficultés.

**Le sénateur Martin:** Que voulez-vous dire par ces mots? Quel genre de possibilités? Vous dites que vous pourriez obtenir quelque chose approchant l'accord canado-américain entre les pays et les Antilles du Commonwealth?

**Le Président:** Sénateur Martin, je m'excuse de vous couper la parole. Compte tenu du temps qui nous reste, il serait préférable que le témoin termine sa déclaration avant de répondre à une question déterminée. Pour répondre à votre question en deux mots, le témoin se sert de cette analogie pour illustrer le problème des proportions.

**M. McLeod:** Merci, monsieur le président. J'ai presque terminé mon exposé. Je ne voulais pas être trop précis. L'institutionnalisation de ces choses, évidemment, a posé un important problème. En ce qui concerne les accords sur l'industrie automobile, je sais fort bien que les négociations n'ont pas toujours été faciles, loin de là, mais elles servent d'exemple à l'objectif que j'ai à l'esprit. La façon d'atteindre cet objectif, c'est toute une autre affaire.

Un autre point m'a frappé dans cette situation. Un grand nombre de nos accords commerciaux tendent à ignorer justement ce qui semble constituer une ébauche d'industrialisation dans les pays en voie de développement, c'est-à-dire la transformation de leurs propres matières brutes, où la moindre valeur ajoutée soulève des problèmes tarifaires. Je pense qu'on ne se rend pas bien compte de l'importance de la structure traditionnelle du tarif-marchandise, qui renforce sensiblement le facteur tarif. Nous avons toujours joui de taux peu élevés pour les denrées en vrac et les matières brutes, et de taux plus élevés sur les produits un peu plus finis, en raison du prétendu principe de la valeur du service, qui me semble être un simple euphémisme pour désigner ce qu'on fait depuis toujours, obtenir le maximum possible. J'ai parlé en détail de cette situation à une autre occasion. Il me semble qu'il y aurait moyen d'apporter des changements importants, dans ce domaine, bien que ce geste ne puisse émaner d'un pays donateur, pris isolément. Ce changement demandera énormément de travail et d'effort sur le plan international.

J'aimerais revenir sur un dernier point de mon exposé, l'importance de réaliser que notre objectif doit être d'encourager les entreprises véritablement indépendantes de ces pays, et non seulement les

industries satellites. Nous devons favoriser les industries et les entreprises qui appartiennent à des ressortissants du pays, sont exploitées et dirigées par eux. Je ne critique pas par là les importantes contributions déjà faites et qui se font encore et continueront de se faire au niveau des entreprises internationales. Toutefois, si nous voulons vraiment que soit accepté notre mode de vie dans ce que nous nous plaçons à appeler le monde occidental, si nous voulons que les pays en voie de développement croient en ces principes et se fonde, sur eux, savoir le régime du marché et le rôle maximum que doit jouer l'entreprise individuelle et l'initiative privée, nous devons absolument leur démontrer clairement qu'ils ont une bonne chance d'entrer dans le mouvement et de participer, selon leurs propres aptitudes, comme je le disais plus tôt.

Tout pays en voie de développement, particulièrement celui qui est aux prises avec un taux de chômage élevé, va accueillir favorablement l'établissement d'une nouvelle succursale qui engage une main-d'œuvre sur place et apporte au pays les grandes compétences et le haut personnel de l'étranger. Il est tout naturel que ce pays espère à la longue perfectionner ses propres ressortissants et leur permettre d'occuper des postes de grande responsabilité dans ces industries et ces entreprises. Mais cela ne suffit pas. Nous devons les encourager à mettre en valeur des opérations véritablement nationales.

Monsieur le président, une dernière observation, dans laquelle vous distinguerez peut-être un élément de requête spéciale pour les Antilles du Commonwealth. Il se peut que s'applique ici le principe militaire de l'exploitation du succès. On s'accorde pour dire que la croissance économique est un domaine où les besoins sont nombreux et où une trop grande dispersion des ressources peut être à l'avantage de personne. Les Antilles du Commonwealth ont déployé des efforts très poussés pour régler certains problèmes, favoriser l'harmonie raciale, créer et adapter des institutions politiques responsables, et mettre en pratique des régimes financiers et fiscaux libres de tout risque. Ces personnes, à mon avis, méritent de façon particulière tout le soutien voulu pour mener à bonne fin leurs efforts. Merci, monsieur le président.

**Le Président:** Merci beaucoup, monsieur McLeod. Je suis sûr de parler au nom de tous les honorables sénateurs en vous assurant de l'accueil favorable que reçoit votre requête spéciale, étant donné notre sentiment de solidarité avec les tradi-

tions qui ont toujours existé dans les Antilles du Commonwealth.

Je passe directement à la période des questions et je cède la parole au sénateur Robichaud. Veuillez par la suite lever la main ou aviser le secrétaire de votre intention de poser une question.

**Le sénateur Robichaud:** Merci, monsieur le président. Tout d'abord, permettez-moi de réitérer nos sincères remerciements et toute notre appréciation à M. McLeod pour les renseignements dont il nous a fait part ce matin.

Outre son exposé de base qui nous a expliqué en détail et même complété, le témoin nous a fourni de précieux renseignements historiques sur la situation politique et économique des Antilles.

A la première page de votre document de base, monsieur McLeod, vous faites allusion aux différentes organisations et associations internationales qui peuvent réclamer l'examen de leur cas, en tant qu'instruments de collaboration régionale avec les Antilles.

Vous mentionnez, en premier lieu, l'OAS, puis la Commission économique de l'Amérique latine, l'ECLA, le EAFTA, le *Latin American Free Trade Area*, le *Central American Common Market*, le CACM, enfin, la Banque de développement inter-américaine, l'IDB. Sur ce dernier sigle, bien connu au Canada, il y a lieu d'émettre des propos favorables ou défavorables, selon le cas.

Il semble exister un grand nombre de ce genre d'associations, et vous mentionnez à la page 2 qu'il s'agit "d'associations à orientation économique mais pas tout à fait libres cependant d'effets et d'aspirations politiques".

Ne risque-t-on pas par cette diversité de répéter certains efforts, particulièrement à cause de ces tendances politiques qui semblent exister dans ces différents pays des Antilles? La multiplication de ces associations n'entrave-t-elle pas leur efficacité et n'est-elle pas source de double emploi?

**M. McLeod:** Certains efforts font probablement double emploi à cet égard, mais étant donné l'ampleur du problème, ce double emploi n'est probablement pas grave. Il faut l'accepter comme un fait auquel ces gens doivent faire face; je serais cependant porté à croire que s'il y a effectivement double

emploi, ces activités dédoublées se supportent mutuellement dans une grande mesure. Après tout, ce sont passablement les mêmes personnes qui travaillent par l'intermédiaire d'organismes relativement semblables. De fait, dans nombre de domaines, ce dédoublement d'efforts est présent, nombre de petits pays, par exemple, doivent établir les mêmes organisations domestiques, pour régler les mêmes problèmes.

**Le sénateur Robichaud:** Vous mentionnez un autre aspect dans votre document de base et je ne vous ai pas entendu y référer ce matin. Il s'agit de la Banque de développement des Antilles proposée, à laquelle vous faites allusion au bas de la page 3 en déclarant que conformément à une recommandation de son rapport de juillet 1967,

le Canada, la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique devraient être invités à devenir membres attitrés en souscrivant 40 p. 100 du capital social tandis que les gouvernements régionaux devraient souscrire 60 p. 100; tous les pays des Antilles devraient pouvoir devenir membres, non seulement les pays rattachés au Commonwealth.

Pourriez-vous nous dire ce qui est résulté de ce rapport, publié en juillet 1967? Qu'a-t-on fait jusqu'ici pour mettre en pratique ses recommandations?

**M. McLeod:** Sauf erreur, M. Demas a traité la chose dans son propre témoignage et il était probablement plus au courant que moi des détails, vu que ses fonctions se rattachent directement à ce domaine. Je puis toutefois vous dire, en très peu de mots, qu'un certain degré d'indécision règne encore en ce qui concerne la participation. Plus particulièrement, la position de la Jamaïque et de quelques autres pays n'est pas claire, quant à l'admission d'autres pays. Le principal noyau d'incertitude vient en ce moment de la Jamaïque. Les Bahamas n'ont pas tout à fait défini leur position, je crois, et on ne s'est pas entendu sur la forme et la nature de la participation de quelques membres étrangers à cette région ou membres non fondateurs, particulièrement des États-Unis. Jusqu'à ce que cette question de la participation soit réglée, la répartition des capitaux entre eux, de même que certains autres problèmes, ne peuvent être résolus.

**Le sénateur Robichaud:** Autrement dit, la Banque de développement des Antilles n'est vraiment pas encore en activité?

**M. McLeod:** Non, elle n'est pas encore en activité.

**Le Président:** J'enfreins ici la règle établie au début de la réunion en interrompant le premier questionneur. J'ai ici un exemplaire de *The Bajan*, de mars 1969 dans lequel un article du professeur G. V. Doxey renferme le passage suivant:

On a accueilli très favorablement la nouvelle que les gouvernements des Antilles du Commonwealth avaient convenu de poursuivre l'institution de la Banque de développement régional sans attendre la décision de la Jamaïque. Encore une fois, une sage direction et une calme diplomatie ont porté fruit.

Permettez-moi de dire, monsieur McLeod, que cette vague d'indécision existe toujours.

**Le sénateur Robichaud:** Vous parlez de cette Banque comme d'un instrument qui pourrait venir en aide aux pays des Antilles. Vous semblez accorder un certain degré de priorité au perfectionnement de l'agriculture, de l'enseignement et du transport. En ce qui concerne le transport, quelles marchandises domestiques devraient être transportées ou échangées entre les pays des Antilles? Quels sont les principaux produits?

**M. McLeod:** Je pourrais citer un bon nombre de produits agricoles, de récoltes alimentaires en particulier. C'est là un des points signalés sur les progrès à faire dans ce domaine. Dans le passé on a insisté sur l'agriculture d'exportation, en particulier. Ce problème, bien entendu, ne se limite pas aux pays des Antilles du Commonwealth. On le retrouve au Venezuela et dans d'autres pays, particulièrement où le coefficient de production est particulièrement élevé dans l'économie, telle que dans l'industrie pétrolière et les cultures alimentaires. En concentrant vos efforts sur la production d'exportation, vous risquez de distraire un certain nombre de gens des cultures alimentaires pour des raisons dont la validité n'est pas permanente mais qui sont néanmoins légitimes à un moment donné. Ces régions tendent à importer beaucoup de produits alimentaires et cela en soi donne l'occasion de faire meilleur usage des produits alimentaires locaux.

Nous sommes témoins ici, à mon avis, d'une révolution agricole qui a commencé depuis longtemps dans d'autres parties du monde et dans une certaine mesure dans les Antilles aussi. Les produits alimentaires de l'étranger sont faciles à obtenir, sous forme pratique et utile, et vous devez résoudre le

problème d'établir une production intégrée et moderne des produits locaux qui coordonnera les efforts déployés dans la sélection et l'amélioration des variétés perfectionnées, dans le domaine de l'engrais, des techniques de production, de la transformation, du transport et de la commercialisation. Dans notre monde moderne, ces efforts semblent exiger une opération beaucoup plus intégrée. C'est là un des domaines où il y a beaucoup de progrès à faire.

En réalité, la question déborde le champ de votre question sur la production en fonction de la région même. Il y a aussi la possibilité d'intéresser les marchés étrangers, mais dans la situation actuelle, le commerce des cultures alimentaires est très considérable dans la région et nous pourrions certainement étendre ce commerce. La Guyane, par exemple, exporte beaucoup de riz dans les autres pays de la région. Elle exporte des bananes et du plantain, aussi. Et, bien entendu, on constate une augmentation dans le commerce des marchandises de fabrication, particulièrement de la Jamaïque et de Trinidad et Tobago. Manifestement, un des objectifs des efforts que nous faisons pour une plus grande intégration économique est d'obtenir un marché où il sera possible de mettre en valeur les produits de la place. Par exemple, la chemise que je porte en ce moment est fabriquée à Trinidad par l'industrie vestimentaire de ce pays. On peut enfin espérer qu'il sera possible d'augmenter le commerce régional de cette façon.

**Le sénateur Robichaud:** Nombre de Canadiens considèrent que l'une des principales industries des Antilles devrait être le tourisme. Toutefois, après avoir écouté les témoins qui ont comparu jusqu'ici devant le Comité, nous commençons à croire que nous surestimons peut-être l'importance du tourisme dans ces pays. Pourriez-vous nous donner votre opinion là-dessus? Les rapports, à mon sens, ne manqueront pas de montrer que le tourisme canadien et américain augmente d'une année à l'autre et acquiert de plus en plus d'importance.

**M. McLeod:** Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit M. Demas au Comité. Je dois veiller à ne pas lui faire dire ce qu'il n'a pas dit, mais il conviendra certainement avec moi que le tourisme renferme beaucoup de possibilités ici. Aucun doute là-dessus.

M. Demas a signalé quelques problèmes à ce sujet, les problèmes sociologiques entre autres. Il voulait probablement démontrer qu'il serait tellement plus avantageux que le commerce du tourisme soit relié à d'autres domaines. Il a mentionné en particulier l'approvisionnement en nourriture et en autres mar-

chandises des hôtels. Mais il y a plus que cela. Il a mentionné les problèmes sociologiques et je devine fort bien ce à quoi il pensait. A la place des habitants de l'une de ces petites îles où le tourisme peut sembler la seule issue possible, quel choix aurions-nous? Nous exploiterions peut-être une petite boutique ou tenterions de cultiver un lopin de terre. Nous serions peut-être occupés à l'un des divers emplois courants. Et à ce moment nous verrions s'installer un important hôtel et circuler de riches visiteurs et nous donnerions tous, nous qui sommes présents dans cette salle-ci, l'impression d'être riches, et serions nous-mêmes témoins d'un niveau de vie sur lequel nous connaissons bien peu de choses. Le pourboire que laisse un visiteur à un garçon de table ou à un chasseur, par bonté ou par simple générosité, peut revêtir une toute autre signification dans l'échelle des valeurs d'un honnête ouvrier. Que faites-vous du respect de soi-même?

Je pense qu'il s'agit ici d'un exemple par excellence du besoin de coordination dans ce genre de planification. Vous avez mentionné l'enseignement, qui touche un peu à ce sujet. M. Demas a aussi parlé du besoin d'aide dans la planification des programmes, par opposition à la planification des projets. Encore une fois, il me faut prendre garde de lui faire dire ce qu'il n'a pas dit, mais je relie ainsi ces deux choses, le progrès accompli dans le premier domaine doit correspondre, pour plus d'une raison, à un progrès accompli dans l'autre. La mesure dans laquelle se fait la croissance industrielle dépend de l'enseignement et l'enseignement doit s'adapter au progrès accompli dans le domaine de la croissance industrielle. Autement c'est le chaos; si vous essayez de développer une industrie avant d'avoir sous la main les personnes possédant les aptitudes nécessaires, vous aurez des difficultés, mais si vous formez tout d'abord ces gens aux occasions éventuelles, qui n'existent pas encore, vous êtes également en difficulté, deux fois plus.

Il faut savoir accepter, j'imagine, un certain degré de déséquilibre dans ce domaine, car il est impossible d'atteindre à une coordination parfaite. M. Demas a mentionné que près de 80 p. 100 des diplômés d'une certaine école technique partaient tout de suite pour l'étranger. La chose serait peut-être plus admissible si nous pouvions être assurés de son caractère temporaire. Nous avons les compétences techniques avant de pouvoir étendre la production. Mais nous ne les mettons pas suffisamment à contribution. La chose n'est peut-être pas très grave car une fois la production engagée, nous pourrions tirer parti de nos diplômés. Mais si nous continuons à en perdre un certain nombre, le problème est sérieux sinon irréparable. Nous pourrions peut-être même faire revenir ces gens un jour.

Ce problème de coordination et de planification est très important. Un certain nombre de bons projets ne constituent pas un programme. Si le Canada offrait de nous venir en aide dans le domaine de l'enseignement et de concentrer ses efforts dans ce domaine, nous pourrions nous retrouver avec le même déséquilibre et aggraver la situation au lieu de résoudre les problèmes. C'est ainsi que je vois le problème de l'aide aux programmes, par opposition à l'aide aux projets.

**Le sénateur Robichaud:** Une question supplémentaire, s'il-vous-plait. Quelle est normalement la durée de fonctionnement des hôtels et des villas? Combien de mois par année leurs portes sont-elles ouvertes?

**M. McLeod:** La saison touristique va de la mi-décembre à la mi-avril. La saison d'été est assez occupée aussi, pendant le mois de juillet et le mois d'août, probablement parce que nos enfants ne fréquentent pas l'école pendant ces mois. L'activité est passablement fébrile pendant ces saisons et on s'efforce beaucoup de la prolonger pendant toute l'année.

**Le Président:** J'ai les noms des sénateurs Carter, McLean, Brosart et MacNaughton. Sénateur Carter.

**Le sénateur Carter:** Originaire de Terre-Neuve, votre allusion aux petits schooners m'a particulièrement intéressé. Ce terme est tout ce qu'il y a de plus maritime.

**Le Président:** C'est aussi le nom d'une marque de bière là-bas.

**Le sénateur Carter:** J'aimerais que vous explicitiez un peu plus. Ces petits vaisseaux tirent-ils leur importance de ce qu'ils peuvent être construits au pays-même, par les habitants du pays? Sont-ils très utiles dans le commerce côtier et dans les communications entre les différentes îles? Pourriez-vous nous donner un peu plus de détails et nous éclairer sur la portée de cette allusion?

**M. McLeod:** Avec plaisir. Avant tout, je dois faire attention à ce que je dirai sur les aspects techniques du transport, des frais de transport et de la rentabilité du transport. Mais je puis vous dire que ces schooners se construisent en différentes dimensions.

J'en ai vu quelques-uns en construction lors d'une croisière de vacances à la fin du mois de décembre dernier. Il y avait des goélettes aussi longues que cette pièce, des barques d'apparence robuste et lourde. Les autres étaient beaucoup plus petites. De nos jours, la plupart des goélettes ont des moteurs diesel et je crois que les spécialistes en moyens de transport étudient sérieusement l'emploi de ces goélettes pour desservir les plus petites fles, en partie comme transbordeurs de fret pour les services maritimes de plus grande envergure, tels que les navires fédéraux qui font la navette dans cette région, et pour les autres navires qui circulent à l'extérieur de la région. Nombre de ces fles sont très petites et entourées de récifs qui n'ont pas encore été indiqués sur les cartes ou par des bouées. Mais les goélettes de la région peuvent entrer et sortir comme elles le veulent et faire le commerce de façon rentable. Il est très intéressant de voir les différentes sortes de cargaisons qu'on transborde et le service de passagers. Je crois qu'il y a de réels avantages à se servir de ces goélettes. On pourrait peut-être en améliorer la construction. Je ne saurais dire de quelle façon, mais on pourrait étudier cette question.

**Le sénateur Carter:** Pourraient-ils faire cette étude eux-mêmes et sans aide ?

**M. McLeod:** Ils ont des aptitudes traditionnelles. Ils installent une quille et construisent à partir de cette quille.

**Le sénateur Carter:** Serait-il possible de promouvoir une industrie de la pêche dans laquelle ces embarcations seraient utilisées ?

**M. McLeod:** Je suis d'avis qu'il y a d'excellentes chances de succès pour une telle industrie. Certaines personnes se sont occupées de cette question. A l'heure actuelle, la pêche peut être divisée en deux catégories assez différentes. La première utilise un équipement assez moderne tel que les crevetiers pour faire la pêche aux crevettes à l'embouchure des grandes rivières. Ces embarcations voyagent sur de grandes distances; elles font usage de la réfrigération et il y a un marché considérable pour leurs prises. L'autre catégorie de pêche fait usage des petites pirogues traditionnelles, qui ressemblent beaucoup aux canots de pêche de Terre-Neuve. Il est vrai que ces embarcations sont aussi munies de moteurs. Je ne saurais dire ce que le personnel des pêcheries en pense, mais je crois qu'on fait montre d'un intérêt grandissant dans la mise au point de méthodes plus modernes et dans l'utilisation de plus grandes embarcations. Je ne sais pas dans quelle mesure les goélettes de l'endroit pourraient être utilisées, mais je crois qu'il vaut la peine d'étudier cette question.

**Le sénateur Carter:** Monsieur McLeod, vous avez parlé d'un marché commun. J'ai toujours eu l'impression que l'économie de ces petites fles est plus concurrentielle que complémentaire et qu'un bon pourcentage d'économies supplémentaires soit nécessaire pour en arriver à un marché commun viable. Il faudrait pour cela que chaque île ait une économie complémentaire des autres. Quelle est la situation à l'heure actuelle? Le fait que les économies sont trop concurrentielles explique-t-il pourquoi les efforts de libre-échange n'ont pas eu plus de succès ?

**M. McLeod:** Il est difficile de dire dans quelle mesure cela est vrai, parce qu'il n'est pas possible, de fait, de développer ce genre de production de façon économique dans la région; il est aussi difficile de dire dans quelle mesure les difficultés présentes ont pu être surmontées. Il est très évident que, dans une large mesure, ces économies se font concurrence en ce qui concerne leurs plus importantes récoltes. Il y a cependant un grand nombre de spécialisations, même dans ce domaine particulier. La Grenade, par exemple, est l'île aux épices et elle produit un certain nombre de denrées tels que le clou de girofle, la muscade et le macis. De fait, c'est l'île de la muscade et cette fleur fait partie de son drapeau. Je songe aussi à l'île St-Vincent, qui est réputée pour l'arrow-root.

Cependant, comme je l'ai déjà dit en répondant à une question du sénateur Robichaud, il y a un commerce pour les produits comestibles locaux et une possibilité d'expansion dans le cas où une région ne peut se suffire du point de vue économique. Le fait qu'un certain produit puisse se cultiver dans un certain pays ne veut pas dire pour autant que cela soit à conseiller. Il pourrait être préférable que Trinidad continue d'importer du riz de la Guyane, même si l'on peut cultiver du riz à Trinidad.

Je répondrai de façon plus générale à votre question en disant que c'est ici qu'une région de commerce régional entre en ligne de compte. Une grande partie de l'effort requis consiste à dire: "Voici, j'ai un petit marché, vous avez un petit marché et l'autre île a un petit marché. Ils sont tous petits. Aucun de ces marchés ne pourrait justifier une forte dépense pour fins d'expansion, même pour les produits locaux, les textiles ou autres denrées communes. Cependant, si nous combinons nos marchés, nous aurons une base économique qui nous assurera une exploitation rentable dans plusieurs industries et nous pourrions être un peu arbitraires, si nécessaire, dans la façon de les répartir entre les membres du groupe. Ce sera quand même un avantage économique réel qui nous permettra de vendre nos produits aux grands marchés d'exportations."

**Le sénateur McLean:** Monsieur McLeod, le sénateur Carter a déjà posé la question que je voulais vous adresser au sujet des pêcheries. La côte atlantique se fie naturellement sur les Antilles pour

une bonne partie de son marché. Notre directeur en charge des ventes a récemment passé un mois aux Antilles et il en est revenu avec un sombre tableau des perspectives d'avenir, dans 10 ans, par exemple.

**M. McLeod:** Parlez-vous de l'industrie de la pêche au Canada ?

**Le sénateur McLean:** Oui. Il a dit que tous ces marchés pourraient être alimentés par l'industrie locale de la pêche. Je sais que le Venezuela a donné de l'envergure à ses pêcheries avec l'aide, les connaissances et l'équipement des États-Unis et qu'il fait une grande concurrence à l'industrie des sardines en conserves de la côte atlantique. Je ne parle pas seulement des Antilles, mais aussi de plusieurs autres parties du monde. Ces pays, cependant, n'ont pas le poisson de qualité que la côte atlantique est en mesure d'offrir. Quel équipement ont-ils à leur disposition qui leur permettrait de préparer du poisson en conserves, salé ou congelé qui forcerait les poissonneries de la côte atlantique à fermer leurs portes ? Les Antilles ont-elles ce genre d'industrie ?

**Le Président:** Allez-vous répondre en qualité de banquier ou en qualité de pêcheur ?

**M. McLeod:** Il me faudra répondre comme profane. Je ne suis pas en mesure d'identifier les différentes variétés, mais les intéressés sont d'avis qu'il y a des variétés qu'on peut populariser et qui peuvent être mis sur le marché après avoir été séchées, congelées ou soumises à d'autres traitements. Je dois ajouter que la morue séchée du Canada est encore très populaire là-bas dans plusieurs régions, et surtout en Jamaïque. J'ai eu le plaisir de déguster du poisson salé avec de l'ackee, qui est un mélange de poisson avec un fruit produit localement et qui est aussi cultivé dans d'autres îles, mais qui est plus populaire en Jamaïque qu'ailleurs.

**Le sénateur McLean:** Il ne vous a pas été donné de voir là-bas des sardines de marque Brunswick ?

**M. McLeod:** Je ne me souviens pas, mais je peux vous dire qu'on trouve dans les supermarchés un vaste choix de produits canadiens.

C'est là un des problèmes de la coopération et de l'intégration, même si vous considérez le Canada peut être désavantagé dans ce cas particulier. Il se peut fort bien que ce développement ait une portée adverse sur l'industrie de la pêche au Canada. Je crois, cependant, que l'industrie canadienne chercherait ailleurs des débouchés pour ses produits ou que, si elle n'est véritablement pas en mesure d'entrer en concurrence dans cette région, c'est un peu en raison du fait qu'il y a d'autres marchés vers

lesquels l'industrie canadienne peut se tourner et qui ne sont pas à la portée de ces pays en voie de développement.

Voici un autre exemple qui illustre le problème de l'adaptation. Supposons que nous sommes ici à une table de conférence et que nous décidions que telle industrie en particulier, pas nécessairement celle de la pêche mais une autre industrie, doit être sacrifiée. Il y a là un problème de transition, celui de répartir le fardeau de façon équitable et d'aider à effectuer cette transition. Voilà un problème que les pays de l'Amérique du Nord ne font que commencer à envisager. Les Américains ont récemment adopté une législation qui vient en aide aux sociétés et à leurs employés qui doivent changer d'emploi après avoir été touchés de façon adverse par des ententes commerciales. Je crois que le Canada a lui aussi fait quelque chose à cet égard. Ce n'est qu'un début, mais c'est le genre de mesure qui doit accompagner l'adaptation à l'intégration économique régionale.

**Le sénateur McLean:** Vous avez mentionné la Barbade. On vient d'y installer une usine de traitement du lait avec le concours de la Nouvelle-Zélande. Je crois que Trinidad a entrepris la construction d'une minoterie avec l'appui et l'aide financière des États-Unis. Le Canada a naturellement protesté en déclarant que sa contribution serait de fournir le blé. On a étudié la question. Il s'agissait d'une entreprise sous contrôle américain qui achetait le blé et le faisant parvenir à destination, mais la même chose pourrait s'appliquer à divers produits. Le but des gouvernements locaux et évidemment d'essayer de fabriquer leurs propres produits dans la plus grande mesure possible, n'est-ce pas ?

**M. McLeod:** C'est vrai.

**Le sénateur Grosart:** Monsieur McLeod, mes questions porteront surtout sur les Antilles du Commonwealth. Quelle est l'importance du retrait des capitaux britanniques ?

**M. McLeod:** Je ne crois pas pouvoir répondre de façon satisfaisante à cette question, monsieur le sénateur. Une bonne partie de cette question relève de l'histoire des négociations qui ont conduit à la Fédération et je n'ai pas à ma disposition tous les renseignements nécessaires. Je sais que les Britanniques ont fait certaines suggestions au sujet de la contribution qu'ils étaient prêts à apporter, et il s'est passé quelque temps avant qu'on puisse les persuader de présenter leurs suggestions par écrit. Je crois qu'en définitive ils se sont rendu compte qu'ils devaient apporter une plus grande contribution que celle qu'ils avaient envisagée à l'origine et qui était plutôt modeste. Je n'en suis pas certain, mais c'est là mon impression. Leur retrait sur le plan



financier avait surtout comme but de pousser et d'aider ces pays à atteindre leur indépendance financière.

**Le sénateur Grosart:** Monsieur le président, étant donné l'importance que le témoin a accordé la semaine dernière au retrait des Britanniques sur le plan financier, nous serait-il possible d'obtenir des chiffres? Les derniers chiffres que j'ai en ma possession datent de trois ou quatre ans; ce sont ceux de 1964 et de 1966 et ils indiquent, entre autres choses, qu'un quart du budget total de la Grenade provenait de subventions d'assistance, de bien-être et d'aide financière du Bureau du Commonwealth. Dans le cas de St-Vincent, ces subventions formaient le tiers du budget. Ste-Lucie est sortie du marasme financier aux environs de 1964, je crois.

Ce sont là des chiffres très significatifs, monsieur le président. Les membres du Comité devraient être au courant de la position du gouvernement britannique. A-t-il laissé un vide financier dans les Antilles?

**Le Président:** Je vous remercie beaucoup, monsieur le sénateur. Votre question est très à propos et je suis d'accord avec votre conclusion. Elle se rapporte à la pensée qui nous a guidés lorsque nous avons adopté la résolution établissant la présente étude. Si je me souviens bien, certaines paroles prononcées par le témoin précédent, je crois qu'il a employé les expressions "retrait évident des anglais des Antilles Commonwealth" et "le peu d'empressement des Américains de se voir entraînés dans ce problème". Ces renseignements seraient très importants et je vais demander au secrétaire du Comité de vous les obtenir.

**Le sénateur Grosart:** Monsieur McLeod, je vais poursuivre le même sujet et vous demander si vous pouvez nous donner des chiffres généraux sur l'envergure des exigences budgétaires des petites îles des Antilles Commonwealth. Je pourrais peut-être suggérer un chiffre. Si mes calculs sont exacts, le chiffre de 1960 était de l'ordre de 60 millions de dollars. Il a trait de façon très explicite au rôle que le Canada pourrait, devrait ou voudrait jouer dans cette région. J'en suis arrivé à ce chiffre de 60 millions de dollars en additionnant les revenus et dépenses totales des Huit petites îles. Pourriez-vous nous en donner une idée générale?

**Le Président:** De quelle unité monétaire vous servez-vous, monsieur le sénateur?

**Le sénateur Grosart:** J'ai fait mes calculs en partie en livres sterling et en partie en dollars américains et j'ai réduit le tout du mieux que j'ai pu en dollars canadiens.

**Le Président:** Le chiffre de 60 millions de dollars que vous mentionnez est donc en dollars canadiens?

**Le sénateur Grosart:** Oui, de façon approximative.

**M. McLeod:** Je regrette de ne pouvoir vous aider en ce qui a trait à ces chiffres, monsieur le sénateur. Ce sont des chiffres avec lesquels je ne suis pas familier.

**Le sénateur Grosart:** C'était peut-être injuste de vous poser cette question.

**M. McLeod:** La question est valable, mais ne puis vous donner de renseignements sur ce point.

**Le sénateur Grosart:** Je pourrais peut-être passer à un autre sujet. Comment pourrait-on comparer le rapport qu'il y a entre l'augmentation de la population et le taux d'augmentation du produit national par tête d'habitant dans les Antilles Commonwealth avec les chiffres correspondants de l'Inde, par exemple. En d'autres termes, l'augmentation de la population est-elle un problème sérieux dans les îles?

**M. McLeod:** Oui, il l'est vraiment, et c'est un des problèmes que les gouvernements de la région ont abordé de façon très réaliste. La façon dont on l'aborde varie considérablement entre les différentes îles, mais plusieurs gouvernements ont dû prendre la question en sérieuse considération, car c'est un problème très difficile, étant donné les divers groupements religieux dans les îles.

A Trididad, par exemple, il y a des chrétiens de plusieurs croyances et il y a des Hindous et des musulmans. Plusieurs de ces groupes voient dans le contrôle de la population des questions et des problèmes d'ordre moral. En dépit de ces attitudes, le gouvernement a mis sur pied, après mûre considération, un programme de planification de la famille et il lui donne tout son encouragement. Ce programme va de l'avant avec un appui considérable de la population et peu de gens s'y sont opposés.

**Le Président:** Vous parlez maintenant du gouvernement de Trinidad et de Tobago?

**M. McLeod:** Oui, celui de Trinidad et de Tobago.

**Le sénateur Grosart:** Je vais oublier les aspects moraux et sociaux et vous demander si l'illégitimité est un problème économique?

**M. McLeod:** Monsieur le président, monsieur le sénateur, voilà une question à laquelle il est très difficile de répondre...

**Le sénateur Grosart:** Je vous demande simplement de faire la relation avec l'augmentation de la population. Vous n'êtes pas obligé de traiter des autres aspects.

**M. McLeod:** Très bien. Le comportement social dans l'ensemble de la région, non seulement dans les Antilles Commonwealth mais ailleurs, est sensible-

ment différent de celui qui est acceptable au Canada. Dans plusieurs pays de l'Amérique centrale, par exemple, on ne fait pas cette distinction. Ils font la distinction, dans leurs statistiques, entre les enfants légitimes, reconnus et illégitimes, et le chiffre des enfants illégitimes pris dans ce contexte ne représente qu'une infime partie du total. Il s'agit, dans la plupart des cas, d'unions de droit commun qui sont beaucoup plus stables et beaucoup plus reconnues qu'on ne serait porté à la croire par une simple interprétation des statistiques. C'est pour cette raison que je peux difficilement répondre à votre question.

Vous me demandez si les naissances illégitimes sont un sérieux problème économique? Je ne le crois pas. Il s'agit plutôt d'un problème social engendré par les unions de droit commun et qui forme partie de l'explosion générale de la population. Il ne faudrait peut-être pas employer une expression si dramatique et parler simplement de l'accroissement rapide de la population.

**Le Président:** Monsieur McLeod, puisque vous m'avez mentionné dans votre réponse...

**Le sénateur Grosart:** De quelle façon avez-vous été mentionné, monsieur le président?

**Le Président:** M. McLeod a commencé sa phrase en disant "Monsieur le président, monsieur le sénateur..."

**M. McLeod:** Monsieur le président, je m'en suis tenu à la pratique qui veut qu'on s'adresse aux membres en passant par la présidence. Si telle n'est pas la pratique, j'accepte avec plaisir la façon de procéder moins formelle.

**Le Président:** La question que je veux poser et celle qui répondrait en partie à celle que le sénateur Grosart a posée est celle-ci: Etes-vous certain, de façon générale, des faits et des chiffres des naissances légitimes et illégitimes? Le mode de calcul est-il constant?

**M. McLeod:** Je ne sais pas si je vous ai bien compris.

**Le Président:** Etes-vous certain de vos statistiques lorsque vous nous dites tant d'enfants sont nés cette année à Trinidad?

**M. McLeod:** Au sujet des statistiques, j'ai mentionné de façon particulière certains pays de l'Amérique centrale qui font la triple distinction dont j'ai fait mention. Je dois avouer que je ne me souviens pas avoir parlé des statistiques de Trinidad à cet égard. Je ne crois pas qu'on y fasse cette distinction. Je dirais, toutefois, que les comparaisons statistiques qu'on pourrait faire à Trinidad seraient valides et comparables d'année en année. Les comparaisons ne seraient peut-être pas valables entre les différents pays, parce que les statistiques pourraient être préparées à partir de données différentes.

**Le sénateur Grosart:** En d'autres termes, je crois que vous voulez dire que les chiffres généraux qu'on donne à ce sujet, et c'est vrai en ce qui a trait aux publications destinées à l'étranger, seraient sujets à révision selon que l'on tient compte ou non de l'aspect cérémonial du mariage.

**M. McLeod:** Ce n'est pas ainsi que je poserais le problème. Je crois qu'il s'agit plutôt d'une question d'interprétation et quelle signification on donne aux mots. Les chiffres sont assez justes, en tant que chiffres. Je suis certain que les fonctionnaires de la statistique dans cette région font de leur mieux. J'ajouterais que nous sommes généralement heureux dans les Antilles Commonwealth d'avoir à notre portée des données assez justes et assez complètes. Elles ne sont certainement pas parfaites, mais elles sont assez justes et assez complètes.

**Le sénateur Grosart:** L'expression traditionnelle est "né hors du mariage".

Cela dépend vraiment du genre de mariage dont on veut parler. Pouvez-vous nous dire pourquoi certaines des petites îles et des territoires sur la terre ferme, par exemple le Honduras britannique, les îles Caïmanes et les Îles Vierges britanniques ne font pas partie de la CARIFTA?

**M. McLeod:** Je ne sais si je peux répondre à cette question. J'ai déjà déclaré qu'il y a divers degrés de contacts entre ces régions. Certaines régions, à l'heure actuelle, ne ressentent pas encore cette communauté d'intérêts. Je crois que les îles Vierges britanniques sont plutôt portées vers les îles Vierges américaines; il y a un certain sentiment de rapprochement dans cette région.

**Le sénateur Grosart:** N'est-il pas vrai que la majorité de leurs exportations se font surtout vers les îles Vierges américaines?

**M. McLeod:** Oui, ou vers l'économie des États-Unis, de façon générale. Cet état de choses prévaut naturellement dans une grande partie de la région. Je dirais que, de façon très générale, les exportations de Trinidad se divisent à peu près également entre le marché du dollar américain et le marché de la livre sterling. En ce qui a trait aux autres régions, je suppose que la distance est en partie responsable. Le véritable sentiment d'appartenir à une communauté ne se fait jour que graduellement.

**Le sénateur Grosart:** Les îles Caïmanes n'ont-elles pas des relations depuis longtemps avec la Jamaïque?

**M. McLeod:** Oui.

**Le sénateur Grosart:** On aurait été porté à croire qu'elles auraient donné leur adhésion à CARIFTA.

**M. McLeod:** La situation est encore assez incertaine, à mon avis. Après tout, la CARIFTA ne comptait que trois pays de la région à ses débuts et

la plupart en font maintenant partie, sauf le Honduras britannique et les Iles Vierges britanniques, et peut-être quelques-unes des petites îles.

**Le sénateur Grosart:** Votre emploi et votre définition de l'expression "superstructure" m'intéressent grandement. Il me semble que le marché interrégional devrait former un secteur important de cette structure. A-t-on fait des progrès en ce sens? La pêche aux crevettes dans la Mer du Nord en est un exemple frappant. Il y a quelques années, les pêcheurs rejetaient les crevettes à la mer; puis, lorsqu'un s'avisait de les appeler "scampi" et c'est maintenant un mets de choix. Fait-on quelque chose du genre dans les Antilles? Il y a sans aucun doute des produits qui pourraient être vendus si un organisme comme la CARIFTA ou l'Aide extérieure aidait ces pays à mettre sur pied une véritable agence de mise sur le marché qui pourrait à son tour concevoir quelque chose comme de la gelée de guava, par exemple.

**M. McLeod:** Je suis content que vous ayez mentionné la gelée de guava et les scampi parce que je crois que vous avez mis en lumière une importante possibilité que j'ai déjà mentionnée. De fait, tout cela se rapporte à un certain nombre de suggestions qui ont été faites au cours de la discussion d'aujourd'hui, y compris la nécessité d'une organisation intégrée. Les pêcheurs qui rejetaient les scampis par-dessus bord ne faisaient pas beaucoup de progrès avant qu'un organisme fût prêt à acheter le poisson, à le préparer et à le vendre.

**Le sénateur Grosart:** Dans ce cas particulier, l'idée est venue d'Italie et c'est l'Ulster qui en bénéficie le plus.

**M. McLeod:** Les occasions du genre sont nombreuses. Je voudrais maintenant vous parler d'un autre sujet, et c'est celui de programmes de portée générale au lieu de projets particuliers. En effet, un autre aspect du problème consiste à étudier le développement du point de vue de l'ensemble économique et de ce qu'il y a moyen de faire, et c'est bien ce que signifie l'organisation intégrée. Je crois qu'il y a de grandes possibilités pour ce genre d'action. Beaucoup de personnes y sont intéressées et elles s'efforcent de réaliser des progrès. En ce qui a trait aux pêcheries en particulier, je connais un groupe de personnes qui manifestent un grand intérêt dans ce domaine. Le porte-parole du groupe est un Chinois très énergique, âgé de 76 ans environ, qui a obtenu des succès marqués dans plusieurs entreprises commerciales. Il fait preuve de plus d'énergie que beaucoup de personnes qui n'ont pas la moitié de son âge. Ce Chinois a pour son dire: "Si je crois que je puis faire quelque chose pour ce pays et que je ne le fais pas, j'ai l'impression d'être un traître". Il est plein de nouvelles idées et il les explore, et la mise sur le marché des fruits de la mer en est une de ses préférées.

J'ai récemment entendu parler d'un autre groupe qui fait exactement la même chose dans le domaine de l'agriculture. Ce groupe n'en est qu'à ses débuts. Son programme consiste à produire ici des légumes exotiques. Pour les gens de l'endroit les pommes sont un fruit exotique, mais je parle ici de fruits et de légumes tropicaux qui pourraient être vendus à l'étranger. Ce groupe considère la mise sur pied d'une exploitation intégrée qui suivrait de près l'expérimentation et le choix des variétés, les conditions de culture, la préparation, l'emballage et la mise sur le marché, y compris les ventes à l'étranger. Il y a déjà plusieurs initiatives de ce genre qui sont en marche et je crois qu'il y a place pour plusieurs autres.

**Le sénateur Grosart:** Votre chemise est-elle en coton Sea-Island de St-Vincent?

**M. McLeod:** C'est un mélange de coton et de terylène. Je ne saurais dire si le tissu a été tissé à Trinidad ou s'il a été importé et confectionné à Trinidad.

**Le sénateur Grosart:** Le meilleur coton Sea-Island du monde pousse à St-Vincent, mais l'on n'entend jamais parler de St-Vincent comme centre de production de cette denrée.

**Le sénateur Robichaud:** J'ai une autre question à poser qui a trait à la production d'aliments préparés et aux produits de la pêche. N'est-il pas vrai que l'un des principaux obstacles au progrès de l'industrie de la pêche ou de la préparation industrielle d'aliments est le manque de moyens de réfrigération, d'entreposage et d'autres installations nécessaires?

**M. McLeod:** Cela doit faire partie du procédé global d'emballage et de mise sur le marché.

Pour poursuivre ma pensée sur ce point, il y a une chose que j'ai oublié de mentionner en ce qui a trait à la gelée de guava. Il est très difficile, pour les raisons que j'ai mentionnées, de mettre ces produits sur le marché. J'ai eu affaire au Guatemala à diverses reprises et il m'a été donné il y a quelques années de trouver du café instantané et du miel emballé au Guatemala dans un marché d'alimentation de Toronto. Il s'agit de miel qui provient des fleurs de café. Voilà un exemple de ce que je veux faire valoir en ce qui a trait à la préparation des aliments. J'ai examiné l'étiquette sur l'emballage du café en question et je me suis rendu compte qu'il avait été préparé en Californie. Le miel avait été préparé et emballé en Grande-Bretagne avant d'être exporté de nouveau au Canada. J'ai pris l'habitude de transporter ces emballages avec moi lorsque je m'adressais à des groupes d'hommes d'affaires et je les plaçais sur la table comme exemple concret des problèmes qui se présentent lorsqu'on veut se lancer dans la préparation de produits aussi simple que ceux-là. On se trouve dans une situation où les

entreprises commerciales bien établies sont dans une meilleure position pour vous faire concurrence.

**Le sénateur Grosart:** Il n'y a rien d'anormal à cela. La sauce Worcester Lee and Perrins est maintenant préparée à Winona, en Ontario, et la bière Guinness à London, en Ontario également.

**Le sénateur MacNaughton:** Monsieur le président, monsieur McLeod, il se fait tard et je ne poserai que deux questions. Lorsque les Canadiens se rendent dans les Antilles du Commonwealth, ils sont inondés de demandes d'investissements dans l'entreprise privée ou bien on leur demande de faire pression auprès du gouvernement canadien pour qu'il investisse du capital gouvernemental. Je voudrais savoir quelle sécurité peut être offerte dans le climat politique actuel, qui a changé de façon radicale. Ma deuxième question est plus ou moins reliée à la première et c'est le rôle que jouent les banques canadiennes dans la région ?

**M. McLeod:** La sécurité du capital est étroitement liée, comme vous l'avez dit, au problème la stabilité politique de la région. J'ai déjà dit que les Antilles du Commonwealth ont un record enviable à ce sujet. Il y a bien eu certains aspects indésirables dans quelques pays, mais je veux simplement mentionner en passant, et j'espère que vous voudrez bien me pardonner, que Trinidad et Tobago ont fait, à mon avis, un effort sérieux pour éviter des problèmes d'ordre racial, surtout si l'on tient compte du fait que ces îles ont un large éventail de groupements ethniques et religieux. Ils ont connu des succès jusqu'à présent dans ce domaine. Ces gouvernements ont bien abordé le problème, et je veux simplement signaler le fait que c'est là un facteur important du problème économique. Il nous faut exploiter le succès, de peur qu'il ne disparaisse. On peut dire que ces régions ont atteint un très haut degré de stabilité. Cette stabilité, à son tour, dépend du capital, des investissements et de l'expansion industrielle, et l'obtention de ces résultats dépend de la stabilité politique. Il s'agit donc d'un de ces problèmes semblables à celui qui consiste à décider si c'est la poule qui a précédé l'œuf ou si c'est l'œuf qui a précédé la poule et l'on ne peut le résoudre qu'en considérant globalement tous les éléments du problème.

**Le sénateur MacNaughton:** J'aurais plusieurs autres questions à poser, mais il se fait tard, monsieur le président.

**M. McLeod:** Je vous prie de m'excuser, mais vous avez aussi demandé quel rôle jouent les banques canadiennes. Le rôle des institutions financières canadiennes en général (il y a aussi des compagnies d'assurance dans cette région), mais surtout celui des banques, en est un de service à la population locale. Elles sont les dépositaires des épargnes au sein de la région et elles réinvestissent ces épargnes dans la région.

Tout cela peut paraître très beau jusqu'à présent, mais je crois que la population canadienne est consciente de sa fierté envers ses institutions financières. Elles sont sous contrôle canadien et il a fallu combattre dans le passé pour qu'elles demeurent ainsi. Nous devrions, par conséquent, apprécier à sa juste valeur le fait que les pays en voie de développement, et c'est le cas des Antilles du Commonwealth, veulent établir leurs propres institutions financières et parvenir à une certaine autonomie dans ce domaine. Ils ont adopté une attitude très réaliste à cet égard et ils se rendent compte que cela dépend entièrement de la confiance des déposants et des créanciers de ces institutions. Je crois qu'ils entrevoient une aide possible des institutions canadiennes pour accomplir cette transition.

**Le sénateur MacNaughton:** Vous dites bien que les banques canadiennes sont à l'avant-garde dans le développement économique, les prêts financiers, les conseils sur l'économie et autres domaines connexes ?

**M. McLeod:** Oui. Il y a toujours la question du degré et de l'étendue de la participation des banques commerciales dans la finance à terme moyen ou à long terme. J'estime qu'elles apportent une contribution très appréciable dans ce domaine. J'ai mentionné particulièrement, à propos de Trinidad et de Tobago, le dernier discours du budget, le discours du Trône et le programme quinquennal de développement dont M. Demas vous a parlé. Dans ces trois documents, il est fait mention du désir d'établir des institutions financières locales. On y mentionne de façon précise qu'on aimerait voir les banques étrangères, y compris les banques canadiennes, se constituer en corporation sous l'empire des lois du pays et d'établir des structures qui constitueraient immédiatement un certain degré de participation locale et qui pourraient, en principe, mener à la longue à l'établissement d'institutions entièrement indigènes.

**Le président:** Etant donné qu'il est maintenant passé une heure, je demanderais au sénateur Davey de se faire le dernier interlocuteur. Nous avons encore un bon nombre de questions à poser à M. McLeod; j'inviterais donc les membres du Comité qui veulent le faire de se joindre à M. McLeod et à moi-même pour le déjeuner, après quoi nous pourrions poursuivre la séance.

**Le sénateur Davey:** Je voudrais vous interroger au sujet des problèmes de comportement que vous avez mentionnés dans votre exposé. Je me demande si ces problèmes de comportement, tels que la possibilité d'une coopération économique ou politique, ont tendance à diminuer avec les générations ?

**M. McLeod:** Je ne crois pas que ce soit un problème inhérent à une génération en particulier. A

mon avis, il s'agit plutôt d'une question d'adaptation humaine. Il se peut que je ne suive pas exactement la ligne de votre pensée.

Je vois à quoi vous voulez en venir. Je répondrais donc qu'une fois lancée dans cette voie et qu'il se soit fait des progrès dans la solution des problèmes de comportement, je crois et j'espère qu'il sera possible de faire graduellement des progrès. Il est aussi possible qu'il en soit autrement.

**Le sénateur Davey:** En d'autres termes, rien ne s'est produit jusqu'à maintenant.

**M. McLeod:** Prenez comme exemple le marché commun de l'Amérique centrale. Il a connu un très bon début et il a fait des progrès remarquables. Des problèmes se sont maintenant surgi qui comportent des risques considérables. La race humaine ne serait jamais sortie des cavernes si elle n'était pas parvenue à surmonter de telles difficultés de temps à autres. Ai-je bien suivi votre ligne de pensée, monsieur le sénateur ?

**Le sénateur Davey:** Je la poursuivrai au cours du déjeuner.

**Le sénateur Robichaud:** Monsieur le président, je suis certain que tous les membres du Comité voudraient, avant qu'on lève la séance, exprimer à M. McLeod leurs remerciements et leur appréciation pour vous avoir fait part de sa vaste expérience dans le domaine financier et monétaire, particulièrement en ce qui a trait aux Antilles.

Monsieur McLeod, vous nous avez aidés à nous familiariser avec le potentiel de développement de ces régions et vous nous avez démontré ce que peut accomplir dans les Antilles une aide intelligente de la part de pays amis comme le Canada. Je vous remercie.

**Le Président:** Je vous remercie beaucoup, monsieur le sénateur.

La séance est levée.

L'imprimeur de la Reine, OTTAWA 1969

Président: L'honorable JOHN R. AIRD

N° 3

SEANCE DU MARDI 18 MARS 1969

Gouvernement

LA RÉGION DES CARAÏBES

TEMOIN:

Le professeur George V. Doney, professeur de sciences politiques et d'administration, actuellement chargé de cours en relations internationales, comme professeur de l'exercice, à l'Université des Indes occidentales à la Barbade.

1971-1





COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

Le Comité des affaires

## SÉNAT DU CANADA

### DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ

DES

# AFFAIRES INTERNATIONALES

Les honorables sénateurs Aird, Beames, Cameron, Carter, Choquette, Croft, Davy, Eudes, Fergusson, \*Flynn, Gouin, Gossett, Haig, Hastings, Laird, Lang, Macdonald, \*Martin, McMillan, \*Quart, Rattenbury, (30)

*Président:* L'honorable JOHN B. AIRD

\*Membres d'office

Extrait des procès-verbaux du Sénat, 11 février 1969.

N° 5

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald:

### SÉANCE DU MARDI 18 MARS 1969

Que le comité permanent des affaires étrangères du Sénat soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions et problèmes survenues de Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région des Caraïbes et à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions.

*Concernant*

### LA RÉGION DES CARAÏBES

que ledit comité soit autorisé à recevoir les services des conciliateurs et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugea nécessaire aux fins de ce projet, et au tout

TÉMOIN:

Le professeur George V. Doxey, professeur de sciences économiques et d'administration, actuellement chargé de cours en sciences économiques, comme professeur de l'extérieur, à l'Université des Indes occidentales à la Barbade.

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Président: L'honorable J. B. Aird

Les honorables sénateurs:

Aird	Grosart	Phillips ( <i>Rigaud</i> )
Belisle	Haig	Quart
Cameron	Hastings	Rattenbury
Carter	Laird	Robichaud
Choquette	Lang	Savoie
Croll	Macnaughton	Sparrow
Davey	McElman	Sullivan
Eudes	McLean	Thorvaldson
Fergusson	O'Leary ( <i>Carleton</i> )	White
Gouin	Pearson	Yuzuk—(30)

Membres d'office: Flynn et Martin

(Quorum 7)

Président: L'honorable JOHN B. AIRD

N. 5

SEANCE DU MARDI 18 MARS 1969

Concernant

LA RÉGION DES CARAÏBES

TÉMOIN:

Le professeur George V. Doney, professeur de sciences économiques et d'administration, actuellement chargé de cours en sciences économiques, comme professeur de l'extérieur, à l'Université des Indes occidentales à la Barbade.



## ORDRES DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 19 novembre 1968:

Le Comité des affaires internationales, composé de trente membres, dont sept constituent quorum, auquel sont renvoyés, sur proposition, les bills, messages, pétitions, enquêtes, documents et autres questions ayant trait aux relations extérieures et aux relations avec le commonwealth en général, y compris:

- (i) les traités et les accords internationaux.
- (ii) le commerce extérieur
- (iii) l'aide extérieure
- (iv) la défense
- (v) l'immigration
- (vi) les questions territoriales et celles qui concernent les zones limitrophes du rivage maritime.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, jeudi 19 décembre 1968:

### LE COMITÉ DU SÉNAT SUR LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Les honorables sénateurs Aird, Bélisle, Cameron, Carter, Choquette, Croll, Davey Eudes, Fergusson, \*Flynn, Gouin, Grosart, Haig, Hastings, Laird, Lang, Macnaughton, \*Martin, McElman, McLean, O'Leary (*Carleton*), Pearson, Phillips (*Rigaud*), Quart, Rattenbury, Robichaud, Savoie, Sparrow, Sullivan, Thorvaldson, White et Yuzyk.  
(30)

\*Membres d'office

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 4 février 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald:

Que le comité permanent des affaires étrangères du Sénat soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déférées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région des Caraïbes et, à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions; et

que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif

de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leur frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*  
ROBERT FORTIER.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, jeudi 13 février 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le Comité permanent du Sénat sur les affaires étrangères et le Comité permanent du Sénat sur les affaires juridiques et constitutionnelles aient le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier adjoint,*  
ALCIDE PAQUETTE.

## PROCÈS-VERBAL

Le mardi 18 mars 1969

(6)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires internationales se réunit aujourd'hui à 11 heures.

*Présents:* Les honorables sénateurs Aird (*président*), Bélisle, Carter, Fergusson, Gouin, Grosart, Haig, Martin, McElman, Pearson, Quart, Rattenbury, Robichaud, Sparrow et Thorvaldson.—(15)

Le Comité continue l'étude de la région des Antilles.

Le président (le sénateur Aird) présente le témoin:

Le professeur George V. Doxey, professeur de sciences économiques et d'administration, actuellement chargé de cours en sciences économiques, comme professeur de l'extérieur, à l'Université des Indes occidentales à la Barbade.

Le témoin donne un exposé; on l'interroge à ce propos et sur les sujets connexes. Le président remercie le professeur Doxey pour son apport à la présente enquête.

Sur la motion du sénateur Rattenbury,

*Il est ordonné*—Que l'étude de fond présentée par le professeur Doxey et intitulée: «*Trade of the Caribbean Countries with the Developed Countries and the Aid they Receive*» («Échanges commerciaux entre les pays des Antilles et les pays développés et l'aide qu'ils reçoivent») soit publiée comme Appendice «A» au compte rendu de la séance.

A 12 heures 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

*ATTESTÉ:*

*Le secrétaire du Comité,*  
M. E. W. Innes.



## NOTICE BIOGRAPHIQUE

M. George V. Doxey, B.Sc. (Écon.), M.A., Lincoln's Inn, avocat. Né à Capetown, Union sud-africaine, 1926. Citoyen canadien.

Professeur de l'Université d'York, Toronto, depuis 1962. Directeur du département des Sciences économiques de 1963 à 1967. Actuellement professeur de sciences économiques et d'administration, Université d'York. Au service de l'Agence canadienne pour le développement international, chargé de cours en sciences économiques, comme professeur de l'extérieur à l'Université des Indes occidentales à la Barbade.

Ancien fonctionnaire du service des affaires étrangères de l'Union sud-africaine et conseiller auprès du Foreign Office anglais. Ancien membre des corps enseignants des universités de Capetown, Witwatersrand et Londres. A assisté en 1950 à la Conférence de Torquay concernant l'accord général sur les tarifs et le commerce (GATT). Participant à l'étude économique tripartite sur les Antilles orientales, janvier-avril 1966. Membre du Conseil de l'institut canadien des affaires internationales.

A agi en qualité d'expert-conseil auprès de divers organismes et, tout récemment, a collaboré à l'étude sur les chances de réalisation du libre-échange entre le Canada et les Antilles pour le compte de la *Private Planning Association of Canada*. En novembre 1968, délégué aux réunions des chambres de commerce du Canada et des Antilles à la Jamaïque.

A beaucoup écrit et entre autres publications sur les Antilles: Rapport concernant l'étude économique tripartite sur les Antilles orientales, janv.-avril 1966. Ministère du développement outre-mer, H.M.S.O., Londres, 1967. (Coauteur) «Canada Takes the Initiative.» The Round Table, Londres, 1966. (Oct.) «Canada and the OAS» Les Antilles et l'Amérique Latine: Conférence sur les relations politiques et économiques, U.I.O. Jamaïque, mars 1967. «Canada and the Commonwealth Caribbean», étude en cours pour le compte de l'Agence canadienne pour le développement international.



## LE SÉNAT LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INTERNATIONALES

### TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 18 mars 1969

Le Comité permanent des affaires internationales se réunit aujourd'hui à 11 heures.

Le président (le sénateur John B. Aird): Honorables sénateurs, en votre nom, je souhaite la bienvenue au professeur George V. Doxey. Nous lui savons fort gré d'être venu à Ottawa de la Barbade, pour rendre témoignage ici et faciliter les délibérations du Comité. Le déplacement est plus facile qu'autrefois, mais nous lui sommes fort reconnaissants de s'être dérangé.

Le professeur Doxey a déjà présenté une étude intitulée: «Commerce entre les Antilles britanniques et les pays développés et l'aide qu'ils reçoivent» (Trade of the Commonwealth Caribbean Countries with the Developed Countries and the Aid They Receive). Les principaux pays en jeu, outre les Indes occidentales, sont, cela va de soi, les Grands pays économiquement développés, traditionnellement en relations avec les pays antillais comme la Grande-Bretagne, la France, les Pays-Bas et les États-Unis. Ce travail a été distribué d'avance.

Je vous rappellerai ce matin que le professeur Doxey a participé à la réalisation de deux études majeures qui touchent de près aux travaux du Comité. La première est l'étude économique tripartite sur les Antilles orientales, et la deuxième, une étude sur les chances de réalisation d'un projet de libre-échange entre le Canada et les Indes occidentales, préparé par la Private Planning Association of Canada. On trouvera d'autres précisions sur les ouvrages qu'il a publiés et sur son expérience dans la notice biographique intéressante déjà distribuée.

Selon l'usage établi, je prierai le professeur Doxey de faire un exposé préliminaire. Ensuite, il pourra répondre aux questions qu'on lui posera. De plus, suivant notre pratique ordinaire, j'ai demandé au sénateur Carter d'avoir l'obligeance de poser la première question.

Le professeur George V. Doxey (Université de York): Monsieur le président et honorables sénateurs, je tiens à dire d'abord combien je suis honoré de prendre la parole devant vous, au cours de votre série d'études. Le sujet qu'on m'a demandé de traiter est

probablement l'un des plus complexes, tant au point de vue commercial qu'au point de vue aide.

Le cas des Antilles n'est pas unique, dans le sens que leurs relations commerciales sont essentiellement celles de possessions coloniales. Autrement dit, du fait de leur association avec le Royaume-Uni un régime d'échanges commerciaux s'est établi: la mère patrie subvenait à leurs besoins en matière de marchandises, tandis qu'elles vendaient à la mère patrie une couple de denrées de base, d'ordinaire sous un régime de droits préférentiels et d'accords spéciaux issus de négociations.

Depuis que ces pays ont commencé à prendre figure d'États indépendants ils cherchent tous, comme tous les pays en voie de développement, à diversifier leur activité économique, non seulement pour assurer leur indépendance, mais aussi pour avoir la certitude de créer plus d'emplois pour leur population. Un des grands problèmes aux Antilles, bien entendu, c'est celui d'un excédent de population ainsi qu'un chômage déguisé et patent. Dans le passé, les Antillais trouvaient une issue dans l'émigration, mais ce processus est pour ainsi dire arrêté, depuis que les règlements en matière d'immigration sont devenus plus sévères au Royaume-Uni, d'où nécessité accrue d'un marché de travail élargi.

Cependant, à l'heure actuelle, le mode d'échanges commerciaux ressemble beaucoup à celui du passé, comme vous avez pu le voir par l'étude de fond que je vous ai présentée. Il existe toujours une dépendance peu saine sur un petit nombre d'articles de base. Vous verrez que cela constitue pour la plupart des pays plus de 80 pour 100 du commerce extérieur: la Jamaïque exporte de la bauxite, du sucre et jusqu'à un certain point, des bananes, les Îles du Vent se bornent presque entièrement à la vente des bananes, et la Barbade et d'autres îles dépendent très fortement de leurs exportations de sucre.

Les Indes occidentales comprennent les aléas de cet état de choses. L'industrie sucrière de l'archipel n'est certes pas prospère. Les économistes de la région s'accordent joliment à reconnaître que l'industrie en question doit céder la place à d'autres industries, consécutivement à une réforme de l'agriculture, par exemple.

Le problème consiste en ce qu'il s'agit d'une industrie ayant un marché assuré. Le gros du sucre des Antilles peut toujours se vendre au Royaume-Uni à des prix substantiellement supérieurs aux cours mondiaux, et à des prix qui permettent aux Antilles d'atteindre une moyenne de prix de revient assurant à la plupart des pays un bénéfice.

Mais l'avenir est incertain. La Grande-Bretagne a averti ces îles qu'advenant son adhésion au Marché européen commun, où il existe un excédent de sucre, force lui sera d'examiner la question de savoir si elle maintiendra le présent régime de préférence.

Comme vous le savez, le Canada a offert à ces pays de négocier un accord. Nous avons offert aux Antilles britanniques, ainsi qu'au reste du Commonwealth et à l'Union sud-africaine, des droits spéciaux ou une réduction des droits sur le sucre, mais nous continuons d'acheter le sucre aux cours mondiaux. Lorsque ces cours atteignent le niveau enregistré ces dernières années, moins de 20 livres sterling par tonne, alors que parfois pour certaines plantations de la Jamaïque, les frais d'exploitation se montaient à une soixantaine de livres, vous comprenez quelles difficultés ces gens éprouvent à écouler leur produit sur le marché canadien.

En 1966, comme vous le savez, le gouvernement canadien a offert une diminution des droits de douane, mesure qui a produit un certain effet bienfaisant, d'après ce que disent mes collègues antillais, mais sans aider grandement l'industrie sucrière.

L'Association commerciale de la Fédération des Indes occidentales (CARIFTA) cherche à faire réaliser certaines de ces réformes très urgentes, d'abord la constitution d'une agriculture orientée vers la culture de produits d'un bon rendement sur les marchés mondiaux, si on peut les produire en quantités suffisantes, ainsi que vers les produits pouvant satisfaire les besoins domestiques. Les Antilles importent bien trop de produits alimentaires. Par exemple, comme vous le savez, 52 pour 100 de nos exportations vers les Indes occidentales consistent en matières premières et en denrées alimentaires.

Chacun de ces pays cherche présentement à appliquer une politique commune et qui commence à s'orienter d'après l'essai lancé par l'Association commerciale de la Fédération des Indes occidentales (CARIFTA), aux fins d'encourager et hâter la diversification par le contingentement des importations. Vous constaterez que la Trinité, la Jamaïque et jusqu'à un certain point la Barbade commencent à imposer des contingentements fort sévères à l'égard de l'importation de denrées qu'elles se croient en mesure de produire sur leur territoire, mesure dont notre commerce commence à ressentir l'effet de façon appréciable. D'après les statistiques préliminaires pour 1968, les ventes canadiennes dans ces régions accusent un déclin marqué du fait de ces contingentements.

La farine de blé représente un bon exemple de la chose. La région antillaise du Commonwealth constituait notre second grand client pour cette denrée, mais ce marché s'évanouit lentement à cause de

l'aménagement de minoteries dans ces pays. La tendance se poursuivra et j'espère qu'au Canada nous y verrons un assainissement de leur économie. Si la politique de l'Association commerciale de la Fédération des Indes occidentales parvient à créer là-bas une agriculture prospère et une industrie de transformation prospère des produits agricoles, et si, comme on l'espère, elles conquièrent le degré d'indépendance économique qu'elles recherchent, nous devons voir la chose d'un bon oeil, et je pense aussi que nous ne devons pas être trop pessimistes quant à l'avenir de notre commerce d'exportation. Une fois l'évolution achevée, d'autres domaines s'ouvriront pour nos exportations. Les denrées que nous avions coutume de vendre en souffriront peut-être. Peut-être ne vendrons-nous plus de farine là-bas, et nos ventes de bacon et d'autres produits du porc y déclineront certes de façon marquée, mais d'autres débouchés s'ouvriront très rapidement.

Je note qu'il a été beaucoup question du tourisme dans vos délibérations. J'éprouve un certain sentiment de culpabilité à titre de l'un de ceux qui ont préconisé le tourisme comme l'élément principal dans le développement futur des Antilles britanniques. Nous avons étudié le cas des Antilles orientales en 1966, et on nous a alors demandé de présenter des vœux à nos gouvernements, pour l'aménagement d'une économie rentable dans la région. Nous avons rempli notre mission. Nous avons présenté nos vœux après une étude attentive des différents secteurs de développement, et il nous a paru que l'industrie touristique pouvait et devait devenir le principal moteur de prospérité dans l'archipel. Nous avons été alors en butte à des critiques à peu près identiques de la part de divers groupes. Cela allait des éléments conservateurs ou des gens qui redoutaient un changement, aux intérêts établis opposés à tout changement et redoutant tout genre d'innovation d'ordre économique, provenant du progrès de l'industrie ou du tourisme. L'opposition au changement est à prévoir, quand on s'imagine que cela menace le mode de vie existant. L'impression existe aussi que cette industrie est à la merci des caprices de touristes éventuels.

D'autre part, les gens craignaient le prétendu effet stabilisateur inhérent au tourisme. Si un pays arrive à trop dépendre d'une industrie comme le tourisme, il peut s'en suivre qu'il doive adapter son régime politique aux exigences des touristes. Par ailleurs, plusieurs gens redoutaient l'effet possible d'exemple que pouvait produire l'affluence de riches touristes nord-américains dans des régions peu développées, habitées par des gens de couleur.

Au fait de ces considérations, nous nous sommes efforcés de faire remarquer que, dans l'expansion du tourisme, il faut envisager les choses comme il en va de toute industrie: savoir qu'il importe d'orienter le développement de façon à l'intégrer aux besoins sociologiques de la population et à éviter toute dislocation dans l'obtention de ces fins.



Cela est fort important. On peut parler d'une forte densité de tourisme dans une région, et d'une faible densité dans une autre. La chose peut dépendre de l'existence d'autres sources de revenus dans une région. Par exemple, on ne prévoit guère qu'une île comme Grenade, dotée d'une agriculture saine et caractérisée par une unique qualité de beauté sur une faible étendue, devienne une région touristique de grande densité.

D'autres part, on connaît les dangers inhérents à certains genres d'expansion touristique. L'un est l'apparition de casinos, élément qui risque de faire tomber l'économie d'une île entre les griffes de quelque syndicat du jeu. Ce sont des choses connues et qu'on s'efforce certes d'éviter. Toutefois, je vous rappellerai que le tourisme est aujourd'hui l'industrie qui grandit le plus vite au monde. La dépense mondiale à cette fin s'est montée à 60 milliards de dollars en 1965, et pour chaque centième d'accroissement du revenu national, de 1 et demi à 2 pour 100 va aux dépenses d'ordre touristique. Cette industrie progresse à un rythme que personne n'aurait pu prédire il y a une décennie.

Les griefs contre le tourisme reposent sur le genre de touristes qu'il y avait il y a dix ans. Les touristes d'aujourd'hui appartiennent aux classes moyenne et ouvrière. Ce ne sont pas des joueurs jouant gros jeu dans les casinos, mais des gens qui se payent des vacances à des prix raisonnables, tant en hiver qu'en été. Ce mouvement s'accroîtra et il peut devenir un facteur de haute importance dans le progrès économique de la plupart de ces îles. La pratique raisonnable de ce genre de développement arrivera à éliminer les griefs qui peuvent être fondés en certains cas.

Et les autres domaines où on peut agir? Nous voyons ce que donne l'Association commerciale de la Fédération des Indes occidentales (CARIFTA). Avec le bon vouloir des gouvernements intéressés, la chose pourrait fort bien marquer le début d'un genre d'union économique qui aurait dû se réaliser lors du premier essai de fédération. Il existe aux Indes occidentales une volonté de collaboration comme il ne semble jamais y en avoir eu en une autre période. Un remarquable sens politique s'est manifesté, tant dans l'aménagement de l'Association commerciale (CARIFTA), malgré les énormes problèmes encore à résoudre, que dans l'organisation de la Banque pour le développement des Indes occidentales. Comme vous le savez, certaines difficultés ont surgi du fait de la Jamaïque, mais on semble y avoir fait face de la meilleure manière qui soit. Au lieu d'étaler au grand jour leur différend, les autres pays antillais procèdent à l'organisation de la banque en pratiquant la politique de la porte ouverte, comme ils l'ont fait pour l'Association commerciale (CARIFTA), laissant à la Jamaïque la faculté de s'y joindre plus tard. Nous pouvons donc affirmer que l'Association commerciale de la Fédération des Indes occidentales (CARIFTA) sera un essai heureux qui assurera une association économique plus étroite et une meilleure intégration de leurs projets économiques.

On a beaucoup parlé de l'association de ces pays à l'Amérique Latine. Vous n'ignorez pas que deux pays indépendants membres du Commonwealth, la Trinité et la Barbade, se sont joints à l'Organisation des États américains. Le premier ministre de la Jamaïque a déclaré qu'il ne tient pas à adhérer à l'OEA et qu'il a bon espoir de se joindre un jour à l'association européenne. Cela peut changer. Rien n'est immuable en politique, vous le savez, mais telle est la présente attitude de la Jamaïque.

La Trinité peut légitimement se targuer de liens importants avec l'Amérique Latine. L'industrie pétrolière lui assure un client fort important. De plus, beaucoup d'influences culturelles proviennent à la Trinité de sources analogues à celles qu'on trouve en Amérique Latine.

D'un autre côté, la situation de la Barbade est intéressante. Ce pays, le plus britannique de toutes les anciennes colonies, est en passe d'établir ce genre de contacts. Pour l'heure, cela se borne à des discussions sur la forme d'aide que l'organisation pourrait fournir en matière d'éducation, et l'on n'encourage guère les relations commerciales.

La Guyane, peut-on alléguer à juste titre, fait partie de l'Amérique Latine. Son différend avec le Vénézuéla à propos des frontières l'empêche pour le moment d'adhérer à l'OEA, mais elle sait qu'à échéance plus ou moins longue, son destin sera lié au progrès futur du continent sud-américain. Un coup d'oeil sur la carte de l'Amérique du Sud montre qu'au point de vue transport, il est plus avantageux pour l'arrière-pays brésilien de recevoir ses importations par voie de Georgetown que par les ports brésiliens, et un avenir fort prometteur s'annonce pour cet arrière-pays dans les prochaines décennies. Les hommes d'affaires sont déjà en rapports officieux au sujet de l'aménagement possible d'une route de Georgetown à la frontière brésilienne. Cette voie d'accès me semble réalisable, et si l'Association commerciale de la Fédération des Indes occidentales (CARIFTA) aboutit à une union économique, nous verrons les Antilles britanniques inaugurer des relations directes avec l'Amérique Latine.

A mon sens, donc, impossible de ne pas regarder la région comme une entité. Impossible de la tenir pour isolée du reste des Antilles. Ces pays subissent l'influence de ce qui se passe à Cuba. Cette influence n'est peut-être qu'une faible brise quand elle atteint la Barbade, mais la population sait ce qui se passe là-bas. Des gens redoutent parfois profondément une aggravation de l'instabilité politique en d'autres parties de l'archipel.

Je dirais que, somme toute, les anciennes colonies britanniques ont le sentiment que, tôt ou tard, elles se rattacheront plus étroitement au reste de l'hémisphère sud, et que leurs liens avec la Grande-Bretagne sont

destinés à se relâcher. Néanmoins, ces liens ne se sont pas évanouis. Nombre de gens s'imaginent que les Britanniques se sont éclipsés. Il faut tenir compte de deux faits fort importants. L'un est la continuation de l'aide britannique. L'autre est l'existence de l'accord dit des États associés.

Les anciennes colonies des Antilles orientales, la Barbade exceptée, n'ont pas obtenu une indépendance complète en 1966. La Grande-Bretagne a établi une formule politique qui leur confère une autonomie interne, mais lui réserve la haute main sur la défense et les affaires extérieures. Chacun de ces pays a la faculté de retirer son adhésion en tout temps pour devenir indépendant, mais le facteur financier a beaucoup d'importance. La Grande-Bretagne continue à prendre à son compte le budget des dépenses de ces îles, ainsi qu'à fournir une aide économique substantielle à la région.

La présente crise d'Anguilla constitue une bonne illustration du problème qui se pose pour la Grande-Bretagne dans la région. Comme vous le savez, Anguilla s'est détachée de l'union avec Saint-Christophe. Ce groupe intéressant de 6,000 habitants s'est proclamé État indépendant. Personne ne sait exactement ce que s'y passe. Cette île est d'accès difficile; on l'atteint par voie des airs, de Saint-Martin. Des rumeurs alarmantes de tout genre circulent, mais je dirai que la plupart des membres indépendants du Commonwealth antillais souhaitent un heureux dénouement de la crise, dans l'appréhension des événements futurs.

Un mot de l'aide économique. J'ai énoncé plusieurs propositions dans mon mémoire. Quand nous parlons d'aide économique, il ne s'agit pas simplement de dons aux pays en voie de développement, bien entendu.

Nous aidons les pays en voie de développement pour hâter le jour où leur croissance économique se poursuivra d'elle-même, indépendamment de toute assistance du dehors. Voilà pourquoi il importe tellement, quand il s'agit du futur d'une aide économique à une région du globe, de considérer non seulement l'étendue de cette aide, mais encore sa meilleure utilisation possible.

On reproche souvent à l'Agence canadienne pour le développement international un excès de prudence. Une telle circonspection me plaît ainsi qu'aux économistes intelligents dans les pays en voie de développement. Une étude sur les chances de réalisation est souvent préférable aux efforts que l'on tente après coup, pour corriger des bévues provenant de décisions précipitées aux premières étapes d'une entreprise. Ce dont les Antilles britanniques ont besoin, c'est qu'on aide la population à assurer elle-même son progrès économique. Sa position est unique et elle possède un fond remarquable de savoir-faire, ainsi qu'un montant

considérable d'épargnes inutilisées. L'heure a sonné pour le Canada d'envisager une nouvelle initiative hardie: la création d'un troisième organisme, la Société canadienne de développement pour outre-mer, si on peut l'appeler ainsi, autrement dit, une société calquée sur la British Overseas Commonwealth Corporation, organisme soutenu par des fonds publics. Cette société pourra s'associer au secteur privé aux Antilles et dans les autres pays en voie de développement, pour aider ce secteur à lancer des projets de son crû.

Cette façon de procéder offre l'avantage, non seulement de fournir des fonds aux gens, mais encore le savoir-faire qui peut leur manquer en matière d'entreprises. C'est aussi un encouragement pour eux de voir qu'un projet qu'ils ont pu concevoir est réalisable. Ce genre d'organisation peut jouer un rôle unique, outre nos programmes ordinaires d'aide et la Banque de développement pour les Indes occidentales. Cela nous libérera aussi des reproches d'ingérence politique.

Dans tous les pays, le nôtre inclus, un des problèmes, c'est la prétendue domination économique par l'étranger. Les Antilles sont fort susceptibles et une variété d'entreprises sont en cours dans leurs pays, en particulier dans le domaine touristique.

Il s'élève sans cesse des critiques au sujet du fait que les propriétaires antillais de pensions de famille sont incapables de transformer leur établissement en moyennes ou grandes hôtelleries. Il leur manque soit le savoir-faire, soit le capital. Voilà un exemple du genre d'entreprises qu'un organisme canadien de cette nature pourrait aider. Cela est très important.

Je ferai un autre rapprochement que j'ai mentionné dans mon mémoire, dans le passage où je dis qu'il faut envisager les relations commerciales en rapport avec l'aide. J'ai écrit qu'on pourrait regarder l'Accord commercial entre le Canada et les Indes occidentales comme un accord en matière d'aide. J'entendais par là que nous aurons peut-être à envisager la possibilité d'aider la nouvelle agriculture antillaise, au lieu par exemple d'offrir des subventions à une industrie sucrière mal en point. Ne serait-il pas plus sage de songer à assurer aux Antillais des marchés pour certaines denrées qu'ils peuvent produire? Par exemple, les tomates et les légumes frais pourraient figurer dans les accords visant nos importations. Je me rends compte des difficultés qui surgiraient à cet égard, mais la proposition de pourvoir ces gens d'un marché d'exportation assuré mérite étude. En ce faisant, nous les mettrons en état de développer ce genre de culture. Pour l'heure, il leur est difficile de parler réforme agricole orientée uniquement vers la satisfaction des besoins locaux. Leur savoir-faire en agriculture a toujours été appliqué à la culture de produits de base destinés à l'exportation, et vous pourriez obtenir des résultats en dirigeant ce savoir-faire vers un autre secteur d'exportation.

Il serait peut-être bon d'étendre ces ententes particulières à l'encouragement de certaines des industries du vêtement des Barbades, de Trinidad et de la Jamaïque. Ils possèdent maintenant une industrie du vêtement assez florissante qui serait susceptible de se créer un marché de quelque valeur au Canada, mais on ne peut y songer aussi longtemps que nos tarifs sur les vêtements importés seront aussi élevés. J'estime qu'à long terme cette attitude se révélera plus avantageuse, tant pour ces pays que pour nous, qu'une kyrielle de programmes d'aide qui n'atteignent pas toujours le but que nous leur avons fixé, parce qu'il devient de plus en plus difficile, à mesure que nos dépenses augmentent, de nous assurer que l'aide accordée est employée à bon escient.

J'ai mentionné également le tourisme. Il y a là, à mon avis, un autre domaine où nous pourrions aider. Nous pourrions, par exemple, nous demander s'il n'y aurait pas lieu d'accorder aux touristes canadiens de retour de ces pays certaines concessions douanières beaucoup plus considérables que celles accordées à un touriste qui revient de toute autre partie du monde, de façon à encourager les Canadiens à visiter cette région. J'estime qu'il s'agirait là d'un effort positif d'encouragement pour eux qui porterait bien plus de fruit que nos efforts indirects du passé.

Je ne tiens pas à poursuivre ces remarques liminaires trop loin. Le domaine dont je vous ai entretenu est très vaste et j'espère que les questions le parcourront librement dans tous les sens.

**Le président:** Je vous remercie, monsieur le professeur Doxey. Vous n'avez pas manqué de soulever des idées stimulantes, celle en particulier ayant trait à une nouvelle agence, à un nouvel organisme, la Société canadienne de développement outre-mer. J'invite maintenant le sénateur Carter à prendre la parole et à amorcer l'interrogatoire, quitte à ce que je donne ensuite la parole à d'autres sénateurs dans l'ordre où ils désireront poser les questions.

**Le sénateur Carter:** Je vous remercie, monsieur le président. Monsieur le professeur Doxey, qu'il me soit permis de vous dire tout le plaisir que j'éprouve à vous compter parmi nous en ce jour et combien j'ai goûté votre excellent mémoire et l'exposé que vous avez fait. A la fin de votre mémoire vous soulevez plusieurs questions très intéressantes qui, à mon avis, rendront ma tâche très facile et ne peuvent manquer de faire naître nombre de questions dans l'esprit des membres du comité. Je me garderai bien d'accaparer le temps du comité, afin de donner une chance aux autres. En vérité, je ne vois pas la nécessité de prendre beaucoup de votre temps, étant donné que lors de votre énoncé de ce matin vous avez pratiquement répondu à chacune des questions que je comptais poser. Vous avez souligné, monsieur, que le caractère colonial du commerce prévaut toujours dans les Caraïbes, en ceci que ces îles exportent toujours leurs matières premières et importent les produits finis de leurs mères-patries.

Pourtant, ce processus se modifie, même assez rapidement, à en croire les chiffres que vous avez annexés à votre mémoire.

Ces chiffres indiquent qu'en général le commerce avec l'Angleterre et le Canada diminue alors qu'il s'accroît avec les États-Unis et d'autres pays. Ceci soulève quelques questions d'ordre mineur: jusqu'à quel point ces changements dans la nature du commerce attribuables à CARIFTA, au marché commun des Caraïbes, jusqu'à quel point peut-on les attribuer à la croissance du développement économique qui se produit actuellement aux Antilles, et quel effet accru auront-ils à l'avenir au fur et à mesure que ce processus se poursuivra.

Il ressort, de vos déclarations, que le Canada devra reviser son attitude à l'égard de l'encouragement au commerce avec les Caraïbes ainsi qu'à l'égard de notre programme d'aide et de ses répercussions sur la promotion du commerce.

La principale question que je désire vous poser, pour amorcer la discussion, est celle-ci: s'il vous incombait de conseiller le Gouvernement canadien sur les questions économiques, comment vous y prendriez-vous pour évaluer les divers facteurs en jeu, et que conseilleriez-vous à l'égard des Caraïbes? Je note que vous avez déjà mentionné que nous devrions probablement transformer l'accord commercial que nous avons avec les Indes occidentales en un programme d'aide et que nous devrions songer à instituer une société canadienne de développement. Vous serait-il possible, dans ce contexte, de développer ces deux points un peu plus avant?

**Le professeur Doxey:** Il ne faudrait pas que je tente de parler de deux mémoires en même temps, car je pourrais penser à l'ACDI d'une part et aux commerçants d'autre part. C'est, à mon avis, l'un des défis les plus difficiles à relever que de chercher à jeter un pont entre notre réel besoin de développer notre commerce et de veiller à nos intérêts commerciaux et notre désir croissant de prêter main-forte aux pays en voie de développement.

Il y a là un certain degré de conflit. Il est évident que si nous possédions un marché sûr aux Antilles, c'était bien celui des marchandises qui est maintenant menacé par des substitutions.

Nous n'aurions guère à gagner, par exemple, dans le cas de nombre de ces marchandises s'il y avait libre-échange entre les deux régions. En revanche, nous avons beaucoup à perdre advenant l'imposition de restrictions aux importations.

Il faut, à mon avis, envisager l'inévitable. Je pense que dans une telle conjoncture, je conseillerais au gouvernement de chercher à faire pression sur le secteur privé, afin qu'il se rende compte des nouvelles occasions de commercer qui s'offrent à eux aux Antilles. Dès que les Antillais auront commencé à

diversifier leur production, à la suite de l'action de CARIFTA, ils chercheront à importer de nouveaux produits, à commencer naturellement par des machines.

L'une des raisons pour lesquelles la structure commerciale des Antilles du Commonwealth se modifie est qu'un bon nombre des nouvelles industries sont des filiales de compagnies américaines, et une autre est que vu les avantages découlant des exemptions de taxes ordinairement accordées aux nouvelles industries, celles-ci peuvent obtenir tout ce qu'il leur faut en n'importe quel point du monde et, naturellement, elles trouvent d'ordinaire plus comode de s'approvisionner aux États-Unis.

Ainsi, si vous étudiez la statistique d'importation de la Jamaïque, vous constaterez que les Jamaïcains importent de plus en plus de matières premières et de machines, des États-Unis. Là n'est pas tout le tableau. Vous vous apercevrez qu'il existe un débouché pour les matières premières semi-finies. Mentionnons, à titre d'exemple, les provendes pour volailles qui ont constitué un article important d'exportation canadienne vers les Antilles. Actuellement, la substitution aux importations commence à y déplacer notre provende pour volaille.

D'autre part, les Caraïbes ne peuvent pas produire les ingrédients qui entrent dans la fabrication de cette provende, mais nous le pouvons; nous pouvons donc y introduire cette industrie.

De la même façon, à mesure que s'élève le niveau de revenu aux Antilles, les gens adoptent des aliments plus recherchés.

C'est encore là un domaine que nous pourrions exploiter, mais nous négligeons souvent de le faire. Ainsi, durant de nombreuses années, nous avons compté sur nos marchés habituels de morue, de poisson salé, mais nous avons permis à d'autres, Anglais et Danois, d'envahir le marché du poisson de luxe, et un nombre croissant d'Antillais de goût raffiné adopteront ce genre de produit.

CARIFTA ne peut qu'accélérer ce mouvement. CARIFTA possède actuellement un protocole qui énumère les articles susceptibles d'être produits dans la région et qui, sauf si la région a une production déficitaire d'un produit donné, prévoit l'imposition d'un embargo total sur l'importation de ces produits dont le plus important pour le Canada est naturellement les produits du porc. Nombre de légumes sont également exclus (oignons et haricots blancs peuvent être cités en exemple) et cette liste ne peut que s'allonger graduellement, nous l'espérons, au fur et à mesure que CARIFTA s'affirmera.

**Le sénateur Carter:** Merci. Il me plairait de poursuivre le débat sur la banque de développement, la société de développement. Il y a actuellement au Canada une Banque de développement industriel qui est une filiale de la Banque du Canada. Estimez-vous qu'il serait bon de transporter ce genre d'organe sur le sol antillais ou serait-il préférable de compter sur une société de la Couronne? Il est question ici même d'une société de développement pour le Canada.

**Le professeur Doxey:** J'estime qu'en raison du caractère extérieur de l'opération ainsi que des problèmes qui ne manqueront pas de surgir dans les rapports entre les gouvernements de l'endroit, il serait probablement plus facile de songer à une société à caractère public qui s'occuperait exclusivement d'exploitation étrangère. Ceci aiderait également à surmonter les problèmes qui pourraient provenir de difficultés juridiques, dans ces pays.

Si je m'en rapporte à l'expérience plutôt restreinte que j'ai eue des opérations de la Société de développement du Commonwealth britannique connue auparavant sous le vocable de Société de développement colonial, fondée dès après la deuxième guerre mondiale, les responsables ne sembleraient pas avoir éprouvé de difficultés au niveau gouvernemental et leur activité semblerait avoir obtenu, en général, passablement de succès, surtout, à mon avis, à cause du degré de participation locale du secteur privé. C'est ce que veulent les gens. Graduellement, dans bien des cas, la Société de développement colonial a vendu ses intérêts dans une entreprise, une fois que celle-ci devenait rentable et elles les a souvent vendus avec profit.

**Le sénateur Carter:** Envoyez-vous la possibilité que cette société s'associe à l'entreprise privée antillaise et, advenant que l'industrie devienne rentable, qu'elle vende ses intérêts dans cette industrie pour recommencer dans un autre domaine?

**Le professeur Doxey:** De façon à créer une situation dans laquelle les fonds retourneraient à la société et serviraient ailleurs.

**Le sénateur Carter:** Votre allusion à l'industrie du sucre a vivement piqué mon intérêt surtout lorsque vous avez demandé s'il était sage de perpétuer l'existence de cette industrie actuellement peu rentable ainsi que les problèmes qui en découlent. Ce matin, vous vous êtes étendu plus profondément sur ce sujet.

En vous écoutant, je ne pouvais pas ne pas saisir l'analogie avec l'industrie de la morue salée dans ma propre province, qui n'est pas rentable. A mon avis, elle a survécu grâce aux subventions indirectes de toute sorte dont elle a bénéficié, mais même à ce compte, cette industrie n'a jamais permis à ceux qui s'y employaient que de gagner juste assez pour vivre. Le malheur est que dès que vous cherchez à corriger cette situation, vous vous trouvez en face de ce problème: cette industrie emploie 20,000 personnes, sans compter les 100,000 autres qui en dépendent, ce qui représente un cinquième de la population, et les implications politiques sont telles qu'il devient très difficile de saisir, d'isoler cette industrie afin de lui faire subir les interventions chirurgicales qui pourraient la remettre sur pied, c'est-à-dire rentable. Je me demandais justement si vous faisiez face aux mêmes difficultés politiques dans les Caraïbes et si ces difficultés sont telles qu'il sera très difficile à un gouvernement quelconque de recourir aux mesures qui s'imposent?

**Le professeur Doxey:** Vous avez parfaitement raison. J'estime que l'analogie que vous constatez entre votre

île et les îles antillaises existe vraiment. Le sucre est d'importance vitale dans tout le commonwealth antillais. C'est lui qui a pour ainsi dire moulé le caractère des gens; il a moulé le caractère de l'économie; il a également produit beaucoup des politiciens de l'endroit qui sont aujourd'hui au pouvoir et, dans certains cas, il se peut fort bien que leur résistance au changement et à la diversification provienne du fait que leur influence politique serait menacée. Dans bien des cas, il existe un mandarinat de l'élite, une plantocratie, qui doit sa position à l'industrie du sucre et qui craint que la diversification ne crée de nouvelles élites qui lui disputeront sa position.

Il existe donc, de toute évidence, des facteurs inhérents qui empêchent le changement; le plus important de ces facteurs, à notre point de vue autant qu'au point de vue des efforts qui seraient tentés pour le développement de la région, est le fait que le sucre offre un moyen d'existence, si chétif soit-il, à une grande partie de la population.

Qu'il me soit cependant permis de rappeler qu'un mouvement se dessine lentement d'un bout à l'autre de la région qui cherche à s'éloigner de l'industrie du sucre. Il n'y a pas si longtemps, les îles sous le Vent ne pouvaient compter pour leur subsistance que sur la seule industrie du sucre ou presque; depuis, elles se sont lancées dans la culture de la banane et sont en train de devenir le producteur le plus considérable de ce fruit dans la région. Elles auront bientôt atteint le maximum de leurs contingents au Royaume-Uni et songent à leurs chances d'envahir le marché canadien.

Le processus d'abandon partiel du sucre sera lent afin de ne pas créer de chômage. Mais, le besoin d'éliminer graduellement le sucre au fur et à mesure que de nouvelles industries se préparent à le remplacer existe vraiment. Ceci peut se réaliser en une, deux ou trois décennies. J'imagine qu'il y aura du sucre dans les Indes occidentales pendant de très nombreuses années encore, mais ce ne sera pas une unique industrie dont dépendra le sort des Antilles.

Le sénateur Carter: Il ressort donc de vos paroles que l'industrie du sucre disparaîtrait graduellement pour faire place à d'autres formes d'agriculture, telle que la culture des tomates et autres produits analogues qui trouveraient un bon débouché sur les marchés canadiens tout en satisfaisant les besoins du pays d'origine. Le processus de transition exigera-t-il beaucoup de recyclage? Au fond, je veux savoir ceci: ces gens ne connaissent aujourd'hui que le sucre; que faudra-t-il faire pour les orienter vers ces autres industries? La tâche sera-t-elle très ardue? Le Canada devrait-il prêter main-forte en ce sens? Devrions-nous envoyer de nos cultivateurs pour leur enseigner comment s'y prendre?

Le professeur Doxey: En effet, ce ne serait pas facile. Tout d'abord, la science agricole autant que les technologues agricoles sont entièrement orientés vers le sucre, même dans les régions où la production est excellente. En d'autres endroits où la production repose sur les paysans, ceux-ci ignorent presque tout

de toute autre culture. Je conviens que vous auriez certainement beaucoup de recyclage à effectuer et, naturellement, il faudrait amorcer un cours de mise en marché et ainsi de suite. Il est vrai que ceci a eu lieu à l'égard des bananes. Les Van Geests ont révolutionné les îles sous le Vent en relativement peu de temps. Ils ont appris aux paysans à produire des bananes au lieu du sucre, et ils y ont réussi au-delà de toute espérance. Aux Barbades, actuellement, la Société de développement du Commonwealth britannique s'est associée à un groupe indigène en vue d'établir une ferme expérimentale de 60 acres ayant pour but de rechercher les endroits où de nouveaux produits peuvent être cultivés pour exportation vers le marché britannique. Ceci couvre tout un éventail de produits, allant des fleurs fraîches à divers types de légumes qui commandent un prix relativement élevé sur le marché britannique. Cette industrie est encore assez modeste mais pourrait bien se révéler le commencement d'une forme beaucoup plus considérable d'agriculture.

Le sénateur Thorvaldson: Les agrumes sont-ils indigènes à ces régions?

Le professeur Doxey: Oui.

Le sénateur Thorvaldson: Peut-on les y cultiver?

Le professeur Doxey: En effet, ils peuvent y être cultivés, mais actuellement la production se fait au petit bonheur et la mise en marché est très mauvaise. Ainsi, en Guyane, chaque année une partie considérable de la récolte, si mes renseignements sont exacts, est détruite faute de mise en marché et d'entente de distribution.

Le sénateur Thorvaldson: Je songeais à l'énorme quantité d'agrumes que le Canada importe de Floride et de Californie et je me disais que s'il était impossible de produire ces fruits aux Antilles, pourquoi ne pas les importer de ces îles plutôt que d'ailleurs. S'agit-il d'une question de tarifs de transport de marchandises?

Le professeur Doxey: C'est en grande partie une question de transport convenable et de dispositions de mise en marché et de distribution.

Je suis convaincu que si l'industrie des agrumes était organisée de manière rationnelle, comme ce fut le cas pour les bananes, il y aurait moyen de satisfaire une bonne partie de nos besoins.

Nous savons qu'une grande partie de l'agriculture antillaise doit compter avec les facteurs historiques. Un exemple, en passant. Il n'y a aucune disette de limes dans les îles; ceci est dû en grande partie au fait que l'ancienne administration coloniale britannique entreprit, il y a de nombreuses années, d'encourager la plantation de limes à l'intention de la marine britannique. Les limes étaient distribués aux marins afin de parer au scorbut. Voici donc une industrie qui s'est perpétuée, bien qu'elle ne soit pas organisée, et les limes antillais se comparent favorablement, à mon avis, aux meilleurs limes des États-Unis ou d'ailleurs.

Le sénateur Carter: Au Canada, les producteurs de tomates et autres légumes ont jugé bon de former des

coopératives. Le même raisonnement s'applique à ma propre province en ce qui a trait à l'industrie de la pêche, saumons et homards. Serait-il difficile de développer une mise en marché de forme coopérative aux Antilles? Faudrait-il apporter beaucoup de modifications au régime actuel? Cela exigerait-il une organisation à long terme?

**Le professeur Doxey:** Je pense qu'un mouvement coopératif se dessine déjà dans certaines régions. Il serait, à mon avis, probable qu'on pût l'introduire, selon celle des îles qu'on a en vue.

**Le sénateur Carter:** Estimez-vous, toutefois, que ce soit nécessaire?

**Le professeur Doxey:** Ce ne serait pas nécessaire pour réaliser une réforme. Cela pourrait aider, mais ce ne serait pas, à mon avis, une condition préalable à la réforme de l'agriculture.

**Le sénateur Carter:** Vous avez traité le sujet du tourisme sous presque tous ses angles; je laisserai donc de côté les questions que je comptais poser à ce sujet, sauf une. Je désirais connaître vos différents opinions, apparemment, et l'importance que vous lui attachez en regard d'un certain défaut d'enthousiasme de la part d'autres témoins qui vous ont précédés en ce qui a trait à l'industrie du tourisme. Je désirais connaître la nature de l'aide que vous avez décrite dans votre appendice, et tout en convenant que nous devrions offrir de l'aide quant à l'éducation, au transport et aux facilités portuaires et même, je suppose, malgré le point d'interrogation qui me vient à l'esprit, quant à la fourniture de matériel d'approvisionnement d'eau, considérant que ce peut être un domaine légitime, mais lorsqu'on commence à parler de ponts et de bateaux et autres choses semblables, j'estime qu'il s'agit là d'une forme d'aide mal inspirée, parce que notre dernier témoin, M. McLeod, nous a dit qu'il était possible d'y instaurer une industrie de construction navale pour petits bateaux. Évidemment, s'il existe des possibilités dans cette direction, c'est de ce côté que devrait s'orienter notre aide plutôt que de leur fournir des bateaux qu'ils pourraient construire eux-mêmes à bien meilleur marché.

**Le professeur Doxey:** Beaucoup d'encre a coulé au sujet de certains aspects de l'aide fournie par des pays donateurs, et ceci ne s'adresse pas uniquement au nôtre. Comme vous le savez probablement, la plupart des pays donateurs cherchent à dépenser la majeure partie de leur aide dans leur propre pays. Il va sans dire que ceux qui critiquent les méthodes des pays développés prétendent que les programmes d'aide sont souvent des formes déguisées de promotion de leur commerce outre-mer. Cette façon d'agir offre le danger de fournir à l'une des îles des Antilles ou d'ailleurs un bateau que celle-ci pourrait acheter sur les lieux à bien meilleur compte que si elle l'achetait d'un chantier maritime canadien. Ce genre de dons comporte évidemment l'inconvénient de ne pas encourager l'industrie locale. A mon avis, c'est dans bien des cas une critique justifiée, quoique nous cherchons à éviter autant que possible cette manière d'agir lorsque nous déboursions des fonds de cette nature.

**Le président:** Y a-t-il d'autres questions? Sinon, je passerai la parole au sénateur Grosart, puis au sénateur Rattenbury.

**Le sénateur Martin:** J'aimerais poser une question au sujet de la Société de développement outre-mer. Cette société serait-elle une société d'état?

**Le professeur Doxey:** Oui. En premier lieu, j'avais pensé qu'elle pourrait être une société de développement privée à laquelle pourraient participer des intérêts canadiens qui serait attirés par certains domaines, mais j'ai alors estimé que ceci pourrait prêter à certaines difficultés dans le domaine des relations extérieures ainsi qu'à des problèmes juridiques qu'il serait difficile de surmonter. De plus, j'estimai que nous ne disposerions pas ainsi des principales objections aux investissements privés dans ces régions, objections qui sont à l'effet que ce ne serait ni plus ni moins qu'une forme déguisée de pénétration des Antilles par le secteur privé du Canada. J'estime que s'il s'agissait d'une société d'état, l'aide perdrait ce stigmate. Sans compter que le problème ne serait plus le même avec une société d'état qu'avec une entreprise privée qui aurait des placements, mettons dans les Barbades, rapportant du 25 p. 100 par année, si vous cherchiez à la persuader de liquider ses intérêts. Ce problème ne se présenterait pas s'il s'agissait d'une société d'état et que ce fût incorporé dans la loi régissant cette société.

**Le sénateur Martin:** Seriez-vous en faveur de cette proposition ainsi que de la Banque du Commonwealth antillais?

**Le professeur Doxey:** Oui, car les deux se complèteraient. La banque exploiterait surtout le secteur public, mais en plus d'aider à l'aménagement de l'infrastructure, elle entreprendrait des études sur les possibilités. Ainsi, il se pourrait fort bien que les entreprises de la Société canadienne de développement outre-mer fussent celles que la Banque de développement antillaise aurait déjà étudiées.

**Le sénateur Thorvaldson:** Il y a une autre question de très grande portée qui ressort de l'interrogatoire du sénateur Carter. Elle a trait à l'industrie du tourisme. Je comparais vos remarques avec celles exprimées par M. Demas il y a deux semaines. Je fus stupéfait lorsqu'il donna à entendre que l'industrie du tourisme n'était pas dans les intérêts du pays parce que, en premier lieu, la nourriture et tout devait être importés et que le pays lui-même ne fournissait que la main-d'œuvre. Une autre de ces remarques, de grande portée, fut à l'effet que rien n'appartenait au capital local. Ceci est très grave. Prenons la Floride, par exemple, nous savons que le capital local est certainement le propriétaire des installations de tourisme à cet endroit et il en va de même pour la Californie. Y a-t-il moyen de combler ce fossé, car les gens de la place devraient, à mon avis, posséder de grands intérêts dans cette industrie. Y a-t-il moyen d'apporter remède à cette situation?

**Le professeur Doxey:** Comme je l'ai dit auparavant, je crois que la Société de développement outre-mer pourrait faire beaucoup dans ce domaine. Je ne suis pas tout à fait d'accord pour dire que toute l'industrie touristique aux Caraïbes est entre les mains d'étrangers. Il y a une participation importante des Indes occidentales mais le problème se pose lorsqu'on étudie les raisons pour lesquelles les intérêts locaux ne contrôlent pas leur propre industrie touristique. Un hôtel par exemple, et je veux parler d'un établissement d'au moins 100 chambres, est une entreprise très difficile à administrer et extrêmement risquée. Lorsque nous parlons des investissements étrangers dans les hôtels, nous oublions le fait très important que ces entreprises fonctionnent parfois cinq à dix ans avec un déficit et qu'elles sont soutenues par des chaînes d'hôtels ailleurs. Cela joue un rôle très important dans le domaine de la balance des paiements sur une petite île. Chaque année, des fonds sont reçus de l'étranger pour appuyer une industrie qui n'est pas rentable. Évidemment, à la longue, les profits sont considérables, mais pendant les premières années, à cause des problèmes d'organisation et des problèmes dus à une structure inadéquate, la situation est très difficile. Je pourrais citer un cas où un gouvernement a entrepris lui-même de diriger une exploitation de ce genre et a découvert à quel point le coût d'une telle exploitation était énorme. Je crois cependant que les propriétaires de petites auberges ou de petits hôtels accueilleraient volontiers l'opportunité de participer à une exploitation de plus grande envergure du genre de celles qui pourraient être soutenues par cette Société de développement outre-mer où, par exemple, 50 p. cent du capital serait fourni par la Société et 50 p. cent par les intérêts locaux.

**Le sénateur Grosart:** J'aimerais attirer l'attention sur une déclaration que nous entendons de temps à autre sur le retrait du Royaume-Uni des Caraïbes du Commonwealth. Vous nous avez fourni certains chiffres et d'autres nous en ont aussi fournis, mais nous n'avons pas encore eu de statistique d'ensemble. Pouvez-vous me dire quel est actuellement le montant total des fonds publics mis à la disposition des Caraïbes par le Royaume-Uni? Nous avons un total de 52,200,000 livres de 1945 à 1967 et un total de \$25 millions pour les états associés et dépendants. Est-ce annuellement?

**Le professeur Doxey:** Le dernier montant est pour l'année prochaine.

**Le sénateur Grosart:** C'est donc un montant annuel. Que signifie EC?

**Le professeur Doxey:** Il s'agit de dollars de l'est des Caraïbes; cela représente environ 14 millions de dollars canadiens.

**Le sénateur Grosart:** Quel est le total actuel? Il y a les montants versés pour l'expansion et ceux prévus par la «Colonial Development and Welfare Act».

**Le professeur Doxey:** Je dois dire que je ne peux pas répondre à cette question à cause de la difficulté qu'il y aurait à départager les engagements financiers britanniques. Je pourrais peut-être d'abord dire un mot sur le genre de situation qui existe actuellement dans cette région. Bien sûr, la Jamaïque, Trinidad, la Guyane et la Barbade sont des États complètement indépendants. En plus de cela, il y a ce qu'on appelle les États associés et un des États de l'est des Caraïbes, Montserrat, est encore une colonie britannique. Puis il y a les îles Vierges au nord, si nous voulons les inclure dans les Caraïbes du Commonwealth, qui sont encore complètement dépendantes.

**Le sénateur Grosart:** Les îles Caïmans.

**Le professeur Doxey:** Oui, les îles Caïmans et les îles Bahamas sont dans une position plutôt intermédiaire actuellement.

Cela signifie que l'aide qui est apportée par la Grande-Bretagne l'est sous plusieurs formes: l'aide bilatérale normale à un pays en voie de développement qui est apportée surtout aux pays les plus importants; d'autre part, l'aide multilatérale qui est apportée par l'entremise de divers organismes—je crois comprendre aussi que les Britanniques apportent une aide financière indirectement par l'entremise de l'Alliance pour le progrès. De plus, il y a l'apport budgétaire normal comme dans le cas des territoires semi-indépendants. Ce qui se produit en réalité est que le Gouvernement britannique accorde des fonds pour soutenir le budget, de sorte que si les budgets ne s'équilibrent pas, le Gouvernement britannique essaie de rétablir l'équilibre. De plus, les Britanniques fournissent un certain nombre de services techniques; et ils ont un avantage sur nous car ils ont un bureau d'expansion important situé à la Barbade. Le personnel est actuellement d'environ 15 personnes et au cours des quelques dernières semaines, le ministre et le chef permanent du ministère de l'expansion d'outre-mer se sont rendus à la Barbade pour y avoir de longues discussions.

Il y a d'autres activités qui peuvent être considérées comme faisant partie de l'aide—celles du «British Council», différents échanges avec les universités de la Barbade et les travaux du centre d'études multiraciales, financés en partie par le gouvernement britannique et l'université de Sussex, en plus de diverses sources de bourses.

Je dirais, en réponse à la question originale—et bien sûr, je ne peux pas parler au nom du gouvernement britannique—que j'ai l'impression qu'ils ne sont pas du tout en train de se retirer. Ils essaient de mieux coordonner leurs efforts et, par exemple, dans le domaine de l'aide budgétaire, ils essaient d'empêcher qu'elle devienne une aide illimitée et ils essaient de convaincre les gouvernements de planifier pour des périodes de cinq ans. Ils semblent avoir accepté les conclusions du rapport de l'étude économique tripartite, et avec nous, essaient de les mettre en pratique. L'apport américain dans ce domaine est très faible. Le rapport était au début tripartite mais ce sont les Britanniques et les Canadiens qui ont mis en oeuvre les recommandations.

**Le sénateur Grosart:** Mais cela, bien sûr, ne répond pas à ma question—où pouvons-nous obtenir ces données statistiques?—car il est évidemment important pour ce comité que nous puissions comparer ces données avec celles de l'aide canadienne qui elles, nous le savons, sont disponibles. Les données du Royaume-Uni sont certainement disponibles et importantes. Où pouvons-nous les obtenir?

**Le professeur Doxey:** Le total que je vous ai donné au paragraphe 13, de 25 millions de dollars de l'est des Caraïbes, représente le montant réel des dépenses britanniques sous forme d'aide directe en 1969-70. C'est le montant qui a été approuvé pour cette année.

Comme je l'ai dit, je ne suis pas en position de parler au nom du gouvernement britannique mais je suppose qu'un représentant du gouvernement britannique soulignerait qu'en plus il y a d'autres montants qui sont difficiles à compiler périodiquement. Mais pour fins de comparaison, ces 25 millions de dollars de l'est des Caraïbes équivaldraient à l'aide directe que nous apportons—tel qu'il apparaît aux statistiques que je vous ai données dans les appendices sur l'aide canadienne—qui augmente beaucoup plus rapidement que l'aide britannique. C'est là le second facteur que nous ne devons pas oublier, c'est-à-dire que nous commençons à avoir la plus grande part des responsabilités dans cette région.

**Le sénateur Grosart:** Notre aide totale, l'aide bilatérale pour l'ensemble des Caraïbes, est de 22 millions de dollars. Vous nous avez dit que les Britanniques allaient dépenser l'année prochaine 25 millions de dollars des Indes occidentales britanniques aux Caraïbes et seulement pour une très petite partie de cette région. Ces données peuvent sûrement être obtenues quelque part? En tant qu'économiste, pourriez-vous nous dire où nous pourrions les obtenir?

**Le professeur Doxey:** Je crois que les services d'information du Royaume-Uni à Ottawa pourrait peut-être vous donner des chiffres plus précis sur ce sujet.

**Le sénateur Grosart:** Monsieur le président, je suggère que nous les obtenions car il est intéressant de constater que le professeur Doxey semble être en contradiction avec certaines déclarations qui nous ont été faites par deux autres économistes à l'effet que les Britanniques voulaient se retirer.

**Le président:** Je m'en rends compte et je suis heureux de constater que vous avez soulevé cette question encore cette semaine comme vous l'avez fait la semaine dernière lorsque le Dr. McLeod était ici. Nous essaierons d'obtenir ces données statistiques pour vous et pour le comité.

J'aimerais continuer à poser des questions dans le même ordre d'idées et demander au professeur Doxey: quel était proportionnellement le niveau de l'aide britannique il y a cinq ans? Vous dites qu'elle est à un niveau raisonnable et constant mais c'est dans cette région relativement isolée.

**Le professeur Doxey:** C'est une question à laquelle il est difficile de répondre car comment peut-on évaluer l'aide apportée à un territoire dépendant?

**Le sénateur Grosart:** L'OCDE le fait.

**Le professeur Doxey:** Oui mais il m'a toujours répugné de le faire car il ne faut pas oublier qu'à ce moment-là une grande partie des fonctions administratives étaient exercées par le «Colonial Office». Les fonctionnaires dans la région étaient fournis par le «Colonial Office»; ils ont maintenant été retirés et les gouvernements locaux doivent maintenant trouver le personnel et les fonds nécessaires. Sans doute, une partie de ces fonds provient de l'aide budgétaire qui leur est apportée, mais d'une façon générale, les problèmes sont immenses, non seulement lorsqu'il s'agit de trouver des fonds, mais aussi tout le personnel compétent. Il est très difficile d'évaluer l'ampleur de l'aide apportée par une puissance coloniale à ses dépendances. Si je puis me permettre d'exprimer une opinion personnelle, je crois qu'on a été très injuste dans le passé à l'égard de plusieurs puissances coloniales. Il est possible qu'on ait pu critiquer avec raison la façon dont l'aide a été utilisée, mais on a beaucoup fait et une grande partie de l'infrastructure a été créée dans ces régions. Par exemple, à la Barbade, qui est une communauté privilégiée où il n'y a presque pas d'illettrés, il s'agit là d'une situation qui remonte à plus de 100 ans alors qu'une grande partie des revenus et de l'apport budgétaire a été consacrée à ce but précis bien avant que les gens parlent du besoin d'instruire les gens dans les colonies; le résultat est qu'aujourd'hui la société y est tout à fait stable. Si vous lisez le récent classique de Gunnar Myrdal, en trois volumes, intitulé «Asian Drama», vous verrez qu'il a insisté sur le fait qu'un des facteurs les plus importants pour l'expansion économique des pays en voie de développement était l'instruction et les dépenses qui y sont consacrées.

**Le sénateur Thorvaldson:** Est-ce que les États-Unis apportent une aide quelconque dans ces régions particulières dont vous parlez?

**Le professeur Doxey:** Ils apportent une certaine aide de différentes façons. Ceux qui deviennent membres de l'OEA reçoivent de cette manière certains fonds américains. La Guyane en particulier a reçu certains fonds américains au cours des dernières années. L'Armée de la Paix travaille dans la région, alors il y a certains fonds américains qui y sont dépensés, directement ou indirectement, dans le domaine de l'instruction; de plus, certains projet précis ont été financés par des fonds américains, mais sur une petite échelle seulement.

**Le président:** Je reviens à la question du sénateur Grosart pour faire une brève observation; j'aimerais dire que je reconnais, et je pense qu'il en est de même pour le comité, les difficultés qui existent pour donner une réponse précise à la question du sénateur Grosart. La raison pour laquelle je vous ai ramené à cinq ans en arrière était d'essayer de découvrir une évolution. Je ne crois pas que nous nous intéressions à chaque dollar et à chaque cent et il est, bien sûr, difficile d'évaluer d'une façon précise l'aide apportée dans le domaine de l'instruction ou dans d'autres domaines intangibles, mais ce qui nous intéresse au sein de ce comité est de nous rendre compte de l'évolution de l'engagement



britannique dans la région des Caraïbes et c'est, je crois cet aspect que nous aimerions approfondir. Je présume que c'est là un domaine où nous devons trouver nos propres réponses.

**Le sénateur Grosart:** Il s'agit dans tous les cas de transferts de fonds et donc ce sont tous des items du budget.

**Le sénateur Thorvaldson:** Je suis d'accord avec le professeur Doxey, l'endroit où il faut commencer à chercher ou obtenir des renseignements est le service d'information britannique ici même à Ottawa. Je crois qu'ils doivent avoir des renseignements précis à ce sujet.

**Le sénateur Martin:** J'ai une question supplémentaire monsieur le président. Même si nous devons donner suite à la question du sénateur Grosart, je crois que l'excellente déclaration que nous avons entendue ce matin démontre que la participation britannique au programme d'aide extérieure aux Caraïbes est maintenant diminuée. C'est un fait, n'est-ce pas?

**Le professeur Doxey:** Oui.

**Le sénateur Martin:** Voilà votre évolution, monsieur le président. C'est maintenant un élément de la politique britannique.

**Le sénateur Grosart:** Quelle est la différence entre la diminution de l'aide et l'absence d'aide?

**Le professeur Doxey:** Je crois que le simple fait que le genre d'aide dont j'ai parlé qui était destiné aux colonies a disparu. C'est déjà une indication. Une autre est que l'aide extérieure britannique partout à travers le monde est diminuée et c'est la situation financière de la Grande-Bretagne qui en est l'explication. Mais je crois qu'il y a une grande différence entre ce qu'on pourrait appeler une réduction de l'aide et une absence totale.

Si vous me demandez si la grande-Bretagne cesse d'offrir toute aide aux Caraïbes, je devrais vous répondre que la réponse est: non. Les statistiques de 1967 le démontrent mais l'ampleur de l'aide est évidemment diminuée. J'imagine que ce que nous faisons est de combler le vide avec très peu d'aide de la part des Américains.

**Le sénateur Grosart:** Un retrait, bien sûr, peut être graduel. Ma seconde question, professeur Doxey, concerne le rapport entre CARIFTA et le marché commun de l'est des Caraïbes. Il semble y avoir une contradiction de concept entre les deux. Si le marché commun de l'est des Caraïbes se développe, ne constituera-t-il pas un frein au développement de CARIFTA?

**Le professeur Doxey:** Peut-être. Il s'agit en réalité d'un accident historique. Les premières propositions relatives à la formation de CARIFTA ont commencé à être formulées vers 1956. Il devait s'agir d'une association entre Antigua, la Guyane et peut-être la

Barbade, et tout autre pays qui aurait voulu s'y joindre. Très peu a été fait de 1966 à la fin de 1967 et le début de 1968. Pendant ce temps, les petits territoires encouragés par les discussions d'Ottawa et celles qui ont suivi, ont commencé à créer l'agence d'expansion régionale recommandée par l'étude économique tripartite. Parallèlement, ils ont essayé d'organiser ce marché commun.

Jusqu'à maintenant, ni l'une ni l'autre n'a atteint le stade où l'on puisse dire que ces organismes fonctionnent d'une façon très active. D'autre part, CARIFTA semble vouloir devenir un organisme beaucoup plus vivant et je crois que la chose réaliste à faire dans cette région, si le marché commun devait se montrer une menace, serait d'en demander la dissolution parce que les gains que les territoires plus petits réaliseraient par suite de leur appartenance à une région plus vaste seraient peut-être plus importants. Mais c'est justement là le danger que craignaient le plus ceux qui s'intéressaient aux Caraïbes il y a quelques années, c'est-à-dire qu'il y aurait une diversité territoriale avant même que les gens commencent à penser à l'ensemble de la région. Vous pourriez donc avoir quatorze pays qui viendraient vous demander un traitement de faveur pour des industries qui ne seraient pratiquement pas viables. La raffinerie de pétrole en construction à Antigua en est un bon exemple.

**Le sénateur Grosart:** C'est le cas auquel je pense. Il semble indiquer que le marché commun de l'est des Caraïbes est très vivace si on en est rendu à restreindre l'importation du pétrole de Trinidad dans cette région pour favoriser la construction d'une raffinerie à Antigua.

**Le professeur Doxey:** Je crois que cet état de choses pourrait en effet devenir une menace, mais en ce moment, on espère que la situation se réglera d'une façon satisfaisante à un moment ou l'autre.

**Le président:** Par suite de la raffinerie d'Antigua, qu'est-il advenu du prix de l'essence à Antigua?

**Le professeur Doxey:** Je crois comprendre qu'il a augmenté.

**Le sénateur Grosart:** Y a-t-il eu d'autres exemples, dans le marché commun de l'est des Caraïbes, de restrictions sur les importations—c'est-à-dire les importations inter-régionales?

**Le professeur Doxey:** Dans certains cas, ils peuvent placer des restrictions. Jusqu'à maintenant, si je comprends bien, cela n'a pas été un problème mais un sujet de discussion. Les territoires les plus faibles pensent que certaines de leurs industries peuvent être submergées par les produits des territoires plus fortunés. L'est des Caraïbes et peut-être la Barbade, qui a maintenant, par exemple, une industrie du vêtement en voie d'expansion, s'inquiéterait des importations de la Jamaïque. On craint qu'une façon de faire concurrence sur un marché soit de diminuer la qualité, et à cause de cette crainte, il y a maintenant un groupe spécial de CARIFTA qui étudie la possibilité d'une norme régionale de production. Si la production d'un territoire n'était pas conforme à cette norme, alors un autre territoire serait en droit de lui imposer des restrictions.

**Le sénateur Grosart:** Est-ce que cela inclurait la valeur ajoutée?

**Le professeur Doxey:** Oui.

**Le sénateur Grosart:** Y a-t-il dans cas de malhonnêteté dans le domaine de la valeur ajoutée?

**Le professeur Doxey:** Je n'aimerais pas faire d'observations à ce sujet car les seuls rapports que nous ayons sont ceux que nous voyons dans les journaux et la plupart du temps, ils concernent un intérêt particulier que l'on défend. On peut lire des choses de ce genre mais je n'ai pas de preuves précises à ce sujet.

**Le sénateur Grosart:** Croyez-vous que CARIFTA puisse devenir viable éventuellement si elle ne se transforme pas en un marché commun?

**Le professeur Doxey:** J'espère qu'elle amènera inévitablement une intégration des politiques et éventuellement une union économique. Je crois qu'il est important de constater que de plus en plus, les habitants des Indes occidentales se rendent compte qu'il est très facile de se laisser amener sans but précis à faire partie d'une zone de libre échange en espérant que cela les conduira à quelque chose d'autre. Je crois qu'ils commencent à voir plus loin qu'une zone de libre échange mais j'espère qu'ils n'ont pas l'intention de dépasser ce stade trop rapidement car les problèmes reliés au fonctionnement d'une zone de libre échange sont si grands qu'il leur faudra dix ans avant de pouvoir atteindre le stade où ils pourront parler en termes d'union économique. Mais le fait important est que pour la première fois, contrairement à la fédération précédente, les gens à tous les niveaux ne font pas seulement parler mais ont à travailler sur les problèmes de coopération—des problèmes tels que ceux que vous avez soulevés par exemple—et ils doivent en trouver la solution. Je crois que c'est là un très bon exercice.

**Le sénateur Grosart:** Quel organisme exploite les «The Palm» et «The Maple», les deux bateaux que nous avons mis à la disposition de la fédération au coût de 6 millions de dollars?

**Le professeur Doxey:** Il y a un comité régional spécial sur le transport maritime qui s'est occupé de l'exploitation de ces bateaux et je crois qu'il y a eu des discussions pour savoir s'ils devaient dépendre de CARIFTA ou d'une agence spéciale de CARIFTA. Vous savez qu'il a été proposé, particulièrement, par la Guyane, qu'on ajoute un troisième bateau à la flotte comme encouragement. D'autre part, il y a ceux qui critiquent la flotte comme n'étant pas rentable, qui croient qu'il serait préférable de s'en départir. C'est là un point de vue. Vous avez des opinions des deux côtés; vous avez ceux qui croient que cette flotte pourrait être augmentée pour devenir un moyen réellement efficace de transport régional et ceux qui croient qu'on devrait la remplacer par autre chose.

**Le sénateur Grosart:** Quel est le déficit résultant de l'exploitation de ces deux bateaux et qui le paie?

**Le professeur Doxey:** Je ne suis pas certain du montant exact mais les gouvernements de la région, c'est-à-dire de tous les pays participants, sont censés participer au déficit de l'entreprise.

**Le sénateur Grosart:** Savez-vous s'il s'agit d'un déficit substantiel?

**Le professeur Doxey:** Pas très substantiel. Je préfère ne pas donner de chiffres lorsque je ne me rappelle pas le montant exact mais il me semble qu'il s'agissait d'une modeste somme.

**Le sénateur Grosart:** A un moment donné, on critiquait beaucoup là-bas parce que le Canada avait fourni deux bateaux à la fédération et que la fédération avait à trouver l'argent pour payer le déficit. Ce n'est pas une critique sérieuse maintenant, n'est-ce pas?

**Le professeur Doxey:** Je crois que la principale critique est de nature technique. Ces bateaux vieillissent. Plusieurs personnes croient qu'ils pourraient être plus neufs et que les méthodes de transport aux Caraïbes devraient être plus efficaces. Par exemple, le bateau à containers peut être la solution à plusieurs de problèmes des Caraïbes. Ce genre de bateau pourrait prendre livraison de petites cargaisons dans ces caisses et les transporter d'une partie à l'autre de la région. Il est aussi question là-bas de la possibilité d'un genre de transport par bateau à plans porteurs d'un territoire à l'autre. Toutefois, je ne suis pas assez compétent du point de vue technique pour parler de ces possibilités, mais on discute de ce genre de choses.

**Le sénateur Grosart:** Savez-vous si on fait quelque chose en ce moment sous forme d'études ou de réalisations pour fournir un moyen pratique de transport entre le Commonwealth des Caraïbes et le Canada?

**Le professeur Doxey:** Comme vous le savez, un accord a été conclu entre Air Canada et Air Jamaica . . .

**Le sénateur Grosart:** Je parle de transport maritime.

**Le professeur Doxey:** Je crois comprendre que certaines entreprises commerciales étudient actuellement cette possibilité. On m'a dit qu'elles avaient étudié très attentivement les possibilités d'une industrie de bateaux à containers. Ce à quoi elles pensent pour l'est des Caraïbes par exemple est de se servir de la Barbade comme port d'attache pour les bateaux à containers du type long-courrier qui prendraient livraison des caisses envoyées là des îles plus petites. Cela réglerait le problème posé par l'escale du bateau à chaque petite île; les caisses seraient rassemblées à la Barbade et placées sur le bateau.

Lorsqu'on parle de transport, on est placé devant ce dilemme extraordinaire; qui est venu d'abord, la poule ou l'oeuf? Si vous demandez aux entreprises de transport pourquoi elles ne fournissent pas un meilleur service entre les Caraïbes et le Canada, elles vous répondront qu'il n'y a pas de marchandises à trans-

porter. D'autre part, quand on demande aux commerçants des Caraïbes pourquoi ils n'explorent pas les possibilités du marché canadien, ils nous répondent qu'il n'existe aucun moyen de transport. Il est difficile de concilier les deux aspects du problème. Par où faudrait-il commencer?

**Le sénateur Thorvaldson:** Il existe un rapport complet sur ce problème qui a été reproduit dans le *handard* il y a quelques années alors que nous avons étudié certains aspects du Commonwealth. J'essaierai de vous le procurer.

**Le sénateur Grosart:** Pensez-vous que l'établissement d'un système de transport maritime soit la plus importante contribution que le Canada puisse apporter à la solution du problème?

**Le professeur Doxey:** Si nous décidons de discuter les termes d'un accord commercial du type que je propose, il est évident que le transport par air et par mer devra être amélioré bien au delà de ce qu'il est aujourd'hui. Je mentionne le transport aérien car il offre de réelles possibilités pour certains produits. Je vous en donnerai un exemple. Les producteurs de bananes des îles du Vent étudient présentement cette méthode de transport.

**Le sénateur Thorvaldson:** C'est à cela que je songeais quand j'ai parlé des agrumes et du prix modique du transport maritime, qui permettrait de lutter avec la concurrence de la Californie.

**Le professeur Doxey:** Je pense que le mode de transport le plus économique serait l'expédition par containers aux ports américains et de là par rail. Les experts disent que cette méthode serait plus économique que l'expédition par le port d'Halifax. Mais ceci soulève la question du port d'origine.

**Le sénateur Grosart:** Quel pourrait être le problème du port d'origine relativement à l'application du tarif de préférence canadien?

**Le professeur Doxey:** Les marchandises doivent être importées par un port canadien. Si elles entrent au Canada par la voie des États-Unis, il est difficile de leur appliquer le tarif de préférence.

**Le sénateur Grosart:** Vous dites que c'est difficile. Vous voulez dire que le tarif de préférence ne s'applique pas aux marchandises qui ne sont pas importées par un port canadien?

**Le professeur Doxey:** Oui.

**Le sénateur Grosart:** J'ai déjà posé cette question à d'autres témoins, mais CARIFTA a-t-elle tenté d'établir une agence de vente pour les Caraïbes?

**Le professeur Doxey:** Des groupes composés de fonctionnaires, de particuliers et d'universitaires étudient présentement ces problèmes.

**Le sénateur Grosart:** Étudie-t-on les perspectives commerciales de certains produits que vous avez mentionnés, les limons, par exemple? Étudie-t-on les ressources économiques des Caraïbes relativement à ces divers articles?

**Le professeur Doxey:** Les études les plus complètes ont été faites à l'Université des Antilles sur la question de l'intégration économique. Certaines portaient sur des industries spécifiques, celles de la bauxite et des bananes, par exemple. En outre, diverses études particulières ont été faites. La corporation A.D. Little a dirigé à la Barbade il y a quelques années une étude de certaines possibilités dont quelques-unes ont été réalisées. Plusieurs études ont porté sur la praticabilité de diverses suggestions, mais il n'en est pas résulté de changement significatif.

**Le sénateur Grosart:** Nous sommes au lendemain de la fête de Saint-Patrice et ceci me rappelle l'étude qu'on a faite des problèmes de l'Irlande et des résultats formidables qu'elle a donnés. On voit aujourd'hui au Canada un grand nombre de produits irlandais dans des boutiques spécialisées et ce commerce s'est développé à la suite de l'étude et de la création d'une agence de vente. Il y aurait sûrement lieu de tenter quelque chose de ce genre pour les Caraïbes.

**Le professeur Doxey:** C'est l'un des secteurs où notre contribution pourrait être utile. On dépense beaucoup d'argent pour les études de ce genre. A l'heure actuelle, sous les auspices de CEDA, on étudie le potentiel économique de Saint-Lucie. Au début, il s'agissait simplement de l'amélioration de l'aéroport et du développement de l'industrie touristique. A la demande du gouvernement de Sainte-Lucie, le Canada a chargé un économiste expert d'étudier toute la situation économique de l'île et la possibilité d'en développer les ressources. Ce sera là une importante contribution. Naturellement, il ne s'agit dans ce cas que d'une seule des îles, mais c'est déjà quelque chose.

**Le sénateur Grosart:** Je songe plutôt aux moyens de créer la demande des produits disponibles. Par exemple, la substitution du jus de citron au jus de limon aurait un effet économique considérable pour les îles. Mais on n'étudie pas présentement cette question d'une manière méthodique.

**Le professeur Doxey:** Non. Je suis de votre avis à ce sujet. C'est un secteur qui exigerait une étude approfondie. Les économistes peuvent bien démontrer les possibilités de la culture des tomates et des oranges, mais il faut en développer la vente et établir une liaison avec les super-marchés et les organisations de chaînes de vente au Canada. C'est une chose que les Antillais devront faire eux-mêmes avec l'aide de l'extérieur; cela ne se fera pas tout seul.

**Le président:** Sénateur Rattenbury.

**Le sénateur Rattenbury:** On a déjà répondu à la question que je voulais poser.

**Le sénateur Fergusson:** J'aimerais à poser une question au professeur Doxey sur l'Université des Antilles. Je sais qu'il est en mesure d'y répondre. A-t-on terminé la construction de la résidence pour laquelle nous avons contribué \$475,000?

**Le professeur Doxey:** La construction de la résidence de Trinidad est terminée.

**Le sénateur Fergusson:** Je veux parler de celle de la Barbade. Je pensais que c'était le lieu de votre résidence.

**Le professeur Doxey:** Oui. Je suis enchanté du fait qu'on ait posé cette question. Je me permettrai quelques commentaires à ce sujet.

**Le sénateur Fergusson:** J'ai plusieurs questions à poser sur le sujet de l'université et vos réponses me fourniront peut-être les renseignements que je désire.

**Le professeur Doxey:** Nous avons contribué à plusieurs projets relatifs à l'institution de la Barbade. L'une des plus utiles a été la construction d'une salle de réunions à l'usage commun des étudiants et des professeurs. Elle est constamment utilisée. La construction de la résidence dont vous parlez commencera à l'automne.

**Le sénateur Fergusson:** De quels moyens dispose-t-on en attendant la construction de la résidence?

**Le professeur Doxey:** Les étudiants venant des autres îles sont logés chez des particuliers. Ceci ne semble occasionner aucune difficulté, bien qu'il serait préférable de les loger tous à l'université même. Mais ce sont les contributions que nous avons faites à l'université en général qui ont été les plus utiles. Elle est la seule institution réellement viable de toute la région des Antilles et elle a suscité un esprit remarquable de coopération parmi la population. Le corps enseignant réunit un groupe de personnes fort compétentes. Cette université s'est acquise une réputation internationale. Elle sert toutes les Antilles et a réussi à submerger les diverses nationalités.

Nous devrions étudier sérieusement la possibilité de contribuer au budget annuel de l'université et non pas seulement à son établissement, afin d'en prévenir la désintégration. La disparition de cette université serait une tragédie pour le monde entier et non pas seulement pour les Antilles, car la création d'une université est une chose des plus difficile. Les étudiants sont portés à l'oublier. Voici une université qui en peu de temps s'est acquise une réputation enviable et qui produit des professionnels de première classe. A notre point de vue, elle joue aussi un rôle utile à d'autres

égards. Plus grand sera le nombre des étudiants qui fréquenteront l'Université des Antilles et plus on assurera la participation active de toute la région. L'une des plus grandes tragédies des Antilles, c'est le grand nombre de leurs étudiants qui font leurs études à l'étranger et ne reviennent pas. La tentation est forte vu qu'on leur offre une rémunération trois ou quatre fois supérieure à celle qu'ils auraient chez eux. La fuite des intellectuels est beaucoup plus grave pour cette région que pour le Canada et les États-Unis. Elle revêt une telle importance que nous nous efforçons de l'enrayer.

**Le sénateur Fergusson:** Ceux qui font leurs études à cette université seront plus enclins à rester au pays que s'ils étaient allés à l'étranger. Vous dites qu'elle s'est acquise une réputation internationale. Quels grades décerne-t-elle?

**Le professeur Doxey:** Au début, comme la plupart des universités des colonies, elle était affiliée à l'Université de Londres. Elle est maintenant indépendante et décerne ses propres grades.

Les diplômés de l'Université des Antilles y reçoivent aujourd'hui leurs grades et non plus ceux de l'Université de Londres. Elle est encore affiliée à l'Université de Londres et à d'autres universités, mais est totalement indépendante.

**Le sénateur Fergusson:** Je voulais parler des... mais l'expression m'échappe.

**Le professeur Doxey:** Des disciplines.

**Le sénateur Fergusson:** Quelles sont-elles?

**Le professeur Doxey:** Elle a presque toutes les facultés, sauf celle du droit. Mais celle-ci sera établie très prochainement. Elle a une faculté de médecine de première classe à la Jamaïque ainsi qu'un excellent hôpital d'enseignement. Elle utilise aussi à cette fin les hôpitaux des diverses îles. Elle a une école d'agriculture de première classe à Trinidad et des écoles d'arts et de sciences dans toute la région. On s'efforce de renforcer ces trois établissements par la création d'une importante école professionnelle. Il est question d'établir la faculté de droit à la Barbade.

**Le sénateur Fergusson:** L'université est-elle ouverte aux deux sexes?

**Le professeur Doxey:** Oh, oui.

**Le sénateur Fergusson:** Quelle est la proportion des femmes parmi les étudiants?

**Le professeur Doxey:** De 25 à 30 p. 100 à la Barbade. A mon titre d'économiste, je suis heureux de constater pour la première fois, que le quart au moins de mes élèves sont des femmes. Partout ailleurs, la science économique semble les effrayer.

**Le sénateur Fergusson:** Le mouvement étudiant a-t-il causé quelques difficultés à la Barbade du genre de celles que nous éprouvons dans nos propres universités?

**Le professeur Doxey:** Aucune véritable université n'est totalement exempte de manifestation de cette nature. Jusqu'à présent, on s'est borné à des dialogues, des discussions et des assemblées. Quelques habitants de la Barbade sont renversés lorsqu'on critique quelque visiteur à l'une de ces assemblées. Mais je pense que ceci est de l'essence même d'une université et qu'on peut s'y attendre de la part de tout groupe universitaire. Il n'y a certainement eu aucune violence, mais simplement des discussions utiles.

**Le sénateur Fergusson:** Il n'y a eu aucun acte de violence contre l'administration?

**Le professeur Doxey:** Non.

**Le sénateur Fergusson:** Je ne voudrais pas multiplier les questions, mais le sujet est des plus intéressants. A-t-on quelques écoles techniques?

**Le professeur Doxey:** C'est une sphère qui a malheureusement été fort négligée aux Caraïbes. Depuis quelques années, on a tenté de fort louables efforts en vue de la création d'écoles techniques. Nous avons contribué des sommes considérables à l'établissement, à l'aménagement et au personnel enseignant de quelques écoles techniques dans les Antilles orientales. Néanmoins, ce côté technique est encore déficient et on espère des améliorations. La même situation existe quant aux écoles commerciales. Le niveau de l'éducation dans ce domaine n'est pas encore satisfaisant.

**Le sénateur Fergusson:** Merci.

**Le sénateur Grosart:** Vos syndicats ouvriers sont-ils en faveur des écoles professionnelles et techniques?

**Le professeur Doxey:** Les syndicats ouvriers sont très puissants et je n'ai constaté aucune objection de leur part à la Barbade. Par exemple, le Syndicat des travailleurs de la Barbade, qui est très fort, collabore autant qu'il lui est possible avec l'université et les autres institutions enseignantes à certains types d'entraînement. Je n'ai constaté aucun signe d'opposition de la part des syndicats.

**Le sénateur Grosart:** Il y a parfois des conflits entre le système d'apprentissage et la formation scolastique.

**Le professeur Doxey:** Oui et les syndicats ont des opinions bien arrêtées à ce sujet.

**Le sénateur Martin:** Le professeur Doxey, que j'ai trouvé très intéressant, voudrait-il nous dire son opinion quant aux relations futures du Canada avec les territoires des Caraïbes qui ne jouissent pas encore de leur autonomie?

**Le professeur Doxey:** Voulez-vous parler des associations politiques?

**Le sénateur Martin:** Quelle évolution anticipez-vous dans ces relations?

**Le professeur Doxey:** Personnellement, je pense que le Canada sera appelé à faire un choix, non pas en matière de politique étrangère, mais comme une mariée hésitante devant un mariage international.

Un grand nombre de gens ont été blessés, par exemple, par les démonstrations de certains étudiants de Trinidad contre notre gouverneur général. Nous pouvons nous attendre à ces choses à mesure que nous prenons plus d'importance et il faut s'y habituer. Notre popularité est appelée à diminuer dans les Caraïbes. A l'heure actuelle, tout le monde nous aime, pour la bonne raison que nous n'y jouons pas un rôle important. Mais une forte partie de la population de ces îles pense que nous devrions faire davantage, ou bien d'autres le feront en notre absence. Sans songer à se créer un empire, car je ne voudrais pour rien au monde que le Canada devienne une puissance impériale, nous pourrions essayer la persuasion et nous devrions certainement nous demander si parfois nous ne donnons pas notre aide à des gouvernements dont il y aurait lieu de se méfier. Je ne veux pas dire par là qu'il existe des gouvernements de cette catégorie aux Caraïbes. Toutefois, c'est une situation qu'il faut prévenir afin de ne pas succomber à la tentation à laquelle les Américains ont cédé si souvent en donnant leur appui à des gouvernements qui, pour des raisons internes aussi bien qu'externes, il eût mieux valu laisser s'effondrer.

Il y a un danger réel que l'aide soit accordée pour la seule raison qu'un chef d'État est venue la demander à Ottawa.

Je pense qu'il y a lieu de tenir compte d'autres facteurs que celui de l'emploi d'un pour cent de notre produit national à l'aide étrangère. Forcément, nous devons jouer un rôle politique et, en parlant des Caraïbes, je pense que les puissances qui s'intéressent normalement à cette région verraient notre participation d'un bon œil.

Les Américains, tout en se rendant compte de leur obligation d'intervenir au cas de la création d'un vide dans le commonwealth des Caraïbes, préféreraient que nous l'occupions et je pense que la population de la région le préférerait aussi.

**Le sénateur Martin:** Je donnerai un peu plus de précision à ma question. Je voulais parler uniquement des territoires qui ne jouissent pas présentement de l'autonomie et que pensez-vous en général du développement éventuel des relations du Canada avec ces territoires? Pensez-vous qu'ils peuvent acquérir leur souveraineté dans le même sens que l'ont fait la Barbade, Tobago et la Jamaïque? Ou bien anticipez-

vous quelque autre forme d'organisation politique pour eux? Que pensez-vous de leurs relations politiques futures avec les autres pays souverains du commonwealth des Caraïbes et le Canada?

**Le professeur Doxey:** Il est difficile de nos jours de définir exactement les aptitudes à la souveraineté.

**Le sénateur Martin:** Je parle de la souveraineté dans le sens de la souveraineté du Canada et des États-Unis.

**Le professeur Doxey:** Je dois alors répondre par la négative, car aucun de ces territoires n'est économiquement viable à l'heure actuelle et je ne vois pas comment ils pourraient se dire souverains.

D'autre part, nous sommes en présence de la situation d'Anguilla qui se pense un pays souverain, tout en étant complètement dénuée de ressources.

Il faut espérer que l'expérience CARIFTA réussira à rapprocher ces territoires de leurs voisins plus fortunés. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que la Jamaïque et Trinidad ont toujours craint la fédération à cause de la responsabilité que leur imposeraient ces territoires et cette crainte n'est pas encore dissipée.

J'ai toujours pensé que l'aide du Canada, l'aide économique, devrait être concentrée dans les Caraïbes orientales afin de hâter le jour où elles deviendront économiquement viables, ce qui réduirait l'hésitation des îles les plus prospères à en accepter la responsabilité.

Toutefois, cette question soulève toutes sortes de difficultés, car il est impossible de prédire si elles peuvent réellement devenir viables par leurs propres moyens, ou combien de temps il faudra pour qu'elles le deviennent grâce aux arrangements du marché commun actuel, ou bien si en s'unissant avec les autres îles, elles ne seraient pas négligées par les plus fortunées.

Je ne partage pas l'avis de certains politiciens de cette région qui voudraient leur entrée dans la confédération canadienne. Cela nous apporterait des problèmes très difficiles à résoudre.

La question des migrations ne saurait être passée sous silence. Inutile de chercher des faux-fuyants. Un grand nombre des habitants de ces îles ont toujours cru que l'excédent de leur population doit émigrer. La Grenade, par exemple, a réussi à maintenir sa population au même niveau depuis 50 ans, grâce à l'émigration. Les plus grandes îles ont des restrictions à cet égard. Trinidad ne veut pas recevoir les immigrants des plus petites îles. Par contraste avec d'autres régions, nos provinces maritimes par exemple, les Antillais sont des migrants. Il n'est pas question d'aller implanter des industries chez les populations qui ne veulent pas se déplacer. Je suis convaincu qu'il serait possible de déménager la plus forte partie de la population de ces îles si nous lui donnions quelque encouragement et cela coûterait moins cher, bien que je ne préconise pas cette solution du problème.

**Le sénateur Grosart:** Quelle serait la réponse de ces États associés et subordonnés si on leur proposait une association avec le Canada?

**Le professeur Doxey:** La réponse serait favorable à condition que l'association proposée leur soit avantageuse. Un grand nombre des habitants des îles ont cru, lorsque la Grande-Bretagne leur a proposé de devenir États associés, qu'il s'agissait de quelque chose de semblable à la communauté économique européenne organisée par les Français, mais tel n'était pas le cas.

Je ne pense pas qu'ils accepteraient une simple association politique; ils voudraient une association qui comporterait des privilèges et des avantages économiques pour eux.

**Le sénateur Grosart:** Si le Canada offrait un appui financier égal ou supérieur à celui qu'ils reçoivent de la Grande-Bretagne, seraient-ils attirés par une telle offre?

**Le professeur Doxey:** Oui.

**Le sénateur Grosart:** La situation d'État associé?

**Le professeur Doxey:** Il y a quelques années, ils auraient sûrement accepté. En 1966, lors de notre visite des îles, un nombre important de politiciens me l'ont assuré.

Mais je n'en serais pas sûr aujourd'hui, à cause de l'état d'euphorie créé par la CARIFTA. La population, en particulier celle des Antilles orientales, y voit le salut. Il est difficile de prédire si cela se réalisera.

Il y a peut-être moins d'enthousiasme à l'idée d'une union avec le Canada, non pour des raisons négatives mais parce qu'il y a autre chose à l'horizon.

**Le sénateur Grosart:** Nous avons peut-être raté cette occasion mais nous pouvons toujours saisir la prochaine.

**Le président:** Y a-t-il d'autres questions?

**Le sénateur Grosart:** Puis-je me permettre une autre question, professeur Doxey. Pourriez-vous nous donner une évaluation du facteur d'escompte en aide immobilisée dans les Caraïbes du Commonwealth?

**Le professeur Doxey:** Vous voulez dire dans quelle mesure il est dépensé ici?

**Le sénateur Grosart:** Quel est l'escompte sur la valeur réelle du transfert en fonction des valeurs internationales?

**Le professeur Doxey:** C'est assez difficile à calculer. J'ai examiné certains articles particuliers et la difficulté à ce faire est la suivante: si un pays reçoit de l'aide multi-latérale, le problème se complique du fait que, par exemple, un système de transport sera construit d'éléments allemands, américains, israéliens. Le facteur

coût des pièces de rechange et des réparations présente un problème presque insurmontable. Là où on peut obtenir que les pays fournisseurs s'entendent pour que «A» fournisse une sorte d'aide et «B» une autre sorte, le problème est diminué d'autant.

Si nous parlons en termes d'achat au meilleur compte, nous faisons face alors à une multitude d'autres problèmes. Certains diront qu'ils auraient pu augmenter leur aide de 50 pour cent dans un sens ou de 25 pour cent dans l'autre. Je crois toutefois que ces déclarations sont exagérées.

**Le président:** J'aimerais maintenant faire acte de président et vous poser une question sur les mérites comparés du Canada et de la Grande-Bretagne dans ce domaine. Pouvez-vous nous donner une idée de la capitalisation de la Société canadienne de développement outre-mer et quel pourrait être ses mouvements de capitaux vers les Caraïbes du Commonwealth?

**Le professeur Doxey:** Non, je ne peux pas.

**Le président:** Il serait utile d'avoir ces chiffres en main, particulièrement en regard de vos opinions sur la Société canadienne de développement outre-mer.

**Le professeur Doxey:** L'étude qui a été effectuée dans la région sur la possibilité d'une banque des Caraïbes du Commonwealth établit certaines projections sur les besoins annuels de ces îles, en tenant compte de ce qu'on appelle un déficit de fonds qui pourraient être fournis au niveau local et il a été question d'une somme de cinq millions de dollars américains.

Il est toutefois très difficile de faire une telle évaluation pour le secteur privé car on espère que si la Société est un succès, les demandes de ressources augmenteront. Il conviendrait donc que ce soit une opération relativement ouverte et des pouvoirs d'emprunts seraient requis afin de subvenir à ses opérations. Une mise de fonds assez minime sera requise au début mais certaines opérations pourront être financées à l'aide d'obligations ou autres émissions. Les britanniques n'ont rien tenté en ce sens, mais ce serait une façon nouvelle de procéder.

**Le sénateur Rattenbury:** Pour revenir au secteur privé, comment sont les compensations bancaires? La banque Barclay's est-elle toujours un facteur dominant?

**Le professeur Doxey:** C'est un secret très bien gardé.

**Le sénateur Rattenbury:** C'est pourquoi je pose la question.

**Le professeur Doxey:** Je fais parfois des études pour mon compte. La réponse à votre question est probablement affirmative; vous savez cependant que certains développements intéressants sont survenus au cours des dernières années dans la région et que les vieilles banques établies sont assez inquiètes: je veux parler de l'entrée en scène des banques américaines. Des ban-

ques de New York et de Californie se sont installées dans la région et sont des rivales sérieuses.

**Le sénateur Rattenbury:** Sans avoir empiété de façon trop sensible.

**Le professeur Doxey:** Elles tentent quand même de nouvelles méthodes d'attaque. On ne peut qu'attendre les événements. Il est trop tôt encore pour faire des prédictions.

**Le sénateur Grosart:** Y a-t-il un afflux net de capitaux vers les Caraïbes par les banques?

**Le professeur Doxey:** Certainement. Les banques, naturellement, fonctionnent selon des réserves de capitaux différentes de celles utilisées dans leurs territoires propres. Toutes les banques fonctionnent par l'entremise de Londres, comme vous savez. Leurs prêts dans les Caraïbes dépasseront souvent le niveau jugé prudent par une banque canadienne et ce, parce qu'en cas de difficultés, elles peuvent obtenir des sommes de l'étranger.

Un autre problème qui, je l'espère, pourra être résolu par la Société, est le fait que trop d'hommes d'affaires des Caraïbes se fient exclusivement aux banques pour obtenir des capitaux, et ils obtiennent de l'argent au moyen de prêts ou de découverts. Parce que les banques ont, en partie, encouragé cet état de choses, vous verrez que le capital à long terme est ainsi financé par des découverts. Cela est, d'une part, malsain pour les entreprises concernées mais d'autre part profitable pour les banques de la région.

**Le sénateur Rattenbury:** Le contrôle des affaires demeure donc entre peu de mains.

**Le sénateur Fergusson:** Professeur Doxey, vous avez mentionné qu'il y avait une industrie de vêtements qui pourrait être agrandie si nos douanes permettaient l'entrée de ses produits. De quelle sorte de vêtements s'agit-il?

**Le professeur Doxey:** Il s'agit surtout de vêtement d'été, de chemises d'homme et de sous-vêtements. Le modèle porto-ricain est utilisé et on commence à voir des manufactures de type porto-ricain. Maintenant que le niveau des salaires est moins avantageux à Porto-Rico pour les propriétaires d'usines qui veulent entrer sur le marché américain, ceux-ci établissent des industries de sous-vêtements dans d'autres îles.

**Le sénateur Rattenbury:** C'est tout simplement de l'exploitation de la main d'œuvre.

**Le professeur Doxey:** En effet, et cela contribue à réduire considérablement les prix. C'est là l'avantage.

**Le sénateur Rattenbury:** Les tissus ne sont pas fabriqués sur place.

**Le professeur Doxey:** Non, il s'agit seulement de leur apprêt.

Le président: Puis-je poser une question d'ordre pratique, professeur? Voulez-vous que votre documentation fasse partie de la transcription? Si vous le voulez, nous devons avoir une mise aux voix.

Le professeur Doxey: Oui, merci.

Le sénateur Rattenbury: Proposé.

Le président: Adopté?

Des voix: Adopté.

(Pour le texte de la documentation, voir Annexe «A»)

Le président: Merci, professeur Doxey. Nous avons passé une matinée intéressante et stimulante et je crois parler au nom de tous ceux qui sont présents en vous faisant part de mes sincères remerciements. L'assemblée est levée.

Le Comité s'ajourne.



## APPENDICE «A»

## LE COMMERCE ENTRE LES CARAÏBES DU COMMONWEALTH ET LES PAYS DÉVELOPPÉS ET L'AIDE QU'ELLES REÇOIVENT

Document de Recherche par George V. Doxey

*Le commerce actuel*

1. Malgré les tentatives de diversification de l'économie de la région en vue de réduire les importations et d'augmenter et varier les exportations, la conception du commerce extérieur et des paiements demeure essentiellement colonialiste. Les denrées traditionnelles dominent toujours le commerce extérieur et le rapport entre les exportations et la production domestique brute demeure élevé tandis que la majeure partie des exportations consiste en une ou deux denrées qui dépendent de marchés préférentiels. La bauxite, l'alumine et le sucre constituent 76% des exportations de la Jamaïque; le pétrole, le sucre et les produits du sucre constituent 85 p. 100 des exportations des Barbades; plus de 90 p. 100 des exportations des Îles du Vent et des Îles sous le Vent sont le sucre, les bananes, l'arrowroot et le cacao.

2. Récemment encore, les importations comportaient surtout des produits manufacturés, la Grande-Bretagne détenant la part du lion du marché, le Canada et les États-Unis se partageant le reste. Le commerce inter-régional, d'autre part, demeure secondaire bien que cela puisse changer sous l'influence de CARIFTA. En 1964, par exemple, 3.3% des exportations de la Jamaïque étaient destinées aux autres Antilles du Commonwealth et 3.2 p. 100 des importations venaient de ces îles; la même année, 4.3 p. 100 des exportations de Trinidad et 2.0 p. 100 de ses importations étaient inter-régionales.

3. Des changements se sont toutefois produits et l'étroite intégration entre le commerce des Antilles et les marchés et sources d'approvisionnement britanniques a fait place à un élargissement géographique des relations commerciales de cette région. Des trois principaux pays qui font le commerce avec les Antilles, la part des États-Unis a augmenté tandis que celle du Canada et de la Grande-Bretagne a diminué et que les autres pays ont amélioré leurs positions relatives.<sup>1</sup> Les liens avec la Grande-Bretagne demeurent forts en raison de l'appartenance commune à la zone sterling et de la dépendance continue sur le marché britannique pour les ventes à prix préférentiels de sucre ou de bananes; la récente dévaluation de la livre semble toutefois avoir amélioré la position commerciale de la Grande-Bretagne dans ces régions. Il serait utile d'examiner brièvement le commerce de certains territoires antillais.

*Antigua* reflète assez justement la position des Îles du Vent et des Îles Sous le Vent, où le commerce extérieur se résume essentiellement à l'exportation de denrées et l'importation de produits manufacturés. Le tourisme et la construction d'une raffinerie de pétrole de \$40 millions (W.I.) dans l'île change toutefois l'aspect commercial du secteur et on peut s'attendre à ce que les chiffres d'importation reflètent éventuellement des importations considérables de pétrole brut. Cette industrie naissante profitera d'autant plus que le Marché Commun des Caraïbes de l'Est—qui a été mis sur pied dans les Îles du Vent et Sous le Vent—a décidé d'imposer de lourds tarifs douaniers sur le pétrole importé de Trinidad ou d'ailleurs, tout en n'imposant qu'une taxe de consommation sur le pétrole antillais. Des substitutions d'importations ne sont pas encore évidentes et, en fait, l'industrie du tourisme encourage l'importation d'aliments.

Aux *Barbades*, on assiste à un changement dans l'orientation et le caractère des importations. La Grande-Bretagne et le Canada ont perdu une partie de leur marché aux mains des États-Unis et d'autres pays. Les produits agricoles perdent de l'importance tandis que le développement de l'industrie locale mène à d'importantes substitutions d'importations et à des exportations accrues de produits de consommation manufacturés.

En *Guyane*, l'importation d'aliments demeure importante mais le gouvernement fait des efforts pour trouver des substitutions d'importations. Les importations proviennent surtout de Grande-Bretagne mais les États-Unis et d'autres pays gagnent du terrain. Bien que les exportations de bauxite et d'alumine aient augmenté, le chiffre total des exportations qui était de 35,600,000 dollars en 1964 a baissé à 29,100,000 dollars en 1966. Cette diminution est attribuable à une baisse considérable des ventes de sucre.

C'est en *Jamaïque* qu'on relève les changements les plus importants aux structures commerciales, avec moins d'importations d'aliments et des achats accrus de produits fabriqués à l'étranger.

La position de *Trinidad* a été influencée tant par une hausse de l'industrialisation que par le développement de l'industrie pétrolière, ce qui se traduit par une augmentation des importations de l'étranger.

*Importance des préférences*

4. Les exportations antillaises entrent en Grande-Bretagne selon les accords préférentiels réciproques du

<sup>1</sup> Voir la table appendice Un

Commonwealth. Le plus important de ces accords est le prix négocié du sucre, payé en vertu de l'accord du Commonwealth sur le sucre. En 1968, les producteurs de sucre des Caraïbes du Commonwealth recevaient £47.10 la tonne de sucre sur les marchés britanniques en comparaison du prix mondial de £21 la tonne. De la même façon, les bananes jouissent d'un prix préférentiel de £7.10 la tonne forte et sont protégées par le plafond de 4,000 tonnes sur les importations de la zone du dollar.

5. Les gains annuels en dollars qui résultent de ces prix garantis sont difficiles à évaluer et, dans le cas du sucre, sont soumis aux fluctuations du marché mondial. En 1968, une évaluation sommaire des profits résultant des prix préférentiels pour le sucre en Grande-Bretagne ont été de l'ordre de £18 millions et de £2,500,000 pour les bananes.

6. L'aspect garanti de ces tarifs de faveur est beaucoup plus important. Sans ce traitement de faveur, les Antilles du Commonwealth auraient de la difficulté à vendre des denrées comme les bananes, et ce serait pis encore pour le sucre. A l'heure actuelle, les Antilles peuvent, jusqu'à un certain point, se préoccuper plus ou moins des prix mondiaux. Les surplus sont écoulés au Canada ou ailleurs et le revenu moindre est équilibré par les revenus plus élevés obtenus en Grande-Bretagne.

7. Les États-Unis n'ont aucun accord commercial spécial avec les Antilles, autre que les prix de contingentement pour le sucre.

8. Le commerce entre le Canada et les Antilles, d'autre part, est gouverné par les accords commerciaux entre les deux régions et aux termes desquels des droits tarifaires réciproques et préférentiels sont prévus.<sup>2</sup> La valeur de ces concessions est secondaire pour les Antilles. La plupart des denrées échangées à l'heure actuelle ne sont pas sujettes aux tarifs douaniers. En 1967, la bauxite, le sucre, la mélasse et le pétrole brut constituaient 79% des ventes au Canada. Le Canada achète son sucre au prix international et accepte les importations du Commonwealth aux niveaux tarifaires préférentiels. Depuis la conférence d'Ottawa en 1966, le Canada a remis une somme égale aux tarifs de faveur aux gouvernements des Antilles. Ce montant était d'environ un million de dollars en 1968.

9. La Grande-Bretagne, comme le Canada, retire certains avantages de la réciprocité des accords préférentiels du Commonwealth, surtout quand il s'agit de denrées qui ne font qu'une faible concurrence aux fournisseurs non-préférentiels; les gains ne sont toutefois pas substantiels et n'ont rien de décisif.

10. Les Britanniques, par exemple, pourraient sûrement se permettre de perdre leurs marchés préférentiels aux Antilles si cette perte était une des conditions à leur entrée au Marché Commun. L'industrie du sucre et des bananes aux Antilles serait par contre

sérieusement touchée si les tarifs de faveur britanniques prenaient fin.

11. Plus de la moitié des exportations canadiennes aux Antilles consistent en primeurs, et la plupart des ventes ne sont pas touchées par les tarifs de faveur. La menace vient des restrictions d'importation qui pourraient être imposées par les gouvernements antillais afin d'encourager les producteurs régionaux.

Ceci s'applique particulièrement à Trinidad, la Jamaïque et la Guyane. En 1967, par exemple, les ventes à Trinidad—qui est le second marché en importance pour le Canada dans les Caraïbes du Commonwealth—sont tombées de 23,300,000 dollars (cdn) en 1966 à 20,100,000 (cdn), surtout à cause des restrictions imposées sur les importations de farine de blé, d'aliments préparés, de provendes pour les volailles, de bas, de fils et câbles isolés, d'automobiles et de réfrigérateurs. On s'attend à un nouveau déclin en 1968.

#### *Aide financière et technique*

12. Tant que les Caraïbes sont demeurées des colonies, elles ont reçu peu d'aide extérieure hormis de la Grande-Bretagne. Elles se sont toutefois bien portées en comparaison d'autres colonies. Pendant les 12 années qui ont suivi la loi de 1945 sur le Développement et le Bien-Être des Colonies, la région a reçu £52,500,000, soit 10% de l'aide bilatérale britannique pour cette période de temps. Ceci représente £1,400,000 par habitant, en comparaison de £240,000 pour la Malaisie et de £100,000 pour le Nigeria.

13. L'aide britannique relative au support budgétaire, aux fonds de capitaux et à l'assistance technique continue à un niveau élevé. La division de Développement britannique garde un bureau aux Barbades et l'aide aux territoires dépendants et associés atteindra 25 millions de dollars (e.c.) en 1969-70.

14. L'aide américaine jusqu'ici est marginale mais l'entrée de Trinidad et des Barbades au sein de l'OEA permet à celles-ci d'espérer une aide accrue de l'Alliance pour le Progrès. Un problème se pose cependant car les Caraïbes du Commonwealth sont classées parmi les pays à revenus moyens par la Banque Mondiale. Les pays sont divisés en quatre groupes et Haïti est le seul pays des Caraïbes qui tombe dans la catégorie des très pauvres.

15. L'aide du Canada aux Antilles date de 1958.<sup>3</sup> Dès le départ, elle a été conçue pour stimuler et vivifier l'idée d'une fédération antillaise. L'aide canadienne à cette époque était de 10 millions de dollars pour une période cinq ans.

L'un des besoins considérés comme les plus urgents était de fournir des moyens de transport océanique pour établir entre les îles un service régulier et peu coûteux de transport des marchandises et des voyageurs. Le Canada a donc construit et armé deux navires

<sup>2</sup> Voir Appendice Deux pour les détails de ces échanges.

<sup>3</sup> Pour les détails, voir l'Appendice Trois.

res en dépensant 6 millions de dollars: le *Federal Palm* et le *Federal Maple*. Il a aussi aidé à augmenter les installations de l'Université des Indes-Occidentales et s'est engagé à fournir une résidence universitaire sur les terrains de l'université à Port of Spain, ce qui a coûté \$700,000. Ces liens avec l'université ont été maintenus et l'aide à cette institution ainsi qu'à l'Université de la Guyane demeure élevée dans l'ordre de priorité. A la suite de la conférence de 1966 à Ottawa, il a été convenu qu'une somme d'au moins 10 millions de dollars serait accordée au cours des cinq années suivantes. En outre, le programme initial d'aide comportait la fourniture d'assistance technique et, en particulier, l'envoi d'instituteurs.

16. Après le fractionnement de la Fédération, il fallait nécessairement envisager l'aide en rapport avec chaque territoire particulier et le gouvernement canadien cherchait désormais à concentrer ses efforts sur les régions où le besoin d'aide était le plus grand. A la fin de 1963, 10 millions de dollars avaient été donnés sous forme d'aide aux Indes occidentales. Au cours de la période suivante, l'aide s'est concentrée dans les domaines du transport, de l'éducation et de l'emmagasinement d'eau. En 1965, l'aide financière accordée au groupe des «Huit petites» avait atteint le maximum jamais dépensé au cours d'une année antérieure pour toutes les Antilles. Quatre écoles primaires avaient été construites et équipées sur les îles de Grenade, St. Kitts, Antigua et Dominique, et une école technique avait été équipée sur l'île de St. Kitts. De plus deux entrepôts avaient été construits sur les îles de St. Kitts et Sainte-Lucie pour améliorer la manutention et les stocks et cinq îles plus petites avaient été pourvues d'équipement portuaire. Des relevés hydrographiques avaient aussi été effectués sur les îles Montserrat et St. Kitts.

17. En 1964-1965, la Trinité a reçu près de 3,5 millions de dollars en subventions et en prêts et une autre somme de 3 millions de dollars lui a été accordée l'année suivante. La Jamaïque a reçu des montants semblables, tandis que la Guyane a reçu \$1,000,000 en 1964-1965 et \$1,200,000 l'année suivante.

18. Après la conférence de 1966 à Ottawa et la présentation du rapport du Relevé tripartite effectué dans l'est des Antilles, le gouvernement canadien a annoncé qu'il avait l'intention de porter à au moins 75 millions de dollars l'aide qu'il accorderait à cette région au cours des cinq années suivantes. Par la suite, après une rencontre des ministres des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent et de la Barbade, on a annoncé que le Canada concentrerait son aide à cette région dans les domaines de l'agriculture, des réserves d'eau douce, de l'éducation et du transport.

19. En 1967-1968, l'aide canadienne aux Antilles s'est élevée à \$17,200,000, dont \$9,200,000 en subventions et \$8,000,000 en prêts de développement. Ces sommes surpassaient l'engagement pris à la conférence sur les îles antillaises du Commonwealth en 1966.

20. En 1968-1969, l'aide canadienne à la région des Antilles atteindra un total de \$22,000,000, dont \$12,500,000 en subventions pour divers projets et \$9,500,000 en prêts de développement.

21. Le Canada participe aussi à l'organisme de développement régional des Antilles orientales et soutiendra probablement la Banque de développement régional récemment établie.

#### *Le besoin de continuer l'aide*

22. En ce qui concerne l'aide au développement, la région comprend des «possédants» qui grandissent et des «dépouillés». La Jamaïque, la Trinité et aussi à un degré moindre la Barbade ont les ressources voulues pour financer elles-mêmes une bonne partie de leur développement. Les autres territoires sont moins fortunés.

23. Même si les régions les plus pauvres sont celles qui ont le plus besoin d'aide pour leur développement, toutes les formes d'assistance technique demeurent nécessaires dans toutes les Antilles, surtout dans le domaine de l'enseignement technique.

24. Le grand problème consiste peut-être maintenant à faire en sorte que l'argent donné en aide soit dépensé de la manière la plus sage possible et que les objectifs soient clairement définis.

25. Il existe maintenant un rapport plus étroit entre l'aide et le commerce.

26. L'économie des Antilles se diversifie de plus en plus et on espère que cette diversification sera accélérée par le travail de CARIFTA et de la Banque de développement régional, ce qui fera grandir le besoin de nouveaux marchés. Il serait peut-être plus sage d'examiner les possibilités qui s'offrent ainsi plutôt que soutenir des industries périmées.

27. Les pays donateurs devront étudier avec soin la question de savoir s'il est sage de continuer indéfiniment de garantir des marchés pour les produits traditionnels des Antilles. Par exemple, en offrant des privilèges spéciaux pour le sucre des Antilles, le Canada ne se trouve-t-il pas à retarder encore plus la rationalisation de l'agriculture antillaise? Ne serait-il pas plus sage d'encourager des industries plus profitables, comme la culture maraîchère et l'industrie du vêtement? Le Canada ne devrait-il pas aussi songer à stimuler le tourisme, ce qu'il pourrait faire par exemple en accordant des exonérations aux touristes qui passent leurs vacances dans les Antilles, en augmentant sensiblement la franchise douanière et en donnant l'assurance d'une réduction des frais de transport? L'aide ne devrait-elle pas viser à encourager les Antillais à participer aux industries locales, surtout dans le domaine du tourisme? Le Canada ne devrait-il pas songer à modifier son accord de commerce avec les Antilles en vue de le faire concorder avec les objectifs de l'aide qu'il accorde? Cet accord ne devrait-il pas devenir un traité d'aide au lieu de demeurer un traité de commerce mutuel?

## APPENDICE UN

LES PRINCIPAUX ÉCHANGES COMMERCIAUX DE  
CERTAINS PAYS DU COMMONWEALTH DANS LES ANTILLES

(Pourcentages)

	1938		1954		1964	
	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.
Antigua						
États-Unis	inc.		20	1	28	6
Grande-Bretagne	inc.		39	83	26	74
Canada	inc.		12	0.2 <sup>a</sup>	13	0.5
Autres	inc.		29	15.8	33	19.5
Barbade						
États-Unis	12	7	7	1	16	8
Grande-Bretagne	41	47	40	58	30	44
Canada	13	42	18	26	12	10
Autres	34	4	35	15	42	38
Guyane						
États-Unis	12	4	14	8	23	16
Grande-Bretagne	52	34	47	37	33	21
Canada	15	53	10	39	9	30
Autres	21	9	29	16	35	33
Jamaïque						
États-Unis	22	4	16	15	31	35
Grande-Bretagne	34	59	42	53	25	29
Canada	16	27	13	17	11	21
Autres	28	10	29	15	33	15
Trinité						
États-Unis	24	5	8	5	14	28
Grande-Bretagne	37	44	38	40	18	22
Canada	12	7	8	5 <sup>b</sup>	5	5
Autres	27	44	46	50	63	45

<sup>a</sup>Chiffres de 1960<sup>b</sup>Chiffres de 1953SOURCES: Bureau fédéral de la statistique et *The Economist Intelligence Unit*.

## APPENDICE DEUX

COMMERCE DU CANADA AVEC  
LE COMMONWEALTH DES ANTILLES

Le Commonwealth des Antilles se classe au 10<sup>e</sup> rang parmi les clients du Canada outre-mer et, en 1967, les exportations du Canada vers cette région étaient évaluées à \$108,200,000 (can.), soit environ 2% du total des exportations. D'autre part, le Canada a importé de cette région en 1967 pour 89.1 millions de

dollars canadiens, soit environ 13% du total des exportations de la région.

Les tableaux suivants indiquent les tendances récentes du commerce.

COMMERCE DU CANADA AVEC  
LE COMMONWEALTH DES ANTILLES

Tableau 1

Exportations du Canada vers le Commonwealth  
des Antilles

(En millions de dol. can.)

	1965	1966	1967	Janv. juil. 1967	Janv. juil. 1968
Jamaïque	30.3	33.5	39.1	22.1	20.1
Trinité et Tobago	21.5	23.3	20.1	12.1	8.3
Guyane	7.7	9.9	12.1	7.7	4.3
Barbade	6.8	8.1	8.4	4.8	4.1
Bermude	6.0	7.4	7.4	4.4	3.8
Bahamas	9.3	10.8	10.2	5.7	7.7
Du Vent et Sous-le-Vent	8.0	8.8	9.7	6.0	4.8
Honduras britannique	1.1	.9	1.2	.7	.7
	90.7	102.8	108.2	63.5	53.8

Source: Bureau fédéral de la statistique

Tableau 3

Importations canadiennes du Commonwealth  
des Antilles

(En millions de dol. can.)

	1965	1966	1967	Janv. à juil. 1967	Janv. à juil. 1968
Jamaïque	36.0	37.3	31.9	17.2	15.6
Guyane	22.5	29.1	30.0	13.1	13.3
Trinité et Tobago	16.7	16.0	18.7	11.7	11.9
Barbade	3.0	2.3	3.1	1.9	.6
Honduras britannique	1.2	1.5	1.9	.7	1.5
Du Vent et Sous-le-Vent	.8	.9	1.4	.4	.7
Bahamas	.5	1.2	2.2	1.3	1.4
Bermude	.4	.8	.3	.2	.3
	85.3	89.1	89.1	46.5	45.3

Source: Bureau fédéral de la statistique

Tableau 2

Principales exportations canadiennes  
vers le Commonwealth des Antilles

(En milliers de dol. can.)

	1965	1966	1967
Farine	11,138	10,355	8,413
Poisson, mariné, salé	7,204	8,105	8,320
Viandes	6,013	5,204	5,246
Poisson, en conserve	3,734	4,245	4,428
Autos et camions	6,371	5,479	2,634
Drogues et médicaments	1,329	2,411	2,629
Bois de construction	1,879	2,503	2,560
Textiles	1,908	2,113	2,303
Avions et pièces	17	122	2,238
Papier journal	1,749	1,774	2,194
Fils et câbles isolés	441	1,458	1,583
Pneus et chambres à air	1,663	1,784	1,497
Lait en poudre	1,615	954	1,461
Mines et carrières			
machines et pièces	295	520	1,251
Lingots, barres et feuilles d'aluminium	739	1,055	1,145
Tuyaux et tubes de fer et d'acier	626	768	1,120
Proviendes de volailles	1,189	1,484	1,046

plus une très grande variété de produits entièrement ou-  
vrés.

Tableau 4

Principaux achats canadiens du Commonwealth  
des Antilles

(En milliers de dol. can.)

	1965	1966	1967
Bauxite et alumine	43,781	49,518	48,300
Sucre brut	17,151	16,359	11,735
Pétrole brut	8,917	8,453	9,504
Mélasses	2,359	2,944	3,864
Rhum	1,052	1,682	2,835
Jus de fruits	1,126	1,391	1,036
Café	398	396	505
Muscade et macis	375	258	307
Liqueurs fines	151	320	280
Légumes frais	178	188	254
Noix de coco	281	47	79

APPENDICE TROIS  
AIDE DU CANADA AU COMMONWEALTH DES ANTILLES

PROJETS D'ÉQUIPEMENT RÉALISÉS AU 1<sup>er</sup> AVRIL 1968

(Source: C.I.D.A.)

			Total
Jamaïque	Équipement de formation professionnelle	\$ 40,000	\$
	Équipement d'école technique	191,000	
	Tuyaux pour canalisations rurales	160,000	391,000
Trinité et Tobago	Canada Hall, UW 1	700,000	
	Équipement contre les incendies	20,000	
	Rapports, lois canadiennes	2,000	
	Études préliminaires, eau et transport	45,000	
	Dispositif VOR de guidage des avions	150,000	
	Équipement d'électrification rurale (prêt)	650,000	
	Équipement portuaire (prêt)	350,000	1,917,000
Guyane	Chargeurs spéciaux	30,000	
	Camions à incendies; camions à bascule	44,500	
	Équipement d'école technique	2,500	
	Avion <i>Twin Otter</i>	330,000	
	Deux locomotives diesel	390,000	
	Équipement de construction de routes	550,000	1,347,000
Honduras britannique	Équipement d'arpentage	54,000	54,000
Barbade	Vedette pour pilotes	44,500	
	Équipement portuaire	55,500	100,000
Antigua	École primaire de Jennings	362,500	
	Équipement portuaire	2,400	
	Vedette de port	33,265	398,165
Montserrat	Équipement portuaire	2,500	2,500
Saint Kitts	Équipement d'école technique	29,500	
	Équipement portuaire	46,200	
	Entrepôt portuaire	50,000	
	Travaux hydrauliques	575,000	700,000
Dominique	Relevé des ressources naturelles	34,700	
	Équipement portuaire	39,000	
	École primaire de Goodwill	362,500	436,200
Grenade	Écoles primaires à Sauteurs et Gouyave	725,000	
	Équipement portuaire	33,500	758,500
Sainte-Lucie	Entrepôt portuaire	50,000	
	Étude sur la banane	50,000	
	Engrais chimiques	52,500	152,500
Saint-Vincent	Quai en eau profonde	1,000,000	
	Équipement portuaire	35,500	
	Aqueduc pour Kingston	16,300	
	Engrais chimiques	52,500	1,104,300
Université des Antilles	Ameublement, équipement	126,000	126,000
Région des Antilles	Deux navires à passagers	5,800,000	
	Film sur la Fédération des Indes-Occidentales	10,000	
	Études préliminaires sur petites îles	10,200	5,820,000
Valeur totale des projets réalisés			\$13,311,265

## PROJETS EN COURS DE RÉALISATION

## JAMAÏQUE

*Projets ayant fait l'objet de prêts*

1. *Pont à Olivier*—Construction et fourniture d'équipement, \$700,000.
2. *Égout à Harbour View*—Conception, construction et fourniture de tuyaux, de pompes et d'accessoires pour petites canalisations d'eau, \$925,000.
3. *Écoles rurales*—Une somme de \$1,500,000 allouée pour fourniture de 40 écoles rurales préfabriquées.
4. *Radiotéléphone à très haute fréquence*—Réseau destiné aux ministères des Communications et Travaux, de l'Agriculture et des Terres et au gouvernement local, part du Canada, \$500,000.
5. *Équipement de travaux publics*—Matériaux et équipement de construction pour un camp de formation de la jeunesse, un atelier de travaux publics, pour équipement d'entretien des routes et équipement de lutte contre les incendies pour un aéroport, \$800,000.
6. *Petits ponts*—Pour améliorer les communications routières dans l'île, \$300,000.
7. *Équipement d'hôpital*—Pour un hôpital de 150 lits à May Pen, \$475,000.
8. *Habitations à prix modique*—Construction de maisons à deux chambres à coucher dans région rurale, \$575,000.
9. *Études de rentabilité*—Pour financer des études par des Canadiens et des entreprises canadiennes dans les secteurs de l'industrie, de la pêche, de l'agriculture et autres secteurs des ressources naturelles, \$1,000,000.
10. *Canalisations d'eau dans l'est de Sainte-Marie*—Un prêt de \$1,200,000 servira à fournir les tuyaux, les ferrures, les pompes, les moteurs et les accessoires d'un réseau de distribution d'eau dans l'est de la paroisse Sainte-Marie, dans la partie nord-est de l'île.

## TRINITÉ ET TOBAGO

*Projets ayant fait l'objet de prêts*

1. *Bois de construction*—\$400,000.
2. *Bâtisses d'usines*—Les trois premières bâtisses sont maintenant terminées et d'autres sont en cours de parachèvement, \$1,250,000.
3. *Entrepôt portuaire*—\$250,000.

4. *Relevé aérien*—La première année de photographie aérienne est maintenant terminée et l'assemblage des mosaïques de photos est commencé, \$750,000.

5. *Relevé des ressources en eau douce*—\$340,000.

6. *Développement de l'industrie laitière*—Achat et envoi d'environ 1,250 bestiaux, \$900,000.

7. *Relevé pour le transport*—\$400,000.

## GUYANE

*Projet subventionnés*

1. *Aide aux autochtones*—Le projet comprend du matériel de forage de puits, des conseillers en forage de puits et du matériel médical, \$170,000.

2. *Université de la Guyane*—Projet commun (Guyane-Grande-Bretagne-Canada), \$1,000,000.

3. *Institut technique de la Nouvelle-Amsterdam*—Le Canada fournit \$600,000 pour la construction et \$1,000,000 pour l'assistance technique.

4. *Centre pour l'industrie de la pêche à la Nouvelle-Amsterdam*—Conception et construction, \$150,000.

*Projets ayant fait l'objet de prêts*

1. *Relevés aériens et cartographie aérienne*—La première saison de photographie aérienne et de triangulation aérienne est terminée, \$1,800,000.

2. *Avion Twin Otter*—\$500,000.

## RÉGION DE L'EST DES ANTILLES

*Projets subventionnés*

1. *Travaux hydrauliques* — *Montserrat* — \$380,000  
— *Antigua* — \$250,000  
— *Sainte-Lucie* — \$350,000  
— *Saint-Vincent* — \$75,000

2. *Écoles* — *Dominique* — \$600,000  
— *Antigua* — \$600,000  
— *Sainte-Lucie* — \$200,000

3. *Entrepôt pour le poisson* — *Grenade* — \$235,000

4. *Vedette portuaire* — *Antigua* — \$33,265

5. *Aérogare* — *Montserrat* — Plans et ameublement d'aérogare, \$250,000.

*Projet ayant fait l'objet d'un prêt*

1. *Développement de l'industrie laitière* — *Barbade* — \$250,000.

CONCENTRATION DE L'AIDE SUR LE TRANSPORT AERIEN, L'EDUCATION, LES TRAVAUX HYDRAULIQUES ET L'AGRICULTURE

Le Canada a fait savoir aux gouvernements de l'est des Antilles qu'il préfère a concentrer son aide au cours des cinq prochaines années sur le transport aérien, l'éducation, les travaux hydrauliques et l'agriculture dans cette région.

Transport aérien

- 1. Prolongement de l'aéroport Coolidge - Antigua - \$1,674
- 2. Pistes pour avions à réaction à l'aéroport de Beane - Ste-Lucie - \$2,110,000.
- 3. Améliorations à l'aéroport de Melville Hall - Dominique - \$200,000.
- 4. Améliorations à l'aéroport de Newcastle - Nevis - \$220,000.
- 5. Assistance technique, réserve, etc. - \$596,000.

Éducation

Une somme de \$5,000,000 servira à aider à couvrir les frais de construction au cours des cinq prochaines années. Les écoles actuellement en construction pour Antigua, Dominique et Sainte-Lucie exigeront environ \$2,000,000 au cours de cette période.

Travaux hydrauliques

Sur les 5 millions de dollars alloués dans ce secteur, on propose d'allouer pour la première année un montant

de \$1,000,000 qui bénéficiera à Dominique, Grenade, Montserrat, St. Kitts, Nevis, Anguilla et Ste-Lucie.

Agriculture

L'aide à l'agriculture s'élèvera à \$1,000,000 au cours des cinq prochaines années.

HONDURAS BRITANNIQUE

Projet subventionné

- 1. Pont à Belize - \$500,000.

UNIVERSITÉ DES INDES OCCIDENTALES

L'Université des Indes occidentales a établi un programme qui comporte l'emploi de la subvention de \$5,000,000 accordée par le Canada au cours de la période de cinq ans commencée en 1966. Environ le tiers de cet argent servira aux immobilisations, le tiers à verser des bourses d'études au Canada et à l'Université des Indes occidentales, et un tiers à obtenir des professeurs canadiens.

Aide pour les immobilisations

- 1. Plans d'immeubles - \$90,000
- 2. Construction de la Barbados Residence - \$475,000.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

Item	Montant
1. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
2. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
3. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
4. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
5. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
6. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
7. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
8. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
9. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
10. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
11. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
12. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
13. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
14. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
15. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
16. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
17. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
18. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
19. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
20. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
21. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
22. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
23. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
24. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
25. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
26. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
27. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
28. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
29. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
30. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
31. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
32. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
33. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
34. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
35. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
36. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
37. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
38. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
39. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
40. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
41. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
42. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
43. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
44. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
45. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
46. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
47. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
48. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
49. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
50. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
51. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
52. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
53. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
54. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
55. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
56. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
57. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
58. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
59. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
60. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
61. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
62. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
63. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
64. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
65. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
66. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
67. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
68. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
69. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
70. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
71. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
72. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
73. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
74. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
75. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
76. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
77. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
78. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
79. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
80. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
81. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
82. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
83. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
84. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
85. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
86. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
87. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
88. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
89. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
90. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
91. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
92. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
93. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
94. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
95. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
96. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
97. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
98. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
99. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000
100. Développement de l'industrie laitière - Barbade	\$1,250,000





Première session de la vingt-huitième législature

Extrait des procès-verbaux 1968-1969

# SÉNAT DU CANADA

## DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

# AFFAIRES INTERNATIONALES

*Président*: L'honorable JOHN B. AIRD

---

Fascicule 6

---

SÉANCE DU MARDI 6 MAI 1969

*Concernant*

LA RÉGION DES ANTILLES

TÉMOIN:

Le très honorable Lester B. Pearson, C.P., président de la Commission sur le développement international (Banque mondiale).



CONCENTRATION DE L'AVIS SUR LE TRAVAIL... HYDRAULIQUES ET L'AGRICULTURE

Le Comité a fait savoir aux membres de la Première session de la vingt-huitième législature...

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Président: L'honorable J. B. Aird

Les honorables sénateurs:

- |           |                    |                   |
|-----------|--------------------|-------------------|
| Aird      | Grosart            | Phillips (Rigaud) |
| Bélisle   | Haig               | Quart             |
| Cameron   | Hastings           | Rattenbury        |
| Carter    | Laird              | Robichaud         |
| Choquette | Lang               | Savoie            |
| Croll     | Macnaughton        | Sparrow           |
| Davey     | McElman            | Sullivan          |
| Eudes     | McLean             | Thorvaldson       |
| Fergusson | O'Leary (Carleton) | White             |
| Gouin     | Pearson            | Yuzyk—(30)        |

Membres d'office: Flynn et Martin

(Quorum 7)

Fascicule 6

SEANCE DU MARDI 6 MAI 1959

Concomitant

LA RÉGION DES ANTILLES

TÉMOIN:

Le très honorable Lester B. Pearson, C.P., président de la Commission sur le développement international (Banque mondiale).

## ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 19 novembre 1968:

Le Comité des affaires internationales, composé de trente membres, dont sept constituent quorum, auquel sont renvoyés, sur proposition, les bills, messages, pétitions, enquêtes, documents et autres questions ayant trait aux relations extérieures et aux relations avec le commonwealth en général, y compris:

- (i) les traités et les accords internationaux
- (ii) le commerce extérieur
- (iii) l'aide extérieure
- (iv) la défense
- (v) l'immigration
- (vi) les questions territoriales et celles qui concernent les zones limitrophes du rivage maritime.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, jeudi 19 décembre 1968:

### LE COMITÉ DU SÉNAT SUR LES AFFAIRES INTERNATIONALES

Les honorables sénateurs Aird, Bélisle, Cameron, Carter, Choquette, Croll, Davey, Eudes, Fergusson, \*Flynn, Gouin, Grosart, Haig, Hastings, Laird, Lang, Macnaughton, \*Martin, McElman, McLean, O'Leary (Carleton), Pearson, Phillips (Rigaud), Quart, Rattenbury, Robichaud, Savoie, Sparrow, Sullivan, Thorvaldson, White et Yuzyk. (30)

\*Membres d'office.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 4 février 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald:

Que le comité permanent des Affaires internationales du Sénat soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déférées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région des Caraïbes et, à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions; et

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire

aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*  
**ROBERT FORTIER.**

Extrait des procès-verbaux du Sénat du Canada—jeudi 13 février 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le Comité permanent du Sénat sur les Affaires internationales et le Comité permanent du Sénat sur les affaires juridiques et constitutionnelles aient le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier adjoint,*  
**ALCIDE PAQUETTE.**

Aldred  
Bélisle  
Cameron  
Cochran  
Croll  
Davy  
Eudes  
Ferguson  
Gouin

1968  
1968  
1968  
1968  
1968  
1968  
1968  
1968  
1968  
1968

White  
Yuzk

LE COMITÉ DU SÉNAT SUR LES AFFAIRES INTERNATIONALES

Les honorables sénateurs Aldred, Bélisle, Cameron, Carter, Choquette, Croll, Davy, Eudes, Ferguson, Gouin, Grosart, Haig, Hastings, Laird, Lang, Macdonald, Martin, McEwan, McLean, O'Leary, Pearson, Phillips (Régard), Quirt, Rattennbury, Robichaud, Savoie, Sparrow, Sullivan, Thorvaldson, White et Yuzk. (30)

\* Membres d'office.  
Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 4 février 1969.  
Avec la permission du Sénat,  
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald:

Que le comité permanent des Affaires internationales du Sénat soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déléguées aux termes du Règlement du Sénat et en particulier, sans restriction de la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région des Caraïbes et à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions; et  
Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire

## NOTRE BIOGRAPHIQUE

# PROCÈS-VERBAL

Le mardi 6 mai 1969

En conformité de la motion d'ajournement et de l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des Affaires internationales se réunit à 11 h. du matin.

*Présents:* Les honorables sénateurs Aird (*président*), Bélisle, Cameron, Carter, Eudes, Fergusson, Grosart, Haig, Hastings, Laird, MacNaughton, Martin, Pearson, Sparrow et Thorvaldson. (15)

*Présents mais ne faisant pas partie du Comité:* Les honorables sénateurs Connolly et Leonard. (2)

*Également présent:* M. Peter Dobell, directeur du Centre parlementaire des Affaires et du Commerce extérieurs.

Le Comité reprend son étude sur la région des Antilles.

Le président (le sénateur Aird) présente le témoin:

Le très honorable Lester B. Pearson, C.P., président de la Commission sur le développement international (Banque mondiale).

M. Pearson présente un exposé sur les pays en voie de développement. On l'interroge sur ce sujet et sur des matières connexes. On remercie le témoin de sa présence au Comité.

A 12 h. 50 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à l'appel du président.

COPIE CONFORME:

*Le greffier du Comité,*  
E. W. Innes.



## NOTICE BIOGRAPHIQUE

**Pearson, le très honorable Lester Bowles, C.P., C.C., O.B.E., M.A., LL.D.** Né le 23 avril 1897 à Newtonbrook, Ontario, fils du Révérend Edwin Arthur et d'Annie Sarah (Bowles) Pearson, il a fait ses études aux Instituts collégiaux de Toronto, Peterborough et Hamilton (Ont.). A servi outre-mer pendant la Première Grande Guerre (1915-1918) à titre de soldat, de lieutenant et d'officier d'aviation. Bachelier ès arts de l'Université de Toronto et maître ès arts de l'Université d'Oxford, il détient des doctorats de quarante-huit universités. Membre du département d'histoire de l'Université de Toronto, 1924-1928; chancelier de l'Université de Victoria, 1951-1958. A épousé le 22 août 1925 Marion-Elspeth, fille du D<sup>r</sup> et de Madame A. W. Moody, de Winnipeg (Man.). A deux enfants, Geoffrey Arthur Holland et Patricia Lillian, et dix petits-enfants. Entre au ministère des Affaires extérieures en 1928. Est nommé au bureau du Haut commissaire du Canada à Londres, en 1935. Devient adjoint du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures en 1941. L'année suivante, il est nommé Ministre conseiller à la Légation canadienne de Washington. En juillet 1944, il devient Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire auprès des États-Unis. En 1945, il est nommé ambassadeur du Canada aux États-Unis et, à l'automne de 1946, il revient au Canada occuper le poste de sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Représente le Canada aux réunions des Nations Unies, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et à d'autres conférences internationales et du Commonwealth. Président du Conseil de l'OTAN, 1951-1952. Président de la Septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, 1952-1953. Nommé secrétaire d'État aux Affaires extérieures et membre du Conseil privé le 10 septembre 1948. Auteur des ouvrages: «Democracy in World Politics», 1955; «Diplomacy in the Nuclear Age», 1959; et «The Four Faces of Peace», 1964. Gagnant du prix Nobel de la paix, 1957. Élu pour la première fois à la Chambre des communes à une élection complémentaire, le 25 octobre 1948. Réélu aux élections générales de 1949, 1953, 1957, 1958, 1962, 1963 et 1965. Élu à la direction du parti libéral et de l'opposition officielle en janvier 1958. Assermenté au poste de premier ministre le 22 avril 1963. Élevé par la Reine au Conseil privé impérial le 13 mai 1963. Reçoit le prix Family of Man en 1965 et le prix Atlantic Union Pioneer en 1966. En 1967, on lui décerne le titre de Freeman honoraire de la ville de Londres. Quitte la direction du parti libéral et le poste de premier ministre du Canada en 1968 et ne se présente pas aux élections générales de cette année-là. Conférencier Reith (B.B.C.) en 1968. Créé Compagnon de l'Ordre du Canada en 1968 et Fellow honoraire de l'Institut scientifique Weismann d'Israël la même année. Élu au Conseil d'administration de la Crown Life Insurance Company en octobre 1968. Récemment désigné au poste de Chancelier de l'Université Carleton et, depuis septembre 1968, président de la Commission sur le développement international (Banque mondiale); est également président de l'Institut des Études stratégiques (Londres) et du Conseil national consultatif de l'Institut canadien des Affaires internationales. Parti politique: libéral; religion: Église Unie du Canada.

## NOTICE BIOGRAPHIQUE

Pearson, le très honoré Lester B. Pearson, C.P., C.C., O.S.E., M.A., LL.B., né le 23 avril 1897 à Newtonbrook, Ontario, fils du Révérend Edwin Arthur et d'Année Sarah (Bowles) Pearson, il a fait ses études aux Instituts collégiaux de Toronto, Peterborough et Hamilton (Ont.). A servi outre-mer pendant la Première Guerre (1917-1918) à titre de soldat, de lieutenant et d'officier d'aviation. Bachelier en arts de l'Université de Toronto et maître ès arts de l'Université d'Oxford. Il défend des doctorats de quarante-huit universités. Membre du département d'histoire de l'Université de Toronto, 1924-1928; chancelier de l'Université de Victoria, 1927-1928. A épousé le 22 août 1925 Madam Elspeth, fille du Dr et de Madam A. W. Moody de Winnipeg (Man.). A deux enfants, Geoffrey Arthur Holland et Patrick Lillian, et dix petits-enfants. Entré au ministère des Affaires extérieures en 1925. Est nommé au bureau du Haut commissaire du Canada à Londres en 1925. Devient adjoint du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures en 1931. L'année suivante, il est nommé Ministre conseiller à la Légation canadienne de Washington. En juillet 1944, il devient Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire auprès des États-Unis. En 1945, il est nommé ambassadeur du Canada aux États-Unis et, à l'automne de 1946, il revient au Canada occuper le poste de sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Représente le Canada aux réunions des Nations Unies, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et à d'autres conférences internationales et du Commonwealth. Président du Conseil de l'OTAN, 1951-1952. Président de la Septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, 1952-1953. Nommé secrétaire d'État aux Affaires extérieures et membre du Conseil privé le 10 septembre 1948. Auteur des ouvrages: «Diplomacy in World Politics», 1955; «Diplomacy in the Nuclear Age», 1958; et «The Four Faces of Peace», 1964. Gagnant du prix Nobel de la paix, 1957. Élu pour la première fois à la Chambre des communes à une élection complémentaire, le 25 octobre 1948. Réélu aux élections générales de 1949, 1953, 1957, 1958, 1962, 1963 et 1965. Élu à la direction du parti libéral et de l'opposition officielle en janvier 1968. Assermenté au poste de premier ministre le 22 avril 1968. Élevé par la Reine au Conseil privé impérial le 13 mai 1968. Reçoit le prix Family of Man en 1965 et le prix Atlantic Union Pioneer en 1966. En 1967, on lui décerne le titre de Freeman honoraire de la ville de Londres. Quitte la direction du parti libéral et le poste de premier ministre du Canada en 1968 et ne se présente pas aux élections générales de cette année-là. Controversier Keith (B.C.) en 1968. Créé Compagnon de l'Ordre du Canada en 1968 et Fellow honoraire de l'Institut scientifique Weizmann d'Iraël la même année. Élu au Conseil d'administration de la Crown Life Insurance Company en octobre 1968. Récompensé au poste de Chancelier de l'Université Carleton et député septembre 1968, président de la Commission sur le développement international (Banque mondiale); est également président de l'Institut des Études stratégiques (Londres) et du Conseil national consultatif de l'Institut canadien des Affaires internationales. Parti politique: libéral; religion: Église Unie du Canada.



# COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES INTERNATIONALES

## TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 6 mai 1969

Le Comité sénatorial permanent des Affaires internationales se réunit à onze heures du matin.

**Le président (le sénateur John B. Aird):** Honorables sénateurs, il est maintenant plus de onze heures et je constate que nous sommes en nombre suffisant. Je déclare donc la réunion officiellement ouverte.

A titre de président, j'ai le choix entre deux sortes d'introductions, une longue et une courte, pour vous présenter un grand Canadien aussi distingué que le très honorable Lester Pearson. Avec son assentiment, qui coïncide avec mes préférences, je voudrais me contenter d'une brève présentation.

M. Pearson est ici uniquement en sa qualité de président de la Commission internationale spéciale chargée d'étudier les problèmes des pays en voie de développement. Comme vous le savez, il vient d'effectuer à ce titre un voyage autour du monde. Votre Comité a cru que son témoignage, ici aujourd'hui, nous aiderait à situer dans leur juste perspective les problèmes des pays antillais, à la lumière de ses pérégrinations et aussi, évidemment, de ses opinions et de son expérience.

Je dois vous dire, monsieur Pearson, que votre présence ici est un grand honneur à la fois pour le Comité et pour le Sénat. Pour vous permettre d'évoquer de vieilles amitiés, dès que vous aurez terminé votre exposé, j'inviterai le leader du Gouvernement au Sénat, l'honorable Paul Martin, à formuler quelques commentaires ou à vous interroger. Ensuite, j'espère que, dans la pleine mesure possible, les autres honorables sénateurs qui sont présents participeront à la discussion.

Nous vous souhaitons la bienvenue.

**Le très honorable Lester Bowles Pearson:** Merci, monsieur le président.

C'est un honneur pour moi de venir témoigner devant vous et devant les honorables sénateurs qui sont présents ici ce matin pour amorcer la discussion sur une question qui, bien qu'elle ne porte pas directement peut-être sur les sujets que vous êtes appelés à étudier à propos de la région des Caraïbes,

s'apparente certainement à ces discussions. La région des Antilles se compose d'un assez grand nombre de pays pour lesquels l'aide et le développement sont à l'ordre du jour, de pays qui tendent à s'épanouir grâce à l'assistance qu'il leur est possible d'obtenir de l'extérieur.

Comme vous l'avez dit, monsieur le président, je suis ici à titre de président d'une commission chargée d'étudier la question très importante, très compliquée et en quelque sorte accablante de la collaboration internationale dans le domaine de l'aide et du développement.

Avec votre permission, je dirai quelques mots de notre commission, de ce qu'elle s'efforce de faire et des problèmes auxquels elle se heurte; j'espère que vous pourrez ensuite me poser des questions auxquelles je serai, ou ne serai pas, en mesure de répondre.

J'ai à ma droite mon adjoint au sein de la Commission, M. Hart, qui nous a été prêté par le ministère des Affaires extérieures et qui a représenté le Canada dans plusieurs pays d'Afrique. Il a obtenu un congé du ministère pour venir m'aider dans mon travail. Il m'aidera également ce matin, je n'en doute pas, si des questions me sont adressées.

Cette commission est, je crois, unique en son genre en ce sens que, pour l'exercice de ses fonctions, elle n'est mandatée directement par aucun gouvernement. C'est un organisme composé de particuliers et chacun des commissaires en fait partie à titre individuel. Dans ces circonstances, aucun d'eux n'a de comptes à rendre à aucun gouvernement en particulier.

Le président de la Banque mondiale—c'est de là qu'est venue l'idée de la Commission—avec l'autorisation des autres membres de la Banque (au nombre de 107), m'a demandé si j'accepterais la présidence d'une commission chargée de dresser un bilan de l'expérience acquise depuis une vingtaine d'années dans le domaine de la coopération internationale en matière de développement, d'analyser ce qui a été fait jusqu'ici, tant les succès que les échecs, et de présenter un rapport accompagné de recommandations, pour les quinze ou vingt prochaines années, aux gouvernements

qui sont membres de la Banque. Cette invitation s'inspirait de l'espoir qu'il serait possible à l'avenir de travailler plus efficacement dans ce domaine où, déjà, divers gouvernements et organismes internationaux ont accompli beaucoup. A cette fin, M. McNamara m'a demandé de désigner moi-même les commissaires et de recruter mon propre personnel afin de me mettre à l'œuvre.

Il me fallait d'abord trouver un personnel spécialisé. Notre Commission est vraiment internationale car le personnel et les commissaires nous viennent de nombreux pays. Notre effectif est de 12 ou 14 personnes (dont une ou deux à temps partiel) qui ont Washington pour port d'attache. Ce sont tous des spécialistes du développement économique. Nous en avons de tous les continents: deux sont des États-Unis et les autres viennent de l'Amérique latine, de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Australasie.

La Commission proprement dite compte sept commissaires et un président. Les commissaires nous viennent de l'Amérique latine, des États-Unis, de l'Europe, de la Jamaïque (un) et du Japon (un également). La Commission s'est réunie officiellement trois fois et a examiné les travaux accomplis sous notre direction par les spécialistes. En outre, à titre de président, j'ai voyagé à travers le monde pour consulter les divers gouvernements intéressés à notre œuvre, ce qui veut dire à peu près tous les gouvernements. Comme il ne m'est pas possible de visiter chacune des capitales, je me rends dans certaines villes et j'invite les gouvernements des pays environnants à y envoyer leurs représentants. J'ai passé plusieurs jours dans chacune de ces villes pour échanger des vues avec les représentants gouvernementaux afin de connaître leur point de vue sur les problèmes de développement. J'ai donc ainsi rencontré des délégués des pays donateurs aussi bien que des pays en voie de développement.

Depuis que je suis entré en fonction l'automne dernier, j'ai parcouru près de 60,000 milles pour assister à ces colloques. C'est une occupation agréable pour un homme à la retraite. J'ai beaucoup enrichi mes connaissances géographiques. J'ai aussi appris bien des choses que je ne savais pas sur les problèmes et sur l'importance du développement. Aucune information ne vaut celle qu'on peut recueillir soi-même sur place.

Accompagné parfois d'un ou deux commissaires particulièrement intéressés aux problèmes de la région, j'ai eu des entretiens ou j'ai échangé des vues avec les représentants de 56 gouvernements. Il m'en reste une vingtaine à visiter.

Lorsque j'aurai terminé mes voyages à la fin de juin, la Commission connaîtra les opinions d'à peu près tous les gouvernements intéressés, tant donateurs que récipiendaires, sur ce problème. Nous consacrerons l'été à la préparation de notre rapport qui, nous l'espérons, sera prêt en septembre. Étant donné la nature, l'étendue et le caractère compliqué du problème, nous aurons réussi une sorte de tour de force si nous pouvons nous en tenir à cet horaire. Ce résultat sera dans une large mesure attribuable au calibre de notre personnel de Washington qui effectue les travaux de recherche et qui analyse les renseignements que nous lui fournissons.

J'ai l'impression que la principale raison pour laquelle la Banque mondiale a demandé que cette commission soit établie et chargée de préparer un rapport, accompagné de recommandations, c'est de faire comprendre à tous qu'il est d'importance capitale de continuer, encore plus efficacement que par le passé—déjà, on a accompli passablement de travail de côté depuis vingt ans—à aider les pays en voie de développement à progresser sur le plan économique afin de rétrécir l'écart, dont on nous parle si souvent, entre les pays riches et les pays pauvres. A l'heure actuelle, comme vous le savez, en dépit de tous les efforts cet écart, loin de se rétrécir, va s'élargissant, ce qui, au cours des années à venir, pourrait avoir les conséquences les plus désastreuses pour l'humanité.

On espère également—j'ai certainement pu m'en rendre compte au cours de mes voyages—que notre rapport et nos recommandations contribueront à combattre, chez certains pays donateurs, ce que j'appellerais un affaiblissement de leur volonté de continuer leur participation à cette œuvre internationale. Depuis un an ou deux, on a pu remarquer ce relâchement d'enthousiasme chez nos voisins américains. Si je mentionne les États-Unis c'est uniquement parce que leur participation à cet effort international a été jusqu'ici magnifique et généreuse et qu'elle est essentielle au succès de cette initiative. Sur les milliards de dollars affectés au développement international depuis vingt ans par les pays donateurs, la part des États-Unis a été d'environ la moitié, et peut-être d'un peu plus. Par conséquent, si la volonté de perpétuer cette œuvre de coopération et d'aide aux pays en voie de développement devait s'affaiblir, et pis encore si elle devait disparaître complètement, il est peut probable que nous puissions atteindre les résultats que nous recherchons. Je le répète, si je mentionne les États-Unis, c'est à cause de l'importance

de leur participation à cette œuvre et à cause de leur puissance et de leur richesse.

J'ai discuté ces problèmes, non seulement avec les pays en cours de développement, mais aussi avec les pays donateurs. A mes yeux, il y a une sorte de lassitude qu'on éprouve à faire le bien dans certains milieux, et particulièrement à Washington. Cela se comprend si on l'applique au pays dont le rôle est le plus important, les États-Unis. Il n'est pas facile pour certains Américains, et je suis certain qu'il ne serait pas facile pour nous dans les mêmes circonstances, de concilier les slogans «Yankee go home» et «Envoyez nous encore plus de dollars».

Il est très important d'essayer d'analyser la raison de ce déclin, dans certains milieux, de la volonté non seulement d'accentuer mais même de continuer cette opération internationale. Je crois qu'il ne faut pas seulement la continuer mais l'accentuer.

Les États-Unis portent actuellement les fardeaux de développement national les plus lourds qu'ils aient jamais eus. Ils ont accepté l'obligation d'éliminer la misère et la pauvreté, de faire disparaître les distinctions injustes et d'affirmer les droits civils. Ils ont tous ces problèmes domestiques. Ils ont encore le Vietnam avec tout ce qu'il comporte. Il existe donc là dans certains milieux le sentiment qu'il ne saurait être question d'augmenter l'aide étrangère quand la continuer est déjà trop. Je ne prétends pas que ce sentiment dominera dans les décisions qui doivent être prises à Washington, mais c'est un sentiment dont doivent tenir compte tous ceux d'entre nous qui s'intéressent à cette question, non seulement aux États-Unis mais aussi dans d'autres pays. A cause de ce sentiment, on est plus disposé qu'on ne le serait autrement à critiquer les résultats obtenus, à mettre en relief les échecs subis au cours des 15 ou 20 dernières années. Certains de ces échecs peuvent avoir été retentissants et ils peuvent recevoir plus de publicité que les succès. Si nous ne faisons rien pour corriger cette situation, les critiques et les plaintes continueront d'augmenter.

A mon avis, c'est dans une telle atmosphère que cette opération internationale devra se poursuivre, une atmosphère d'impatience devant le peu de résultats obtenus, c'est-à-dire une atmosphère qui semble stimuler les critiques de ceux que d'autres fardeaux inquiètent.

Je ne crois pas avoir besoin d'en dire plus sur la nature et la portée du problème. Je suis sûr que vous en savez déjà beaucoup, mais il me faut dire une chose. Nous parlons de la nécessité d'aider les pays sous-dévelop-

pés. Une de nos difficultés, qui m'est clairement apparue au cours de mes visites dans différents pays, surtout les pays que nous appelons les pays en voie de développement, est une difficulté de sémantique. Qu'est-ce qu'un pays en voie de développement? Qu'est-ce qu'un pays sous-développé? La définition technique d'un pays sous-développé qui a été adoptée par la Banque s'applique aux pays dont le revenu par tête est inférieur à 500 dollars É.-U. Ce n'est pas une définition bien satisfaisante, car le développement ne peut pas se mesurer en dollars seulement.

Au cours de mes voyages, j'ai visité certains pays dont le revenu national était inférieur à \$100 par tête, mais j'y ai perçu des signes d'autres formes de développement qu'on ne trouve peut-être pas dans certaines de nos grandes villes en Amérique du Nord. Le développement est quelque chose de plus que le revenu national brut. Pourtant, il faut avoir un critère et il n'est pas déraisonnable d'avoir un critère de \$500 de revenu par tête. Avec ce critère, on trouve que 77 pays, où se trouvent les deux tiers de la population du globe, sont sous-développés dans ce sens, et 29 d'entre eux ont un revenu national inférieur à \$100 par année et par tête. En Asie, où il y a 2,175,000,000 âmes, le revenu moyen par habitant est d'environ \$100. Au Canada, notre revenu moyen a augmenté du double de ce montant. Cela fournit un indice de l'ampleur et aussi de la nature du problème.

L'autre jour, le secrétaire général des Nations Unies disait que la moitié de ceux qui vivent actuellement et les deux tiers de ceux qui restent à naître au cours du présent siècle affrontent la sous-alimentation, la pauvreté et la désespérance. Je suppose qu'il aurait pu ajouter, et peut-être l'a-t-il fait dans le même discours: «Si nous n'agissons pas.» Nous avons agi, même si nous n'en avons pas fait assez pour renverser le processus qui, à l'heure actuelle, fait que les riches deviennent plus riches parce qu'ils se développent relativement plus vite que les pauvres, lesquels deviennent plus pauvres par rapport aux riches.

L'objectif des Nations Unies à l'égard des pays les moins développés pour la première décennie de développement, de 1960 à 1970, était une augmentation minimum de 5 p. 100 en moyenne du produit national brut chaque année. Cet objectif a presque été atteint au cours de la période de 1960 à 1967 parce que plus de 20 des pays en voie de développement ont eu des augmentations de 6 p. 100 ou plus. Ce sont les pays qui approchent du décollage économique. Cependant, dans les pays en voie de développement qui sont les plus pauvres, le taux de croissance a été inférieur à 2 p.

100, tandis que dans les pays développés, dans les pays riches, au cours de la même période, il a été de près de 4 p. 100. Cette comparaison vous fera comprendre pourquoi je dis que l'écart, au lieu de se rétrécir, s'élargit.

S'il est naturel que les pays en voie de développement comparent la statistique de leur propre développement à celle du développement des pays plus riches, une comparaison plus réaliste leur ferait rapprocher leurs progrès actuels de leurs progrès antérieurs. C'est une meilleure source d'encouragement. Par le même chemin, on peut tirer un certain encouragement du fait qu'en un siècle, de 1850 à 1950, les pays de l'Amérique du Nord et de l'Europe occidentale ont multiplié par sept leur propre standard de vie, le standard de vie de leurs populations, avec une augmentation moyenne du revenu par tête de seulement 2 p. 100 par année. Ils l'ont fait, naturellement, sans la sorte d'aide internationale qui existe maintenant.

L'encouragement que vous pouvez en tirer sera tempéré par le fait qu'il a fallu 100 ans pour parvenir à ce résultat. Je ne pense pas que ces pays neufs et impatients nous accorderont 100 ans, de 1970 à 2070, pour augmenter leur standard de vie. Il nous faut donc agir dès maintenant avec plus de célérité. De toute façon, avec un revenu moyen de \$100 par tête et une population qui augmente à la cadence de 2 à 3 p. 100 par année, ce qui est encore à peu près la moyenne dans les pays en voie de développement, une augmentation même de 5 p. 100 par année représente un supplément annuel de \$2.50 en pouvoir d'achat.

Le rôle de l'aide étrangère dans la solution de ce problème est sans doute important, mais il est possible de l'exagérer. L'aide des pays développés aux pays en voie de développement revêt plusieurs formes. Nous allons sans doute discuter de la valeur de telles formes d'aide par rapport à la valeur des autres. Le total est passé d'un montant net de 6 milliards de dollars en 1956 à un montant net de 10 milliards en 1967. Pour l'an dernier, c'est encore plus. Je crois que ce sera d'environ 11 milliards de dollars. C'est un montant considérable. Je vous parle des montants nets. Il est important de distinguer entre le net et le brut quand on parle de la totalité des subventions, des prêts et des placements privés. On arrive aux montants nets après avoir soustrait les versements faits pour amortir les prêts officiels précédents. Ces versements se sont élevés en 1967 à environ un milliard de dollars. L'aide reçue, cette réserve faite, équivaut à environ 4 p. 100 du revenu des pays en voie de développement. Autrement dit, ils comptent encore sur eux-mêmes pour 96 p. 100 de leur revenu brut. Cela démontre que le

problème ne sera pas résolu par l'action internationale. Cette action fournit un appoint, mais le reste dépend des pays en voie de développement. Ils le comprennent. Fondamentalement, la question est domestique, mais ils ont droit à l'aide économique des pays plus riches et plus fortunés. Ce 4 p. 100, qui peut paraître bien petit, peut faire la différence entre avancer et ne pas avancer.

Quant à moi, je me plais à dire que ces pays doivent se hausser en tirant sur leurs propres chausses. Et c'est bien là ce qu'ils devront faire à la longue pour réussir. Mais ils ont droit de recevoir un peu d'aide de nous, ne serait-ce que pour empêcher l'effort de traction de déchirer leurs chausses. Ainsi se résumant, si vous voulez, les obligations des pays riches envers les pays pauvres. Ces 10 milliards de dollars en 1967 et ces 11 milliards en 1968 constituent environ 90 p. 100 du total de l'aide internationale. Elle est provenue des 16 États qui sont membres du Comité d'aide au développement de l'OECD. Environ la moitié du total est venue des États-Unis, et ce chiffre d'environ 11 milliards de dollars, ou un peu plus atteint l'an dernier doit être réparti sur plus de 2.5 milliards d'être humains.

Il s'en trouve pour dire que, dans ce domaine de l'aide, nous avons failli à notre devoir international—par « nous » j'entends la collectivité internationale des riches—parce que ce montant représente un bien petit pourcentage de notre propre revenu national. Si vous avez bonne souvenance, l'objectif de 1 p. 100 de notre produit national brut a été fixé par les Nations Unies et accepté par la plupart des pays donateurs comme objectif à atteindre. Loin d'avoir atteint ce 1 p. 100, le courant officiel et privé de l'aide des 16 pays du Comité est actuellement d'environ 0.75 p. 100 du produit national brut, c'est-à-dire les trois quarts de 1 p. 100. En 1961, c'était 0.96 p. 100. Au lieu d'avoir progressé internationalement vers ce 1 p. 100, nous nous en éloignons depuis deux ou trois ans et cela est décourageant. Pour atteindre l'objectif de 1 p. 100 du produit national brut, nous, les pays donateurs, n'aurions qu'à fournir environ 1½ ou 2 p. 100 de l'augmentation annuelle de nos revenus.

L'augmentation annuelle et réelle du revenu dans les pays riches a été l'an dernier d'environ 400 milliards de dollars. Cela dépasse le revenu total de tous les pays en voie de développement. A eux seuls, les États-Unis ont une augmentation annuelle de revenu qui surpasse le revenu total de tous les pays africains et de l'Inde. Pourtant, il nous reste une certaine distance à franchir avant d'avoir atteint l'objectif de 1 p. 100.

Une chose qui m'a frappé au cours de mes voyages et dans les entretiens que j'ai eus,

c'est la difficulté d'essayer d'établir un objectif mathématique de ce genre—1 p. 100—d'autant plus que les divers pays donateurs semblent utiliser différentes méthodes de calcul pour arriver à 1 p. 100. Certains éléments de ce 1 p. 100 sont de l'aide pour les pays donateurs, mais peuvent difficilement être considérés comme de l'aide au sens technique, car c'est une aide consentie pour des fins qui peuvent être aussi avantageuses et parfois plus avantageuses pour le donateur que pour le donataire. Parfois, les fins ne sont pas toujours économiques, mais les pays qui sont en tête de la «ligue» par les pourcentages additionnent avec le reste l'aide consentie pour ces fins. Je crois que le Portugal, en fait d'aide internationale, a le plus fort pourcentage du revenu national brut, soit 1.78. Il est intéressant d'examiner en détail comment le gouvernement portugais arrive à ce pourcentage de 1.78. Il y a une sorte d'émulation dans la «ligue» pour obtenir une bonne place. C'est à qui serait le plus habile en matière de statistique. Cependant, cela importe peu. Il faut avoir un objectif et nous en avons un. C'est 1 p. 100 et il faut que tout le monde donne plus pour que cet objectif soit atteint. Cela veut dire qu'au total, au lieu de 11 milliards de dollars, nous avons besoin d'obtenir 15 milliards de dollars de la collectivité mondiale cette année pour l'aide et le développement. Je crois que ce montant n'est pas exagéré.

L'aide en subventions, en prêts et en avances a revêtu bien des formes. L'une des choses qui nous ont frappés en examinant le problème, c'est l'importance croissante que revêtiront probablement à l'avenir les prêts concessionnels, les prêts consentis par l'entremise de l'Association internationale pour le développement, la filiale accommodante de la Banque mondiale, et par l'entremise des banques régionales. Des masses considérables de capitaux ont été transférées aux pays en voie de développement sous forme de prêts depuis 20 ans, et il y en aura peut-être plus à l'avenir. Ces prêts ont été très utiles pour ces pays, mais leur ont aussi imposé de lourds fardeaux. Au milieu de 1967, la dette publique des pays les moins développés atteignait 44 milliards de dollars. Les charges annuelles de cette dette, intérêt et amortissement, s'élevaient maintenant à 4.7 milliard de dollars. En 1967, l'aide qu'ils recevaient sous toutes formes s'élevait à 12.4 milliards de dollars. Sur cette somme, il leur fallait rembourser 4.7 milliards de dollars sur les prêts antérieurs et ne touchaient ainsi qu'un montant net de 7.7 milliards de dollars. Par conséquent, et je crois que ce pourcentage est exact, il leur a fallu employer 38 p. 100 de toute l'aide reçue pour s'acquitter des obligations contractées avec les prêts antérieurs, intérêt et amortissement. Cela constitue tout un problème et

notre commission devra naturellement s'en occuper dans son rapport.

Il y a un ou deux pays que j'ai visités où le remboursement des vieilles dettes constitue un problème particulièrement difficile, y compris des dettes contractées avec peu de sagesse, non pas nécessairement par la faute des pays donateurs, pour des projets de prestige énormément coûteux. Il y a un ou deux pays qui, s'ils ne reçoivent pas plus d'aide qu'à l'heure actuelle et du fait de l'accroissement des charges de leur dette, deviendront exportateurs de capitaux comme pays en voie de développement à cause des sommes à rembourser. Cependant, un ou deux pays seulement sont dans cette posture.

Monsieur le président, ce problème a d'autres aspects que je me contenterai de mentionner parce qu'ils pourront être discutés. Le rôle des capitaux privés investis dans le développement est très important et n'est pas toujours apprécié à sa juste valeur. Ces capitaux ont fait beaucoup de bien dans le passé et je crois qu'ils en feront encore à l'avenir.

**Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest):** Voulez-vous continuer de traiter ces sujets avant les questions, monsieur Pearson, ou bien préférez-vous répondre aux questions et continuer plus tard?

**Le très hon. M. Pearson:** Je crois que j'aurai terminé dans deux minutes environ et nous pourrions ensuite nous occuper des questions.

Le commerce est un autre sujet qu'il faudrait probablement discuter. Très souvent, surtout dans les pays d'Afrique et d'Amérique du Sud, on entend la plainte suivante: «Si seulement vous nous donniez l'occasion de vendre nos marchandises sur votre marché vous ne seriez pas dans l'obligation de nous transférer des capitaux.» C'est un véritable refrain.

Puis il y a le problème démographique, qui est un aspect très important de toute la question. Dans un pays en voie de développement, le bénéfice net obtenu n'est pas gros avec une augmentation du revenu national de 3 p. 100 par tête, mettons, dont une partie provenant de l'aide étrangère, si la population de ce pays augmente de 3.2 p. 100.

Dans certains pays que nous avons visités, c'est là un grand problème. Je n'ai pas l'intention de mentionner beaucoup de pays en particulier, mais il y a lieu de mentionner l'Inde à ce propos. En Inde, je me souviens d'avoir eu la visite d'un certain membre du cabinet au moment où j'allais partir pour Singapour. Il était responsable des problèmes démographiques et il m'a reproché de ne pas être allé le voir. Je lui ai dit que mon programme avait été tracé d'avance, qu'on m'avait dit de voir certains ministres et que je

l'avait fait. Il m'a répondu: «Vous auriez dû me voir. Je suis de loin la personne la plus importante. Si vous m'aviez vu, vous n'auriez pas eu à vous occuper du reste, car je m'occupe du problème qui est de beaucoup et de loin le plus important que nous ayons: le problème démographique. Si nous pouvons obtenir la sorte d'aide internationale qui nous aidera à résoudre ce problème, vous verrez que nous pourrions aller économiquement de l'avant dans l'Inde.»

Puis il y a le problème, le problème très grave pour les pays en voie de développement, des conditions attachées à l'aide fournie. Il ne s'agit pas seulement des conditions politiques mais aussi des conditions économiques; l'aide grevée de conditions de toutes sortes. Il y a aussi la question de savoir de quelle façon les programmes d'aide peuvent être le mieux appliqués, internationalement par l'entremise d'agences multilatérales ou bilatéralement par discussions directes avec les gouvernements.

Il y a encore la question de l'organisation internationale de l'aide; comment pouvons-nous éviter les chevauchements et les doublages. Il y a tant d'agences à l'œuvre dans ce domaine que, dans certains pays, elles se plaignent de trébucher les unes sur les autres, et chacune veut naturellement obtenir toutes sortes de renseignements avant d'entreprendre quoique ce soit. En Afrique, un ministre m'a dit qu'il avait deux ou trois personnes uniquement occupées à remplir et envoyer des formules à ceux qui veulent aider son pays. Cela soulève la question de savoir quelle est la meilleure structure internationale et quelle est la meilleure structure nationale pour l'aide.

Monsieur le président, c'est probablement tout ce que j'ai besoin de dire pour le moment. Je serai très heureux de discuter avec vous n'importe lesquels de ces points ou des autres points que les membres du Comité voudront soulever.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur. Au départ, j'ai dit que je ferais appel au sénateur Paul Martin. Le sénateur Grosart et le sénateur Carter m'ont fait savoir qu'ils voudraient poser des questions, de même que le sénateur Macnaughton, le sénateur Cameron et le sénateur Thorvaldson. Naturellement, à mesure que la discussion avancera, d'autres seront admis à poser des questions.

**Le sénateur Martin:** Monsieur le président, vous n'aviez sans doute qu'une seule raison pour m'inviter à poser des questions à M. Pearson, et c'est que vous vouliez que je me joigne à vous pour l'accueillir chaleureusement à son retour sur la Colline du Parlement.

**Des voix:** Bravo!

**Le sénateur Martin:** Je dois lui dire que non seulement ses collègues du gouvernement du Canada, mais aussi nous tous, tous les Canadiens, nous sommes particulièrement réjouis de ce que la Banque lui ait confié cette importante mission.

Il ne serait pas juste que je lui pose des questions découlant de la politique que nous avons appliquée ensemble au cours des années, mais étant donné que sa mission lui a été donnée par la Banque, je voudrais lui demander si, à travers ses labours, il entrevoit l'espoir que la Banque parvienne à faire triompher l'idée d'un consortium, seule ou en liaison avec d'autres organismes internationaux, pour éviter ce dont il parlait au cours des quelques dernières minutes, c'est-à-dire le gaspillage qui est inévitable avec l'aide bilatérale. Par exemple, dans le domaine de l'aide et en ce qui concerne l'adjudication d'une aide internationale efficace, croit-il que la Banque soit disposée à étendre cette forme d'activité?

**Le très hon. M. Pearson:** Je remercie le sénateur Martin de ses bonnes paroles de bienvenue. Il a soulevé un point très important, que j'ai à peine effleuré à la fin de mes remarques. Comme pouvons-nous améliorer notre mécanisme international ou national pour éviter les chevauchements, les doublages et le gaspillage? Il a mentionné l'activité de la Banque dans ce domaine. Il y a une chose que je tiens à dire tout de suite. Il y a sans doute du gaspillage dans le domaine de l'aide internationale, mais on ne peut pas distribuer 30 ou 40 milliards de dollars, comme on a fait depuis quelques années, entre 80 ou 85 pays différents sans qu'une partie de cet argent ne soit pas gaspillée, et gaspillée à l'occasion par les gouvernements de pays développés, pas au Canada bien sûr mais dans d'autres pays. Les grandes compagnies elles-mêmes constatent que cela arrive dans leurs dépenses. Après des années de recherches coûteuses, mettre sur le marché une voiture qui fait un fiasco complet, c'est du gaspillage. Ce sont des choses qui arrivent. En tenant compte des circonstances, je ne crois pas qu'il y ait eu plus de gaspillage dans ce genre d'aide internationale qu'il n'y en a dans toute autre forme d'activité du secteur public ou du secteur privé.

Une forme plus importante de gaspillage, si «gaspillage» est le bon mot, est celle qui consiste à utiliser de l'argent pour des projets qui ne se révèlent pas très productifs du point de vue développement. On gaspille souvent de l'argent de cette manière.

Cela soulève la question de savoir comment nous pourrions, internationalement ou bilatéralement, réduire au minimum cette sorte de gaspillage et acquérir l'assurance que nos

projets sont pratiques et utiles et que notre argent sera bien dépensé.

La Banque mondiale a établi des modalités de prêts qui sont tellement détaillées, précises et rigoureuses que bien des pays en voie de développement (PVD) s'en formalisent. Elle envoie des équipes d'experts et fait faire des études de rentabilité ou d'autres travaux analogues. Ce n'est qu'un organisme parmi d'autres, mais il a son importance; d'autres groupements jouent un rôle semblable, mais la Banque les surpasse peut-être tous en efficacité.

Notre étude avait pour but, entre autres choses, d'en arriver à des propositions concernant une organisation centrale de supervision qui engloberait non seulement les groupements internationaux, mais aussi les gouvernements eux-mêmes qui y feraient appel à l'égard de l'aide bilatérale.

La question mérite d'être étudiée, certes, car elle forme un important aspect du problème.

Il faudrait aussi être en mesure, sur le plan international, d'établir le bien-fondé d'une proposition d'aide, ainsi que d'apprécier les progrès des entreprises en cours, leur rendement, pour ainsi dire. Or, la Banque l'exige désormais. C'est pourquoi l'on attache de plus en plus d'importance aux consortiums, c'est-à-dire un groupe de pays donateurs, qui se rencontrent avec les pays récipiendaires afin d'étudier les états ou les budgets de dépenses. Ayant tous deux une voix au chapitre, donneur et récipiendaire peuvent établir le dialogue. Le récipiendaire n'a plus l'impression désormais de n'être qu'un pion muet. Il faudrait généraliser ce processus de consultation, à mon avis. Même s'il y a déjà six ou sept consortiums de ce genre, je pense qu'il en faudrait davantage.

L'évaluation est toutefois chose fort délicate. Les récipiendaires tiennent à ce qu'elle soit bilatérale, pour que l'on puisse s'assurer que les donateurs aussi s'acquittent fidèlement de leurs engagements. C'est une demande justifiée, une facette importante de la question.

**Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest):** Avez-vous observé beaucoup de cas de gaspillage et de double emploi?

**Le très hon. M. Pearson:** J'ai parlé tantôt du gaspillage, chose inévitable, jusqu'à un certain point, mais je ne puis dire dans quelle mesure il se produit. Nombre d'études ont fait état de ce problème. Si l'on doute de la validité en général du principe d'aide, comme c'est le cas de nombreux sceptiques qui préfé-

raient laisser les PVD se débrouiller tout seuls, sous prétexte que toute aide importante ne fait qu'intensifier leur sentiment de dépendance, il est certain que l'on peut trouver une foule d'exemples d'abus impardonnables. On s'élèvera contre le gaspillage d'une centaine de boisseaux de blé, mais sans jamais mentionner que l'aide internationale fournie par les sec'eurs public et privé a permis la création de nouvelles variétés de riz et de blé, grâce auxquelles la production de céréales du sous-continent indien, par exemple, s'est accrue de manière incroyable. Ainsi, au Pakistan, on m'a dit que la production de cette année équivaldrait à la demande et que les premières exportations de blé auraient lieu dans un an, peut-être deux. Au Pakistan, ma foi. Tout cela grâce aux nouvelles variétés de blé, aux engrais employés (ce pays en consomme une énorme quantité, la majeure partie au titre de l'aide qu'il reçoit) et aux méthodes modernes d'irrigation.

On fait peu de cas de ces choses-là, mais les abus spectaculaires, eux, s'accaparent les manchettes.

**Le sénateur Thorvaldson:** Permettez-moi d'ajouter, monsieur Pearson, que la mise au point de ces variétés de blé au Pakistan est l'œuvre quasi exclusive de Canadiens; il est donc tout à notre honneur d'avoir collaboré à cette entreprise.

**Le très hon. M. Pearson:** Certes. L'Inde, pour sa part, compte produire cent millions de tonnes de provendes en 1969. Faites la comparaison avec les chiffres antérieurs de production, alors que la famine sévissait par tout le pays.

**Le sénateur Martin:** J'aurais deux questions à poser à monsieur Pearson, avant de céder la parole aux autres sénateurs. Dans l'énoncé de vos attributions, monsieur Pearson, vous ne dites pas si vous deviez faire état de l'aide fournie aux PVD par les régimes communistes.

Deuxièmement, vous avez fait allusion à l'importante responsabilité, pour les PVD, d'améliorer eux-mêmes leur sort. A ce propos, pourriez-vous nous parler de l'apport fondamental qui s'impose, si l'on veut améliorer les structures productives du monde sous-développé par l'entremise de la CNUCED, par exemple, ou grâce à ce que M. George Ball dénomme «l'exportation du savoir technologique», plutôt que par des subventions directes?

**Le très hon. M. Pearson:** En premier lieu, le rôle que jouent les pays communistes en matière d'aide au développement, revêt beaucoup d'importance au point de vue des ressources cédées. Il est très difficile, sinon impossible, d'obtenir d'eux des renseignements détaillés au sujet de leurs programmes d'aide. Nous n'en avons qu'une idée générale. En ce cas, on pourrait se demander pourquoi notre Commission a-t-elle eu si peu de contacts avec les pays communistes. La raison en est bien simple: aucun pays communiste, sauf la Yougoslavie, n'est membre de la Banque. Tous ont refusé l'invitation de souscrire à cet organisme. Par conséquent, il se révélait impossible alors de les accepter au sein de la Commission.

En outre, nous étions tous membres à titre particulier; or, ce genre de représentation au sein des commissions internationales n'est pas courant dans les régimes communistes. Néanmoins, nous espérons pouvoir nous renseigner davantage sur leur activité. Je vais tenter de me mettre en contact avec les pays communistes avant de présenter le rapport, afin de leur expliquer la nature et l'objet de notre enquête. Ces pays ne doivent pas avoir l'impression que nous les excluons délibérément de nos travaux, ou encore qu'il s'agit d'une étude visant à leur faire du tort, étant donné qu'elle est parrainée par un organisme international dont ils ne font pas partie.

Fait à signaler, bien des pays que j'ai visités m'ont demandé de quel droit une commission relevant de la Banque pouvait faire enquête sur les programmes d'aide de l'ONU ou de quelque autre origine. C'est bien compréhensible. En fait, nous ne relevons pas de la Banque, nous devons simplement remettre notre rapport à celle-ci et aux 107 pays qui la composent. La Commission peut même examiner l'activité de la Banque comme de tout autre organisme international. Nous n'avons donc pas de comptes à lui rendre. Notre enquête se veut aussi complète que possible.

La Banque y joue néanmoins un rôle important, car elle acquitte nos dépenses.

**Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest):** Mais elle ne vous rémunère pas.

**Le très hon. M. Pearson:** Votre seconde question, monsieur Martin, avait trait, sauf erreur, à la réaction d'un PVD au genre d'aide qui ne rapporte rien. C'est un problème bien

réel, très souvent créé par les PVD eux-mêmes. Ceux-ci font parfois des demandes saugrenues, les premiers temps, sous l'aspect de l'expansion économique. Mais d'après mes entretiens avec les représentants de divers pays, ils insistent davantage maintenant pour obtenir une aide qui les dispensera d'avoir à réitérer leurs demandes plus tard. En ce sens, les PVD veulent une aide productive. Le programme est jugé bon dans la mesure où ils pourront se suffire à eux-mêmes dans 10 ou 15 ans. Voilà le critère qui doit être à l'esprit de ceux qui accordent des fonds aux PVD.

Il y a un fait que je tiens à mentionner, et même à souligner, vu son importance: certains pays donneurs deviennent moins empressés à poursuivre leur activité du fait que les brillants résultats escomptés se font toujours attendre. Par ailleurs, une impatience aussi forte se manifeste chez certains PVD qui voudraient bien ne plus avoir ni à compter sur l'aide des autres, ni à donner des explications auprès d'organismes nationaux ou internationaux pour bénéficier d'une telle aide. Voilà comment ils envisagent les choses parfois.

D'ordinaire, je leur ai signalé que même les pays riches ont aussi des comptes à rendre aux organismes internationaux, comme le FMI, par exemple, qui les soumet chaque année à des vérifications comptables.

Quoi qu'il en soit, l'apport de l'aide à la productivité réelle et au développement demeure notre préoccupation constante. Si pareilles initiatives se poursuivent encore pour 10 ou 15 ans, tel que je l'espère, nous en aurons beaucoup appris au terme de cette période. Depuis un an ou deux, en fait, cette activité a pris constamment de l'importance en raison de ses effets productifs. Il serait bien dommage d'y mettre fin, non seulement alors qu'il importe au plus haut point de continuer, mais aussi que les connaissances désormais acquises permettent d'entrevoir de meilleures solutions.

**Le sénateur Martin:** Je voulais savoir, en particulier, dans quelle mesure le CNUCED a réussi à éliminer le sous-développement.

**Le très hon. M. Pearson:** Là où le CNUCED a déçu, aux yeux des PVD, c'est à l'égard des programmes visant à permettre à ces pays d'accroître leurs exportations; il s'agissait de leur donner unilatéralement la préférence,



pour ainsi dire, sur les marchés des pays riches. Or, l'on n'a à peu près rien tenté en ce sens, probablement parce que certaines propositions n'avaient guère un caractère pratique, mais aussi parce que les pays donateurs trouvent plus facile d'octroyer 100 millions de dollars en subventions que d'ouvrir leurs marchés aux produits des PVD d'une valeur correspondante.

**Le sénateur Thorvaldson:** Vous faites allusion surtout aux suites de la Conférence de New Delhi, n'est-ce pas?

**Le très hon. M. Pearson:** Oui, les résultats ont un peu déçu. Il en a été question, d'ailleurs, au cours de nos entretiens en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud. Selon la plupart des dirigeants des PVD, il suffirait de les aider à stabiliser les prix à l'exportation des denrées et à majorer leurs exportations pour qu'ils aient moins à dépendre des pays développés. Je les comprends très bien. Prenons le cas d'un pays qui tire 65 p. 100 de ses revenus d'un seul produit. Je pense au Sénégal, par exemple, où l'exportation des arachides constitue les deux tiers du revenu national. Si le prix des arachides ou de l'huile d'arachide baisse d'un cent, mettons, la perte correspondante de revenus équivaut peut-être à l'aide extérieure reçue en une année. Un tel pays est donc porté à s'intéresser au commerce plutôt qu'à l'aide.

**Le sénateur Grosari:** J'aurais quelques questions à poser, monsieur le président, mais auparavant si je sais que la chose est superflue ici au comité, permettez-moi de dire à monsieur Pearson que nous sommes tous heureux de l'accueillir parmi nous. Nous souscrivons tous aux propos que le président vous a tenus, monsieur Pearson, au début de la séance. Vous faites grandement honneur à notre comité, ainsi qu'au Sénat et à toute le Canada, en venant ici, non pas pour la première fois dans votre éminente carrière, pour discuter avec nous d'une question internationale aussi importante.

Ma première question porte sur l'objectif de 1 p. 100 du produit national brut au prix du marché, objectif devant atteindre 15 milliards cette année, selon vous, plutôt que 11 milliards, chiffre manifestement statique. Si l'on s'en tient à cet objectif au cours des prochaines années, croyez-vous que l'écart se rétrécira, au lieu de s'accroître, comme c'est le cas présentement? Je parle de l'écart entre pays riches et PVD. Deuxièmement, combien parmi les quelque 77 PVD en cause ont-ils la possibilité de parvenir à une indépen-

dance économique dans un délai raisonnable, en supposant que les 16 pays donateurs se conforment à l'objectif fixé?

**Le très hon. M. Pearson:** En réponses à votre première question, advenant que les 4 milliards d'aide extérieure en sus soient utilisés l'année prochaine de manière productive, ce qui serait à espérer, je ne crois pas que l'écart diminuerait pour autant, car l'accroissement de la production et du revenu des pays riches, quelles que soient les sommes destinées par eux à l'aide extérieure, contribuerait probablement à agrandir l'écart en dépit de tout. La tâche d'augmenter les revenus des PVD exige beaucoup de temps. Voilà pourquoi l'on ne peut s'attendre à ce que l'écart disparaisse au bout d'un an ou deux, grâce à l'aide extérieure. C'est la même chose au sein d'un pays, d'ailleurs; il y est tout aussi impossible d'éliminer les disparités entre régions riches et régions pauvres par l'octroi de fonds aux secteurs sous-développés. On n'y arrivera jamais, ni faut-il le tenter, car cela entraînerait l'uniformité par tout le pays, dans l'univers entier. Or, l'égalité absolue n'est ni nécessaire ni désirable. Nous espérons cependant qu'à la longue, nous aurons aidé les PVD à se développer, ce qui leur donnera, d'autre part, l'impression de progresser. D'ailleurs, certains pays ont déjà atteint ce point. A la Côte d'Ivoire, par exemple, on se préoccupe moins de la comparaison avec les États-Unis que des progrès accomplis depuis deux ou trois ans par rapport à ce qui se faisait auparavant. Le cultivateur indien ou pakistanais s'intéresse beaucoup plus à estimer ses progrès d'année en année que de savoir combien il gagne par rapport à un fermier du Kansas. Les comparaisons entre pays font ressortir l'acuité d'un problème, bien sûr, mais elles peuvent aussi être trompeuses. Si les 15 milliards affectés à l'aide s'emploient de manière productive, ce qui me semble tout à fait possible, nous donnerons ainsi aux PVD toutes les occasions voulues de prendre un jour leur essor.

Vous m'avez demandé combien de pays sont en voie de parvenir à l'indépendance économique; c'est selon le point de vue où l'on se place. Je dirais qu'une trentaine de PVD auront atteint ce stade dans quelques années. Parmi ce nombre, certains ont bénéficié d'une aide considérable pour des motifs non pas économiques ou humanitaires, mais politiques. D'autres, moins fortunés à cet égard, ont su quand même bien gérer leurs propres affaires.

**Le sénateur Grosart:** Quelle semble être l'attitude des pays donneurs et des récipiendaires envers les formalités inhérentes à l'aide bilatérale, par opposition à l'aide multilatérale?

**Le très hon. M. Pearson:** Il n'y a pas de vues bien arrêtées à ce sujet: elles varient énormément selon l'expérience de chaque pays intéressé. Certains ont presque toujours compté sur le même donneur. Ainsi, on trouvera des pays africains qui se déclarent très satisfaits des arrangements actuels et qui optent entièrement pour l'aide bilatérale, car elle leur semble plus en accord avec leurs besoins. D'autres ont moins bien fait dans les mêmes circonstances, peut-être à cause de certaines pressions exercées sur eux, de sorte qu'ils penchent pour l'aide multilatérale. Enfin, les opinions semblent beaucoup varier à ce propos.

**Le sénateur Carter:** Monsieur Pearson, vous avez dit tantôt qu'on est moins empressé à aider les PVD, notamment aux États-Unis, et vous avez donné à entendre que la tiédeur des récipiendaires en est partiellement la cause. Les Américains ont déjà à leur actif quelques expériences malheureuses sous cet aspect. On entend beaucoup parler de cupidité, de corruption, d'abus de toutes sortes. Je me demande si c'est là un facteur important.

**Le très hon. M. Pearson:** J'ignore quelle importance prend ce facteur, mais j'en ai souvent entendu parler. La cupidité et la corruption ne passent jamais sous silence, en tout cas. La corruption, certes, est inévitable jusqu'à un certain point. Il faut se rappeler, toutefois, que les structures économiques, sociales et politiques de certains États, surtout leurs cadres sociaux, remontent à des milliers d'années. Ces pays ont leurs us et coutumes qu'on ne peut changer du jour au lendemain. Il y a des processus qui s'appliquent à bien des aspects de l'activité humaine, non pas uniquement à l'aide extérieure. Il est malheureusement vrai que l'argent donné ne tombe pas toujours entre bonnes mains, mais le problème prend facilement des proportions exagérées pour certains. Les indifférents ou les critiques des régimes d'aide, en cherchant bien, trouvent toujours dans les pays pauvres des gens malhonnêtes ayant un train de vie luxueux que personne ici ne pourrait se permettre.

**Le sénateur Carter:** Pour définir empiriquement ce qu'est un PVD, vous vous êtes établi un critère, n'est-ce pas, soit un revenu infé-

rieur à \$500 (devises américaines)? Si j'ai bien compris, vos attributions n'englobaient pas les PVD communistes.

**Le très hon. M. Pearson:** Mais sans les exclure. Notre mandat consistait à étudier l'aide et le développement sous tous leurs aspects, au cours des vingt dernières années. C'est une tâche qui s'est révélée facile à certains endroits, pénible à d'autres.

**Le sénateur Carter:** Je suppose que votre mandat englobait aussi la Chine rouge, alors je me demande ceci: la Chine rouge est présentement le siège d'un immense effort collectif, si bien qu'à certains égards, son économie pourrait passer du stade pré-industriel au stade postindustriel, franchissant ainsi l'étape de la révolution industrielle qu'ont traversée les pays aujourd'hui riches. Avez-vous une idée des perspectives qui s'offrent à la Chine rouge, de même que des incidences d'un tel développement pour le commerce mondial?

**Le très hon. M. Pearson:** Je n'ai pas d'opinions bien nettes au sujet des perspectives de la Chine rouge, étant trop ignorant de la situation qui règne dans cette contrée. Néanmoins, il ne fait aucun doute que ce pays pré-industrialisé cherche à vivre à l'heure technonronique, sans passer par l'étape intermédiaire de l'industrialisation. Cela ne s'est jamais vu jusqu'ici; les Chinois seraient donc les premiers à évoluer ainsi, mais il est peu probable que la chose se fasse sans heurts. Enfin, supposons qu'ils réussissent à écourter ou à éliminer la période industrielle de transition pour établir la société qualifiée de technonronique par les spécialistes, il en résultera une modification sensible de leur situation en Asie. On peut l'affirmer, je pense, sans crainte de se tromper.

**Le sénateur Carter:** Le sénateur Martin, je crois, vous a interrogé au sujet du montant global de l'aide extérieure. Je ne sais pas si je l'ai noté correctement. Est-ce 44 ou 10 milliards, à l'heure actuelle?

**Le très hon. M. Pearson:** Il ne s'agit pas de chiffres définitifs. D'ailleurs, c'est un montant difficile à établir, je le répète, car l'aide extérieure échappe à toute définition rigoureuse. Enfin, le chiffre ordinairement cité pour 1967 est 10-10½ milliards, tandis qu'on prévoit une aide globale de 11½ milliards en 1968.

**Le sénateur Carter:** Toujours en dollars, n'est-ce pas?

**Le très hon. M. Pearson:** Oui, en devises américaines.

**Le sénateur Carter:** Si le Canada, mettons, faisait don de blé, est-ce que la valeur serait calculée en dollars et ajoutée?

**Le très hon. M. Pearson:** Oui, nous en tiendrions compte dans nos chiffres. Nous en établirions la valeur. Elle figurerait dans nos données relatives à l'aide dont il est question présentement et je suppose que d'autres gouvernements feraient de même. Je ne sais pas si ce serait le cas s'il s'agissait de secours en période de famine, mais je pense que nos chiffres comportent ces transferts?

**Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest):** De toute façon l'OCDE procède ainsi.

**Le très hon. M. Pearson:** Oui.

**Le sénateur Haig:** Y compris les crédits à l'exportation.

**Le très hon. M. Pearson:** Oui, même les crédits à l'exportation, et même les crédits à court terme des fournisseurs, même pour un an, sont inclus par certains pays dans leurs données relatives à l'aide qu'ils accordent. Et ces crédits leur apportent d'assez bons bénéfices. On se plaint assez dans certains pays en voie de développement que l'on reçoit un peu d'aide mais que cette aide est aussi profitable au pays donateur.

**Le sénateur Carter:** Nous sommes un pays riche et nous dépensons une grande partie de notre budget en entreprises non productives, comme l'argent que nous consacrons à la défense. Cet argent n'entre pas dans l'économie sauf pour ce que nous fabriquons nous-mêmes, mais ordinairement cet argent ne produit pas de biens.

**Le très hon. M. Pearson:** Une prime d'assurance-décès non plus.

**Le président:** C'est vrai.

**Le sénateur Carter:** Ces pays veulent nous vendre leurs produits et nous ne les achetons pas parce qu'ils sont bon marché et de qualité inférieure. Nous avons de nombreuses raisons, y compris celle que cela pourrait nuire à nos propres industries. Cependant si nous achetions leurs produits, même si nous devions les brûler sur réception ce ne serait qu'une autre dépense productive. Je me demande si nous ne devrions pas ainsi acheter de ces pays ce que nous pouvons et ensuite donner ces produits à ceux qui peuvent les utiliser.

**Le très hon. M. Pearson:** Je pense que nous devons songer à accroître nos importations en provenance des pays en voie de développement si nous sommes sérieux lorsque nous disons que nous voulons les aider à se développer. J'espère que nous n'aurons pas à

importer ces produits pour les brûler, parce que ces pays fabriquent maintenant de très bons produits. Une des façons de leur permettre de se suffire à eux-mêmes dans l'avenir et de leur permettre d'accroître leur productivité et leurs exportations de produits ouvrés et non pas seulement des produits agricoles.

**Le sénateur Carter:** Ils veulent que nous achetions pour maintenir les prix de leurs produits sur les marchés mondiaux. Cela est fonction de la demande: si nous n'achetons pas et si la demande fléchit, leurs prix montent. Vous avez parlé de l'huile d'arachide.

**Le très hon. M. Pearson:** C'est un produit primaire. Nous nous sommes rendu compte, par exemple, au cours de nos voyages que Singapour qui est un pays très intéressant, dans son développement en est à l'étape de l'envol. Il a atteint cette position au cours des quatre ou cinq dernières années ce qui est une réussite remarquable. Je ne pourrais dire... combien?... deux millions de personnes ont réussi à atteindre ce but, en un si petit pays. Comme je l'ai dit il est prêt à prendre son envol, et certains pays d'Asie y placent de l'argent, je pense au Japon, parce qu'il est possible de produire à meilleur marché qu'au Japon. Ainsi les Japonais travaillent à construire Singapour tout en réalisant des bénéfices. Il est peu sage et dangereux d'être dogmatique en matière de développement et sur la façon dont cela doit se produire. Il n'y a pas tellement longtemps que le Japon a édifié sa propre richesse, et par ses propres efforts il occupe maintenant le troisième rang dans le monde après les États-Unis et l'Union Soviétique en ce qui a trait au produit national brut.

**Le sénateur Martin:** Monsieur Pearson, il faudrait dire que les sénateurs ne sont jamais dogmatiques.

**Le très hon. M. Pearson:** Les Japonais ont travaillé à leur développement en apprenant des techniques, non pas par des missions techniques chez des pays plus évolués, mais par eux-mêmes, acquérant les techniques occidentales et les appliquant à des produits ouvrés assez simples, produits de soie, et autres choses du genre. Et cependant le Japon importe maintenant de la soie parce qu'en cours de développement, il a trouvé qu'il pouvait passer à d'autres produits d'un caractère industriel plus complexe que les autres pays d'Asie ne pouvaient pas fabriquer, et que l'on pouvait fabriquer au Japon de façon plus économique que dans les pays occidentaux. Au lieu de s'en tenir à la soie et aux textiles, quoique le Japon en produise toujours, les Japonais construisent maintenant des navires-citernes de 400,000 tonnes. Ils ont réussi ce passage grâce à leurs propres efforts et à leur

propre compétence économique. Singapour ne possède pas les ressources du Japon, c'est évident, mais il applique cette technique à ses propres problèmes.

**Le sénateur Carter:** J'aimerais faire remarquer que ce que M. Pearson a dit, indique qu'au lieu de laisser chaque pays mettre au point son programme d'aide, nous devrions avoir un organisme de coordination.

**Le très hon. M. Pearson:** Je suis bien d'accord, mais il n'y a rien de plus difficile. Cela veut dire que nous de devrions pas essayer d'en créer un, mais à cause de certains facteurs dans les politiques d'aide des divers pays qui ne sont pas primordialement ou directement rattachés au développement économique mondial, je doute que ces pays consentent à subordonner leur propre politique à l'efficacité qui pourrait provenir de ce genre d'organisme.

**Le sénateur Grosart:** Les consortiums le font dans une certaine mesure.

**Le très hon. M. Pearson:** Oui, dans une certaine mesure.

**Le sénateur Macnaughton:** Je voudrais seulement exprimer notre joie d'être ici en compagnie de M. Pearson, de constater son bon état de santé et de l'entendre parler de façon toujours aussi intéressante. Il a lancé une invitation à l'investissement privé et comme préliminaire à ma question j'aimerais dire que nous sommes tous au courant de l'expansion actuelle des grandes sociétés internationales, de leurs possibilités en matière d'investissements, d'organisation de centres de formation et de production. Par contre ces sociétés se butent à beaucoup de chicaneries de la part des gouvernements des pays où elles s'installent. Il y a des questions de stabilité et de coutumes locales difficiles à régler et plusieurs de ces sociétés voudraient sûrement compter sur des bénéfices garantis pour les sommes investies. Elles ne peuvent pas prendre l'argent de leurs actionnaires, le placer quelque part, et le perdre. S'est-il manifesté un nouvel élément qui vous ait permis de penser que l'investissement privé pouvait maintenant entrer en jeu?

**Le très hon. M. Pearson:** Les grandes sociétés qui se réunissent de temps en temps ont beaucoup étudié le rôle que pouvait jouer l'investissement privé. Au cours de ces réunions elles ont mis l'accent, non seulement sur les profits qu'elles pourraient en tirer, mais aussi sur les responsabilités qu'elles ont quant au développement de ces pays. Les Nations Unies ont aussi fait une étude sur

l'investissement privé qui a été dirigée par M. Dirk Stikker, ancien ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas. Il a rédigé un rapport très intéressant. Dernièrement une réunion à Amsterdam a groupé des représentants du gouvernement et de l'industrie privée pour étudier ce rapport. Notre Commission était représentée.

Le monde commercial il y a quelques années s'est intéressé sérieusement à la question et aux possibilités qui s'offraient à l'investissement privé. Je vous dirai en passant que l'investissement direct cumulatif dans les pays en voie de développement atteint actuellement environ 35 milliards de dollars. J'ai mentionné quelques uns des fardeaux de même que quelques unes des possibilités, mais 50 p. 100 de ces investissements sont en Amérique latine et 14 p. 100 seulement en Asie où le besoin s'en fait le plus sentir.

Je crois que le rôle de l'investissement privé peut-être très important mais seulement s'il est fait par les sociétés privées en cause, compte tenu de leurs responsabilités envers le développement de ces pays et envers leurs actionnaires. Il me semble qu'elles sont de plus en plus conscientes de ce fait et il se crée de plus en plus de sociétés ou d'organismes internationaux de développement.

Je crois donc qu'ils joueront un rôle assez important dans l'avenir. Il existe en Amérique latine la même inquiétude au sujet de certains aspects politiques de l'investissement privé que l'on retrouve dans les pays plus évolués du nord.

**Le sénateur Grosart:** L'investissement privé représente quel pourcentage des 11 milliards de dollars?

**Le très hon. M. Pearson:** Plus de 3 milliards, environ un tiers. Comme je l'ai dit, près de la moitié des investissements viennent des États-Unis et environ le tiers de ceux-ci (je ne pourrais dire si ces chiffres comportent d'autres investissements) se trouvent dans les produits du pétrole. Il arrive que cela n'aide pas tellement de façon directe les habitants de ces pays en voie de développement.

**Le sénateur Grosart:** L'aide canadienne est presque entièrement de l'aide officielle?

**Le très hon. M. Pearson:** Presque entièrement.

**Le sénateur Macnaughton:** Cependant les pays qui reçoivent cette aide prennent de plus en plus conscience de leur devoir de fournir aux investisseurs une certaine sécurité? Je

connais le cas d'une grande société internationale qui s'est établie en Inde sur invitation. Elle n'a connu que des difficultés depuis ce temps. Elle a de la difficulté à se procurer les importations requises et à conclure les ententes douanières locales nécessaires. Et pourtant sa première intention était d'aider.

**Le très hon. M. Pearson:** Ces pays savent que s'ils veulent obtenir de l'investissement privé ils doivent lui créer des conditions acceptables. Nous avons appris quelque chose à ce sujet. A Rawalpindi, Delhi et Singapour, nous avons eu des réunions avec des commerçants et des banquiers de pays asiatiques. Nous avons étudié avec eux le rôle de l'entreprise privée et les difficultés qu'eux-mêmes rencontrent non seulement comme investisseurs dans leur propre pays, mais quelquefois comme agents de sociétés internationales. Je connais les difficultés auxquelles vous faites allusion, et je connais celles de l'autre côté. L'une des propositions que l'on a avancées récemment serait que les gouvernements assurent l'investissement privé dans les pays en voie de développement. On y pense.

**Le sénateur Macnaughton:** J'aurais une autre question, et elle sera courte. En me rendant à Ottawa, ce matin, j'ai rencontré le président du Sénat. Il se montrait très intéressé par le slogan communiste à travers le monde: «Du pain, un abri». Il ne me l'a pas demandé mais j'ai compris qu'il pensait que je pourrais demander ce que nous faisons nous pour faire connaître les efforts que nous déployons en faveur des pays qui ont besoin d'aide. Comment faisons nous notre publicité?

**Le très hon. M. Pearson:** Je ne sais si je peux répondre à cette question. Je croirais que nous faisons autant de publicité à ce sujet que le font les pays communistes. Je crois que dans les pays en voie de développement vous entendez parler autant sinon plus de l'aide qu'ils reçoivent du monde non-communiste que de celle du monde communiste. Une certaine partie de cette publicité cependant, celle du monde non communiste, n'est pas toujours de la meilleure qualité. Les Communistes ont été très habiles dans leurs relations avec ces pays à qui ils fournissent de l'aide technique. Je ne crois pas cependant que nous devrions nous plaindre qu'ils reçoivent une publicité plus grande et meilleure que celle que reçoivent les gouvernements non communistes qui ont aidé ces pays.

**Le sénateur Macnaughton:** La question fondamentale était la suivante: est-ce que nous prenons les mesures pour que quelques-uns de nos efforts soient appréciés par les populations plutôt que par les autorités?

**Le très hon. M. Pearson:** Si je peux parler à titre de Canadien, dans les pays où travaillent les Canadiens, et je pense à SUCO et à nos techniciens dont j'ai rencontré un bon nombre, et partout où je vais j'essaie de les rencontrer, le genre d'entreprises auquel ils se consacrent ne permet pas de les soupçonner de travailler à autre chose qu'au développement. Nous n'avons aucune arme politique à polir. C'est cette situation qui fait que l'aide canadienne dans ces pays est non seulement bien connue mais très appréciée. Nous avons aussi commis des erreurs. Nous les avons aidés dans des reprises qui n'ont pas été très efficaces du point de vue développement. Cependant j'ai souvent entendu des représentants de gouvernements d'Afrique et d'Asie exprimer leur appréciation très sincère relativement à ce que le Canada avait fait et à ce aussi que d'autres pays, des puissances moyennes, avaient fait.

Ils ont l'impression qu'ils peuvent traiter avec nous sans être sujets aux pressions auxquelles ils pourraient être soumis s'ils recevaient cette aide de pays très très puissants ou d'anciennes puissances coloniales. Peut-être recevons-nous crédit pour des vertus et des mérites que nous n'avons pas, mais nous en recevons le crédit quand même.

**Le sénateur Cameron:** J'aurais trois questions à poser. Voici la première: dans quelle mesure les organismes non gouvernementaux sont-ils en cause dans la répartition des programmes d'aide?

**Le très hon. M. Pearson:** Je ne connais pas d'organisme non gouvernemental qui s'occupe de répartition d'aide officielle. Il peut y en avoir mais je n'en connais pas.

**Le sénateur Cameron:** Je pense à la façon d'obtenir l'utilisation la plus efficace de l'aide dans un pays. Je pense qu'il est essentiel que cela se fasse non pas seulement par des organismes gouvernementaux. Les organismes gouvernementaux peuvent prendre l'initiative, mais je me demande dans quelle mesure nous essayons d'influencer les autres.

**Le très hon. M. Pearson:** Je peux vous expliquer un peu notre expérience en Afrique où nous avons beaucoup travaillé par l'entremise des universités, non seulement directement entre les gouvernements et les universités en question, mais par l'entremise d'une université canadienne en collaboration avec une université locale et avec l'aide du gouvernement. Je pense au Kenya, à l'Ouganda et au Ghana.

**Le sénateur Cameron:** Au Ruanda.

**Le très hon. M. Pearson:** Au Ruanda en particulier. Nous utilisons ces institutions non gouvernementales autant que nous le pouvons. Cela dépend beaucoup de l'attitude du gouvernement du pays en cause. Très souvent ces institutions non gouvernementales comme l'université Makerere en Afrique orientale est très près du gouvernement.

**Le sénateur Cameron:** Il est probable aussi que dans les pays neufs, les organismes non gouvernementaux ne font qu'émerger.

**Le très hon. M. Pearson:** Oui, je suppose que c'est exact.

**Le sénateur Cameron:** Autre chose. Vous avez mentionné des données statistiques et je peux dire que je trouve encourageant le fait que les pays se suffisent à eux-mêmes dans une proportion de 94 p. 100. C'est-à-dire ils produisent 94 p. 100 de leurs propres ressources.

**Le très hon. M. Pearson:** Un peu plus.

**Le président:** Quatre-vingt-seize pour cent.

**Le très hon. M. Pearson:** Quatre-vingt-seize p. 100, c'est ce qui a été trouvé. Ces chiffres proviennent des meilleures sources que je connaisse et ils indiquent que 96 p. 100 du revenu des pays en voie de développement sont le résultat de leurs propres politiques et 4 p. 100 proviennent du transfert de ressources de l'extérieur.

**Le sénateur Cameron:** Je ne croyais pas que la situation était aussi bonne, mais cela conduit à l'autre question. Êtes-vous satisfait de la comparabilité des données statistiques?

**Le très hon. M. Pearson:** Non.

**Le sénateur Cameron:** Que fait-on pour les rendre comparables?

Autrement rien ne tient plus.

**Le très hon. M. Pearson:** Je ne sais pas ce que l'on pourrait faire. Nous avons des réunions internationales sur la statistique et nous essayons de coordonner et d'unifier. Les Nations Unies ont beaucoup travaillé en ce domaine mais c'est très difficile, surtout dans certains pays en voie de développement. Il est difficile par exemple d'établir le revenu national brut d'un pays où peut-être 50 ou 60 p. 100 du revenu attribué à un agriculteur ou à un paysan ne serait pas exprimé en monnaie et avoir ensuite à évaluer quelle partie est ainsi non exprimé en monnaie. Quelle satisfaction ce peut être (et c'est une forme de revenu) de s'étendre sous un palmier, de tendre la main pour cueillir un fruit et le manger et ensuite jouir d'une belle journée ensoleillée. Il se peut même qu'un homme n'ait

pas besoin d'habitation parce qu'il fait toujours soleil. Pour tenir compte de cela combien faut-il ajouter à son revenu de 10 dollars par année? Dans ces pays il est très difficile d'établir des données statistiques mais les responsables font du mieux qu'ils peuvent et reçoivent de l'aide technique d'autres pays par l'entremise de missions statistiques.

**Le sénateur Cameron:** C'est comme vouloir évaluer le revenu psychique. Le sénateur Carter a effleuré ma troisième question. La voici: quelles sont les chances pour les pays en voie de développement de voir croître leur commerce d'exploitation? S'ils ne peuvent le faire (et l'expérience UNCTAD n'a pas été très utile) s'ils ne peuvent accroître leurs exportations et ainsi amasser l'argent dont ils ont besoin pour acheter chez nous, ne sommes-nous pas dans un cercle vicieux où les choses empirent au lieu de s'améliorer?

**Le très hon. M. Pearson:** C'est exactement ce qu'ils nous disent, que nous devrions les aider dans le domaine du commerce. Mais ils entendent par cela que nous devrions les aider par des ententes internationales sur les produits dont quelques-unes sont en vigueur et dont une ou deux fonctionnent très bien. Ils voudraient cependant obtenir plus. Ils soutiennent que nous devrions les aider en leur permettant l'accès à nos marchés; que non seulement les pays riches ne leur accordent pas de traitement préférentiel, ce qu'ils devraient faire s'ils voulaient vraiment travailler au développement, mais qu'encore ils font des distinctions injustes à leur égard à la suite des ententes du GATT qui donnent la préférence aux pays évolués. Ils sont assez amers à ce sujet.

J'essaie de vous présenter la situation sans faire de personnalité. On m'a déjà dit: «Vous autres des pays riches (et il pensait à l'Amérique du Nord) vous nous donnerez 100, 200 ou 300 millions de dollars par année de change étranger pour nous aider à équilibrer notre balance commerciale. Une partie servira à la mise sur pieds d'une industrie du textile dans notre pays parce que vous nous dites que si nous voulons progresser, nous devons développer nos exportations de produits ouverts, surtout dans les domaines où nous avons de l'expérience comme dans les textiles. Cependant dès que nous vendons nos textiles sur vos marchés vous nous demandez de réduire volontairement nos exportations vers vos marchés ou vous mettez des obstacles à la vente. Vous répondez qu'il est plus facile de nous donner 100 millions de dollars que d'accepter nos chemises.» Cela ne les impressionne pas beaucoup.

On nous a fait très souvent remarquer que pour obtenir un genre de crédit d'assistance

que le gouvernement voudrait se voir accorder par le Parlement, les assemblées législatives, et cela s'applique à presque tous les pays de la zone dollar, nous invoquions toujours les mêmes raisons, c'est-à-dire débouchés possibles sur un marché extérieur et augmentation de nos exportations. Une fois au courant de notre motivation, les pays qui ont besoin de notre aide commencent à se défier de notre altruisme. Chaque fois qu'ils s'en sont plaint à moi, et c'est arrivé plus d'une fois, j'ai rétorqué: «Voyez-vous c'est notre politique dans les pays occidentaux avec les meilleures intentions du monde, car nous voulons obtenir le plus de fonds possible pour l'aide à l'échelle internationale. Cela se défend et après tout vous en bénéficier aussi et vous ne devriez pas vous en plaindre. Même si un investissement de 100 millions de dollars nous rapporte 50 millions, vous conservez toujours 50 p. 100 ce qui est beaucoup mieux que de ne rien obtenir du tout. Il est probable que si les gouvernements ne faisaient pas valoir ce côté économique de la question, ils ne parviendraient pas à obtenir les trois ou quatre milliards de crédit des congrès et des assemblées législatives.» Voilà donc le problème posé sous un autre angle.

**Le sénateur Cameron:** N'est-ce pas là le nœud de nos problèmes cruciaux: essayez de trouver la formule qui vous permette d'accroître leur productivité et de créer des emplois sans être liés par des accords d'importation?

**Le très hon. Lester B. Pearson:** C'est exact. Il est probable que pour solutionner le plus rapidement cette question à l'avenir, il conviendra de concéder davantage de prêts de faveur et de faire appel à l'AID qui est une succursale de la Banque mondiale, ainsi qu'aux banques régionales d'Afrique et d'Asie, accordant ainsi à ces pays davantage de fonds.

Cette formule a réussi à merveille avec les pays émergents. Ils empruntent, mais à un taux d'intérêt minime, un taux de faveur sur une longue période. La dette est allégée et ils ne sont pas froissés d'obtenir de l'aide de cette façon.

J'ai été très heureux d'apprendre lorsque j'étais à l'étranger, que l'AID qui est, à mon avis, une institution multilatérale jouant un rôle de plus en plus important, et qui se trouvait à court de fonds, avait été renflouée. Le président des États-Unis avait fait auprès du Congrès une demande de crédit de 160 millions de dollars pour consolider l'AID et je crois qu'elle a été agréée. C'est un très bon signe et cela a reconforté les nations concernées. En outre, après la récente réunion de la Banque de développement asiatique, j'ai eu un entretien avec le président de cette banque,

M. Watanabe. J'ai eu aussi des entretiens avec le vice-président de la Banque de développement africaine qui fonctionne parfaitement. Les fondateurs de cette banque avaient décidé de créer une banque d'expansion régionale alimentée uniquement par les pays africains et par conséquent, ne faisant pas appel aux bailleurs de fonds étrangers. Il n'y a rien à redire de cet organisme: les personnes qui le composent sont parfaites et le directeur est très compétent, mais ils disposent de peu de fonds. Ils ont entrepris de réétudier la situation.

**Le sénateur Cameron:** Je voudrais faire des remarques beaucoup plus que poser une question, à propos de la valeur que l'on attache à l'exportation des connaissances techniques. Je rentre d'un séjour de trois semaines au Moyen-Orient, où j'ai eu l'exemple vivant de ce que les Israéliens sont parvenus à faire non seulement à partir du savoir-faire proverbial des États-Unis, mais aussi d'ailleurs. Ils ont recréé ce savoir-faire et ont apporté des changements considérables. Les Arabes sont toujours en plein XVI<sup>e</sup> siècle. C'est là l'exemple par excellence de ce qu'un pays pauvre peut faire à partir des connaissances techniques importées d'autres pays. Ce me semble être le genre d'exportation le plus rentable.

**Le très hon. Lester B. Pearson:** J'en conviens et je me réjouis que le pourcentage des crédits accordés par divers gouvernements au titre de l'aide technique augmente. Je constate aussi avec joie que bien qu'on ait commis un grand nombre d'erreurs auparavant, on y obvie actuellement et le type d'assistance technique qu'on apporte à ces pays est beaucoup plus efficace: c'est la leçon de l'expérience et ces efforts n'ont pas de prix. Dans notre état des dépenses, nous devons indiquer des chiffres pour les salaires et les dépenses des personnes qui s'acquittent de ce genre de tâches. Mais lorsque quelqu'un invente quelque chose qui peut rapporter  $\frac{1}{2}$  p. 100 au revenu national d'un pays, ça n'a pas de prix. Sur le plan de l'aide extérieure, quelle serait la valeur de la découverte d'une nouvelle variété de blé et de riz? Cela se chiffre par centaine de millions de dollars. J'estime que l'aide technique est le moyen le plus productif d'aider ces pays. Il devient aussi de plus en plus difficile de recruter les personnes aptes à accomplir les tâches préconisées par nos économistes, car les compétences dont nous aurions besoin sont en général très prises dans leur pays d'origine. A plusieurs reprises, des représentants des pays émergents nous avaient demandé d'envoyer les techniciens et les cadres à la retraite qui seraient les plus aptes à les aider. C'est d'ailleurs ce que nous

faisons de plus en plus. Bien entendu, une très grande part de l'aide technique ressortit au domaine de l'éducation.

**Le sénateur Thorvaldson:** Monsieur Pearson, je pense qu'après la réponse que vous avez faite à la dernière question du sénateur Cameron, je n'ai plus rien à vous demander. Je tiens à dire que comme tous ceux qui sont ici, j'en suis sûr, j'ai plus que conscience de la portée du travail que votre commission a accompli. Étant donné qu'il est presque l'heure, je vais me contenter de vous demander de faire un bref exposé sur la composition de la commission et son mode de fonctionnement. Je pense que ça intéressera vivement tout le monde. Je crois en la primauté de votre mission.

**Le très hon. Lester B. Pearson:** Comme je l'ai déjà dit, cela consiste à déléguer le président de la Commission dans un grand nombre de ces pays, il ne peut les visiter tous, afin de préparer le terrain dans les capitales où les représentants des pays voisins peuvent se rendre facilement: cette première étape est presque chose faite. Je dois encore assister au début de juin à une réunion à Ankara, à laquelle participeront tous les pays méditerranéens. Entre-temps, je dois présenter un rapport à la Commission sur ce que nous avons accompli. Lorsque nous avons notre réunion plénière, nous allons en tenir une à Copenhague, au Danemark, dans quelques semaines, la Commission passe en revue non seulement les résultats de mes déplacements, mais aussi le travail accompli par les experts et les économistes du bureau de Washington qui rédigent le texte du rapport.

Entre parenthèses, j'ai choisi le personnel auxiliaire avant d'inviter des experts à se joindre à la Commission, car le personnel auxiliaire est la cheville ouvrière dans une mission de cet ordre. Nous avons recruté des collaborateurs exceptionnels venant du monde entier, de 12 à 14 pays. Je leur ai recommandé en septembre dernier de commencer à rédiger le rapport sans tarder, à proprement parler, les chapitres 1 et 2, de sorte que si nous devons éventuellement établir un autre rapport, nous aurions de la documentation de base. C'est ce qu'ils s'emploient à faire actuellement.

Si nous nous réunissons au Danemark à la fin du mois ou au début de juin, c'est simplement parce que nous avons choisi Copenhague comme point de ralliement. Nous avons déjà siégé à Rome et à Mont Gabriel, dans les Laurentides. Nous reverrons les textes du rapport à la lumière des renseignements que nous aurons obtenus et nous modifierons ce texte en conséquence.

La Commission proprement dite réunit des personnalités comme M. Roberto de Oliveira

Campos, ex-ministre des Finances du Brésil, et aussi banquier, je crois; auparavant, il occupait des fonctions à Washington. Il y a aussi Douglas Dillon à New York, qui a été secrétaire du Trésor, et Edward Boyle, ex-ministre de l'Éducation sous le ministère MacMillan il y a quelques années, ainsi que Robert Marjolin de Paris, professeur à la Sorbonne, et ex-secrétaire de l'OCDE. Je citerai encore Wilfried Guth, ressortissant allemand et directeur de la Kredit Anstalt Bank, et Arthur Lewis, de la Jamaïque, professeur d'économie politique à l'Université Princeton, qui a vécu et œuvré en Afrique. Il est très compétent et expérimenté dans sa sphère d'activité et je crois qu'on peut dire sans exagération qu'il est l'autorité par excellence en matière d'expansion économique dans le monde. Enfin, nous avons M. Saburo Okita, du Japon, directeur de l'Agence de recherche économique du Japon, à Tokyo. C'est là un groupe de travail remarquable. Notre secrétaire général et l'homme clé de la Commission, Edward Hamilton, est un jeune homme qui, avant d'accepter ce poste, exerçait les fonctions d'agent de liaison entre la Maison blanche et le Congrès pour les questions d'aide et de développement. Il y a une très grande expérience dans ce domaine vital.

En admettant que notre rapport est un chef-d'œuvre du genre, et je ne sais pas si ce sera le cas, et que nos recommandations sont très importantes et d'une grande portée, puisqu'elles traitent d'un problème vital pour l'avenir du monde, à quoi rimeront ces recommandations si les gouvernements ne jugent pas bon de les appliquer. Il importe donc non seulement d'établir ce rapport, mais aussi de faire des pressions sur ceux qui seront chargés de l'appliquer.

**Le sénateur Thorvaldson:** Est-ce le premier exposé du genre des quarante dernières années?

**Le très honorable Lester B. Pearson:** C'est le premier exposé du genre qui ait jamais été fait. Au cours des deux ou trois dernières années, quatre ou cinq commissions ont siégé aux États-Unis pour réviser le programme d'aide américain et nous sommes entrés en relation avec certaines d'entre elles. Les Nations Unies ont aussi passé en revue leurs réalisations dans ce domaine. La Banque inter-américaine en fait de même pour les problèmes d'aide et de développement dans cette région du globe. Mais je crois que c'est la première fois qu'on fait une révision globale de ce genre, c'est pourquoi nous avons un problème d'une grande ampleur.

Étant donné que nous ne sommes pas mandatés par les Nations Unies, les personnes de



l'Organisation que nous avons contactées ont dû se demander au début de quel droit nous allions leur demander comment elles œuvraient, puisque nous ne le faisons à aucun titre officiel, mais nous sommes restés en étroite liaison avec elles et nous nous sommes constamment tenus au courant du travail qu'elles accomplissent et je ne pense qu'elles y voient un inconvénient quelconque.

**Le sénateur Martin:** Vous vous attendriez à ce que l'OCDE fasse un exposé de ce genre?

**Le très hon. Lester B. Pearson:** A vrai dire, elle le fait tous les ans, mais cette étude se situe sur le plan du donateur et non pas sur celui des pays receveurs. C'est une étude très complète et les banques passent la situation en revue de temps à autre.

**Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest):** J'ai non seulement une ou deux questions auxquelles M. Pearson peut répondre rapidement, mais je voudrais aussi mentionner, avant de lui poser ces questions, qu'à la dernière réunion de l'Association parlementaire du Commonwealth, la création de la commission et la nomination de notre illustre témoin à la présidence ont comblé de joie les pays émergents qui fondent de grands espoirs. En fait, outre le Sénat qui applaudit à la chose, vous avez maintenant l'Association parlementaire du Commonwealth qui épouse votre cause. Me permettez-vous de vous demander tout d'abord si l'on a inclus l'aide militaire dans ces chiffres?

**Le très hon. Lester B. Pearson:** Il y a un ou deux pays qui englobent ce qu'on pourrait qualifier d'aide militaire. D'autres parlent «d'aide à la défense», mais la plupart des pays excluent l'aide militaire proprement dite. Il n'y a donc pas de règle universelle.

Notez bien que les États-Unis font exclusion de l'aide militaire dans leurs études, et les chiffres que j'ai cités à propos des pays membres du Comité d'aide au développement n'en tiennent pas compte non plus. Je crois devoir m'abstenir de citer ces pays.

**Le sénateur Grosart:** Ou les transgressions à leur actif?

**Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest):** Monsieur Pearson, pourriez-vous établir un ordre de priorité pour ces pays, ou bien avez-vous l'intention d'en établir un en vous basant sur ce qu'on pourrait appeler le niveau de pauvreté ou l'importance des moyens ou des besoins de ces pays qui ont besoin d'aide?

**Le très honorable Lester B. Pearson:** Je ne voudrais pas être celui à qui cette tâche sera

confiée. Ça pourrait se faire, mais ce ne serait pas une évaluation à toute épreuve. Lorsque j'ai pris la parole tantôt, c'est ce à quoi je pensais, et nous en dirons quelques mots dans notre rapport; il s'agirait d'établir des normes relatives à la tenue de l'économie et aux impératifs économiques de ces pays. Ça ne sera vraiment pas chose facile. On a avancé par exemple que l'aide internationale devrait porter surtout sur les pays dont la tenue économique est très bonne et qui sont sur le point de connaître une économie florissante, de démarrer vraiment.

**Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest):** Ces pays sont vingt en tout.

**Le très hon. Lester B. Pearson:** Ce serait déloyal envers les pays qui ont peu progressé, en raison de leur pauvreté extrême et qui, pour tout dire, n'ont jamais pu progresser plus d'un demi-pouce sur le terrain économique par leurs propres moyens et risquent ainsi de retomber dans le marasme. Il semble donc difficile dans ces conditions d'établir une sorte de «pointage au mérite».

**Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest):** Je vous remercie. J'aurais une dernière question pour laquelle ne je vous demande pas de longues explications. Diriez-vous qu'il y a un plus grand besoin d'aide sur le plan de l'infrastructure économique des pays en voie de développement qu'au point de vue productivité?

**Le très hon. Lester B. Pearson:** D'après l'expérience que j'ai acquise, j'estime qu'au début peut-être il importait de s'attacher surtout à l'infrastructure économique de ces pays. Il ne s'agit pas de déterminer si l'on se leurrerait ou pas, c'est ce que les pays émergents semblaient vouloir le plus. Or, je crois qu'à l'heure actuelle, nous serions bien avisés de consacrer notre aide à ce qu'on appelle les projets de production; c'est l'avis des experts dont j'ai lu les études.

**Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest):** Vous justifiez donc cette thèse d'emblée par les propos que vous avez tenus au sénateur Cameron en réponse à sa question, c'est-à-dire la nécessité de trouver des débouchés aux produits de ces pays.

**Le très hon. Lester B. Pearson:** C'est exact.

**Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest):** Je vous remercie beaucoup.

**Le sénateur Martin:** Lorsque vous étiez premier ministre, vous aviez annoncé une forme d'aide à la création d'un institut de développement chargé de faire des recherches

et dont les experts étudieraient constamment ce problème colossal qui est, je pense, le problème clé de notre monde moderne. Compte tenu de votre étude de la question et de vos conclusions, concevez-vous la réalisation de ce concept ou un justificatif?

**Le très hon. Lester B. Pearson:** Fort de l'expérience des dix derniers mois, je suis plus convaincu que jamais de l'importance d'une institution de ce genre.

**Le sénateur Martin:** Située au Canada?

**Le très hon. Lester B. Pearson:** J'aimerais que cet institut fut situé au Canada, mais où qu'il soit, il jouera un rôle vital. C'est un fait

acquis que ce projet dont nous avons parlé au Canada a soulevé un grand intérêt partout et dans presque tous les pays d'Afrique et d'Asie où nous sommes allés, on ne manquait pas de me demander des précisions. Je suis donc plus fermement convaincu que jamais de la primauté d'un institut de ce type consacré à la recherche et au développement.

**Le président:** Monsieur le président, à l'instar de ce que j'ai dit à l'ouverture de la séance: soyez le bienvenu, je vous dis maintenant en guise de conclusion, merci beaucoup.

Le comité s'ajourne.

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969



Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

# SÉNAT DU CANADA

## DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

# AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*Le président suppléant: L'honorable Gunnar S. Thorvaldson*

N° 7

SÉANCE DU MERCREDI 18 JUIN 1969

*Concernant:*

LA RÉGION DES ANTILLES

TÉMOINS:

*Du ministère de l'Industrie et du Commerce: M. T. M. Burns, directeur général des relations régionales; M. G. M. Schuthe, directeur des services à l'industrie et au commerce et des services de transport; M. R. B. Nickson, directeur, et M. C. L. Bland, tous deux de la Division du Commonwealth, Direction générale des relations régionales.*

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*Le président:* L'honorable J. B. Aird

Les honorables sénateurs:

Aird	Grosart	Phillips ( <i>Rigaud</i> )
Bélisle	Haig	Quart
Cameron	Hastings	Rattenbury
Carter	Laird	Robichaud
Choquette	Lang	Savoie
Croll	Macnaughton	Sparrow
Davey	McElman	Sullivan
Eudes	McLean	Thorvaldson
Fergusson	O'Leary ( <i>Carleton</i> )	White
Gouin	Pearson	Yuzyk—(30)

Membres d'office: Flynn et Martin  
(Quorum 7)

## ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 19 novembre 1968:

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, composé de trente membres, dont sept constituent quorum, auquel sont renvoyés, sur proposition, les bills, messages, pétitions, enquêtes, documents et autres questions ayant trait aux relations extérieures et aux relations avec le Commonwealth en général, y compris:

- (i) les traités et les accords internationaux
- (ii) le commerce extérieur
- (iii) l'aide extérieure
- (iv) la défense
- (v) l'immigration
- (vi) les questions territoriales et celles qui concernent les zones limitrophes du rivage maritime.

\* \* \*

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 19 décembre 1968:

### LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Les honorables sénateurs Aird, Bélisle, Cameron, Carter, Choquette, Croll, Davey, Eudes, Fergusson, \*Flynn, Gouin, Grosart, Haig, Hastings, Laird, Lang, Macnaughton, \*Martin, McElman, McLean, O'Leary (*Carleton*), Pearson, Phillips (*Rigaud*), Quart, Rattenbury, Robichaud, Savoie, Sparrow, Sullivan, Thorvaldson, White et Yuzyk—(30).

\*Membre d'office.

\* \* \*

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 4 février 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald:

Que le Comité permanent des affaires étrangères du Sénat soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déférées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région des Caraïbes et, à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions; et

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*  
ROBERT FORTIER.

\* \* \*

Extrait des procès-verbaux du Sénat du Canada, le jeudi 13 février 1969:

Avec la permission du Sénat,  
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles aient le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier adjoint,*  
Alcide Paquette.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 18 juin 1969:

Avec la permission du Sénat,  
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à siéger pendant la séance du Sénat aujourd'hui.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier adjoint,*  
Alcide Paquette.

## PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 18 juin 1969

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 3 h. 25 de l'après-midi.

*Présents:* Les honorables sénateurs Bélisle, Cameron, Carter, Eudes, Fergusson, Gouin, Grosart, McElman, Pearson, Phillips (*Rigaud*), Quart, Robichaud, Sparrow, Thorvaldson et Yuzyk—(16).

*Aussi présent:* M. Bernard Wood, adjoint aux recherches du comité.

En raison de l'absence pour raison majeure du président (le sénateur Aird), sur une motion du sénateur Bélisle, le sénateur Thorvaldson est choisi comme président suppléant du Comité.

*Adopté sur division*—Que le Comité demande l'autorisation de siéger le 25 juin 1969.

Les témoins suivants sont présentés et entendus:

*Du ministère de l'Industrie et du Commerce:*

M. T. M. Burns, directeur général des relations régionales; M. G. M. Schuthe, directeur des services à l'industrie et au commerce et des services de transport; M. R. B. Nickson, directeur, et M. C. L. Bland, tous deux de la Division du Commonwealth, Direction générale des relations régionales.

*Il est convenu:* Que le document intitulé «Canada-Commonwealth Trade and Economic Relations» (Les relations commerciales et économiques entre le Canada et le Commonwealth) qui a été soumis au Comité, soit imprimé en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui (*Voir l'appendice B des délibérations d'aujourd'hui*).

A 5 h. 05 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mercredi 25 juin 1969, à 4 heures de l'après-midi.

**ATTESTÉ:**

*Le secrétaire suppléant du Comité,*  
E. W. Innes.





## LE SÉNAT

### LE COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

#### TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 18 juin 1969

Le Comité spécial des Affaires étrangères se réunit à 3 heures de l'après-midi.

**Le secrétaire du Comité:** Honorables sénateurs, en raison de l'absence pour raison majeure du président, la première question à l'ordre du jour est la nomination d'un président suppléant.

**Le sénateur Bélisle:** Je propose la nomination du sénateur Thorvaldson.

**Le sénateur Grosart:** J'appuie la motion.

**Le secrétaire du Comité:** Il est proposé par le sénateur Bélisle et appuyé par le sénateur Grosart que le sénateur Thorvaldson soit nommé président à titre suppléant, pendant l'absence du président.

**L'honorable sénateur Gunnar S. Thorvaldson (président suppléant)** occupe le fauteuil présidentiel.

**Le président suppléant:** Le sénateur Aird se proposait de tenir deux réunions du Comité la semaine prochaine, si la chose était possible. Nous aimerions qu'une motion soit présentée, demandant que le Comité soit autorisé à siéger la semaine prochaine pendant les séances du Sénat.

Le Comité peut-il obtenir cette motion?

**Le sénateur Bélisle:** Avant que la motion soit présentée, monsieur le président, je tiens à dire que nous aurons de nombreuses réunions la semaine prochaine.

**Le sénateur Yuzyk:** Cette remarque s'applique au comité de la politique scientifique dont je fais partie. Je ne puis assister aux réunions de ce Comité, comme je le voudrais parce que nous avons des réunions du Comité sur la politique scientifique en même temps.

Pourrait-on trouver une période appropriée pour éviter ce conflit?

**Le président suppléant:** Oui, si vous voulez bien charger le président de cette décision, il tentera de trouver une période appropriée. Nous ne voulons certainement pas entrer en conflit avec d'autres comités et, de fait il nous sera peut-être impossible de nous réunir la semaine prochaine. S'il en est ainsi, nous devons nous adapter aux circonstances.

**Le sénateur Grosart:** Monsieur le président, me permettez-vous de vous faire observer que nous serons très occupés au Sénat la semaine prochaine. Ce sera la dernière semaine de la session et je me demande s'il est sage de siéger pendant les séances du Sénat la semaine prochaine.

**Le président suppléant:** Nous pourrions peut-être examiner cette question à la fin de la réunion d'aujourd'hui.

**Le sénateur Robichaud:** Il y a lieu de signaler aussi, monsieur le président, que le Comité sur la politique scientifique doit se réunir six ou sept fois la semaine prochaine, parfois pendant les séances du Sénat.

**Le président suppléant:** En fait, on a convoqué la présente réunion pour cette heure-ci parce qu'on prévoyait que le Sénat ne siégerait pas.

Honorables sénateurs, le sénateur Aird m'a demandé de vous transmettre ses regrets de ne pouvoir assister à la réunion d'aujourd'hui. Je suppose que tous les membres ont reçu le mémoire du Sénateur Aird dans lequel il donne les grandes lignes de notre programme pour le reste de la session. A ce sujet, voici les notes que m'a laissées le sénateur Aird. Le Comité recevra l'honorable Allan MacEachen mercredi prochain, le 25 juin, à 4 heures de l'après-midi. Nous songeons à convoquer une réunion jeudi après-midi, la semaine prochaine, pour entendre les témoignages de l'Agence canadienne de développement international.

Sauf erreur, vous avez reçu aussi le commentaire sur les textes ministériels préparés par nos chercheurs. Nous avons tous hâte de voir, je pense, quelle sera l'utilité de cette documentation. Les membres qui ont des suggestions à faire à ce sujet voudront bien s'adresser à M. Dobell, à M. Wood ou à moi-même.

La réunion d'aujourd'hui sera sans aucun doute l'une des plus importantes de toute notre enquête sur les relations canadiennes avec les Antilles. Comme vous le savez, l'honorable Jean-Luc Pepin devait être parmi nous cet après-midi. Malheureusement, il a dû se rendre à Washington où une importante réunion a été soudainement convoquée afin d'examiner la situation internationale du blé et il ne pouvait ne pas y assister.

Comme M. Pepin doit également séjourner à Washington la semaine prochaine, nous ne pouvons organiser une autre réunion. Nous ne voulions pas non plus attendre ces renseignements jusqu'à ce que la Chambre se réunisse de nouveau à l'automne.

Heureusement, un des fonctionnaires supérieurs les plus compétents du ministère de l'Industrie et du Commerce a accepté de remplacer M. Pepin au pied levé.

En sa qualité de directeur général des relations régionales, M. Tom Burns est le principal responsable de la coordination de nos relations commerciales bilatérales avec tous les pays. Il est donc admirablement bien placé pour expliquer les rapports très substantiels que le Ministère a préparé à notre intention et nous fournir des précisions à leur sujet.

M. Burns est entré au service du Ministère en 1947. Attaché au service des délégués commerciaux de 1948 à 1968, il a occupé divers postes dans le monde entier. De 1965 à 1967, il a fait partie de la délégation canadienne aux négociations Kennedy à Genève. Il occupe son présent poste depuis l'an dernier.

Au nom du Comité, je souhaite une très cordiale bienvenue à M. Burns, avec qui nous aurons sûrement une discussion stimulante.

**M. T. M. Burns, directeur général des relations régionales, ministère de l'Industrie et du Commerce:** Monsieur le président, honorables sénateurs; je vous remercie beaucoup, monsieur le président, de votre accueil chaleureux.

En premier lieu, le ministre m'a demandé de vous présenter ses excuses pour n'avoir pu venir à votre réunion cet après-midi. Il aurait beaucoup aimé s'entretenir avec le Comité de nos relations commerciales avec les Antilles mais comme vous le savez, il a été mandé à l'extérieur de la ville.

Je veux d'abord, monsieur le président, présenter certains de mes collègues qui voudront peut-être participer à la discussion.

Tout d'abord, M. Nickson, directeur de la Division du Commonwealth du Bureau des relations régionales de notre ministère, M. Bland, fonctionnaire de la Division du Commonwealth et M. George Schute, directeur de la Direction des services à l'industrie et au commerce et des services de transport, qui est l'expert du Ministère en matière d'expédition entre autres.

Monsieur le président, je n'ai pas de déclaration générale à vous faire. Sauf erreur, le

Ministère a fourni beaucoup de documentation sur les Antilles. Si vous voulez bien commencer l'interrogatoire, nous serons heureux de vous éclairer dans la mesure du possible.

**Le sénateur Pearson:** Pourriez-vous nous présenter un aperçu général sans entrer dans les détails. Nous avons tellement de comités qu'il nous est difficile de nous tenir au courant de tous les mémoires qui nous sont présentés.

**Le président suppléant:** Il nous intéresserait beaucoup de vous entendre exposer les questions que vous êtes venus porter à notre connaissance. De cette façon, les membres du Comité pourraient plus aisément vous poser des questions.

**M. Burns:** Fort bien, monsieur le président.

Du point de vue historique, les relations du Canada avec les Antilles britanniques sont probablement plus étroites qu'avec tout autre pays en voie de développement. Elles portent sur une vaste gamme de sujets: commerce, investissements, aide, tourisme, migration, transports, enseignement, et il va de soi, l'appartenance commune au Commonwealth.

Le Canada entretient depuis longtemps des relations commerciales avec la région, qui figurent dans l'accord commercial bilatéral entre le Canada et les Antilles de 1925, qui a été mis à jour par un protocole paraphé à l'occasion de la conférence des premiers ministres du Canada et des Antilles britanniques en 1966.

On reconnaît généralement que les liens commerciaux et économiques entre le Canada et les Antilles britanniques sont l'essentiel des relations spéciales qui existent entre ces deux régions du monde.

Le caractère complémentaire de l'activité économique du Canada et des Antilles, qui a suscité les premières relations commerciales, demeure un facteur important du commerce actuel.

Ces premiers échanges commerciaux (la farine, la morue salée et le bois du Canada contre le sucre, le rhum et la mélasse des Antilles) forment encore un élément important de notre commerce.

En 1968, ce commerce atteignait près de 200 millions de dollars dans les deux sens, nos exportations étant un peu plus considérables que nos importations.

**Le sénateur Phillips (Rigaud):** Monsieur le président, puis-je poser une question qui, je pense pourrait nous aider.

Lorsque vous parlez de la région des Antilles, incluez-vous une partie de l'Amérique du Sud, certains pays du nord?

**M. Burns:** Sénateur, je parlais des pays qui formaient déjà les Antilles britanniques, les îles qui sont membres du Commonwealth, qu'il s'agisse de pays autonomes ou de territoires soumis à la juridiction du Royaume-Unis.

**Le sénateur Phillips (Rigaud):** Vous n'incluez pas la Guyane britannique, qui est située sur la terre ferme?

**M. Burns:** J'aurais dû ajouter la Guyane britannique et le Honduras britannique; je vous remercie.

Les banques et les institutions financières du Canada jouent depuis longtemps un rôle important dans le développement économique de la région des Antilles. En outre, il s'y est fait beaucoup d'investissements industriels qui dépassent maintenant un demi-milliard de dollars. Naturellement, les principaux éléments de cet apport de capitaux ont été les investissements dans la production de bauxite et de l'alumine en Jamaïque et en Guyane, mais on a aussi placé des capitaux dans bon nombre d'industries du secteur secondaire et d'installations touristiques.

La conférence des premiers ministres du Canada et des Antilles en 1966 a constitué un jalon important dans la mise au point d'une collaboration et de consultations plus étroites en ce qui concerne les relations commerciales et économiques entre le Canada et les Antilles.

Cette conférence a permis de définir ces relations et de les rendre plus efficaces. Elle a fourni une nouvelle base pour la poursuite de ces relations.

L'élément commercial et économique de cette conférence a été de grande importance. Un comité commercial distinct, à l'échelon ministériel, a œuvré pendant toute la conférence; il a examiné en premier lieu le contexte des ententes commerciales entre le Canada et les Antilles: la question des denrées particulières comme le sucre, le rhum, les bananes, le blé, la farine et la morue salée; le problème de l'expédition et, enfin la nécessité de meilleurs arrangements consultatifs permettant de poursuivre les discussions sur le commerce bilatéral et les questions économiques.

L'un des résultats commerciaux de cette conférence a été intégré au Protocole qui prévoit, entre autres, un accord en vue d'exa-

miner l'entente bilatérale de 1925 en vue de la modifier ou de la négocier de nouveau à la lumière des négociations Kennedy.

On a abandonné les exigences relatives à l'expédition directe, de telle façon que les produits du Canada et des Antilles britanniques peuvent maintenant être transbordés sans perdre leur droit préférentiel pourvu qu'une connaissance accompagne l'envoi.

Enfin, il a les dispositions touchant l'entrée de produits d'un intérêt particulier pour les deux parties, y compris le rhum, les bananes, le blé, la farine et la morue salée. Il y a aussi une disposition relative aux consultations dans le cas de mesures d'industrialisation qui touchent spécialement les intérêts commerciaux d'une des parties. On prévoit l'établissement d'un comité permanent des affaires commerciales et économiques qui se réunira de temps à autre à l'échelon ministériel ou officiel.

En outre, des dispositions spéciales ont été prises pendant cette conférence, pour aider les producteurs de sucre des Antilles.

Les Antilles du Commonwealth sont encore essentiellement agricoles, bien qu'elles cherchent activement à élargir leur structure économique. Elles dépendent d'une gamme étroite d'exportations, le sucre, la bauxite, l'alumine, le pétrole, les bananes et les agrumes comme source de change. Le gros de leurs exportations agricoles vont au marché britannique.

Toute démarche faite par la Grande-Bretagne en vue d'accéder à la communauté économique européenne aura des répercussions sérieuses sur ce commerce.

Le tourisme devient une source importante de devise étrangères. Dans certaines parties des Antilles britanniques, les revenus du tourisme ont maintenant supplanté ceux du sucre comme principale source de devises étrangères.

La participation canadienne à l'essor du tourisme dans les Antilles a été grande et elle croît rapidement. En 1964, 42,000 Canadiens ont visité les Antilles britanniques; en 1968, leur nombre avait plus que quadruplé, 171,000 y ayant séjourné.

Autre facteur à considérer dans la situation actuelle de la région: il faudra des injections substantielles et continues de capitaux et de compétences administratives de l'extérieur pour assurer une croissance économique satisfaisante.

Les gouvernements des Antilles britanniques poursuivent activement des politiques

d'industrialisation pour assurer le développement économique et pour résoudre le grave problème du chômage.

La concurrence se fait plus vive pour le marché d'importation de la région. Les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada sont les principaux fournisseurs des importations de la région, qui atteignent près d'un milliard de dollars.

On reconnaît de plus en plus que l'économie de chaque île est insuffisante pour former une base économique viable. Les tentatives, amorcées en 1968 en vue de former une fédération, se sont soldées par un échec.

Toutefois, il y a un an, les Antilles britanniques se sont jointes à la zone de libre-échange des Antilles, CARIFTA. Le commerce intérieur de la région grandit. Bien que ces pays fassent partie de cette zone de libre-échange qui englobe toute la région, chacun d'eux explore la possibilité de nouveaux liens commerciaux avec d'autres régions économiques de l'hémisphère occidental.

La Trinité et la Barbade sont membres de l'organisation des États américains. Le Jamaïque songe à demander officiellement son adhésion à cette organisation. Certains pays, la Jamaïque en particulier, envisagent la possibilité de s'associer à la CEE, si la Grande-Bretagne devait y adhérer.

La Trinité a exprimé son intérêt à resserrer ses relations avec le Venezuela et avec les pays de l'Association de libre-échange de l'Amérique latine.

Pour ce qui est des relations commerciales entre le Canada et les Antilles britanniques, l'ancien caractère complémentaire des économies, bien qu'il constitue encore une base commerciale appréciable, subit des changements. Les tendances commerciales évoluent et reflètent l'essor économique des deux partenaires.

Le secteur industriel, en croissance dans les Antilles britanniques, offre des occasions attrayantes pour les exportateurs canadiens de biens de capital, de machines industrielles, de matières premières industrielles et de pièces et leurs éléments.

Les importations antillaises de ces produits augmentent sensiblement et continueront de croître à mesure que le processus d'industrialisation se poursuivra. A titre d'exemple, les compagnies canadiennes ont réussi à vendre du matériel téléphonique à la Jamaïque et à la Trinité et des avions à la Guyane.

L'industrie touristique présente également d'excellentes occasions de vente de produits de consommation et de produits alimentaires

raffinés qui ne sont pas fabriqués localement. De bonnes perspectives s'offrent aussi aux sociétés canadiennes dans le domaine des services techniques et de génie, pour les nouveaux aéroports et les installations touristiques, par exemple.

Une compagnie canadienne a récemment obtenu un contrat de deux millions et quart de dollars pour fournir tout l'ameublement et l'équipement intérieur de cinq différents hôtels de la Barbade. Un consortium canadien négocie activement en vue de la construction de nouvelles installations d'aéroport, valant quelque 10 millions de dollars à la Barbade.

La concurrence devient plus vive dans la région. Les fournisseurs américains en particulier ont obtenu une plus grande portion du marché antillais. Il semble que la Grande-Bretagne intensifie ses efforts de promotion commerciale.

Afin de maintenir les relations commerciales du Canada avec les Antilles britanniques, le gouvernement maintient des bureaux commerciaux à Kingston, en Jamaïque, et à Port of Spain, à la Trinité. Ces bureaux appuient activement les intérêts commerciaux canadiens. Des agents spécialisés du Ministère font de fréquentes tournées dans la région afin de promouvoir la vente de produits et services canadiens.

Le Ministère maintient dans la région des Antilles, des programmes spéciaux d'expansion des exportations, tels que le programme des aéroports au service des exportations, qui a réussi, et le programme d'expansion touristique.

Le gouvernement fournit aussi des fonds à long terme afin d'aider les Canadiens à exporter des biens de production vers les Antilles. Une société canadienne s'est prévalu de cet avantage pour obtenir un contrat de 4 millions de dollars pour le matériel d'un système d'adduction d'eau dans les îles Bahamas. Cette aide servira aussi à financer la vente de matériel téléphonique canadien à la Jamaïque évalué à près de 9 millions de dollars.

Lorsque le Parlement aura adopté la mesure législative établissant une société de développement des exportations, le gouvernement sera en mesure d'assurer les investisseurs canadiens dans les pays en développement contre certains risques non commerciaux. Cette nouvelle société devrait aider à l'accroissement de nos investissements déjà substantiels dans la région.

Le Ministère encourage les hommes d'affaires canadiens à ne pas négliger les occasions de conclure des ententes au sujet de licences ou d'implanter des usines ou filiales dans les Antilles.

L'expérience prouve que si l'on perd un marché traditionnel d'importation à cause de restrictions imposées à l'importation, les compagnies canadiennes peuvent, par des investissements, continuer à se maintenir dans la région. La nécessité de tels investissements peut s'imposer davantage par la création d'une plus vaste région de libre-échange appelée CARIFTA, la région de libre-échange des Antilles.

Naturellement, le programme canadien d'aide au développement des Antilles du Commonwealth a enregistré des progrès importants au cours des trois dernières années.

Même s'il a pour but primordial de favoriser l'essor économique de la région, notre programme d'aide a produit des bénéfices dont ont profité les hommes d'affaires du Canada.

Que peut-on faire pour améliorer nos relations commerciales avec les Antilles? Nous avons l'Accord bilatéral de 1926, avec le protocole de 1966 en supplément. A la fin de la Conférence de 1966, il a été décidé que les Antilles du Commonwealth et le Canada, les deux signataires, étudieraient en détail l'Accord de 1926 en vue de modifications additionnelles ou de sa renégociation à la lumière des effets des négociations Kennedy.

Nous n'avons pas encore commencé cette étude. Mais les membres du comité se rappelleront qu'à la Conférence de 1966, il a été entendu qu'il faudrait lancer une étude des possibilités de libre-échange entre le Canada et les Antilles du Commonwealth.

Le gouvernement canadien a confié par la suite à l'Association canadienne de planification privée le soin de préparer une étude approfondie des possibilités d'un tel commerce. Nous en attendons les résultats très bientôt.

Le libre-échange est certainement l'un des choix à examiner, si l'on veut une étude concrète de nos relations économiques. Outre cette solution, il en existe d'autres, bien entendu, qui impliqueraient le renforcement des articles de l'Accord qui règle nos relations actuelles.

Un des facteurs dont devra tenir compte toute étude de nouvelles conditions contractuelles avec les Antilles, c'est le déroulement d'un vaste programme de traitement de faveur accordé aux pays en voie de développement. Ce programme, qui doit être organisé sous les auspices de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, a pour but d'accorder des tarifs préférentiels pour les produits manufacturés et semi-manufacturés de tous les pays en voie de développement par les pays mieux favorisés. Ce pro-

gramme en est au stage de l'élaboration et de la discussion.

Naturellement, le problème du sucre occupe une place de premier plan dans l'ensemble de nos relations commerciales avec les Antilles. Le Canada, en consultation étroite avec les Antilles, a appuyé activement les pourparlers en vue du nouvel Accord international sur le sucre qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Cet accord donne déjà de bons résultats, car les prix mondiaux ont doublé à plus de 4 cents la livre, alors qu'ils étaient de 2 cents la livre avant l'Accord.

De plus, le Canada a adopté une mesure spéciale en 1966 pour aider les producteurs de sucre des Antilles: des paiements annuels spéciaux à la région au montant des droits de faveur sur le sucre vendu au Canada, jusqu'à un poids n'excédant pas 275,000 tonnes métriques.

Quant au rhum, nous préparons un nouveau règlement d'étiquetage qui, croit-on au Canada et aux Antilles, facilitera la vente du rhum des Antilles sur le marché canadien.

Il importe de continuer et de solidifier le dialogue entre le Canada et les Antilles. En plus des rencontres tenues régulièrement au niveau diplomatique et des réunions périodiques du Commonwealth, il existe un comité permanent du commerce et des questions économiques, créé lors de la Conférence des premiers ministres en 1966, qui peut se réunir au niveau des ministres ou des fonctionnaires. Il y a de plus un groupe de liaison, créé à Ottawa et composé des Hauts commissaires des Antilles du Commonwealth à Ottawa et de hauts fonctionnaires canadiens, qui peut se réunir au besoin pour discuter les problèmes particuliers.

Monsieur le président, je viens de vous donner un aperçu rapide des éléments de nos principales relations commerciales et économiques avec les Antilles, dont on pourrait se servir comme bases de discussion.

**Le président suppléant:** Merci, monsieur Burns. Nous avons tous conscience d'avoir reçu plus d'explications détaillées sur nos relations commerciales avec les Antilles que dans le passé, grâce à vous. Je suis certain que votre exposé nous sera très utile.

**Le sénateur Pearson:** Dans les mémoires que j'ai lus, j'ai noté que les États-Unis ont réussi à dépasser ou à bouleverser nos ventes de blé et de farine aux Antilles, parce qu'ils ont pu vendre à meilleures conditions et obtenir des contrats. Notre Commission canadienne du blé, conformément aux statuts et règlements, ne peut pas se débrouiller ainsi, car elle doit vendre à prix comptant fixe.

N'est-il pas possible que nous nous dotions d'un organe auxiliaire de la Commission canadienne du blé, qui pourrait acheter des quantités de blé et faire elle-même ses ventes? Une telle solution aiderait la Commission canadienne du blé à faire concurrence aux États-Unis dans les Antilles.

**M. Burns:** Monsieur le sénateur, si vous me permettez de résumer pendant un moment l'histoire de nos ventes de farine et de blé aux Antilles du Commonwealth, il me sera plus facile de répondre à votre question.

Bien entendu, les Antilles ont été traditionnellement un marché où s'écoulait la farine canadienne, mais une étude des statistiques montre que nos exportations de farine ont connu un déclin au cours des dernières années. La création de quatre moulins locaux en diverses îles des Antilles y est réellement pour quelque chose.

**Le sénateur Pearson:** Ces quatre moulins ont-ils été construits par les États-Unis?

**M. Burns:** Autant que je sache, ceux qui ont été récemment construits aux Antilles appartiennent tous aux États-Unis. Mais je crois opportun de dire que l'industrie canadienne jouissait des mêmes chances, si elle l'avait voulu, d'établir dans cette région des moulins canadiens.

En tout cas, il en résulte que les moulins appartenant aux Américains et dirigés par eux sont mieux adaptés aux qualités de moulage du blé américain que du blé canadien. Il est donc naturel qu'ils pensent aux États-Unis, et non au Canada, comme source d'approvisionnement en blé.

Cependant, parmi les décisions de la Conférence d'Ottawa en 1966 il avait été conclu que les Antilles du Commonwealth feraient leur possible pour assurer au blé et à la farine du Canada des chances équitables sur leur marché. Il est juste d'affirmer que les ventes de blé canadien aux Antilles ont fait quelque progrès.

Les chiffres que j'ai ici sous mes yeux montrent qu'en termes de dollars nous avons vendu aux Antilles du Commonwealth pour environ \$300,000 en 1965 et pour 1.7 million de dollars en 1968. Au cours des quatre premiers mois de cette année, les ventes ont été de \$700,000. C'est dire que, si les ventes de farine ont quelque peu diminué, celles du blé s'améliorent. De fait, il est visible que nous faisons des progrès en ce domaine.

**Le sénateur Pearson:** S'agit-il de dollars constants de 1965 à 1968?

**M. Burns:** Non, il s'agit de dollars courants, mais c'est une augmentation de 500 p. 100 en quatre ans.

**Le président suppléant:** Monsieur Burns, puis-je vous dire ceci: On a créé en 1966 lors de la Conférence des Antilles du Commonwealth et du Canada un comité du Commerce et des Questions économiques qui devait se réunir de temps en temps. A-t-il tenu des réunions?

**M. Burns:** Monsieur le président, ce comité a tenu une réunion en 1967, mais aucune autre depuis. La réunion de 1967 avait vraiment pour but de continuer certains travaux commencés à la Conférence des premiers ministres l'année précédente. Elle a accompli un travail utile relativement aux questions bilatérales, en plus d'étudier très attentivement certains développements du commerce international en 1967, par exemple les dernières étapes du Kennedy Round, la négociation du nouvel accord sur le sucre, etc. Ce fut la seule et unique réunion.

**Le président suppléant:** Les membres du comité me permettent-ils d'aborder un autre sujet que, à mon avis, vous aimeriez aborder pour connaître un peu les résultats de la Conférence de 1966?

Je me souviens que le Canada et les divers pays avaient beaucoup insisté alors pour qu'on étudie la question de créer une région de libre-échange. A-t-on fait quelque chose à ce propos? A-t-on donné suite à ces discussions? Si je comprends bien, on avait confié cela à l'Association canadienne de planification privée, qui avait demandé la permission d'étudier ce point. Monsieur Burns, qu'en est-il de tout cela aujourd'hui?

**M. Burns:** Monsieur le président, l'Association canadienne de planification privée a poursuivi son étude. Nous en attendons les conclusions depuis deux ou trois mois. Nous devrions les connaître bientôt. Nous avons confiance qu'il s'agira d'une étude très approfondie de quelques-uns des points en cause, du pour et du contre, relativement au libre-échange entre les Antilles du Commonwealth et le Canada.

Du point de vue gouvernemental, je ne crois pas que nous ayons étudié en détail les divers facteurs dont il faudrait tenir compte, quelle que soit l'orientation en vue du libre-échange. Mais nous espérons que l'étude susmentionnée servira de base utile, de point de départ d'une solution en ce domaine.

**Le sénateur Phillips (Rigaud):** Nous donneriez-vous des chiffres sur le commerce total dans la région, au cours de la dernière année financière dont on sait les résultats?

**M. Burns:** Le commerce dans les deux sens dépasse de peu les 200 millions de dollars, nos exportations étant légèrement supérieures à nos importations.

**Le sénateur Grosart:** Monsieur le président, il est naturel que la plupart de nos questions d'aujourd'hui s'inquiètent en général des intérêts canadiens aux Antilles. Mais il importe de dire immédiatement que ce comité, au cours de ses dernières réunions, a démontré qu'il s'intéresse également à chercher ce que le Canada peut faire, comme bon voisin, pour aider à solidifier l'économie des Antilles du Commonwealth, non seulement par son aide au développement international, mais aussi de bien d'autres manières.

Conséquemment, la déclaration la plus intéressante que j'ai lue ou entendue ces derniers temps, c'est celle qui se réfère fondamentalement au problème de l'expansion des industries, à la place des importations, à l'imposition de restrictions et même, dans certains cas, d'interdictions aux importations. C'est ce que j'ai lu dans l'étude de M. Bland. En voici un extrait:

«L'expérience prouve qu'en beaucoup de cas, quand on a perdu un marché traditionnel d'importation, les investissements, parmi les diverses solutions possibles, sont l'unique moyen capable de maintenir la participation des industries canadiennes dans la région.»

Pourriez-vous nous dire si l'industrie canadienne a pris des mesures importantes pour investir dans les possibilités manufacturières des Antilles, au cours des dernières années?

**M. Burns:** Monsieur le sénateur, nous n'avons pas essayé de tenir à jour une liste complète des compagnies canadiennes qui, à notre connaissance, ont déjà fait des investissements aux Antilles ou qui sont intéressées à étudier de telles possibilités. Mais nous savons que des compagnies ont investi des capitaux dans un très vaste éventail d'industries du secteur secondaire.

Les sortes de produits que nous avons notés sont: les produits chimiques, la peinture, le savon et les détersifs, les instruments d'optique, les dispositifs de commutation, le matériel d'emballage, etc. La variété n'y manque pas.

Il ne se passe pas une semaine sans que quelqu'un vienne nous voir pour se renseigner sur les possibilités d'investissement dans les Antilles du Commonwealth, sur l'économie de la région et les occasions favorables qui s'y

offrent, sur les promesses de CARIFTA, etc. Je serais donc porté à conclure que l'intérêt des Canadiens existe réellement.

Je pourrais ajouter que les facilités d'assurance des investissements qu'accordera la nouvelle Société de développement des exportations, quand la législation aura créé cette Société, stimuleront fortement cet intérêt. Comme vous le savez, cette assurance couvrira quelques-uns des risques non commerciaux qui empêchent parfois les compagnies canadiennes d'investir dans les pays en voie de développement.

**Le sénateur Grosart:** Je ne suis pas tellement intéressé à ce genre d'investissements qui cherchent tout simplement à exploiter le marché des Antilles.

Je me demande si les investissements que vous connaissez indiquent qu'ils peuvent suffisamment créer un marché d'exportation—pas nécessairement vers le Canada—pour les produits industriels du secteur secondaire dans les Antilles du Commonwealth?

**M. R. B. Nickson (Directeur, Direction du Commonwealth, Bureau des relations régionales, Ministère de l'Industrie et du Commerce):** Nous avons remarqué récemment, monsieur le sénateur, que depuis la création de CARIFTA un certain nombre de compagnies sont venues nous voir, l'année dernière et cette année, pour discuter des exportations vers les autres membres de CARIFTA. De plus, un petit nombre de compagnies canadiennes déjà établies dans les Antilles exportent aussi au Canada. Il n'y a pas encore de preuves qu'il s'agit d'un mouvement important, pour le moment, mais les promesses d'avenir existent.

**Le sénateur Grosart:** Quelles sortes de produits, selon vous, possèdent cette capacité de créer éventuellement un marché d'exportation pour les produits manufacturés aux Antilles du Commonwealth?

**M. Nickson:** Les industries d'énergie semblent offrir les meilleures chances sous ce rapport. Par exemple, nous avons entendu parler dernièrement d'un cas à la Barbade, dans l'industrie électronique. Il ne s'agit pas d'une compagnie canadienne, mais d'une compagnie américaine qui s'est établie à la Barbade pour exporter de l'outillage électronique aux États-Unis.

**Le sénateur Grosart:** C'est ce que je craignais. Il me semble qu'augmentent les preuves de cette inquiétude qui a été exprimée plusieurs fois pendant des années à certains d'entre nous, aux Antilles mêmes et au sein de ce comité, à savoir que nous nous laissons peut-être dépassés par les entreprises américaines, à un rythme plutôt alarmant, dans le développement actuel des Antilles. Cette crainte est-elle fondée?

**M. Burns:** Je croirais sage de dire, monsieur le sénateur, que les investissements américains aux Antilles sont plusieurs fois supérieurs aux investissements canadiens.

**Le sénateur Grosart:** Au total?

**M. Burns:** Oui.

**Le sénateur Grosart:** Ce fait est-il récent?

**M. Burns:** Je crois qu'il remonte à l'après-guerre. La croissance du tourisme l'a certainement et rapidement développé. Les immobilisations américaines se consacrent énormément au tourisme, mais aussi au genre d'industries que M. Nickson vient de décrire.

**M. Nickson:** Il y a aussi des différences d'un pays à l'autre dans la région. La pénétration américaine aux Bahamas, par exemple, est plus importante que celle des Canadiens. C'est vrai aussi en Jamaïque, mais dans les Antilles de l'est et du sud la pénétration canadienne, même si elle n'est pas supérieure, reste proportionnellement plus grande que dans les Antilles du nord et de l'ouest.

Il est vrai aussi que l'infrastructure financière aux Antilles est largement canadienne. C'est un fait important, du point de vue de la participation canadienne dans la région.

**Le sénateur Grosart:** Mais, si les faits démontrent que nous avons manqué le bateau ou que nous le ratons actuellement, il est peu consolant d'apprendre que nous possédions bien avant les Américains l'infrastructure financière. Cela nous rend plus pessimistes que jamais, du point de vue canadien. N'est-ce pas?

**M. Nickson:** Je ne m'y connais pas en pessimisme, mais certainement, comme monsieur Burns l'a souligné, les Américains sont en meilleure position que nous, au double plan du commerce et des investissements, dans l'ensemble des Antilles.

**Le sénateur Robichaud:** Parce que le commerce entre le Canada et les Antilles est étroitement lié aux moyens de transport, mes deux questions se rapportent au transport.

Tout d'abord, j'aimerais rappeler à l'attention du comité ce prêt à Antigua de deux bimoteurs Otter, fabriqués par la compagnie De Haviland Aircraft, pour la compagnie de transport aérien des Îles Sous-le-Vent.

Au mois de mai, après la conférence régionale des Antilles, j'ai eu l'occasion d'emprunter quelques fois les services de cette compagnie, en voyageant d'une île à l'autre. J'aimerais rappeler ici la fois où j'ai voyagé de Granade à Port of Spain. Nous devions atterrir toutefois à Saint-Vincent et à Sainte-Lucie. Alors que nous étions à 50 pieds au-dessus de la piste d'atterrissage, les moteurs se sont remis à fonctionner à pleine force et nous sommes remontés dans les airs. Le pilote nous a dit: «Excusez-nous, mais des voitures circulaient sur la piste.» De fait, la piste de cet aéroport prolonge la rue principale de la ville. Il y a des barrières à chaque bout, mais il faut attendre qu'on les ait fermées pour atterrir.

Je sais que nous nous sommes engagés à mettre deux avions à la disposition de la compagnie de transport aérien des Îles Sous-le-Vent, mais, nonobstant le fait que cette compagnie nous remboursera le prix de ces avions, suivons-nous attentivement cette opération?

Et, puis, chaque fois que j'ai emprunté ces avions, tous les sièges étaient occupés. Il n'y avait pas une place libre. J'ai emprunté ces avions quatre ou cinq fois. Suivons-nous cette opération? Disposons-nous de moyens de vérification des possibilités de multiplier les avions ou de nous assurer qu'ils donnent un service satisfaisant, puisque nous nous sommes engagés à fournir les avions?

**M. Burns:** Je ne connais pas moi-même la réponse à votre question.

**M. G. M. Schuthe (Directeur des services à l'Industrie et au commerce et des services de transport, Ministère de l'Industrie et du Commerce):** Oui, nous sommes très intéressés. Mais je crois que cette question pourrait recevoir sa réponse du ministère des Transports. Il reste que nous sommes très anxieux de voir à ce que les services techniques soient disponibles, si on nous les demande. Le ministère des Transports lui-même est extrêmement intéressé à fournir les services d'experts, si cela peut améliorer les services du transport aérien dans les Antilles.

Je crois que ce point se rapporte en général à la rubrique «aide».

**Le sénateur Robichaud:** Ma deuxième question, monsieur le président, se rapporte aussi au transport, mais elle est probablement plus



étroitement liée à notre commerce avec les Antilles. Il s'agit du transport sur mer.

Une des questions majeures soulevées au cours de cette conférence fut le transport maritime, c'est-à-dire les moyens de transport d'une île à l'autre. On a démontré très clairement que l'absence de moyens de transport suffisants nuisait au commerce entre les îles.

Ma question est la suivante: Quels sont les moyens d'expédition actuels, par voie maritime, à partir des ports du Canada, et quelle serait la destination des navires dans les Antilles?

**M. Burns:** Monsieur Robichaud, l'expert en ces questions est M. Schuthe. Il a pris une part très active à une étude très poussée de la navigation commerciale entre le Canada et les Antilles. Le rapport concernant cette étude a été remis aux gouvernements des Antilles il y a quelques mois.

Je voudrais que M. Schuthe réponde à votre question.

**Le sénateur Carter:** Je me demande, monsieur le président, s'il pourrait nous indiquer dans sa réponse la raison pour laquelle on a supprimé l'ancien service? Nous avons déjà eu un service direct de navire à vapeur.

**Le président:** Les navires de la série *Lady*, en effet. M. Schuthe pourrait peut-être nous en parler en exposant les autres questions.

**Le sénateur Cameron:** A d'autres comités, on a dit que cette question relevait du ministère des Transports. Quel est l'organisme du gouvernement qui est chargé de coordonner les initiatives de tous les ministères?

**M. Schuthe:** Monsieur le président et honorables sénateurs, je pourrais peut-être tenter de répondre une à une à toutes ces questions.

Je voudrais commencer par la question concernant les navires de la série *Lady*. Je remarque que le rapport soulève certaines questions qui résument quelques-uns des aspects qui vous intéressent.

Après la guerre, la flotte de navires *Lady* se trouvait naturellement décimée. Les deux derniers paquebots furent vendus peu après la guerre. Je soupçonne donc que votre question a trait à la liquidation de la flotte de navires à vapeur que le National-Canadien exploitait dans les Antilles. En 1957, cette flotte comprenait huit navires, dont trois navires marchands à moteur ne pouvant accommoder que très peu de passagers et cinq vapeurs de faible tonnage. La raison immédiate de la cessation du service fut un conflit ouvrier, qui a provoqué une grève du Syndicat des gens

de mer, le 4 juillet 1957, grève qui n'a jamais été réglée.

La flotte était alors immobilisée. On a estimé qu'il en coûterait environ 450,000 dollars de plus par année pour faire droit aux demandes du syndicat.

**Le sénateur Pearson:** Quand la flotte a-t-elle été immobilisée?

**M. Schuthe:** Le 4 juillet 1957, monsieur le sénateur. On a cherché à établir si la flotte pouvait être immatriculée aux Antilles, mais il semblait impossible d'utiliser les navires en raison de l'opposition faite par le syndicat canadien. En conséquence, à la suite d'un nouvel examen de la situation la *Canadian National West Indies Steamships* a décidé de se défaire de la flotte. Les navires ont été vendus en 1959, je crois, en 1958 ou 1959.

Je crois que l'on a pris cette mesure parce que non seulement les navires étaient devenus très dispendieux et ne pouvaient être exploités qu'à coup de déficits, mais ils ne répondaient plus tout à fait aux nouvelles exigences du commerce. Il aurait fallu acheter de nouveaux navires à un prix très élevé.

En outre, d'autres compagnies avaient pris la relève et semblaient bien capables d'assurer un service commercial sans avoir recours aux subventions de l'État.

La principale de ces compagnies était probablement la *Saguenay Terminals*, ainsi qu'elle se nommait alors; elle se nomme maintenant la *Saguenay Shipping Company*. C'est en effet cette compagnie qui a assuré les principaux services depuis que la *Canadian National West Indies Steamships* a cessé ses opérations.

**Le sénateur Grosart:** Avant de poursuivre votre réponse, pourriez-vous nous dire quel était le tonnage des huit navires de la *Canadian National Steamships*, de la *Saguenay* et des autres compagnies?

**M. Schuthe:** Oui, monsieur. Je puis vous donner des chiffres approximatifs. Les trois navires à moteur avaient chacun une portée en poids d'environ 8,000 tonneaux, et les cinq vapeurs une portée d'environ 4,000 à 4,500 tonneaux. Ces chiffres représentent approximativement le tonnage de marchandises qui pouvait être transporté dans ces navires. Il y en avait donc trois qui jaugeaient environ 8,000 tonneaux chacun et cinq qui en jaugeaient de 4,000 à 4,500 environ.

**Le sénateur Grosart:** Comment ce tonnage se compare-t-il à celui de la *Saguenay* et des

autres compagnies? Quelle était notre part du total?

**M. Schuthe:** Le service offert au public par la *Saguenay* est plutôt difficile à comparer uniquement en termes de tonnage. De fait, ils avaient un très grand nombre de navires affrétés. L'utilisation de ces navires était très flexible; ils servaient non seulement à ce commerce, mais aussi au transport de la bauxite, à divers autres commerces, au service transatlantique et aussi à assurer certains services encore offerts actuellement entre l'Angleterre et les Caraïbes.

Je dirais que le tonnage des vaisseaux affectés particulièrement au service des Antilles était sensiblement le même.

Au cours de cette période, plusieurs autres compagnies de navigation ont également fait ce commerce avec plusieurs navires chacune. La plupart d'entre elles n'y ayant pas trouvé leur profit ont abandonné ce commerce après une période d'essai. A l'heure actuelle, cependant, en plus de la *Saguenay Shipping* qui offre un service hebdomadaire et un service bimensuel vers les Antilles, il y a la *Royal Netherlands Line*, qui en association avec une compagnie du Venezuela offre environ deux départs par mois. Il y a aussi la *Great Lakes Trans-Caribbean Line* avec environ deux départs par mois.

Il faudrait aussi mentionner, je crois, qu'il existe un service de camionnage, qui fait le transport des marchandises du Canada à la Floride et qui fait correspondance avec les navires à destination des Antilles, les Bahamas et la Jamaïque. C'est là une route utilisée de plus en plus de nos jours pour le commerce avec la zone des Caraïbes.

**Le sénateur Robichaud:** De quels ports canadiens ces navires partent-ils?

**M. Schuthe:** Ceux de la *Saguenay Terminals* partent de Montréal et des ports de la côte est du Canada, et ceux de la *Royal Netherlands Line*, de Montréal en faisant escale dans les ports de la côte est. Les navires de la *Great Lakes Trans-Caribbean Line* partent, cela va de soi, des ports américains et canadiens des Grands Lacs et font escale à Montréal.

**Le sénateur Robichaud:** Quel est le nombre de ces navires qui possèdent une cale frigorifique?

**M. Schuthe:** La réfrigération pose des difficultés, mais surtout en raison de la demande saisonnière. Je ne connais pas le nombre exact de ces navires. La capacité frigorifique est normalement suffisante, sauf au cours de la saison de pointe.

**Le sénateur Robichaud:** Le ministère des Transports ou celui du Commerce ont-ils fait quelque effort pour étudier la possibilité d'améliorer les conteneurs réfrigérés, afin de les utiliser sur ces navires? Il n'y a aucun doute que cela se fait, mais sur une petite échelle seulement. D'après les renseignements que j'ai pu obtenir, toute amélioration dans ce domaine pourrait apporter une solution très efficace à ce problème.

**M. Schuthe:** Cette question a certainement fait l'objet de discussions avec les compagnies de navigation, monsieur. Je crois que la difficulté tient partiellement à ce que l'utilisation des conteneurs est peut-être trop compliquée pour ce genre de commerce. Selon la *Saguenay Shipping*, qui mène une étude très poussée de la question, la palettisation serait préférable à l'utilisation de conteneurs, procédé en usage pour le commerce entre l'Angleterre et l'Australie par exemple.

Cela n'apporte, toutefois, aucune réponse au problème de la réfrigération. Je sais, cependant, que les compagnies de navigation étudient la possibilité d'utiliser des conteneurs de dimensions appropriées, capables d'offrir un service de réfrigération suffisant, tout au moins pendant les saisons de pointe.

**Le sénateur Cameron:** Le transport des marchandises par avion serait-il pratique?

**M. Schuthe:** Ce mode de transport se développe, monsieur. A l'heure actuelle, toutefois, le prix du transport aérien des marchandises est bien plus élevé que celui des autres modes de transport. Je crois que, dans un avenir prévisible, seules les marchandises pouvant absorber ce coût élevé seront transportées par avion.

**Le sénateur Fergusson:** Les navires de la *Saguenay*, qui reviennent du golfe de Guyane, transportent-ils autre chose que de la bauxite; acceptent-ils d'autres marchandises et des passagers?

**M. Schuthe:** Le transport des voyageurs ne constitue pas un aspect important de ce commerce. Certains navires acceptent peut-être quelques passagers, mais ce n'est pas là un élément important de leur commerce. Leur chargement d'aller est habituellement mixte, tandis qu'au retour ils transportent le plus souvent de la bauxite, mais parfois aussi du sucre ou d'autres marchandises.

**Le sénateur Fergusson:** J'avais l'impression qu'ils ne transportaient que de la bauxite. J'y suis allé moi-même et j'ai eu l'impression que les navires de la *Saguenay* étaient au retour

uniquement au service de l'Alcan dont ils transportaient la bauxite au Canada.

**M. Schuthe:** A leur retour, ils n'offrent pas un service régulier de transport mixte; ils le font en allant vers le sud, mais pas vers le nord.

**Le sénateur Phillips (Rigaud):** Il y a quelques instants, nous avons parlé du fait que les investissements de capitaux augmentent dans les Antilles et que nous pouvons à peine maintenir la proportion actuelle entre nos propres investissements et ceux des États-Unis.

Avons-nous songé que si les hommes d'affaires canadiens vont faire des investissements dans cette région, sans inviter la population indigène à y participer, ils créeront un problème très grave, quelque peu semblable à celui que nous connaissons au Canada, où nous nous plaignons de l'infiltration du capital américain? En outre, est-ce que nous avons songé, ainsi qu'y a fait allusion le sénateur Grosart, à aider les Antilles et non pas seulement à faire le commerce?

Voici ma question: Avons-nous songé à accorder notre appui aux financiers canadiens désireux d'aller développer l'industrie de la région, à la condition qu'ils encouragent la participation des indigènes dans les nouvelles compagnies?

Le simple fait de faire le commerce des matières premières pour en faire l'exportation ne cause guère de problème, exception faite des difficultés du commerce. Toutefois, si nous créons dans les Antilles des compagnies dont le capital-actions est entièrement détenu par des non-résidents, des compagnies auxquelles ne participent pas les indigènes—et j'utilise ici le terme indigène dans le sens d'autochtones—est-ce que nous ne créons pas aussi un très grave problème?

Si nous procédions comme je l'ai suggéré, est-ce que nous ne couperions pas l'herbe sous les pieds de nos amis les Américains en adoptant un point de vue un peu plus progressif?

**M. Burns:** La première remarque que je voudrais faire au sujet de votre suggestion c'est que, à l'heure actuelle, exception faite de ce règlement spécial temporaire visant à appuyer le programme de l'équilibre des paiements des États-Unis, le gouvernement ne contrôle pas les investissements privés des Canadiens à l'étranger.

En conséquence, je crois que votre suggestion, si elle était adoptée, forcerait le gouver-

nement à contrôler les investissements des Canadiens à l'étranger.

**Le sénateur Phillips (Rigaud):** La raison pour laquelle je pose la question c'est que je sais que trois ou quatre des banques de notre pays investissent de plus en plus dans cette région. Normalement, tout ce qu'elles font c'est de consentir des crédits à leurs clients. Les hommes d'affaires vont ensuite établir leurs compagnies dans la région et rien de plus; ils sont là pour faire de l'argent.

Si nous pouvions coordonner les opérations commerciales et les opérations bancaires, c'est-à-dire les prêts aux commerçants et aux industriels, et obtenir la coopération étroite de votre ministère, nous pourrions y rattacher l'aide accordée à la région et bénéficier en même temps du commerce.

Ma question expose, en quelque sorte, un plan d'action que je crois valable.

D'après mon expérience quotidienne à titre de professionnel—j'exagère en parlant d'expérience quotidienne—mais en ma qualité d'avocat, je sais que certaines compagnies se font accorder un crédit par la banque, pour aller s'établir dans la région où elles font de bonnes affaires. Cette façon d'agir nous attirera certainement des ennuis, tout comme nous nous en sommes attiré il y a deux ou trois siècles, lorsque nous avons importé de la main-d'œuvre engagée à long terme, particulièrement aux États-Unis, et nous en payons aujourd'hui la note.

Pour ce qui a trait à l'avenir des Antilles, je crois que nous y créerons un problème de nature différente. Le danger sera engendré par nos réussites, car les indigents de la région diront simplement que nous les exploitons et qu'ils ne touchent aucun des profits résultant de la mise en valeur de leurs ressources.

**M. Burns:** Je pourrais vous donner une réponse indirecte. Il ne fait aucun doute que le représentant de l'Agence canadienne de développement international vous en reparlera longuement, mais, à la vérité, l'aide offerte aux Antilles par le gouvernement vise à raffermir la structure industrielle de la région.

Dans ce contexte, il ne peut naturellement pas être question du genre de problème de propriété sur lequel vous avez attiré notre attention. Pour ce qui a trait à ceux qui font des investissements à titre privé, je saisirai certainement mon ministre de votre sugges-

tion. Personnellement, je serais porté à croire que les compagnies canadiennes devraient certainement être au courant du genre de problème causé, dans le contexte canadien, par le contrôle financier qu'exercent les étrangers sur notre industrie, et devraient être sensibilisées à ce problème dans les autres pays.

**Le sénateur Phillips (Rigaud):** En effet. Je voudrais reprendre le dialogue que nous poursuivions il y a quelques instants, afin qu'on en prenne bonne note dans l'espoir que le Comité fera une recommandation en ce sens, le temps venu, lorsque cette notion aura été bien exposée.

Le capital privé ne se soucie guère de l'avenir, il s'intéresse plutôt au revenu courant. Il ne se soucie aucunement des problèmes politiques, sociaux et économiques engendrés par son attitude, laquelle est bien décrite par l'expression française «Après moi le déluge».

Je crois que votre ministère adopte des attitudes différentes, selon que nous avons affaire aux États-Unis ou à la Grande-Bretagne avec laquelle nous pouvons facilement régler nos problèmes de tous les jours, mais lorsque nous élaborerons, par l'entremise de votre ministère, une politique commerciale tenant compte des nouvelles tendances humanitaires, je crois que nous ne devrions pas oublier la pensée que je vous ai exposée.

**Le sénateur Grosart:** Je crois que ce que le sénateur Phillips propose c'est que, après avoir adopté une loi garantissant les investissements privés dans les Antilles, nous devrions en adopter une autre pour subventionner les investissements afin que la population locale puisse participer au financement de ces entreprises.

**Le sénateur Phillips (Rigaud):** Ou à cette condition.

Avant que ce projet de loi soit adopté, il y aurait de bonnes raisons d'exiger que l'assurance et les autres avantages soient également assujettis à la même condition.

J'envisage la possibilité de construire des usines dans la région et non pas seulement d'y expédier des marchandises. En somme, je dis simplement que je crois qu'en ce 20<sup>e</sup> siècle, nous devons maintenant observer ce principe moderne selon lequel les échanges commerciaux doivent aller de pair avec le bien-être des pays avec lesquels nous commerçons, particulièrement lorsqu'il s'agit de pays sous-développés, et que nous devons de plus en plus réaliser l'union de ces deux concepts, le commerce, d'une part, et l'aide, d'autre part, plutôt que de les dissocier.

**Le sénateur Grosart:** Je suis certain que M. Burns aimerait bien vous répondre.

**Le président suppléant:** Messieurs les sénateurs, je devrais probablement souligner dès maintenant, le sénateur Grosart y a d'ailleurs fait allusion, que ces messieurs étant tous des représentants du ministère du Commerce, leur principale préoccupation est peut-être d'augmenter nos exportations dans les diverses parties du monde.

Par contre, notre Comité a, selon moi, deux fonctions distinctes. Il est vrai que nous aimerions augmenter nos exportations, particulièrement dans les Antilles, mais on a beaucoup insisté, surtout de la part du ministère des Affaires extérieures, sur la nécessité d'établir un lien entre l'aide extérieure et nos relations d'affaires. Je veux souligner que c'est ce qui explique en partie le caractère particulier de la discussion que nous avons eue, discussion à laquelle vous ne vous attendiez peut-être pas.

**Le sénateur Carter:** Ma question est différente, mais je voudrais poursuivre la même idée, car on nous a dit que le commerce était plus ou moins proportionnel aux investissements.

Le commerce des Américains augmente beaucoup plus rapidement que le nôtre, parce que leurs investissements augmentent beaucoup plus rapidement que les nôtres. J'aimerais que vous le confirmiez avant de poursuivre. Cette supposition est-elle exacte?

**M. Burns:** Les exportations des États-Unis dans les Antilles représentent environ le tiers, et les nôtres, le dixième des importations de cette région. Cette proportion n'est certainement pas mauvaise, dans l'ensemble.

**Le sénateur Carter:** Nous parlons du taux de croissance, et ce taux est plus ou moins proportionnel au taux de croissance des investissements; est-ce exact?

**M. Burns:** C'est certainement vrai dans certains secteurs, monsieur le sénateur. Toutefois, ce ne l'est peut-être pas pour tous les secteurs, car l'activité commerciale correspondant aux investissements se mesure normalement en termes de parties et d'éléments entrant dans la fabrication d'objets assemblés sur place, ou encore en termes de matières premières. Dans le cas d'une région agricole qui ne se prête guère aux investissements, je ne crois pas que cet axiome puisse se vérifier.

**Le sénateur Carter:** J'aimerais connaître votre opinion au sujet de l'établissement d'une société de développement. Depuis quel temps, nous caressons l'idée, au Canada,

que nous devrions avoir une société canadienne de développement pour nous aider à racheter une partie des investissements étrangers dans notre pays, ou tout au moins pour donner aux Canadiens des intérêts dans leur propre pays.

**Le gouvernement canadien** s'est associé aux compagnies pétrolières pour la mise en valeur des champs pétrolifères du Nord. Y a-t-il une organisation analogue dans les Antilles? Y a-t-il une société de développement des Antilles ou pourrait-il y avoir une société conjointe canado-antillaise?

Que penseriez-vous de cette façon d'aborder le problème? Serait-ce un bon moyen, s'il était réalisable?

**M. Burns:** Sénateur Carter, je ne crois pas qu'il y ait quelque chose qui ressemble exactement à ce que vous venez de décrire mais, bien sûr, on discute très sérieusement en ce moment dans les Antilles de l'établissement d'une banque régionale de développement. Ce serait d'une très grande importance pour le développement économique de la région des Antilles dans son ensemble.

Ce projet envisage l'apport de capitaux par les pays de la région et par d'autres pays.

On s'attend à ce que les membres de la banque de développement des Antilles, autres que les Antillais eux-mêmes, apportent également des capitaux pour soutenir les opérations de cette banque, de la même manière que nous apportons notre contribution à la Banque asiatique de développement, à la Banque interaméricaine de développement, à la Banque mondiale, etc. Il me semble que ce serait un secteur où le capital canadien pourrait intervenir dans les programmes de développement économique des Antilles, membres du Commonwealth en s'y intégrant et sans provoquer de controverses, comme le sénateur Phillips l'exposait tout à l'heure.

**Le président suppléant:** Puis-je signaler au sénateur Carter, que notre comité a discuté d'une proposition de banque de développement de la région des Antilles, selon le modèle que vous proposez maintenant.

**Le sénateur Cameron:** Ma question a trait aux problèmes soulevés, et par le sénateur Phillips et par le sénateur Carter:

Devrions-nous avoir une politique d'exportation agressive, comme celle des Japonais qui utilisent avec grand profit le principe d'entreprises en participation à Singapour, en Malaisie et en Afrique? Je me demande dans quelle mesure ces entreprises en participation

existent maintenant dans les Antilles? S'il n'y en a pas en ce moment, nos lois nous permettraient-elles d'établir de telles entreprises, auxquelles les autochtones participeraient et exerceraient ainsi un certain contrôle? Cela répondrait à la question soulevée par le sénateur Phillips, et qui est très importante étant donné le climat actuel.

**M. Nickson:** En ce qui concerne les entreprises communes, l'intervention du capital canadien, autant que nous sachions, est l'exception plutôt que la règle.

**Le sénateur Cameron:** C'est ce que je pensais.

**M. Nickson:** Il y a des entreprises en participation. Le problème ici est le manque de capitaux disponibles dans les Antilles, d'une structure financière, ou d'hommes d'affaires intéressés par de telles entreprises. C'est un des principaux problèmes.

Chacun des pays indépendants des Antilles, c'est-à-dire la Jamaïque, la Trinité, la Barbade et la Guyane, a sa propre société de développement industriel, parfois représentée au Canada. Ces pays essaient d'encourager, et je crois que nous-mêmes nous encourageons, la participation sur un pied d'égalité, mais sans fondement juridique pour le faire.

On s'est souvent aperçu que c'était impossible et que ce qui les intéresse d'abord, ce sont les investissements, et les investissements directs dans leur pays.

**Le sénateur Pearson:** Lorsque les Britanniques occupaient ce secteur, avaient-ils des entreprises d'investissements communes?

**M. Nickson:** Pas beaucoup, sénateur. Ils s'intéressaient surtout aux ressources naturelles, c'est-à-dire à l'agriculture. C'étaient alors des îles productrices et la participation britannique se limitait là, et était surtout le fait de sociétés commerciales. Il y avait aussi, naturellement, une participation par l'intermédiaire des banques, Barclay's était là et y est encore.

**Le sénateur Robichaud:** Mais à leur propre compte.

**M. Nickson:** Oui.

**Le sénateur Pearson:** Les Américains sont-ils là aussi, à leur compte?

**M. Nickson:** Les Américains ont des systèmes de garantie des investissements.

**Le sénateur Robichaud:** Le gouvernement américain aussi. Vous mentionnez la Trinité et la Jamaïque. N'est-il pas vrai que ces dernières années, les Britanniques se sont intéressés à la fabrication des appareils ménagers comme les réfrigérateurs et les cuisinières?

**M. Nickson:** Oui, mais nous n'avons pas les chiffres exacts. Malheureusement, on ne peut avoir ces chiffres dans les Antilles. Si je ne m'abuse, ce sont les États-Unis qui y investissent le plus, le Canada vient ensuite et, en troisième lieu, la Grande-Bretagne. Je ne tiens pas compte ici des investissements britanniques dans l'industrie sucrière. Je ne sais pas comment on pourrait obtenir des chiffres à ce sujet.

**Le sénateur Grosart:** La bauxite et l'alumine doivent constituer une large part des investissements canadiens?

**M. Nickson:** C'est exact.

**Le sénateur Grosart:** Le Canada n'aurait pas toujours la deuxième place dans toutes les îles en ce qui concerne les investissements.

**M. Nickson:** C'est juste, l'étendue des investissements canadiens depuis deux ou trois ans nous frappe. Nous parlons d'opérations commerciales, mais elles ne se limitent pas au secteur secondaire ou à la bauxite. On investit dans toutes sortes d'affaires, le tourisme, etc.

**Le sénateur Bélisle:** Nous avons noté que l'immigration avait augmenté de 73 pour cent en 1967, et sans doute plus encore en 1968. Quel est le pourcentage? A-t-il triplé?

**Le président suppléant:** Sénateur Bélisle, nous devons traiter de l'immigration à notre prochaine séance, car nous comptons sur la présence parmi nous de l'hon. Allan MacEachen cette semaine. Comme il traitera exclusivement de ce problème, nous pourrions, aujourd'hui, nous en tenir aux aspects commerciaux.

**Le sénateur Fergusson:** Ma question, qui a trait à ma province, le Nouveau-Brunswick, paraîtra sans doute, chauvine.

Je voudrais savoir si nous exportons des pommes de terre aux Antilles, ailleurs qu'à Cuba? Selon le rapport que nous avons eu, nous avons expédié beaucoup de pommes de terre à Cuba en 1966. Maintenant les exportations ont diminué de moitié. Je me demande pourquoi les exportations de pommes de terre

à Cuba ont tellement baissé? Pourriez-vous me dire également si les États-Unis exportent des pommes de terre dans les Antilles?

**M. Burns:** Au sujet de ces questions, sénateur Fergusson, pourrions-nous vous répondre par écrit sur la question des pommes de terre expédiées à Cuba car nous n'avons pas ces données ici.

**Le sénateur Fergusson:** Je voudrais savoir si nous en vendons à d'autres pays que Cuba?

**M. Burns:** Non. Et je ne vois pas pourquoi les exportations ont baissé.

**Le sénateur Fergusson:** C'est simplement une question que je me posais.

**M. Burns:** C'est certainement un de nos marchés traditionnels pour les pommes de terre. J'obtiendrai volontiers des précisions à ce sujet et vous les enverrai.

**Le sénateur Fergusson:** En fait, je pensais seulement aux pommes de terre de semence, dont les exportations ont considérablement baissé de 1966 à 1968. Il y a eu une augmentation pour les pommes de terre de consommation, mais nous n'en exportons pas beaucoup.

J'avais l'impression que nous en envoyions autrefois au Venezuela, mais j'ai parcouru votre rapport au sujet du Venezuela et je n'y trouve aucune mention de pommes de terre. C'est pourquoi je vous demande si d'autres pays en reçoivent?

**M. Burns:** Autant que je me souviene l'Uruguay en importait beaucoup autrefois.

**M. Nickson:** Ce sont surtout des pommes de terre de semence que nous exportons aux Antilles, comme vous l'avez dit. En fait, on encourage la culture des pommes de terre de consommation dans toutes les Antilles.

**Le sénateur Fergusson:** Y produit-on de bonnes pommes de terre? Leur climat convient-il à cette culture?

**M. Nickson:** Oui, on en produit sur une faible échelle. N'oubliez pas que la pomme de terre n'y est pas un aliment aussi commun qu'ici, mais le commerce canadien à cet égard a beaucoup changé; en effet, nous exportons plus de pommes de terre de semence que de pommes de terre de consommation à l'heure actuelle.

**Le sénateur Fergusson:** Si je me souviens bien, lorsque je vivais dans la région de cul-

ture des pommes de terre, on en exportait des quantités énormes. Ce devait être entre 1935 et 1940.

**M. Nickson:** Oui. Je crois que vous avez tout à fait raison.

**Le sénateur Fergusson:** N'y a-t-il plus de demande?

**M. Nickson:** La demande existe, mais ou en cultive plus localement.

**Le sénateur Fergusson:** Sans doute, mais même alors, la plus grande partie des exportations consistait en semences. Produit-on là-bas des pommes de terre de semence, maintenant? Je croyais que le climat ne le permettait pas.

**M. Burns:** Pouvons-nous tenir cette question comme préavis, sénateur Fergusson. Nous nous ferons un plaisir de vous faire parvenir des précisions.

**Le sénateur Quart:** Nos grandes entreprises d'exploitation du bois exportent-elles beaucoup de bois aux Antilles. Je ne suis pas très au courant.

**M. Burns:** Oui, le bois est encore ce que nous exportons le plus.

**Le sénateur Quart:** A ce sujet, le bois n'a pas besoin de réfrigération n'est-ce pas?

**M. Burns:** Non.

**Le sénateur Quart:** Je sais que certaines de nos grandes compagnies affrètent des bateaux. Je n'ai jamais entendu mentionner aucune des compagnies que vous avez citées, les lignes du Saguenay et les autres, mais les bateaux transportent quelques passagers. Ils partent de certains ports du bas Saint-Laurent. Je me demande pourquoi on n'emploie pas quelques-unes des lignes canadiennes? Je sais qu'on prend des bateaux scandinaves ou hollandais de la «*Royal Holland Line*», peut être.

Y a-t-il une raison pour que l'on n'essaie pas de confier ce transport aux Lignes du Saguenay, qui sont canadiennes?

**M. Burns:** J'ai rencontré assez souvent des armateurs du Saguenay et je suis sûr qu'ils ne restent pas oisifs en attendant que les affaires viennent à eux. J'aurais pensé qu'ils se seraient intéressés de près à cette question.

Je crois que dans le commerce du bois, il est souvent plus économique d'affréter un bateau et de le charger complètement de bois, plutôt que de l'expédier sur un cargo transportant des marchandises diverses.

**Le sénateur Robichaud:** La Saguenay affrète des bateaux étrangers.

**Le sénateur Quart:** La Saguenay pourrait les affréter. Merci pour cette intervention en ma faveur. Je suis un peu mieux renseigné maintenant.

**Le président suppléant:** Nous n'avons plus que quelques minutes pour cette séance, et nous allons entendre les sénateurs Carter, Grosart et Robichaud. Je voudrais ensuite voir si nous devons nous réunir de nouveau la semaine prochaine.

**Le sénateur Phillips (Rigaud):** Monsieur le président, pourriez-vous prévoir du temps à la fin pour expliquer à un citoyen, la différence entre la pomme de terre de semence et la pomme de terre de table?

**Le président suppléant:** Nous demanderons au sénateur Fergusson de le faire.

**Le sénateur Grosart:** Le sénateur Fergusson a invité tous les membres du Sénat à aller au Nouveau-Brunswick pendant la saison des pommes de terre.

**Le sénateur Carter:** Au sujet des rapports entre le commerce et les investissements, les gouvernements des Antilles doivent offrir des avantages aux investisseurs.

Le gouvernement canadien fait-il quelque chose pour garantir ces avantages, ou pour en ajouter d'autres?

**M. Burns:** Sénateur Carter, je ne crois pas que nous fassions quoi que ce soit dans ce sens, bien que chaque pays des Antilles du Commonwealth, puisse offrir des avantages vraiment importants, comme, par exemple, des restrictions sur les importations de produits de la nouvelle industrie, ce qui signifie un marché local sans concurrence. Il y a aussi des exemptions d'impôts d'une certaine durée, et autres avantages du même genre.

Du point de vue encouragement des investissements, je crois que les mesures déjà appliquées dans ces pays sont probablement assez généreuses.

**Le sénateur Carter:** Oui, je suis d'accord là-dessus, mais ce n'était pas tout à fait ma question.

Ces avantages sont onéreux pour les pays des Antilles, qui sont en voie de développement.

Je me demande si le gouvernement canadien a jamais songé à garantir certains de ces avantages? Nous pourrions le faire en ce qui concerne les investissements qui sont avanta-

geux pour nous, en vue de les accroître, d'encourager l'investissement canadien dans certaines directions intéressantes pour le Canada, et, en même temps, d'encourager nos échanges commerciaux.

**M. Burns:** Si vous le permettez, monsieur le président, je vais prendre bonne note de la suggestion du sénateur Carter et la présenter aux services intéressés du Ministère.

**Le sénateur Cameron:** A ce propos, monsieur le président, je suis allé là-bas il y a un an, en janvier dernier, pour examiner ce problème.

Le gouvernement de la Trinité, et quelques autres, accordent des avantages très encourageants comme l'exonération fiscale, et le traitement préférentiel.

En ce qui concerne les investissements privés, si certains Canadiens hésitaient, c'est qu'ils craignent l'instabilité de la main-d'œuvre, qui décourage véritablement les investissements, en dépit des avantages, financiers et autres.

**Le sénateur Grosart:** Monsieur le président, je crains de soulever un problème qui pourrait nous retenir longtemps; pour montrer que nous y avons pensé, pourrais-je demander quel pourcentage des marchandises fabriquées dans les Antilles membres du Commonwealth et importées au Canada est soumis à des restrictions tarifaires? Je me souviens fort bien du désarroi des dirigeants des Antilles devant l'attitude prise par le Canada à la première conférence des Nations Unies sur l'aide par le commerce, lorsqu'il s'est agi des traitements préférentiels.

Quel pourcentage de nos importations de produits manufacturés, en provenance de ces pays, est l'objet de restrictions douanières au Canada? En d'autres termes, quel pourcentage pourrait entrer plus librement si le gouvernement décidait d'exempter de tout droit les produits manufacturés en provenance de ces pays?

**M. Burns:** Je peux donner un commencement de réponse en disant que sur un total d'environ 90 millions de dollars d'exportation par les Antilles vers le Canada, une grande partie est déjà exempte de droits: le pétrole, la bauxite, l'alumine. Le sucre présente un cas spécial, mais même là on peut dire qu'en fait, il entre au Canada en franchise.

Le pourcentage des produits manufacturés dans les exportations des Antilles vers le Canada, est très faible: moins de 10 pour cent.

Je ne pense pas que nous ayons établi la part de ces 10 pour cent qui entre en franchise, et celle qui est soumise à des droits. J'ai idée qu'une bonne proportion est soumise aux droits. Il s'agit ici d'importations au Canada d'une valeur inférieure à \$9 millions.

**Le sénateur Grosart:** C'est exactement où je voulais en venir: le fait que cet élément particulier du total de nos importations, ou du total de leurs exportations au Canada, est aussi peu important dans un secteur où les exportations seraient nécessaires pour créer de l'emploi et gagner des devises étrangères. Il leur faut produire des textiles, des cotonnades, de la poterie, des meubles, etc. Tous ces produits appartiennent au secteur même où leurs exportations doivent augmenter, s'ils doivent arriver à une économie viable.

**M. Burns:** Je suis content que vous ayez soulevé cette question. Dans son exposé, le secrétariat de M. Dobell considère ces barrières comme formidables; ce sont les mots employés. En fait, je me demande si vraiment ce sont des barrières formidables.

Il y a lieu de noter, par exemple, qu'en ce qui concerne les pantalons de coton, des pays moins développés dans d'autres parties du monde paraissent avoir acquis une place intéressante sur notre marché. Ils ont si bien réussi qu'en fait, nous avons dû leur demander de limiter certaines de leurs exportations.

**Le sénateur Grosart:** Bien plus, des décrets du Conseil les placent dans des catégories dont l'entrée est interdite. C'est ce qui a été fait dans les trois ou quatre derniers mois au sujet des textiles provenant de certains pays.

**Le président suppléant:** Puis-je rappeler au sénateur Grosart que nous espérons ajouter en appendice au procès-verbal d'aujourd'hui, un document intitulé: Commentaires sur le commerce et les relations économiques, préparé par notre adjoint aux recherches du Comité. A la page 8, il est question des droits imposés sur l'entrée de certaines marchandises.

**Le sénateur Grosart:** C'est précisément à la déclaration faite dans cette page que notre témoin s'oppose.

**Le sénateur Robichaud:** Ma dernière question se rapporte au développement des relations commerciales, et particulièrement au développement des exportations canadiennes aux Antilles.



Je traiterai de l'exportation aux Antilles d'une denrée en particulier dont le rôle est extrêmement important pour les provinces atlantiques, surtout Terre-Neuve: la morue séchée et salée. C'était autrefois et c'est encore une de nos denrées d'exportation les plus importantes. En 1968, par exemple, le Canada a exporté plus de 4 millions de dollars de morue salée en Jamaïque et \$835,000 à la Trinité, deux des principales îles des Antilles, sans parler des autres.

Malheureusement, nos méthodes n'ont pas changé et nous expédions les mêmes denrées qu'à l'époque des goélettes. Nous écoulons nos produits de qualité inférieure aux Antilles.

Compte tenu des progrès réalisés aux Antilles, dans la région des Caraïbes, depuis dix ans, par exemple, et surtout depuis cinq ou six ans, je me demande si le Ministère de l'Industrie et du Commerce a étudié ou songé à étudier la question de cette denrée?

Par exemple, nous pourrions donner suite à l'idée du sénateur Phillips. Nous pourrions exporter notre morue salée à la Trinité ou en Jamaïque, où nous pourrions avoir une usine de traitement pour transformer ce produit de qualité inférieure, l'emballer, en un mot, en faire une denrée pouvant être distribuée librement dans différentes îles.

Cette méthode nous permettrait, à mon sens, d'augmenter nos ventes. Nous pourrions ainsi créer une nouvelle demande de morue salée dans les Antilles, qui en ont besoin. C'est une denrée bon marché par rapport à ce qu'elles doivent payer pour d'autres aliments.

Je me demande si le ministère de l'Industrie et du Commerce a songé à cela?

**Le sénateur Grosari:** Les cuisiniers là-bas s'occupent de la transformation de sorte qu'en mangeant de la morue salée, on croit déguster un mets typique.

**Le sénateur Robichaud:** L'emballage et l'expédition n'ont pas changé depuis l'époque des goélettes, il y a 50 ans.

**M. Burns:** Monsieur le président, on pourrait s'attaquer au problème autrement que ne le propose le sénateur Robichaud.

Nous pourrions améliorer le traitement du produit au Canada même.

**Le sénateur Robichaud:** Si j'ai fait cette suggestion c'est qu'on a tendance, semble-t-il, à intéresser les indigènes et l'industrie locale à ce genre d'entreprise. Si le traitement se faisait au Canada et qu'on expédiait le poisson apprêté, nous courrions le risque d'augmenter considérablement le prix de la denrée au point de décourager les acheteurs locaux.

En procédant autrement, le transport serait bon marché. Premièrement, nous n'aurions pas à sécher le poisson comme nous le faisons maintenant. La morue doit être considérablement séchée et salée pour se conserver dans le climat des Antilles. Nous pourrions d'expédier sous une forme moins déshydratée, ce qui réduirait nos frais de production. Nous pourrions mieux contrôler la qualité et le traitement pourrait être terminé dans des usines là-bas. Il faudrait probablement une usine soit en Jamaïque ou à la Trinité, ou une dans chaque île, pour approvisionner toutes les Antilles.

**M. Burns:** Sénateur, je sais que l'amélioration de la mise en marché de la morue salée est à l'étude. Je peux vous assurer que votre suggestion sera transmise aux intéressés.

**M. Nickson:** J'aimerais ajouter que le Ministère a été très actif, surtout dans le domaine des produits alimentaires industriels.

Cela ne s'applique pas à la morue salée, mais à d'autres produits alimentaires. Nos exportations aux Antilles d'aliments industriels sont considérables.

**Le président suppléant:** Messieurs, notre séance tire à sa fin, et j'aimerais que nous abordions d'autres questions.

Tout d'abord, nous permettrez-vous de publier sous forme d'appendice B au procès-verbal de cette séance, un document intitulé Commerce et relations économiques entre le Canada et les Antilles membres du Commonwealth, préparé par le ministère de l'Industrie et du Commerce?

**Des sénateurs:** Entendu.

**Le président suppléant:** Et aussi l'Appendice C, document intitulé *Commentaire-industrie*, Industrie et Commerce, préparé par l'adjoint à la recherche du Comité?

**Le sénateur Phillips (Rigaud):** Allez-vous biffer le mot «formidable» ou le conserver?

**Le sénateur Grosart:** Monsieur le président, je me demande si ce serait judicieux. Il s'agit en réalité d'un document pour usage interne. Je doute qu'il soit nécessaire de l'inclure au procès-verbal. C'est un document préparé pour la gouverne des sénateurs. Les déclarations qu'il contient ne rallieraient pas tous les suffrages. A mon avis, il serait plus sage de ne pas les annexer. C'est un bon exposé, mais d'usage interne.

**Le sénateur Robichaud:** Je suis tout à fait d'accord.

**Le sénateur Fergusson:** Je suis de l'avis du sénateur Grosart.

**Le président suppléant:** J'admets que c'est un document splendide, mais nous sommes d'accord pour qu'il ne soit pas inclus.

L'Appendice B, soit le document préparé par le Ministère de l'Industrie et du Commerce, est inclus. (Voir l'appendice «B»).

**Des sénateurs:** Entendu.

**M. Burns:** Monsieur le président, puis-je ajouter quelques mots? Même si j'aime encore à me considérer comme membre du Ministère du Commerce, il s'agit maintenant du ministère de l'Industrie et du Commerce.

**Le sénateur Carter:** Monsieur le président, avant d'ajourner, je me demande si le dernier témoin pourrait préciser un peu mieux sa réponse au sujet du développement du marché des aliments industriels, mais non la morue traitée.

Cet état de chose est-il motivé par une raison particulière?

**M. Nickson:** Je regrette, monsieur le sénateur, je n'ai pas voulu dire que nous ne cherchions pas à stimuler la vente de la morue. L'attitude du gouvernement canadien, en ce qui concerne la morue, a été de maintenir la meilleure ambiance possible pour l'expansion de ce commerce.

Comme vous le savez peut-être, monsieur, nous avons eu de nombreux échanges de vue, en particulier avec la Jamaïque, au sujet du prix de la morue. Le gouvernement jamaïquain nous a accordé son entière collaboration à ce sujet. C'est dans ce domaine que s'est effectuée la plus grande part de notre activité au sujet de la morue.

Les autres produits dont je parlais sont des produits plus nouveaux dans le commerce. Je suis convaincu que c'est ce que M. Burns voulait dire lorsqu'il a fait allusion à la proposition de M. Robichaud.

**Le sénateur Carter:** Oui. Je tenais simplement à préciser cette pensée aux fins du procès-verbal.

**M. Nickson:** Nous consacrons beaucoup de temps à la morue, de toute façon.

**Le sénateur Grosart:** Pourriez-vous me donner le titre du document que nous sommes convenus d'inclure sous forme d'appendice B?

**Le président suppléant:** Commerce et relations économiques entre le Canada et les Antilles membres du Commonwealth.

**Le sénateur Grosart:** Je propose que nous annexions également le document intitulé *Application de l'Accord commercial Canada-Antilles, 1926*, au sujet des exportations canadiennes, préparé par la section de M. Burns, du Bureau des Relations Régionales, Division du Commonwealth. Il s'agit d'un document complémentaire.

**Des sénateurs:** Entendu.

**M. Burns:** Monsieur le président, je vous saurais gré de ne pas publier ce document. En fait, j'espérais que tous les exemplaires auraient été retirés de la circulation.

**Le président suppléant:** A la demande de M. Burns, je crois que nous ne devrions pas inclure ce document en appendice.

Messieurs, je suis certain que le sénateur Aird s'en remettra à vous pour les prochaines rencontres.

Voici la situation. Le sénateur Aird tenait à une déclaration du ministre de l'Immigration, l'hon. Allan J. MacEachen, sur l'immigration. J'avais fait les arrangements pour que M. MacEachen se présente au Comité dans une semaine à 16 heures. On m'informe que pour le moment, aucun autre comité ne doit siéger, sauf celui-ci, à 16 heures. Le sénateur Aird aimerait également que nous nous rencontrions à propos des Antilles et du rôle de l'Agence canadienne de développement international et voudrait que nous organisions cette rencontre.

Que pensent les membres du Comité de ces deux séances?

**Le sénateur Grosart:** Pourrions-nous accepter un compromis, monsieur le président, c'est-à-dire, maintenir la réunion prévue sur l'immigration et remettre l'autre à plus tard? Si je fais cette proposition c'est que nous avons eu beaucoup de renseignements sur l'Agence canadienne de développement international dans d'autres comités. Nous avons étudié la question à fond au comité des finan-

ces. Il est important, bien entendu, que nous soyons renseignés sur la situation dans les Antilles, mais ces données figurent déjà dans le compte rendu.

**Le président suppléant:** Le président est d'accord et si les autres membres du Comité sont du même avis, nous n'aurons qu'une séance.

**Des sénateurs:** Entendu.

**Le président suppléant:** Je tiens à dire au nom des membres du Comité que nous avons été très heureux de rencontrer les représentants du ministère de l'Industrie et du Commerce. Leurs témoignages ont été des plus précieux.

## APPENDICE «B»

COMMERCE ET RELATIONS  
ÉCONOMIQUES ENTRE LE CANADA ET  
LES ANTILLES MEMBRES DU  
COMMONWEALTH

(1) *L'économie des Antilles et la participation canadienne*

L'expansion économique des Antilles membres du Commonwealth s'est faite à un rythme particulièrement rapide dans les années 50 et au début des années 60. Bien que ce rythme ait quelque peu ralenti dernièrement, les revenus du tourisme ont augmenté considérablement et les marchés de la bauxite, de l'alumine et du sucre s'améliorent. Toutefois, l'augmentation du chômage est un lourd fardeau pour l'économie des Antilles et d'autres secteurs de leurs exportations font face à des problèmes. Les Antilles du Commonwealth voient dans l'industrialisation des occasions d'emplois pour l'effectif ouvrier croissant et la possibilité d'améliorer le niveau de vie. Comme la plupart des pays en voie de développement, l'expansion économique de cette région restera fort dépendante d'injections constantes de capital étranger, ainsi que des connaissances techniques et administratives des autres pays.

L'économie des Antilles du Commonwealth reste fondamentalement agricole et leurs exportations englobent une forte proportion de matières premières et de denrées alimentaires. Cinq produits, la bauxite et l'alumine, le pétrole, le sucre, les bananes et les agrumes, forment plus de 80 p. 100 du total des exportations. En outre, plus des trois quarts des exportations de cette région sont dirigées vers trois pays: les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada. Il se produit actuellement une certaine diversification économique. L'entrée des capitaux, de même que le tourisme et l'industrie secondaire s'accroissent.

Le commerce extérieur joue un rôle important dans l'activité économique de chaque pays des Antilles membre du Commonwealth. Par exemple, en Jamaïque les exportations représentent 25 p. 100 du produit national brut et les importations, 36 p. 100; à la Trinité, les chiffres sont de 30 p. 100 pour les exportations et de 27 p. 100 pour les importations (à l'exception du pétrole); en Guyane, les exportations et les importations représentent chacune près de 50 p. 100 du PNB, et à la Barbade, le pourcentage des exportations par rapport au PNB est de 45 p. 100 et pour les importations de plus de 80 p. 100.

À la Barbade, les importations augmentent rapidement; le rythme d'expansion est moins rapide en Jamaïque, en Guyane et à la Trinité. Le total des importations de la Trinité (à l'exception du pétrole brut) n'a augmenté que

de cinq millions entre 1963 et 1967. Les politiques intenses de substitution des importations ont réduit la croissance des importations dans ces trois pays, en plus de l'effet de la dévaluation en 1967. Le niveau des importations est souvent relié à celui de l'investissement en capital dans l'économie. Par exemple, l'accroissement des importations à la Trinité en 1965 et en 1966 reflétait des achats considérables de machines et d'outillage pour l'industrie pétrolière et pétrochimique et d'avions par BWI Airways. Ces achats n'ont pas été aussi considérables en 1967 et en 1968.

Les principaux fournisseurs des Antilles membres du Commonwealth sont l'Angleterre, les États-Unis et le Canada. En général, les États-Unis se sont accaparés une plus grande part du marché depuis quelques années tandis que la part de l'Angleterre a diminué. Le niveau des importations du Canada est resté relativement stable et varie de 12 p. 100 à la Barbade, 10 p. 100 en Jamaïque, 8 p. 100 en Guyane à environ 5 p. 100 à la Trinité (environ 9 pour cent du total des importations à l'exception du pétrole).

Un des principaux problèmes auxquels font face les exportateurs canadiens aux Antilles sont les restrictions de plus en plus intenses sur les importations dans cette région. On remarquera à ce sujet que le GATT reconnaît l'importance de l'industrialisation pour le développement de l'économie dans les pays sous-développés et prévoit pour ces pays une exemption spéciale qui leur permet de réviser leurs tarifs et d'imposer des restrictions quantitatives sur les importations afin de promouvoir l'industrialisation et ainsi hausser le niveau de vie général et aider à l'expansion économique.

Le Canada doit aussi faire face à une plus forte concurrence dans les Antilles de la part des États-Unis, de l'Europe et dernièrement du Japon. La Grande-Bretagne s'efforce aussi d'augmenter sa part du marché des Antilles membres du Commonwealth, grâce à des campagnes publicitaires intenses et des investissements accrus. La création de CARIFTA, Association de libre-échange des Antilles a permis d'augmenter le commerce entre les pays membres et d'intensifier la politique de substitution dans les importations régionales. Par contre, on s'attend à ce qu'à la longue la puissance accrue de CARIFTA contribuera énormément à accroître le commerce de matériel industriel, de biens d'équipement, de machines et de biens de consommation non fabriqués localement.

L'augmentation des investissements privés américains dans cette région a donné lieu à une hausse correspondante des exportations de ce pays aux Antilles. Même si les Canadiens ont des investissements considérables

dans les Antilles membres du Commonwealth, leurs capitaux n'ont pas augmenté aussi rapidement que ceux des États-Unis au cours des dernières années. Les fournisseurs américains sont souvent en mesure de profiter des investissements en provenance de leur propre pays pour obtenir les commandes d'équipement, de machinerie et de pièces dont ont besoin les nouvelles entreprises. De plus, les lois relatives aux industries naissantes suppriment souvent les droits douaniers à l'égard de ces importations, ce qui fait perdre au Canada l'avantage qu'il a sur ses concurrents placés sous le régime de la nation la plus favorisée.

## (2) Commerce Canada-Antilles

(Voir également les tableaux statistiques ci-annexés.)

### a) Exportations canadiennes aux Antilles du Commonwealth

Depuis quelques années, les exportations canadiennes avaient augmenté régulièrement, passant de 85.1 millions de dollars en 1964 à 108.2 millions en 1967. Cependant, le rythme d'accroissement s'est ralenti quelque peu, tombant à 5 p. 100 en 1967 par rapport à 1966; en 1968, les exportations se sont établies à 99.3 millions, une baisse de 8.2 p. 100. Pour les trois premiers mois de 1969, les ventes canadiennes aux Antilles du Commonwealth ont augmenté légèrement, passant à 21.9 millions comparativement à 20.6 millions pour la période correspondante de 1968. Nous donnons séparément les données relatives aux échanges commerciaux de denrées déterminées pour les quatre marchés indépendants des Antilles du Commonwealth et pour les Bahamas.

Le marché des Antilles absorbe environ un pour cent des exportations du Canada et notre pays fournit à peu près le dixième des importations de la région, laquelle occupait, en 1968, le 13<sup>e</sup> rang parmi les marchés canadiens d'exportation et le 4<sup>e</sup> rang parmi nos clients chez les pays du Commonwealth. Nos exportations habituelles comprennent la farine, le poisson, les viandes, les produits alimentaires apprêtés, le bois de construction et le papier journal. Ces denrées comptent encore pour beaucoup dans nos échanges. Cependant, à mesure que l'industrialisation de la région s'intensifie, la composition de nos exportations se modifie; ces dernières années, nous avons écoulé sur ce marché des quantités appréciables de produits comme les textiles, les fils et câbles métalliques isolés, les articles d'aluminium, divers biens d'équipement et une gamme de plus en plus étendue de produits usinés. On s'attend que l'établissement de CARIFTA, qui posera sans doute quelques problèmes à court terme du côté des exportations canadiennes, jouera en définitive dans le

sens d'un accroissement du commerce avec cette région.

### b) Importations canadiennes en provenance des Antilles du Commonwealth

Depuis trois ans, le chiffre des importations canadiennes en provenance des Antilles n'a guère bougé; il s'est établi à 89 millions de dollars en 1966 et en 1967, et à 92 millions en 1968. Les exportations des Antilles du Commonwealth au Canada ne sont guère diversifiées; la bauxite et l'alumine, le sucre, le pétrole, la mélasse, le rhum et les jus d'agrumes comptent pour plus de 80 p. 100 du total. Cependant, les Antilles nous vendent, en quantités faibles mais croissantes, des articles comme les cigares, les boissons alcooliques, les vêtements, les chaussures et les boutons.

Les Antilles du Commonwealth nous fournissent habituellement moins d'un pour cent de nos importations globales. En 1968, elles occupaient le 8<sup>e</sup> rang parmi nos sources d'importations et le 2<sup>e</sup> rang chez nos fournisseurs du Commonwealth.

### (3) Relations commerciales

Les relations commerciales entre le Canada et les Antilles du Commonwealth sont régies par l'Accord commercial Canada-Antilles de 1925 et par le protocole y afférent signé, en 1966, à la Conférence des premiers ministres du Canada et des Antilles du Commonwealth. Tous ces pays sont également parties à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

L'Accord commercial bilatéral (dont des exemplaires ont été fournis séparément) prévoit l'échange de tarifs préférentiels entre le Canada et les Antilles du Commonwealth et renferme une disposition qui exige que l'expédition se fasse directement pour que le tarif préférentiel puisse s'appliquer. A la Conférence de 1966, la disposition relative à l'expédition directe (Article VII) a été abrogée de sorte que les denrées, tant du Canada que des Antilles du Commonwealth, peuvent maintenant être transbordées sans que le tarif préférentiel en souffre, pourvu que la cargaison soit accompagnée d'un connaissance direct.

Chacun des territoires des Antilles du Commonwealth s'engage à maintenir une marge minimum de préférence à l'égard de certains produits canadiens. Une disposition générale porte que les droits douaniers frappant les denrées canadiennes (tarif préférentiel) ne doivent pas dépasser un certain pourcentage des droits imposés à l'égard d'importations de tout pays étranger (tarif général). Les pourcentages varient suivant les territoires: ils ne doivent pas dépasser 50 p. 100 pour la *Barbade*, la *Guyane* et la *Trinité*; 66 $\frac{2}{3}$  p. 100 pour le *Honduras britannique* et les *Îles du*

*Vent et Sous-le-Vent*; ou 75 p. 100 pour les Bahamas et la Jamaïque. En outre, l'Annexe B de l'Accord commercial prescrit une marge déterminée de préférence à l'égard d'une quinzaine de produits, y compris la farine, certaines viandes et certains poissons, le bois de construction, le lait concentré et les pommes.

Le tarif préférentiel est applicable à près de 95 p. 100 des exportations canadiennes aux Antilles. En 1968, la marge déterminée, prévue par l'Annexe B de l'Accord commercial, s'est appliquée à 24 p. 100, soit une valeur de 23.9 millions de dollars, de ces exportations. L'an dernier, une tranche d'environ 13 p. 100 des exportations du Canada aux Antilles du Commonwealth est entrée en franchise.

Aucun des tarifs applicables au Canada n'est immuable aux termes de l'accord bilatéral. Comme nous l'avons expliqué déjà, les Antilles du Commonwealth, pays en voie de développement, sont libres, dans les cadres de GATT, de majorer leurs droits douaniers pour favoriser leur propre industrialisation, pour relever leur niveau d'existence et pour accélérer leur croissance économique.

Le Protocole commercial négocié à la Conférence de 1966 comprend, entre autres choses: des dispositions concernant l'entrée de certaines denrées d'intérêt particulier pour les deux parties, y compris le rhum, les bananes, la farine et la morue salée; une clause de consultation à l'égard de mesures d'industrialisation pouvant nuire aux importations; et l'engagement de réexaminer l'Accord commercial bilatéral en vue d'amorcer, au besoin, de nouvelles négociations, après le Kennedy Round. Le texte du Protocole a été fourni en même temps que le communiqué de la Conférence de 1966.

Le Protocole prévoit également que, dans la mesure où il peut être nécessaire d'éviter tout conflit entre les dispositions de l'Accord et la règle de GATT interdisant toute nouvelle préférence, les parties pourront, après consultation, être libérées des obligations que leur impose l'Accord. Cette disposition a été ajoutée parce que la plupart des marges de préférence accordées au Canada aux termes de l'Accord commercial bilatéral sont exprimées en pourcentage des tarifs douaniers généraux des Antilles. Autrement, pour majorer leurs droits douaniers et se conformer à leurs obligations aux termes de l'Accord commercial, les Antilles du Commonwealth auraient été tenues d'élargir les marges préférentielles absolues accordées au Canada. GATT prévoit que les préférences ne peuvent être élargies et que de nouvelles préférences ne peuvent être accordées que dans des circonstances spéciales. De fait, lorsqu'elles majorent leurs tarifs, les Antilles du Com-

monwealth maintiennent généralement la marge absolue de préférence accordée aux produits canadiens.

#### (4) Restrictions à l'importation

Les politiques d'industrialisation de la région présupposent l'imposition de restrictions quantitatives en vue de protéger les nouvelles industries. Ces restrictions sont appliquées plus rigoureusement par certains pays des Antilles. Des territoires comme la Trinité, la Jamaïque, la Guyane et la Barbade, qui s'industrialisent rapidement, y ont recours plus intensivement. Ces restrictions ont été d'autant plus préjudiciables aux exportateurs canadiens que de nombreux produits ouvrés exportés par le Canada aux Antilles sont de type relativement simple et sont maintenant fabriqués sur place. Le Protocole commercial de 1966 prévoit des consultations à l'égard des mesures d'industrialisation qui peuvent nuire au commerce. Des consultations ont eu lieu à plusieurs reprises en conformité de cette disposition et certaines exportations canadiennes ont conservé jusqu'à un certain point leur accès à ce marché.

#### (5) Investissements canadiens dans les Antilles du Commonwealth

Les exportations canadiennes de denrées et services aux Antilles du Commonwealth s'accompagnent d'investissements privés canadiens dont on estime la somme à plus de 500 millions de dollars. Bien que le gros de ces investissements ait été absorbé par l'industrie de l'aluminium en Jamaïque et à la Guyane, des capitalistes canadiens ont pénétré dans le domaine de l'industrie secondaire de fabrication et ont des intérêts dans des sociétés qui fabriquent des produits chimiques, des peintures, du savon et des détersifs, des lentilles optiques, du matériel d'aiguillage, du matériel d'emballage, des essences aromatiques, des produits du macaroni, du mobilier métallique, du bois de construction, des articles de sport et des appareils de télévision. Les banques commerciales canadiennes ont joué un grand rôle dans le financement de l'exportation de produits primaires et ont contribué à mettre sur pied les services bancaires généraux sur lesquels repose la vie économique de la région.

Les Antilles du Commonwealth encouragent activement les investissements privés qui sont pour elles un moyen de diversifier et d'élargir les bases relativement étroites de leur économie. Tous les territoires offrent d'attrayantes concessions aux bailleurs de fonds éventuels, y compris des exemptions d'impôts, l'importation en franchise de la matière première et de la machinerie d'usine, la dépréciation accélérée sur les immeubles et l'équipement, et la protection de l'État contre la concurrence des importations.

(6) *Autres questions commerciales*a) *Le sucre*

En étroite consultation avec les gouvernements des Antilles, le Canada a appuyé activement la négociation d'un nouvel Accord international sur le sucre; après de multiples tentatives, un accord a finalement été signé à l'automne de 1968 et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1969 pour une période de cinq ans. L'Accord avait pour but d'établir l'économie sucrière internationale sur une base plus rationnelle et de relever les prix d'un marché alors déprimé à des niveaux assurant une rémunération raisonnable aux producteurs et des prix équitables aux consommateurs. Déjà, l'Accord a porté fruit et le prix du sucre, descendu à 2c. la livre antérieurement à l'Accord, est maintenant légèrement supérieur à 4c.

Pour manifester l'intérêt particulier qu'il porte aux Antilles du Commonwealth, le Canada a mis sur pied, en 1966, un programme en vertu duquel il verse à chacun des gouvernements de ces territoires un paiement direct annuel égal aux droits douaniers perçus par le Canada à l'égard de l'importation de sucre des Antilles (29c. le cent livres) jusqu'à un maximum de 275,000 tonnes métriques. Ces paiements ont représenté un peu plus d'un million de dollars en 1968.

b) *Le rhum*

A la Conférence des premiers ministres en 1966, le Canada a convenu d'exiger que la provenance et le contenu canadien de tout rhum vendu sur le marché canadien soient clairement indiqués et il s'est engagé à user de ses bons offices auprès des gouvernements provinciaux pour faciliter la vente de rhum des Antilles du Commonwealth. Un nouveau règlement d'étiquetage devait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1968. Cependant, les gouvernements des Antilles, après y avoir réfléchi, ont estimé que le changement proposé ne leur serait peut-être pas profitable et ont demandé que son application soit retardée jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1968 (ce règlement a été par la suite différé à deux reprises, à leur demande, jusqu'au 30 juin 1969).

Le changement initial à l'étiquetage a été retardé pour que des entretiens puissent avoir lieu entre les distilleries canadiennes et antillaises au sujet du recours à d'autres mesures pour accroître les exportations de rhum des Antilles au Canada. Les plus récents de ces entretiens a eu lieu en mars 1969. Les distilleries et les gouvernements antillais ont accepté une formule modifiée d'étiquetage et ont recommandé qu'elle soit appliquée par le Canada à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1969. Des consultations ont eu lieu entre représentants du gouvernement et de l'industrie canadienne en vue de rechercher les moyens de s'acquit-

ter de cet engagement aux termes du Protocole. La dernière proposition relative à l'étiquetage est actuellement à l'étude.

c) *Le transport*

A la Conférence de 1966 entre le Canada et les Antilles du Commonwealth, on a mis fin officiellement à l'engagement d'assurer, aux termes de l'Accord commercial, un service direct d'expédition maritime, subventionné par l'État, vers les Antilles. Ce service avait été interrompu au cours des années 50. Toutefois, le gouvernement canadien a promis d'examiner la question du rétablissement de services de transport direct, compte tenu des avantages à long terme que pourrait comporter cette initiative sur le plan commercial. Les Antilles, en particulier les petites îles de l'est de la mer des Caraïbes, s'étaient dites très inquiètes de l'insuffisance des services actuels de transport maritime.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a préparé une étude en trois volumes sur le transport entre le Canada et les Antilles du Commonwealth, étude dont il a communiqué les résultats aux gouvernements antillais. Nous n'avons pas encore été mis au courant de leurs réactions. Des exemplaires de l'étude canadienne peuvent être mis à la disposition du Comité du Sénat, s'il le désire.

L'étude indique le rendement de la *Canadian National (West Indies) Steamships Ltd.* (qui a mis fin à son service en 1957) et de certaines autres sociétés de navigation. Elle fait la revue des services actuels d'expédition maritime et des installations de manutention et signale les secteurs où les moyens actuels ne suffisent pas pour satisfaire à la demande commerciale. Elle analyse également les facteurs économiques fondamentaux qui influent sur la navigation et les mouvements commerciaux. Avant de tirer des conclusions qui puissent nous orienter vers la solution de problèmes déterminés, on estime que des rapports complémentaires sont nécessaires pour conférer à cette étude un caractère de finalité.

De plus, des sociétés privées de navigation étudient les moyens d'améliorer les services de transbordement dans l'est des Caraïbes. Les Nations Unies ont aussi entrepris un relevé des moyens de transport entre les îles de la région.

d) *Le libre-échange*

A la Conférence des premiers ministres en 1966, il a été convenu qu'on étudierait la question d'une zone de libre-échange entre les Antilles du Commonwealth et le Canada. Le gouvernement canadien a confié à la *Private Planning Association of Canada* le soin de préparer une étude détaillée sur ce sujet. Son rapport doit être communiqué prochainement.

## e) CARIFTA

A la Conférence de la Barbade en octobre 1967, les chefs de gouvernement des Antilles du Commonwealth ont convenu d'établir une zone de libre-échange dans la région à compter du 1<sup>er</sup> mai 1968. L'Accord CARIFTA se fonde essentiellement sur un traité antérieure du même nom entre la Guyane, Antigua et la Barbade, traité qui avait abouti à un échec.

Le 30 avril 1968, Antigua, la Barbade et la Trinité ont déposé les instruments de ratification. Les autres États associés des Antilles et les îles de St-Vincent et Montserrat ont donné leur adhésion le 1<sup>er</sup> juillet 1968. La Jamaïque, qui avait d'abord hésité à participer à l'accord, y a adhéré le 1<sup>er</sup> août 1968. Les importations globales de CARIFTA dépassent déjà le milliard de dollars et on s'attend qu'elles atteignent deux milliards et demi en 1976.

L'accord CARIFTA prévoit essentiellement l'élimination des droits douaniers à l'égard de tous les échanges entre pays signataires, à l'exception de produits figurant sur des listes de réserve. Ces listes portent sur 17 groupes de produits, y compris le tabac, les peintures, les appareils de radio et de télévision, les accumulateurs, les meubles, certaines préparations fruitières, le tabac fabriqué (à l'exception des cigares), et certains articles de vêtement et de chaussure. Les pays développés (la Trinité, la Guyane, la Barbade et la Jamaïque) ont cinq ans, et les pays en voie de développement, dix ans, pour supprimer les droits douaniers sur les articles réservés. Des règles précises relatives à la provenance prescrivent qu'un contenu local d'une valeur ajoutée de 50 p. 100 est nécessaire pour ouvrir le droit au tarif régional. Il existe également une Liste de Matériaux de base qui sont considérés comme provenant de la région, qu'ils soient ou non importés, et une Liste des Conditions d'Admissibilité qui, sous sa forme définitive, énumérera les procédés de fabrication qui, s'ils sont exécutés par un pays membre, permettront au produit fini de profiter du tarif régional. On songe aussi au maintien du statut quo en matière d'encouragements aux investissements en stipulant qu'aucun membre ne peut offrir de concessions fiscales plus généreuses que les autres pays du groupe.

Un accord supplémentaire s'accompagne d'un protocole sur l'agriculture qui exige que les parties réduisent d'ici trois ans, à 30 p. 100 de leur niveau de 1966, leurs importations de 22 denrées alimentaires de base en provenance de l'extérieur de la zone. La liste de ces denrées agricoles comprend certains produits qui intéressent le Canada, notamment les

pommes de terre, les oignons, les carottes, les produits du porc et les haricots nains. Le secrétariat de CARIFTA, dont le siège est à Georgetown, verra à l'application de l'accord et à la répartition des marchés parmi les producteurs signataires, suivant les renseignements que les membres lui fourniront sur l'offre et la demande. Le protocole n'a pas encore été effectivement appliqué par les gouvernements intéressés.

En conséquence, une part appréciable du commerce intra-régional a été placée sous le régime du libre-échange tandis que les importations de l'extérieur, y compris celles qui proviennent du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis, demeurent assujéties au régime tarifaire extérieur actuellement appliqué par chacun des pays pris isolément. Par conséquent, tout en continuant de profiter de notre marge préférentielle vis-à-vis des États-Unis et d'autres fournisseurs assujétis au tarif de la nation la plus favorisée, les exportateurs canadiens, dans certains cas particuliers, se heurtent à une préférence à rebours dans les pays de CARIFTA pour ce qui est de la concurrence des produits fabriqués dans la zone de libre-échange.

L'Accord de Marché commun de l'est des Caraïbes, signé à la Grenade en juin 1968 et établissant un marché commun groupant les cinq États associés des Antilles (Antigua, la Dominique, la Grenade, St. Kitts et Ste Lucie et St Vincent, complice davantage la situation. La suppression des droits d'importation entre les territoires du Marché commun s'inspire du programme mis sur pied par CARIFTA. L'article 7 de l'Accord prévoit l'établissement, d'ici trois ans, d'un tarif extérieur commun.

Il est bon d'envisager CARIFTA dans l'optique des dirigeants antillais qui y voient un premier pas vers la réalisation de leur objectif ultime: l'établissement d'une collectivité économique antillaise intégrée et viable. De fait, la résolution des chefs d'État qui établit la zone de libre-échange déclare clairement que les aspirations des pays membres ne seront pleinement réalisées que par une union douanière complète, y compris l'uniformisation des concessions fiscales, l'intégration régionale des industries, le commerce planifié et organisé des produits agricoles et la mise sur pied de services régionaux de transport maritime et aérien.

Division du Commonwealth,  
Bureau des relations régionales,  
10 juin 1969.

CLB/kd





**IMPORTATIONS CANADIENNES DES ANTILLES DU COMMONWEALTH**  
(millions de dollars canadiens)

	1965	1966	1967	1968
Jamaïque.....	36.0	37.3	31.9	33.9
Guyane.....	22.5	29.1	30.0	29.4
Trinité et Tobago.....	16.7	16.0	18.7	19.9
Barbade.....	3.0	2.3	3.1	1.5
Honduras britannique.....	1.2	1.5	1.9	2.5
Îles du Vent et Sous-le-Vent.....	.8	.9	1.4	1.3
Bahamas.....	.5	1.2	2.2	3.1
Bermudes.....	.4	.8	.3	.4
	<u>81.2</u>	<u>89.1</u>	<u>89.5</u>	<u>92</u>

Ce que le Canada achète des Antilles du Commonwealth

(milliers de dollars canadiens)

	1965	1966	1967	1968
Bauxite et alumine.....	43,781	49,518	48,300	51,819
Sucre brut.....	17,151	16,359	11,735	10,002
Pétrole brut.....	8,917	8,453	9,504	9,866
Mélasse.....	2,359	2,944	3,864	3,177
Rhum.....	1,052	1,682	2,835	2,626
Jus de fruits.....	1,126	1,391	1,036	1,447
Café.....	398	396	505	495
Noix et fleur de muscade.....	375	258	307	165
Boissons alcooliques.....	151	320	280	468
Légumes frais.....	178	188	254	65
Fèves de cacao.....	281	47	79	66

**ANTILLES DU COMMONWEALTH**

Exportations canadiennes (1968) à :

Jamaïque.....	MOINS 12.3 p. 100	comp. à 1967
Trinité et Tobago.....	MOINS 19.4 p. 100	"
Guyane.....	MOINS 24 p. 100	"
Barbade.....	PLUS 20 p. 100	"
Bermudes.....	MOINS 4 p. 100	"
Bahamas.....	PLUS 24.5 p. 100	"
Îles du Vent et Sous-le-Vent.....	MOINS 13.3 p. 100	"
Honduras britannique.....	PLUS 8.3 p. 100	"

**EXPORTATIONS CANADIENNES GLOBALES: BAISSÉ DE 8.2 p. 100**

Importations canadiennes (1968) de:

Jamaïque.....	PLUS 6.2 p. 100	"
Guyane.....	MOINS 2 p. 100	"
Trinité et Tobago.....	PLUS 6.4 p. 100	"
Barbade.....	MOINS 51.6 p. 100	"
Honduras britannique.....	PLUS 31.5 p. 100	"
Îles du Vent et Sous-le-Vent.....	MOINS 7.1 p. 100	"
Bahamas.....	PLUS 41 p. 100	"
Bermudes.....	PLUS 33 p. 100	"

**IMPORTATIONS CANADIENNES GLOBALES: HAUSSE DE 27 p. 100**



Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

# SÉNAT DU CANADA

## DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

# AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*Président suppléant:* L'honorable Gunnar S. Thorvaldson

N° 8

\*Membre d'office

SÉANCE DU MERCREDI 25 JUIN 1969

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald:

*Concernant:*

LA RÉGION DES ANTILLES

TÉMOINS:

L'honorable Allan J. MacEachen, ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration; et M. R. B. Curry, sous-ministre adjoint (Immigration).



PARLEMENT DU CANADA

Première session de la vingt-huitième législature

1901-1902

# SÉNAT DU CANADA

## LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable J. B. Aird

Les honorables sénateurs

Aird	Grosart	Phillips ( <i>Rigaud</i> )
Belisle	Haig	Quart
Cameron	Hastings	Rattenbury
Carter	Laird	Robichaud
Choquette	Lang	Savoie
Croll	Macnaughton	Sparrow
Davey	McElman	Sullivan
Eudes	McLean	Thorvaldson
Fergusson	O'Leary ( <i>Carleton</i> )	White
Gouin	Pearson	Yuzyk—(30)

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

L'honorable Allan J. MacEwen, ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration; et M. R. B. Curry, sous-ministre adjoint (Immigration).

TÉMOINS:

## ORDRES DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 19 novembre 1968:

Le Comité des affaires étrangères, composé de trente membres, dont sept constituent quorum, auquel sont renvoyés, sur proposition, les bills, messages, pétitions, enquêtes, documents et autres questions ayant trait aux relations extérieures et aux relations avec le Commonwealth en général, y compris:

- (i) les traités et les accords internationaux
- (ii) le commerce extérieur
- (iii) l'aide extérieure
- (iv) la défense
- (v) l'immigration
- (vi) les questions territoriales et celles qui concernent les zones limitrophes du rivage maritime.

\* \* \*

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le jeudi 19 décembre 1968:

### COMITÉ SÉNATORIAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Les honorables sénateurs Aird, Bélisle, Cameron, Carter, Choquette, Croll, Davey, Eudes, Fergusson, \*Flynn, Gouin, Grosart, Haig, Hastings, Laird, Lang, Macnaughton, \*Martin, McElman, McLean, O'Leary (*Carleton*), Pearson, Phillips (*Rigaud*), Quart, Rattenbury, Robichaud, Savoie, Sparrow, Sullivan, Thorvaldson, White et Yuzyk. (30)

\*Membre d'office

\* \* \*

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mardi 4 février 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald:

Que le Comité permanent des affaires étrangères du Sénat soit autorisé à faire enquête sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région des Antilles et, à faire rapport de temps à autre sur lesdites questions; et

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il

pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leur frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*  
ROBERT FORTIER.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le jeudi 13 février 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le Comité permanent des affaires étrangères et le Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles du Sénat aient le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier adjoint,*  
ALCIDE PAQUETTE.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mercredi 18 juin 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le Comité permanent sénatorial des affaires étrangères soit autorisé à siéger durant la séance du Sénat d'aujourd'hui.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier adjoint,*  
ALCIDE PAQUETTE.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le jeudi 19 juin 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le Comité permanent sénatorial des affaires étrangères soit autorisé à siéger durant la séance du Sénat mercredi prochain, le 25 juin 1969.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier adjoint,  
**PROCÈS-VERBAL** ALCIDE PAQUETTE.

Le mercredi 25 juin 1963

(3)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit subodivine à 4h. 10 de l'après-midi.

Présents: Les honorables sénateurs Cameron, Carier, Croft, Eudes, Fergusson, Gouin, Laird, Poirier, Quin, Theriault et Yuzik.—(11).

Le Comité continue l'étude de la région des Antilles.

Conformément à la résolution adoptée par le Comité le 18 juin 1963, l'honorable sénateur Theriault accepte le fauteuil en qualité de président suppléant.

Les personnes suivantes sont présentées et entendues: l'honorable Allan J. MacEachen, ministre de la Main-d'œuvre et de l'immigration; et M. R. B. Curry, sous-ministre adjoint (Immigration).

Il est ordonné: Qu'un document préparé par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'immigration et intitulé: «Notes on Immigration to Canada from Countries of the Caribbean» («Notes sur l'immigration au Canada en provenance des pays des Antilles») soit publié comme Appendice «C» au compte rendu de la séance d'aujourd'hui.

A 5h. 25 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

ATTESTÉ:

Le secrétaire du Comité,  
E. W. Innes.





## PROCÈS-VERBAL

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
Le MERCREDI 25 juin 1969  
(9)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 4h. 10 de l'après-midi.

*Présents:* Les honorables sénateurs Cameron, Carter, Croll, Eudes, Ferguson, Gouin, Laird, Pearson, Quart, Thorvaldson et Yuzyk.—(11).

Le Comité continue l'étude de la région des Antilles.

Conformément à la résolution adoptée par le Comité le 18 juin 1969, l'honorable sénateur Thorvaldson occupe le fauteuil en qualité de président suppléant.

Les personnes suivantes sont présentées et entendues: l'honorable Allan J. MacEachen, ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration; et M. R. B. Curry, sous-ministre adjoint (Immigration).

Il est ordonné: Qu'un document préparé par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et intitulé: «Notes on Immigration to Canada from Countries of the Caribbean» («Notes sur l'immigration au Canada en provenance des pays des Antilles») soit publié comme Appendice «C» au compte rendu de la séance d'aujourd'hui.

A 5h. 25 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

### ATTESTÉ:

*Le secrétaire du Comité,*  
E. W. Innes.

— Nous sommes tous heureux et reconnaissants du fait que M. MacEachen puisse être présent afin de commenter le rapport très utile que son ministère a préparé. Je voudrais lui souhaiter la plus cordiale bienvenue en votre nom.

Monsieur MacEachen, voudriez-vous être quelques mois d'introduction? Nous pourrions peut-être ensuite permettre aux membres du Comité de poser des questions?

L'honorable Allan Joseph MacEachen, ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président et honorables sénateurs. Je suis très heureux de m'adresser à vous aujourd'hui et de faire des précisions sur les renseignements que nous avons déjà fournis au président du Comité. Nous avons essayé d'étudier tous les aspects qui vous intéressent et nous vous fournirons tous les renseignements que nous possédons.

Nous pouvons dire que nous avons beaucoup d'immigrants venant des Antilles. Cette partie du monde est sous les mêmes conditions économiques que les autres parties du monde, avec le résultat que le nombre d'immigrants des Antilles a augmenté sensiblement.

Je crois qu'il serait bon de rappeler qu'en 1968, il est venu 9245 immigrants des Antilles en comparaison de 3223 en 1966. À la suite des nouveaux règlements sur l'immigration, nous avons ouvert des bureaux et fourni des services dans la région des Antilles. En 1967, nous avons ouvert des bureaux à Kingston, à la Jamaïque, et à Port-au-Prince, à Haïti, afin de faciliter les visas des citoyens des Antilles. Depuis le début de ces bureaux, nous avons obtenu la permission de travailler dans ces bureaux. Le bureau de Port-au-Prince dessert présentement toute l'Amérique du Sud (un plus de certains aspects de la région des Antilles). Le bureau de Kingston dessert le secteur occidental des Antilles et le Mexique. Des équipes de fonctionnaires itinérants visitent ces pays suivant les besoins, deux fois par année habituellement, pour examiner les émigrants éventuels dans ces pays.



# LE SÉNAT

## COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

### TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 25 juin 1969

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 4 heures de l'après-midi.

**Le président suppléant (le sénateur Gunnar S. Thorvaldson):** Nous avons quorum et nous allons maintenant ouvrir la séance. Comme tous les membres le savent, notre président, le sénateur Aird, vient tout juste de subir une intervention chirurgicale à Toronto. J'ai la certitude de parler au nom de nous tous en formulant à son intention l'espoir d'un prompt rétablissement.

Comme vous le savez, c'est la dernière séance du Comité au cours de la présente session. Malgré la fièvre des derniers jours, c'est heureux pour nous, que l'honorable Allan J. MacEachen ait pu se joindre à nous afin de discuter des questions d'immigration dans nos rapports avec la région des Antilles.

Les questions d'immigration ont toujours occupé une place éminente dans nos relations avec les Antilles, et plusieurs des témoins précédents ont souligné l'importance critique de l'immigration dans tout le développement économique et social de la région. Je sais que certains sénateurs ont préparé des questions depuis quelque temps en vue de la séance d'aujourd'hui.

Nous sommes tous heureux et reconnaissants du fait que M. MacEachen puisse être présent afin de commenter le rapport très utile que son ministère a préparé. Je voudrais lui souhaiter la plus cordiale bienvenue en votre nom.

Monsieur MacEachen, voudriez-vous dire quelques mots d'introduction? Nous pourrions peut-être ensuite permettre aux membres du Comité de poser des questions?

**L'honorable Allan Joseph MacEachen, ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration:** Je vous remercie beaucoup, monsieur le président et honorables sénateurs. Je suis très heureux de m'adresser à vous aujourd'hui et de donner des précisions sur les renseignements que nous avons déjà fournis au président du Comité. Nous avons tâché d'étudier tous les aspects qui vous intéressent et nous vous fournirons tous les renseignements que nous possédons.

J'ai le plaisir d'avoir avec moi aujourd'hui M. Byrns Curry, qui est le sous-ministre adjoint de l'Immigration, ainsi que M. Anderson, qui fait partie de la Division de l'immigration.

Nous avons déjà expliqué dans un document soumis antérieurement que l'année 1967 a marqué, en quelque sorte, un tournant dans l'évolution de la politique canadienne sur l'immigration. Les règlements qui ont été publiés à ce moment-là portaient que notre politique en la matière devait être non discriminatoire et universaliste. C'est une politique sélective axée sous certains rapports sur les besoins de main-d'œuvre au Canada, mais cette politique est appliquée sans discrimination quant à la race, à la couleur, à la religion ou au pays d'origine. Bien que notre politique soit fondée sur ces principes d'universalité et de non-discrimination, il nous faudra un certain temps pour appliquer cette politique, c'est-à-dire pour mettre en œuvre des services pour accueillir et examiner les immigrants de toutes les parties du monde. Nous pouvons dire que nous avons abandonné l'ancien système pour ce qui est des immigrants venant de la région des Antilles. Cette partie du monde a été soumise aux mêmes conditions exactement que toutes les autres parties du monde, avec le résultat que le nombre d'immigrants des Antilles a augmenté sensiblement.

Je crois qu'il serait bon de rappeler qu'en 1968, il est venu 9245 immigrants des Antilles en comparaison de 5328 en 1966. A la suite des nouveaux règlements sur l'immigration, nous avons ouvert des bureaux et fourni des services dans la région des Antilles. En 1967, nous avons ouvert des bureaux à Kingston, à la Jamaïque, et à Port of Spain, à la Trinité, afin de desservir les pays de la région des Antilles. Depuis le début de 1968, nous avons affecté du personnel supplémentaire dans ces bureaux. Le bureau de Port of Spain dessert présentement toute l'Amérique du Sud en plus du secteur oriental de la région des Antilles. Le bureau de Kingston dessert le secteur occidental des Antilles et le Mexique. Des équipes de fonctionnaires itinérants visitent ces pays suivant les besoins, deux fois par année habituellement, pour examiner les émigrants éventuels dans ces pays.

Voilà pour l'entrée en matière, monsieur le président; je serai heureux de répondre aux questions qu'on voudra bien poser.

**Le président suppléant:** Je vous remercie, monsieur le président. Sénateur Cameron, voudriez-vous commencer?

**Le sénateur Cameron:** Je ne m'y attendais pas, mais je suis heureux de le faire. Lors des séances du comité mixte du Sénat et des Communes, il y a deux ans, une des choses qui m'intriguait était la question de l'immigration à ce moment-là ou, si vous voulez, la dernière statistique qui indiquait que 3,500 immigrants environ étaient venus de la région des Antilles. J'ai été grandement intéressé de constater que la plupart étaient des infirmières, des aides, des aides dentaires, et ainsi de suite. En d'autres termes, c'était une main-d'œuvre spécialisée, ce qui était conforme à la politique de l'immigration à cette époque.

Je regrette de n'avoir pas été ici le jour où M. Demas a témoigné. En lisant le compte rendu, je constate qu'on s'inquiétait du fait que nous admettons encore trop de gens spécialisés par rapport aux travailleurs non spécialisés, de la région des Antilles. Est-ce encore vrai?

**L'honorable M. MacEachen:** Il est vrai qu'à l'heure actuelle nous choisissons les immigrants des Antilles exactement comme dans les autres pays, où l'on donne la préférence aux travailleurs spécialisés. Il n'y a aucun doute là-dessus.

Il faut dire que le ministère a établi ces bureaux dans ces pays en réponse, du moins en partie, à la demande qu'ils nous avaient faite d'offrir à leurs citoyens les mêmes avantages que ceux que nous offrons aux autres pays.

Nous ne faisons pas de campagne de propagande dans la région des Antilles. Nous ne faisons aucune sollicitation mais nous acceptons les personnes qui se présentent et qui demandent à venir au Canada, et nous leur accordons les mêmes chances qu'aux habitants des autres pays.

Je ne crois pas que nous admettions une proportion plus grande de travailleurs spécialisés des Antilles que de n'importe quel autre pays, compte tenu des diverses catégories d'immigrants.

**Le sénateur Yuzyk:** C'est-à-dire au Canada, mais nous pouvons attirer proportionnellement plus de main-d'œuvre spécialisée de cette région-là que des autres régions.

**L'honorable M. MacEachen:** Par exemple, je ne pense pas que la proportion de la main-d'œuvre spécialisée en provenance de la région des Antilles soit plus grande que celle qui nous vient des autres pays en général.

**Le sénateur Yuzyk:** Pour ce qui est de la proportion, je me demande sur quoi vous vous fondez, sur les chiffres du Canada ou sur ceux des pays eux-mêmes.

**L'honorable M. MacEachen:** Ceux des pays eux-mêmes.

**Le sénateur Fergusson:** Cette façon de procéder ne va-t-elle pas à l'encontre même du principe dans une certaine mesure? Nous dépensons de l'argent pour instruire ces gens et leur permettre de se spécialiser. Puis ce sont les gens spécialisés que nous faisons venir et que nous enlevons à ces pays.

**L'honorable M. MacEachen:** Pour les requérants indépendants, nous insistons sur la spécialisation, l'instruction et la jeunesse, mais pour les immigrants parrainés et nommément désignés, il y a plus de latitude.

Par exemple, selon la statistique que nous avons ici, une bonne proportion des immigrants qui viennent des Antilles sont des personnes à charge parrainées et leur seul titre d'admissibilité est qu'elles sont à la charge d'une personne au Canada. C'est une chose qu'il faut considérer.

Pour les immigrants nommément désignés, c'est-à-dire la troisième catégorie, la préférence va à la main-d'œuvre spécialisée, mais à un degré moindre que dans le cas des requérants indépendants. Il y a donc plus de latitude sous ce rapport.

**Le président:** Pendant que nous sommes sur ce sujet, monsieur le ministre, j'aimerais vous lire une phrase extraite du témoignage que M. Damas a fait devant le Comité il y a quelque temps:

On trouvera dans tout échantillon-type d'immigrants des Antilles au Canada une plus forte proportion de main-d'œuvre spécialisée que dans un groupe-type pris parmi la population des Antilles. Voilà un domaine où notre économie est particulièrement faible.

Pourriez-vous nous donner votre point de vue à ce sujet, et nous dire si vous croyez que cette déclaration est juste?

**L'honorable M. MacEachen:** Je ne dirais pas que ce n'est pas vrai. Je ne le confirmerais pas non plus. Il ne faut pas oublier que le pays d'origine a aussi une part de responsabilité lorsqu'il permet à des gens de quitter le pays. Il y a responsabilité des deux côtés en ce sens que le pays d'origine peut, s'il le désire, grâce à ses règlements de sortie, exercer un contrôle sur le départ de ses habitants. Le contrôle ne s'exerce pas simplement au Canada. Nous sommes certes intéressés à accueillir des gens qui contribueront au développement culturel, économique et social du Canada, mais le pays qui laisse ses habitants émigrer au Canada a pris une décision égale-

ment, et cela est vrai pour les pays des Antilles surtout, qui nous ont indiqué, pour ne pas dire dire, qu'ils voulaient que nous assurions ces services dans leur pays.

**Le sénateur Yuzyk:** Aucun gouvernement ne s'est opposé ou n'a tenté de s'opposer à ce mouvement vers le Canada?

**L'honorable M. MacEachen:** De façon générale, les pays des Antilles préfèrent de beaucoup le nouveau système à l'ancien, qui était discriminatoire. Il n'y a pas de doute à ce propos, n'est-ce pas, monsieur Curry?

**M. R. B. Curry, sous-ministre adjoint, Division de l'immigration canadienne, Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration:** C'est juste. J'ai précisément dit au ministre avant d'entrer ici, que les trois hauts commissaires, de la Trinité et Tobago, de la Barbade et de la Jamaïque, m'avaient invité à déjeuner pour me dire qu'ils sont heureux du travail accompli ces dernières années par le ministère qui a rendu toute la question de l'immigration beaucoup plus facile et plus acceptable pour eux.

J'ai passé pas mal de temps dans les Antilles, et notamment dans ces trois îles au cours de ces dernières années. J'ai profité de l'occasion pour les remercier avec tact et diplomatie, je l'espère, non seulement pour l'hommage qu'elles rendaient au ministère mais également pour leur accord sur cette question, elles qui sont parmi les plus importantes des Antilles, mais qui n'ont pas toujours su s'entendre dans tous les domaines.

Les trois hauts commissaires m'ont dit que nos règlements de l'immigration étaient beaucoup plus à leur goût qu'il y a quelques années. C'est une chose que je tiens à vous dire même s'il s'agit en quelque sorte d'un témoignage sur la foi d'autrui.

**Le sénateur Yuzyk:** C'est ce que je voulais savoir.

**Le sénateur Cameron:** Cela est très intéressant.

**Le sénateur Laird:** Je viens de rentrer du Royaume-Uni, et j'étais là à l'occasion du fameux discours d'Enoch Powell où il a proposé d'offrir \$2,000 à des immigrants noirs, dont certains Antillais, pour qu'ils retournent chez eux. J'ai été étonné de constater qu'une bonne partie des gens étaient sympathiques à l'idée de M. Powell, non seulement en Angleterre, mais aussi en pays de Galles, en Cornouailles, dans le Devon, etc. En adoptant votre nouvelle politique, ne craignez-vous pas de susciter le même sentiment au Canada?

**L'honorable M. MacEachen:** Cette question a trait à la question déjà posée sur la sélection des immigrants. Il peut arriver que des immigrants choisis pour venir au Canada n'aient pas de métier et qu'ils évoluent aux niveaux inférieurs de l'économie. Notre capacité d'absorber un nombre toujours plus grand de gens venant des pays étrangers, y compris les Antilles, dépendra du succès qu'ils auront en s'établissant au Canada.

Nous croyons que notre système de sélection a été bon jusqu'ici, et que ceux qui sont venus des Antilles se sont établis avec un minimum de difficulté—non pas sans difficulté mais avec un minimum de difficulté. Nous croyons que cela tient dans une certaine mesure au soin avec lequel nous faisons la sélection et au succès que connaissent les immigrants en s'établissant au Canada.

Il me semble qu'il y a eu un certain émoi récemment du fait que nos immigrants comprenaient des gens de plusieurs races, étant donné ce qui est arrivé au Royaume-Uni et aux États-Unis, et ce qui est arrivé à l'Université Sir George Williams.

Nous avons constaté un certain climat d'inquiétude à l'occasion de ces événements. Je n'ai aucune crainte. Je ne crois pas que le peuple canadien, de façon générale, ait des préjugés à cet égard. Ce qui me préoccupe c'est que nos immigrants soient choisis avec soin et que ceux qui nous arrivent puissent réussir et s'installer au pays de façon satisfaisante. Si tel est le cas, nous pouvons garder la même ligne de conduite.

**Le sénateur Cameron:** Vous avez dit que 9,245 immigrants sont venus au Canada l'année dernière, ce qui est un nombre considérable. Où s'établissent-ils surtout? Si je me rappelle bien, ceux qui sont venus il y a deux ans se sont établis principalement à Montréal et à Toronto.

**L'honorable M. MacEachen:** Je crois que c'est encore ainsi.

**Le sénateur Cameron:** Cela présente donc des avantages pour les immigrants. Ce sont des gens qui n'aiment pas rester isolés. Ils sont sujets à s'ennuyer s'ils ne sont qu'un ou deux dans un endroit isolé. Il faut des colonies assez importantes d'Antillais à Montréal et à Toronto, où ils pourront garder leur culture. Ceux qui s'établissent en dehors de ces grands centres urbains sont-ils nombreux?

**L'honorable M. MacEachen:** J'ai l'impression qu'ils ne s'établissent pas ailleurs en très grand nombre.

**M. Curry:** Ils ont tendance à aller dans les centres urbains pour recommencer une carrière.

**Le sénateur Yuzyk:** Il y en a à Winnipeg également.

**M. Curry:** J'allais dire qu'il n'y en a pas seulement dans les grandes villes. Par exemple, ils sont très nombreux ici même à Ottawa. Si vous avez, par exemple, l'occasion d'être invités à un thé, un cocktail, ou autres cérémonies chez un haut commissaire, vous constaterez très souvent que le haut commissaire de la Barbade, M. Williams par exemple, invite un groupe de ses compatriotes pour certaines occasions, et vous serez très surpris de voir que plusieurs centaines d'invités prennent part à ces fêtes. Même dans les rues d'Ottawa, aujourd'hui, je pense que chacun peut en voir un grand nombre.

**Le président:** Pourriez-vous donner un chiffre approximatif, monsieur Curry, sur le nombre exact d'immigrants à Ottawa?

**M. Curry:** Ce serait une pure conjecture, monsieur le sénateur. Des centaines d'immigrants antillais de toutes les situations sociales se sont sûrement établis à Ottawa.

**Le sénateur Fergusson:** Sauf erreur, il y a pas mal de Guyanais ici.

**Le sénateur Carter:** Au bas de votre première page, vous indiquez qu'il y a eu augmentation de 73.5 p. 100 depuis l'adoption du nouveau règlement, ce qui donne le chiffre de 9245 pour 1968 en comparaison de 5328 en 1966. Ce sont là les chiffres indiqués par le ministre dans son rapport. J'ignore quelles conclusions on peut en tirer. Ceux-ci comprennent-ils ce qu'on pourrait appeler l'immigration indirecte, c'est-à-dire les immigrants qui ont quitté les Antilles pour aller en Angleterre et qui sont venus au Canada par la suite? Est-ce qu'on peut diviser ces chiffres en groupes distincts, l'immigration directe et l'immigration indirecte?

**L'honorable M. MacEachen:** Oui. Il y a des chiffres proportionnels d'immigrants pour les années 1967 et 1968, relativement à l'immigration directe et à l'immigration indirecte. Durant ces deux années-là, l'immigration directe des Antilles représente de 82 à 85 p. 100.

**Le sénateur Carter:** L'immigration directe.

**L'honorable M. MacEachen:** Oui, l'immigration directe. L'immigration a été de 12 à 16 p. 100 environ en provenance du Royaume-Uni et de 1 ou 2 p. 100 en provenance des États-Unis. Voilà pour les Antilles.

**Le sénateur Carter:** Et la proportion de l'immigration indirecte est toujours constante en comparaison des années passées?

**L'honorable M. MacEachen:** Eh bien, je puis vous donner ces chiffres sous forme d'appendice, si vous le voulez. En 1967, l'immigration directe des Antilles a été de 82 p. 100 et, en 1968, elle a été de 85 p. 100. En provenance du Royaume-Uni, nous avons le chiffre de 16 p. 100 du total en 1967, et de 12 p. 100 en 1968.

Je ne crois pas, cependant, qu'on puisse tirer beaucoup de conclusions de cela.

**M. Curry:** Je crois que je saisis bien la question du sénateur Carter; il voudrait savoir si les pressions exercées en Grande-Bretagne ont donné lieu à une augmentation marquée du nombre d'Antillais qui ont quitté la Grande-Bretagne pour venir au Canada.

**Le sénateur Carter:** Oui.

**M. Curry:** Je crois qu'il faudrait probablement répondre non à cette question. Bien que les Antillais aient été soumis à de fortes pressions en Grande-Bretagne, ils ont quand même très bien réussi en Grande-Bretagne. Il n'y a pas eu de grande vague d'émigration de la Grande-Bretagne vers le Canada.

**Le sénateur Carter:** Je songeais à la contrainte sur la population qui est le problème des pays des Antilles, car tout nouveau règlement visant les gens qui sont déjà partis ne peut aucunement les aider à résoudre leur problème.

Cependant, l'autre conclusion qu'on peut tirer de cela serait que vos nouveaux règlements semblent beaucoup moins restrictifs que vos anciens règlements, puisque vous avez cette énorme augmentation de 73 p. 100 en trois ans.

**L'hon. M. MacEachen:** Oui, il n'y a pas de doute que les nouveaux règlements ont permis à un nombre de gens beaucoup plus grand de venir au Canada.

**M. Curry:** Autre avantage, sénateur Carter, on les a aidés à défrayer le passage, ce qu'on ne leur accordait pas auparavant. Ce n'est pas une très grosse somme mais, pour un ressortissant des pays des Antilles, il en coûte \$125 ou \$135 pour venir ici, et ils peuvent obtenir un prêt, ce qu'ils ne pouvaient pas faire il y a deux ans passés.

**Le sénateur Carter:** Je veux revenir au but de notre politique. Nous n'encourageons pas l'émigration de ces pays-là mais, en fait, ne l'encourageons-nous pas d'une autre façon grâce à ces règlements qui facilitent les choses pour ceux qui veulent s'établir au Canada?

**L'hon. M. MacEachen:** C'est vrai. Mais c'était une politique fondée sur une attitude universaliste à l'égard de tous les pays, où nous pouvions organiser des services pour examiner et recevoir les candidats. Je ne puis voir comment une politique universaliste pourrait être appliquée autrement, à moins de dire que nous n'accepterons pas d'Antillais, et que nous établirons un quota à leur égard. Nous serions sévèrement accusés alors de discrimination contre les Antilles, comme autrefois.

**Le sénateur Carter:** Nos relations se sont-elles améliorées? Notre politique d'immigration était déjà le point délicat de nos relations extérieures avec les Antilles. Est-ce mieux depuis la mise en vigueur des nouveaux règlements?

**L'hon. M. MacEachen:** On comprend que nous n'exerçons aucune discrimination contre les Antilles, que là comme ailleurs, nous appliquons les mêmes principes. A ce point de vue, il en est résulté de meilleures relations.

Mais on s'inquiète aux Antilles de l'exode des cerveaux. Les étudiants antillais qui viennent au Canada ne retournent pas toujours dans leur pays natal. En 1968, il y avait au Canada de 4,000 à 5,000 étudiants antillais. C'est un fort contingent de main-d'œuvre.

**Le sénateur Carter:** Vous avez dit plus tôt que les pays d'origine, avait une part de responsabilité, qu'ils pouvaient limiter les départs de leurs ressortissants. Mais un citoyen libre a le droit d'aller et de venir librement aux termes de la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies. Comment ces pays pourraient-ils restreindre leur mouvement?

**L'hon. M. MacEachen:** Exactement.

**Le sénateur Carter:** Je ne puis voir comment ils pourraient prétendre être fidèles aux principes démocratiques s'ils se permettaient de limiter le départ de leurs citoyens. Ils adopteraient des méthodes en vogue derrière le rideau de fer.

**L'hon. M. MacEachen:** Par exemple, si la Jamaïque donne des bourses d'étude à des étudiants pour qu'ils fréquentent les universités canadiennes pendant deux ans, il est certain que ce pays peut exercer un certain contrôle dans ces circonstances. Ces étudiants s'engagent à retourner dans leur pays natal, parce qu'ils reçoivent leurs bourses d'étude sous les auspices d'organismes internationaux. Mais, dans certains cas, ils n'y retournent pas.

**Le sénateur Carter:** N'avons-nous pas la responsabilité de les renvoyer, dans ces circonstances?

**L'hon. M. MacEachen:** Oui, nous essayons, mais ce n'est pas facile. Nous pouvons refuser à l'étudiant, par exemple, le droit de résider en permanence au Canada, mais nous n'avons aucun moyen de contrôler son départ du Canada vers un autre pays.

Si nous imposons unilatéralement des mesures de restriction, nous serons l'objet de critiques comme celles que l'on soulève au nom de la Déclaration des droits de l'homme et de la liberté de mouvement des êtres humains. Pour agir efficacement et pour contrôler réellement ce mouvement, il faudrait un accord général, ce qui semble invraisemblable à cause même de la Déclaration des droits de l'homme. Voilà pourquoi je reprends le cas des étudiants: n'est-il pas préférable que les pays d'origine cherchent soigneusement à établir eux-mêmes des règles de contrôle de leurs propres étudiants, qui sont aidés à certaines conditions, pour qu'ils retournent chez eux pendant une période de temps et travaillent au service des leurs. C'est un vrai problème.

**Le sénateur Fergusson:** Je voulais d'abord demander des renseignements au sujet de nos bureaux d'immigration qui desservent la région des Antilles, mais le ministre a déjà répondu à ce sujet. Je conclus de vos propos, monsieur le ministre, que nous nous contentons d'assurer un service sur demande, et que nous ne prenons pas d'initiatives en ce domaine. On peut supposer qu'il suffit d'avoir deux bureaux dans toute cette région, mais cela me semble bien peu. Les Antillais peuvent-ils se rendre facilement à ces bureaux? J'aimerais bien le savoir. Je suppose qu'on offre un service d'orientation aux candidats, mais quelle est la formation des conseillers? En outre, après l'entrée au Canada des immigrants, continue-t-on de les conseiller pour qu'ils puissent s'établir et s'adapter convenablement, ou doivent-ils se débrouiller seuls? Si nous avons des conseillers au Canada, quelle est leur formation dans ce domaine très spécialisé? Nos fonctionnaires qui travaillent dans ces bureaux sont-ils spécialisés dans ce domaine?

**L'hon. M. MacEachen:** Aux Antilles, comme je l'ai dit déjà, nous avons deux bureaux: l'un à Kingston avec un personnel de 3 Canadiens et de 5 employés locaux; l'autre à Port of

Spain, à la Trinité, avec un personnel de 5 Canadiens et de 12 employés locaux. Ces fonctionnaires visitent les divers pays, selon l'intérêt manifesté ou le nombre de demandes. Je suppose qu'ils visitent ces pays à peu près deux fois par année, n'est-ce pas, monsieur Curry?

**M. Curry:** C'est juste.

**Le sénateur Fergusson:** Les deux bureaux ne pourraient desservir toutes les Antilles en si peu de temps, n'est-ce pas?

**L'hon. M. MacEachen:** Mais oui, ils le font.

**M. Curry:** Ils répondent aux demandes. Par exemple, la Guyane, pays d'Amérique du Sud que vous avez déjà mentionné, est très bien desservi par le bureau de Port of Spain, qui est tout près. On s'y rend deux fois l'an, après avoir averti les intéressés suffisamment à l'avance.

**L'hon. M. MacEachen:** Je veux souligner un point. Je me suis renseigné récemment sur les bureaux des services extérieurs du ministère de l'Immigration. C'est le plus ancien service extérieur du Canada au sein du ministère. J'ai été impressionné par le grand nombre de nos fonctionnaires de l'immigration très instruits, très qualifiés, jeunes, qui œuvrent à travers le monde entier.

**Le sénateur Fergusson:** Vous avez dit: jeunes et...

**L'hon. M. MacEachen:** Jeunes et très instruits.

**Le sénateur Fergusson:** Il faut plus qu'une bonne instruction.

**L'hon. M. MacEachen:** On fait énormément pour former et perfectionner les membres du personnel. Je n'en dirai pas davantage au sujet du ministère, mais je crois qu'il accorde une importance particulière à la formation et au perfectionnement du personnel pour que ses membres puissent donner les conseils importants qui s'imposent et qui constituent une bonne partie de l'entrevue accordée au requérant. Vous aimeriez peut-être ajouter quelque chose?

**M. Curry:** Oui, j'aimerais dire que dans l'ensemble nos fonctionnaires font un stage d'un an et demi lorsqu'ils nous arrivent de l'Université. Disons qu'environ 30 diplômés entrent chaque année dans les services de l'immigration. Ils acquièrent beaucoup d'expérience dans les centres de la main-d'œuvre

du Canada, où l'orientation est une activité régulière. Ils font ensuite un stage à l'étranger sous la direction d'agents plus expérimentés, jusqu'à ce qu'ils aient du métier. Ils sont bien préparés pour remplir les tâches auxquelles vous pensez, sénateur Fergusson.

**Le sénateur Fergusson:** Je ne doute pas qu'ils s'acquittent très bien de leurs fonctions. Les sénateurs savent-ils que j'ai fait un stage autrefois dans la fonction publique sous la direction de M. Curry. Je ne sais pas dans quelle mesure il a réussi avec moi, mais il s'en est bien tiré avec les autres.

J'aimerais poser une autre question. Apprend-on au conseiller à rendre service au requérant ou à l'immigrant en tant qu'être humain, ou à chercher à les diriger vers des emplois qui intéressent l'économie du Canada? Je ne dis pas cela à la légère. Il s'agit peut-être de oui-dire, mais on aurait comme objectif, semble-t-il, de servir l'économie du Canada, plutôt que les besoins humains des immigrants. J'aimerais savoir s'il y a des directives à ce sujet.

**L'hon. M. MacEachen:** M. Curry aimerait en discuter avec son ancienne stagiaire.

**M. Curry:** Elle n'était pas stagiaire, loin de là. Je rétablirai les faits une autre fois. J'ai déjà eu des relations semblables avec le sénateur Cameron, mais à un autre titre.

Mais revenons aux objectifs du ministère. Par exemple, quand nous demandons de l'argent au Conseil du Trésor ou quand le ministre doit exposer nos besoins d'argent et d'années-homme, on insiste sur les deux aspects de l'immigration. L'un concerne les besoins économiques du pays. Qu'apportent les immigrants à l'économie du Canada? Mais ceux d'entre nous qui sont au fait des questions sociales ne perdent jamais une occasion de dire que l'immigration comporte un autre aspect, l'aspect social ou humain, dont vous avez parlé. En fait, le gouvernement canadien l'a très bien reconnu dans son Livre blanc sur l'immigration, où l'on a défini la place de l'immigrant parrainé et celle de l'immigrant nommé désigné. Bien des gens ignorent encore que les personnes parrainées sont les seuls immigrants qui entrent en droit au Canada. Ce sont les seuls qui entrent en droit aux termes de la loi; quant aux immigrants indépendants et nommé désignés, ils sont admis par privilège. Cela, je crois, souligne l'aspect social de tout le processus.

**L'hon. M. MacEachen:** Il y a lieu de mentionner, madame le sénateur, que sur l'ensem-



ble des immigrants qui entrent au Canada à l'heure actuelle, à peine la moitié remplissent les conditions sur les plans économiques ou professionnels. Tous les autres sont l'objet de considérations humanitaires. C'est beaucoup.

**Le sénateur Fergusson:** C'est pratique aussi. Si vous les aidez à tirer le meilleur parti de ce que nous possédons, ils seront plus heureux et ils deviendront de meilleurs citoyens. En dernière analyse c'est nous qui en profiterons. Y en a-t-il beaucoup qui viennent au Canada pour ensuite, sous le coup du découragement, retourner aux Antilles?

**L'hon. M. MacEachen:** Nous ne sommes pas très au courant de la vie des immigrants ici. Cette année nous avons lancé une étude nouvelle sur l'adaptation sociale et économique des immigrants. Cette étude qui durera trois ans, se concentrera sur les professions ou emplois des immigrants, leur répartition géographique, leurs revenus, leurs habitudes de dépense, comment ils ont été traités par les Canadiens, comment ils se sont intégrés dans la vie canadienne, combien ont quitté le pays. Nous étudierons les cas de 10,000 personnes par année, à partir de cette année. Nous espérons recevoir de ces immigrants des rapports périodiques qui nous renseigneront sur bien des choses que nous ignorons, et que nous devrions connaître, pour répondre à des questions comme la vôtre.

**Le sénateur Yuzyk:** Cete étude portera-t-elle sur les immigrants d'après-guerre, et en provenance de plusieurs pays?

**L'hon. M. MacEachen:** Oui.

**Le sénateur Pearson:** Vos fonctionnaires suivent-ils un cours régulier d'orientation ou de formation quand ils entrent au ministère?

**M. Curry:** Oui. Le cours suit l'année universitaire. Il y a un certain chevauchement du fait que le stage dure plus d'un an. Cette formation se donne tout le temps, sous une forme ou sous une autre. Nous essayons de renseigner les stagiaires dans d'autres domaines, sur la main-d'œuvre et l'emploi, de les familiariser avec d'autres régions du Canada. Ceux des Maritimes, par exemple, ont ainsi l'occasion de visiter l'Ouest. Quand nous recrutons des immigrants, nous ne les destinons pas à tel ou tel endroit, mais au pays dans son ensemble.

**Le sénateur Pearson:** Y a-t-il explosion démographique dans les Antilles?

**M. Curry:** Oui, beaucoup. On le constate par le taux du chômage, spécialement à la Trinité, qui est plus élevé que le nôtre, 5 ou 6 p. 100 à l'heure actuelle.

**L'hon. M. MacEachen:** Moins de 5 p. 100.

**M. Curry:** Lors de mon séjour à la Trinité en décembre dernier, j'ai été alarmé de voir que le taux du chômage s'élevait à 15 p. 100 environ.

**Le sénateur Pearson:** La nécessité les pousse donc à venir au Canada.

**M. Curry:** N'importe où.

**Le sénateur Pearson:** Y en a-t-il qui vont en Amérique du Sud?

**M. Curry:** Certains vont en Guyane, où la population est clairsemée, et qui veut des immigrants.

**Le sénateur Pearson:** Et au Honduras britannique?

**M. Curry:** Il y a peu d'immigration vers le Honduras.

**Le sénateur Pearson:** Pourquoi?

**M. Curry:** Je suppose qu'un Antillais a moins de chance de succès au Honduras britannique qu'au Canada, ce qui rend le Canada plus attrayant.

**Le sénateur Cameron:** J'ai été dans les Antilles l'année dernière et on m'a laissé entendre alors que le chômage atteignait 20 p. 100 de la main-d'œuvre à la Trinité. C'est un gros problème. L'étude que vous avez mentionnée m'intéresse, je crois que c'est une initiative excellente. Mais quel genre de personnes font cette étude? Ont-elles une formation universitaire?

**L'hon. M. MacEachen:** Cette étude est entreprise par la direction de l'évaluation et de la recherche dans notre service d'établissement des programmes. Le personnel y est très qualifié. Je ne sais pas avec certitude si une partie de cette étude a été confiée par contrat à un organe de recherche.

**M. Curry:** Ce sont des économistes.

**L'hon. M. MacEachen:** Pour la plupart.

**Le sénateur Cameron:** C'est très bien.

**L'hon. M. MacEachen:** On nous pose beaucoup de questions sur les immigrants, et nous n'avons pas les données pour bien répondre. Pour leur apport à l'économie, par exemple, c'est un renseignement qui est important pour le pays. Il n'est pas évalué comme il le devrait. Il est immense. Nous croyons que cette étude nous renseignera davantage sur ce point et sur plusieurs autres.

**M. Curry:** Le sénateur Cameron comprendra pourquoi on a hésité dans le passé à enquêter sur les immigrants. Beaucoup de gens, des Canadiens et même des immigrants,

y voyaient un certain degré de surveillance, et cela leur répugnait. Mais l'idée a fait son chemin, et ces gens sont maintenant heureux de collaborer à une telle étude.

**Le sénateur Cameron:** Quel est le pourcentage des étudiants—vous avez dit qu'ils sont de 4,000 à 5,000 dans nos universités—qui retournent dans leur pays natal, et quel est le pourcentage de ceux qui demeurent au Canada?

**L'hon. M. MacEachen:** J'ai ici quelques données générales sur le nombre d'étudiants admis au Canada et sur ceux qui s'y sont établis en permanence, comme immigrants reçus. Il y a un décalage de temps, mais ces données peuvent nous guider un peu. Voici:

1965 — 11.9 p. 100;

1966 — 10.33 p. 100;

1967 — 9.72 p. 100;

1968 — 15.85 p. 100.

**Le sénateur Cameron:** S'agit-il de ceux qui restent ici?

**L'hon. M. MacEachen:** Ce sont ceux qui ont été «reçus» et admis à résider en permanence au Canada. Il ne s'agit pas de ceux qui ont demandé à demeurer, mais de ceux qui ont été «reçus». Il y a peut-être un retard d'une année, mais ces chiffres vous donnent un aperçu du pourcentage.

**Le sénateur Cameron:** Pouvons-nous en déduire que 85 p. 100 des diplômés des universités retournent dans leur pays natal?

**M. Curry:** Oui.

**L'hon. M. MacEachen:** Ou qu'ils ne sont pas «reçus» au Canada. Ils peuvent aller dans d'autres pays.

Dans le cas d'un étudiant qui épouse une Canadienne ou une personne résidant au Canada, nous lui accorderions le statut d'immigrant reçu au Canada; nous ferions de même s'il est prouvé qu'un étudiant s'est acquitté de ses obligations envers l'organisme qui a aidé à poursuivre ses études. A l'exception de ces deux cas, et des autres qui nous échappent, nous les renverrions dans leur pays d'origine.

**Le sénateur Fergusson:** Savez-vous quel est le pourcentage de ceux qui épousent des Canadiennes?

**L'hon. M. MacEachen:** Non.

**Le sénateur Quart:** On a répondu déjà à plusieurs de mes questions. Mais j'aimerais me reporter à la deuxième page du mémoire, où il est dit que le gouvernement canadien met à la disposition des immigrants des prêts

d'indemnité de passage. Quel est le pourcentage des prêts accordés aux termes de ce régime? Vous avez dit que ces prêts doivent être remboursés après un délai raisonnable. Devez-vous en défalquer un grand nombre? Quel pourcentage environ réussissez-vous à recouvrer?

**L'hon. M. MacEachen:** Je crois que nous pouvons vous donner des chiffres.

**Le sénateur Quart:** Les perdons-nous tous?

**L'hon. M. MacEachen:** Non, nous ne les perdons pas tous.

**Le sénateur Quart:** Devez-vous exercer un contrôle? Faites-vous signer des formules, ou prenez-vous d'autres mesures?

**L'hon. M. MacEachen:** Nous exerçons un contrôle, car nous avons un fonds qu'il faut maintenir à flot pour pouvoir aider les futurs immigrants. De fait, j'ai accepté l'autre jour que le ministère retienne les services d'une agence de perception pour recouvrer ces prêts. Nous n'avons pas l'intention de harceler ces gens. Par exemple, nous ne forcerons pas ceux qui sont dans la gêne à payer, mais nous croyons qu'il est juste de demander à quelqu'un qui s'est établi au Canada et qui y a trouvé un bon emploi de payer sa dette, pour renflouer notre fonds et pouvoir aider plus de gens à l'avenir.

Nous pouvons maintenant vous donner le pourcentage de ceux qui n'ont pas remboursé leur dette, si vous le désirez.

**Le sénateur Quart:** Non, j'étais simplement curieuse.

**L'hon. M. MacEachen:** Les résultats sont assez bons.

D'ailleurs, ils dépendent de l'intensité de nos efforts de recouvrement. Les gens aiment et veulent qu'on les relance.

**Le sénateur Fergusson:** Vous ne pourriez relancer facilement ceux qui sont retournés chez eux, n'est-ce pas?

**L'hon. M. MacEachen:** Non, nous défalquons leurs dettes.

**Le sénateur Quart:** Je le pensais. Est-ce que la majorité des étudiants antillais qui viennent au Canada reçoivent des bourses d'étude de leur pays, ou avons-nous un programme de prêts aux étudiants qui nous permet de leur avancer de l'argent?

**L'hon. M. MacEachen:** Je ne suis pas certain, mais je crois que oui.

**Le président:** Honorables sénateurs, je crois que monsieur le ministre a un autre rendez-

vous à 5 heures et qu'il doit nous quitter maintenant. Je suis sûr que M. Curry se fera un plaisir de répondre à vos questions.

**Le sénateur Quart:** Monsieur Curry, j'aimerais en savoir davantage au sujet des deux bureaux de l'Immigration qui s'occupent des Antilles. Recevez-vous plus de demandes de Port of Spain que de Kingston? Il me paraît que, en ce qui concerne les domestiques et autres, on accueille ici plus de Jamaïcains que d'autres Antillais.

**M. Curry:** La Jamaïque a toujours fourni plus d'immigrants. Comme vous le savez, cette île est de beaucoup la plus peuplée. Les proportions s'établissent probablement dans l'ordre selon lequel nous avons fixé un partage que les Antillais ont jugé acceptable. D'aucuns sont des ouvriers qui viennent travailler à nos récoltes de tomates et autres, notamment en Ontario; nous avons élaboré une formule qui, même si elle comporte certaines rigueurs, reste acceptable. Cinquante p. 100 de ces gens viennent probablement de la Jamaïque, 30 p. 100 de Trinité et 20 p. 100 de la Barbade. Cette dernière jouit ainsi d'un certain avantage, car sa population est beaucoup moins nombreuse. Quoi qu'il en soit, cette formule se révèle efficace, de sorte que les groupes qui immigrent ne s'en trouvent pas trop mal.

La plupart viennent donc, encore aujourd'hui, de la Jamaïque.

**Le sénateur Quart:** Je suppose que la situation de l'emploi à la Trinité peut influencer sur le nombre de personnes qui en partent, car cette île connaît un taux plus élevé d'emploi que les autres. Du point de vue économique, c'est l'île la plus avancée.

A titre de pure curiosité, pouvez-vous me dire ce qu'il advient des immigrants parrainés? Par exemple, qu'arrive-t-il à un immigrant de cette catégorie si le parrain retire son appui, une fois l'immigrant arrivé ici?

**M. Curry:** En réalité, nous ne pouvons imposer le parrainage, car c'est une question d'ordre moral, plutôt que d'obligation contractuelle dont on peut exiger l'observance. Nous ferons l'impossible pour venir en aide à l'immigrant en lui trouvant du travail et en veillant à sa réussite.

Quoi qu'il en soit, le cas ne se présente pas très souvent, aux termes du nouveau Règlement, car la personne parrainée se trouve être un très proche parent, sinon elle n'est qu'un immigrant nommément désigné. Il s'agit là d'une nouvelle catégorie établie en vertu du nouveau Règlement. L'immigrant parrainé doit être un proche parent qu'on prend à sa charge. D'ordinaire, c'est soit le mari, soit la femme, soit un enfant mineur.

**Le sénateur Quart:** Il ne s'agit pas de domestiques ni de personnes de cette catégorie?

**M. Curry:** Non. Un domestique ne peut pas être parrainé par une personne qui n'a aucun lien immédiat de parenté avec lui. Bon nombre de Canadiens, qui, en voyage aux Antilles, y trouvent une serveuse ou un garçon qui leur plaît et qu'ils aimeraient prendre à leur service, communiquent avec nous par lettre, à leur retour au Canada, en vue de la parrainer. Malheureusement, notre loi ne permet pas de le faire.

**Le sénateur Carter:** J'aimerais revenir à la question des étudiants. Un étudiant qui vient ici à titre de boursier doit, si je comprends bien, retourner dans son pays et nous sommes tenus de veiller, dans la mesure du possible, à ce qu'il le fasse. Mais les étudiants constituent-ils une forte proportion des immigrants? Avons-nous des chiffres au sujet de la proportion d'étudiants antillais qui suivent des cours chez nous et qui, ayant présenté une demande d'admission, obtiennent ce droit à titre permanent?

**M. Curry:** Sauf erreur, le ministre vient de vous dire que, l'an dernier, 15 p. 100 de ces étudiants ont obtenu une telle permission.

**Le sénateur Carter:** Quel nombre cela représente-t-il, en fait?

**Le sénateur Cameron:** Je crois que le ministre a cité un chiffre se situant entre 4,500 et 5,000.

**M. Curry:** Ce chiffre représentait un nombre global.

**Le président:** C'est le nombre d'étudiants qui suivaient des cours au Canada à un moment donné, comme à l'heure actuelle, mettons.

**M. Curry:** En 1968, année qui nous intéresse, il y avait dans les écoles du Canada 3,698 étudiants venant des Antilles. En chiffres ronds, 3,700. Au cours de cette année, nous avons admis près de 600 sujets. Ces immigrants ne sont pas compris dans le chiffre de 3,700; ce sont 600 requérants parmi tous ceux qui se trouvaient au Canada au moment où ils ont présenté une demande d'admission.

**Le sénateur Eudes:** Cela veut-il dire alors que, lorsqu'un étudiant a été admis, il a le privilège de présenter une demande en vue de devenir un immigrant reçu?

**M. Curry:** Il doit, comme tout autre requérant, présenter une demande d'entrée au Canada et il doit satisfaire aux conditions que

nous imposons, conditions auxquelles tout requérant doit satisfaire. Il est possible que, même à titre d'étudiant, il ne remplisse pas les exigences que nous posons.

**Le sénateur Eudes:** Son cas prend la même tournure que celui de n'importe quel autre requérant?

**M. Curry:** Exactement comme s'il s'agissait d'un jeune Anglais, d'un jeune Français ou d'un requérant de tout autre pays qui cherche à venir au Canada à titre d'immigrant.

**Le sénateur Eudes:** Y a-t-il une différence entre la demande présentée par un étudiant et celle d'une autre personne venue ici comme touriste, par exemple?

**M. Curry:** Uniquement sur le plan des titres d'admissibilité. C'est lui qui se trouve dans des conditions différentes. En passant, la personne qui demande son admission au Canada une fois qu'elle y est déjà, perd automatiquement dix points par rapport à celle qui fait une demande alors qu'elle est encore dans son pays.

**Le sénateur Eudes:** Mettons que sa demande soit rejetée.

**M. Curry:** La personne est invitée soit à partir volontairement, sinon elle fera l'objet d'un arrêté d'expulsion.

**Le sénateur Eudes:** On fait alors l'habituelle enquête spéciale, puis il y a appel à la Commission d'appel de l'Immigration?

**M. Curry:** C'est ce que nous appelons, faute d'un meilleur terme, le cours normal de la loi.

**Le sénateur Eudes:** Lorsque la Commission d'appel a rendu sa décision, le ministre ne peut-il que modifier ou redresser la décision?

**M. Curry:** Non. Le pouvoir de décision est enlevé au ministre, aux termes de la loi, et remis à la Commission d'appel.

**Le sénateur Eudes:** La décision de cette Commission est sans appel?

**M. Curry:** Sauf dans le cas d'une demande adressée à la Cour suprême du Canada.

**Le président suppléant:** Monsieur Curry, serait-il exact de dire que l'un de vos principaux problèmes vient du fait que certaines personnes viennent au Canada, y séjournent pendant quelques mois, puis présentent une demande de citoyenneté? Quelle est la gravité de ce problème?

**M. Curry:** Il y a là un très sérieux problème pour les services de l'immigration en général; les Antilles ou les gens de couleur ne posent,

à cet égard, pas plus de difficulté que les requérants d'autres pays. Au Canada, il se trouve, à n'importe quel moment, de 30,000 à 40,000 personnes venues ici sans statut d'immigrants et qui prolongent leur séjour au-delà du délai autorisé. Ces gens sont venus en qualité de visiteurs ou de touristes. Ayant aimé le pays, ils ont décidé d'y demeurer. Ils le font souvent sans nous prévenir. Le Canada n'a pas de système d'inscription des étrangers, comme les États-Unis. Dans ce pays, tous les étrangers doivent s'enregistrer chaque année, en janvier. Les gens qui s'attardent chez nous tendent à se fondre à notre population, de sorte qu'il est difficile de déterminer leur identité, car ils séjournent ici sans autorisation dès que le délai du permis de séjour est expiré. Avec l'aide des autres services du gouvernement, qu'il s'agisse du ministère du Revenu national (Division de l'impôt sur le revenu), de la Commission d'assurance-chômage, du Bureau fédéral de la statistique ou du ministère de la Santé et du Bien-être social, qui verse diverses allocations de bien-être, nous étudions très sérieusement les manières de déterminer l'identité de ces personnes et de régler les cas de séjour illégal.

Cela représente pour nous un lourd fardeau, car nous leur accordons des permis d'entrée. Chaque année, 70 millions de personnes traversent notre frontière en provenance des États-Unis seulement, sans avoir été admises à titre d'immigrants. Bon nombre d'entre elles décident de rester ici de leur propre gré. Cela pose une sérieuse difficulté.

**Le président suppléant:** Sénateur Fergusson, aviez-vous une autre question à poser?

**Le sénateur Fergusson:** Non.

**Le sénateur Carter:** Je n'ai pas très bien saisi ce que le ministre a dit tantôt au sujet des étudiants admis ici à titre de boursiers. Sont-ils admissibles au Canada s'ils détiennent une bourse du Commonwealth ou du gouvernement canadien? Sont-ils admissibles en qualité d'immigrants, sans qu'il soit besoin d'une autorisation de leur propre gouvernement?

**M. Curry:** Non.

**Le sénateur Carter:** Ils doivent obtenir...

**M. Curry:** C'est exact. Les personnes qui entrent au pays à ces conditions doivent avoir la sanction de l'organisme qui leur a accordé une aide, qu'il s'agisse de leur propre gouvernement, des Nations Unies ou d'un autre parrain.

**Le sénateur Carter:** La chose s'applique à tous les étudiants étrangers qui bénéficient de bourses?

**M. Curry:** C'est exact.

**Le sénateur Carter:** Mais non aux étudiants venus à titre personnel?

**M. Curry:** Non, ceux qui présentent une demande particulière ne sont liés envers personne, sauf, peut-être, envers leurs parents.

**Le sénateur Carter:** J'aimerais poser une autre question au sujet de l'établissement d'une certaine entente multilatérale en vue de contrôler l'immigration des spécialistes provenant des régions en voie de développement. A-t-on considéré des cas de ce genre?

**M. Curry:** De quelle manière, sénateur, voyez-vous ce contrôle?

**Le sénateur Carter:** Il y a certes une entente internationale quelconque, une entente multilatérale.

**Le président suppléant:** Par contrôle, vous entendez restriction. Vous voulez empêcher l'immigration de spécialistes provenant des...

**Le sénateur Carter:** De certains pays en voie de développement, oui.

**M. Curry:** Vous avez déjà démontré, comme l'a fait aussi le ministre, peut-être, que ce genre de contrôle ne peut être exercé d'une manière unilatérale par le Canada, car il contredit la position prise par le gouvernement envers les pays étrangers dans leur ensemble. Il faut donc nous abstenir de signaler aux spécialistes qu'ils ne peuvent venir au Canada, parce que la chose n'est pas dans l'intérêt bien compris de leur pays. S'il y a une action unilatérale, elle est le fait de leur pays. Mais cela vient en conflit avec les droits qu'ont les gens de changer de milieu. Comme l'a dit le ministre, ce genre de chose ne peut se faire que sous les auspices de quelque organisme international, comme les Nations Unies, par exemple le Bureau international du travail.

**Le sénateur Carter:** A-t-on fait quelque chose en ce sens?

**M. Curry:** Non, si ce n'est en essayant de convaincre les pays intéressés, qui pourraient soutenir une telle idée, que cette question ne tombe pas sous la responsabilité première du Canada. Depuis l'an dernier, nous avons invité certains gouvernements antillais que nous croyions intéressés à la question, à exprimer leurs vues et à exposer les mesures qu'ils prendraient éventuellement à ce sujet; or, jusqu'ici, nous n'avons reçu aucune réponse.

**Le sénateur Laird:** Ils vont le faire privé-ment, monsieur le sous-ministre. J'ai eu une

communication, à Londres, de M. Meredith, membre de l'Association des parlementaires du Commonwealth, que vous connaissez peut-être.

**M. Curry:** Nous estimons que l'initiative devrait venir du pays intéressé. Nous ne saurions prévoir une politique universelle assurant l'entrée libre à tout le monde, puis revenir sur cela et poser des exceptions. C'est une situation impossible.

**Le sénateur Cameron:** Il m'a intéressé de voir qu'il s'est produit récemment une vague d'immigration en provenance d'Haïti. Je suppose que le fait est attribuable à la mise en vigueur de la nouvelle politique.

**M. Curry:** Oui.

**Le sénateur Cameron:** Cela m'a intéressé parce que, il y a quelques années, j'étais aux Bahamas et j'ai constaté un important mouvement d'immigration vers ces îles en provenance d'Haïti. Les gens des Bahamas disaient au sujet des Haïtiens que ceux-ci se groupaient dans une petite enclave à eux, vivaient frugalement et envoyaient leur argent en Haïti. Je me demande quel est le nombre d'immigrants qui viennent d'Haïti. Ces immigrants ne sont pas des spécialistes, je suppose?

**M. Curry:** D'après nos statistiques, il est difficile d'obtenir ce renseignement, car les Antilles y figurent comme groupe, sans aucune ventilation des données.

**Le sénateur Cameron:** Je suppose que ce nombre est peu élevé?

**M. Curry:** Il n'est pas élevé, en effet. Vous parliez, sénateur, des Haïtiens qui entrent légalement au Canada. Nous avons toutefois relevé le cas d'un groupe d'Haïtiens qui sont venus ici à titre de professeurs d'université ou d'instituteurs, qui se sont installés à Amos (Abitibi), au Québec, qui s'y sont adaptés parfaitement et qui jouissaient de l'appui de leur milieu, mais qui n'avaient nullement le droit, selon la loi, de se trouver au Canada. De plus, les femmes avaient accompagné leur mari en espérant se joindre à eux comme enseignants. Voilà un des cas que le président avait à l'esprit quand il parlait des difficultés que suscitent les visiteurs séjournant illégalement au Canada.

**Le sénateur Fergusson:** D'après ce que vous nous avez dit aujourd'hui, les Antillais ne sont admissibles aux avantages du régime de prêts d'indemnité de passage que depuis deux ans. Combien en ont profité?

**M. Curry:** Très peu. La plupart des immigrants en provenance des Antilles estiment préférable de se rendre ici en payant le prix

de leur passage, qui n'est guère élevé en comparaison du prix d'une traversée à partir de l'Europe, de manière à s'exempter le souci d'un remboursement.

**Le sénateur Fergusson:** Quelle est la proportion des Antillais, qui tirent parti de ces prêts, par rapport à celle des autres immigrants qui y ont recours?

**M. Curry:** Par rapport aux pays européens, source plus ancienne d'immigration, je dirais que la proportion des Antillais est de beaucoup inférieure à celle des sujets venant de Grande-Bretagne, par exemple. Le fait tient à maintes raisons. Il existe une vive concurrence en Grande-Bretagne. Ainsi, l'Australie offre une indemnité de passage de dix livres seulement, soit vingt-cinq dollars environ, le solde étant assumé par l'Australie. On s'attend donc à un rabais aussi intéressant pour venir au Canada. Si le prêt semble constituer une sorte d'aubaine, on en profite.

**Le sénateur Fergusson:** Comment déterminez-vous l'admissibilité à ces prêts? Quelle est la norme d'évaluation?

**M. Curry:** Les requérants doivent nous fournir la preuve qu'ils ont une certaine capacité de gain et seront en mesure de rembourser leur prêt. Ils doivent verser une partie de leurs économies en garantie du prêt, soit la modeste somme de \$50, puis obtenir un emploi dans un secteur du marché canadien du travail où la demande est très élevée. Nous avons ainsi l'assurance qu'ils rembourseront très probablement leur emprunt. Les fonds utilisés à cette fin proviennent d'une caisse renouvelable, de sorte que l'argent qui rentre compense d'ordinaire celui qui en sort.

**Le sénateur Gouin:** Les étudiants viennent-ils chercher ici une formation générale ou se dirigent-ils vers des facultés particulières? Deux ans d'études universitaires ne représentent pas une longue période de formation. Avez-vous des statistiques ou des données à ce sujet?

**M. Curry:** Ils envisagent habituellement un cours complet. De nombreux sujets viennent faire des études de spécialisation ou suivre des cours de formation professionnelle. L'Université des Antilles, que vous avez probablement visitée, sénateur, est maintenant parfaitement établie; elle a même relevé ses normes. Vous savez sans doute que cette université reçoit une aide directe du Canada, grâce à notre programme d'assistance.

**Le sénateur Gouin:** Y a-t-il un fort pourcentage des immigrants antillais de sexe féminin qui sont employés en qualité de domestiques?

**M. Curry:** Il y en a eu un fort pourcentage. Nous avions conclu une entente avec les Antilles, il y a quelques années, en vertu de laquelle le nombre de domestiques admis chaque année a été limité à 250. Ce chiffre a été doublé en 1966, à l'époque de la Conférence Canada-Antilles, tenue ici à Ottawa. Par suite d'une modification apportée en 1967 aux lignes de conduite, nous avons cru bon d'annuler les ententes conclues avec les autres pays, car nous avions une pratique injuste pour les pays non visés par nos ententes. A force de négociations, nous avons réussi à annuler cette entente canado-antillaise. Les domestiques sont admis au pays parce qu'ils sont qualifiés, de sorte que le nombre des immigrants reçus correspond à peu près à celui d'autrefois. La plupart des domestiques étant du sexe féminin, il s'ensuit des problèmes sociaux, du fait de l'insuffisance, dans la localité d'établissement, d'immigrants ayant les mêmes antécédents raciaux et culturels. Il se crée alors un certain déséquilibre social qui nous cause quelques inquiétudes.

**Le sénateur Gouin:** Y a-t-il un grand nombre de ces domestiques qui restent indéfiniment au Canada?

**M. Curry:** Un nombre considérable. Nous les admettons maintenant à titre de domestiques, mais une fois admis, ils ont parfaitement le droit de rester sans être obligés de garder leur statut de domestiques. Habituellement, ils s'aperçoivent très rapidement que les employées d'usines, de filatures et des manufactures de produits textiles, notamment au Québec, gagnent beaucoup plus que des domestiques; c'est alors l'aiguillage. Ils ont bien le droit de choisir, comme tous les Canadiens.

**Le sénateur Gouin:** Merci.

**Le sénateur Fergusson:** Dites-vous que les domestiques sont toujours de sexe féminin? N'y a-t-il pas d'hommes qui viennent ici en qualité de domestiques? N'existe-t-il pas des quantités de garçons de service?

**M. Curry:** Il y en a. La plupart du temps, il s'agit de femmes. Formées à cette fin dans d'excellentes écoles, notamment à la Barbade, elles se destinent au service domestique. Les trois gouvernements se sont vivement intéressés à la formation des jeunes filles en vue du service à l'extérieur des îles.

**Le sénateur Carter:** Les jeunes filles formées en vue du service domestique sont-elles appréciées quant à leurs aptitudes, tout comme le sont les machinistes ou les plombiers?

**M. Curry:** C'est exact, et aussi compte tenu de la demande qui existe pour des services de ce genre.

**Le sénateur Carter:** Ma question se greffe à celle du sénateur Cameron au sujet d'Haïti. Les chiffres qu'on trouve à l'Appendice A accusent un important fléchissement: Jamaïque, baisse de 3,459 à 2,886; la Barbade, baisse de 1,181 à 821. Suivent des fléchissements moins considérables: Saint-Vincent, de 250 à 220; Sainte-Lucie, de 135 à 73; Saint-Kitts, de 107 à 63; Grenade, de 139 à 120. Ces diminutions sont-elles attribuables à quelque nouveau règlement?

**M. Curry:** Elles ne sont pas le seul fait d'un nouveau règlement. Elles résultent d'un fléchissement du mouvement mondial d'immigration à destination du Canada qui s'est produit en 1967 et en 1968. Vous vous souviendrez que, l'an dernier, ce fléchissement a été, par rapport à la demande mondiale de 1967, de l'ordre d'environ 20 p. 100, alors que, en ce qui concerne l'immigration en provenance des Antilles, il n'a été que 10 p. 100.

**Le président:** Sénateur Carter, puis-je intervenir un instant. Il nous faut une motion portant

Que le document rédigé par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et intitulé «Notes sur l'immigration au Canada en provenance des Antilles» soit imprimé et annexé aux délibérations d'aujourd'hui comme Appendice «C».

Voulez-vous présenter cette motion, sénateur Quart?

**Le sénateur Quart:** Vu que vous m'avez gardé avec vous pour assurer le quorum, je suis heureux de présenter la motion.

**Le sénateur Carter:** Mais il y a beaucoup plus que 20 p. 100 de baisse dans le cas de la Jamaïque, si l'on est passé de 2,400 à 2,200.

**M. Curry:** Il est possible que le fléchissement soit de cet ordre dans le cas de la Jamaïque, mais la baisse globale pour les Antilles s'est établie à 10 p. 100, tandis que, pour le reste du monde, elle a été de 20 p. 100. Cela était en partie attribuable au fléchissement de l'activité économique au Canada.

**Le sénateur Carter:** Quels sont les facteurs particuliers qui ont influé sur la situation de la Jamaïque et de la Barbade?

**M. Curry:** Parmi ces facteurs, on peut citer l'importance numérique exceptionnelle des immigrants arrivés au cours de l'année précédente. Autrement dit, l'année 1967 fut particulièrement importante pour ces pays. Je pense que les chiffres de 1968 seront plus près de la normale que ceux de 1967.

**Le sénateur Carter:** J'ai encore une question. En tentant de régler ce problème et d'aider ces pays qui ont un excédent de population, sans en drainer un trop grand nombre ni trop de spécialistes, nous ne saurions interdire l'entrée à ceux qui sont libres de partir et qui veulent venir ici. En même temps, pourrions-nous faire davantage pour attirer chez nous des personnes sans spécialité ou sans formation, mais susceptibles d'en acquérir? Avons-nous quelque moyen permettant d'évaluer leurs aptitudes ou leur capacité de formation, afin de les conditionner et de leur accorder, de ce fait, le même nombre de points que s'ils possédaient déjà une formation? Avez-vous déjà considéré cette question?

**M. Curry:** Nous y avons réfléchi, mais sans arriver à des conclusions très réalistes. Nous suivons une politique universelle; il est donc impossible de prévoir un programme de ce genre, pas plus pour les Antilles que pour l'Inde ou la Chine ou tout autre pays d'où il nous vient des immigrants. Si nous adoptions le principe d'accepter les candidats non qualifiés et de les faire venir au Canada pour leur donner une formation, nous aboutirions à une situation des plus compliquées. Aux Antilles, cela pourrait s'appliquer à quelques millions de personnes, et en Inde, à 600 millions d'habitants. Il y a quelques années, les Italiens ont raisonné de cette manière en nous proposant d'accepter un certain nombre de leurs ressortissants non qualifiés et de leur donner une formation au Canada; mais, à mon avis, les plus ardents défenseurs de la cause italienne ont cessé de raisonner ainsi et ont renoncé à tout argument semblable.

**Le président:** Honorables sénateurs, je pense que le moment est venu d'ajourner la séance. Auparavant, je tiens toutefois à remercier MM. Curry et Anderson d'avoir bien voulu être des nôtres.

(La séance est levée.)

## APPENDICE «C»

REMARQUES SUR L'IMMIGRATION AU  
CANADA EN PROVENANCE  
DES ANTILLES

## A. LES IMMIGRANTS

*La politique de base applicable à tous les pays*

La politique d'immigration canadienne a pour principal objectif de stimuler l'expansion du Canada en admettant au pays des immigrants de tous les coins du monde capables de contribuer à notre développement économique, social et culturel. Cette politique reconnaît en même temps le droit des résidents du Canada de voir faciliter l'admission de leurs parents et admet qu'il est du devoir de notre pays de participer à des programmes d'aide aux réfugiés en relâchant en leur faveur les normes ordinaires d'admission.

Le Règlement entré en vigueur en octobre 1967 établissait de nouveaux critères de parrainage des personnes à charge, de désignation d'un grand nombre d'autres parents admissibles et de sélection des requérants indépendants. Les personnes à la charge de citoyens et de résidents du Canada sont admises au pays quelle que soit leur qualification personnelle ou la situation financière de leurs parrains. L'appréciation des parents nommément désignés se fait par rapport à cinq facteurs: leur instruction et formation, leurs qualités personnelles, la demande qui se fait sentir dans leur profession, leur compétence professionnelle et leur âge. Les requérants indépendants sont appréciés en fonction des cinq facteurs susmentionnés en plus des critères suivants: emploi assuré au Canada, connaissance de l'anglais et du français, existence au Canada d'un parent disposé à les aider et occasions d'emploi là où ils vont s'établir. Les critères de sélection sont appliqués sans distinction de race, de couleur et d'origine géographique et tiennent compte de la nécessité de choisir des immigrants capables de s'intégrer dans la société technique, industrielle et urbaine du Canada.

*Les immigrants venant des Antilles*

Depuis nombre d'années, il y a mouvement continu d'immigrants venant des Antilles. Leur groupe a augmenté de 73,5 p. 100 depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur l'immigration en octobre 1967 (en 1968, 9,245 en comparaison de 5,328 en 1966). L'appendice «A» comprend des statistiques sur chaque pays intéressé.

*L'aide accordée pour venir au Canada*

Le régime de prêts d'indemnité de passage du gouvernement canadien s'adresse aux immigrants venant des pays du Commonwealth faisant partie des Antilles comme aux immigrants de l'Europe. Ceux qui y sont jugés admissibles obtiennent un prêt couvrant la totalité ou une partie des frais de voyage qu'ils doivent payer pour venir, eux et leur famille, de leur pays à leur lieu de destination au Canada. Les bénéficiaires du régime sont censés rembourser leur emprunt en un temps raisonnable après leur admission au pays, habituellement en deux ans.

*L'exode des cerveaux*

La politique d'immigration du Canada repose en grande partie sur le principe de l'admission d'immigrants aptes à contribuer, grâce à leur qualification professionnelle, au développement de notre pays. Cela ne signifie pas que nous n'acceptons que des diplômés d'université, des membres de professions libérales ou des travailleurs hautement qualifiés. En réalité, et comme tous les mouvements d'immigrants venant d'autres pays, le mouvement antillais comprend toute une gamme de travailleurs de tous les niveaux.

Néanmoins, le Canada reconnaît que l'émigration de travailleurs qualifiés représente pour les pays une perte considérable en fait d'investissement en matière d'éducation et de formation. C'est pourquoi il a depuis longtemps pour politique de ne pas encourager l'émigration dans les pays en voie de développement (bien que nous mettions nos services à la disposition de ceux qui ont exprimé le désir de venir s'établir au Canada). En ce qui concerne l'immigration en provenance des Antilles membres du Commonwealth, il faut remarquer que si le Canada a accepté des immigrants venant de cette région et établi des bureaux à Port of Spain et à Kingston, c'est surtout à la demande des autorités antillaises, qui ont voulu que leurs citoyens jouissent des mêmes possibilités de migration au Canada que les citoyens de tout autre pays. Depuis la disparition, en 1967, de la dernière trace de discrimination que comportait la législation canadienne sur l'immigration, nous étudions les demandes des citoyens des Antilles au même titre que celles des candidats d'autres parties du monde.



Bien que le droit des individus à quitter leur pays soit un principe consacré par la Déclaration des droits de l'homme, plusieurs pays appliquent des restrictions à l'émigration de leurs ressortissants. Notre activité en matière d'immigration dans ces pays tient compte de ces restrictions, mais nous n'imposons, nous-mêmes, aucune restriction aux personnes qui peuvent satisfaire aux exigences de la Loi sur l'immigration et de ses règlements d'exécution.

#### *Immigrants venant des Antilles françaises*

Des pourparlers ont eu lieu avec les autorités françaises au sujet de l'immigration vers le Canada des citoyens des Antilles françaises. Le Canada aimerait bien avoir l'occasion d'accueillir des immigrants originaires de cette région, mais il n'a pas l'intention d'encourager cette immigration ou d'en faire l'objet d'un programme spécial de recrutement, car il reconnaît que les Antilles françaises ont besoin de leur main-d'œuvre qualifiée aux fins de leur propre développement économique. Toutefois, comme dans le cas de tous les autres pays pauvres ou en voie de développement, les demandes que les habitants des Antilles françaises présentent de leur propre initiative sont prises en considération.

#### B. LES NON-IMMIGRANTS

Le Règlement sur l'immigration exempte les citoyens de tous les pays de l'Amérique du Nord, de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale des exigences relatives au visa de non-immigrant. Cette exemption entrée en vigueur en 1953 s'applique, bien entendu, à tous les pays des Antilles.

Le mouvement de visiteurs en provenance des Antilles a pris de l'ampleur avec les années. Les statistiques relatives au nombre de visiteurs accueillis en 1968 ne sont pas encore disponibles; toutefois, en 1967, il y en a eu 50,245.

#### *Le mouvement d'étudiants*

Le mouvement des étudiants est important depuis de nombreuses années. Le Canada

reconnaît qu'il y a pénurie de services d'enseignement technique et supérieur dans bien des pays des Antilles et que, à titre de proche voisin et d'ami de ces pays, il doit collaborer à leur développement économique en mettant ses services d'éducation à la disposition d'autant d'étudiants que possible qui choisissent de venir étudier chez lui et qui sont acceptés dans ses écoles comme étudiants à plein temps. En 1968, 24,739 étudiants de toutes les parties du monde (plus de 166 pays) se sont inscrits à des écoles et universités canadiennes. Le groupe les plus nombreux venait des États-Unis (7,779), suivi du groupe de la région des Antilles (4,242).

Nous encourageons autant que possible, par notre collaboration avec les pays en cause, le retour des étudiants qui sont venus au Canada sous des auspices internationaux ou qui se sont engagés à rentrer dans leur pays après leur formation. Dans le cas de ces derniers, nous ne prenons en considération leurs demandes d'admission permanente qu'avec la permission du gouvernement de leur pays.

#### *Les travailleurs saisonniers*

A la demande de certains pays du Commonwealth qui font partie des Antilles, le Canada a approuvé un mouvement annuel d'ouvriers agricoles saisonniers de la Jamaïque, de la Trinité et de la Barbade qui viennent travailler dans le sud de l'Ontario. En 1967, 1,077 travailleurs sont venus en vertu de ce programme et, en 1968, ce chiffre est monté à 1,258. Leurs contrats, qui pouvaient durer jusqu'à quatre mois, ont été dressés de concert avec le gouvernement de leur pays afin de leur assurer un salaire et des conditions de vie et de travail équivalents au moins à ce qui est offert aux ouvriers canadiens qui font le même travail. Selon les rapports des fonctionnaires de la main-d'œuvre du sud de l'Ontario, les 114 employeurs canadiens intéressés ont été en général très satisfaits de ces ouvriers agricoles expérimentés et espèrent les engager de nouveau en 1969. Le contrat préparé pour 1969 diffère des contrats précédents en ceci seulement que les taux de salaire horaires seront plus élevés cet été.

IMMIGRATION DU HONDURAS BRITANNIQUE, DES BERMUDES, DE LA GUYANE  
ET DES ANTILLES

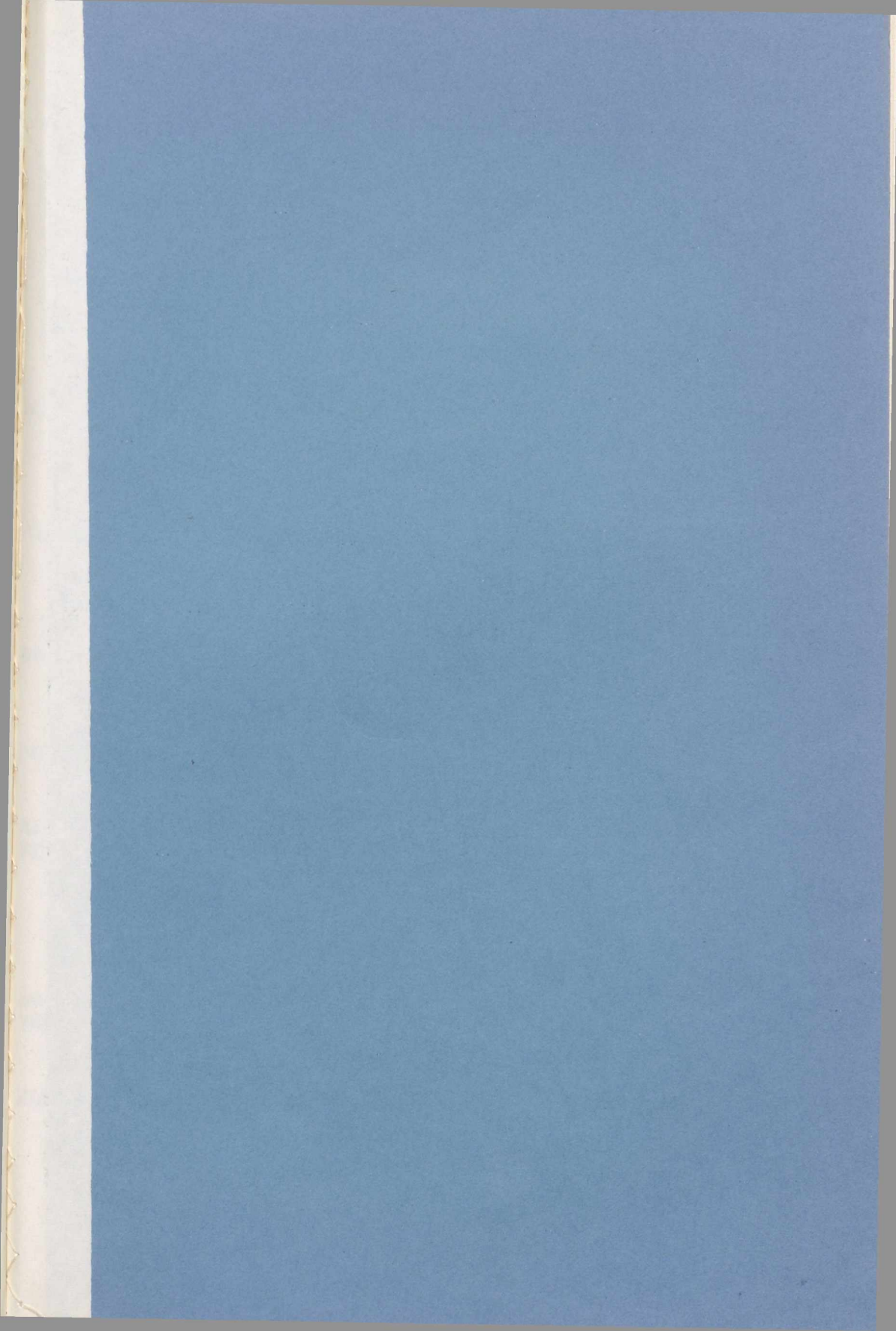
(Pays du Commonwealth)

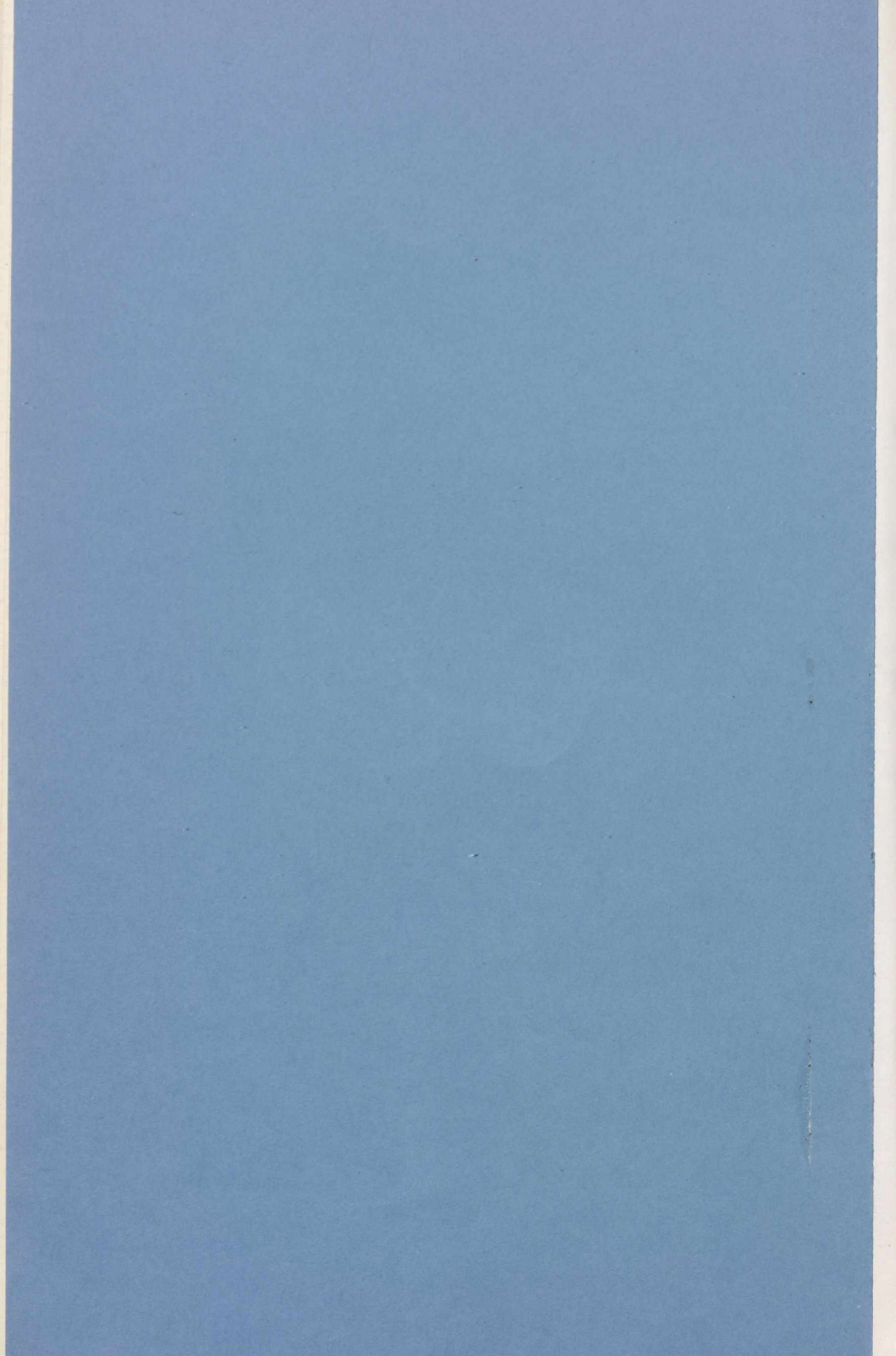
Pays	1964	1965	1966	1967	1968
Honduras britannique.....	5	8	10	33	23
Bermudes.....	82	120	198	179	192
Jamaïque.....	912	1,214	1,407	3,459	2,886
Trinité.....	467	775	1,113	2,325	2,393
Tobago.....	4	5	14	15	26
Barbade.....	422	560	699	1,181	821
Anguilla.....	—	—	4	7	6
Antigua.....	35	52	50	114	148
Bahamas (îles).....	21	22	30	74	61
Barbuda.....	—	—	—	2	—
Cayman (îles).....	—	1	5	6	5
Domingue.....	22	22	42	105	99
Grenade.....	32	48	82	139	120
Montserrat.....	17	19	12	25	26
Nevis.....	1	6	6	15	18
St. Kitts.....	22	38	40	107	63
Ste-Lucie.....	31	41	52	135	73
St-Vincent.....	82	117	185	250	220
Turks and Caicos (îles).....	—	—	1	—	—
Îles Vierges (britanniques).....	1	1	—	3	1
Autres Antilles britanniques.....	3	5	4	—	3
Guyane (britannique).....	614	609	628	736	823
Total.....	2,773	3,663	4,582	8,910	8,007

ÉMIGRATION DE PAYS AVOISINANT LA MER DES ANTILLES

(Autres que les pays du Commonwealth)

Pays	1964	1965	1966	1967	1968
Costa Rica.....	3	10	37	3	21
El Salvador.....	3	1	2	4	5
Guatemala.....	9	6	3	14	13
Honduras.....	9	5	5	7	22
Nicaragua.....	—	2	5	10	5
Panama.....	5	7	11	13	13
Cuba.....	29	23	27	34	45
République dominicaine.....	7	22	8	39	23
Antilles néerlandaises.....	15	30	40	30	27
Guadeloupe.....	3	1	3	16	16
Haïti.....	62	88	84	291	444
Martinique.....	3	3	11	11	22
Mexique.....	136	147	114	318	245
Venezuela.....	336	310	317	374	206
Colombie.....	74	47	79	87	131
Total.....	694	702	746	1,251	1,238





## SÉNAT DU CANADA

Comité permanent des Affaires internationales  
1<sup>e</sup> session, 28<sup>e</sup> législature, 1968-1969

### INDEX

	Page
ACDI	
<i>Voir</i>	
Agence canadienne de développement international	
AID	
<i>Voir</i>	
Association internationale de développement	
ACCORD COMMERCIAL CANADA-ANTILLES, 1925	
Protocole, 1966	126,129,145
Transformation	84,85,127
ACCORD INTERNATIONAL SUR LE SUCRE	
Entrée en vigueur	129,147
AFFAIRES INTERNATIONALES, COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT	
Étude relations Canada-Antilles	1
Personnel	1
Procédure	2
Rôle	1
AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL	
Prudence dans aide	84
ALLIANCE DU PROGRÈS	
États-Unis, participation	11

	Page
ANGUILLA	
Statut	3,84,96
ANTIGUA	
Commerce	99,102
Raffinerie, concurrence à Trinidad	91,99
ANTILLES	
Agriculture	
Coopératives, introduction	87-8
Intégration	71,77
Nouvelles cultures, recherches	87
Réforme	81,88
Agrumes	
Commercialisation	87
Culture	87
Aide	
Forme	88
Planification	73
Programmes, projets, différence	38-9,72
Canada, rôle	12,56-7,95,96
Carte	20
Chômage	81
Communications, liaison entre îles	67
Conflits entre îles	5
Coopération, politique économique	65-6,78-9
Démocratie parlementaire, viabilité	57-8
Développement	
Associations internationales impli- quées	70
Double emploi	70
Différences	
Culturelles	63
Historiques	62-3
Politiques	63-4
Droit de vote	8

	Page
ANTILLES (suite)	
Économie	
Aide nécessaire	68,69,101
Base	3,4,81,99
Buts	66,68
Capitaux étrangers, source	5
Diversification	101
Intégration régionale	65,66,68-9,71,73, 74,93
Idée, évolution	67-8
Problèmes	66-7
Suprastructure	68,77
Transformation, impact social	66
Éducation, systèmes	8,19-20
Émigration	96
Européens, rôle	6
Histoire	2
Institutions politiques	42
Stabilité, perspectives	7-8
Objectif à long terme	50
Pêche, industrie	73,74,77
Répercussions, industrie canadienne	74
Pensée politique, économique, évolution	67-8
Planification économique régionale,	
Cuba, importance	47
Population	
Origine	2,3
Surplus	51,75-6,81
Production, mise en marché	77-8,93
Agence, besoin	93
Produits agricoles	3
Relèvement social, économique, entraves	9
Ressources	2-3
Révolutionnaires, exportation vers	
Canada	59
Situation géographique, importance	
économique	3

	Page
ANTILLES (suite)	
Sucre, industrie	
États-Unis, position	12-3
Remplacement graduel	81,86-7
Syndicats ouvriers, relations avec institutions d'enseignement	95
Territoires non autonomes, avenir	95-6
Tourisme	
Apport économique	16-7,30,34,35,71-2,83,88-9,127
Augmentation annuelle	35
Conséquences sociales	24-5,30,34,72,82-3
Difficultés	4-5,82-3
Hôtels, plages, exclusion population locale	34-5
Industrie	4,9,24-5
Risques financiers	89
URSS, intérêt	6
<i>Voir aussi</i>	
Société canadienne de développement outre-mer	
ANTILLES DU COMMONWEALTH	
Acceptation par OEA	9-10
États-Unis, attitude	10
Agriculture	24,27-8,30,36,82,84,87
Canada, aide	106
Production	
Expédition au Canada, transport, mode	29
Fruits, légumes	36
Potentiel	36
Système préférentiel, demande	29



	Page
ANTILLES DU COMMONWEALTH (suite)	
Aide	
Américaine	100
Canadienne, but	135
Financière	84,96-7,100
Spéciale	69-70
Technique	100,101
Bananes, accords préférentiels	100
Banques	
Américaines	97
Barclay's	97
Canadiennes, rôle	78,127
Capitaux, afflux	97
Bibliographie	22
Blé, achats, Canada, É.-U.	129-30
Canada, aide	
Début	100-1
Description	101
Évaluation besoins	75
Forme souhaitée	37-9,49,84-5,101
Projets d'équipement réalisés au 1 <sup>er</sup> avril 1968	104
Projets en cours de réalisation	105-6
Valeur	90
Canada, rôle	48-9,50
Capitaux, besoins	127
Chômage	81,157
Commerce	99,128
Interrégional	99
Principaux échanges commerciaux, tableau	102
<i>Voir aussi</i>	
Canada-Antilles du Commonwealth	
Commission économique de l'Amérique latine, étude	27
Commonwealth, rôle	56

	Page
ANTILLES DU COMMONWEALTH (suite)	
Denrées alimentaires	
Importation	36,82
Contingentement	82
Économie	
Base	144
Caractères contemporains	25
Histoire	22-5,81
Intégration, importance	27
Main mise étrangère	30-2
Priorité	27
Éducation	
Canada, aide	106
Système	20,37
Émigration	
Étudiants	155
Main-d'oeuvre qualifiée	28,37,38,152,155, 164-5
Entreprises en participation, intérêt	137
États-Unis	
Aide économique	11,12,91
Importance	5
Intérêts économiques, politiques	11
Exportations	127,144
(Vers) Canada	
Barrières tarifaires	140,145
Tableau	150
Grande-Bretagne	
Accords préférentiels	100
Aide financière	5,10,11,84,89-91, 100
Retrait graduel	55,74-5,91
Immigration	28
Importations	99
(du) Canada	144,145-6
Morue	140-1,142
Tableau	149

ANTILLES DU COMMONWEALTH (suite)

Importations (suite)

Concurrences entre Canada, É.-U.,

G.-B.

128,144

Restrictions

144,146

Tarifs

144,146

Influence britannique

64

Investissements

Américains

12,55,131-2,138

Avantages locaux

139-40

Britanniques

12,55,137-8

Canadiens

12,131,132,135,138,

146

Exportations, promotion

131

Relation avec

Aide

135-6

Commerce

136

Sécurité

55

Marchandises, transport

92-3,134-5

Matières premières

Épuisement

28-9

Raffinage sur place

28

Politique douanières commune, besoin

26

Politique pour attirer capitaux

26-7

Population, augmentation

75-6,157

Statistiques, valeur

76

Relations avec Amérique latine

83-4

Rhum, vente au Canada

147

Stabilité politique

7

Sucre

Accords préférentiels

100

Canada, paiements spéciaux

129,147

Marchés

82

Transport aérien

132-134

Canada, aide

106

	Page
ANTILLES DU COMMONWEALTH (suite)	
Transport maritime	133-4,147
Bateaux, "The Palm", "The Maple"	92,101
Schooners, utilisation	72-3
Vers Canada	92-3
Travaux hydrauliques, Canada, aide	106
Vêtements, industrie	97
Viande	
Importation	36-7
Production locale, coût	36
<i>Voir aussi</i>	
Antilles	
Canada-Antilles du Commonwealth	
CARIFTA	
Industrie et Commerce, Ministère	
ARMSTRONG, M. WILLIS C., DOYEN ASSOCIÉ, FACULTÉ AFFAIRES INTERNATIONALES, UNIVERSITÉ COLUMBIA, NEW YORK (É.-U.)	
Exposé	2-6
Notice biographique	(1-7)
ARUBA, ÎLE	
Économie	4
ASSOCIATION DE LIBRE-ÉCHANGE DES ANTILLES	
<i>Voir</i>	
CARIFTA	
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPE- MENT	
Rôle	121

	Page
BAHAMAS	
Pouvoir politique	5
Statut	3
BANQUE DE DÉVELOPPEMENT AFRICAINE	
Fonds, provenance	121
BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DES ANTILLES	
Participation canadienne	26,137
Projet établissement	26,70-1,137
Rôle	88
BANQUE MONDIALE	
Commission sur développement international, création	107,108
Modalités de prêts	113
BARBADE	
Adhésion à OEA	128
Commerce	99,102
Contact avec Amérique latine	83
Surpeuplement	51
Tourisme, revenus	17,35
BAUXITE	
Canada, États-Unis, importation	34
Transformation	33
BLÉ	
Vente dans Antilles	129-30
BOIS	
Exportation vers Antilles	139
BURNS, M. T.M., DIRECTEUR GÉNÉRAL RELATIONS RÉGIONALES, MIN. INDUSTRIE ET COMMERCE	
Exposé	126-9

	Page
CACM	
<i>Voir</i>	
Marché commun de l'Amérique centrale	
CEAL	
<i>Voir</i>	
Commission économique de l'Amérique latine	
CNUCED	
<i>Voir</i>	
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	
CAFÉ	
Marché, stabilisation	14
CANADA-ANTILLES DU COMMONWEALTH	
Commerce	145-50
Tableaux	102-3
"Commerce et relations économiques entre..."	144-50
Conférence des premiers ministres, 1966	
Comité du Commerce et Questions économiques, création	130
Résultats	127,130
Échanges commerciaux	126,127,128
Accords	100,127
Évolution	82,85-6
Expédition directe, clause, abandon	127
Volume	126,131
Libre échange, étude	129,130,147
Relations commerciales, structure	129,145-6
Transport maritime	147

	Page
ANNE A SUCRE	
Culture	
Main-d'oeuvre	36
Mécanisation	36
Rendement, comparaison culture maraîchère	36
ARIFTA (ASSOCIATION DE LIBRE-ÉCHANGE ES ANTILLES)	
Agriculture, réforme envisagée	82,86
Antilles britanniques, participation	128
Coopération entre pays	83,92
Création	25,144,148
Ententes	26,148
Espoirs créés	96
Évolution vers marché commun	27,92
Impact	144
LAFTA, lien	56
Nature organisme	26,27,35,42-3,148
Objectif	35
Origine	91
Pays membres	26,65,76-7,148
Problème majeur	26
Production locale, règles	
Contenu	29-30
Qualité	91-2
Rapport avec marché commun de l'est des Caraïbes	91
Répartition industries	27
HAÏTI, RÉPUBLIQUE POPULAIRE	
Développement, perspectives	116
LOMBIE	
Éducation, système	19
Stabilité politique	7

	Page
COMMISSION D'APPEL DE L'IMMIGRATION	
Pouvoirs	160
COMMISSION ÉCONOMIQUE DE L'AMÉRIQUE LATINE	
Antilles du Commonwealth, étude	27
COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES ANTILLES, 1938	
<i>Voir</i>	
Moyne, Rapport	
COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (PEARSON)	
Composition	107,108,122
Création	107
But	108
Fonctionnement	122
Mandat	107-8,114,116,122-3
Origine	107
Travaux effectués	108
COMMUNAUTÉ ANDINE	
Membres	65
CONFÉRENCE CANADO-ANTILLAISE, 1966	
Produits agricoles, taux préférentiel	29
CONFÉRENCE DE NEW DELHI	
Résultats	115
CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET DE DÉVELOPPEMENT	
Résultats obtenus	114-5,120



COSTA RICA

Éducation, système	19
Stabilité politique	7

CUBA

Base navale américaine	3
Canada, rôle	57
Castro, politique, orientation	45
Échanges commerciaux, normalisation	53
États-Unis, conduite avant révolution	57
Exemple, effets	15,43,83
Intérêt stratégique	3
Normalisation relations, hémisphère occidental	
Avantages	46-7,51-3
Canada, rôle	47
Révolution, résultats	58,59
Situation politique	5,8,14,58
Statut	2
Subversion dans autres pays, efforts	14-5,43
Sucre, vente	13
URSS, aide économique	52,54

BAINS

Réfugiés aux États-Unis	16
-------------------------	----

CACAO, ÎLE

Économie	4
----------	---

IAS, M. WILLIAM G., CHEF DIVISION  
NIFICATION ÉCONOMIQUE, BUREAU DU  
MIER MINISTRE, TRINIDAD ET TOBAGO

Exposé	22-5
Notice biographique	(2-6)

DOXEY, M. GEORGE V., PROFESSEUR  
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET ADMINISTRATION,  
UNIVERSITÉ YORK

Exposé	81-5
Notice biographique	(5-7)
ÉTATS-UNIS	
Liaison aérienne avec Cuba	16
Pays en voie de développement, aide	
Diminution	108-9
Investissements privés	118,144
Politique	
Antillaise	5-6,49
Cubaine	6,19,43-4
Efficacité	45,46,53,58
Relations avec Cuba, normalisation	
Avantages	44-5
Conséquences	45-6
Exigences	46
ÉTATS-UNIS-ANTILLES	
Commerce	136,144
Éducation, aide	8-9,20
FÉDÉRATION DES ANTILLES	
Anciens membres	26,65
"The West Indies, the Federal Negotiations"	67
GRANDE-BRETAGNE	
Adhésion à CEE, répercussions	127
Amérique latine, intérêt	10,55
Antilles, aide accordée	5,10,20,89-91,100
Pressions sur immigrants Antillais	154
Sucre, achat aux Antilles	82,100
<i>Voir aussi</i>	
Société de développement colonial	

	Page
GUADELOUPE	
Agitateurs, provenance	43
Statut	3
GUATEMALA	
Situation politique	7
GUYANE	
Bauxite, transformation	33
Canada, aide	104,105
Commerce	99,102
Différend avec Venezuela	83
Exportations, importations	144
Perspectives économiques	83
Stabilité politique	7,43
GUYANE FRANÇAISE	
Statut	3
GUYANE HOLLANDAISE	
Voir	
Surinam	
HONDURAS	
Économie	4,51,62,100
Situation politique	7,15,43
Statut	2
Surpeuplement	51
Tourisme	17
HONDURAS BRITANNIQUE	
Canada, aide	106
Économie	4,17
Situation politique	4

	Page
ÎLES CAÏMANES	
Commerce avec Jamaïque	76
ÎLES DU VENT, SOUS LE VENT	
Statut	3
IMMIGRANTS	
Antillais	163,164,166
Domestiques	162
Établissement, concentration	153-4
Nombre, augmentation	154
Étudiants	158,159-61,165
Haïtiens	161
Parrainés	159
Prêts, indemnité de passage	154,158,161-2,164
Sélection	153,161
Travailleurs saisonniers	165
Visiteurs, séjour illégal	160
IMMIGRATION	
Antilles, bureaux	151,155-6,159,164
Étude sur adaptation sociale et économique immigrants	157-8
Exigences	156
Politique canadienne	151,154-5,164
Antilles, acceptation	153
IMPORTATIONS	
Barrières tarifaires	140
Tarif préférentiel, application port d'entrée	93
INDE	
Problème démographique	112

	Page
<b>INDUSTRIE ET COMMERCE, MINISTÈRE</b>	
<b>Antilles du Commonwealth</b>	
Bureaux commerciaux	128
Investissements, encouragement	128-9
Programme expansion exportations	128
<b>INDUSTRIES CANADIENNES</b>	
Investissements, Antilles du Commonwealth	131
<b>INSTITUT BROOKINGS</b>	
Financement	47,48
Notes	47-8
Rapport avec gouvernement E.-U.	47
<b>JAMAÏQUE</b>	
Attitude envers	
CARIFTA	83
OEA	83
Bauxite, transformation	33
Canada, aide	104,105
Commerce	99,102,128
Exportations	99,144
Importations	144
Situation politique	43
Statut	3
Tourisme	17
<b>JAPON</b>	
Développement	117-8
<b>LAFTA</b>	
CARIFTA, lien	56

	Page
MacEACHEN, HON. ALLAN, MINISTRE, MAIN-D'OEUVRE ET IMMIGRATION Exposé	151-2
McLEOD, M. ALEXANDER N., GOUVERNEUR, BANQUE CENTRALE DE TRINIDAD ET TOBAGO, TRINIDAD	
Exposé	61-9
Notes biographiques	(46-6--4-7), 61
MAIN-D'OEUVRE ET IMMIGRATION, MINISTÈRE Employés, formation	156
MARCHÉ COMMUN DE L'AMÉRIQUE CENTRALE	
Difficultés rencontrées	65-6, 79
Industries, emplacement	66
Réalisations	65
MARCHÉ COMMUN DES CARAÏBES DE L'EST	
Influence, développement économique	91
Membres	99, 148
Rapport avec CARIFTA	91, 148
Restrictions, importations inter- régionales	91
MARTINIQUE	
Agitation, sources	43
Statut	3
MORUE	
Exportations vers Antilles	140-1, 142
MOYNE, RAPPORT (COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES ANTILLES, 1938)	
Agriculture, recommandation	24, 27

	Page
NICARAGUA	
Éducation, système	19
Situation politique	7
OEA	
Voir	
Organisation des États américains	
ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS	
Anciens territoires européens, exclusion	9-10
Barbades, participation	35
Canada, adhésion, avantages, désavantages	50-1
Jamaïque, admission	10,35
Trinidad et Tobago, participation	35
PANAMA	
Économie	3
Stabilité politique	7
PAYS COMMUNISTES	
Pays en voie de développement, aide	114
PAYS DÉVELOPPÉS	
Importations venant de pays en voie de développement	114-5,117
PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT	
Aide	
Appréciation	119
Bilatérale, multilatérale (du) Canada	116
Chevauchements, dédoublements, gaspillage	119
Consortiums	112-3,116
Forme	113
	111,120-1

	Page
PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT (suite)	
Aide (suite)	
Globale	110,116
Items inclus	117,123
Nations Unies, objectif	110,111,115
Ordre de priorité	123
Organismes non gouvernementaux	119-20
Pays donateurs, profits réalisés	117
Problèmes	108-9
Proportion PNB	
Pays donateurs	110
Pays récipiendaires	120
Rôle	110
Technique	121-2
Valeur productive	114
Commerce	111,120-1
Croissance économique, Nations-Unies, objectif	109-10
Définition	109
Démographie, problème	111-2
Développement, organisme de coordi- nation	118
Écart revenus avec pays développés, agrandissement	115
Exportations	114-5,117
Indépendance économique, espoirs	115
Institut de recherche et développement, besoin	123-4
Intérêts, dettes, remboursement	111
Investissements privés	
Assurance	119
Rôle	118,119
PNB, évaluation, difficulté	120
Prêts, faible taux d'intérêt	121
<i>Voir aussi</i>	
Commission sur le développement international	



	Page
PEARSON, T. HON. LESTER B., C.P., PRÉSIDENT COMMISSION SUR DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (BANQUE MONDIALE)	
Exposé	107-12
Notice biographique	(6-7)
PIRATERIE AÉRIENNE	
Élimination, problème	44,53
PLANK, M. JOHN N., AGRÉGE SENIOR, INSTITUT BROOKINGS, WASHINGTON, D.C.	
Exposé	41-7
Notes biographiques	(3-7)
POMMES DE TERRE	
Exportation vers Antilles	138-9
PORTO RICO	
Economie	4
Etats-Unis, aide économique, forme	15-6,18,50,54
Rôle	12,51
Statut	2,54-5
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	
Situation politique	7,43
Tourisme	17
RHUM	
(des) Antilles, vente au Canada	129,147
SAINTE-LUCIE	
Situation économique, étude	93

	Page
<b>SOCIÉTÉ CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT OUTRE-MER</b>	
Capitaux nécessaires	97
Création, suggestion	88
Rôle	88,89
<b>SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COLONIAL</b>	
Succès remportés	86
<i>Voir aussi</i>	
Société de développement du Commonwealth britannique	
<b>SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COMMONWEALTH BRITANNIQUE</b>	
Agriculture, recherches	87
<b>SUCRE</b>	
Accord international	
Besoin	14,18
Entrée en vigueur	129,147
Obstacles	13
Signature	18-9,129
Accords préférentiels	100
Valeur	18,19
Canada, prix payé	82
États-Unis, politique	12-3
Grande-Bretagne, achats	82
Prix, fixation	13
<i>Voir aussi</i>	
Canne à sucre	
<b>SUPRASTRUCTURE</b>	
Définition	68

	Page
<b>SURINAM</b>	
Population, origines	3-4
Statut	3
<b>TRINIDAD</b>	
Commerce	99,102
Inter-régional	99
Exportations	144
Importations	144
(du) Canada, déclin	100
Liens avec Amérique latine	83
<b>TRINIDAD ET TOBAGO</b>	
Canada, aide	104,105
Éducation, système	20,37
Institutions financières	78
Mainmise étrangère, politiques	32
Participation à OEA, raisons	35-6,128
Pétrole	
Allocations d'épuisement, pour nouvel investissement	33-4
Importation	33
Raffinage	32-3
Redevances, impôts	33
Réserves	28
Planification des naissances	75
Statut	3
Tourisme	17
Politique	34
<b>UNIVERSITÉ DES ANTILLES</b>	
Canada, aide	106
Centre principal, filiales	37
États-Unis, aide financière	8
Importance	94
Renseignements divers	94-5
Résidences	
Barbade	94
Trinidad	94

	Page
URSS	
Amérique du Sud, intérêts	52
Cuba, aide économique	52
Sucre cubain, achat	13
VENEZUELA	
Aide, autres pays	12
Économie	4
Éducation, système	19
Stabilité politique	7
Tourisme, coût élevé	18
ZONE DE MARCHÉ LIBRE DE L'AMÉRIQUE LATINE	
<i>Voir</i>	
LAFTA	
APPENDICES	
A - "Le commerce entre les Caraïbes du Commonwealth et les pays développés et l'aide qu'elles reçoivent"	99-106
B - Commerce et relations économiques entre le Canada et les Antilles du Commonwealth	144-50
C - Remarques sur l'immigration au Canada en provenance des Antilles	164-6
DOCUMENTS	
- "Application de l'Accord commercial Canada-Antilles, 1926"	142
- Bulletin mensuel, Banque Nouvelle- Écosse, août 1968	(1-5)
- "Canada-West Indies Economic Rela- tions", Levitt et McIntyre	(1-5)
- "Commentaire-industrie" par P. Dobell	141

DOCUMENTS (suite)

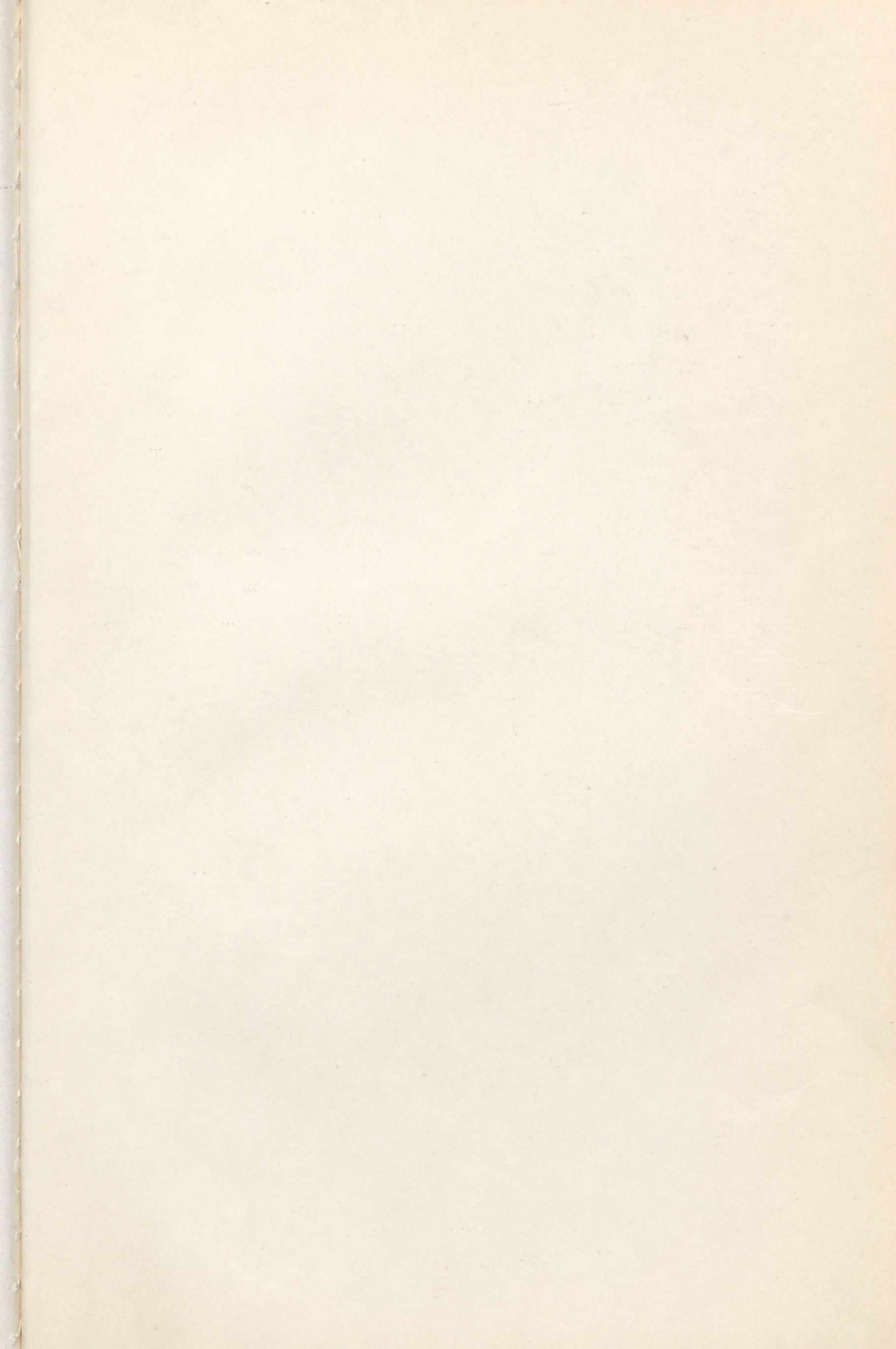
- "The Economics of Development in Small Countries with Special References to the Caribbean"  
William G. Demas (1-5)
- "Helping the Developing Nations to Enter the Twentieth Century".  
A. McLeod 61
- "Neighbourly Relations in the Caribbean" 41
- "Les possibilités de coopération politique et économique dans la région des Antilles" A. McLeod 61

TÉMOINS

- Armstrong, M. Willis C., Doyen associé, Faculté affaires internationales, Université Columbia, New York (É.-U.) 2-20
- Burns, M. T.M., Directeur général relations régionales, min. Industrie et Commerce 126-42
- Curry, M. R.B., Sous-ministre adjoint (Immigration), min. Main-d'oeuvre et Immigration 153-63
- Demas, M. William G., Chef Division planification économique, Bureau du premier ministre, Trinidad et Tobago 22-39
- Doxey, Prof. George V., Professeur sciences économiques et administration, Université York, Toronto 81-98
- MacEachen, hon. Allan, Ministre, Main-d'oeuvre et Immigration 151-8
- McLeod, M. Alexander N., Gouverneur Banque centrale de Trinidad et Tobago, Trinidad 61-79

TÉMOINS (suite)

- Nickson, M. R.B., Directeur, Division du Commonwealth, Direction générale relations régionales, min. Industrie et Commerce 131-2,137-42
- Pearson, T. Hon. Lester B., C.P., Président, Commission sur développement international (Banque mondiale) 107-24
- Plank, M. John N., Agrégé senior, Institut Brookings, Washington, D.C. 41-59
- Schuthe, M. G.M., Directeur, services à industrie et au commerce et services de transport, min. Industrie et Commerce 132-5



Trouble (suite)

- Nelson, W. E.S., Directeur, Divi-  
sion de Commerce, Direction  
générale Relations régionales,  
Min. Industrie et Commerce 131-3, 137-42
- Pearson, T. Ben. Lester S., C.P.,  
Président, Commission par Échanges  
pour l'International (P.A.C. Canada) 137-24
- Platt, H. John W., Agent  
Institut Économique, Montréal, 137-29
- Schuch, M. G.H., Directeur, Services  
à l'industrie et au commerce et  
services de transport, Min. In-  
dustrie et Commerce 137-5









